JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XLVII

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

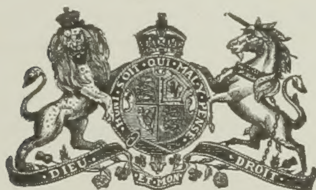
DEPUIS LE 15 NOVEMBRE 1911, JUSQU'AU 1er AVRIL 1912
INCLUSIVEMENT

Dans la deuxième année du règne de Notre Souverain
Seigneur, le Roi George V

ETANT LA 1re SESSION DU 12me PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1911-12

IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1912

VOLUME XLVII

PROCLAMATIONS

CANADA



GREY.

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu,* ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT:

SACHEZ que, désirant et ayant résolu aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre cité d'Ottawa, en Notre dite Puissance, MERDREDI, le ONZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, pour là et alors entrer en conférence et traité avec les hommes illustres et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, én Notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu,* ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mercredi, le onzième jour du mois d'octobre prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, SAMEDI, le DIX-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dit Dominion, ce VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



ARTHUR.

[L.S.]

George Cinq, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, et à tous et chacun de vous,—Salut :

Attendu que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au dix-huitième jour du mois de novembre prochain, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa, mercredi, le quinzième jour du mois de novembre prochain, pour l'expédition des affaires, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notre dit Dominion, être ordonnés.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très cher et Bien-aimé Oncle et Très Fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince Arthur William Patrick Albert, Duc de Connaught et Strathearn, et comte de Sussex dans la pairie du Royaume-Uni, Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha, Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière, Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon, Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick, Premier et Principal Chevalier Grand-Croix et Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain, Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très exalté de l'Etoile de l'Inde, Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très éminent de l'Empire Indien, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal de Victoria, Notre Aide-de-camp personnel; Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre dit Dominion, ce dix-huitième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

James G. Foley,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Première Session, Douzième Parlement

1911-1912

Mercredi, 15 novembre 1911.

Ce jour étant le premier jour de la réunion de la première session du douzième Parlement, pour la dépêche des affaires,—Thomas Barnard Flint, écr, M.A., LL.B., D.C.L., greffier de la Chambre des Communes, le lieutenant-colonel Henry Robert Smith, sergent d'armes, Jean-Baptiste Réné Laplante, écr, greffier-adjoint, et Arthur Henry O'Brien, M.A., greffier en loi, commissaires *per dedimus potestatem* nommés pour administrer le serment aux membres de la Chambre des Communes, étant présents pour remplir leur devoir en conséquence,—James G. Foley, écr, greffier de la Couronne en chancellerie, remet au dit Thomas Barnard Flint une liste des membres élus pour servir dans ce présent Parlement, laquelle est comme suit:—

Le 15 novembre 1911.

DOUZIÈME ÉLECTION GÉNÉRALE.

Les présentes font foi que par suite de la dissolution du dernier Parlement, et conformément à des Brefs d'Election en date du *troisième* jour *d'août* écoulé, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressés aux personnes ci-après mentionnées comme Officiers Rapporteurs dans tous les districts électoraux de la Puissance du Canada, pour l'élection des Membres devant représenter les dits districts électoraux à la Chambre des Communes dans le Parlement convoqué en Assemblée pour le *quinzième* jour de *novembre* 1911, les personnes dont les noms suivent plus bas ont été publiées comme dûment élus députés des districts électoraux apposés vis-à-vis de leurs noms respectifs, tel qu'il appert par les rapports aux dits Brefs, maintenant déposés dans les archives de mon bureau:—

LISTE des députés élus.

Membres élus.	Districts électoraux.	Province.	Officiers-rapporteurs.
Wm. Ross Smyth	Algoma-Est	Ontario	C. A. Batson.
Arthur Cyril Boyce	Algoma-Ouest	"	J. M. Begg.
John Henry Fisher	Brant	"	E. E. Kitchen.
Wm. Foster Cockshutt	Brantford	"	Henry Yeigh.
John Webster	Brockville	"	M. M. Brown.
Hugh Clark	Bruce-Nord	"	David Geddes.
James J. Donnelly	Bruce-Sud	"	Wm. Connell.
Edward Kidd	Carleton	"	John E. Cole.
John Best	Dufferin	"	Hugh Falconer.
Andrew Broder	Dundas	"	Wm. L. Redmond.
Charles Jonas Thornton	Durham	"	Wm. Rickard.
David Marshall	Elgin-Est	"	J. C. Dance.
Thomas Wilson Crothers	Elgin-Ouest	"	John D. Shaw.
Oliver James Wilcox	Essex-Nord	"	A. P. E. Panet.
Alfred Henry Clarke	Essex-Sud	"	G. W. Coatsworth.
John Wesley Edwards	Frontenac	"	Wm. Pillar.
John Angus McMillan	Glengarry	"	J. K. McLenan.
John Dowsley Reid	Grenville	"	A. D. Van Camp.
Thomas Simpson Sproule	Grey-Est	"	A. C. Patterson.
William Sora Middlebro	Grey-Nord	"	Chas. C. Pearce.
Robert James Ball	Grey-Sud	"	J. P. Telford.
Francis Ramsay Lalor	Haldimand	"	S. W. Winger.
David Henderson	Halton	"	D. Robertson.
Samuel Barker	Hamilton-Est	"	R. P. Anderson.
Thomas Joseph Stewart	Hamilton-Ouest	"	W. F. McGiverin.
Wm. Barton Northrup	Hastings-Est	"	E. C. Tufts.
Edward Guss Porter	Hastings-Ouest	"	Henry Pringle.
James Bowman	Huron-Est	"	J. A. Morton.
Jonathan Joseph Merner	Huron-Sud	"	J. Kellerman.
Edward Norman Lewis	Huron-Ouest	"	John W. Yeo.
David Alexander Gordon	Kent-Est	"	Geo. McDonald.
Archibald Blake McCoig	Kent-Est	"	J. R. Gemmill.
Wm. Folger Nickle	Kingston	"	Henry Mooers.
Joseph E. Armstrong	Lambton-Est	"	A. W. Augustine.
Frederick Forsyth Pardee	Lambton-Ouest	"	Wm. Douglas.
William Thoburn	Lanark-Nord	"	James McLeod.
Hon. John Graham Haggart	Lanark-Sud	"	Henry Taylor.
George Taylor	Leeds	"	Chas. Fredenburg.
William James Paul	Lennox et Addington	"	Geo. D. Hawley.
Edward Arthur Lancaster	Lincoln	"	Thos. C. Dawson.
Thomas Beattie	London	"	Charles H. Ivey.
Peter Elson	Middlesex-Est	"	Geo. Riddell.
George Elliot	Middlesex-Nord	"	Wm. Dawson.
Duncan Campbell Ross	Middlesex-Ouest	"	Duncan N. McGugan.
William Wright	Muskoka	"	J. Ewart Lount.
George Gordon	Nipissing	"	John W. McDonald.
Hon. Wm. Andrew Charlton	Norfolk	"	Henry Johnson.
Henry Joseph Walker	Northumberland-Est	"	E. O. Butler.
Charles Arthur Munson	Northumberland-Ouest	"	Herbert H. Bell.
Samuel Sharpe	Ontario-Nord	"	Charles Gould.
William Smith	Ontario-Sud	"	Wm. Purvis.
Alfred Ernest Fripp	Ottawa	"	P. J. Coffey.
John Léo Chabot	Ottawa	"	P. J. Coffey.
Edward Walter Nesbitt	Oxford-Nord	"	Henry Sneath.
Donald Sutherland	Oxford-Sud	"	Chas. E. Burgess.
James Arthurs	Parry-Sound	"	James Sharpe.
Richard Blain	Peel	"	Robert Smith.
Hugh Boulton Morphy	Perth-Nord	"	John A. Hacking.
Michael Steele	Perth-Sud	"	James J. Nagle.
John Albert Sexsmith	Peterborough-Est	"	Bernard Morrow.
John Hampden Burnham	Peterborough-Ouest	"	James A. Hall.
Edmond Proulx	Prescott	"	Julien Brisebois.
Bernard Rickart Hepburn	Prince-Edouard	"	M. R. Allison.
Gerald Verner White	Renfrew-Nord	"	Joseph Dow.
Thomas Andrew Low	Renfrew-Sud	"	Charles K. Grigg.
Hon. Charles Murphy	Russell	"	Alfred Goulet.

LISTE des députés élus—*Suite.*

Membres élus.	Districts électoraux.	Province.	Officiers-rapporteurs.
William Humphrey Bennett	Simcoe-Est	Ontario	Wm. H. Hewson.
John Alister Currie	Simcoe-Nord	"	John W. Bethune.
Haughton Ignatius Samuel Lennox	Simcoe-Sud	"	Harry Fisher.
	Stormont	"	Donald A. A. McDonald.
John James Carrick	Thunder-Bay et Rainy-River	"	George F. Horrigan.
Edmund Bristol	Toronto-Centre	"	L. C. McKibbon.
Albert Edward Kemp	Toronto-Est	"	Geo. Strath.
Hon. Geo. Eulas Foster	Toronto-Nord	"	F. C. L. Jones.
Angus Claude Macdonell	Toronto-Sud	"	Cornelius Ryan.
Edmund Boyd Osler	Toronto-Ouest	"	John Boland.
Samuel Hughes	Victoria	"	Alex. J. Campbell.
Wm. G. Weichel	Waterloo-Nord	"	Arno L. Bitzer.
George Adam Clare	Waterloo-Sud	"	James S. Webster.
William Manly German	Welland	"	John Edward Cohoe.
William A. Clarke	Wellington-Nord	"	John Anderson.
Hugh Guthrie	Wellington-Sud	"	James McDonald.
Gordon Crooks Wilson	Wentworth	"	John Wilkie Lawrason.
Thomas George Wallace	York-Centre	"	R. A. Mason.
John Alex. McDonald Armstrong	York-Nord	"	Andrew R. McKenzie.
Wm. Findlay Maclean	York-Sud	"	Charles Murphy.
George Halsey Perley	Argenteuil	Québec	W. H. G. Garretsee.
Joseph Edmond Marcile	Bagot	"	J. B. S. Bathalon.
Henri Séverin Béland	Beauce	"	F. G. Fortier.
Louis Joseph Papineau	Beauharnois	"	Gilbert Huot.
Joseph Octave Lavallée	Bellechasse	"	P. J. Ruel.
Joseph Arthur Barrette	Berthier	"	Avila Rouleau.
Hon. Charles Marcil	Bonaventure	"	James Verge.
George Harold Baker	Brome	"	H. E. Williams.
Joseph Hormisdas Rainville	Chambly et Verchères	"	J. Albert Geoffrion.
Pierre Edouard Blondin	Champlain	"	Ernest Rinfret.
Rodolphe Forget	Charlevoix	"	Henri Simard.
James P. Brown	Châteauguay	"	J. Edmour McGowan.
Joseph Girard	Chicoutimi et Saguenay	"	Onésime Tremblay.
Frederick Robert Cromwell	Compton	"	W. H. Leonard.
Albert Sévigny	Dorchester	"	C. E. Vaillancourt.
Ovide Brouillard	Drummond et Arthabaska	"	C. R. Garneau.
Louis-Philippe Gauthier	Gaspé	"	Charles Lamb.
Louis Coderre	Hochelaga	"	Arthur Gosselin.
James Alexander Robb	Huntingdon	"	Wm. M. Mowat.
Frederick Debartzch Monk	Jacques-Cartier	"	J. A. Robillard.
Jos. Pierre Octave Guilbault	Joliette	"	J. Osias Guilbault.
Ernest Lapointe	Kamouraska	"	T. Lebel.
Honoré Achim	Labelle	"	D. Jos. Bonhomme.
Roch Lanctôt	Laprairie et Napierville	"	Alexandre Barrette.
Paul Arthur Séguin	L'Assomption	"	M. J. Siméon Rivest.
Charles Avila Wilson	Laval	"	P. Adelard Longpré.
Joseph Boutin Bourassa	Lévis	"	L. N. Carrier.
Eugène Paquet	L'Islet	"	Alfred Blais.
Edmond Fortier	Lotbinière	"	Joseph Larue.
Alphonse Verville	Maisonneuve	"	Albert Gingras.
Adelard Bellemare	Maskinongé	"	L. Denis Caron.
Lucien Turcotte Pacaud	Mégantic	"	Wm. H. Lambly.
Wm. Frederick Kay	Missisquoi	"	Edwin F. Currie.
David Arthur Lafortune	Montcalm	"	P. J. L. Bissonnette.
David Ovide L'Espérance	Montmagny	"	Olivier Carbonneau.
Rodolphe Forget	Montmorency	"	Herménégilde Dick.
Charles Joseph Doherty	Montréal, Ste-Anne	"	P. T. McGoldrick.
Herbert Brown Ames	Montréal, St-Antoine	"	John P. Dixon.
Louis Audet Lapointe	Montréal, St-Jacques	"	Geo. A. Morrison.
Robert Bickerdike	Montréal, St-Laurent	"	A. P. Pigeon.
Médéric Martin	Montréal, Ste-Marie	"	J. A. Bouvier.

LISTE des députés élus—*Suite.*

Membres élus.	Districts électoraux.	Province.	Officiers-rapporteurs.
Paul-Emile Lamarche	Nicolet	Québec	D. H. Rheault.
Gérald H. Brabazon	Pontiac	"	P. J. Lawn.
Michel Siméon Delisle	Portneuf	"	George Rinfret
Arthur Lachance	Québec-Centre	"	Arthur E. Simard.
Très Hon. Sir Wilfrid Laurier	Québec-Est	"	G. Arthur Paradis.
William Power	Québec-Ouest	"	Joseph Coveney.
Hon. Louis-Philippe Pelletier	Québec-Comté	"	J. F. Belleau.
Pierre Joseph Arthur Cardin	Richelieu	"	J. Wilfrid Martel.
Edmund Wm. Tobin	Richmond et Wolfe	"	W. J. Ewing.
Herménégilde Boulay	Rimouski	"	L. de G. Belzile.
Hon. Rodolphe Lemieux	Rouville	"	P. Dussault.
Louis Joseph Gauthier	St-Hyacinthe	"	Albini Messier.
Marie Joseph Demers	St-Jean et Iberville	"	James O'Cain.
George Henri Boivin	Shefford	"	Jules Vallotton.
Francis McCrea *alias* Frank N. McCrea	Sherbrooke	"	W. H. Lovell.
Très Hon. Sir Wilfrid Laurier	Soulanges	"	Elie Bourbonnais.
Charles Henry Lovell	Stanstead	"	Otis Shurtleff.
Charles Arthur Gauvreau	Témiscouata	"	Jos. Isaïe Lapointe.
Wilfrid Bruno Nantel	Terrebonne	"	J. A. Théberge.
Hon. Jacques Bureau	Trois-Rivières et St-Maurice	"	J. A. Provencher.
Joseph Arthur Calixte Ethier	Deux-Montagnes	"	Jos. H. Langlois.
Gustave Boyer	Vaudreuil	"	J. Napoléon Legault.
Emmanuel B. Devlin	Wright	"	Roméo Lafond.
Albéric Archie Mondou	Yamaska	"	Guillaume Léveillé.
Avard Longley Davidson	Annapolis	Nouv.-E.	Edwin Gates.
William Chisholm	Antigonish	"	Duncan D. Chisholm.
Daniel D. McKenzie	Cap-Breton-Nord et Victoria	"	Murdock E. McKay.
Wm. F. Carroll	Cap-Breton-Sud	"	Geo. B. Ingraham.
John Stanfield	Colchester	"	Chas. A. McLennan.
Edgar Nelson Rhodes	Cumberland	"	R. B. H. Davison.
Clarence Jameson	Digby	"	Henry A. P. Smith.
John H. Sinclair	Guysborough	"	A. J. O. McGuire.
Robert Laird Borden	Halifax	"	James Hall.
Alex K. Maclean	Halifax	"	James Hall.
Hadley B. Tremain	Hants	"	John D. Currie.
Alexander W. Chisholm	Inverness	"	Joseph D. Doucet.
Arthur de Witt Foster	King	"	Chas. F. Rockwell.
Dugald Stewart	Lunenburg	"	John H. Creighton.
Edward M. Macdonald	Pictou	"	J. Sim Harris.
Geo. William Kyte	Richmond	"	James D. Power.
Fleming Blanchard McCurdy	Shelburne et Queen	"	Geo. W. McLean.
Bowman Brown Law	Yarmouth	"	Geo. H. Guest.
Frank Broadstreet Carvell	Carleton	Nouv.-B.	John Farley.
Thomas A. Hartt	Charlotte	"	R. A. Stuart.
Onésiphore Turgeon	Gloucester	"	Jérôme Boudreau.
Ferdinand Joseph Robidoux	Kent	"	John B. Gogain.
Geo. Wm. Fowler	King et Albert	"	Fred. W. Freeze.
Wm. Stewart Loggie	Northumberland	"	John E. O'Brien.
James Reid	Ristigouche	"	John C. McLean.
Hon. William Pugsley	St-Jean, Cité	"	Alfred O. Skinner.
John Waterhouse Daniel	St-Jean, Cité et Comté	"	Alfred O. Skinner.
Hugh Havelock McLean	Sunbury et Queen	"	Chas. D. Dykeman.
Pius Michaud	Victoria	"	Levite A. Gagnon.
Hon. Henry Robert Emmerson	Westmoreland	"	Joseph A. McQueen.
Oswald Smith Crocket	York	"	Alex. A. Sterling.
James J. Hughes	King	Ile-P.-E.	Daniel T. McDonald.

LISTE des députés élus—*Fin.*

Membres élus.	Districts électoraux.	Province.	Officiers-rapporteurs.
James W. Richards	Prince..	I.-P.-E........	Dougald Wright.
Angus A. McLean	Queen..	"	George Coombs.
Donald Nicholson	Queen	"	George Coombs.
James Albert Manning Aikins	Brandon..	Manitoba....	Wm. John McComb.
Robert Cruise	Dauphin..	"	Edwin Jas. Bawden.
William Sharpe	Lisgar..	"	Charles Wahn.
Wm. D. Staples..	Macdonald..	"	Wm. Henry Fielding.
William James Roche	Marquette..	"	Archibald R. Tingley.
Arthur Meighen	Portage-la-Prairie..	"	Alex. Wm. Stone.
John Patrick Molloy	Provencher..	"	Napoléon Comeault.
George Henry Bradbury..	Selkirk..	"	F. W. R. Colcleugh.
Frederick Laurence Schaffner	Souris..	"	Geo. Thos. Robinson.
	Winnipeg..	"	Thos. Seaton Ewart.
Herbert S. Clements	Comox-Atlin..	Col.-Brit.....	F. G. Dawson.
Arthur Samuel Goodeve ..	Kootenay..	"	John Keen.
Francis Henry Shepherd..	Nanaimo..	"	Thomas Booth.
James Davis Taylor	New-Westminster..	"	David Douglas.
Henry Herbert Stevens ..	Vancouver..	"	Frank Burnett, sr.
Geo. Henry Barnard	Victoria..	"	Alex. McL. Bannerman
Martin Burrell	Yale-Cariboo..	"	D. B. Johnstone.
Richard Bedford Bennett..	Calgary..	Alberta......	H. C. B. Forsythe.
Hon. Frank Oliver	Edmonton..	"	Charles May.
David Warnock	Macleod..	"	A. H. Knight.
Wm. Asbury Buchanan..	Medicine-Hat..	"	H. A. Driggs.
Michael Clark	Red-Deer..	"	H. B. Atkins.
James McCrie Douglas ..	Strathcona..	"	Dennis Twomey.
William Henry White ...	Victoria..	"	W. J. Reid.
Jas. Gillanders Turriff ...	Assiniboia..	Sask.........	Robert Douglas.
Albert Champagne	Battleford..	"	George Wyatt.
David Bradley Neely	Humboldt..	"	Wm. H. Stiles.
Edward L. Cash	Mackenzie..	"	G. E. Hickling.
Wm. Erskine Knowles ...	Moosejaw..	"	W. D. McIntyre.
James McKay	Prince-Albert..	"	Ira A. Monses.
Levi Thomson	Qu'Appelle..	"	Arthur Roberts.
Wm. Melville Martin	Régina..	"	Thos. D. Brown.
Thomas MacNutt	Saltcoats..	"	Samuel J. Mugford.
George Ewan McCraney..	Saskatoon..	"	Howard M. Earle.
	Yukon..	Yukon.......	R. J. Eilbeck.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie pour le Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints des certificats des élections tenues subséquemment à l'élection générale du 21 septembre 1911, pour remplir les vacances causées dans la représentation à la Chambre des Communes par suite de l'acceptation de charges lucratives sous la Couronne par des membres élus pour la dite Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie pour le Canada.

THOMAS B. FLINT, écuier,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Lesquels certificats concernent les députés suivants et sont lus comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à James Hall, shérif de Halifax, Nouvelle-Ecosse, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Robert Laird Borden, écuyer, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: président du Conseil privé; l'honorable Robert Laird Borden a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à Frederick D. Barkwick, écr, 664 Spadina Avenue, Toronto, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Toronto-Nord, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, au lieu et place de l'honorable George Eulas Foster, écr, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: ministre du Commerce; l'honorable George Eulas Foster a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à Hercule Gohier, notaire public de Saint-Laurent, Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Jacques-Cartier, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Frederick Desbartzch Monk, écr, député élu pour icelle qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: ministre des Travaux Publics; l'honorable Frederick Debartzch Monk a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à Cyrille Renaud, notaire public, de Saint-Ambroise, Jeune-Lorette, Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Québec-Comté, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Louis Philippe Pelletier, écr, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: maître général des Postes; l'honorable Louis Philippe Pelletier a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à John J. Quigley, commis, 180 rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Montréal, Sainte-Anne, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Charles Joseph Doherty, écr, avocat, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: ministre de la Justice; l'honorable Charles Joseph Doherty a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à George Albert Jordan, écr, de Lindsay, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Victoria, dans la province d'Ontario pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Samuel Hughes, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: ministre de la Milice et de la Défense; l'honorable Samuel Hughes a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à William B. Waddell, de Minnedosa, Manitoba, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Marquette, dans la province du Manitoba, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable William James Roche, écr, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: secrétaire d'Etat; l'honorable William James Roche a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à Joseph E. Frazer, écr, de Saint-Thomas, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Elgin-Ouest, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Thomas Wilson Crothers, écr, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: ministre du Travail; l'honorable Thomas William Crothers a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à Louis de Gonzague Lachaîne, régistrateur de Saint-Jérôme, Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Terrebonne, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Wilfrid Bruno Nantel, écr, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: ministre du Revenu de l'Intérieur; l'honorable Wilfrid Bruno Nantel a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à William S. Wert, de Prescott, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Grenville, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre les Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable John Dowsley Reid, écr, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: ministre des Douanes; l'honorable John Dowsley Reid a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à H. W. White, avocat, de Winnipeg, Manitoba, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Winnipeg, dans la province du Manitoba, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Alexander Haggart, écr, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: maître de poste de Crewe, comté de Marquette, Manitoba; l'honorable Robert Rogers a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du seizième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à Stephen S. de Forest, grand shérif de Saint-Jean, cité et comté, Nouveau-Brunswick, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Saint-Jean, cité et comté, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de John Waterhouse Daniel, écr, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: maître de poste de Stovely, Colombie-Britannique; l'honorable John Douglas Hazen a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-septième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à J. T. Robinson, écr, de Kamloops, Colombie-Britannique, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Yale-Caribou, dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Martin Burrell, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: ministre de l'Agriculture; l'honorable Martin Burrell a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-cinquième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à John M. McNamara, avocat, de North-Bay, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Nipissing, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de George Gordon, écr, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: maître de poste de Carlsbad-Springs, Ontario; l'honorable Frank Cochrane a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-cinquième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à George Morris, écr, de Delta, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Leeds, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre les Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de George Taylor, écr, député élu pour icelle, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: maître de poste de Newboro, Ontario; l'honorable William Thomas White a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Les dits commissaires administrent alors le serment aux membres qui sont présents,—ce qui étant fait, et les membres ayant signé le rôle contenant le serment, ils prennent leurs sièges en Chambre.

Le greffier donne à la Chambre communication de la lettre suivante:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général,
Ottawa, 6 novembre 1911.

Monsieur,—J'ai ordre de Son Altesse Royale le Gouverneur général de vous informer que le juge en chef du Canada, en sa qualité de député-gouverneur, se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la session du Parlement fédéral, mercredi, le 15 courant, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. C. LOWTHER, Lt.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

Le greffier
de la Chambre des Communes.

Un message est remis par J. de St. Denis Lemoine, O.S.L., agissant pour le gentilhomme huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit:—

Messieurs de la Chambre des Communes:

Son Honneur le juge en chef du Canada, député du Gouverneur général désire la présence immédiate de cette Chambre à la salle des séances du Sénat.

La Chambre se rend en conséquence au Sénat, alors que l'Orateur du Sénat dit:—

Honorables Messieurs du Sénat, et
Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai ordre de vous informer que Son Altesse Royale le Gouverneur général ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent Parlement de la Puissance du Canada, avant qu'un Orateur de la Chambre des Communes ait été élu suivant la loi; mais demain, à trois heures p.m., son Altesse Royale donnera ces raisons.

Et les membres étant de retour;

M. Borden, s'adressant au greffier, propose, secondé par M. Foster, que Thomas Simpson Sproule, écuier, député du district électoral de Grey-Est, prenne le fauteuil de la Chambre comme Orateur.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative, *nemine contradicente.*

Et le greffier ayant déclaré M. Sproule dûment élu, il est conduit au fauteuil par M. Borden et M. Foster, alors qu'il fait ses humbles remerciements à la Chambre pour le grand honneur qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant à l'unanimité comme son Orateur.

La Masse est alors placée sur la Table.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster, la Chambre s'ajourne alors jusqu'à demain à 3 heures p.m.

Jeudi, 16 novembre 1911.

La Chambre s'étant réunie, et M. l'Orateur élu ayant pris le fauteuil;

PRIÈRES.

M. l'Orateur donne lecture à la Chambre de la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance du Canada, jeudi, le 16 courant, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. C. LOWTHER, Lt.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Un message est remis par J. de St. Denis Lemoine, agissant pour le gentilhomme huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit:—

M. L'ORATEUR,

Son Altesse Royale le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent à la salle du Sénat, et alors, M. l'Orateur s'exprime comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et, qui, par mon ministère, réclament, pour être en état de mieux remplir leurs devoirs envers leur Souverain et leur pays, tous leurs droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans leurs débats, le libre accès à la personne de Votre Altesse Royale, en tout temps convenable, et de la part de Votre Altesse Royale, l'interprétation la plus favorable de leurs délibérations.

Alors l'Orateur du Sénat dit:

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Altesse Royale de vous déclarer qu'Elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et ne doutant point que ses délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toutes les occasions, Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un prompt accès auprès de Son Altesse Royale, en toutes les occasions convenables, et que Son Altesse Royale

interprétera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

Et la Chambre étant de retour,—

M. l'Orateur fait rapport que la Chambre des Communes s'est rendue dans la salle des séances du Sénat, et qu'il a réclamé pour la dite Chambre les privilèges accoutumés, et qu'il a plu à Son Altesse Royale de les lui assurer.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant:—

Bureau du greffier de la Couronne en chancellerie, Canada,
Ottawa, 16 novembre 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du troisième jour d'août dernier émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Donald A. A. McDonald, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Stormont, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, convoqué en assemblée pour le quinzième jour de novembre 1911, Duncan Orestes Alguire, écr, M.D., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

Thos. B. Flint, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Duncan Orestes Alguire, écr, député du district électoral de Stormont, Ontario, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport du discours d'ouverture de Son Altesse Royale et en donne lecture à la Chambre comme suit:—

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est avec grand plaisir que je me trouve pour la première fois en présence du Parlement du Canada et que je puis me prévaloir de vos avis pour m'aider à remplir les importantes fonctions que m'a confiées Sa Majesté le Roi. Je vous assure que je regarde comme un privilège d'être appelé à administrer les affaires de ce pays prospère et toujours grandissant, et de coopérer avec vous aux importants travaux que vous êtes à la veille d'entreprendre.

Il m'est très agréable de pouvoir vous féliciter de la prospérité continue et croissante du pays. Notre commerce avec la Grande-Bretagne, et aussi avec les pays étrangers, prend une expansion rapide et, selon toute apparence, son volume pour l'année courante dépassera de beaucoup celui de toutes les années précédentes.

Bien que les moissons aient quelque peu souffert dans certaines régions, elles ont été, dans l'ensemble, très abondantes, et l'on croit que les profits du cultivateur dépasseront ceux de toute autre année antérieure.

Les parties du recensement fait cette année qui ont été mises en tableau jusqu'à ce jour seront communiquées. Si l'accroissement de la population n'a pas correspondu aux confiantes espérances que l'on avait formées, il est cependant considérable et encourageant.

Vous serez heureux d'apprendre que les recettes pour l'exercice courant ont jusqu'à ce jour, excédé celles de toute autre période de même durée dans le passé, avec la perspective que cette augmentation continuera.

Les avantages qui résulteraient d'un échange plus considérable de produits entre les différentes parties de l'Empire sont incontestables, vu l'étonnante variété et la grande abondance de ces produits. Des négociations ont été entamées dans le but d'arriver à un meilleur accord commercial avec les Indes Occidentales britanniques et la Guyane anglaise, accord qui devrait être avantageux et pour ces colonies et pour le Canada.

L'importance de donner à notre pays de meilleures routes est évidente. Un projet de loi vous sera soumis à l'effet de permettre au gouvernement fédéral de coopérer avec les provinces pour réaliser ce projet désirable.

Il est essentiel de ne pas perdre de vue que dans un pays qui possède une immense étendue de terres fertiles comme celles que le Canada a l'avantage d'avoir, la grande base de l'industrie repose sur l'agriculture. Mes Conseillers sont persuadés que le temps est venu d'augmenter l'aide et l'encouragement qui doivent être donnés à ceux qui cultivent le sol. Pour atteindre cette fin, il sera soumis à votre examen un projet de loi au moyen duquel on espère qu'il y aura coopération entre le Canada et les différentes provinces, afin d'aider et d'encourager nos cultivateurs à obtenir les meilleurs résultats possibles de la culture de leurs terres, et en même temps à conserver la fertilité du sol.

Il vous sera soumis un projet de loi à l'effet de reviser et de refondre les lois concernant l'inspection des grains et de pourvoir aux moyens de donner au gouvernement, par l'intermédiaire d'une commission, le contrôle et la direction des opérations des élévateurs terminals sur les grands lacs.

Un projet de loi vous sera présenté pour établir une commission permanente du tarif dont la mission consistera à se procurer au moyen de recherches et d'enquêtes, des renseignements de nature à fournir une base plus stable et plus satisfaisante pour la législation tarifaire que celle obtenue jusqu'à ce jour.

Des projets de loi vous seront aussi présentés concernant le département des Affaires extérieures, les Archives et autres sujets.

Le choix de la meilleure route pour le chemin de fer de la baie d'Hudson a été mis à l'étude par mes Conseillers et on vous fera connaître le résultat de leurs recherches.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes de l'exercice écoulé vous seront soumis.

La balance des estimations budgétaires pour l'année fiscale courante, ainsi que le projet de budget pour l'année prochaine seront soumis prochainement à votre approbation.

Honorable Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je recommande les sujets dont je viens de parler à votre meilleure attention, et j'espère que, sous la bénédiction de la Divine Providence, vos délibérations contribueront au bien-être et au bon gouvernement du Canada.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Ordonné, que le discours adressé par Son Altesse Royale aux deux Chambres du Parlement du Canada, soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Résolu, que l'ordre pour la prise en considération de la motion relative à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général en réponse au discours du Trône à l'ouverture de la session aura la priorité sur toutes autres mesures, sauf la présentation des bills jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Résolu, qu'un comité spécial soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents prescrits par la règle 10; le dit comité devant se composer de M. Borden, Sir Wilfrid Laurier, messieurs Reid (Grenville), Monk, Pugsley, Stanfield et Pardee,—et que la partie de la règle 10 qui limite le nombre des membres du dit comité soit suspendue à cet effet.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, lequel est comme suit:—

RAPPORT DES BIBLIOTHECAIRES POUR L'ANNEE 1911.

A l'honorable président de la Chambre des Communes,

Les Bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter leur rapport pour l'année 1911.

La longue et importante liste de documents se rapportant à l'historique des négociations relatives à la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis publiée dans le dernier rapport annuel n'est point reproduite cette année; mais une liste supplémentaire, continuée, mise au point jusqu'à la date la plus récente paraîtra le plus tôt possible. Le manuscrit est entre les mains des imprimeurs depuis quelque temps.

Les bibliothécaires se sont fait un devoir de devancer les demandes d'informations de la part des députés, mais vu les demandes nombreuses faites par les députés à la recherche de renseignements depuis les deux dernières sessions, l'acquisition de livres d'un caractère moins sérieux a dû être considérablement diminuée.

La procédure suivie dans le vote des estimés a été cause que le paiement des comptes de la Bibliothèque est grandement en retard, et il n'a point paru prudent de continuer les achats aussi libéralement que par le passé, tant qu'ils ne seront point acquittés. Vu cet état le choses, les bibliothécaires réclament l'indulgence des députés jusqu'au commencement de la prochaine année fiscale.

Le travail de la préparation d'un catalogue par fiches pour la section canadienne, commencé l'an dernier, a été continué pendant la vacance et sera terminé après la présente session.

Les bibliothécaires ont pourvu, autant que possible, à une nouvelle disposition des livres sur les rayons dans le but de faciliter le travail de ceux qui ont des recherches à faire.

L'augmentation constante du nombre des livres dans la Bibliothèque rend de plus en plus difficile leur disposition sur les rayons, vu l'espace requis qui est depuis longtemps devenu insuffisant. Dans presque toutes les sections les livres sont à double rang sur les rayons.

Les bibliothécaires se permettent à ce sujet de rappeler l'attention du gouvernement et du Parlement sur la nécessité de pourvoir à une plus ample accommodation pour les fins de la Bibliothèque. Depuis plusieurs années cette demande a été réitérée auprès du Parlement sans aucun résultat.

L'architecte en chef du département des Travaux Publics avait, en 1904, préparé un plan simple et satisfaisant. Ce plan que les bibliothécaires considéraient comme de nature à faire face aux exigences du moment, sans être dispendieux, aurait permis de placer 200,000 volumes sur les nouveaux rayons. A plusieurs reprises, le comité de la Bibliothèque avait donné son approbation au projet proposé, malheureusement, il ne fut pas mis à exécution. Ce plan permettait aux bibliothécaires de consacrer tout le rez-de-chaussée de la rotonde aux ouvrages dont les députés ont un constant besoin et aurait dégagé les galeries d'un nombre considérable de volumes. Il faut espérer que le Parlement trouvera les moyens de fournir à la Bibliothèque cet espace devenu absolument nécessaire.

En attendant, le département des Travaux Publics fait préparer quelques chambres dans le soubassement du Sénat afin de diminuer l'encombrement sur le parquet de la Bibliothèque. Cette augmentation d'espace sera très appréciée.

On trouvera ci-jointe la liste des dons faits à la Bibliothèque pendant l'année.

Parmi ces dons, les bibliothécaires désirent mentionner d'une manière spéciale les suivants:—

De la part du Comte de Crawford, K.T., LL.D.

1. A Bibliography of Royal Proclamation (1485-1714) under the Tudor and Stuart Sovereigns. 2 vols. Folio, London, 1910.
2. Bibliotheca Lindesiana. Catalogue of Printed Books preserved at Haigh Hall, Wigan, England. 3 vols. Folio, London, 1910.
3. De la part de Messrs Kegan, Paul Trench, Trüner & Co., Frank Brangwkyn and His Work, London, 1910. Les gravures sont coloriées et l'ouvrage est d'une grande valeur artistique.

La liste des livres déposée en vertu de la loi protégeant la propriété littéraire se trouvera comme d'habitude parmi les documents de la session lorsqu'ils seront publiés.

Le catalogue annuel des livres ajoutés à la Bibliothèque est en ce moment sous presse et sera distribué dans quelques jours. (*Document de la Session, No 33.*)

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DECELLES,
Bibliothécaire général du Parlement.

MARTIN J. GRIFFIN,
Bibliothécaire parlementaire.

OTTAWA, 16 novembre 1911.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Son Altesse Royale transmet à la Chambre des Communes copie d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable Frederick Debartzch Monk, ministre des Travaux Publics, l'honorable George Hasley Perley, l'honorable John Dowsley Reid, ministre des Douanes, et l'honorable William James Roche, Secrétaire d'Etat, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes".

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 15 novembre 1911.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 20 novembre 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Osler,—la pétition de la *Canadian Birkbeck Investment and Savings Company.*

Par M. Barker,—la pétition de Victor Révillon, de la cité de Paris, France, et autres, d'autres lieux.

Par M. Bickerdike,—la pétition de Sir Edward Seaborne Clouston, baronnet, et autres, de la cité de Montréal.

Par M. White (Renfrew),—la pétition de la Compagnie de la *Montreal, Ottawa and Georgian Bay Canal Company.*

Par M. Stephens,—la pétition de E. C. Cartwright et autres, de la cité de Vancouver et autres lieux, dans la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur informe la Chambre que, le 18 septembre écoulé, le greffier de la Chambre a reçu de Son Honneur le juge Malouin et de Son Honneur le juge McCorkill, deux des juges choisis pour la décision des pétitions d'élections, conformément à la Loi des élections fédérales contestées, un rapport concernant l'élection pour le district électoral de Chicoutimi et Saguenay.

Et le dit rapport est lu comme suit:—

ELECTION CONTESTEE DE CHICOUTIMI ET SAGUENAY.

Canada,
Province de Québec,
District de Chicoutimi,
No 2465.

Cour Supérieure.

LOI DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Chicoutimi et Saguenay, tenue le quatorzième jour d'octobre mil neuf cent huit, jour de la nomination, et le vingt-sixième jour d'octobre, même année, pour la votation à la dite élection.

JOSEPH PEDNAUD *et al,*
Pétitionnaires;

vs

JOSEPH GIRARD,
Défendeur.

Nous, les soussignés, juges de la Cour Supérieure, Québec, qui avons présidé à l'instruction de la pétition d'élection en cette cause, faisons par les présentes rapport et certifions, sous l'empire des dispositions du chapitre 7, S.R.C., article 68, que des manœuvres frauduleuses ont été commises au cours de cette élection par un agent du défendeur, mais pas à la connaissance de ce dernier.

Que, par ailleurs, le défendeur a donné personnellement à des votants du dit district électoral, pour les fins de la dite élection, savoir: pour défrayer l'organisation de comités en divers endroits du dit district électoral, certaines sommes pour une partie desquelles il n'y a pas eu de reddition de comptes, et qu'il est permis de présumer et il est présumé que cet argent, dont on n'a pas rendu compte, a été utilisé pour des manœuvres frauduleuses, hors de la connaissance et sans le consentement du défendeur.

Que le dit défendeur n'a pas été dûment et légalement élu à la dite élection, et que la dite élection est nulle et invalide.

Que les pétitionnaires, à la suite de l'audition d'une très forte proportion des témoins produits par eux, ayant failli d'établir une preuve utile ou concluante, le défendeur a été et est condamné à payer les frais de la dite pétition, moins ceux de l'enquête, et de la citation et de la comparution des témoins, dont les dites parties, pétitionnaires et défendeur, sont condamnées à payer chacune une moitié indivise.

ALBERT MALOUIN, *J.C.S.*
J. C. McCORKILL, *J.C.S.*

Et il est ordonné que le dit rapport soit entré dans le journal de cette Chambre.

M. White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 2.*)

Aussi,—Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement pour l'exercice 1911-12. (*Document de la session, No 39.*)

Aussi,—Sommaire de l'administration des Fonds de pensions et de retraite, dans le service civil, pour l'année terminée le 31 décembre 1911, indiquant les noms, le grade, le salaire, la durée de service, l'allocation et la cause de la retraite de chaque fonctionnaire mis à sa pension ou à sa retraite, et spécifiant si la vacance a été remplie par avancement, ou par une nouvelle nomination, ainsi que le salaire du nouveau fonctionnaire. (*Document de la session, No 41.*)

Aussi,—Relevé des dépenses au compte des "Dépenses diverses imprévues", du 1er avril au 16 novembre 1911, conformément à la Loi des subsides de 1911. (*Document de la session, No 42.*)

Et aussi,—Rapport du Surintendant des assurances du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 43.*)

Ordonné, que M. Bickerdike ait la permission de présenter un bill (No 2) modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lancaster ait la permission de présenter un bill (No 3) modifiant la Loi du mariage.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lancaster ait la permission de présenter un bill (No 4) modifiant la Loi des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lancaster ait la permission de présenter un bill (No 5) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, en conformité du chapitre 43, article, 47, 9-10 Edouard VII, intitulé: "Loi du Service de la Marine",—Copie d'un décret du conseil, daté le 7 août 1911, *re* "Paie supplémentaire des officiers et matelots du service de la Marine du Canada". Aussi,—Copie d'un décret du conseil, daté le 10 août 1911, *re* "Allocation aux ministres de religion des diverses croyances pour ministère religieux aux officiers et matelots appartenant aux forces navales du Canada". Aussi,—Copie d'un décret du conseil, daté le 18 octobre 1911, *re* "Règlements pour le recrutement des cadets de marine pour le service de la Marine". Et aussi,—Copie d'un décret du conseil, daté le 25 octobre 1911, *re* "Règlements pour la régie des Cours martiales". (*Document de la session, No 40.*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération du discours de Son Altesse Royale à l'ouverture de la session.

M. Bennett (Calgary) propose, secondé par M. Sévigny,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et la question étant posée sur la motion;

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Pugsley,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse:—

"Nous désirons soumettre à Votre Altesse Royale que, par une résolution de cette Chambre, adoptée le 29 mars 1909, il a été déclaré que: 'cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son nombre et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.'

"De plus, que

" Cette Chambre approuvera cordialement toutes dépenses nécessaires destinées à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien.

" Que, en conformité de cette résolution, l'administration précédente s'est mise à l'œuvre pour adopter un programme bien défini d'organisation navale.

" Que, en ce qui concerne ce programme, tout aussi bien que la question entière de la défense navale, il existe dans le cabinet actuel un conflit flagrant d'opinion, et que quelques-uns de ses membres ont à maintes reprises, et avant et au cours des dernières élections, dénoncé la défense navale sous quelque forme que ce soit.

" Nous soumettons respectueusement à Votre Altesse Royale que c'est un principe fondamental du gouvernement constitutionnel que les aviseurs de la Couronne doivent être sincèrement d'accord sur toutes les questions importantes de l'administration publique, et que l'admission par le premier ministre, dans le cabinet actuel, de membres ayant des vues diamétralement opposées sur une question de la plus haute importance pour le Canada et l'empire, est contraire au principe bien compris du gouvernement responsable, et ne devrait pas obtenir l'approbation de la Chambre."

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Pardee,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 21 novembre 1911.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 20 novembre courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la *Canadian Birkbeck Investment and Savings Company:* pour une loi à l'effet d'en changer le nom en celui de *Canadian Mortgage Investment Company.*

De Victor Révillon, de la ville de Paris, France, et autres personnes d'autres endroits; demandant une charte sous le nom de *Revillon Frères Trading Company, Limited.*

De Sir Edward Seaborne Clouston, baronnet, et autres, de la cité de Montréal demandant une charte sous le nom de *The Liverpool-Manitoba Assurance Company.*

De E. C. Cartwright et autres, de la cité de Vancouver et autres endroits dans la Colombie-Britannique; demandant une charte sous le nom de *North Arm Bridge and Railway Company.*

De la *Montreal, Ottawa and Georgian Bay Canal Company;* pour une loi à l'effet de prolonger jusqu'au 1er mai 1920 le délai fixé pour la construction du dit canal, et pour d'autres fins.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport, en conformité des dispositions de l'article 16 de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908, contenant un état complet et les comptes des opérations au cours de l'année terminée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 44.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et l'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement à icelle,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse:—

" Nous désirons soumettre à Votre Altesse Royale que, par une résolution de cette Chambre, adoptée le 29 mars 1909, il a été déclaré que: 'cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son nombre et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale'.

" De plus, que

" Cette Chambre approuvera cordialement toutes dépenses nécessaires destinées à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien.

" Que, en conformité de cette résolution, l'administration précédente s'est mise à l'œuvre pour adopter un programme bien défini d'organisation navale.

" Que, en ce qui concerne ce programme, tout aussi bien que la question entière de la défense navale, il existe dans le cabinet actuel un conflit flagrant d'opinion, et que quelques-uns de ses membres ont à maintes reprises, et avant et au cours des dernières élections, dénoncé la défense navale sous quelque forme que ce soit.

" Nous soumettons respectueusement à Votre Altesse Royale que c'est un principe fondamental du gouvernement constitutionnel que les aviseurs de la Couronne doivent être sincèrement d'accord sur toutes les questions importantes de l'administration publique, et que l'admission par le premier ministre, dans le cabinet actuel, de membres ayant des vues diamétralement opposées sur une question de la plus haute importance pour le Canada et l'empire, est contraire au principe bien compris du gouvernement responsable, et ne devrait pas obtenir l'approbation de la Chambre."

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Clarke (Essex),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 22 novembre 1911.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Armstrong (Lambton),—la pétition de Dorothy Dickison et autres, actionnaires et déposants de la *Farmers' Bank*.

Par M. Barker,—la pétition de la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company*.

Par M. Beattie,—la pétition de Edna Wells (née Gould), de la cité de London, comté de Middlesex, province d'Ontario, épouse légitime de William Edwin Wells, autrefois de la dite cité de London, mais présentement dans la cité le Détroit, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

Ordonné, que M. Turriff ait la permission de présenter un bill (No 6) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir :—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et l'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement à icelle,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse :—

" Nous désirons soumettre à Votre Altesse Royale que, par une résolution de cette Chambre, adoptée le 29 mars 1909, il a été déclaré que : 'cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son nombre et ses richesses aug-

mentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale'.

"De plus, que

"Cette Chambre approuvera cordialement toutes dépenses nécessaires destinées à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien.

"Que, en conformité de cette résolution, l'administration précédente s'est mise à l'œuvre pour adopter un programme bien défini d'organisation navale.

"Que, en ce qui concerne ce programme, tout aussi bien que la question entière de la défense navale, il existe dans le cabinet actuel un conflit flagrant d'opinion, et que quelques-uns de ses membres ont à maintes reprises, et avant et au cours des dernières élections, dénoncé la défense navale sous quelque forme que ce soit.

"Nous soumettons respectueusement à Votre Altesse Royale que c'est un principe fondamental du gouvernement constitutionnel que les aviseurs de la Couronne doivent être sincèrement d'accord sur toutes les questions importantes de l'administration publique, et que l'admission par le premier ministre, dans le cabinet actuel, de membres ayant des vues diamétralement opposées sur une question de la plus haute importance pour le Canada et l'empire, est contraire au principe bien compris du gouvernement responsable, et ne devrait pas obtenir l'approbation de la Chambre."

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 23 novembre 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Stewart (Hamilton),—la pétition du conseil municipal de la cité de Hamilton.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 22 novembre courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De Dorothy Dickison et autres, actionnaires et déposants de la *Farmers' Bank;* demandant que l'on constitue immédiatement une commission royale pour faire une enquête touchant l'incorporation et l'organisation de la dite banque, et pour d'autres fins.

De la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company,* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction et le parachèvement de sa voie ferrée, et pour d'autres fins.

D'Edna Wells (née Gould), de London, Ont.; pour une loi de divorce d'avec son mari William Edwin Wells.

Ordonné, que M. Edwards ait la permission de présenter un bill modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

M. Edwards propose, secondé par M. Middlebro,—Que le dit bill soit lu pour la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, M. l'Orateur demande à l'honorable député de retirer le bill jusqu'à ce qu'il se soit assuré si un semblable bill ne devrait pas être fondé sur une résolution adoptée en comité général: et qu'il était porté à croire qu'une résolution était nécessaire dans l'espèce.

Avec la permission de la Chambre,

La motion pour seconde lecture est rescindée, et le bill est retiré.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et l'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre

Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

Qu'il plaise à Votre Altesse Royale:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement à icelle,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse:—

" Nous désirons soumettre à Votre Altesse Royale que, par une résolution de cette Chambre, adoptée le 29 mars 1909, il a été déclaré que: 'cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son nombre et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale'.

" De plus, que

" Cette Chambre approuvera cordialement toutes dépenses nécessaires destinées à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien.

" Que, en conformité de cette résolution, l'administration précédente s'est mise à l'œuvre pour adopter un programme bien défini d'organisation navale.

" Que, en ce qui concerne ce programme, tout aussi bien que la question entière de la défense navale, il existe dans le cabinet actuel un conflit flagrant d'opinion, et que quelques-uns de ses membres ont à maintes reprises, et avant et au cours des dernières élections, dénoncé la défense navale sous quelque forme que ce soit.

" Nous soumettons respectueusement à Votre Altesse Royale que c'est un principe fondamental du gouvernement constitutionnel que les aviseurs de la Couronne doivent être sincèrement d'accord sur toutes les questions importantes de l'administration publique, et que l'admission par le premier ministre, dans le cabinet actuel, de membres ayant des vues diamétralement opposées sur une question de la plus haute importance pour le Canada et l'empire, est contraire au principe bien compris du gouvernement responsable, et ne devrait pas obtenir l'approbation de la Chambre."

Et le débat se continuant:

Sur motion de M. Mondou, secondé par M. Stanfield,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à huit heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 24 novembre 1911.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. German,—la pétition de la *Erie, London and Tilsonburg Railway Company.*

Par M. Fripp,—la pétition de Ezra Butler Eddy Bessey, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province d'Ontario, gentilhomme.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 23 novembre courant, laquelle est lue et reçue, et est comme suit:—

Du conseil municipal de la cité de Hamilton; demandant qu'une loi soit passée à l'effet de pourvoir à la régie future de la Baie de Burlington et des eaux contiguës, et pour d'autres fins.

M. l'Orateur soumet à la Chambre,—Minutes de la Commission d'économie interne de la Chambre des Communes, pour l'année précédente, conformément à la règle 9. (*Document de la session, No 45.*)

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la décision suivante:—

"Hier, à ma demande, l'honorable député de Frontenac (M. Edwards) a retiré son projet de loi à l'effet de modifier la Loi de la marine marchande au Canada, afin de me permettre d'examiner plus à fond si ce projet de loi ne devait pas plutôt être précédé d'une résolution du comité de la Chambre entière.

"Par la règle 50 il est clairement défini qu'aucune loi affectant le commerce, ou toute modification des lois qui régissent le commerce, ne peut être présentée en Chambre sans avoir au préalable été étudiée en comité général.

"Bourinot, 3me édition, page 635, dit:—

"Les lois qui régissent les havres, le pilotage et le trafic par eau..........ont toujours été basées sur des résolutions adoptées en comité". On peut se référer aux Journaux de 1873, 1874 et 1878 pour la confirmation de ce principe. Tous les différents cas qui y sont mentionnés établissent pleinement que la pratique que je viens d'indiquer est celle qui doit être suivie.

"C'est pourquoi je désire qu'il soit compris que je donne ma décision en ce sens."

Ordonné, que M. Meighen ait la permission de présenter un bill (No 7) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs de Boucherville, C.M.G., Boyer, Sir Richard Cartwright, G.C.M.G., Costigan, Davis, Derbyshire, Douglas, Gillmor, Jaffray, LaRivière, McHugh, Miller, Poirier, Ross (Sir George W.) et Wilson (Elgin) ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que

les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité des deux Chambres sur la dite Bibliothèque.

Aussi, que les dits honorables messieurs Choquette, Cloran, Coffey, Derbyshire, De Veber, Domville, Ellis, Forget, Frost, Gillmor, LaRivière, Legris, MacKay (Alma), MacKeen, Pope, Prince, Ratz, Riley, Ross (Halifax) Taylor et Talbot ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les Impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

Et aussi, que les honorables messieurs Campbell, Miller, Watson et Young ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du Restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet du dit Restaurant.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et l'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement à icelle,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse:—

"Nous désirons soumettre à Votre Altesse Royale que, par une résolution de cette Chambre, adoptée le 29 mars 1909, il a été déclaré que: 'cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son nombre et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale'.

"De plus, que

"Cette Chambre approuvera cordialement toutes dépenses nécessaires destinées à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien.

"Que, en conformité de cette résolution, l'administration précédente s'est mise à l'œuvre pour adopter un programme bien défini d'organisation navale.

"Que, en ce qui concerne ce programme, tout aussi bien que la question entière de la défense navale, il existe dans le cabinet actuel un conflit flagrant d'opinion, et que quelques-uns de ses membres ont à maintes reprises, et avant et au cours des dernières élections, dénoncé la défense navale sous quelque forme que ce soit.

"Nous soumettons respectueusement à Votre Altesse Royale que c'est un principe fondamental du gouvernement constitutionnel que les aviseurs de la Couronne doivent être sincèrement d'accord sur toutes les questions importantes de l'administration publique, et que l'admission par le premier ministre, dans le cabinet actuel, de membres ayant des vues diamétralement opposées sur une question de la plus haute importance pour le Canada et l'empire, est contraire au principe bien compris du gouvernement responsable, et ne devrait pas obtenir l'approbation de la Chambre."

Et le débat se continuant:

Sur motion de M. Rainville, secondé par M. Goodeve,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du maître général des Postes pour l'année terminée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 24.*)

M. Hughes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copies des Ordres généraux de la milice, pour la période écoulée entre le 1er novembre 1910 et le 2 novembre 1911, inclusivement. (*Document de la session, No 46.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures p.m., elle s'ajorne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 27 novembre 1911.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Aikins,—la pétition de James Denny, de la cité de Brandon, province du Manitoba, employé de banque, époux légitime de Isabella Denny (née Mount), de la cité de Edmonton, province de l'Alberta; et la pétition de Thomas Wadge, de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Bennett (Calgary),—la pétition de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; et la pétition de la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 24 novembre courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la Compagnie du chemin de fer de l'Erié, de London et de Tilsonburg; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne ferrée.

De Ezra Butler Eddy Bessey, d'Ottawa; pour une loi à l'effet de changer son nom de Bessey en celui de Eddy.

Ordonné, que M. Burnham ait la permission de présenter un bill (No 8) modifiant la Loi des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince Arthur William Patrick Albert, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et l'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

Qu'il plaise à Votre Altesse Royale:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles

remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement à icelle,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse:—

" Nous désirons soumettre à Votre Altesse Royale que, par une résolution de cette Chambre, adoptée le 29 mars 1909, il a été déclaré que: 'cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son nombre et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale'.

" De plus, que

" Cette Chambre approuvera cordialement toutes dépenses nécessaires destinées à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien.

" Que, en conformité de cette résolution, l'administration précédente s'est mise à l'œuvre pour adopter un programme bien défini d'organisation navale.

" Que, en ce qui concerne ce programme, tout aussi bien que la question entière de la défense navale, il existe dans le cabinet actuel un conflit flagrant d'opinion, et que quelques-uns de ses membres ont à maintes reprises, et avant et au cours des dernières élections, dénoncé la défense navale sous quelque forme que ce soit.

" Nous soumettons respectueusement à Votre Altesse Royale que c'est un principe fondamental du gouvernement constitutionnel que les aviseurs de la Couronne doivent être sincèrement d'accord sur toutes les questions importantes de l'administration publique, et que l'admission par le premier ministre, dans le cabinet actuel, de membres ayant des vues diamétralement opposées sur une question de la plus haute importance pour le Canada et l'empire, est contraire au principe bien compris du gouvernement responsable, et ne devrait pas obtenir l'approbation de la Chambre."

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. McKay,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 28 novembre 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Ames,—la pétition de la *Dominion Guarantee Company, Limited;* la pétition de la *Montreal Central Terminal Company;* et la pétition de Thomas D. Rambaut, de la cité de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, conseiller en loi.

Par M. Osler,—la pétition de l'Institut des Architectes du Canada.

Par M. Martin (Régina),—la pétition de D. D. Broadfoot et autres, de Régina, province de la Saskatchewan; et la pétition de T. E. Leclaire et autres, de High-River, province de l'Alberta.

Par M. Stephens,—la pétition de Cory Spencer Ryder et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Cash,—la pétition de la *Manitoulin and Northwestern Railway Company.*

Par M. Baker,—la pétition de la *Central Railway Company of Canada.*

Par M. Coderre,—la pétition de la *Security Life Insurance Company of Canada;* et la pétition de la *British Colonial Fire Insurance Company.*

Par M. Nesbitt,—la pétition de la *West Ontario Pacific Railway Company;* et la pétition de la *South Ontario Pacific Railway Company.*

Par M. McKay,—la pétition de Herbert Horsfall, de la cité et district de Montréal, province de Québec, comptable, époux légitime de Rosa Brammer Horsfall, de la cité de Montréal, province de Québec.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 27 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De James Denny, de Brandon, Man.; demandant une loi de divorce d'avec sa femme Isabella Denny.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique et de ses diverses lignes de raccordement.

De la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et de ses voies de raccordement.

De Thomas Wadge, de Winnipeg, Man.; pour une loi prolongeant la durée de certains brevets pour l'amélioration de séparateurs de grains.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de l'honorable juge en chef F. X. Lemieux et de l'honorable juge C. E. Dorion, deux des juges chargés de l'instruction des pétitions d'élection, conformément à la " Loi des élections fédérales contestées ", un certificat et rapport concernant l'élection pour le district électoral de Québec-Ouest.

Et le dit certificat et rapport est lu comme suit, et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de la Chambre:—

ELECTION CONTESTEE DE QUEBEC-OUEST.

Canada,
Province de Québec,
District de Québec.

Dans la Cour Supérieure.

Le vingt-quatrième jour de novembre mil neuf cent onze.

No 141.

PRÉSENT:

L'honorable juge en chef F X. LEMIEUX.
L'honorable juge C. E. DORION.

[L.S.]

(LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.)

Election d'un député pour le district électoral de Québec-Ouest, à la Chambre des Communes du Canada, tenue le quatorzième jour de septembre mil neuf cent onze, pour la présentation des candidats, et le vingt et unième jour de septembre mil neuf cent onze pour la votation.

JEAN-B. FRADETTE, de la cité de Québec, agent,
Pétitionnaire;

et

WILLIAM POWER, marchand, de la cité de Québec,
Défendeur.

La Cour, ayant examiné la procédure et la preuve de record et entendu les parties par leurs avocats sur le mérite de la pétition en contestation d'élection, la présente cause ayant été inscrite pour preuve et audition en même temps;

Considérant que le pétitionnaire a déclaré par écrit ne pas faire de preuve au soutien de la présente pétition en contestation d'élection, et que de fait aucune preuve n'a été faite à l'appui d'icelle;

Considérant d'autre part que l'intimé a consenti par écrit à ce que la dite pétition soit renvoyée, chaque partie payant ses frais;

Pour ces motifs, renvoie la dite pétition en contestation d'élection, chaque partie payant ses frais.

F. X. LEMIEUX, *juge en chef, Québec.*
C. E. DORION, *J.C.S.*

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Commission de conservation sur les forces hydrauliques du Canada. (*Document de la session, No 47.*)

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la décision suivante:—

Au sujet du Bill intitulé: "Loi modifiant la Loi des Banques", dont l'honorable député de Saint-Jean et Iberville a donné avis, je suis d'opinion, après avoir étudié la mesure, que ce bill devrait être basé sur une résolution.

Avant 1874, la procédure à ce sujet a subi des variations, mais cette même année, M. l'Orateur Anglin a décidé (voir Bourinot, 3me éd., p. 634) que les bills concernant les banques en général devraient être basés sur une résolution, conformément à la pratique du parlement anglais. Le cas qui avait motivé cette décision était un bill semblable à celui actuellement soumis à la Chambre (voir Journal de

la Chambre, 1874, pp. 142-3). En 1890, le bill du gouvernement à l'effet d'étendre les chartes des diverses banques en Canada et de modifier l'Acte des Banques, a été précédé d'une résolution (voir Journal de la Chambre, 1890, p. 209).

En conséquence, je décide qu'une procédure semblable devrait être suivie au sujet du bill proposé par l'honorable député.

Ordonné, que M. Stevens ait la permission de présenter un bill (No 9) modifiant le Code criminel.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et l'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement à icelle,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse:—

" Nous désirons soumettre à Votre Altesse Royale que, par une résolution de cette Chambre, adoptée le 29 mars 1909, il a été déclaré que: ' cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son nombre et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale '.

" De plus, que

" Cette Chambre approuvera cordialement toutes dépenses nécessaires destinées à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien.

" Que, en conformité de cette résolution, l'administration précédente s'est mise à l'œuvre pour adopter un programme bien défini d'organisation navale.

" Que, en ce qui concerne ce programme, tout aussi bien que la question entière de la défense navale, il existe dans le cabinet actuel un conflit flagrant d'opinion, et que quelques-uns de ses membres ont à maintes reprises, et avant et au cours des dernières élections, dénoncé la défense navale sous quelque forme que ce soit.

" Nous soumettons respectueusement à Votre Altesse Royale que c'est un principe fondamental du gouvernement constitutionnel que les aviseurs de la Couronne doivent être sincèrement d'accord sur toutes les questions importantes de l'adminis-

tration publique, et que l'admission par le premier ministre, dans le cabinet actuel, de membres ayant des vues diamétralement opposées sur une question de la plus haute importance pour le Canada et l'empire, est contraire au principe bien compris du gouvernement responsable, et ne devrait pas obtenir l'approbation de la Chambre."

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Loggie, secondé par M. Gordon,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-huit minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 29 novembre 1911.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Porter,—la pétition de Jesse Wilbert Hearns, du township de Sidney, comté de Hastings, autrefois Toronto-Est, époux légitime de Helen Hearns (née Creller), de la cité de Saginaw, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

Par M. Paquet,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Cap-de-la Madeleine.

Par M. Jameson,—la pétition de la *Dominion Atlantic Railway Company.*

Par M. McCraney,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par M. McKay,—la pétition de Charles Willoughby et autres, de la cité de Régina, province de Saskatchewan.

Par M. Henderson,—la pétition de John Hunter et autres, déposants de la *Farmers' Bank of Canada.*

Par M. Sharpe (Ontario),—la pétition de Jacob Meyer et autres, déposants de la *Farmers' Bank of Canada.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 28 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De D. D. Broadfoot et autres, de Régina, Sask.; pour une charte sous le nom de *British Canadian Loan Company.*

De la *Montreal Central Terminal Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De l'Institut des Architectes du Canada; pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de l'Institut Royal d'Architecture du Canada, et à d'autres fins.

De la *Dominion Guarantee Company, Limited;* pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company.*

De Thomas Rambaut, de la cité de New-York; pour une loi prolongeant la durée de certains brevets pour la conservation des légumes.

De Cory Spencer Ryder et autres, de Vancouver, C.-B.; pour une charte sous le nom de *Vancouver Life Insurance Company of Vancouver, British Columbia.*

De T. E. Leclaire et autres, de High-River, Alta; pour une charte sous le nom de *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.*

De la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son réseau, et augmentant ses pouvoirs d'emprunter.

De la *Central Railway Company of Canada;* pour une loi ratifiant certains arrangements de transfert avec d'autres compagnies de chemins de fer, augmentant ses pouvoirs pour émettre des obligations et à d'autres fins.

De la *Security Life Insurance Company of Canada;* pour une loi modifiant sa charte.

De la *British Colonial Fire Insurance Company of Canada;* pour une loi déclarant que sa charte, au lieu d'expirer le 18 mai 1911, est censée continuer jusqu'au 19 mai 1913.

De la *West Ontario Pacific Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de son embranchement.

De la *South Ontario Pacific Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour commencer la construction de son réseau et de ses travaux de ponts, augmentant ses pouvoirs d'émission d'obligations, et à d'autres fins.

De Herbert Horsfall, de Montréal, Québec; pour une loi de divorce d'avec sa femme Rosa Brammer Horsfall.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, Comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement à icelle,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse:—

" Nous désirons soumettre à Votre Altesse Royale que, par une résolution de cette Chambre, adoptée le 29 mars 1909, il a été déclaré que: ' cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son nombre et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.'

" De plus, que

" Cette Chambre approuvera cordialement toutes dépenses nécessaires destinées à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien.

" Que, en conformité de cette résolution, l'administration précédente s'est mise à l'œuvre pour adopter un programme bien défini d'organisation navale.

" Que, en se qui concerne ce programme, tout aussi bien que la question entière de la défense navale, il existe dans le cabinet actuel un conflit flagrant d'opinion, et que quelques-uns de ses membres ont à maintes reprises, et avant et au cours des dernières élections, dénoncé la défense navale sous quelque forme que ce soit.

" Nous soumettons respectueusement à Votre Altesse Royale que c'est un principe fondamental du gouvernement constitutionnel que les aviseurs de la Couronne doivent être sincèrement d'accord sur toutes les questions importantes de l'administration publique, et que l'admission par le premier ministre, dans le cabinet actuel, de membres ayant des vues diamétralement opposées sur une question de la plus haute importance pour le Canada et l'empire, est contraire au principe bien compris du gouvernement responsable, et ne devrait pas obtenir l'approbation de la Chambre."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Bickerdike,
Boivin,
Bourassa,
Boyer,
Brouillard,
Brown,
Buchanan,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Clarke (Essex),
Cruise,
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Emmerson,
Ethier,
Fortier,
Gauthier, (Saint-Hyacinthe),
Gordon,
Guthrie,
Kay,
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lanctot,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
Low,
Macdonald,
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McCrea,
McKenzie,
McLean, (Sunbury),
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Régina),
Martin (Sainte-Marie),
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Power,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Robb,
Ross,
Séguin,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Turgeon,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.) et
Wilson (Laval)—77.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Aikins,
Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, Ontario),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Barnard,
Barette,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boyce,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Chabot,
Clare,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Doherty,
Donnelly,
Elson,
Elliot,
Fisher,
Foster (Kings, N.-E.),
Foster (Toronto, N.),
Fowler,
Fripp,
Gauthier (Gaspé),
Goodeve,
Guilbault,
Haggart,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria),
Jameson,
Kemp,
Kidd,
Lalor,
Lamarche,
Lancaster,
Lavallée,
Lennox,
L'Espérance,
Lewis,
Macdonell,
McCurdy,
McKay,
McLean (Queens, I.-P.-E.),
Meighen,
Merner,
Mondou,
Monk,
Morphy,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Osler,
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Roche,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Staples,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thornton,
Tremain,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson, (Wentworth) et
Wright—121.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Résolu, que M. Pierre Edouard Blondin, député du district électoral de Champlain, soit nommé président des comités généraux de cette Chambre et député-orateur.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Monk,
Résolu, que cette Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Monk,
Résolu, que cette Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse Royale.
Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—
ARTHUR.
Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1912, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 3.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 29 novembre 1911.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Monk,
Ordonné, que les dits message et budget soient référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Ethier, secondé par M. Fortier,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quel était le nombre des messagers à la Chambre des Communes, durant la dernière session du dernier Parlement; les noms des dits messagers, et la date de leur nomination respective; quel nombre de ces messagers ont été remerciés de leur service, quels sont leurs noms; à la demande de qui, pour quelles raisons, et à quelle date ils ont été remerciés; par qui ils ont été remplacés; quelles sont les résidences des nouveaux messagers et par qui ils ont été recommandés; combien de Canadiens-français ont reçu leur congé, et par qui ils ont été remplacés.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Jameson,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant entre la date de la dissolution du dernier Parlement et le 21 septembre écoulé, quelles personnes ont été nommées à des emplois dans les divers départements; à la recommandation de qui elles ont été nommées, et quel est le salaire attribué à leurs postes respectifs.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. McLean,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé du nombre de personnes, de l'un et de l'autre sexe, âgées de plus de soixante et cinq ans, en Canada, d'après les rapports du dernier recensement, et du nombre de personnes âgées de plus de soixante et dix ans, d'après le même recensement.

Sur motion d M. Armstrong (York), secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les télégrammes, rapports et autres documents en rapport avec le projet d'érection d'un édifice public dans la ville d'Aurora.

Sur motion de M. Aikins, secondé par M. Stevens,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—

1. Relevé des augmentations spéciales de salaire accordées à tous les fonctionnaires et commis dans la division 1, grades A et B, division 2, grades A et B, et division 3, grades A et B, division intérieure du Service civil à Ottawa, depuis que la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil est entrée en vigueur, et antérieurement en remontant jusqu'à l'année 1900, inclusivement, mentionnant en chaque cas la date de la première nomination.

2. Les noms de tous les commis rendus au maximum de leurs grades respectifs, lors de la nouvelle classification, il y a environ deux ans et demi, qui avaient passé les examens voulus pour avancement tels qu'établis par la loi à cette époque, mais qui n'ont pas été promus, et qui depuis ne l'ont pas été, avec mention, en chaque cas, de la date de la première nomination.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et autres documents concernant l'acceptation d'une soumission de la *McDiarmid Company, Limited*, pour la construction de l'édifice public de Moosejaw, et de la cessation des travaux le construction de cet édifice.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date, échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités des diverses provinces au sujet de l'aide à accorder aux chemins de fer provinciaux et autres travaux publics des provinces.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Pugsley, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres ou télégrammes, échangés entre la Compagnie du chemin de fer de Salisbury et Harvey, ou aucun de ses officiers ou toute autre personne, et le ministre des Chemins de fer ou aucun autre membre du gouvernement ou tout autre officier du département des Chemins de fer et Canaux, au sujet de la réouverture de la partie du chemin de fer de la dite compagnie entre Hillsboro et Albert, et de la fourniture de rails et autres matériaux pour les fins de réparation et d'amélioration du dit chemin; et aussi, copie de tous décrets du conseil, arrangements et autres documents se rapportant à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Pugsley, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de Sa Majesté en Canada et le gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, à la suite de la dernière conférence impériale, au sujet du service naval du Canada, ou s'y rapportant en quelque manière.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, memoranda, résolutions, instructions départementales, rapports et autres documents entre les mains du gouvernement ou de l'un quelconque de ses départements en rapport avec le recensement de la cité de Régina, ainsi que de toutes les plaintes et protêts à cet égard.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le montant d'argent payé à titre de subventions par le gouvornement fédéral à chacun des chemins de fer dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Brtannique, ainsi que la valeur des terres données en subventions sur le pied de une piastre par acre.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, conformément au chapitre 43, article 47, 9-10 Edouard VII, intitulé: "Loi concernant le Service de la marine du Canada",—Copie du décret du conseil, du 7 août 1911, *re* Allocation générale au lieu de logement, provisions, combustible, éclairage, etc, pour le Service de la marine du Canada. (*Document de la session, No 40a.*)

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 30 novembre 1911.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Boyce,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique à l'Atlantique (incorporée par un Acte de la législature de la province d'Ontario, chapitre 76, passé dans la quarante-neuvième année du règne de feu Sa Majesté la Reine Victoria).

Par M. Beattie,—la pétition de William Alexander Hunt Jenkins, de la cité de London, comté de Middlesex, province d'Ontario, manufacturier, époux légitime de Isabella (Minnie Belle) Jenkins (née Karns), de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, province d'Ontario.

Par M. Clements,—la pétition de la *Kootenay Central Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 29 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De Jesse Wilbert Hearns, du township de Sidney, Ont.; pour une loi de divorce d'avec sa femme Helen Hearns (*née* Creller).

De la Compagnie du chemin de fer du Cap-de-la-Madeleine; pour une loi à l'effet de déclarer que cette voie ferrée est une entreprise dans l'intérêt général du Canada, et autorisant la compagnie à louer sa voie ferrée au chemin de fer Canadien du Pacifique, et pour d'autres fins.

De la *Dominion Atlantic Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le temps fixé pour le commencement et le parachèvement de sa voie, et pour augmenter son pouvoir d'émettre des obligations.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour une loi à l'effet de prolonger le temps fixé pour la construction de ses voies ferrées autorisées, dans l'ouest canadien, et pour d'autres fins.

De Charles Willoughby et autres, de Régina, Sask.; pour une charte sous le nom de *The Saskatchewan Life Insurance Company.*

De John Hunter et autres, déposants de la *Farmers' Bank of Canada;* demandant que des mesures appropriées soient prises par le Parlement afin de leur venir en aide.

De Jacob J. Meyer et autres, déposants de la *Farmers' Bank of Canada;* demandant qu'une commission royale soit instituée sans délai aux fins de faire une enquête touchant l'organisation et l'octroi d'une charte de la dite banque, et pour d'autres fins.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 29.*)

Aussi,—Etat détaillé de toutes les obligations et de tous les cautionnements enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier rapport (29 novembre 1910), soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32 du chapitre 19, Statuts Revisés du Canada, 1906. (*Document de la session, No 49.*)

Et aussi,—Rapport annuel touchant les unions ouvrières, en vertu du chapitre 125, S.R.C., 1906. (*Document de la session, No 48.*)

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat des recettes et dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux, au 31 mars 1911. (*Document de la session, No 50.*)

Aussi,—Etat des recettes et dépenses de la Commission d'embellissement d'Ottawa, au 31 mars 1911. (*Document de la session, No 51.*)

Et aussi,—Etat des affaires de la Société Royale du Canada, pour l'année terminée le 30 avril 1911. (*Document de la session, No 52.*)

M. Nantel, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapports, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1911.

Partie I—Accise. (*Document de la session, No 12.*)

Partie II—Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique. (*Document de la session, No 13.*)

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Bickerdike,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre—en vertu du paragraphe 4 de la règle 37,—Relevé faisant connaître quand la loi actuelle concernant la falsification des substances alimentaires, maintenant connue sous le titre de: Loi des falsifications, S.R.C., chap. 133, a été édictée en premier lieu; quelles sont les substances alimentaires, breuvages ou drogues pour lesquels des types de force et de pureté ont été déterminés par la loi, et à quelles dates ils sont devenus obligatoires; quelles sont les substances alimentaires, breuvages ou drogues pour lesquels des types de force et de pureté ont été préparés et recommandés de temps à autre par l'analyste en chef, mais n'ont pas été mis en vigueur, et pourquoi ils ne l'ont pas été; depuis que cette loi a été mise en vigueur, combien de cas de falsification ont été retracés par l'analyste fédéral, y compris les cas où l'on a constaté que la qualité se trouvait au-dessous du type requis par la loi; dans combien de ces cas des poursuites ont été intentées en vertu de cette loi, ou du code criminel, et dans combien de cas il y a eu conviction.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Bickerdike,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, télégrammes, lettres, etc., échangés entre le ministre des Postes et toute autre personne au sujet de la fermeture ou du changement du bureau de poste actuel à Spry-Bay, comté de Halifax.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, télégrammes, rapports et autres documents concernant l'interprétation et la mise en vigueur des droits sur le bois marchand, et de toutes instructions ou autres communications adressées aux percepteurs de douane par voie de circulaires ou autrement. Aussi, copie de toute minute ou minutes, ou de toutes décisions du bureau des douanes pendant l'année 1911.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Carvell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil et autres papiers concernant la nomination de Arthur Hawkes en qualité de commissaire spécial dans la division d'immigration du département de l'Intérieur.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Paquet, secondé par M. Currie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat détaillé des dépenses faites et payées à l'exposition de Paris en 1900 à titre de paiements du comité colonial à compte d'espace, etc., $87,000 (rapport de l'Auditeur général, 1899 (D-15).

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Jameson,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous documents, etc., nécessaires pour compléter jusqu'à date l'état relatif aux matières comprises dans le document de la session No 109, de la session 1910-11, au sujet du commerce entre le Canada et l'Australie.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lapointe (Montréal), secondé par M. Proulx,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les décrets du conseil, requêtes, télégrammes, lettres, conventions, correspondance et autres documents en général en rapport avec le tronçon ou les tronçons de voie ferrée destinés à relier Montréal avec le chemin de fer National-Transcontinental.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité des Subsides;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Monk,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante et un dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion:—Bureaux des sous-receveurs généraux—Toronto, $4,579.16; Montréal, $3,325; Halifax, $4,870.84; Saint-Jean, $4,870.84; Winnipeg, $4,695.83; Victoria, $3,733.34; Charlottetown, $3,791.66; caisses d'épargnes rurales—appointements, $2,566.67; dépenses casuelles, $875; impression des billets du Dominion, $102,083.33; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, $11,200; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, $27,416.66; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $3,266.67; timbres anglais, frais de port, etc., $7,000; pour faire sortir de la circulation les monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, $4,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent six dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Administration de la justice—traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante et quinze dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétariat d'Etat:—Traitements, $1,225; dépenses casuelles, $875, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille sept cent un dollars et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la division des Impressions et de la Papeterie publiques:—Traitements, $51,442.70; dépenses casuelles, $4,258.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille sept cent trente-trois dollars et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Traitements, $14,233.32; dépenses casuelles, $3,499.99, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le Service naval:—Traitements, y compris $6,000 à G. J. Desbarats, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux:—Traitements, $2,858.33; dépenses casuelles, $1,166.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille soixante et dix dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux Publics:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent seize dollars et soixante et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Mines:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Travail:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille neuf cent quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire du Canada, à Londres:—Traitements, $8,633.34; dépenses casuelles, $15,271.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six milles sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ministères en général:—Dépense casuelle, soin et nettoyage des édifices de l'administration (y compris $50 chacun à E. Snowdon et W. H. Jeffrey, pour le service du canon du midi), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires

extérieures:—Traitements, $583.32; dépense casuelle, $874.99, pour l'anné finissant le 31 mars 1912.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cent onze dollars et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour l'office de la Commission de conservation:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille trois cent soixante et quatre dollars et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du Service civil:—Traitements, $13,197.92; dépenses casuelles, $8,166.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Dépenses diverses, $5,833.34; traitements des magistrats stipendiaires, T.N.-O., $3,500; allocation de subsistance pour le juge de district d'Atlin, C.-B., $700, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent huit dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la cour Suprême du Canada:—Dépenses casuelles et déboursés, $3,208.34; livre de droit et reliure, $3,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cent soixante et cinq dollars et vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada:—Dépenses casuelles, $3,500; impressions, reliure et distribution des décisions, $875; supplément à L. A. Audette, régistrateur, en sa qualité d'éditeur des décisions, $875; à Charles Morse, pour le rapport des décisions, $29.16; local, etc., pour les cours en amirauté, $291.67; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $194.44, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille trois cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Frais de voyage aux juges, $875; allocation de subsistance aux juges, $8,750; traitements des fonctionnaires de la cour territoriale, $8,050; allocation de subsistance aux fonctionnaires de la cour, $6,066.66; frais des témoins et des jurés, $4,666.67; entretien des prisonniers, $7,000; transport des prisonniers, $2,916.66; divers, $7,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Somme requise, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-cinq mille neuf cent soixante et quinze dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—En général, $3,033.34; Kingston, $88,200; Saint-Vincent-de-Paul, $73,208.33; Dorchester, $43,516.67; Manitoba, $36,341.66; Colombie-Britannique, $39,433.34; Alberta, $34,708.33; Saskatchewan, $27,533.34, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille trois cent trente-cinq dollars et soixante et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif:—Sénat—appointements et dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-quatre mille neuf cent trente et un dollars et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Traitement de l'Orateur-suppléant, $1,166.66; appointements, $98,554.16; dépenses des comités, commis pour la session, et commis surnuméraires, etc., $38,196.66; dépenses casuelles, $22,624.58; publication des *Débats,* $35,000; prévision du sergent d'armes (y compris les appointements de P. Connolly, messager en chef et concierge, à $1,600; et George Boudreault, assistant messager en chef, à $1,200 par année), $49,389.36, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille six cent six dollars et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement:—

Appointements, $18,827.09; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $8,166.66; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, $583.34; dépenses casuelles, $3,033.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille six cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Impressions, papier à imprimer et reliure, $116,666.66; impressions, reliure et distribution des lois, $5,833.34; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $4,666.66; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $2,041.67; listes électorales des provinces, $6,416.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Archives, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent mille dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour le recensement et statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut impérial à Londres et aider à l'institution, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie des laitages et de l'arboriculture forestière, perfectionnement, transport et vente d'aliments et autres produits agricoles, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie du bétail, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la santé des animaux, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques:—Etablissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour administrer et appliquer la loi sur les conserves alimentaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour encourager la production et la vente du tabac canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la contribution au maintien de l'Institut international d'agriculture et frais le représentation à cet institut, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour appliquer la Loi sur le marquage de l'or et de l'argent, 1908, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent vingt-cinq dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour des expériences relatives à l'emmagasinage à froid des fruits, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour l'administration et la mise en vigueur de la loi des insectes destructeurs et autres fléaux, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Dépenses casuelles au Canada et dans les agences britanniques et étrangères, et frais généraux de l'immigration, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Mme Wm. McDougall, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Delaney, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze dollars et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour une indemnité à des pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885 et pour service actif en général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables par suite de l'invasion fénienne, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice et la défense:—Bataillons scolaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des inspecteurs spéciaux, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix-sept mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour habillements et fourniment, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour droits de douane, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du ministère, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'arsenal fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour le service du génie, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des subventions à des associations, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour des propriétés militaires:—Entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour des bouches à feu, armes, terrains, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la solde de l'état-major, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la troupe permanente, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour impressions et papeterie, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le collège militaire royal, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour salaires et gages, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les écoles d'instruction, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille quatre cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les levés et plans, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et douze mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le transport par eau et par terre, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le matériel de guerre, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses d'équipe du bataillon scolaire pour aller en Angleterre prendre part au concours de tir à la carabine le jour de la fête de l'Empire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses d'équipe d'artillerie en Angleterre, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la clôture autour du cimetière militaire à Montréal, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le champ de tir de Rockliffe:—Terrains additionnels, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions huit cent dix mille deux cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices et ouvrages militaires:—Dépôts d'armes, en général, $53,333.33; Kenora—dépôt d'armes, $8,750; Kingston, C.M.R.—logement du concierge, $2,333.34; Kingston, C.M.R.—remise des modèles et bouches à feu, $6,416.66; London—poudrière,

$4,666.67; Kingston—nouvelles écuries pour la batterie " B ", $5,833.33; Orillia—dépôt d'armes, $8,750; Ottawa, poudrière d', $3,500; Ottawa—installation pour les officiers, sous-officiers et soldats, école de tir, $8,750; Parry-Sound—dépôt d'armes, $5,833.34; Prince-Albert—dépôt d'armes, $5,833.33; Québec—étage additionnel, magasin de l'artillerie, $7,000; Québec—changements aux magasins militaires du Lower-Park, $8,750; Québec—construction d'un promenoir autour des fortifications, $11,666.67; Québec—Cove-Field—reconstruction de bâtiments dans la zone dangereuse, $36,750; Winnipeg—atelier des ouvriers d'artillerie et des armuriers (à voter de nouveau), $4,958.33; Winnipeg—magasin d'explosifs en dehors des limites de la ville (à voter de nouveau), $4,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-trois dollars et trente-deux centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Embranchement d'O'Leary à West-Point, $29,166.66; embranchement de Kensington à Stanley-Bridge *via* Long-River et Clifton, $58,333.33; construction primitive, $583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze millions sept cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer National-Transcontinental:—Levés de plans et travaux de construction, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre cent sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le pont de Québec:—Construction, $1,166,666.66; remboursement de la subvention payée par la province de Québec $250,000, et la ville de Québec $300,000 à la compagnie du chemin de fer et du pont de chemin de fer et de grande route, $320,-833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cent soixante et dix-neuf dollars et seize centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—Chambly:—Pont entre Iberville et Saint-Jean, $7,000; port de Saint-Jean—améliorations, $379.16, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille six sent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Pont à Rockfield, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent quarante et un dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray:—Installations électriques, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Construction d'un pont sur le canal Rideau à Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent trente-deux dollars et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Quai à la Pointe des Cascades, $2,625; pour payer l'intérêt sur l'estimation finale de $14,271 à Manning et Macdonald à 5 pour 100 à partir du 1er janvier 1904 jusqu'au 15 mai 1908, $1,807.49, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trois cent douze mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Elargissement du canal près de Welland, $2,333.33; détournement du bassin à Thorold, $8,750, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg:—Appareils d'éclairage, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quarante et un dollars et soixante et six centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux:—Canal Lachine—pavage de la rue du Chêne, Montréal, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

92. Résolu, qu'une somme n'excélant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Compensation au township de Bedford pour dommages aux ponts et chemins, causés par l'inondation, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et cinq mille trois cent trente-trois dollars et trente-deux centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Nouvelle imprimerie Nationale, Ottawa, $58,333.33; Ottawa—observatoire astronomique—nouveaux édifices, etc., $7,583,34; Ottawa—nouveaux palais administratifs, $466,666.66; Ottawa—musée commémoratif Victoria, $122,500; Ottawa—palais administratif de l'est—agrandissement, $87,500; Ottawa—édifices publics—bâtiment où doit se faire l'épreuve des instruments et l'étalonnement, rue Cliff, $2,333.33; levé de plans pour s'assurer de la possibilité et du coût d'un tunnel entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, $20,416.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions huit cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—Port-Arthur et Fort-William—améliorations du port de la rivière, $670,833.33; brise-lames à Bare-Point, $87,500; port de Québec—quai en eau profonde, à Lévis, $134,166.66; port de Québec—améliorations à l'embouchure de l'estuaire de la rivière Saint-Charles—Pour terminer les travaux, $53,083.33; port de Québec—pour améliorer la navigation dans la rivière Saint-Charles, $364,-583.33; rivière Rouge—améliorations aux rapides Saint-André, $30,916.67; port Saint-Jean, N.-B.—améliorations, $554,166.66; port de Tiffin, Ont.—améliorations, $72,-916.66; port de Victoria, Ont.—améliorations, $87,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille trois cent quarante dollars et soixante et un centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—édifice public—améliorations, $583.33; Baddeck—édifices publics—tour, horloge et trottoirs, $1,050.00; Halifax—hôpital de détention—améliorations, $1,457.33; Halifax—édifice fédéral—bureau de poste—améliorations, réparations, etc., $5,833.33; Halifax—station de quarantaine sur l'île Lawlor—laboratoire de bactériologie, $1,166.66; Lunenburg—édifice public—installations, $1,166.66; Kentville—édifices publics—améliorations, $2,333.33; Middleton—édifice public, $2,916.66; Sydney-Nord—édifice public—beffroi, $583.33; Sydney-Nord—pavillon des immigrants (à voter de nouveau), $1,458.33; Port-Hawkesbury—édifice public, $1,750; Shelburne—édifice public—pour compléter, $2,041.66; Stellarton—édifice public, $2,333.33; Sydney-Mines—édifices publics—tour, horloge et réparations, $875; Windsor—édifice public—beffroi, $583.33; Yarmouth—édifice public—agrandissements, accommodation, $10,208.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Charlottetown—salle d'armes—agrandissement (à voter de nouveau), $2,333.33; Charlottetown—nouvel édifice fédéral, $1,166.67; Summerside—édifice public—toiture neuve et nouvelle allonge y compris calorifères et installations, $4,375, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-neuf mille et quatre-vingt-douze dollars et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—

Grand-Falls—édifice public, $5,833.33; Newcastle—édifice public—horloge, $1,166.67; Saint-Jean—nouveau bureau de poste, $43,750; Saint-Jean—achat d'hôpital de détention pour les immigrants, $11,666.67; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—laboratoire de bactériologie, $1,166.67; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—outillage à vapeur pour désinfecter, $11,666.67; Saint-Stephen—édifice public, réparations, etc., $583.33; Saint-George—édifice public, $2,916.67; dépôt d'armes de Sussex—pour rembourser à la succession T. E. Arnold, dépôt de garantie de $453.80 avec intérêt de 3 pour 100, $342.15, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-huit mille huit cent cinquante-quatre dollars et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Lac Noir—édifice public, $5,833.33; Grosse-Ile—station de quarantaine—laboratoire de bactériologie, $1,166.67; Grosse-Ile—station de quarantaine—cottage pour infirmières, $2,916.67; Hull—édifices publics—réparations, $1,166.67; Joliette—édifices publics—améliorations, $2,916.67; Lachine—bureau de poste, $2,770.83; Laurentides—édifice public, $5,833.33; Louiseville—édifice public, $5,833.33; Montréal—Nouvel hôpital de détention, $14,583.33; Montréal—nouveau dépôt d'artillerie, $29,166.67; Montréal—nouvel entrepôt de vérification, $58,333.33; Montréal—station postale de l'est "C" (à voter de nouveau), $10,500; Montréal—station postale "A", rue Saint-Jacques, $17,500; New-Carlisle—édifice public, $2,916.67; Québec—bureau de poste—agrandissement, $23,333.33; Québec—citadelle—logements des sous-officiers et autres, mariés, $29,166.67; Québec—magasin de l'artillerie, côte du Palais, $29,166.67; Sherbrooke—bureau de poste—nouvelle disposition des fils électriques, $1,166.67; Sainte-Thérèse—édifice public, $2,916.67; Saint-Casimir—édifice public, $2,916.67; Stanstead-Plain—bureau de poste, dépôt d'armes, $5,833.33; Weedon-Station—édifice public, $2,916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-six mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Athens—édifice public, $5,833.33; Aurora—édifice public, $3,500; Aylmer—édifice public, $2,916.67; Barrie—édifice public—amélioration de terrains, $583.33; Berlin—édifice public—pour payer la part du gouvernement, du coût du nouveau pavage et des trottoirs, $234.89; Bracebridge—édifice public, $4,666.67; Brampton—édifices publics—installations, $875; Campbellford—édifice public, $2,916.67; Durham—édifice public, $3,500; Eganville—édifice public, $1,166.67; Elmira—édifice public, $2,916.67; Fort-Frances—édifice public, $3,500; Fort-William—édifice public, agrandissement, $1,750; Guelph—édifice public—part du gouvernement du coût des raccordements des égouts construits et du pavage posé par les autorités municipales (à voter de nouveau)—crédit périmé, $1,036.45; Hamilton—entrepôt de vérification—allonge et améliorations, $5,833.34; Hamilton—édifice public—améliorations, $2,916.67; Hanover—édifice public, $3,500; Kemptville—édifice public, $2,916.67; Kincardine—édifice public (à voter de nouveau), $1,750; Kingston—collège Royal militaire—nouveau dortoir pour cadets, $43,750; Kingston—collège militaire Royal—quartiers de l'état-major, $9,333.34; Kingston—douane—réfection et réparations, $1,166.67; Kingsville—édifice public, $5,833.34; Leamington—édifice public (à voter de nouveau), $4,666.67; London—bâtiments militaires—allonge des magasins d'artilerie, pour atelier des armuriers (à voter de nouveau), $1,458.34; Maxville—édifice public, $2,916.67; Milverton—édifice public, $3.500; Niagara-Falls—salle d'armes, $26,250; Niagara-Falls—édifice public—installations, améliorations, etc., $2,333.34; Oshawa—édifice public—allonge, $5,250.01; Ottawa—magasins militaires—reconstruction du bâtiment détruit par le feu le 20 novembre 1909, avec nouvel étage, $11,666.67; Ottawa—édifice public—édifice Langevin—nouvelles chaudières et modifications à l'appareil de chauffage, $2,041.67; Ottawa—épreuve de combustible—agrandissement du laboratoire de concentration, $13,416.68; Ottawa—bâtiments et outillage des épreuves d'explosifs, $29,166.70; Ottawa—entrepôt d'alcool méthylique, $17,500.02; Ottawa—édifice de l'ancien musée, rue Sussex—modifications, etc., $14,583.34; Ottawa—palais administratif—ascenseur

du bloc de l'Ouest, $4,375; Ottawa—terrains du Parlement—service additionnel de l'aqueduc, $1,166.67; Ottawa—bureau de poste—installation dans l'attique de fournitures postales, $4,083.34; Ottawa—édifices publics—protection contre le feu, $8,750.01; Paris—édifice public—améliorations, $2,916.67; Port-Arthur—salle d'armes, $29,166.66; Port-Arthur—édifice public—allonge pour douane et revenu de l'intérieur, $8,750.01; Renfrew—édifice public—améliorations, $1,750; Sarnia—salle d'armes, $17,500; Sarnia—pour pourvoir au paiement de la part du coût pour égouts construits par les autorités municipales, $284.49; St. Catharines—édifices publics—fils électriques, $583.34; Stratford—édifice public—pour payer la part du coût des nouveaux pavages, trottoirs, etc., posés par les autorités municipales, $641.67; Toronto—douane—améliorations (à voter de nouveau), $2,333.33; Toronto—édifices militaires—caserne pour la troupe permanente afin de remplacer la propriété vendue par la ville, $58,333.33; Toronto—édifices militaires—nouveaux magasins, $43,750; Toronto—hôtel des postes—garage pour camions automobiles du bureau de poste, $3,500; Wingham—beffroi (à voter de nouveau), $1,166.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille deux cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Brandon—édifice public—allonge, $14,583.33; Dauphin—édifice public—améliorations, $583.33; Minnedosa—édifice public (avec salle pour dépôts d'armes), $5,833.33; Morden—édifice public, $5,833.33; Winnipeg—nouvel entrepôt de vérification (à voter de nouveau), $11,666.66; Winnipeg—ancien hôtel des postes—aménagement du rez-de-chaussée et du premier étage pour les fins de la douane (à voter de nouveau), $14,583.33; Winnipeg—édifices publics—pavages, égouts, y compris $624.12 d'intérêt, etc., $8,166.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-huit mille deux cent trente-deux dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Athabaska-Landing—allonge à l'édifice public, $583.33; Battleford—bureau du télégraphe—chauffage—calorifère, $758.33; Battleford-Nord—édifice public, $5,883.33; Calgary—bâtiment d'immigration, $14,583.33; Calgary—casernes pour cavalerie Strathcona, $11,666.66; Calgary—nouveau bureau de poste, $43,750; Calgary—station de justification pour arpentage géodésique, $2,916.66; Camrose—édifice public, $5,833.33; Edmonton—nouvelle salle d'exercies, $29,166.66; Edmonton—nouveau bureau des terres fédérales (à voter de nouveau), $11,666.66; Edmonton—édifice public—pour payer les améliorations locales, etc., $2,174.16; Edmonton—édifice public—à compléter, $4,083.33; Gravelbourg—bureau du télégraphe, $1,750; Indian-Head, station de sylviculture—accommodation additionnelle, $2,916.66; Lethbridge—salle d'armes, $8,750; Lethbridge—douane et bureau des terres fédérales—nouvel appareil de chauffage, aménagement de salubrité, plombage, etc., $2,916.66; Moosejaw—salle d'armes, $8,750; Régina—salle d'armes et salle d'exercices, $29,166.65; Régina—édifice public—pour compléter (à voter $9,000), $8,749.99; Saskatoon—achat de terrain pour édifices publics, $7,583.33; Strathcona—salle d'armes, $14,583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille deux cent cinquante-trois dollars et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Ashcroft—édifice public, $2,916.66; Fernie—salle d'exercices, $6,416.66; Merritt—édifice public, $2,916.66; Nanaïmo—édifice public—allonge (à voter de nouveau, $4,500), $5,250; Nelson—édifice public—allonge (à voter de nouveau, $2,500), $4,083.33; New-Westminster—édifice public—améliorations, $700; Quesnel—édifice public—allonge, $583.33; Union-Bay—édifice public, $2,916.67; Vancouver—édifice public, $3,500; Vancouver—salle d'exercices—pour payer à Viau et Lachance, balance due pour contrat et travaux supplémentaires en rapport avec la construction de cet édifice en 1900-01, $844.88; Vancouver, nord—édifice public, $29,166.66; Vancouver—ancien bureau de poste—changement, $7,000; Vernon—édifice public (à voter $10,000),

$5,833.33 ; Victoria—bureau de poste—améliorations, $6,125, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour en général :—Ferme Expérimentale—nouveaux édifices et améliorations, renouvellement, réparations, etc., en rapport avec les édifices existants, clôtures, etc., et pour service d'eau aux édifices de la ferme expérimentale et l'observatoire astronomique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et trois mille six cent soixante et dix-neuf dollars et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Nouvelle-Ecosse :—Albert-Bridge—quai, $583.33 ; Amaguadees-Pond (Castle-Bay)—pour terminer le prolongement du quai et le chemin, $291.66 ; Amherst—quai, $1,166.66 ; Annapolis—améliorations du havre—brise-glace, $17,500 ; Anderson's-Cove—prolongement et brise-lames, $2,041.66 ; Argyle-Sound—réparations et prolongement du quai public, $408.34 ; Arichat—quai en eau profonde—pour terminer les travaux, $4,083.33 ; Arichat—mur de soutènement pour protéger la propriété du gouvernement, $291.66 ; Arisaig—pour terminer le prolongement du quai, $875 ; Aspy-Bay, North-Harbour—protection de l'entrée du chenal à Dingwall, $29,166.66 ; Avonport—prolongement du brise-lames, $1,166.66 ; rivières Baddeck et Middle—réparations et prolongement des ouvrages de protection, $1,750 ; rivières Baddeck et Middle—achèvement de l'entrepôt, $262.50 ; Battery-Point—brise-glace, $2,333.33 ; Bayfield—prolongement du brise-glace, $8,750 ; Baie Saint-Laurent—travaux du port, $1,983.33 ; Black-Point—construction de brise-lames, $4,841.67 ; Blue-Rocks-Island—brise-lames à l'extrémité ouest, $4,958.33 ; Blue-Rocks-Island—réparations au brise-lames, $350 ; Central-Economy—réfection de l'éperon du quai, $1,166.67 ; Anse-au-Breton—réparations de travaux de protection, $350 ; Brooklyn—brise-lames, $29,166.66 ; Brooklyn—réparations du quai, $437.50 ; Brûlé—réparations et prolongement du quai, $583.34 ; Burke's-Head—construction de brise-lames, $21,291.66 ; Burlington—réparations du quai, $466.66 ; Canada-Creek—réparations du brise-lames de l'est, $875 ; Canning—pour terminer le prolongement du quai, $874.99 ; Cape-Dauphin—construction de brise-lames, $5,075 ; Cape-Negro—Swain's Cove Bay—quai, $1,166.66 ; Cape-Rouge—construction de brise-lames, $8,166.67 ; Ile-au-Caribou—exhaussement de la chaussée, $1,400 ; Centreville, Ile-du-Cap—quai, $933.33 ; Centreville (Trout-Cove)—améliorations du port, $2,916.66 ; Central-Economy—réfection de l'éperon du quai, $1,166.67 ; Chapel-Cove—construction de brise-lames, $7,583.53 ; Charles-Forest's-Cove—brise-lames, $2,333.33 ; Chegoggin—groyne, $408.33 ; Cheticamp-Point—brise-lames, $5,833.33 ; Clark's-Harbour—enlèvement des pierres, $525 ; Cole-Harbour—quai, $1,750 ; Comeauville—prolongement du brise-lames, $2,916.66 ; Cottage-Cove—brise-lames, $1,166.66 ; Cow-Bay (Port-Morien)—pour réparations générales et pour terminer les travaux de protection, $2,770.83 ; Creignish—construction de débarcadère, $1,458.34 ; Cribbin's-Point—pour terminer les réparations du quai, $583.33 ; Crofts-Cove—débarcadère et approche pour bateau—crédit supplémentaire, $466.66 ; Delaps-Cove—améliorations au port, $1,283.33 ; Delorey's-Beach—construction de brise-lames, $3,791.67 ; Devil's-Island—brise-lames—prolongement du, $3,500 ; Digby-Harbour—améliorations, y compris réparations et allonges au quai, $8,749.99 ; Digby, jetée—paie de la réclamation J. E. H. Bigelow, $1,018.50 ; Dover—construction de quai, $2,508.34 ; Dublin-Shore—jetée brise-lames, $1,633.33 ; Duncan's-Cove—brise-lames, $4,666.67 ; Eagle-Head—réfection et réparations de brise-lames, $700 ; East-Ship-Harbour—quai, $583.33 ; East-Chezzetcook—réparations du quai, $291.66 ; East-Chezzetcook—brise-lames, $1,166.67 ; East-Bay—quai, $2,333.33 ; East-River—New-Glasgow—améliorations, $14,583.33 ; Eatonville—réparations du brise-lames, $1,166.66 ; Ecum-Secum—protection des faces du quai avec revêtement en bois dur, etc., $583.33 ; Eel-Brook—quai, $1,166.66 ; Feltzen-South—brise-lames à Spindler's-Cove, $2,916.66 ; Findlay-Point-Harbour—prolongement du quai, $1,458.33 ; Fourchu—quai, $1,750 ; Fox-Island—

prolongement des travaux de protection de la grève, $1,750; fret, hangars à—hangars sur quais publics, $933.33; French-River, rive nord—brise-lames, $2,216.66; Friar's-Head—port pour bateaux, $1,166.66; Fruid's-Point—enlèvement de roches, $2,916.66; Gabarus-Harbour—prolongement des travaux de protection du port, $758.33; Gillies-Point (Est)—construction de quai, $1,166.67; Grand-Etang—pour terminer les réparations des ouvrages de protection du chenal, $583.33; Grove-Point—reconstruction de l'extrémité extérieur du quai, $875; Hall's-Harbour—réparations du brise-lames, $875; Hampton—pour terminer le prolongement du brise-lames, $583.34; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $21,875; Harbourville—réparations du brise-lames, $933.33; Herring-Cove—quai, $875; Horton-Landing—réparations du quai, $291.66; Inverness—améliorations du port, $5,250; Iona—réparations du quai, $291.66; Jamesville—quai, $2,333.33; Joggin's-Mines—virage sur le brise-lames, $816.66; Jones-Harbour—enlèvement de roches, $875; Jordan-Ferry—quai, $1,283.33; Kelly's-Cove—prolongement du brise-lames, $2,041.66; Kingsport—brise-lames—prolongement de la jetée, $7,000; Kraut-Point—quai, $1,458.33; La Have (rivière)—pour voir à disposer de la sciure de bois et autres déblais de dragage déposés sur le rivage, $2,333.33; lac Ainslie—chenal protégé conduisant au quai, station de chemin de fer Kenlock, $4,666.67; Leiche's-Creek—construction du quai, $4,083.33; Leonard's-Cove—brise-lames, $875; Liscomb-Harbour—quai, $1,750; Litchfield—prolongement du brise-lames, $2,333.34; Petite-Anse—construction de brise-lames, $13,416.66; Petit-Bras-d'Or—construction de brise-lames, $7,000; Petit-Port (Little-Harbour)—améliorations, $1,283.33; Petite-Rivière—quai du brise-lames, $9,625; Little-Tancook-Island—jetée brise-lames, $14,000; Livingston's-Cove—prolongement du brise-lames, $875; Long-Point—prolongement du quai et brise-lames, $2,916.66; Louisdale—quai, $1,750; Lower-East-Pubnico—quai et réparations, $1,458.33; Louis-Head—prolongement et réparations du brise-lames, $2,391.66; Lower-West-Pubnico—réparations du quai, $350; McNair's-Cove—prolongement et réparations du quai brise-lames, $3,150; Mabou-Harbour—pour continuer la construction du brise-lames, $5,833.33; Mabou-Harbour—prolongement et élargissement du quai, $1,166.66; Main-à-Dieu—quai à l'extrémité du large du brise-lames de l'est, $10,325; Maitland—réparations du quai, $233.33; Malignant-Cove—pour terminer le prolongement des jetées du chenal, $1,341.67; Marble-Mountain—prolongement du quai, $2,333.33; Marie-Joseph—quai, $1,633.33; Marion-Bridge—quai, $933.33; Margaree-Harbour—prolongement des ouvrages de protection du port, $9,333.33; Margaree-River—barrages de dérivation, $1,166.66; Margaretsville—réfections et réparations du brise-lames, $1,166.67; McAras-Brook—quai, $991.66; Meat-Cove—quai, $1,750; Melford—construction du quai, $3,850; Metegan-River—prolongement au quai, $2,333.33; Metegan-River—rétablissement et prolongement du quai, $4,083.33; Pubnico-Ouest, du milieu—creuser et élargir le chenal, $583.33; Morden—réparations au brise-lames, $583.33; Mulgrave—construction du quai, $3,237.50; Musquodoboit-Harbour—quai, $1,458.33; New-Edinburgh—quai, $8,750; Neil's-Harbour—réparations au brise-lames, $291.66; New-Harbour—améliorations, $5,833.33; New-Haven—réparations et prolongement au quai, $840; North-Sidney—quai, $17,500; Nyanza—réparations de l'extrémité du large de l'ancien quai, $350; Orangedale—construction de quai, $1,166.66; anse à Parker—prolongement et réparations du brise-lames, $2,041.67; Petit-de-Grat—réparations au brise-lames, $1,633.33; Petite-Rivière—réparations du brise-lames, $583.34; Piper's-Cove—brise-lames—jetée, $2,916.66; Phinney's-Cove—prolongement du brise-lames, $2,333.34; Pleasant-Bay—brise-lames, $1,750; Pointe Aconi—construction du brise-lames, $3,500; Port-Dufferin—pour terminer réparations du quai, $291.66; Porter's-Lake—chenal, navigation conduisant au port de Three-Fathom, $5,833.34; Port-Félix—construction du quai, $2,916.66; Port-Hood—fermeture du port, entrée du nord, $29,166.67; Port-Hood—pour réparations au quai, $875; Port-Joli—prolongement du brise-lames, Herring-Cove, $1,458.33; Port-Lorne—réparations et réfections du brise-lames, $583.34; Port-Malcolm—quai, $2,858.33; Port-Mouton—recouvrement du quai, $350; Port-

Richmond—brise-lames, $5,833.33; Pointe-Edouard—quai, $1,166.67; Poulamond—réfections et réparations, superstructure au quai, $933.34; rivière des Habitants, bassin de la—quai, $1,750; Romkey's-Cove—dragage du chenal des bateaux, $1,750; Rous-Brok—quai, $1,458.33; rivière au Saumon—ouvrages de protection du port, $583.33; Sambro—parachèvement du quai, $408.33; anse au Sable—réparations au brise-lames, $466.67; Scott's-Bay—prolongement et réparations au brise-lames, $1,458.33; île au Marsouin—quai, $1,750; Sheet-Harbour—réparations au quai de la rivière de l'Est, $525; Shelburne—terminaison du quai, $11,666.66; Sheffield-Vault—quai, $583.33; Short-Beach—prolongement au brise-lames, $2,741.67; Shubenacadie, rivière—agrandissement de l'ouverture du pont tournant du chemin de fer Dominion-Atlantic et construction de piers d'amarrage, $13,416.67; Skinner's-Cove—dragage du chenal, $466.67; Smiley's-Point—pour terminer le brise-lames, $1,866.66; Sober-Island, $583.33; anse au Soldat—quai, $1,458.33; South-Ingonish—prolongement du quai, $3,500; South-Ingonish—Corsan—prolongement du quai, $583.33; South-Lake—Lakevale—prolongement des ouvrages de protection du chenal, $2,333.33; Spanish-Ship-Bay—quai à l'ouest de la baie, $1,009.17; South-Cove—construction du quai, $1,750; Stony-Island—réparations au brise-lames et construction d'ouvrages de protection, $3,383.33; Saint-Joseph—quai, $5,833.33; Sydney—pour ouvrages de protection et acquisition de la barre sud, $14,583.33; Sydney, mines de—quai à l'anse Barrington—crédit supplémentaire, $18,083.33; Tangier—améliorations au quai, $291.67; Tatamagouche—quai, $525; Tenecape—allonge du brise-lames, $4,083.33; "The Wharves", comté de Lunenburg—brise-lames, $1,166.67; Toney-River—prolongement des jetées de protection du chenal, $1,166.67; Three-Fathom—réfections et réparations du brise-lames, $1,166.67; Three-Fathom—brise-lames entre les deux îles, $5,104.16; Troy-Pond—chenal et protection en coffrage, $1,750; Tusket-Wedge—restauration et prolongement du quai, $1,750; Upper-Washabuck—construction du quai, $466.67; Victoria-Pier—prolongement et réparations, $1,750; Watt-Settlement—quai, $1,750; West-Arichat—réparations du brise-lames, $1,750; West-Advocate—brise-lames, $5,833.34; West-Baccaro—pour terminer le quai, brise-lames, $583.33; West-Chezzetcook—jetée brise-lames, $1,166.67; West-Chezzetcook—réparations du brise-lames, $583.33; Western-Head—réparations du brise-lames, $525; Westport—quai, $9,041.66; White-Point—brise-lames, $2,333.33; White's-Cove—prolongement du quai, $4,083.34; Whitewater's—réparations du quai pour terminer les travaux, $583.33; Whycocomagh—parachèvement du quai, $291.67; Whycocomagh—quai du côté sud, $1,166.67; Wolfville—ouvrages de protection, $700; Woods-Harbour—terminaison du brise-lames, Falls-Point, $1,750; Wreck-Cove (anse au Naufrage)—brise-lames, $583.33; Yarmouth—améliorations du port, $35,000; Yarmouth—quai—enlèvement du rocher Sollows à l'entrée, $43,750.01, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent six mille huit cent soixante dollars et soixante et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Campbellton—caisson de tête, quai, ancienne traverse, $466.66; Anderson's-Hollow—réparations générales du quai, brise-lames, $1,195.84; Black-River—réfection de la superstructure, etc., de la jetée brise-lames, $875; Black-River—quai, $14,583.33; Bathurst—améliorations du port, $1,341.67; Bayside—pour terminer le nouveau quai, $3,500; Beaumont—nouveau quai, $875; Bouctouche—pour réparer les brise-lames et parapets, $14,583.33; Campbellton—agrandissement du quai en eau profonde, $1,750; Cap-Bald—brise-lames—jetée, $1,750; Cap-Tourmentin—réparations et renforcement du brise-lames, $4,375; Castalia—brise-lames, $2,916.66; Chance-Harbour—améliorations au brise-lames, $3,208.33; Chatham—réparations au quai de douane, $1,050; Chatham—quai neuf, $58,333.33; Chock-fish River—prolongement du brise-lames à l'embouchure de la, $583.34; Cumming's-Cove (Deer-Island)—quai, $1,569.16; Dalhousie-Harbour—brise-lames, $15,750; Dalhousie-Harbour—amélioraions du quai, $700; Dipper-Harbour—prolongement du brise-lames, $14,000; Dorchester—pour com-

pléter un lit pour les navires au quai, $583.33; Escuminac—brise-lames, $5,833.34; Fairhaven—réparations au quai, $1,166.66; Gardener's-Creek—réparations aux ouvrages du port, $1,633.33; anse aux Groseilles—brise-lames, $2,916.66; port de Goose-Creek—brise-lames, $4,666.66; Grande-Anse—nouvelle arête, $2,333.33; Grandigue—quai, $3,791.66; Grande-Rivière au Saumon—nouvelle jetée, côté est du chenal d'entrée et revêtement en pilotis jointifs de la face intérieure, etc., à la jetée en clayonnage actuelle, $6,883.34; Green-Point—brise-lames, $2,916.66; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $12,250; Harvey-Bank—élévation du quai, $787.50; Cap-Hopewell—nouvelles marches et réparations de l'embouchure, $350; Kouchibouguac—port, $2,333.32; Lamèque, quai—améliorations, $1,458.34; Leonardville (Deer-Island)—pour compléter la reconstruction et le prolongement du quai et construire de nouveaux gradins, $1,400; Lorneville—quai du brise-lames, prolongement et réparations, $15,166.66; Caraquet inférieur—blocs à briser la glace, $1,808.33; baie Mace—reliement de la tête de la jetée à la côte, $379.16; Mill-Cove—quai, $2,158.33; Millerton—quai public, $1,166.66; baie de Miramichi—dragage du chenal des navires aux battures de Grande-Dune, Horse-Shoe et Lump, $87,500; Miscou—prolongement du quai, $10,208.34; Mispec—réparations aux ouvrages du port, $495.83; Moncton—amarrage pour les chalands et réparations au quai, $3,150; Neguac—réparations et prolongement du quai, $1,933.32; New-Mills—quai, $7,875; Petite-Lamèque—quai, $4,666.66; Petit-Rocher—chemin au quai brise-lames et réparations aux abords, $583.34; Pointe-du-Chêne—réparations au brise-lames et pente en pierre le long de la base, $2,333.33; Pointe-au-Sapin—brise-lames, $11,200; Pointe Wolfe—améliorations aux ouvrages de protection du port, $350; Rexton—réparations et pilotis jointifs au quai, $1,750; Richibouctou, cap—quai brise-lames, $8,750; Richibouctou, quai—pour compléter la reconstruction, le prolongement, etc., $14,875; Richibouctou—plage—jetées de brise-lames, côtés nord et sud, $14,583.33; rivière Saint-Jean, y compris tributaires, $3,500; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux à marée, $23,333.33; rivière Saint-Jean et tributaires—pour pourvoir à la contribution à la dépense faite par le gouvernement local au plus pour la moitié de la somme dépensée par lui pour construire des quais dans les eaux de marée, $3,120.83; Sackville—quai, $14,583.33; Seal-Cove—construction de brise-lames, etc., $583.33; Shediac—quai, $8,166.67; Shediac (île)—quai, $1,750; Shippegan, port—améliorations et réparations au goulet de Shippegan, $1,750; Spinney, pointe—rivière L'Etang—bloc, $291.66; Saint-André—réparations et améliorations, $2,508.33; Sainte-Croix, rivière—dragage, $4,375; Saint-Jean, port—améliorations, réparations et réfections, $14,583.34; Saint-Jean, île aux Perdrix—pour compléter le quai à la quarantaine, $1,458.33; Saint-Jean—pour pourvoir à l'achat et à l'amélioration d'immeubles pour des quais pour loger les vaisseaux du gouvernement, $29,166.67; Saint-Louis—dragage du chenal et construction de murs de dérivation, $583.33; Saint-Paul (Caraquet en bas)—compléter le quai, $2,333.33; Stonehaven—réparations à la jetée du brise-lames, $583.34; Tracadie—réparations au quai, $1,750; Tracadie, port—pour construire d'autres parapets et réparer les anciens, $525; Trynor's-Cove—pour compléter le nouveau quai, $1,516.66; Tynemouth-Creek—améliorations au port, $350; rivière au Saumon—brise-lames, $3,062.50; Woodlands—pour compléter le nouveau quai, $1,341.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du Prince-Edouard:—Brudenell—quai sur le côté nord de la rivière, $3,150; Cascumpec ou quai de la Pointe Gordon, $1,458.33; Cap-Traverse—réparations générales au quai, $525; Cove-Head—réparations et renforcement du brise-lames, $729.16; Etang de Graham—reconstruction et réparations des travaux, $729.16; quai de la Grande-Rivière—reconstruction, etc., $3,791.66; Hurd's-Point—réfections et réparations de tête de la jetée et des approches, $729.17; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $5,833.33; Lennox-Island et Port-Hill—quai sur la réserve

des sauvages de l'île Lennox et sur la terre ferme vis-à-vis Port-Hill, le département des Affaires des Sauvages devant contribuer $2,500, $875; Miminegash, port—prolongement du brise-lames du nord, $2,333.34; Etang du Naufrage—prolongement des brise-lames et creusement des abords du chenal, $3,500; New-London—réparations, etc., des ouvrages de protection de la grève, $875; North-Cardigan—réparations de la jetée, $350; North-River, Franklin-Point—quai, $2,916.66; Red-Point—pour compléter les réparations et agrandir la jetée, $729.17; Robinson's-Island—réparation des ouvrages de protection de la grève, $583.33; Rustico—caisson protecteur à l'extrémité du brise-lames, $4,375; Souris—réfections et réparations du brise-lames, $1,166.67; quai de Southport—reconstruction, $4,666.66; quai de Stephen—Montague—entrepôt, $291.66; St-Peter's Bay—réparations du brise-lames, $1,458.33; St-Peter's Bay—quai, $2,916.67; Summerside—pour terminer le brise-lames s'étendant de Indian-Head jusqu'à l'extrémité du large de Lighthouse-Spit, $5,832.33; Tignish—prolongement des jetées protectrices du chenal, dans la direction de l'intérieur du port, $2,916.67; Tracadie—construction d'un brise-lames, $15,166.66; Ile au Bois—prolongement du brise-lames du sud, $3,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général:—Pour acheter du bois créosoté pour les travaux dans les provinces maritimes en général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-un dollars et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Angers (L'Ange-Gardien)—quai sur la rivière Ottawa, $583.33; anse à la Barbe—prolongement du brise-lames, $2,916.66; anse aux Canards—brise-lames, $2,916.66; anse aux Gascons—réparations du quai, $1,750; Aylmer—quai dans le lac Deschênes, $4,866.67; baie Saint-Paul—réparations au quai au Cap aux Corbeaux, $1,866.66; Barachois de la Malbaie—parachèvement de la jetée de dérivation, $2,625; Beauport—réparations au quai, $933.33; Beaulac (Garthby)—prolongement du quai, $1,750; Bergeronnes—complétion du prolongement du quai, $583.34; Berthierville—quai, $8,750; Bic, port (Pointe à Côté)—quai (section extérieure), $21,700; Bic, port—réparations au vieux quai, $583.33; Bonaventure, rivière—prolongement au quai de dérivation, $9,333.34; Cabano—jetée d'atterrissement du côté ouest du lac Témiscouata, $2,041.66; Cacouna—pilier d'avant, $1,166.66; Cannes de Roches (coin de la plage)—prolongement du brise-lames, $1,166.67; Cap à l'Aigle—prolongement du quai, $10,500; anse du Cap—parachèvement de l'allonge du débarcadère, $4,083.33; cap Chatte—prolongement de la jetée de dérivation, $2,916.66; cap Saint-Ignace—prolongement du quai, $2,916.66; rivière Caplan—réparations à la jetée de dérivation, $583.33; Carleton—réparations au quai, $1,166.66; Châteauguay—quai sur la rive sud du lac Saint-Louis, entre Woodland et Bellevue, $4,958.34; Château-Richer—prolongement du brise-lames, $1,750; Chicoutimi, port—prolongement du quai, $2,916.66; bassin de Chicoutimi—quai, $1,400; Clarke-City (Sept-Iles)—parachèvement de quai, $8,750; Contrecœur—parachèvement du quai, $1,750; Coteau-du-Lac—réparations au quai, $291.66; Coteau-Landing—parachèvement du quai, $1,750; Desjardins—réparations du quai, $525; Douglastown—prolongement du brise-lames, $2,916.66; Escuminac—quai, $1,750; Favre—exhaussement du quai, $2,100; Fassett—quai sur la rivière Ottawa, $4,666.67; Fort-William—quai sur la rivière Ottawa, $5,250; Fraserville—quai et dragage, $40,833.33; Gaspé—quai à l'eau profonde, $43,750; Georgeville—réparations et réfections au quai, $1,166.66; Graham—réparations au quai, $466.67; Grande-Décharge (Saint-Joseph d'Alma)—jetée de protection, $1,166.66; Grands-Méchins—pour compléter les réparations au quai et aux abords, $875; Grands-Méchins—prolongement du quai, $4,666.66; Grande-Rivière (Gaspé)—réparations au quai et aux abords, $5,833.33; Grande-Vallée—restauration de la jetée brise-lames, $9,916.67; Grosse-Ile (station de quarantaine)—réparations au quai et au prolongement, $36,166.66; Grosse-Roche, sur le Saguenay—prolongement du quai, $1,750; ports,

rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $29.166.67; Harrington, port—quai de la côte nord du golfe Saint-Laurent, $1.166.66; Hudson—réparations au quai et chaussée, $933.33; Ile-Verte—réparations au quai, $1,341.67; Ile-aux-Coudres —pilier d'avant au quai, $2,916.66; Ile-aux-Noix—réparations au quai, $816.66; île Bonaventure—brise-lames, $1,166.66; Ile-Verte—côté nord-est de la rivière—achèvement de l'ouvrage de protection, $1,458.33; Kamouraska—addition au quai, $3,791.66; lac aux Ecorces, rivière Kiamika—quai à la baie Creuse, $758.33; Lacolle—réparations du quai, $291.66; lac Aylmer—quai à Stratford-Centre, $3,791.67; lac Massawippi—parachèvement des quais, $2,916.66; Lanoraie—prolongement du quai, $3,908.34; La Passe—quai d'atterrissement de la rivière Ottawa, $583.33; Laprairie—reconstruction et superstructure du quai des abords, $4,666.67; Laurin—jetée brise-glace, $1,750; Lavaltrie—pour pourvoir à l'établissement d'un garage mobile sur le pilier d'avant du quai, $408.33; Les Eboulements—réparations du quai et du hangar, $3,208.33; L'Assomption—quai, $2,625; Saint-Laurent inférieur—enlèvement d'obstacles, $875; Le Petit Débarquement, côté nord du Saint-Laurent—quai, $8,166.66; Lotbinière—réparations et réfections au quai, $350; îles de la Madeleine—brise-lames et quai, $5,833.33; Maria—prolongement au quai, $6,416.67; Maria—réparations au quai, $875; Matane—réparations au quai,. $933.33; Matane—jetée de protection du côté est de l'embouchure de la rivière Matane, $17,500; Mille Vaches—enlèvement de roches du chenal, $875; Mistassini—prolongement du quai, $875; Mistook (Saint-Cœur de Marie)—fermeture de l'espace entre les piles du côté extérieur du quai, $350; Montebello—quai sur la rivière Ottawa, $5,833.32; Montmagny—addition au quai à l'extrémité d'arrière du bassin, $3,500; quai de Murray-Bay—agrandissement et réparations, $23,333.34; Natashquan—quai brise-lames sur le côté nord du Saint-Laurent, $11,666.66; New-Richmond—prolongement au quai d'atterrissement, $3,500; Nicolet—prolongement de la jetée, $1,750; Norway-Bay—quai sur la rivière Ottawa, $6,416.67; Notre-Dame-du-Portage—réparations du quai, $700; Papineauville—quai sur la rivière Ottawa, $5,483.33; Paspébiac-Est (Portage)—brise-lames, $2,916.66; Peel-Head-Bay—réparations et réfections au quai et aux abords, $729.17; Pentecôte, baie—dragage, $5,833.33; Peribonka—pour parachever le quai et construire un hangar, $875; Petit-Cap—brise-lames, $2,333.33; Petite Rivière Saguenay—parachèvement du quai du côté ouest, près de l'embouchure de la rivière, $350; Pointe à Piché—pour achever les brise-lames et exhausser le quai, $2,625; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai, $1,166.66; Pointe à Brousseau—ouvrage de protection du port, $2,333.33; Pointe-Claire—réparations au quai, $350; Pointe-Platon—quai, $5.833.33; quai de Port-Daniel—réparations, $1,166.67; quai de Rimouski—réparations et amélioration, $4,666.66; Rimouski—quai brise-lames, $4,083.33; Rimouski—prolongement des conduits d'eau jusqu'au quai, $3,500; rivière à la Pluie—pour fermer l'ouverture du quai, réparations, etc., $583.34; Rivière-aux-Vases—parachèvement du quai, $1,166.66; Rivière-des-Vases—prolongement du quai, $583.33; rivières Peribonka et Mistassini—digues de dérivations, etc., $2,916.66; rivière des Prairies—améliorations de la navigation, $17,500; rivière des Prairies—réfections et réparations aux quais de l'île Bizard et de Sainte-Geneviève, $5,250; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections au quai, $2,625; rivière Laguerre—améliorations, $8,750; rivière L'Assomption—quai brise-glace au village L'Assomption, $3,791.67; rivière Ouelle, quai—réparations et améliorations, $2,625; rivière Baude—quai, $291.66; rivière Richelieu—améliorations, $43,750; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations, $46,666.66; rivière L'Achigan—brise-lames, $2,916.66; fleuve Saint-Laurent—continuation du mur de protection de la petite rivière Saint-Jacques vers le nord, $11,666.66; fleuve Saint-Laurent—mur de protection le long de la rive sud entre Laprairie et la petite rivière Saint-Jacques, $4,083.34; rivière Saut-au-Mouton—enlèvement de cailloux à l'entrée du port, $583.33; rivière Verte—prolongement du quai du côté ouest de la rivière près de son embouchure vers le nord, $875; Roberval—brise-lames, $1,750; Ruisseau à Loutres—améliorations du port, $700; Ruisseau à Sem—jetée et

enlèvement de roches, $1,166.66; Ruisseau le Blanc—prolongement du quai, $2,333.33; Sabrevois—réparations et réfections au quai, $1,166.67; Saut Montmorency—achèvement des ouvrages de protection, $2,916.66; Sorel, quai de haut niveau à eau profonde—pour pourvoir au paiement de l'intérêt accumulé de cinq pour cent par année à être versé à l'entrepreneur J. E. Beauchemin sur des versements arriérés relativement à son entreprise du 7 août 1907, pour la construction d'une nouvelle devanture pour le quai, $448.60; Saint-Alexis, Baie des Ha! Ha!—prolongement du quai, $3,500; Saint-Alphonse de Bagotville—pour complétion des réparations du quai, $1,166.67; Saint-Aimé—quai et magasins, $1,750; Saint-Antoine de Tilly—quai, $1,750; Saint-André de Kamouraska—réparations du quai, $700; Saint-Anicet—réparations au quai, $1,458.33; Sainte-Anne de Bellevue—hangar à marchandises, $670.83; Sainte-Anne de la Pocatière—réparations au quai, $291.66; Sainte-Anne de la Pocatière—prolongement du quai, $3,908.33; Saint-André de Kamouraska—prolongement du quai, $6,125; Saint-André—quai sur la rivière du nord, $2,041.66; Sainte-Anne des Monts—améliorations du port à l'embouchure de la Grande Rivière Sainte-Anne, $4,375; Saint-Charles de Caplan—prolongement du quai, $7,000; Sainte-Croix—quai, $16,-333.34; Saint-Eloi—prolongement du quai, $583.33; Saint-Emile (Leclercville)—allonge à une jetée isolée et reliement à la rive, $11,666.66; Sainte-Famille—prolongement du quai, $11,666.67; Saint-François (nord), île d'Orléans—réparations urgentes et réfections, $2,741.66; Saint-François Régis—quai du côté est de la rivière Kiamika, $1,458.34; Saint-Gérard—brise-glace, $2,916.66; Saint-François—réparations et améliorations du quai, $641.66; Sainte-Félicité—quai, $1,750; Saint-Godfroi—prolongement du quai, $2,916.66; Saint-Georges de Malbaie—brise-lames, $2,916.66; Saint-Ignace de Loyola-Est—ouvrages de protection de la plage et réparations au quai—crédits supplémentaires requis, $1,458.33; Sainte-Jeanne de l'île Perrot—quai, $2,-916.66; Saint-Joseph de Letellier—parachèvement du quai, $2,858.33; Saint-Jean des Chaillons, quai—pour compléter les abords, un hangar à marchanlises, etc., $1,283.33; Saint-Jérôme, quai—réparations urgentes, $2,333.34; Saint-Joseph de Letellier—quai, $8,750; Saint-Joseph de Sorel—quai sur la rive ouest de la rivière Richelieu, $5,833.33; Sainte-Luce—quai, $1,166.66; Saint-Majorique—construction d'une approche au quai public, $2,916.66; Saint-Marc—réparations au quai et brise-lames, $291.66; Saint-Maurice, rivière—dragage du chenal de l'est, $17,500; Saint-Siméon—achèvement des réparations du quai, $1,750; Saint-Valier—prolongement du quai, $5,833.33; Sainte-Roche—quai, $1,750; Shigawake—pour terminer le planchéiage du quai, $175; Shigawake—prolongement du quai brise-lames, $5,833.33; Sorel—brise-lames en pilotis et remplissage en pierre vis-à-vis la rue Elisabeth, $875; Sorel—achèvement de la reconstruction de brise-lames, $408.33; Sorel—pour achever le quai en eau profonde, $5,-833.33; Tadoussac—quai sur le côté sud-est de l'île Tadoussac—achèvement, $13,416.67; Trois-Lacs—réparation au quai et aux abords, $350; Trois-Rivières, port—achèvement d'un quai en eau profonde à l'extrémité ouest du port, $67,083.33; Trois-Pistoles—port de la rivière—construction d'une jetée brise-lames, $2,333.33; Valleyfield—quai sur la baie de Valleyfield, $3,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent vingt-six mille quatre cent cinquante-quatre dollars et soixante et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Bayfield—réparations aux piers, $2,216.67; Beaumaris—construction d'un quai, $11,666.67; rivière Belle—draguer le bassin de virage à l'extrémité extérieure du chenal du port et le protéger avec des pilotis jointifs, $3,179.17; Besserer's-Grove—quai, $4,375; Bowmanville, port—réparations à la jetée est, $3,500; Brighton—quai, $7,000; Brockville—prolongement du dock de Tunnel-Bay, $8,750; Bronte, port—réparations au quai et aux abords, $875; Burlington-Beach, canal—creusage et élargissement, $58,333.33; Burlington—piles du chenal, $9,916.66; Blind-River—réparations à la jetée, $320.84; Byng-Inlet—améliorations, $12,250; Cache-Bay—quai dans le lac Nipissing, $2,916.66; Cobourg—pour réparer et reconstruire la

superstructure sur le pier est à l'extrémité nord, $3,500; Colchester—prolongement au quai sur le lac Erié, $9,333.34; Dawson-Point—haussement du bassin, $466.67; rivière Détroit—protection au côté est dans le township de Malden—compléter, $2,333.33; Dryden—quai, $583.33; rivière aux Français—lac Nipissing—régulariser les ouvrages aux sorties, $7,000; Goderich—améliorations du port, $169,750; Goderich—en règlement en plein et définitif de la créance de Mme Madigan, résultant du contrat de feu Luke Madigan pour la construction d'un brise-lames, $2,916.67; Gravenhurst—quai sur le lac Muskoka, $8,166.66; Haileybury—améliorations au port, $10,791.67; Hamilton—amélioration au port, $38,499.99; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $23,333.34; Huntsville—prolongement du quai, $1,750; Kincardine—prolongement de la jetée, $5,833.33; Kincardine—réparations aux piles, $875; Kingston—collège Royal militaire—réfection des quais, $8,750; Kingston—amélioration du port, $29,166.67; Kingsville—réparations à la jetée, $5,833.33; Lakeport—reconstruction du quai, $9,041.66; lac Nipissing—amélioration du chenal navigable dans le bras ouest à travers le lac au Chantier à Monetville, $2,041.67; lac Nipissing—réglementation des travaux aux débouchés—crédit supplémentaire, $2,916.67; La Passe—quai, $758.33; Lion's-Head—prolongement du dock et de la jetée, $3,500; L'Orignal—réparations au quai et au hangar à marchandise, $583.33; Creek McGregor—pour payer à W. F. Smith $2,500, à O'Keefe et Drew $320, et aux exécuteurs de la succession Poile $1,500, en règlement complet et définitif de toutes réclamations pour pertes subies à raison de dommages causés à leurs immeubles en la ville de Chatham par du dragage exécuté dans le creek par un dragueur de l'Etat, $2,520; Meaford—fermeture de l'entrée est, enlèvement du brise-lames intérieur en forme de " L ", $19,833.33; Michipicoten, lac Supérieur—quai sur la rivière Michipicoten, $11,083.34; rivière de Montréal—enlèvement de roches au Rapide-Plat, $1,750; rivière de Montréal—améliorations en amont de Latchford, $29,166.66; Mont-Julien—prolongement du dock, $1,633.33; New-Liskeard—améliorations au port, $10,500; North-Bay—brise-lames, $2,916.67; Oakville—améliorations du port—compléter les paiements, $1,235.46; Owen-Sound—améliorations du port, $14,583.33; Owen-Sound—améliorations du port—pour réparer les pilotis jointifs du côté ouest du port, $3,500; Paincourt—quai, $1,254.17; Pembroke—réparation au quai et aux abords, $2,041.67; île Pelée, North-Bay—prolongement et réparations au quai, $5,833.33; île Pelée—réparations à la jetée de l'ouest, à l'entrepôt et aux abords, $583.34; Petewawa—réparations et reconstruction de tête de jetée, $2,625; Peterborough—quai, $11,666.67; île au Pique-nique—améliorations au chenal nord qui entre dans la baie Georgienne, $35,583.33; Port-Bruce—prolongement de la pile ouest et réparations aux piles est et ouest, $583.34; Port-Bruce—jetée ouest (à voter de nouveau), $1,400; Port-Burwell—améliorations aux ouvrages du port, $29,166.66; Port-Colborne—pour payer l'entrepreneur M. J. Hogan pour de la pierre additionnelle au talus de protection, $1,559.60; Port-Elgin—réparations et réfections à la jetée et construction d'un batardeau, $3,091.67; Port-Hope—réparation aux piles—pour construire une nouvelle superstructure sur le contre-ford du côté ouest du port et exécuter des réparations générales, $2,916.67; Port-Rowan—réparations et réfections à la jetée et enlèvement d'obstruction dans le chenal, $4,083.33; Port-Stanley—améliorations du port, $35,000; baie de la Providence, île Manitouline—prolongement du quai, $5,833.33; baie de la Providence, quai, île Manitouline—entrepôt construit sur le talus en pierre protégé par un coffrage, $2,129.17; rivière La-Pluie—améliorations au rapide du Long-Sault, $29,166.66; rivière La-Pluie—amélioration à l'embouchure, $35,000; Red-Bay—quai, $1,166.66; fleuve Saint-Laurent—amélioration du chenal canadien de Kingston à Brockville, $35,000; rivière Sydenham—seconde sortie du Chenal Ecarté à la baie Mitchell—protection des rives à l'île Martin avec des pilots, $583.34; rivière Thames—enlèvement d'obstruction, $2,625; Rondeau, port—améliorations, $61,249.99; Rosseau—réparation au quai, $379.16; baie de Sarnia—améliorations, $29,166.66; rivière Saugeen—réparation des jetées nord et sud, $583.34; Sault-Sainte-Marie—amélioration au vieux quai Plummer et aux abords,

$6,475 ; Sault-Sainte-Marie—quai—allonge au retrait du côté ouest, $7,583.33; Sheguiandah, île Manitouline—réparations de dommages causés au quai par la débâcle, $2,333.34; Smyth—quai au lac à l'Elan—rivière Montréal—réparations, $291.66; Southampton—améliorations au port, $1,750; rivière de la Nation-du-Sud—amélioration au cours d'eau, $2,333.33; Spanish—quai, $4,200; Sturgeon-Falls—achèvement du dock, $437.50; Summerstown—réparations au quai, $700; Thessalon—brise-lames, $7,933.33; Toronto—améliorations du port, $107,916.67; Toronto, port—pour règlement en plein et définitif de la créance de R. Weddell et Cie, pour remorquage supplémentaire relativement à leur contrat pour la construction d'une nouvelle entrée à l'ouest dans le port de Toronto, $14,798.54; Thornbury—réparations du quai, $2,333.33; Thornbury—améliorations du port, $11,958.33; Two-Creeks—brise-lames, $5,833.33; Whitby—améliorations du port, $11,666.67; Wiarton—prolongement de la jetée brise-lames, $8,394.16; Windsor—débarcadère, $17,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

110. Résolu, qu'une somme n'ecédant pas quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Rivière Fairford—pour acquitter la créance de F. Lemoine, pour travaux supplémentaires, avec intérêt accumulé à 5 pour 100 par année, $3,913.65; Gimli—prolongement du quai, $4,083.33; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $4,666.67; lac Winnipeg—quai, $5,833.33; rivière Rouge—écluse et barrage Saint-André—crédits supplémentaires pour terminer les paiements, $11,307.92; rivière Rouge—barrage de Saint-André—construction d'abord, $36,750; rivière Rouge—protection du nouveau chenal d'entrée à son embouchure, $5,833.34; rapides Saint-André—exhaussement du chemin, $583.33; rapides Saint-André—passe-migratoire, $2,951.17; baie de Victoria-Beach, port—brise-lames et quai, $7,000; port de la plage de Winnipeg—quai de protection dans le lac Winnipeg, $11,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille cinquante et un dollars et soixante et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Rivière Athabsaka—enlèvement de cailloux et creusage du chenal à travers des bancs de sable et de gravier, $8,750; Edmonton—quai, $5,833.33; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $11,666.67; route navigable de la Dernière-Montagne—pour pourvoir au règlement des réclamations pour des dommages aux immeubles provenant de la construction de la digue Craven pour améliorer la navigation, y compris l'intérêt accumulé à 5 pour 100 par an à cause de versements arriérés, $19,968.44; lac de la Dernière-Montagne—améliorations à la route navigable, $5,250; Petite Rivière des Esclaves—améliorations provisoires urgentes, $4,666.67; rivière Saskatchewan-Nord—enlèvement de cailloux à Prince-Albert, $8,750; Prince-Albert—quai, $8,750; levés hydrographiques des rapides, etc., sur les rivières Saskatchewan-Nord et Saskatchewan-Sud et autres cours d'eau navigables, $20,416.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Territoires du Nord-Ouest:—Ports, rivières et ponts—réparations générales et amélioratoins, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent huit dollars et soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Arrow-Lakes—améliorations aux étroits (narrows), $14,583.33 ; Bamfield—côté ouest de l'île Vancouver, $2,916.67; Boswell—quai, $4,375; rivière Columbia—améliorations, $10,208.33; rivières Columbia et Kootenay—quai, $19,541.67; relevé hydraulique du fleuve—à partir de la frontière dans le but de déterminer ce qu'il en coûterait pour rendre ce fleuve navigable, $3,500; rivière Courtney—améliorations, $583.33; rivière Fraser—pour commencer la construction d'une jetée à dérivation, $116,666.66; rivière Fraser—amélioration, reconstruction des barrages à Nico-

men-Slough, $9,333.33; rivière Fraser (cours inférieur)—améliorations, $24,791.66; rivières Fraser et Thompson—quais, $20,125; ports, rivières et ponts—réparation générale et améliorations, $7,874.99; Baie-Hardy—réfections de quai, $875; rivière Harrison—amélioration—pour payer à la *Brooks Scanlon Lumber Company,* pour déboursés et achèvement des travaux, $6,483.75; Hollyburn—Vancouver-Nord—quai sur le côté nord de la baie des Anglais, $2,916.66; Kincolith—quai, $2,041.76; lac Kennedy—améliorations au débouché, $875; baie Lasquita—quai, $2,041.66; Lockport—îles de la Reine-Charlotte—quai, $2,041.67; Massett—îles de la Reine-Charlotte—quai, $2,916.67; Massett (établissement des blancs)—quai, $2,916.66; Mill-Bay—quai, $2,041.66; rivière Naas—enlèvement de roches, $583.33; Naden, port—îles de la Reine-Charlotte, $2,916.66; Needles—quai, $4,375; rivière Okanagan—protéger et améliorer le chenal navigable, $4,083.33; Porcher, île—quai à l'embouchure de la rivière Skeena, $2,041.67; rivière Powell—prendre possession du brise-lames et le compléter, $32,-083.33; Prince-Rupert—quai de la quarantaine, $31,791.67; île Sydney—réparations et réfections au quai, $2,041.66; Sooke-port—améliorations de l'entrée, $2,916.66; Stewart, à la tête du canal Portland—quai, $9,333.34; Surf-Inlet—quai, $2,916.66; rivière Thompson—enlèvement de souches, etc., $1,458.33; Tofino—pour compléter les réparations au quai, $1,458.33; pour acheter du bois résineux de la Nouvelle-Galles du Sud pour pilotis requis dans la Colombie-Britannique en général, $16,333.33; baie Union—quai, $875; rivière Fraser supérieure et tributaires—améliorations du chenal navigable, $11,666.67; rivière Lillooet supérieur—enlèvement d'obstructions, $1,750; station de quarantaine de William's-Head—améliorations, $5,833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq dollars et neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Améliorations aux rivières Lewis et Yukon, $2,916.67; améliorations aux rivières Lewis et Yukon—pour payer à l'entrepreneur L. M. Foley en règlement complet et définitif de toutes réclamations relativement à du bois abattu en octobre 1902 par l'ingénieur résident sur une île de Hell-Gate dans les limites de l'établissement No 112 attribué au réclamant, avec intérêt à 5 pour 100 par année sur le versement arriéré de la somme de $404 que l'on trouva lui être due, $88.42, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général:—Ouvrage aux ports, aux rivières et aux ponts en général, $7,291.67; lac Témiscamingue—outillage—réparations, $4,258.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million neuf cent cinquante mille quatre cent seize dollars et soixante et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un nouveau matériel de dragage—Ontario et Québec:—Réparations aux vaisseaux de dragage, $135,041.67; nouveau matériel de dragage—provinces maritimes, $85,458.33; nouveau matériel de dragage—Ontario et Québec, $64,166.67; nouveau matériel de dragage—chantier maritime d'Ontario et de Québec sur l'île Victoria, $35,000; nouveau matériel de dragage—Manitoba, $30,333.33; nouveau matériel de dragage—Saskatchewan et Alberta, $37,916.66; nouveau matériel de dragage—Colombie-Britannique, $218,749.99; nouveau matériel de dragage—en général, $116,666.67; dragage—provinces maritimes, $510,416.66; dragage—Ontario et Québec, $510,416.66; dragage—Manitoba, $20,416.67; dragage—Colombie-Britannique, $182,916.66; dragage—service général, $2,916.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et barrages flottants:—District d'Ottawa—pour pourvoir au règlement en entier et définitif de la créance de Francis Murphy relativement à l'exploitation du barrage flottant du gouvernement à la Pointe Gatineau ainsi que pour acheter du demandeur le terrain additionnel requis pour des frais de barrage, $2,140.83; rivière Saskatchewan-Nord—campement de l'île aux Oies—pour compléter les piles et les digues, $20,-

416.67; district du Saguenay—nouveau barrage, etc., $2,333.33; district du Saint-Maurice—amélioration des glissoirs et des barrages flottants pour faciliter le flottage et l'entrée des billots, etc., $34,183.33; glissoirs et barrages flottants en général, $2,916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts:—Baie Courtenay—chemin de la fondrière—pour pourvoir à un quart du coût de la reconstruction de l'aboîteau sur le chemin pour protéger la fondrière et les immeubles du chemin de fer Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., laissant deux tiers du coût à être défrayé par le gouvernement provincial et la ville de Saint-Jean, $4,666.67; pont international qui traverse la rivière Saint-Jean entre Saint-Léonard, N.-B., et Van-Buren, Maine, l'Etat du Maine contribuant d'un montant égal, $12,-833.33; pont interprovincial qui traverse la rivière Ottawa à Hawkesbury (les gouvernements de Québec et de l'Ontario devant contribuer chacun pour $15,000), $29,-166.67; Témiscamingue-Nord—pont qui traverse la rivière des Quinze (le gouvernement de Québec devant contribuer pour $15,000), $29,166.67; pont du Chapeau, au-dessus du chenal de la Culbute de la rivière Ottawa—nouvelle structure en acier reposant sur des piles et des culées en béton (le gouvernement de Québec devant contribuer pour $5,000), $9,333.32; ville d'Ottawa—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords qui y arrivent—réparations ordinaires, réfections, entretien, $3,500; ponts de la ville d'Ottawa—prolongement des ponts Dufferin et des Sapeurs, $140,000; Edmonton, pont qui traverse la rivière Saskatchewan-Nord—renouvellement du pontage, etc., $2,625; ponts de la rivière de l'Arc et de la rivière Spray à Banff—réparations et réfections, $875; ponts de commerce fédéraux par tout le Canada, y compris les abords en général, $2,916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cent quarante-trois dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Nouvelle-Ecosse:—Cap-Breton—nouvelles lignes, $8,785; cap de l'île aux Nègres—câble, $2,041.66; l'île aux Phoques—câble, $6,416.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

120. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Ligne de télégraphe et de téléphone Chatham-Escuminac-Sapin, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

121. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Amélioration du service des réparations, $1,750; ligne de télégraphe de Mingan—achat de l'emplacement de voie, etc., $4,666.66; nouvelles lignes de télégraphe et réparations et réfections aux lignes actuelles, $1,983.34, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

122. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille cinq cent quatre dollars et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Athabaska-Landing—ligne du débarcadère de la rivière La-Paix—prolongement jusqu'à Grande-Prairie, $13,125; construction d'une ligne entre Athabaska-Landing et Fort-McMurray, $16,916.67; construction d'une ligne de ceinture—prolongement de la ligne télégraphique d'un point près de Moose jusqu'à Durlingville, $3,879.17; Moose-jaw—ligne de télégraphe Wood-Mountain—réfections et reconstructions, $10,791.66; lignes du Nord-Ouest—enlever la ligne des terres arables et l'établir le long du chemin, $2,916.66; rivière La-Paix—ligne télégraphique—bureau-ligne de télégraphe de Battleford-Nord à l'île La-Crosse, $21,875, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

123. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille neuf cent vingt-neuf dollars et cinquante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Alberni—ligne de télégraphe de Clayoquot—réparations et améliorations en

général, $2,391.66; rivière Campbell—ligne de téléphone de l'île Texada—achèvement, $2,741.66; Golden—ligne de téléphone de Windermere—réparations et nouveaux poteaux, $875; de Kamloops à Walhatchin—ligne de télégraphe, $2,916.66; Nanaïmo—ligne de télégraphe de Como—nouveaux poteaux et réparations en général, $583.33; ligne de la Vallée de North-Thompson—de Kamloops à Fennels—pour achever les paiements, $674.33; système de téléphone de la Vallée de Okanagan, $9,746.99, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

124. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille soixante et quatorze dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les îles de la Colombie-Britannique:—Ligne de téléphone entre les îles Kuper et Thetis et Chemainus et l'île de Vancouver, $2,916.66; Victoria—ligne de télégraphe du Cap-Beale—réfections, réparations, etc., $1,458.33; île de Vancouver—télégraphes, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

125. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le réseau du Yukon:—Ashcroft—terre ferme, Dawson—Kitsumkalum à Stewart, à la tête du canal Portland, communications télégraphiques, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

126. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Lignes de télégraphe en général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

127. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-quinze mille quarante-sept dollars et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Division de l'architecture—traitement des architectes, commis aux ouvrages, inspecteurs, commis et messagers du service extérieur, $17,500; monument à la mémoire de feu l'honorable George Brown, $5,833.33; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, $5,833.33; monument à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et de feu l'honorable Robert Baldwin, $11,666.67; monument à feu Sa Majesté le Roi Edouard VII, $11,666.67; monument à Madeleine de Verchères à être érigé à Verchères, $8,750; galerie nationale des arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil d'aviseurs des arts, $20,416.67; division des ingénieurs—traitement des ingénieurs inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $127,166.66; relevés et inspections, $58,333.33; relevés des rivières Richelieu et Yamaska et de leurs affluents, pour déterminer le coût d'un cours d'eau amélioré entre la rivière Saint-Jean et le lac Champlain, $3,500; sondages des rivières, $2,916.67; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires, $131,250; emmagasinage du surplus des eaux du bassin hydrographique de l'Ottawa supérieur—pour continuer les recherches et le recueillement de données, $14,583.33; Commission des eaux profondes, y compris les sommes dont le versement est autorisé à Wm. J. Stewart, hydrographe en chef du département du service naval à titre de membre de la commission, aussi pour la définition et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada de la rivière au Pigeon à Saint-Régis, telles que prévues par l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $35,000; Commission internationale, rivière Saint-Jean, $21,291.67; pour couvrir les balances de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, pourvu que la somme pour chaque travail n'excède pas $200, $5,833.33; laboratoire d'épreuve de ciment—améliorations, $606.66; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires—pour payer aux entrepreneurs Kirby et Stewart une somme additionnelle pour batardeau et assèchement se rattachant à la construction de la digue de Témiscamingue sur la rivière Ottawa, $48,416.66; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires, et règlement des dommages causés aux terres—crédit supplémentaire, $11,666.66; bateau arrache-souche *Samson*—gratification au capitaine J. L. Card pour blessures subies alors qu'il était au service de l'Etat,

$145.83; équipement de forages d'épreuve, $816.66; pour payer à la *Canadian Pneumatic Tube Company, Limited,* en règlement entier et définitif de toutes créances résultant de leur contrat pour service de poste pneumatique à Montréal et à Toronto, y compris 5 pour 100 d'intérêt, $28,519.72; Commission du fleuve Saint-Laurent—pour s'enquérir sur toutes questions concernant les demandes pour privilèges spéciaux qui peuvent avoir effet sur le niveau de l'eau et la navigation, $23,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

128. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Caraquet, Shippegan et les îles Miscou, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

129. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Chéticamp, Sydney, N.-E., et Saint-Jean, Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

130. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

131. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

132. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Kenora, la rivière La-Pluie et Fort-Francis, de l'ouverture à la clôture de la navigation, 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante et un dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion:—Bureaux des sous-receveurs généraux—Toronto, $4,579.16; Montréal, $3,325; Halifax, $4,870.84; Saint-Jean, $4,870.84; Winnipeg, $4,695.83; Victoria, $3,733.34; Charlottetown, $3,791.66; caisses d'épargnes rurales—appointements, $2,566.67; dépenses casuelles, $875; impression des billets du Dominion, $102,083.33; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, $11,200; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, $27,416.66; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $3,266.67; timbres anglais, frais de port, etc., $7,000; pour faire sortir de la circulation les monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, $4,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent six dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Administration de la justice—traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante et quinze dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétariat d'Etat:—Traitements, $1,225; dépenses casuelles, $875, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille sept cent un dollars et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la division des Impressions et de la Papeterie publiques:—Traitements, $51,442.70; dépenses casuelles, $4,258.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille sept cent trente-trois dollars et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Traitements, $14,233.32; dépenses casuelles, $3,499.99, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le Service naval:—Traitements, y compris $6,000 à G. J. Desbarats, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux:—Traitements, $2,858.33; dépenses casuelles, $1,166.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille soixante et dix dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux Publics:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent seize dollars et soixante et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Mines:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Travail:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille neuf cent quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire du Canada, à Londres:—Traitements, $8,633.34; dépenses casuelles, $15,271.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six milles sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ministères en général:—Dépense casuelle, soin et nettoyage des édifices de l'administration (y compris $50 chacun à E. Snowdon et W. H. Jeffrey, pour le service du canon du midi), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires extérieures:—Traitements, $583.32; dépense casuelle, $874.99, pour l'anné finissant le 31 mars 1912.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cent onze dollars et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour l'office de la Commission de conservation:—Traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille trois cent soixante et quatre dollars et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du Service civil:—Traitements, $13,197.92; dépenses casuelles, $8,166.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Dépenses diverses, $5,833.34; traitements des magistrats stipendiaires, T.N.-O., $3,500; allocation de subsistance pour le juge de district d'Atlin, C.-B., $700, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent huit dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la cour Suprême du Canada:—Dépenses casuelles et déboursés, $3,208.34; livre de droit et reliure, $3,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cent soixante et cinq dollars et vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada:—Dépenses casuelles, $3,500; impressions, reliure et distribution des décisions, $875; supplément à L. A. Audette, régistrateur, en sa qualité d'éditeur des décisions, $875; à Charles Morse, pour le rapport des décisions, $29.16; local, etc., pour les cours en amirauté, $291.67; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $194.44, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille trois cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Frais de voyage aux juges, $875; allocation de subsistance aux juges, $8,750; traitements des fonctionnaires de la cour territoriale, $8,050; allocation de subsistance aux fonctionnaires de la cour, $6,066.66; frais des témoins et des jurés, $4,666.67; entretien des prisonniers, $7,000; transport des prisonniers, $2,916.66; divers, $7,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Somme requise, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-cinq mille neuf cent soixante et quinze dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—En général, $3,033.34; Kingston, $88,200; Saint-Vincent-de-Paul, $73,208.33; Dorchester, $43,516.67; Manitoba, $36,341.66; Colombie-Britannique, $39,433.34; Alberta, $34,708.33; Saskatchewan, $27,533.34, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille trois cent trente-cinq dollars et soixante et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif:—Sénat—appointements et dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-quatre mille neuf cent trente et un dollars et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Traitement de l'Orateur-suppléant, $1,166.66; appointements, $98,554.16; dépenses des comités, commis pour la session, et commis surnuméraires, etc., $38,196.66; dépenses casuelles, $22,624.58; publication des *Débats*, $35,000; prévision du sergent d'armes (y compris les appointements de P. Connolly, messager en chef et concierge, à $1,600; et George Boudreault, assistant messager en chef, à $1,200 par année), $49,389.36, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille six cent six dollars et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement:—Appointements, $18,827.09; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $8,166.66; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, $583.34; dépenses casuelles, $3,033.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille six cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Impressions, papier à imprimer et reliure, $116,666.66; impressions, reliure et distribution des lois, $5,833.34; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $4,666.66; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $2,041.67; listes électorales des provinces, $6,416.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Archives, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent mille dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour le recensement et statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut impérial à Londres et aider à l'institution, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie des laitages et de l'arboriculture forestière, perfectionnement, transport et vente d'aliments et autres produits agricoles, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie du bétail, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la santé des animaux, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques:—Etablissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour administrer et appliquer la loi sur les conserves alimentaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour encourager la production et la vente du tabac canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la contribution au maintien de l'Institut international d'agriculture et frais le représentation à cet institut, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour appliquer la Loi sur le marquage de l'or et de l'argent, 1908, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent vingt-cinq dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour des expériences relatives à l'emmagasinage à froid des fruits, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour l'administration et la mise en vigueur de la loi des insectes destructeurs et autres fléaux, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Dépenses casuelles au Canada et dans les agences britanniques et étrangères, et frais généraux de l'immigration, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Mme Wm. McDougall, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Delaney, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze dollars et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour une indemnité à des pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885 et pour service actif en général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables par suite de l'invasion fénienne, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice et la défense:—Bataillons scolaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des inspecteurs spéciaux, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix-sept mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour habillements et fourniment, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour droits de douane, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du ministère, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'arsenal fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour le service du génie, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des subventions à des associations, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour des propriétés militaires:—Entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour des bouches à feu, armes, terrains, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la solde de l'état-major, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la troupe permanente, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour impressions et papeterie, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le collège militaire royal, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour salaires et gages, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les écoles d'instruction, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille quatre cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les levés et plans, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et douze mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le transport par eau et par terre, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le matériel de guerre, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses d'équipe du bataillon scolaire pour aller en Angleterre prendre part au concours de tir à la carabine le jour de la fête de l'Empire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses d'équipe d'artillerie en Angleterre, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la clôture autour du cimetière militaire à Montréal, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le champ de tir de Rockliffe:—Terrains additionnels, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions huit cent dix mille deux cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices et ouvrages militaires:—Dépôts d'armes, en général, $53,333.33; Kenora—

dépôt d'armes, $8,750; Kingston, C.M.R.—logement du concierge, $2,333.34; Kingston, C.M.R.—remise des modèles et bouches à feu, $6,416.66; London—poudrière, $4,666.67; Kingston—nouvelles écuries pour la batterie "B", $5,833.33; Orillia—dépôt d'armes, $8,750; Ottawa, poudrière d', $3,500; Ottawa—installation pour les officiers, sous-officiers et soldats, école de tir, $8,750; Parry-Sound—dépôt d'armes, $5,833.34; Prince-Albert—dépôt d'armes, $5,833.33; Québec—étage additionnel, magasin de l'artillerie, $7,000; Québec—changements aux magasins militaires du Lower-Park, $8,750; Québec—construction d'un promenoir autour des fortifications, $11,666.67; Québec—Cove-Field—reconstruction de bâtiments dans la zone dangereuse, $36,750; Winnipeg—atelier des ouvriers d'artillerie et des armuriers (à voter de nouveau), $4,958.33; Winnipeg—magasin d'explosifs en dehors des limites de la ville (à voter de nouveau), $4,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-trois dollars et trente-deux centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Embranchement d'O'Leary à West-Point, $29,166.66; embranchement de Kensington à Stanley-Bridge *via* Long-River et Clifton, $58,333.33; construction primitive, $583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze millions sept cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer National-Transcontinental:—Levés de plans et travaux de construction, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre cent sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le pont de Québec:—Construction, $1,166,666.66; remboursement de la subvention payée par la province de Québec $250,000, et la ville de Québec $300,000 à la compagnie du chemin de fer et du pont de chemin de fer et de grande route, $320,-833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cent soixante et dix-neuf dollars et seize centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—Chambly:—Pont entre Iberville et Saint-Jean, $7,000; port de Saint-Jean—améliorations, $379.16, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille six sent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Pont à Rockfield, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent quarante et un dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray:—Installations électriques, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Construction d'un pont sur le canal Rideau à Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent trente-deux dollars et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Quai à la Pointe des Cascades, $2,625; pour payer l'intérêt sur l'estimation finale de $14,271 à Manning et Macdonald à 5 pour 100 à partir du 1er janvier 1904 jusqu'au 15 mai 1908, $1,807.49, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trois cent douze mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Elargissement du canal près de Welland, $2,333.33; détournement du bassin à Thorold, $8,750, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg :—Appareils d'éclairage, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quarante et un dollars et soixante et six centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux :—Canal Lachine—pavage de la rue du Chêne, Montréal, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

92. Résolu, qu'une somme n'excélant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau :—Compensation au township de Bedford pour dommages aux ponts et chemins, causés par l'inondation, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et cinq mille trois cent trente-trois dollars et trente-deux centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics :—Nouvelle imprimerie Nationale, Ottawa, $58,333.33 ; Ottawa—observatoire astronomique —nouveaux édifices, etc., $7,583,34 ; Ottawa—nouveaux palais administratifs, $166,666.66 ; Ottawa —musée commémoratif Victoria, $122,500 ; Ottawa—palais administratif de l'est—agrandissement, $87,500 ; Ottawa—édifices publics—bâtiment où doit se faire l'épreuve des instruments et l'étalonnement, rue Cliff, $2,333.33 ; levé de plans pour s'assurer de la possibilité et du coût d'un tunnel entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, $20.416.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions huit cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières :—Port-Arthur et Fort-William—améliorations du port de la rivière, $670,833.33 ; brise-lames à Bare-Point, $87,500 ; port de Québec—quai en eau profonde, à Lévis, $134,166.66 ; port de Québec—améliorations à l'embouchure de l'estuaire de la rivière Saint-Charles—Pour terminer les travaux, $53,083.33 ; port de Québec—pour améliorer la navigation dans la rivière Saint-Charles, $364,583.33 ; rivière Rouge—améliorations aux rapides Saint-André, $30,916.67 ; port Saint-Jean, N.-B.—améliorations, $554,166.66 ; port de Tiffin, Ont.—améliorations, $72,916.66 ; port de Victoria, Ont.—améliorations, $87,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille trois cent quarante dollars et soixante et un centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse :—Amherst—édifice public—améliorations, $583.33 ; Baddeck—édifices publics—tour, horloge et trottoirs, $1,050.00 ; Halifax—hôpital de détention—améliorations, $1,457.33 ; Halifax—édifice fédéral—bureau de poste—améliorations, réparations, etc., $5,833.33 ; Halifax—station de quarantaine sur l'île Lawlor—laboratoire de bactériologie, $1,166.66 ; Lunenburg—édifice public—installations, $1,166.66 ; Kentville—édifices publics—améliorations, $2,333.33 ; Middleton—édifice public, $2,916.66 ; Sydney-Nord—édifice public—beffroi, $583.33 ; Sydney-Nord—pavillon des immigrants (à voter de nouveau), $1,458.33 ; Port-Hawkesbury—édifice public, $1,750 ; Shelburne—édifice public—pour compléter, $2,041.66 ; Stellarton—édifice public, $2,333.33 ; Sydney-Mines—édifices publics —tour, horloge et réparations, $875 ; Windsor—édifice public—beffroi, $583.33 ; Yarmouth—édifice public—agrandissements, accommodation, $10,208.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard :—Charlottetown—salle d'armes—agrandissement (à voter de nouveau), $2.333.33 ; Charlottetown—nouvel édifice fédéral, $1,166.67 ; Summerside—édifice public—toiture neuve et nouvelle allonge y compris calorifères et installations, $4,375, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-neuf mille et quatre-vingt-douze dollars et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick :—

Grand-Falls—édifice public, $5,833.33; Newcastle—édifice public—horloge, $1,166.67; Saint-Jean—nouveau bureau de poste, $43,750; Saint-Jean—achat d'hôpital de détention pour les immigrants, $11,666.67; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—laboratoire de bactériologie, $1,166.67; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—outillage à vapeur pour désinfecter, $11,666.67; Saint-Stephen—édifice public, réparations, etc., $583.33; Saint-George—édifice public, $2,916.67; dépôt d'armes de Sussex—pour rembourser à la succession T. E. Arnold, dépôt de garantie de $453.80 avec intérêt de 3 pour 100, $342.15, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-huit mille huit cent cinquante-quatre dollars et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Lac Noir—édifice public, $5,833.33; Grosse-Ile—station de quarantaine—laboratoire de bactériologie, $1,166.67; Grosse-Ile—station de quarantaine—cottage pour infirmières, $2,916.67; Hull—édifices publics—réparations, $1,166.67; Joliette—édifices publics—améliorations, $2,916.67; Lachine—bureau de poste, $2,770.83; Laurentides—édifice public, $5,833.33; Louiseville—édifice public, $5,833.33; Montréal—Nouvel hôpital de détention, $14,583.33; Montréal—nouveau dépôt d'artillerie, $29,166.67; Montréal—nouvel entrepôt de vérification, $58,333.33; Montréal—station postale de l'est "C" (à voter de nouveau), $10,500; Montréal—station postale "A", rue Saint-Jacques, $17,500; New-Carlisle—édifice public, $2,916.67; Québec—bureau de poste—agrandissement, $23,333.33; Québec—citadelle—logements des sous-officiers et autres, mariés, $29,166.67; Québec—magasin de l'artillerie, côte du Palais, $29,166.67; Sherbrooke—bureau de poste—nouvelle disposition des fils électriques, $1,166.67; Sainte-Thérèse—édifice public, $2,916.67; Saint-Casimir—édifice public, $2,916.67; Stanstead-Plain—bureau de poste, dépôt d'armes, $5,833.33; Weedon-Station—édifice public, $2,916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-six mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Athens—édifice public, $5,833.33; Aurora—édifice public, $3,500; Aylmer—édifice public, $2,916.67; Barrie—édifice public—amélioration de terrains, $583.33; Berlin—édifice public—pour payer la part du gouvernement, du coût du nouveau pavage et des trottoirs, $234.89; Bracebridge—édifice public, $4,666.67; Brampton—édifices publics—installations, $875; Campbellford—édifice public, $2,916.67; Durham—édifice public, $3,500; Eganville—édifice public, $1,166.67; Elmira—édifice public, $2,916.67; Fort-Frances—édifice public, $3,500; Fort-William—édifice public, agrandissement, $1,750; Guelph—édifice public—part du gouvernement du coût des raccordements des égouts construits et du pavage posé par les autorités municipales (à voter de nouveau)—crédit périmé, $1,036.45; Hamilton—entrepôt de vérification—allonge et améliorations, $5,833.34; Hamilton—édifice public—améliorations, $2,916.67; Hanover—édifice public, $3,500; Kemptville—édifice public, $2,916.67; Kincardine—édifice public (à voter de nouveau), $1,750; Kingston—collège Royal militaire—nouveau dortoir pour cadets, $43,750; Kingston—collège militaire Royal—quartiers de l'état-major, $9,333.34; Kingston—douane—réfection et réparations, $1,166.67; Kingsville—édifice public, $5,833.34; Leamington—édifice public (à voter de nouveau), $4,666.67; London—bâtiments militaires—allonge des magasins d'artilerie, pour atelier des armuriers (à voter de nouveau), $1,458.34; Maxville—édifice public, $2,916.67; Milverton—édifice public, $3,500; Niagara-Falls—salle d'armes, $26,250; Niagara-Falls—édifice public—installations, améliorations, etc., $2,333.34; Oshawa—édifice public—allonge, $5,250.01; Ottawa—magasins militaires—reconstruction du bâtiment détruit par le feu le 20 novembre 1909, avec nouvel étage, $11,666.67; Ottawa—édifice public—édifice Langevin—nouvelles chaudières et modifications à l'appareil de chauffage, $2,041.67; Ottawa—épreuve de combustible—agrandissement du laboratoire de concentration, $13,416.68; Ottawa—bâtiments et outillage des épreuves d'explosifs, $29,166.70; Ottawa—entrepôt d'alcool méthylique, $17,500.02; Ottawa—édifice de l'ancien musée, rue Sussex—modifications, etc., $14,583.34; Ottawa—palais administratif—ascenseur

du bloc de l'Ouest, $4,375; Ottawa—terrains du Parlement—service additionnel de l'aqueduc, $1,166.67; Ottawa—bureau de poste—installation dans l'attique de fournitures postales, $4,083.34; Ottawa—édifices publics—protection contre le feu, $8,750.01; Paris—édifice public—améliorations, $2,916.67; Port-Arthur—salle d'armes, $29,166.66; Port-Arthur—édifice public—allonge pour douane et revenu de l'intérieur, $8,750.01; Renfrew—édifice public—améliorations, $1,750; Sarnia—salle d'armes, $17,500; Sarnia—pour pourvoir au paiement de la part du coût pour égouts construits par les autorités municipales, $284.49; St. Catharines—édifices publics—fils électriques, $583.34; Stratford—édifice public—pour payer la part du coût des nouveaux pavages, trottoirs, etc., posés par les autorités municipales, $641.67; Toronto—douane—améliorations (à voter de nouveau), $2,333.33; Toronto—édifices militaires—caserne pour la troupe permanente afin de remplacer la propriété vendue par la ville, $58,333.33; Toronto—édifices militaires—nouveaux magasins, $43,750; Toronto—hôtel des postes—garage pour camions automobiles du bureau de poste, $3,500; Wingham—beffroi (à voter de nouveau), $1,166.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille deux cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Brandon—édifice public—allonge, $14,583.33; Dauphin—édifice public—améliorations, $583.33; Minnedosa—édifice public (avec salle pour dépôts d'armes), $5,833.33; Morden—édifice public, $5,833.33; Winnipeg—nouvel entrepôt de vérification (à voter de nouveau), $11,666.66; Winnipeg—ancien hôtel des postes—aménagement du rez-de-chaussée et du premier étage pour les fins de la douane (à voter de nouveau), $14,583.33; Winnipeg—édifices publics—pavages, égouts, y compris $624.12 d'intérêt, etc., $8,166.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-huit mille deux cent trente-deux dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Athabaska-Landing—allonge à l'édifice public, $583.33; Battleford—bureau du télégraphe—chauffage—calorifère, $758.33; Battleford-Nord—édifice public, $5,883.33; Calgary—bâtiment d'immigration, $14,583.33; Calgary—casernes pour cavalerie Strathcona, $11,666.66; Calgary—nouveau bureau de poste, $43,750; Calgary—station de justification pour arpentage géodésique, $2,916.66; Camrose—édifice public, $5,833.33; Edmonton—nouvelle salle d'exercies, $29,166.66; Edmonton—nouveau bureau des terres fédérales (à voter de nouveau), $11,666.66; Edmonton—édifice public—pour payer les améliorations locales, etc., $2,174.16; Edmonton—édifice public—à compléter, $4,083.33; Gravelbourg—bureau du télégraphe, $1,750; Indian-Head, station de sylviculture—accommodation additionnelle, $2,916.66; Lethbridge—salle d'armes, $8,750; Lethbridge—douane et bureau des terres fédérales—nouvel appareil de chauffage, aménagement de salubrité, plombage, etc., $2,916.66; Moosejaw—salle d'armes, $8,750; Régina—salle d'armes et salle d'exercices, $29,166.65; Régina—édifice public—pour compléter (à voter $9,000), $8,749.99; Saskatoon—achat de terrain pour édifices publics, $7,583.33; Strathcona—salle d'armes, $14,583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille deux cent cinquante-trois dollars et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Ashcroft—édifice public, $2,916.66; Fernie—salle d'exercices, $6,416.66; Merritt—édifice public, $2,916.66; Nanaïmo—édifice public—allonge (à voter de nouveau, $4,500), $5,250; Nelson—édifice public—allonge (à voter de nouveau, $2,500), $4,083.33; New-Westminster—édifice public—améliorations, $700; Quesnel—édifice public—allonge, $583.33; Union-Bay—édifice public, $2,916.67; Vancouver—édifice public, $3,500; Vancouver—salle d'exercices—pour payer à Viau et Lachance, balance due pour contrat et travaux supplémentaires en rapport avec la construction de cet édifice en 1900-01, $844.88; Vancouver, nord—édifice public, $29,166.66; Vancouver—ancien bureau de poste—changement, $7,000; Vernon—édifice public (à voter $10,000),

$5,833.33; Victoria—bureau de poste—améliorations, $6,125, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Ferme Expérimentale—nouveaux édifices et améliorations, renouvellement, réparations, etc., en rapport avec les édifices existants, clôtures, etc., et pour service d'eau aux édifices de la ferme expérimentale et l'observatoire astronomique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et trois mille six cent soixante et dix-neuf dollars et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Albert-Bridge—quai, $583.33; Amaguadees-Pond (Castle-Bay)—pour terminer le prolongement du quai et le chemin, $291.66; Amherst—quai, $1,166.66; Annapolis—améliorations du havre—brise-glace, $17,500; Anderson's-Cove—prolongement et brise-lames, $2,041.66; Argyle-Sound—réparations et prolongement du quai public, $408.34; Arichat—quai en eau profonde—pour terminer les travaux, $4,083.33; Arichat—mur de soutènement pour protéger la propriété du gouvernement, $291.66; Arisaig—pour terminer le prolongement du quai, $875; Aspy-Bay, North-Harbour—protection de l'entrée du chenal à Dingwall, $29,166.66; Avonport—prolongement du brise-lames, $1,166.66; rivières Baddeck et Middle réparations et prolongement des ouvrages de protection, $1,750; rivières Baddeck et Middle—achèvement de l'entrepôt, $262.50; Battery-Point—brise-glace, $2,333.33; Bayfield—prolongement du brise-glace, $8,750; Baie Saint-Laurent—travaux du port, $1,983.33; Black-Point—construction de brise-lames, $4,841.67; Blue-Rocks-Island—brise-lames à l'extrémité ouest, $4,958.33; Blue-Rocks-Island—réparations au brise-lames, $350; Central-Economy—réfection de l'éperon du quai, $1,166.67; Anse-au-Breton—réparations de travaux de protection, $350; Brooklyn—brise-lames, $29,166.66; Brooklyn—réparations du quai, $437.50; Brûlé—réparations et prolongement du quai, $583.34; Burke's-Head—construction de brise-lames, $21,291.66; Burlington—réparations du quai, $466.66; Canada-Creek—réparations du brise-lames de l'est, $875; Canning—pour terminer le prolongement du quai, $874.99; Cape-Dauphin—construction de brise-lames, $5,075; Cape-Negro—Swain's Cove Bay—quai, $1,166.66; Cape-Rouge—construction de brise-lames, $8,166.67; Ile-au-Caribou—exhaussement de la chaussée, $1,400; Centreville, Ile-du-Cap—quai, $933.33; Centreville (Trout-Cove)—améliorations du port, $2,916.66; Central-Economy—réfection de l'éperon du quai, $1,166.67; Chapel-Cove—construction de brise-lames, $7,583.53; Charles-Forest's-Cove—brise-lames, $2,333.33; Chegoggin—groyne, $408.33; Cheticamp-Point—brise-lames, $5,-833.33; Clark's-Harbour—enlèvement des pierres, $525; Cole-Harbour—quai, $1,750; Comeauville—prolongement du brise-lames, $2,916.66; Cottage-Cove—brise-lames, $1,166.66; Cow-Bay (Port-Morien)—pour réparations générales et pour terminer les travaux de protection, $2,770.83; Creignish—construction de débarcadère, $1,458.34; Cribbin's-Point—pour terminer les réparations du quai, $583.33; Crofts-Cove—débarcadère et approche pour bateau—crédit supplémentaire, $466.66; Delaps-Cove—améliorations au port, $1,283.33; Delorey's-Beach—construction de brise-lames, $3,791.67; Devil's-Island—brise-lames—prolongement du. $3,500; Digby-Harbour—améliorations, y compris réparations et allonges au quai, $8,749.99; Digby, jetée—paie de la réclamation J. E. H. Bigelow, $1,018.50; Dover—construction de quai, $2,508.34; Dublin-Shore—jetée brise-lames, $1,633.33; Duncan's-Cove—brise-lames, $4,666.67; Eagle-Head—réfection et réparations de brise-lames, $700; East-Ship-Harbour—quai, $583.33; East-Chezzetcook—réparations du quai, $291.66; East-Chezzetcook—brise-lames, $1,166.67; East-Bay—quai, $2,333.33; East-River—New-Glasgow—améliorations, $14,583.33; Eatonville—réparations du brise-lames, $1,166.66; Ecum-Secum—protection des faces du quai avec revêtement en bois dur, etc., $583.33; Eel-Brook—quai, $1,166.66; Feltzen-South—brise-lames à Spindler's-Cove, $2,916.66; Findlay-Point-Harbour—prolongement du quai, $1,458.33; Fourchu—quai, $1,750; Fox-Island—

prolongement des travaux de protection de la grève, $1,750; fret, hangars à—hangars sur quais publics, $933.33; French-River, rive nord—brise-lames, $2,216.66; Friar's-Head—port pour bateaux, $1,166.66; Fruid's-Point—enlèvement de roches, $2,916.66; Gabarus-Harbour—prolongement des travaux de protection du port, $758.33; Gillies-Point (Est)—construction de quai, $1,166.67; Grand-Etang—pour terminer les réparations des ouvrages de protection du chenal, $583.33; Grove-Point—reconstruction de l'extrémité extérieur du quai, $875; Hall's-Harbour—réparations du brise-lames, $875; Hampton—pour terminer le prolongement du brise-lames, $583.34; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $21,875; Harbourville—réparations du brise-lames, $933.33; Herring-Cove—quai, $875; Horton-Landing—réparations du quai, $291.66; Inverness—améliorations du port, $5,250; Iona—réparations du quai, $291.66; Jamesville—quai, $2,333.33; Joggin's-Mines—virage sur le brise-lames, $816.66; Jones-Harbour—enlèvement de roches, $875; Jordan-Ferry—quai, $1,283.33; Kelly's-Cove—prolongement du brise-lames, $2,041.66; Kingsport—brise-lames—prolongement de la jetée, $7,000; Kraut-Point—quai, $1,458.33; La Have (rivière)—pour voir à disposer de la sciure de bois et autres déblais de dragage déposés sur le rivage, $2,333.33; lac Ainslie—chenal protégé conduisant au quai, station de chemin de fer Kenlock, $4,666.67; Leiche's-Creek—construction du quai, $4,083.33; Leonard's-Cove—brise-lames, $875; Liscomb-Harbour—quai, $1,750; Litchfield—prolongement du brise-lames, $2,333.34; Petite-Anse—construction de brise-lames, $13,416.66; Petit-Bras-d'Or—construction de brise-lames, $7,000; Petit-Port (Little-Harbour)—améliorations, $1,283.33; Petite-Rivière—quai du brise-lames, $9,625; Little-Tancook-Island—jetée brise-lames, $14,000; Livingston's-Cove—prolongement du brise-lames, $875; Long-Point—prolongement du quai et brise-lames, $2,916.66; Louisdale—quai, $1,750; Lower-East-Pubnico—quai et réparations, $1,458.33; Louis-Head—prolongement et réparations du brise-lames, $2,391.66; Lower-West-Pubnico—réparations du quai, $350; McNair's-Cove—prolongement et réparations du quai brise-lames, $3,150; Mabou-Harbour—pour continuer la construction du brise-lames, $5,833.33; Mabou-Harbour—prolongement et élargissement du quai, $1,166.66; Main-à-Dieu—quai à l'extrémité du large du brise-lames de l'est, $10,325; Maitland—réparations du quai, $233.33; Malignant-Cove—pour terminer le prolongement des jetées du chenal, $1,341.67; Marble-Mountain—prolongement du quai, $2,333.33; Marie-Joseph—quai, $1,633.33; Marion-Bridge—quai, $933.33; Margaree-Harbour—prolongement des ouvrages de protection du port, $9,333.33; Margaree-River—barrages de dérivation, $1,166.66; Margaretsville—réfections et réparations du brise-lames, $1,166.67; McAras-Brook—quai, $991.66; Meat-Cove—quai, $1,750; Melford—construction du quai, $3,850; Metegan-River—prolongement au quai, $2,333.33; Metegan-River—rétablissement et prolongement du quai, $4,083.33; Pubnico-Ouest, du milieu—creuser et élargir le chenal, $583.33; Morden—réparations au brise-lames, $583.33; Mulgrave—construction du quai, $3,237.50; Musquodoboit-Harbour—quai, $1,458.33; New-Edinburgh—quai, $8,750; Neil's-Harbour—réparations au brise-lames, $291.66; New-Harbour—améliorations, $5,833.33; New-Haven—réparations et prolongement au quai, $840; North-Sidney—quai, $17,500; Nyanza—réparations de l'extrémité du large de l'ancien quai, $350; Orangedale—construction de quai, $1,166.66; anse à Parker—prolongement et réparations du brise-lames, $2,041.67; Petit-de-Grat—réparations au brise-lames, $1,633.33; Petite-Rivière—réparations du brise-lames, $583.34; Piper's-Cove—brise-lames—jetée, $2,916.66; Phinney's-Cove—prolongement du brise-lames, $2,333.34; Pleasant-Bay—brise-lames, $1,750; Pointe Aconi—construction du brise-lames, $3,500; Port-Dufferin—pour terminer réparations du quai, $291.66; Porter's-Lake—chenal, navigation conduisant au port de Three-Fathom, $5,833.34; Port-Félix—construction du quai, $2,916.66; Port-Hood—fermeture du port, entrée du nord, $29,166.67; Port-Hood—pour réparations au quai, $875; Port-Joli—prolongement du brise-lames, Herring-Cove, $1,458.33; Port-Lorne—réparations et réfections du brise-lames, $583.34; Port-Malcolm—quai, $2,858.33; Port-Mouton—recouvrement du quai, $350; Port-

Richmond—brise-lames, $5,833.33; Pointe-Edouard—quai, $1,166.67; Poulamond—réfections et réparations, superstructure au quai, $933.34; rivière des Habitants, bassin de la—quai, $1,750; Romkey's-Cove—dragage du chenal des bateaux, $1,750; Rous-Brok—quai, $1,458.33; rivière au Saumon—ouvrages de protection du port, $583.33; Sambro—parachèvement du quai, $408.33; anse au Sable—réparations au brise-lames, $466.67; Scott's-Bay—prolongement et réparations au brise-lames, $1,-458.33; île au Marsouin—quai, $1,750; Sheet-Harbour—réparations au quai de la rivière de l'Est, $525; Shelburne—terminaison du quai, $11,666.66; Sheffield-Vault—quai, $583.33; Short-Beach—prolongement au brise-lames, $2,741.67; Shubenacadie, rivière—agrandissement de l'ouverture du pont tournant du chemin de fer Dominion-Atlantic et construction de piers d'amarrage, $13,416.67; Skinner's-Cove—dragage du chenal, $466.67; Smiley's-Point—pour terminer le brise-lames, $1,866.66; Sober-Island, $583.33; anse au Soldat—quai, $1,458.33; South-Ingonish—prolongement du quai, $3,500; South-Ingonish—Corsan—prolongement du quai, $583.33; South-Lake—Lakevale—prolongement des ouvrages de protection du chenal, $2,333.33; Spanish-Ship-Bay—quai à l'ouest de la baie, $1,009.17; South-Cove—construction du quai, $1,750; Stony-Island—réparations au brise-lames et construction d'ouvrages de protection, $3,383.33; Saint-Joseph—quai, $5,833.33; Sydney—pour ouvrages de protection et acquisition de la barre sud, $14,583.33; Sydney, mines de—quai à l'anse Barrington—crédit supplémentaire, $18,083.33; Tangier—améliorations au quai, $291.67; Tatamagouche—quai, $525; Tenecape—allonge du brise-lames, $4,083.33; "The Wharves", comté de Lunenburg—brise-lames, $1,166.67; Toney-River—prolongement des jetées de protection du chenal, $1,166.67; Three-Fathom—réfections et réparations du brise-lames, $1,166.67; Three-Fathom—brise-lames entre les deux îles, $5,104.16; Troy-Pond—chenal et protection en coffrage, $1,750; Tusket-Wedge—restauration et prolongement du quai, $1,750; Upper-Washabuck—construction du quai, $466.67; Victoria-Pier—prolongement et réparations, $1,750; Watt-Settlement—quai, $1,750; West-Arichat—réparations du brise-lames, $1,750; West-Advocate—brise-lames, $5,-833.34; West-Baccaro—pour terminer le quai, brise-lames, $583.33; West-Chezzetcook—jetée brise-lames, $1,166.67; West-Chezzetcook—réparations du brise-lames, $583.33; Western-Head—réparations du brise-lames, $525; Westport—quai, $9,041.66; White-Point—brise-lames, $2,333.33; White's-Cove—prolongement du quai, $4,083.34; Whitewater's—réparations du quai pour terminer les travaux, $583.33; Whycocomagh—parachèvement du quai, $291.67; Whycocomagh—quai du côté sud, $1,166.67; Wolfville—ouvrages de protection, $700; Woods-Harbour—terminaison du brise-lames, Falls-Point, $1,750; Wreck-Cove (anse au Naufrage)—brise-lames, $583.33; Yarmouth—améliorations du port, $35,000; Yarmouth—quai—enlèvement du rocher Sollows à l'entrée, $43,750.01, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent six mille huit cent soixante dollars et soixante et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Campbellton—caisson de tête, quai, ancienne traverse, $466.66; Anderson's-Hollow—réparations générales du quai, brise-lames, $1,195.84; Black-River—réfection de la superstructure, etc., de la jetée brise-lames, $875; Black-River—quai, $14,583.33; Bathurst—améliorations du port, $1,341.67; Bayside—pour terminer le nouveau quai, $3,500; Beaumont—nouveau quai, $875; Bouctouche—pour réparer les brise-lames et parapets, $14,583.33; Campbellton—agrandissement du quai en eau profonde, $1,750; Cap-Bald—brise-lames—jetée, $1,750; Cap-Tourmentin—réparations et renforcement du brise-lames, $4,375; Castalia—brise-lames, $2,916.66; Chance-Harbour—améliorations au brise-lames, $3,208.33; Chatham—réparations au quai de douane, $1,050; Chatham—quai neuf, $58,333.33; Chock-fish River—prolongement du brise-lames à l'embouchure de la, $583.34; Cumming's-Cove (Deer-Island)—quai, $1,569.16; Dalhousie-Harbour—brise-lames, $15,750; Dalhousie-Harbour—amélioraions du quai, $700; Dipper-Harbour—prolongement du brise-lames, $14,000; Dorchester—pour compléter un lit pour les navires au quai, $583.33; Escuminac—brise-lames, $5,833.34;

Fairhaven—réparations au quai, $1,166.66; Gardener's-Creek—réparations aux ouvrages du port, $1,633.33; anse aux Groseilles—brise-lames, $2,916.66; port de Goose-Creek—brise-lames, $4,666.66; Grande-Anse—nouvelle arête, $2,333.33; Grandigue—quai, $3,791.66; Grande-Rivière au Saumon—nouvelle jetée, côté est du chenal d'entrée et revêtement en pilotis jointifs de la face intérieure, etc., à la jetée en clayonnage actuelle, $6,883.34; Green-Point—brise-lames, $2,916.66; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $12,250; Harvey-Bank—élévation du quai, $787.50; Cap-Hopewell—nouvelles marches et réparations de l'embouchure, $350; Kouchibouguac—port, $2,333.32; Lamèque, quai—améliorations, $1,458.34; Leonardville (Deer-Island)—pour compléter la reconstruction et le prolongement du quai et construire de nouveaux gradins, $1,400; Lorneville—quai du brise-lames, prolongement et réparations, $15,166.66; Caraquet inférieur—blocs à briser la glace, $1,808.33; baie Mace—reliement de la tête de la jetée à la côte, $379.16; Mill-Cove—quai, $2,158.33; Millerton—quai public, $1,166.66; baie de Miramichi—dragage du chenal des navires aux battures de Grande-Dune, Horse-Shoe et Lump, $87,500; Miscou—prolongement du quai, $10,208.34; Mispec—réparations aux ouvrages du port, $495.83; Moncton—amarrage pour les chalands et réparations au quai, $3,150; Neguac—réparations et prolongement du quai, $1,933.32; New-Mills—quai, $7,875; Petite-Lamèque—quai, $4,666.66; Petit-Rocher—chemin au quai brise-lames et réparations aux abords, $583.34; Pointe-du-Chêne—réparations au brise-lames et pente en pierre le long de la base, $2,333.33; Pointe-au-Sapin—brise-lames, $11,200; Pointe Wolfe—améliorations aux ouvrages de protection du port, $350; Rexton—réparations et pilotis jointifs au quai, $1,750; Richibouctou, cap—quai brise-lames, $8,750; Richibouctou, quai—pour compléter la reconstruction, le prolongement, etc., $14,875; Richibouctou—plage—jetées de brise-lames, côtés nord et sud, $14,583.33; rivière Saint-Jean, y compris tributaires, $3,500; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux à marée, $23,333.33; rivière Saint-Jean et tributaires—pour pourvoir à la contribution à la dépense faite par le gouvernement local au plus pour la moitié de la somme dépensée par lui pour construire des quais dans les eaux de marée, $3,120.83; Sackville—quai, $14,583.33; Seal-Cove—construction de brise-lames, etc., $583.33; Shediac—quai, $8,166.67; Shediac (île)—quai, $1,750; Shippegan, port—améliorations et réparations au goulet de Shippegan, $1,750; Spinney, pointe—rivière L'Etang—bloc, $291.66; Saint-André—réparations et améliorations, $2,508.33; Sainte-Croix, rivière—dragage, $4,375; Saint-Jean, port—améliorations, réparations et réfections, $14,583.34; Saint-Jean, île aux Perdrix—pour compléter le quai à la quarantaine, $1,458.33; Saint-Jean—pour pourvoir à l'achat et à l'amélioration d'immeubles pour des quais pour loger les vaisseaux du gouvernement, $29,166.67; Saint-Louis—dragage du chenal et construction de murs de dérivation, $583.33; Saint-Paul (Caraquet en bas)—compléter le quai, $2,333.33; Stonehaven—réparations à la jetée du brise-lames, $583.34; Tracadie—réparations au quai, $1,750; Tracadie, port—pour construire d'autres parapets et réparer les anciens, $525; Trynor's-Cove—pour compléter le nouveau quai, $1,516.66; Tynemouth-Creek—améliorations au port, $350; rivière au Saumon—brise-lames, $3,062.50; Woodlands—pour compléter le nouveau quai, $1,341.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Brudenell—quai sur le côté nord de la rivière, $3,150; Cascumpec ou quai de la Pointe Gordon, $1,458.33; Cap-Traverse—réparations générales au quai, $525; Cove-Head—réparations et renforcement du brise-lames, $729.16; Etang de Graham—reconstruction et réparations des travaux, $729.16; quai de la Grande-Rivière—reconstruction, etc., $3,791.66; Hurd's-Point—réfections et réparations de tête de la jetée et des approches, $729.17; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $5,833.33; Lennox-Island et Port-Hill—quai sur la réserve des sauvages de l'île Lennox et sur la terre ferme vis-à-vis Port-Hill, le département

des Affaires des Sauvages devant contribuer $2,500, $875; Miminegash, port—prolongement du brise-lames du nord, $2,333.34; Etang du Naufrage—prolongement des brise-lames et creusement des abords du chenal, $3,500; New-London—réparations, etc., des ouvrages de protection de la grève, $875; North-Cardigan—réparations de la jetée, $350; North-River, Franklin-Point—quai, $2,916.66; Red-Point—pour compléter les réparations et agrandir la jetée, $729.17; Robinson's-Island—réparation des ouvrages de protection de la grève, $583.33; Rustico—caisson protecteur à l'extrémité du brise-lames, $4,375; Souris—réfections et réparations du brise-lames, $1,166.67; quai de Southport—reconstruction, $4,666.66; quai de Stephen -Montague—entrepôt, $291.66; St-Peter's Bay—réparations du brise-lames, $1,458.33; St-Peter's Bay—quai, $2,916.67; Summerside—pour terminer le brise-lames s'étendant de Indian-Head jusqu'à l'extrémité du large de Lighthouse-Spit, $5,832.33; Tignish—prolongement des jetées protectrices du chenal, dans la direction de l'intérieur du port, $2,916.67; Tracadie—construction d'un brise-lames, $15,166.66; Ile au Bois—prolongement du brise-lames du sud, $3,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général:—Pour acheter du bois créosoté pour les travaux dans les provinces maritimes en général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-un dollars et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Angers (L'Ange-Gardien)—quai sur la rivière Ottawa, $583.33; anse à la Barbe—prolongement du brise-lames, $2,916.66; anse aux Canards—brise-lames, $2,916.66; anse aux Gascons—réparations du quai, $1,750; Aylmer—quai dans le lac Deschênes, $4,866.67; baie Saint-Paul—réparations au quai au Cap aux Corbeaux, $1,866.66; Barachois de la Malbaie—parachèvement de la jetée de dérivation, $2,625; Beauport—réparations au quai, $933.33; Beaulac (Garthby)—prolongement du quai, $1,750, Bergeronnes—complétion du prolongement du quai, $583.34; Berthierville—quai, $8,750; Bic, port (Pointe à Côté)—quai (section extérieure), $21,700; Bic, port—réparations au vieux quai, $583.33; Bonaventure, rivière—prolongement au quai de dérivation, $9,333.34; Cabano—jetée d'atterrissement du côté ouest du lac Témiscouata, $2,041.66; Cacouna—pilier d'avant, $1,166.66; Cannes de Roches (coin de la plage)—prolongement du brise-lames, $1,166.67; Cap à l'Aigle—prolongement du quai, $10,500; anse du Cap—parachèvement de l'allonge du débarcadère, $4,083.33; cap Chatte—prolongement de la jetée de dérivation, $2,916.66; cap Saint-Ignace—prolongement du quai, $2,916.66; rivière Caplan—réparations à la jetée de dérivation, $583.33; Carleton—réparations au quai, $1,166.66; Châteauguay—quai sur la rive sud du lac Saint-Louis, entre Woodland et Bellevue, $4,958.34; Château-Richer—prolongement du brise-lames, $1,750; Chicoutimi, port—prolongement du quai, $2,916.66; bassin de Chicoutimi—quai, $1,400; Clarke-City (Sept-Iles)—parachèvement de quai, $8,750; Contrecœur—parachèvement du quai, $1,750; Coteau-du-Lac—réparations au quai, $291.66; Coteau-Landing—parachèvement du quai, $1,750; Desjardins—réparations du quai, $525; Douglastown—prolongement du brise-lames, $2,916.66; Escuminac—quai, $1,750; Favre—exhaussement du quai, $2,100; Fassett—quai sur la rivière Ottawa, $4,666.67; Fort-William—quai sur la rivière Ottawa, $5,250; Fraserville—quai et dragage, $40,833.33; Gaspé—quai à l'eau profonde, $43,750; Georgeville—réparations et réfections au quai, $1,166.66; Graham—réparations au quai, $466.67; Grande-Décharge (Saint-Joseph d'Alma)—jetée de protection, $1,166.66; Grands-Méchins—pour compléter les réparations au quai et aux abords, $875; Grands-Méchins—prolongement du quai, $4,666.66; Grande-Rivière (Gaspé)—réparations au quai et aux abords, $5,833.33; Grande-Vallée—restauration de la jetée brise-lames, $9,916.67; Grosse-Ile (station de quarantaine)—réparations au quai et au prolongement, $36,166.66; Grosse-Roche, sur le Saguenay—prolongement du quai, $1,750; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $29,166.67; Harrington,

port—quai de la côte nord du golfe Saint-Laurent, $1,166.66; Hudson—réparations au quai et chaussée, $933.33; Ile-Verte—réparations au quai, $1,341.67; Ile-aux-Coudres—pilier d'avant au quai, $2,916.66; Ile-aux-Noix—réparations au quai, $816.66; île Bonaventure—brise-lames, $1,166.66; Ile-Verte—côté nord-est de la rivière—achèvement de l'ouvrage de protection, $1,458.33; Kamouraska—addition au quai, $3,791.66; lac aux Ecorces, rivière Kiamika—quai à la baie Creuse, $758.33; Lacolle—réparations du quai, $291.66; lac Aylmer—quai à Stratford-Centre, $3,791.67; lac Massawippi—parachèvement des quais, $2,916.66; Lanoraie—prolongement du quai, $3,908.34; La Passe—quai d'atterrissement de la rivière Ottawa, $583.33; Laprairie—reconstruction et superstructure du quai des abords, $4,666.67; Laurin—jetée brise-glace, $1,750; Lavaltrie—pour pourvoir à l'établissement d'un garage mobile sur le pilier d'avant du quai, $408.33; Les Eboulements—réparations du quai et du hangar, $3,208.33; L'Assomption—quai, $2,625; Saint-Laurent inférieur—enlèvement d'obstacles, $875; Le Petit Débarquement, côté nord du Saint-Laurent—quai, $8,166.66; Lotbinière—réparations et réfections au quai, $350; îles de la Madeleine—brise-lames et quai, $5,833.33; Maria—prolongement au quai, $6,416.67; Maria—réparations au quai, $875; Matane—réparations au quai, $933.33; Matane—jetée de protection du côté est de l'embouchure de la rivière Matane, $17,500; Mille Vaches—enlèvement de roches du chenal, $875; Mistassini—prolongement du quai, $875; Mistook (Saint-Cœur de Marie)—fermeture de l'espace entre les piles du côté extérieur du quai, $350; Montebello—quai sur la rivière Ottawa, $5,833.32; Montmagny—addition au quai à l'extrémité d'arrière du bassin, $3,500; quai de Murray-Bay—agrandissement et réparations, $23,333.34; Natashquan—quai brise-lames sur le côté nord du Saint-Laurent, $11,666.66; New-Richmond—prolongement au quai d'atterrissement, $3,500; Nicolet—prolongement de la jetée, $1,750; Norway-Bay—quai sur la rivière Ottawa, $6,416.67; Notre-Dame-du-Portage—réparations du quai, $700; Papineauville—quai sur la rivière Ottawa, $5,483.33; Paspébiac-Est (Portage)—brise-lames, $2,916.66; Peel-Head-Bay—réparations et réfections au quai et aux abords, $729.17; Pentecôte, baie—dragage, $5,833.33; Peribonka—pour parachever le quai et construïre un hangar, $875; Petit-Cap—brise-lames, $2,333.33; Petite Rivière Saguenay—parachèvement du quai du côté ouest, près de l'embouchure de la rivière, $350; Pointe à Piché—pour achever les brise-lames et exhausser le quai, $2,625; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai, $1,166.66; Pointe à Brousseau—ouvrage de protection du port, $2,333.33; Pointe-Claire—réparations au quai, $350; Pointe-Platon—quai, $5,833.33; quai de Port-Daniel—réparations, $1,166.67; quai de Rimouski—réparations et amélioration, $4,666.66; Rimouski—quai brise-lames, $4,083.33; Rimouski—prolongement des conduits d'eau jusqu'au quai, $3,500; rivière à la Pluie—pour fermer l'ouverture du quai, réparations, etc., $583.34; Rivière-aux-Vases—parachèvement du quai, $1,166.66; Rivière-des-Vases—prolongement du quai, $583.33; rivières Peribonka et Mistassini—digues de dérivations, etc., $2,916.66; rivière des Prairies—améliorations de la navigation, $17,500; rivière des Prairies—réfections et réparations aux quais de l'île Bizard et de Sainte-Geneviève, $5,250; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections au quai, $2,625; rivière Laguerre—améliorations, $8,750; rivière L'Assomption—quai brise-glace au village L'Assomption, $3,791.67; rivière Ouelle, quai—réparations et améliorations, $2,625; rivière Baude—quai, $291.66; rivière Richelieu—améliorations, $43,750; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations, $46,666.66; rivière L'Achigan—brise-lames, $2,916.66; fleuve Saint-Laurent—continuation du mur de protection de la petite rivière Saint-Jacques vers le nord, $11,666.66; fleuve Saint-Laurent—mur de protection le long de la rive sud entre Laprairie et la petite rivière Saint-Jacques, $4,083.34; rivière Saut-au-Mouton—enlèvement de cailloux à l'entrée du port, $583.33; rivière Verte—prolongement du quai du côté ouest de la rivière près de son embouchure vers le nord, $875; Roberval—brise-lames, $1,750; Ruisseau à Loutres—améliorations du port, $700; Ruisseau à Sem—jetée et enlèvement de roches, $1,166.66; Ruisseau le Blanc—prolongement du quai, $2,333.33;

Sabrevois—réparations et réfections au quai, $1,166.67; Saut Montmorency—achèvement des ouvrages de protection, $2,916.66; Sorel, quai de haut niveau à eau profonde—pour pourvoir au paiement de l'intérêt accumulé de cinq pour cent par année à être versé à l'entrepreneur J. E. Beauchemin sur des versements arriérés relativement à son entreprise du 7 août 1907, pour la construction d'une nouvelle devanture pour le quai, $448.60; Saint-Alexis, Baie des Ha! Ha!—prolongement du quai, $3,500; Saint-Alphonse de Bagotville—pour complétion des réparations du quai, $1,166.67; Saint-Aimé—quai et magasins, $1,750; Saint-Antoine de Tilly—quai, $1,750; Saint-André de Kamouraska—réparations du quai, $700; Saint-Anicet—réparations au quai, $1,458.33; Sainte-Anne de Bellevue—hangar à marchandises, $670.83; Sainte-Anne de la Pocatière—réparations au quai, $291.66; Sainte-Anne de la Pocatière—prolongement du quai, $3,908.33; Saint-André de Kamouraska—prolongement du quai, $6,125; Saint-André—quai sur la rivière du nord, $2,041.66; Sainte-Anne des Monts—améliorations du port à l'embouchure de la Grande Rivière Sainte-Anne, $4,375; Saint-Charles de Caplan—prolongement du quai, $7,000; Sainte-Croix—quai, $16,-333.34; Saint-Eloi—prolongement du quai, $583.33; Saint-Emile (Leclercville)—allonge à une jetée isolée et reliement à la rive, $11,666.66; Sainte-Famille—prolongement du quai, $11,666.67; Saint-François (nord), île d'Orléans—réparations urgentes et réfections, $2,741.66; Saint-François Régis—quai du côté est de la rivière Kiamika, $1,458.34; Saint-Gérard—brise-glace, $2,916.66; Saint-François—réparations et améliorations du quai, $641.66; Sainte-Félicité—quai, $1,750; Saint-Godfroi—prolongement du quai, $2,916.66; Saint-Georges de Malbaie—brise-lames, $2,916.66; Saint-Ignace de Loyola-Est—ouvrages de protection de la plage et réparations au quai—crédits supplémentaires requis, $1,458.33; Sainte-Jeanne de l'île Perrot—quai, $2,-916.66; Saint-Joseph de Letellier—parachèvement du quai, $2,858.33; Saint-Jean des Chaillons, quai—pour compléter les abords, un hangar à marchanlises, etc., $1,283.33; Saint-Jérôme, quai—réparations urgentes, $2,333.34; Saint-Joseph de Letellier—quai, $8,750; Saint-Joseph de Sorel—quai sur la rive ouest de la rivière Richelieu, $5,833.33; Sainte-Luce—quai, $1,166.66; Saint-Majorique—construction d'une approche au quai public, $2,916.66; Saint-Marc—réparations au quai et brise-lames, $291.66; Saint-Maurice, rivière—dragage du chenal de l'est, $17,500; Saint-Siméon—achèvement des réparations du quai, $1,750; Saint-Valier—prolongement du quai, $5,833.33; Sainte-Roche—quai, $1,750; Shigawake—pour terminer le planchéiage du quai, $175; Shigawake—prolongement du quai brise-lames, $5,833.33; Sorel—brise-lames en pilotis et remplissage en pierre vis-à-vis la rue Elisabeth, $875; Sorel—achèvement de la reconstruction de brise-lames, $408.33; Sorel—pour achever le quai en eau profonde, $5,-833.33; Tadoussac—quai sur le côté sud-est de l'île Tadoussac—achèvement, $13,416.67; Trois-Lacs—réparation au quai et aux abords, $350; Trois-Rivières, port—achèvement d'un quai en eau profonde à l'extrémité ouest du port, $67,083.33; Trois-Pistoles—port de la rivière—construction d'une jetée brise-lames, $2,333.33; Valleyfield—quai sur la baie de Valleyfield, $3,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent vingt-six mille quatre cent cinquante-quatre dollars et soixante et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Bayfield—réparations aux piers, $2,216.67; Beaumaris—construction d'un quai, $11,666.67; rivière Belle—draguer le bassin de virage à l'extrémité extérieure du chenal du port et le protéger avec des pilotis jointifs, $3,179.17; Besserer's-Grove—quai, $4,375; Bowmanville, port—réparations à la jetée est, $3,500; Brighton—quai, $7,000; Brockville—prolongement du dock de Tunnel-Bay, $8,750; Bronte, port—réparations au quai et aux abords, $875; Burlington-Beach, canal—creusage et élargissement, $58,333.33; Burlington—piles du chenal, $9,916.66; Blind-River—réparations à la jetée, $320.84; Byng-Inlet—améliorations, $12,250; Cache-Bay—quai dans le lac Nipissing, $2,916.66; Cobourg—pour réparer et reconstruire la superstructure sur le pier est à l'extrémité nord, $3,500; Colchester—prolongement au

quai sur le lac Erié, $9,333.34; Dawson-Point—haussement du bassin, $466.67; rivière Détroit—protection au côté est dans le township de Malden—compléter, $2,333.33; Dryden—quai, $583.33; rivière aux Français—lac Nipissing—régulariser les ouvrages aux sorties, $7,000; Goderich—améliorations du port, $169,750; Goderich—en règlement en plein et définitif de la créance de Mme Madigan, résultant du contrat de feu Luke Madigan pour la construction d'un brise-lames, $2,916.67; Gravenhurst—quai sur le lac Muskoka, $8,166.66; Haileybury—améliorations au port, $10,791.67; Hamilton—amélioration au port, $38,499.99; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $23,333.34; Huntsville—prolongement du quai, $1,750; Kincardine—prolongement de la jetée, $5,833.33; Kincardine—réparations aux piles, $875; Kingston—collège Royal militaire—réfection des quais, $8,750; Kingston—amélioration du port, $29,166.67; Kingsville—réparations à la jetée, $5,833.33; Lakeport—reconstruction du quai, $9,041.66; lac Nipissing—amélioration du chenal navigable dans le bras ouest à travers le lac au Chantier à Monetville, $2,041.67; lac Nipissing—réglementation des travaux aux débouchés—crédit supplémentaire, $2,916.67; La Passe—quai, $758.33; Lion's-Head—prolongement du dock et de la jetée, $3,500; L'Orignal—réparations au quai et au hangar à marchandise, $583.33; Creek McGregor—pour payer à W. F. Smith $2,500, à O'Keefe et Drew $320, et aux exécuteurs de la succession Poile $1,500, en règlement complet et définitif de toutes réclamations pour pertes subies à raison de dommages causés à leurs immeubles en la ville de Chatham par du dragage exécuté dans le creek par un dragueur de l'Etat, $2,520; Meaford—fermeture de l'entrée est, enlèvement du brise-lames intérieur en forme de "L", $19,833.33; Michipicoten, lac Supérieur—quai sur la rivière Michipicoten, $11,083.34; rivière de Montréal—enlèvement de roches au Rapide-Plat, $1,750; rivière de Montréal—améliorations en amont de Latchford, $29,166.66; Mont-Julien—prolongement du dock, $1,633.33; New-Liskeard—améliorations au port, $10,500; North-Bay—brise-lames, $2,916.67; Oakville—améliorations du port—compléter les paiements, $1,235.46; Owen-Sound—améliorations du port, $14,583.33; Owen-Sound—améliorations du port—pour réparer les pilotis jointifs du côté ouest du port, $3,500; Paincourt—quai, $1,254.17; Pembroke—réparation au quai et aux abords, $2,041.67; île Pelée, North-Bay—prolongement et réparations au quai, $5,833.33; île Pelée—réparations à la jetée de l'ouest, à l'entrepôt et aux abords, $583.34; Petewawa—réparations et reconstruction de tête de jetée, $2,625; Peterborough—quai, $11,666.67; île au Pique-nique—améliorations au chenal nord qui entre dans la baie Georgienne, $35,583.33; Port-Bruce—prolongement de la pile ouest et réparations aux piles est et ouest, $583.34; Port-Bruce—jetée ouest (à voter de nouveau), $1,400; Port-Burwell—améliorations aux ouvrages du port, $29,166.66; Port-Colborne—pour payer l'entrepreneur M. J. Hogan pour de la pierre additionnelle au talus de protection, $1,559.60; Port-Elgin—réparations et réfections à la jetée et construction d'un batardeau, $3,091.67; Port-Hope—réparation aux piles—pour construire une nouvelle superstructure sur le contre-ford du côté ouest du port et exécuter des réparations générales, $2,916.67; Port-Rowan—réparations et réfections à la jetée et enlèvement d'obstruction dans le chenal, $4,083.33; Port-Stanley—améliorations du port, $35,000; baie de la Providence, île Manitouline—prolongement du quai, $5,833.33; baie de la Providence, quai, île Manitouline—entrepôt construit sur le talus en pierre protégé par un coffrage, $2,129.17; rivière La-Pluie—améliorations au rapide du Long-Sault, $29,166.66; rivière La-Pluie—amélioration à l'embouchure, $35,000; Red-Bay—quai, $1,166.66; fleuve Saint-Laurent—amélioration du chenal canadien de Kingston à Brockville, $35,000; rivière Sydenham—seconde sortie du Chenal Ecarté à la baie Mitchell—protection des rives à l'île Martin avec des pilots, $583.34; rivière Thames—enlèvement d'obstruction, $2,625; Rondeau, port—améliorations, $61,249.99; Rosseau—réparation au quai, $379.16; baie de Sarnia—améliorations, $29,166.66; rivière Saugeen—réparation des jetées nord et sud, $583.34; Sault-Sainte-Marie—amélioration au vieux quai Plummer et aux abords, $6,475 ; Sault-Sainte-Marie—quai—allonge au retrait du côté ouest, $7,583.33;

Sheguiandah, île Manitouline—réparations de dommages causés au quai par la débâcle, $2,333.34; Smyth—quai au lac à l'Elan—rivière Montréal—réparations, $291.66; Southampton—améliorations au port, $1,750; rivière de la Nation-du-Sud—amélioration au cours d'eau, $2,333.33; Spanish—quai, $4,200; Sturgeon-Falls—achèvement du dock, $437.50; Summerstown—réparations au quai, $700; Thessalon—brise-lames, $7,933.33; Toronto—améliorations du port, $107,916.67; Toronto, port—pour règlement en plein et définitif de la créance de R. Weddell et Cie, pour remorquage supplémentaire relativement à leur contrat pour la construction d'une nouvelle entrée à l'ouest dans le port de Toronto, $14,798.54; Thornbury—réparations du quai, $2,333.33; Thornbury—améliorations du port, $11,958.33; Two-Creeks—brise-lames, $5,833.33; Whitby—améliorations du port, $11,666.67; Wiarton—prolongement de la jetée brise-lames, $8,394.16; Windsor—débarcadère, $17,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

110. Résolu, qu'une somme n'ecédant pas quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Rivière Fairford—pour acquitter la créance de F. Lemoine, pour travaux supplémentaires, avec intérêt accumulé à 5 pour 100 par année, $3,913.65; Gimli—prolongement du quai, $4,083.33; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $4.666.67; lac Winnipeg—quai, $5,833.33; rivière Rouge—écluse et barrage Saint-André—crédits supplémentaires pour terminer les paiements, $11,307.92; rivière Rouge—barrage de Saint-André—construction d'abord, $36,750; rivière Rouge—protection du nouveau chenal d'entrée à son embouchure, $5,833.34; rapides Saint-André—exhaussement du chemin, $583.33; rapides Saint-André—passe-migratoire, $2,951.17; baie de Victoria-Beach, port—brise-lames et quai, $7,000; port de la plage de Winnipeg—quai de protection dans le lac Winnipeg, $11,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille cinquante et un dollars et soixante et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Rivière Athabsaka—enlèvement de cailloux et creusage du chenal à travers des bancs de sable et de gravier, $8,750; Edmonton—quai, $5,833.33; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $11,666.67; route navigable de la Dernière-Montagne—pour pourvoir au règlement des réclamations pour des dommages aux immeubles provenant de la construction de la digue Craven pour améliorer la navigation, y compris l'intérêt accumulé à 5 pour 100 par an à cause de versements arriérés, $19,968.44; lac de la Dernière-Montagne—améliorations à la route navigable, $5,250; Petite Rivière des Esclaves—améliorations provisoires urgentes, $4.666.67; rivière Saskatchewan-Nord—enlèvement de cailloux à Prince-Albert, $8,750; Prince-Albert—quai, $8,750; levés hydrographiques des rapides, etc., sur les rivières Saskatchewan-Nord et Saskatchewan-Sud et autres cours d'eau navigables, $20,416.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Territoires du Nord-Ouest:—Ports, rivières et ponts—réparations générales et amélioratoins, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent huit dollars et soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Arrow-Lakes—améliorations aux étroits (narrows), $14,583.33; Bamfield—côté ouest de l'île Vancouver, $2,916.67; Boswell—quai, $4,375; rivière Columbia—améliorations, $10,208.33; rivières Columbia et Kootenay—quai, $19,541.67; relevé hydraulique du fleuve—à partir de la frontière dans le but de déterminer ce qu'il en coûterait pour rendre ce fleuve navigable, $3,500; rivière Courtney—améliorations, $583.33; rivière Fraser—pour commencer la construction d'une jetée à dérivation, $116,666.66; rivière Fraser—amélioration, reconstruction des barrages à Nicomen-Slough, $9,333.33; rivière Fraser (cours inférieur)—améliorations, $24,791.66;

rivières Fraser et Thompson—quais, $20,125; ports, rivières et ponts—réparation générale et améliorations, $7,874.99; Baie-Hardy—réfections de quai, $875; rivière Harrison—amélioration—pour payer à la *Brooks Scanlon Lumber Company*, pour déboursés et achèvement des travaux, $6,483.75; Hollyburn—Vancouver-Nord—quai sur le côté nord de la baie des Anglais, $2,916.66; Kincolith—quai, $2,041.76; lac Kennedy—améliorations au débouché, $875; baie Lasquita—quai, $2,041.66; Lockport—îles de la Reine-Charlotte—quai, $2,041.67; Massett—îles de la Reine-Charlotte—quai, $2,916.67; Massett (établissement des blancs)—quai, $2,916.66; Mill-Bay—quai, $2,041.66; rivière Naas enlèvement de roches, $583.33; Naden, port—îles de la Reine-Charlotte, $2,916.66; Needles—quai, $4,375; rivière Okanagan—protéger et améliorer le chenal navigable, $4,083.33; Porcher, île—quai à l'embouchure de la rivière Skeena, $2,041.67; rivière Powell—prendre possession du brise-lames et le compléter, $32,083.33; Prince-Rupert—quai de la quarantaine, $31,791.67; île Sydney—réparations et réfections au quai, $2,041.66; Sooke-port—améliorations de l'entrée, $2,916.66; Stewart, à la tête du canal Portland—quai, $9,333.34; Surf-Inlet—quai, $2,916.66; rivière Thompson—enlèvement de souches, etc., $1,458.33; Totino—pour compléter les réparations au quai, $1,458.33; pour acheter du bois résineux de la Nouvelle-Galles du Sud pour pilotis requis dans la Colombie-Britannique en général, $16,333.33; baie Union—quai, $875; rivière Fraser supérieure et tributaires—améliorations du chenal navigable, $11,666.67; rivière Lillooet supérieur—enlèvement d'obstructions, $1,750; station de quarantaine de William's-Head—améliorations, $5,833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq dollars et neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Améliorations aux rivières Lewis et Yukon, $2,916.67; améliorations aux rivières Lewis et Yukon—pour payer à l'entrepreneur L. M. Foley en règlement complet et définitif de toutes réclamations relativement à du bois abattu en octobre 1902 par l'ingénieur résident sur une île de Hell-Gate dans les limites de l'établissement No 112 attribué au réclamant, avec intérêt à 5 pour 100 par année sur le versement arriéré de la somme de $404 que l'on trouva lui être due, $88.42, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général:—Ouvrage aux ports, aux rivières et aux ponts en général, $7,291.67; lac Témiscamingue—outillage—réparations, $4,258.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million neuf cent cinquante mille quatre cent seize dollars et soixante et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un nouveau matériel de dragage—Ontario et Québec:—Réparations aux vaisseaux de dragage, $135,041.67; nouveau matériel de dragage—provinces maritimes, $85,458.33; nouveau matériel de dragage—Ontario et Québec, $64,166.67; nouveau matériel de dragage—chantier maritime d'Ontario et de Québec sur l'île Victoria, $35,000; nouveau matériel de dragage—Manitoba, $30,333.33; nouveau matériel de dragage—Saskatchewan et Alberta, $37,916.66; nouveau matériel de dragage—Colombie-Britannique, $218,749.99; nouveau matériel de dragage—en général, $116,666.67; dragage—provinces maritimes, $510,416.66; dragage—Ontario et Québec, $510,416.66; dragage—Manitoba, $20,416.67; dragage—Colombie-Britannique, $182,916.66; dragage—service général, $2,916.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et barrages flottants:—District d'Ottawa—pour pourvoir au règlement en entier et définitif de la créance de Francis Murphy relativement à l'exploitation du barrage flottant du gouvernement à la Pointe Gatineau ainsi que pour acheter du demandeur le terrain additionnel requis pour des frais de barrage, $2,140.83; rivière Saskatchewan-Nord—campement de l'île aux Oies—pour compléter les piles et les digues, $20,416.67; district du Saguenay—nouveau barrage, etc., $2,333.33; district du Saint-

Maurice—amélioration des glissoirs et des barrages flottants pour faciliter le flottage et l'entrée des billots, etc., $34,183.33; glissoirs et barrages flottants en général, $2,916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts:—Baie Courtenay—chemin de la fondrière—pour pourvoir à un quart du coût de la reconstruction de l'aboîteau sur le chemin pour protéger la fondrière et les immeubles du chemin de fer Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., laissant deux tiers du coût à être défrayé par le gouvernement provincial et la ville de Saint-Jean, $4,666.67; pont international qui traverse la rivière Saint-Jean entre Saint-Léonard, N.-B., et Van-Buren, Maine, l'Etat du Maine contribuant d'un montant égal, $12,-833.33; pont interprovincial qui traverse la rivière Ottawa à Hawkesbury (les gouvernements de Québec et de l'Ontario devant contribuer chacun pour $15,000), $29,-166.67; Témiscamingue-Nord—pont qui traverse la rivière des Quinze (le gouvernement de Québec devant contribuer pour $15,000), $29,166.67; pont du Chapeau, au-dessus du chenal de la Culbute de la rivière Ottawa—nouvelle structure en acier reposant sur des piles et des culées en béton (le gouvernement de Québec devant contribuer pour $5,000), $9,333.32; ville d'Ottawa—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords qui y arrivent—réparations ordinaires, réfections, entretien, $3,500; ponts de la ville d'Ottawa—prolongement des ponts Dufferin et des Sapeurs, $140,000; Edmonton, pont qui traverse la rivière Saskatchewan-Nord—renouvellement du pontage, etc., $2,625; ponts de la rivière de l'Arc et de la rivière Spray à Banff—réparations et réfections, $875; ponts de commerce fédéraux par tout le Canada, y compris les abords en général, $2,916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cent quarante-trois dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques —Nouvelle-Ecosse:—Cap-Breton—nouvelles lignes, $8,785; cap de l'île aux Nègres—câble, $2,041.66; l'île aux Phoques—câble, $6,416.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

120. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Ligne de télégraphe et de téléphone Chatham-Escuminac-Sapin, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

121. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Amélioration du service des réparations, $1,750; ligne de télégraphe de Mingan—achat de l'emplacement de voie, etc., $4,666.66; nouvelles lignes de télégraphe et réparations et réfections aux lignes actuelles, $1,983.34, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

122. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille cinq cent quatre dollars et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Athabaska-Landing—ligne du débarcadère de la rivière La-Paix—prolongement jusqu'à Grande-Prairie, $13,125; construction d'une ligne entre Athabaska-Landing et Fort-McMurray, $16,916.67; construction d'une ligne de ceinture—prolongement de la ligne télégraphique d'un point près de Moose jusqu'à Durlingville, $3,879.17; Moose-jaw—ligne de télégraphe Wood-Mountain—réfections et reconstructions, $10,791.66; lignes du Nord-Ouest—enlever la ligne des terres arables et l'établir le long du chemin, $2,916.66; rivière La-Paix—ligne télégraphique—bureau-ligne de télégraphe de Battleford-Nord à l'île La-Crosse, $21,875, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

123. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille neuf cent vingt-neuf dollars et cinquante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Alberni—ligne de télégraphe de Clayoquot—réparations et améliorations en général, $2,391.66; rivière Campbell—ligne de téléphone de l'île Texada—achèvement, $2,741.66; Golden—ligne de téléphone de Windermere—réparations et nouveaux po-

teaux, $875; de Kamloops à Walhatchin—ligne de télégraphe, $2,916.66; Nanaïmo—ligne de télégraphe de Como—nouveaux poteaux et réparations en général, $583.33; ligne de la Vallée de North-Thompson—de Kamloops à Fennels—pour achever les paiements, $674.33; système de téléphone de la Vallée de Okanagan, $9,746.99, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

124. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille soixante et quatorze dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les îles de la Colombie-Britannique:—Ligne de téléphone entre les îles Kuper et Thetis et Chemainus et l'île de Vancouver, $2,916.66; Victoria—ligne de télégraphe du Cap-Beale—réfections, réparations, etc., $1,458.33; île de Vancouver—télégraphes, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

125. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le réseau du Yukon:—Ashcroft—terre ferme, Dawson—Kitsumkalum à Stewart, à la tête du canal Portland, communications télégraphiques, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

126. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Lignes de télégraphe en général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

127. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-quinze mille quarante-sept dollars et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Division de l'architecture—traitement des architectes, commis aux ouvrages, inspecteurs, commis et messagers du service extérieur, $17,500; monument à la mémoire de feu l'honorable George Brown, $5,833.33; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, $5,833.33; monument à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et de feu l'honorable Robert Baldwin, $11,666.67; monument à feu Sa Majesté le Roi Edouard VII, $11,666.67; monument à Madeleine de Verchères à être érigé à Verchères, $8,750; galerie nationale des arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil d'aviseurs des arts, $20,416.67; division des ingénieurs—traitement des ingénieurs inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $127,166.66; relevés et inspections, $58,333.33; relevés des rivières Richelieu et Yamaska et de leurs affluents, pour déterminer le coût d'un cours d'eau amélioré entre la rivière Saint-Jean et le lac Champlain, $3,500; sondages des rivières, $2,916.67; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires, $131,250; emmagasinage du surplus des eaux du bassin hydrographique de l'Ottawa supérieur—pour continuer les recherches et le recueillement de données, $14,583.33; Commission des eaux profondes, y compris les sommes dont le versement est autorisé à Wm. J. Stewart, hydrographe en chef du département du service naval à titre de membre de la commission, aussi pour la définition et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada de la rivière au Pigeon à Saint-Régis, telles que prévues par l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $35,000; Commission internationale, rivière Saint-Jean, $21,291.67; pour couvrir les balances de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, pourvu que la somme pour chaque travail n'excède pas $200, $5,833.33; laboratoire d'épreuve de ciment—améliorations, $606.66; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires—pour payer aux entrepreneurs Kirby et Stewart une somme additionnelle pour batardeau et assèchement se rattachant à la construction de la digue de Témiscamingue sur la rivière Ottawa, $48,416.66; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires, et règlement des dommages causés aux terres—crédit supplémentaire, $11,666.66; bateau arrache-souche *Samson*—gratification au capitaine J. L. Card pour blessures subies alors qu'il était au service de l'Etat, $145.83; équipement de forages d'épreuve, $816.66; pour payer à la *Canadian Pneumatic Tube Company, Limited,* en règlement entier et définitif de toutes créances

résultant de leur contrat pour service de poste pneumatique à Montréal et à Toronto, y compris 5 pour 100 d'intérêt, $28,519.72; Commission du fleuve Saint-Laurent—pour s'enquérir sur toutes questions concernant les demandes pour privilèges spéciaux qui peuvent avoir effet sur le niveau de l'eau et la navigation, $23,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

128. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Caraquet, Shippegan et les îles Miscou, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

129. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Chéticamp, Sydney, N.-E., et Saint-Jean, Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

130. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

131. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

132. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Kenora, la rivière La-Pluie et Fort-Francis, de l'ouverture à la clôture de la navigation, 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix-heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 1er décembre 1911.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Fripp,—la pétition de la *Ottawa Northern and Western Railway Company.*

Par M. Nickel,—deux pétitions du bureau des fidéicommissaires de l'université du collège Queen's de Kingston.

Par M. Macdonell,—la pétition de la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited* (incorporée par lettres patentes en vertu de la Loi des Compagnies, chapitre 79 des Statuts Revisés du Canada, 1906).

Par M. Coderre,—la pétition de la *Montreal Terminal Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 30 écoulé, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la *Pacific and Atlantic Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses lignes autorisées, augmentant ses pouvoirs pour émettre des obligations, et à d'autres fins,

De William Alexander Hunt Jenkins, de London, Ontario; pour une loi de divorce d'avec sa femme Isabella Jenkins.

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada pour l'année expirée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 15.*)

Aussi,—Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour l'année expirée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 16.*)

Et aussi,—Règlements en vertu de la "Loi des insectes destructeurs et autres fléaux". (*Document de la session, No 53.*)

M. Monk, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre des Travaux Publics sur les travaux soumis à son contrôle, pour l'année expirée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 19.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Canadian Birkbeck Investment and Savings Company;* pour une loi à l'effet d'en changer le nom en celui de *Canadian Mortgage Investment Company.*

De Sir Edward Seaborne Clouston, baronnet, et autres, de la cité de Montréal; demandant une charte sous le nom de *The Liverpool-Manitoba Assurance Company.*

De E. C. Cartwright et autres; demandant une charte sous le nom de *North Arm Bridge and Railway Company.*

Du conseil municipal de la cité de Hamilton; demandant qu'une loi soit passée à l'effet de pourvoir à la régie future de la Baie de Burlington et des eaux contiguës.

De la Compagnie du chemin de fer de l'Erié, de London et de Tillsonburg; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne ferrée.

De Ezra Butler Eddy Bessey, d'Ottawa; pour une loi à l'effet de changer son nom de Bessey en celui de Eddy.

De Thomas Wadge, de Winnipeg, Man.; pour une loi prolongeant la durée de certains brevets.

De Cory Spencer Ryder et autres, de Vancouver, C.-B.; pour une charte sous le nom de *Vancouver Life Insurance Company of Vancouver, British Columbia.*

De la *British Colonial Fire Insurance Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour l'obtention d'une licence du département des Finances.

De la *Montreal, Ottawa and Georgian Bay Canal Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction du dit canal.

D'Edna Wells (née Gould), de London, Ont.; pour une loi de divorce d'avec son mari William Edwin Wells.

De James Denny, de Brandon, Man.; demandant une loi de divorce d'avec sa femme Isabella Denny.

Le greffier dépose sur la Table de la Chambre les bills privés suivants:—

Bill (No 10) concernant la *British Colonial Insurance Company.*—M. *Coderre.*

Bill (No 11) concernant la Compagnie canadienne de placement et d'épargne Birbeck, et à l'effet de changer son nom en celui de "*Canadian Mortgage Investment Company*".—M. *Osler.*

Bill (No 12) concernant l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company.*—M. *Clarke* (Essex).

Bill (No 13) constituant en corporation la *Liverpool-Manitoba Assurance Company.*—M. *Bickerdike.*

Bill (No 14) constituant en corporation la *North Arm Bridge and Railway Company.*—M. *Stevens.*

Bill (No 15) constituant en corporation la *Vancouver Life Insurance Company,* de Vancouver, C.-B.—M. *Stevens.*

Bill (No 16) concernant certains brevets de Thomas Wadge.—M. *Aikins.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

Ordonné, que M. Macdonell ait la permission de présenter un bill (No 17) modifiant la Loi des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-dix-sept centins—imputable sur le capital—soit accordé à Sa Majesté pour des chemins de fer et canaux—chemins de fer—Intercolonial:—Ponts—renforcement, $26,250; Campbellton—agrandissement des installations, $15,750; construction d'embranchement de Hampton-Station au village de Hampton, $8,750; Fredericton—agrandissement des installations, $10,500; Moncton—allonge du bureau général, $28,291.66; Mulgrave—améliorations à, $17,500; Truro—agrandissement des installations, $24,966.66; agrandissements et facilités le long de la ligne, $14,583.33; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un

point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de New-Glasgow, dans le comté de Pictou (ou de Sunny-Brae dans le dit comté, au cas où l'embranchement de ce chemin de fer serait acheté, comme il pourra l'être à même ce crédit) jusqu'à la ville de Guysboro et à partir de la dite ligne de chemin de fer à Cross-County-Harbour jusqu'à l'eau profonde dans le dit port, $583,333.33; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de Dartmouth, dans le comté de Halifax, en passant par Musquodoboit-Harbour jusqu'à Dean-Settlement, dans le dit comté, $583,333.33; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de Alta, dans le comté d'Inverness, jusqu'à la ville de Baddeck, dans le comté de Victoria, $116,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de la Baie-d'Hudson:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les subsides des malles et subventions aux steamers:—Service à la vapeur entre la baie de Malone et l'île Tancook, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent cinquante-huit dollars et trente-trois centins soit accorlée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et le Bassin de Gaspé avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant l'espace de temps qui s'écoule entre la clôture de la navigation régulière à l'automne et la formation du pont de glace entre l'île et la terre ferme; aussi après la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et les ports de la côte nord de l'Ile d'Orléans, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur l'hiver entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Bear-River et Clementsport, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars soit accordé à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Port-Wade et Bridgetown, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Saint-André, N.-B., avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour 52 voyages complets d'aller et retour chaque semaine entre Saint-Jean et Halifax par Yarmouth et les autres ports intercurrents durant la saison de 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretsville, Port-Lorne, Port-George, Hall's-Harbour, Harbourville, Morden, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et les ports sur la baie de Fundy et le bassin Minas, y compris la baie Scott, Windsor, et Port-Williams, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et le bassin Cumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les autres ports intercurrents, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une ligne ou des lignes de steamers

pour voyager entre Saint-Jean, Halifax, ou l'une ou l'autre de ces villes, et les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour l'année 1911, entre Saint-Stephen, N.-B., les points de la rivière Sainte-Croix, Deer-Island, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy, et L'Etete ou Black-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1911, entre Sydney et la baie Saint-Laurent avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1911, entre Sydney et Whycocomagh, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur à partir de Sydney, N.-E., contournant l'île du Cap-Breton et retour à Sydney, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports intermédiaires et Skagway, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et la côte nord de l'île Vancouver, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté à ajouter pour ses services, Canada, Chine et Japon, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent cinquante mille dollars soit accordée pour le Service naval:—Service naval, y compris l'achat et l'entretien des navires, l'entretien et la garde au point des bassins de radoub d'Esquimalt et de Halifax, et l'établissement et l'entretien des écoles de formation, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quatre mille deux cent huit dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le service de la protection des pêcheries:—Réparations et entretien des steamers de la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service de protection des pêcheries:—Un nouveau vaisseau pour le service de la protection des pêcheries sur la côte de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service radiotélégraphique:—Construction et entretien des stations de télégraphie sans fil (déjà voté sous le chef de service des phares et du service côtier), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service des marées:—Entretien des sta-

tions de marées et des steamers d'étude (déjà voté sous le chef du service maritime et du service des rivières), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service océanique et fluvial:—Gratification à la veuve de feu le capitaine P. B. Toye, conférencier aux écoles de navigation dans dans la province de Québec, équivalant à deux mois d'appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent vingt et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le fleuve Saint-Laurent (chenal des navires), $525,000; achat d'immeubles pour le chantier de Sorel, $17,500; pour pourvoir au parachèvement et à la construction du matériel de dragage pour le fleuve Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-aux-Pères, $379,166.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les agences, loyers et dépenses imprévues, $17,500; compensation à W. H. Gamble, Ernest Gamble et Samuel Hicks, qui ont été blessés lors de l'écroulement du chemin de fer élevé sur le quai du gouvernement à Oshawa, Ont., le 28 juin 1910, $175; pour payer à James McAllister le placement des bouées à Fort-William, $233.33; pour pourvoir à la construction de quai, édifices, etc., à l'agence de ce service, à Québec, $175,000; somme requise pour procurer au bureau principal des Lloyds, à Londres, le bulletin quotidien fourni par les stations téléphoniques et les stations de signaux le long du fleuve Saint-Laurent, $1,458.33; somme requise pour pourvoir aux dépenses faites par M. Thos. Harling, pour assister à la conférence avec les Lloyds, à Londres, afin d'obtenir des taux plus avantageux pour le commerce maritime du Canada, et pour payer le coût de la rédaction des brochures sur cette matière, $583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les relevés astronomiques:—Recherches et démarcations des frontières extérieures du Canada et le travail astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris la dépense de l'observatoire astronomique fédéral, et $1,000 pour M. W. T. King, à titre de commissaires des frontières, $5,833.33; pour défrayer les dépenses relatives à la visite à Ottawa de la *Astronomical and Astrophysical Society of America*, $233.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent dix mille sept cent huit dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Traitements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens, $133,708.34; aider à l'établissement, à l'entretien et à l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte et à la conservation et au développement de la pêche de grands fonds et pourvoir à des meilleurs moyens de transport pour le poisson frais, $35,000; construction et entretien d'usines devant servir à faire des expériences pour la réduction du chien de mer, etc., $35,000; construction et entretien de stations biologiques et études, $8,750; entretien du laboratoire de la station biologique de la baie Georgienne, $1,166.66; frais des commissions des pêches, $5,833.34; primes aux percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de permis sous le régime du modus vivendi, $524.99; entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries, et poursuivre une campagne éducationnelle parmi les pêcheurs, $5,833.34; dépense de la Commission Internationale des Pêches, sous le régime du traité réglementant les pêches dans ses eaux contiguës à la ligne des frontières, $2,916.66; pour construire sept grandes chaloupes et quatre plus petites pour le service de la patrouille des pêcheries dans l'Ontario, $17,500; traitements, édifices et entretien d'établissements de pisciculture, $188,008.34; somme requise pour acheter une presse à vis et un grand séchoir afin de remplacer la presse hydraulique et le petit séchoir dans la fabrique d'huile de chien de mer à Canso, N.-B., $4,783.33; service de patrouille des pêcheries, $55,416.66; construction d'une chaloupe

convenable pour la rivière Skeena, $2,683.33; construction de cinq bateaux de patrouille pour pêcheries de homard, $14,583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-trois mille et vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—division des Mines:—Recherches relatives aux gisements de minerais et de minéraux économiques—tourbières, y compris l'exploitation de certaines tourbières en Canada et l'outillage nécessaire, à la valeur des houilles et des tourbes du Canada comme combustible, y compris appointements d'un expert et mécanicien pour la production du gaz, recherches relatives au traitement des minerais, obtention de renseignements concernant les industries et opérations des mines et de la métallurgie, $43,750; impressions, appareils, dépenses du laboratoire de chimie, livres, papeterie, dépense casuelle de bureau, appointements, service auxiliaires, $40,833.34; études de problèmes métallurgiques d'importance économique, $3,441.66; études sur la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs en Canada, $35,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau d'essayerie du Canada:—Maintien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-quatre mille cinq cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service géologique:—Explorations et études au Canada, y compris des études ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, et rémunération de géologues auxiliaires, dessinateurs et autres, $47,333.34; publication de rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $43,750; achat de livres, instruments, appareils de laboratoire, substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, uniformes pour quatre attachés, transport et emballage de spécimens, dépenses diverses, etc., $23,333.33; pour collection et achat de spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $8,750; pour service provisoire technique et aux écritures, $1,166.67; compensation à John F. Lyons pour logement, combustible, éclairage et eau à lui fournis comme concierge du musée géologique, rue Sussex, devant être évacué lors du déménagement au musée Victoria où semblable logement n'est pas fourni, $233.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante et quatorze dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens—Ontario et Québec:—Réparer les chemins et clôturer la réserve de Caughnawaga, $991.66; pour aider à acheter un bateau à vapeur pour la mission Royale Nationale pour les pêcheurs en eau profonde, à être mis à la disposition du département des Indiens, $583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent quarante et un dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens de la Nouvelle-Ecosse:—Appointements, $787.50; secours et grains de semence, $1,866.66; pour encourager l'agriculture chez les Indiens, $583.34; soins de médecins et médicaments, $2,158.33; dépenses diverses et imprévues, $1,225; réparations des chemins de fer et digues, $729.17; pour digues sur la réserve de la rivière Middle, $2,391.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent quatre dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens du Nouveau-Brunswick:—Appointements, $1,142.16; secours et grains de semence, $1,750; soins de médecins et médicaments, $2,333.34; dépenses diverses et imprévues, $350; réparations des chemins, $262.50; crédit pour encourager l'agriculture, $583.33; pour rebâtir l'église sur la réserve de l'Eglise-Brûlée, $4,083.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent soixante et dix dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens de

l'Ile-du-Prince-Edouard:—Appointements, $233.33; secours et grains de semence, $656.25; soins de médecins et médicaments, $379.16; dépenses diverses, $43.75; construction d'un quai, île Lennox, $1,458.34, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatorze mille trois cent quinze dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest:—Instruments aratoires, outils, etc., $7,470.17; grains et graines de semence, $2,306.50; bestiaux, $4,060; secours aux Indiens indigents, $76,202.58; hôpitaux, soins médicaux, médicaments, etc., $39,335.34; habillements—distribution triennale, traités Nos 1, 2, 5 et partie de 6, $1,575; arpentages, $12,833.33; Sioux, $2,809.33; moulins à farine et scieries, $2,395.17; dépenses générales, $164,277.75; pour l'achat de graines de semence pour les Sioux de Griswold, $1,050, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille cent quatorze dollars et quatre-vingt-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens de la Colombie-Britannique:—Appointements, $18,736.67; secours aux indigents, $5,250; graines de semence et instruments aratoires, $583.33; pour encourager les Indiens vers l'agriculture et la fructiculture, $1,750; hôpitaux, soins médicaux et médicaments, $23,450; frais de voyages, $7,000; frais de bureau, dépenses diverses et imprévues, $7,595; arpentages, $5,833.32; nettoyage des vergers des Indiens, $2,041.67; maisons pour deux agents des sauvages, $4,083.33; subvention pour un quai à Metlakatla, $875; frais judiciaires, question des terres de la Colombie-Britannique, $2,916.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens du Yukon:—Secours, soins médicaux et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante et neuf dollars et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour les écoles indiennes:—Ecoles, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indins—frais généraux:—A. J. Boyd, inspecteur, provinces maritimes, $933.34; inspecteur du bois et évaluateur, $700; frais de voyage et aides aux écritures des fonctionaires ci-dessus, $1,575; à payer aux Indiens qui renoncent à leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des Sauvages, remboursement devant se faire avec le produit des terres, $29,166.66; secours aux Indiens indigents dans les districts éloignés, $5,833.34; pour prévenir la propagation de la tuberculose, $2,916.66; impressions, papeterie, etc., $4,666.67; subvention au fonds des Indiens (en fidéicommis) No 310, pour la suppression du trafic des liqueurs, $2,333.33; arpentages—Ontario, Québec et les provinces maritimes, $5,833.34; frais relatifs aux épidémies de petite vérole et autres maladies, $5,833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Traitement de M. Fred. White, C.M.G., à titre de commissaire des Territoires du Nord-Ouest, $583.33; traitement de L. DuPlessis, à titre de secrétaire du commissaire, $175; traitement de Geo. D. Pope, à titre de comptable du commissaire, $175; écoles, $1,750; secours aux indigents, $291.67; entretien des aliénés, $700; entretien des prisonniers, $583.33; dépenses diverses, $875, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Traitements et frais se rattachant à l'administration du Territoire, $74,666.66; subvention au conseil local, $72,916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quarante et un mille trois cent trente-six dollars et soixante et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Traitements du service extérieur, $215,833.33; dépenses casuelles, annonces, etc., $80,000; salaire d'un menuisier, M. John Mason, $533.46; arpentages, examen de rapports d'arpentage, impression de plans, etc., $321,666.67; rémunération des membres de la commission d'examen des arpenteurs fédéraux, du secrétaire et des sous-examinateurs, et frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux et ameublement, etc., (les vacations de E. Deville, de W. F. King et d'Otto J. Klotz, membres de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payées sur ce crédit), $1,400; protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le Railway Belt dans la Colombie-Britannique—arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières, $85,000; pour défrayer les frais relatifs aux recherches et rapports sur les chutes d'eau, dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone du chemin de fer de la Colombie-Britannique, $38,750; pour arpentages et travaux faits sous l'empire de la Loi de l'Irrigation, etc., y compris $400 pour P. Marchand, comme auditeur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terrains sous le régime du système le l'irrigation, $22,833.33; frais de l'enquête au sujet des droits de prise d'eau sur les rivières Sainte-Marie et au Lait, $4,333.33; Parcs nationaux du Canada (*voté précédemment sous "Divers"*), $76,533.33; gravure, lithographie et impression des cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest (*voté précédemment sous "Divers"*), $34,825; subvention à la convention forestière fédérale (*voté précédemment sous "Divers"*), $1,166.67; frais de litiges (*voté précédemment sous "Divers"*), $6,416.66; indemnité à F. W. Peacock et H. H. Fauquier, pour perte de droits de prise d'eau, $4,375; terres de l'artillerie—appointements et dépenses (*voté précédemment sous "Menues recettes"*), $1,003.33; expropriation des terrains requis par l'emplacement du réservoir et du canal conformément à la loi concernant l'irrigation, $29,166.66; somme requise pour l'achat de terrains, et l'installation de nouvelles pépinières, $17,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—*Gazette du Canada,* pour l'année finissant le 31 mars 1912.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat:—Réparations et réfections—nouvelles installations, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour des matériaux pour la nouvelle Imprimerie Nationale, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une nouvelle installation à l'Imprimerie Nationale:—Moteurs et outillage, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille neuf cent soize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des impressions diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dèux cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à la publication du Catalogue international des publications scientifiques, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses occasionnées par la *Loi de Tempérance du Canada,* pour l'année finissant le 31 mars 1912.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses sous le régime de la *Loi de Naturalisation,* pour l'année finissant le 31 mars 1912.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les traitements et dépenses de l'agence de Paris, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada dans les pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider à la poursuite des travaux de la Société astronomique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Société Royale, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de litige, lesquels peuvent être payés à des membres du personnel du ministère de la Justice, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la contribution annuelle à la *Canadian Law Library,* Londres, Ang., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la réunion et la publication des arrêtés de l'Exécutif généraux et des règlements du gouvernement fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour la réunion et la publication des rapports, arrêtés de l'Exécutif et la correspondance sur la législation provinciale, 1896-1910 inclusivement, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour une consultation d'hommes de loi pour l'Auditeur général, frais de voyage et autres dépenses se rattachant à l'examen des comptes, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à l'Association anti-tuberculeuse canadienne, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la *Canadian Handicraft's Guild,* pour l'année finissant le 31 mars 1912.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour la continuation des expériences avec les rennes dans le Labrador canadien, sous la surveillance du Dr W. T. Grenfell, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les frais de la Commission de conservation, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au *Canadian Mining Institute*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la succursale de la Monnaie Royale à Ottawa:—Crédit supplémentaire pour entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le juge en chef de la Cour Suprême du Canada, pour couvrir les frais de voyage et autres dépenses que lui occasionnent ses fonctions de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les frais relevant de la Convention des revendications pécuniaires avec les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour les frais préliminaires relatifs au Congrès International Géologique qui doit avoir lieu à Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention en vue de l'organisation de la *Canadian Peat Society*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-sept dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une compensation à Adam Wilson Graham, de Saint-Thomas, Ont., pour la perte de sa propriété à Fort-Garry en 1870, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante-huit dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travail de surcroît, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil, $1,297,916.66; appointements et frais de voyage des inspecteurs des ports et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépenses se rattachant au Conseil des douanes, $86,041.67; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur les échantillons, papeterie et formules, frais de loi, primes sur les cautionnements et uniformes des employés des douanes, $58,333.33; pour l'achat de nouveaux croiseurs du revenu et frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif, $148,749.99; somme à verser au ministère de la Justice chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret, et auquel il doit en être rendu compte, $2,916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-quatre mille neuf cent huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Appointements des fonctionnaires et des inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements selon le résultat de l'examen de l'accise, $278,250; surcroît de service des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, $8,166.67; rémunération pour longues heures de service, autres que pour exercices spéciaux, $875; service préventif, $7,583.33; frais de voyages, loyer, combustible, papeterie,

etc., $53.666.67; estampilles pour les tabacs canadiens et importés, $49,583.33; perception des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, $5,833.33; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $58.33; pour traction spéciale, $58.34; allocation provisoire, ne dépassant pas $150, à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, appointements de toutes sources payés par l'Etat n'excédant pas $2,500, $5,833.33; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., $35,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille cinq cent neuf dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les inspections relatives aux poids et mesures, à l'éclairage par le gaz et l'électricité:—Appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $45,558.33; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., $27,416.67; allocation provisoire n'excédant pas $125 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas $1,000 par année, $1,750; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, $23,595.83; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments, $16,333.34; exportation de la force électrique, $583.33; Bureau international des poids et mesures, $126; Commission électrotechnique internationale, $145.83, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille neuf cent cinquante-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la falsification des substances alimentaires, etc.:—Administration de la Loi des médicaments dits "Proprietary" ou breveté (précédemment voté sous "Divers"), $1,166.67; ministère du Revenu de l'Intérieur (précédemment voté sous "Menues recettes"), $291.66; falsification des substances alimentaires et engrais et frais de mise à exécution de la Loi concernant les engrais, les marques frauduleuses et les produits alimentaires du commerce, $17,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille cent quarante et un dollars et soixante et sept centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—glissoirs et barrages flottants, bassins de radoub, écluses et barrages, etc.—frais d'exploitation:—Glissoirs et barrages flottants, $63,933.34; bassins de radoub, $19,016.66; ouvrages de ports et de rivières, etc., $16,275; perception des revenus des travaux publics, etc., $2,916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques:—Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, $4,083.33; lignes de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les Provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $81,666.67; allocations à J. C. Taché pour services en qualité de surintendant du télégraphe de Chicoutimi, $175; Saskatchewan et Alberta, $26,250; Colombie-Britannique, y compris la partie du coût de l'entretien de la ligne Parksville-Alberni-Cape-Bale, conjointement avec la Compagnie du C.C.P., $28,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $116,666.66; service télégraphique en général, $4,083.34, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration des postes—service extérieur—traitements et allocations:—Appointements d'un nouvel inspecteur des postes pour la division de l'Ile-du-Prince-Edouard, $1,458.33; appointements de deux nouveaux sous-inspecteurs des postes, $1,866.66; pour la nomination dans le personnel permanent de MM. Wm. Finlayson et D. W. Dorion d'em-

ployé temporaire du service des postes, des chemins de fer, au traitement annuel de $750 chacun, $875, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille six cent soixante et sept dollars et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le service de la poste:—Service de la poste dans la cité de Toronto—deux lourdes voitures automobiles à $3,000 chaque, $3,500; quatre petites voitures automobiles à $2,500 chaque, $5,833.33; gages pour six chauffeurs et un mécanicien chef au taux maximum de $3 par jour chacun, $3,834.25; boîtes postales rurales (à voter de nouveau), $87,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Allocations de $200 à chacun à Deome et Aug. Lafleur, pour les souffrances qu'ils ont endurées par suite des privations et des difficultés éprouvées dans le transport de la poste en traîneaux à chiens depuis le Passage de la rivière La-Paix jusqu'à Vermillon en janvier 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce (y compris l'inspection des denrées et le mesurage du bois):—Administration de la loi concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des Douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et douze mille neuf cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les primes sur l'acier et le fer, sur les articles d'acier, sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb, sur le pétrole brut et sur la cellulose de manille—pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille quatre cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi des inspections, de la Loi de l'inspection des grains et de la Loi des grains du Manitoba, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mesureurs, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $2,600 pour mesureurs de bois à la retraite, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de l'administration de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-dix-sept centins—imputable sur le capital—soit accordé à Sa Majesté pour des chemins de fer et canaux—chemins de fer—Intercolonial:—Ponts—renforcement, $26,250; Campbellton—agrandissement des installations, $15,750; construction d'embranchement de Hampton-Station au village de Hampton, $8,750; Fredericton—agrandissement des installations, $10,500; Moncton—allonge du bureau général, $28,291.66; Mulgrave—améliorations à, $17,500; Truro—agrandissement des installations, $24,966.66; agrandissements et facilités le long de la ligne, $14,583.33; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de New-Glasgow, dans le comté de Pictou (ou de Sunny-Brae dans le dit comté, au cas où l'embranchement de ce chemin de fer serait acheté, comme il pourra l'être à même ce crédit) jusqu'à la ville de Guysboro et à partir de la dite ligne de chemin de fer à Cross-County-Harbour jusqu'à l'eau profonde dans le dit port, $583,333.33; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de Dartmouth, dans le comté de Halifax, en passant par Musquodoboit-Harbour jusqu'à Dean-Settlement, dans le dit comté, $583,333.33; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de Alta, dans le comté d'Inverness, jusqu'à la ville de Baddeck, dans le comté de Victoria, $116,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de la Baie-d'Hudson:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les subsides des malles et subventions aux steamers:—Service à la vapeur entre la baie de Malone et l'île Tancook, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent cinquante-huit dollars et trente-trois centins soit accorlée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et le Bassin de Gaspé avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant l'espace de temps qui s'écoule entre la clôture de la navigation régulière à l'automne et la formation du pont de glace entre l'île et la terre ferme; aussi après la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et les ports de la côte nord de l'Ile d'Orléans, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur l'hiver entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Bear-River et Clementsport, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars soit accordé à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Port-Wade et Bridgetown, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Saint-André, N.-B., avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour 52 voyages complets d'aller et retour chaque semaine entre Saint-Jean et Halifax par Yarmouth et les autres ports intercurrents durant la saison de 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretsville, Port-Lorne, Port-George, Hall's-Harbour, Harbourville, Morden, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre

Saint-Jean, N.-B., et les ports sur la baie de Fundy et le bassin Minas, y compris la baie Scott, Windsor, et Port-Williams, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

'26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et le bassin Cumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les autres ports intercurrents, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une ligne ou des lignes de steamers pour voyager entre Saint-Jean, Halifax, ou l'une ou l'autre de ces villes, et les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour l'année 1911, entre Saint-Stephen, N.-B., les points de la rivière Sainte-Croix, Deer-Island, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy, et L'Etete ou Black-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1911, entre Sydney et la baie Saint-Laurent avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1911, entre Sydney et Whycocomagh, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur à partir de Sydney, N.-E., contournant l'île du Cap-Breton et retour à Sydney, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports intermédiaires et Skagway, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et la côte nord de l'île Vancouver, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté à ajouter pour ses services, Canada, Chine et Japon, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent cinquante mille dollars soit accordée pour le Service naval:—Service naval, y compris l'achat et l'entretien des navires, l'entretien et la garde au point des bassins de radoub d'Esquimalt et de Halifax, et l'établissement et l'entretien des écoles de formation, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quatre mille deux cent huit dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le service de la protection des pêcheries:—Réparations et entretien des steamers de la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service de protection des pêcheries:—Un nouveau vaisseau pour le service de la protection des pêcheries sur la côte de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service radiotélégraphique:—Construction et entretien des stations de télégraphie sans fil (déjà voté sous le chef de service des phares et du service côtier), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service des marées:—Entretien des stations de marées et des steamers d'étude (déjà voté sous le chef du service maritime et du service des rivières), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service océanique et fluvial:—Gratification à la veuve de feu le capitaine P. B. Toye, conférencier aux écoles de navigation dans dans la province de Québec, équivalant à deux mois d'appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent vingt et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le fleuve Saint-Laurent (chenal des navires), $525,000; achat d'immeubles pour le chantier de Sorel, $17,500; pour pourvoir au parachèvement et à la construction du matériel de dragage pour le fleuve Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-aux-Pères, $379,166.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les agences, loyers et dépenses imprévues, $17,500; compensation à W. H. Gamble, Ernest Gamble et Samuel Hicks, qui ont été blessés lors de l'écroulement du chemin de fer élevé sur le quai du gouvernement à Oshawa, Ont., le 28 juin 1910, $175; pour payer à James McAllister le placement des bouées à Fort-William, $233.33; pour pourvoir à la construction de quai, édifices, etc., à l'agence de ce service, à Québec, $175,000; somme requise pour procurer au bureau principal des Lloyds, à Londres, le bulletin quotidien fourni par les stations téléphoniques et les stations de signaux le long du fleuve Saint-Laurent, $1,458.33; somme requise pour pourvoir aux dépenses faites par M. Thos. Harling, pour assister à la conférence avec les Lloyds, à Londres, afin d'obtenir des taux plus avantageux pour le commerce maritime du Canada, et pour payer le coût de la rédaction des brochures sur cette matière, $583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les relevés astronomiques:—Recherches et démarcations des frontières extérieures du Canada et le travail astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris la dépense de l'observatoire astronomique fédéral, et $1,000 pour M. W. T. King, à titre de commissaires des frontières, $5,833.33; pour défrayer les dépenses relatives à la visite à Ottawa de la *Astronomical* and Astrophysical Society of America, $233.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent dix mille sept cent huit dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Traitements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens, $133,708.34; aider à l'établissement, à l'entretien et à l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte et à la conservation et au développement de la pêche de grands fonds et pourvoir à des meilleurs moyens de transport pour le poisson frais, $35,000; construction et entretien d'usines devant servir à faire des expériences pour la réduction du chien de mer, etc., $35,000; construction et entretien de stations biologiques et études, $8,750; entretien du laboratoire de la station biologique de la baie Georgienne, $1,166.66; frais des commissions des pêches, $5,833.34; primes aux percepteurs des douanes pour services se

rattachant à l'émission de permis sous le régime du *modus vivendi*, $524.99; entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries, et poursuivre une campagne éducationnelle parmi les pêcheurs, $5,833.34; dépense de la Commission Internationale des Pêches, sous le régime du traité réglementant les pêches dans ses eaux contiguës à la ligne des frontières, $2,916.66; pour construire sept grandes chaloupes et quatre plus petites pour le service de la patrouille des pêcheries dans l'Ontario, $17,500; traitements, édifices et entretien d'établissements de pisciculture, $188,008.34; somme requise pour acheter une presse à vis et un grand séchoir afin de remplacer la presse hydraulique et le petit séchoir dans la fabrique d'huile de chien de mer à Canso, N.-B., $4,783.33; service de patrouille des pêcheries, $55,416.66; construction d'une chaloupe convenable pour la rivière Skeena, $2,683.33; construction de cinq bateaux de patrouille pour pêcheries de homard, $14,583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-trois mille et vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—division des Mines:—Recherches relatives aux gisements de minerais et de minéraux économiques—tourbières, y compris l'exploitation de certaines tourbières en Canada et l'outillage nécessaire, à la valeur des houilles et des tourbes du Canada comme combustible, y compris appointements d'un expert et mécanicien pour la production du gaz, recherches relatives au traitement des minerais, obtention de renseignements concernant les industries et opérations des mines et de la métallurgie, $43,750; impressions, appareils, dépenses du laboratoire de chimie, livres, papeterie, dépense casuelle de bureau, appointements, service auxiliaires, $40,833.34; études de problèmes métallurgiques d'importance économique, $3,441.66; études sur la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs en Canada, $35,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau d'essayerie du Canada:—Maintien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-quatre mille cinq cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service géologique:—Explorations et études au Canada, y compris des études ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, et rémunération de géologues auxiliaires, dessinateurs et autres, $47,333.34; publication de rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $43,750; achat de livres, instruments, appareils de laboratoire, substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, uniformes pour quatre attachés, transport et emballage de spécimens, dépenses diverses, etc., $23,333.33; pour collection et achat de spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $8,750; pour service provisoire technique et aux écritures, $1,166.67; compensation à John F. Lyons pour logement, combustible, éclairage et eau à lui fournis comme concierge du musée géologique, rue Sussex, devant être évacué lors du déménagement au musée Victoria où semblable logement n'est pas fourni, $233.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante et quatorze dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens—Ontario et Québec:—Réparer les chemins et clôturer la réserve de Caughnawaga, $991.66; pour aider à acheter un bateau à vapeur pour la mission Royale Nationale pour les pêcheurs en eau profonde, à être mis à la disposition du département des Indiens, $583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent quarante et un dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens de la Nouvelle-Ecosse:—Appointements, $787.50; secours et grains de semence, $1,866.66; pour encourager l'agriculture chez les Indiens, $583.34; soins de médecins et médicaments, $2,158.33; dépenses diverses et imprévues, $1,225; réparations des chemins de fer et

digues, $729.17; pour digues sur la réserve de la rivière Middle, $2,391.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent quatre dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens du Nouveau-Brunswick:—Appointements, $1,142.16; secours et grains de semence, $1,750; soins de médecins et médicaments, $2,333.34; dépenses diverses et imprévues, $350; réparations des chemins, $262.50; crédit pour encourager l'agriculture, $583.33; pour rebâtir l'église sur la réserve de l'Eglise-Brûlée, $4,083.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent soixante et dix dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Appointements, $233.33; secours et grains de semence, $656.25; soins de médecins et médicaments, $379.16; dépenses diverses, $43.75; construction d'un quai, île Lennox, $1,458.34, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatorze mille trois cent quinze dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest:—Instruments aratoires, outils, etc., $7,470.17; grains et graines de semence, $2,306.50; bestiaux, $4,060; secours aux Indiens indigents, $76,202.58; hôpitaux, soins médicaux, médicaments, etc., $39,335.34; habillements—distribution triennale, traités Nos 1, 2, 5 et partie de 6, $1,575; arpentages, $12,833.33; Sioux, $2,809.33; moulins à farine et scieries, $2,395.17; dépenses générales, $164,277.75; pour l'achat de graines de semence pour les Sioux de Griswold, $1,050, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille cent quatorze dollars et quatre-vingt-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens de la Colombie-Britannique:—Appointements, $18,736.67; secours aux indigents, $5,250; graines de semence et instruments aratoires, $583.33; pour encourager les Indiens vers l'agriculture et la fructiculture, $1,750; hôpitaux, soins médicaux et médicaments, $23,450; frais de voyages, $7,000; frais de bureau, dépenses diverses et imprévues, $7,595; arpentages, $5,833.32; nettoyage des vergers des Indiens, $2,041.67; maisons pour deux agents des sauvages, $4,083.33; subvention pour un quai à Metlakatla, $875; frais judiciaires, question des terres de la Colombie-Britannique, $2,-916.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indiens du Yukon:—Secours, soins médicaux et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante et neuf dollars et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour les écoles indiennes:—Ecoles, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Indins—frais généraux:—A. J. Boyd, inspecteur, provinces maritimes, $933.34; inspecteur du bois et évaluateur, $700; frais de voyage et aides aux écritures des fonctionaires ci-dessus, $1,575; à payer aux Indiens qui renoncent à leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des Sauvages, remboursement devant se faire avec le produit des terres, $29,166.66; secours aux Indiens indigents dans les districts éloignés, $5,833.34; pour prévenir la propagation de la tuberculose, $2,916.66; impressions, papeterie, etc., $4,666.67; subvention au fonds des Indiens (en fidéicommis) No 310, pour la suppression du trafic des liqueurs, $2,333.33; arpentages—Ontario, Québec et les provinces maritimes, $5,833.34; frais relatifs aux épidémies de petite vérole et autres maladies, $5,833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Traitement de M. Fred. White, C.M.G., à titre de commissaire des

Territoires du Nord-Ouest, $583.33; traitement de L. DuPlessis, à titre de secrétaire du commissaire, $175; traitement de Geo. D. Pope, à titre de comptable du commissaire, $175; écoles, $1,750; secours aux indigents, $291.67; entretien des aliénés, $700; entretien des prisonniers, $583.33; dépenses diverses, $875, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Traitements et frais se rattachant à l'administration du Territoire, $74,666.66; subvention au conseil local, $72,916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quarante et un mille trois cent trente-six dollars et soixante et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Traitements du service extérieur, $215,833.33; dépenses casuelles, annonces, etc., $80,000; salaire d'un menuisier, M. John Mason, $533.46; arpentages, examen de rapports d'arpentage, impression de plans, etc., $321,666.67; rémunération des membres de la commission d'examen des arpenteurs fédéraux, du secrétaire et des sous-examinateurs, et frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux et ameublement, etc., (les vacations de E. Deville, de W. F. King et d'Otto J. Klotz, membres de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payées sur ce crédit), $1,400; protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le *Railway Belt* dans la Colombie-Britannique—arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières, $85,000; pour défrayer les frais relatifs aux recherches et rapports sur les chutes d'eau, dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone du chemin de fer de la Colombie-Britannique, $38,750; pour arpentages et travaux faits sous l'empire de la Loi de l'Irrigation, etc., y compris $400 pour P. Marchand, comme auditeur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terrains sous le régime du système le l'irrigation, $22,833.33; frais de l'enquête au sujet des droits de prise d'eau sur les rivières Sainte-Marie et au Lait, $4,333.33; Parcs nationaux du Canada (*voté précédemment sous "Divers"*), $76,533.33; gravure, lithographie et impression des cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest (voté précédemment sous "Divers"), $34,825; subvention à la convention forestière fédérale (*voté précédemment sous "Divers"*), $1,166.67; frais de litiges (*voté précédemment sous "Divers"*), $6,416.66; indemnité à F. W. Peacock et H. H. Fauquier, pour perte de droits de prise d'eau, $4,375; terres de l'artillerie—appointements et dépenses (*voté précédemment sous "Menues recettes"*), $1,003.33; expropriation des terrains requis par l'emplacement du réservoir et du canal conformément à la loi concernant l'irrigation, $29,166.66; somme requise pour l'achat de terrains, et l'installation de nouvelles pépinières, $17,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—*Gazette du* Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat:—Réparations et réfections—nouvelles installations, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour des matériaux pour la nouvelle Imprimerie Nationale, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une nouvelle installation à l'Imprimerie Nationale:—Moteurs et outillage, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille neuf cent soize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des impressions diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à la publication du Catalogue international des publications scientifiques, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses occasionnées par la *Loi de Tempérance du Canada*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses sous le régime de la *Loi de Naturalisation*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les traitements et dépenses de l'agence de Paris, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada dans les pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider à la poursuite des travaux de la Société astronomique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Société Royale, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de litige, lesquels peuvent être payés à des membres du personnel du ministère de la Justice, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres, Ang., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la réunion et la publication des arrêtés de l'Exécutif généraux et des règlements du gouvernement fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour la réunion et la publication des rapports, arrêtés de l'Exécutif et la correspondance sur la législation provinciale, 1896-1910 inclusivement, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour une consultation d'hommes de loi pour l'Auditeur général, frais de voyage et autres dépenses se rattachant à l'examen des comptes, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à l'Association anti-tuberculeuse canadienne, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la *Canadian Handicraft's Guild*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour la continuation des expériences avec les rennes dans le Labrador canadien, sous la surveillance du Dr W. T. Grenfell, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les frais de la Commission de conservation, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au *Canadian Mining Institute*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la succursale de la Monnaie Royale à Ottawa:—Crédit supplémentaire pour entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le juge en chef de la Cour Suprême du Canada, pour couvrir les frais de voyage et autres dépenses que lui occasionnent ses fonctions de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les frais relevant de la Convention des revendications pécuniaires avec les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour les frais préliminaires relatifs au Congrès International Géologique qui doit avoir lieu à Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention en vue de l'organisation de la *Canadian Peat Society*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-sept dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une compensation à Adam Wilson Graham, de Saint-Thomas, Ont., pour la perte de sa propriété à Fort-Garry en 1870, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante-huit dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travail de surcroît, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil, $1,297,916.66; appointements et frais de voyage des inspecteurs des ports et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépenses se rattachant au Conseil des douanes, $86,041.67; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur les échantillons, papeterie et formules, frais de loi, primes sur les cautionnements et uniformes des employés des douanes, $58,333.33; pour l'achat de nouveaux croiseurs du revenu et frais

d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif, $148,749.99; somme à verser au ministère de la Justice chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret, et auquel il doit en être rendu compte, $2,916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-quatre mille neuf cent huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Appointements des fonctionnaires et des inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements selon le résultat de l'examen de l'accise, $278,250; surcroît de service des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, $8,166.67; rémunération pour longues heures de service, autres que pour exercices spéciaux, $875; service préventif, $7,583.33; frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc., $53,666.67; estampilles pour les tabacs canadiens et importés, $49,583.33; perception des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, $5,833.33; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $58.33; pour traction spéciale, $58.34; allocation provisoire, ne dépassant pas $150, à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, appointements de toutes sources payés par l'Etat n'excédant pas $2,500, $5,833.33; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., $35,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille cinq cent neuf dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les inspections relatives aux poids et mesures, à l'éclairage par le gaz et l'électricité:—Appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $45,558.33; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., $27,416.67; allocation provisoire n'excédant pas $125 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas $1,000 par année, $1,750; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, $23,595.83; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments, $16,333.34; exportation de la force électrique, $583.33; Bureau international des poids et mesures, $126; Commission électrotechnique internationale, $145.83, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille neuf cent cinquante-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la falsification des substances alimentaires, etc.:—Administration de la Loi des médicaments dits 'Proprietary" ou breveté (précédemment voté sous "Divers"), $1,166.67; ministère du Revenu de l'Intérieur (précédemment voté sous "Menues recettes"), $291.66; falsification des substances alimentaires et engrais et frais de mise à exécution de la Loi concernant les engrais, les marques frauduleuses et les produits alimentaires du commerce, $17,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille cent quarante et un dollars et soixante et sept centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—glissoirs et barrages flottants, bassins de radoub, écluses et barrages, etc.—frais d'exploitation:—Glissoirs et barrages flottants, $63,933.34; bassins de radoub, $19,016.66; ouvrages de ports et de rivières, etc., $16,275; perception des revenus des travaux publics, etc., $2,916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques:—Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, $4,083.33; lignes de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les Provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $81,666.67; allocations à J. C. Taché pour services en qualité de surintendant du télégraphe de Chicoutimi, $175; Saskatchewan et Alberta, $26,250; Colombie-Britannique, y compris la partie du coût de

l'entretien de la ligne Parksville-Alberni-Cape-Bale, conjointement avec la Compagnie du C.C.P., $28,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $116,666.66; service télégraphique en général, $4,083.34, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration des postes—service extérieur—traitements et allocations:—Appointements d'un nouvel inspecteur des postes pour la division de l'Ile-du-Prince-Edouard, $1,458.33; appointements de deux nouveaux sous-inspecteurs des postes, $1,866.66; pour la nomination dans le personnel permanent de MM. Wm. Finlayson et D. W. Dorion d'employé temporaire du service des postes, des chemins de fer, au traitement annuel de $750 chacun, $875, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille six cent soixante et sept dollars et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le service de la poste:—Service de la poste dans la cité de Toronto—deux lourdes voitures automobiles à $3,000 chaque, $3,500; quatre petites voitures automobiles à $2,500 chaque, $5,833.33; gages pour six chauffeurs et un mécanicien chef au taux maximum de $3 par jour chacun, $3,834.25; boîtes postales rurales (à voter de nouveau), $87,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Allocations de $200 à chacun à Deome et Aug. Lafleur, pour les souffrances qu'ils ont endurées par suite des privations et des difficultés éprouvées dans le transport de la poste en traîneaux à chiens depuis le Passage de la rivière La-Paix jusqu'à Vermillon en janvier 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce (y compris l'inspection des denrées et le mesurage du bois):—Administration de la loi concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des Douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et douze mille neuf cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les primes sur l'acier et le fer, sur les articles d'acier, sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb, sur le pétrole brut et sur la cellulose de manille—pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille quatre cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi des inspections, de la Loi de l'inspection des grains et de la Loi des grains du Manitoba, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mesureurs, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $2,600 pour mesureurs de bois à la retraite, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de l'administration de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1912, la somme de $48,680,561.37 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1912, la somme de $48,680,561.37 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi met devant la Chambre,—Décrets du conseil passés entre le 1er octobre 1910 et le 31 juillet 1911, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des arpentages fédéraux, chapitre 21, 7-8 Edouard VII. (*Document de la session, No 55.*)

Aussi,—Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique,* entre le 1er octobre 1910 et le 31 juillet 1911, sous le régime des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada, dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. (*Document de la session, No 55b.*)

Aussi,—Décrets du conseil passés entre le 1er octobre 1910 et le 30 septembre 1911, conformément aux dispositions de la Loi des réserves forestières fédérales, article 9 du chapitre 10, 1-2 George V. (*Document de la session, No 56.*)

Aussi,—Décrets du conseil passés entre le 1er octobre 1910 et le 30 septembre 1911, conformément aux dispositions de la Loi du parc des Montagnes-Rocheuses, article 5 du chapitre 60 des Statuts Revisés du Canada. (*Document de la session, No 56a.*)

Aussi,—Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er octobre 1910 et le 31 juillet 1911, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada, 1908. (*Document de la session, No 55a.*)

Et aussi,—Décrets du conseil passés, règlements et formules prescrites entre le 1er octobre 1910 et le 30 septembre 1911, en vertu des dispositions de l'article 57 de la Loi de l'irrigation, chapitre 61 des Statuts Revisés du Canada, 1906. (*Document de la session, No 54.*)

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 18) allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1912.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 4 décembre 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Goodeve,—la pétition de la *Calgary and Fernie Railway Company.*
Par M. Middlebro,—la pétition de la *Algoma Eastern Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 1er décembre courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée à construire.

Des syndics de l'Université du collège Queen, à Kingston; pour une loi à l'effet d'en changer le nom corporatif en celui de *Queen's University of Kingston,* et pour d'autres fins.

Du bureau des syndics de l'Université du collège Queen, à Kingston; pour charte sous le nom de *Queen's Theological College.*

De la *Barcelona Traction Light and Power Company, Limited;* pour une loi à l'effet d'en changer le nom en celui de *Barcelona Tramway Light and Power Company, Limited,* et pour d'autres fins.

De la *Montreal Terminal Railway Company;* pour une loi à l'effet de ratifier et confirmer la convention faite avec la *Montreal Street Railway Company,* le 22 septembre 1911.

M. Borden, du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, aux termes de la règle 10, présente les listes suivantes:—

No 1.

Privilèges et Elections.

Messieurs

Aikins,
Barker,
Barnard,
Bennett *(Calgary),*
Bennett *(Simcoe),*
Blondin,
Borden,
Bristol,
Brown,
Bureau,
Carvell,
Charlton,
Chisholm *(Antigonish),*
Coderre,
Crothers,
Demers,
Devlin,
Doherty,
Fowler,
Fripp,
German,
Kay,
Lafortune,
Lamarche,
Lancaster,
Lapointe *(Kamouraska),*
Lemieux,
Lennox,
Maclean *(Halifax),*
Marcile *(Bagot),*
Munson,
Nickle,
Northrup,
Porter,
Rainville
Robidoux,
Ross,
Sévigny,
Thomson *(Qu'Appelle),*
Tremain, et
Wilson *(Laval).*—41.

No 2.

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Messieurs

Achim,
Aikins,
Armstrong *(Lambton)*,
Arthurs,
Baker,
Barker,
Barnard,
Bellemare,
Barrette,
Bennett *(Calgary)*,
Bennett *(Simcoe)*,
Bickerdike,
Blain,
Boivin,
Boyer,
Brabazon,
Bradbury,
Bristol,
Buchanan,
Carroll,
Cash,
Chabot,
Charlton,
Chisholm *(Inverness)*,
Clare,
Clark *(Red-Deed)*,
Clements,
Cochrane,
Coderre,
Crocket,
Cruise,
Currie,
Delisle,
Devlin,
Donnelly,
Douglas,
Edwards,
Elliot,
Emmerson,
Ethier,
Forget,
Fortier,
Foster *(King, N.-E.)*,
Gauthier *(Gaspé)*,
Gauvreau,
German,
Goodeve,
Gordon,
Guilbault,
Guthrie,
Haggart,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Jameson,
Kemp,
Knowles,
Lachance,
Lalor,
Lamarche,
Lancaster,
Lanctôt,
Lapointe *(Kamouraska)*,
Lapointe *(Montréal, St-J.)*,
Law,
Lennox,
Lespérance,
Low,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean *(York, O.)*,
MacNutt,
McCraney,
McCrea,
McCurdy
McKay,
McKenzie,
McLean *(Queen, I.-P.-E.)*,
McLean *(Sunbury)*,
Marshall,
Martin *(Régina)*,
Middlebro,
Molloy,
Monk,
Morphy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Nickle,
Northrup,
Oliver,
Paquet,
Pelletier,
Pugsley,
Rhodes,
Schaffner,
Sévigny,
Sharpe *(Lisgar)*,
Sharpe *(Ontario)*,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Staples,
Stevens,
Taylor,
Thomson *(Qu'Appelle)*,
Thornton,
Tobin,
Tremain,
Turgeon,
Turriff,
Wallace,
Weichel,
White *(Renfrew)*,
White *(Victoria, Alta.)*,
Wilson *(Laval)*,
Wilson *(Wenthworth)*, et
Wright.—119.

(Et que le quorum du dit comité se compose de vingt-cinq membres.)

No 3.

Bills Privés Divers.

Messieurs

Ames,
Armstrong *(York, O.)*,
Ball,
Boulay,
Bourassa,
Boyer,
Bristol,
Broder,
Bureau,
Burnham,
Carrick,
Carvell,
Clare,
Clarke *(Essex)*,
Clarke *(Wellington)*,
Crocket,
Davidson,
Devlin,
Elson,
Ethier,
Forget,
Foster *(King, N.-E.)*,
Fripp,
Gauthier *(St-Hyacinthe)*,
Gauvreau,
Gordon,
Guthrie,
Hepburn,
Hughes *(Victoria)*,
Jameson,
Kemp,
Knowles,
Lachance,
Lamarche,
Lavallée,
Macdonell,
McLean *(Sunbury)*,
McMillan,
Marcil *(Bonaventure)*
Martin *(Montréal, Ste-M.)*,
Mondou,
Nantel,
Pacaud,
Papineau,
Paul,
Porter,
Proulx,
Reid *(Grenville)*,
Robb,
Ross,
Sharpe *(Ontario)*,
Shepherd,
Steele,
Stewart *(Hamilton)*,
Thoburn,
Thompson *(Yukon)*,
Tobin,
Turriff,
Walker, et
White *(Renfrew)*.—60

(Et que le quorum du dit comité se compose de dix membres.)

No 4.

Ordres Permanents.

Messieurs

Achim,
Alguire,
Armstrong *(Lambton)*,
Barrette,
Best,
Boulay,
Brown,
Burrell,
Chabot,
Clare,
Cromwell,
Doherty,
Fortier,
Hazen,
Knowles,
Kyte,
Low,
Maclean *(York, O.)*,
MacNutt,
McCoig,
McCraney,
Marcile *(Bagot)*,
Michaud,
Paquet,
Paul,
Reid *(Ristigouche)*,
Rhodes,
Roche,
Séguin,
Sharpe *(Lisgar)*,
Stanfield,
Turgeon,
Verville, et
White *(Leeds)*.—35.

(Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.)

No 5.

Comité Collectif des Impressions.

Messieurs

Beattie,
Bickerdike,
Bowman,
Brabazon,
Brouillard,
Cardin,
Cash,
Chabot,
Clark *(Bruce)*,
Clarke *(Wellington)*,
Currie,
Douglas,
Elliot,
Lavallée,
Lespérance,
Low,
Martin *(Montréal, Ste-M.)*,
Middlebro,
Murphy,
Nantel,
Nicholson,
Roche,
Stevens,
Verville,
White *(Victoria, Alta.)*, et
Wilson *(Wentworth)*.—26.

No 6.

Comptes Publics.

Messieurs

Aikins,
Baker,
Bennett *(Calgary)*,
Bennett *(Simcoe)*,
Blain,
Boyce,
Carvell,
Chisholm *(Antigonish)*,
Clarke *(Essex)*,
Clarke *(Wellington)*,
Clements,
Coderre,
Croket,
Crothers,
Davidson,
Edwards,
Fisher,
Fowler,
Fripp,
German,
Hughes *(King, I.-P.-E.)*,
Kyte,
Lalor,
Lennox,
Maclean *(Halifax)*,
MacNutt,
McCoig,
McCraney,
McCrea,
McKenzie,
Marshall,
Martin *(Montréal, Ste-M.)*,
Martin *(Régina)*,
Meighen,
Merner,
Michaud,
Middlebro,
Molloy,
Mondou,
Monk,
Morphy,
Murphy,
Neely,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Pardee,
Proulx,
Pugsley,
Reid *(Ristigouche)*,
Rhodes,
Robidoux,
Sévigny,
Sinclair,
Smyth,
Stanfield,
Staples,
Tobin,
Tremain,
White *(Leeds)*, et
Wilcox.—61.

(Et que le quorum du dit comité se compose de vingt et un membres.)

No 7.

Banques et Commerce.

Messieurs

Aikins,
Ames,
Armstrong *(Lambton)*,
Armstrong *(York-O.)*,
Baker,
Ball,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Bellemare,
Best,
Bickerdike,
Blondin,
Boivin,
Boyce,
Buchanan,
Bureau,
Burnham,
Cardin,
Carrick,
Carvell,
Charlton,
Clark *(Bruce)*,
Clark *(Red-Deer)*,
Cockshutt,
Crocket,
Currie,
Demers,
Donnelly,
Edwards,
Emmerson,
Fisher,
Forget,
Fortier,
Foster *(King, N.-E.)*,
Foster *(Toronto-N.)*,
Fowler,
Gauthier *(St-Hyacinthe)*,
Goodeve,
Guthrie,
Haggart,
Henderson,
Hughes *(Victoria)*,
Jameson,
Kay,
Kemp,
Knowles,
Lancaster,
Law,
Lemieux,
Lennox,
Lespérance,
Loggie,
Low,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean *(Halifax)*,
Maclean *(York-O.)*,
McCraney,
McCurdy,
McLean *(Sunbury)*,
McMillan,
Martin *(Régina)*,
Nesbitt,
Nickle,
Northrup,
Osler,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Perley,
Porter,
Power,
Pugsley,
Rainville,
Rhodes,
Robb,
Roche,
Ross,
Séguin,
Sexsmith,
Sharpe *(Lisgar)*,
Sharpe *(Ontario)*,
Sinclair,
Staples,
Steele,
Stewart *(Hamilton)*,
Stewart *(Lunenburg)*,
Sutherland,
Thornton,
Tobin,
Verville,
Warnock,
Webster,
Weichel, et
White *(Leeds)*.—98.

(Et que le quorum du dit comité se compose de vingt et un membres.)

No 8.

Agriculture et Colonisation.

Messieurs

Achim,
Alguire,
Armstrong *(Lambton)*,
Armstrong *(York-Ouest)*,
Arthurs,
Ball,
Béland,
Fisher,
Gauthier *(Gaspé)*,
Gauvreau,
Gordon,
Guilbault,
Haggart,
Hartt,
Proulx,
Reid *(Grenville)*,
Richards,
Robb,
Rogers,
Ross,
Schaffner,

Best,
Boivin,
Bourassa,
Bowman,
Bradbury,
Broder,
Brouillard,
Brown,
Buchanan,
Burrell,
Cash,
Champagne,
Chisholm *(Antigonish)*,
Chisholm *(Inverness)*,
Clare,
Clark *(Red-Deer)*,
Clarke *(Wellington)*,
Cromwell,
Cruise,
Currie,
Delisle,
Donnelly,
Douglas,
Edwards,
Elliot,
Elson,
Henderson,
Hughes *(King, I.-P.-E.)*,
Hughes *(Victoria)*,
Kay,
Kidd,
Lanctôt,
Lewis,
Lovell,
MacNutt,
McCoig,
McCrea,
McKay,
McLean *(Queen, I.-P.-E.)*,
McMillan,
Marcile *(Bagot)*,
Marshall,
Meighen,
Merner,
Molloy,
Morphy,
Munson,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Paquet,
Paul,
Séguin,
Sexsmith,
Sharpe *(Lisgar)*,
Sharpe *(Ontario)*,
Sinclair,
Smith,
Staples,
Steele,
Stewart *(Lunenburg)*,
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson *(Yukon)*,
Thomson *(Qu'Appelle)*,
Thornton,
Turriff,
Walker,
Wallace,
Warnock,
Webster,
Weichel,
White *(Renfrew)*,
Wilcox,
Wilson *(Laval)*,
Wilson *(Wentworth)*, et
Wright.—99.

(Et que le quorum du dit comité se compose de douze membres.)

No 9.

Marine et Pêcheries.

Messieurs

Alguire,
Barnard,
Cardin,
Chisholm *(Inverness)*,
Clarke *(Essex)*,
Clements,
Emmerson,
Fowler,
Gauthier *(Gaspé)*,
Hazen,
Hughes *(King, I.-P.-E.)*,
Jameson,
Kyte,
Lafortune,
Lapointe *(Montréal, St-J.)*,
Lavallée,
Loggie,
McCurdy,
McKenzie,
McLean *(Queen, I.-P.-E.)*,
Nicholson,
Pardee,
Pelletier,
Power,
Robidoux,
Shepherd,
Sinclair,
Stevens,
Stewart *(Hamilton)*,
Stewart *(Lunenburg)*,
Sutherland,
Taylor,
Turgeon,
Wallace, et
Wilcox.—35.

(Et que le quorum du dit comité se compose de dix membres.)

No 10.

Mines et Minéraux.

Messieurs

Arthurs,
Boyce,
Carrick,
Carroll,
Chisholm *(Antigonish),*
Cochrane,
Devlin,
Douglas,
Goodeve,
Guilbault,
Hart,
Hepburn,
Kidd,
Lalor,
Law,
Lewis,
Loggie,
Lovell,
Macdonald,
McMillan,
Marcil *(Bonaventure),*
Merner,
Mondou,
Nesbitt,
Osler,
Richards,
Sexsmith,
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Thompson *(Yukon),*
Turgeon,
Turriff, et
Walker.—35.

(Et que le quorum du dit comité se compose de dix membres.)

No 11.

Forêts, Cours d'eau et Pouvoirs hydrauliques.

Messieurs

Ames,
Barrette,
Beattie,
Béland,
Bourassa,
Bowman,
Brabazon,
Bradbury,
Champagne,
Charlton,
Cochrane,
Cromwell,
Cruise,
Davidson,
Ethier,
Goodeve,
Henderson,
Kidd,
McKay,
Michaud,
Munson,
Osler,
Perley,
Rainville,
Richards,
Rogers,
Thorburn,
Warnock,
Webster,
White *(Victoria, Alta.),*
Wilson *(Laval,)* et
Wright.—32.

(Et que le quorum du dit comité se compose de dix membres.)

No 12.

Rapport officiel des Débats.

Messieurs

Bellemare,
Blain,
Boulay,
Brouillard,
Burnham,
Cockshutt,
Foster *(Toronto-N.),*
Lapointe *(Montréal, St-J.),*
Lovell,
Marcil *(Bonaventure),*
Monk,
Perley,
Reid *(Ristigouche),* et
Schaffner.—14.

(Et que le quorum du dit comité se compose de cinq membres.)

No 13.

Comité Collectif de la Bibliothèque.

Messieurs

Béland, Blondin, Borden, Boyer, Broder, Clark *(Bruce)*, Crothers, Doherty, Emmerson, Foster *(Toronto-N.)* Laurier *(Sir Wilfrid)*, Lemieux, Lewis, Meighen, Pardee, Pelletier, et Pugsley.—17.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents,—à l'exception toutefois du comité des Débats et de celui de la Bibliothèque.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 19) modifiant la Loi des enquêtes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que MM. Boyce, Clarke (Essex), Chisholm (Inverness) et Sharpe (Lisgar), soient nommés pour assister M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité mixte des deux Chambres pour prendre charge du restaurant, et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Avec la permission de la Chambre;

M. Macdonald propose, secondé par M. Bickerdike,—Que toutes les règles et ordres de la Chambre soient suspendus au sujet d'un bill concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. Macdonald ait la permission de présenter un bill (No 20) concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Avec la permission de la Chambre;

M. Cochrane propose, secondé par M. Rogers,—Que toutes les règles et ordres de la Chambre soient suspendus au sujet d'un bill concernant le chemin de fer National-Transcontinental.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 21) concernant le chemin de fer National-Transcontinental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Neely, secondé par M. Knowles,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant l'adjudication du contrat pour la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, et de tous ordres suspendant les travaux sur cette ligne.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Guthrie,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant l'adjudication du contrat pour la construction de la gare du chemin de fer Transcontinental à Québec, et de tous décrets du conseil suspendant les travaux à la dite gare.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Knowles,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée depuis la Conférence impériale en juin dernier avec le Secrétaire d'Etat pour les colonies ou autre ministre du gouvernement impérial au sujet de l'adoption de mesures législatives pourvoyant à l'uniformité de la naturalisation dans l'étendue de l'empire, depuis les séances de la Conférence impériale en juin dernier.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Maclean (Halifax),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, mémoires ou correspondance de toute espèce échangée entre le gouvernement fédéral et ceux du Manitoba et de la Saskatchewan ou d'Ontario au sujet du règlement des limites des dites provinces respectives; aussi, de tout arrangement ou mémoire contenant, en tout ou en partie, les termes du règlement de la question relative aux limites des provinces susdites; et aussi, copie de toutes lettres, documents ou représentations faites au gouvernement fédéral par qui que ce soit au sujet du dit règlement ou des questions s'y rattachant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les conventions entre le ministre des Chemins de fer du Canada, et l'une quelconque des fraternités, unions et organisations des employés de l'Intercolonial.

M. Rogers propose, secondé par M. Cochrane,—Que cette Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de consolider et de reviser la Loi des grains du Manitoba, chapitre 83 des Statuts Revisés, 1906.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que le Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de tous les arrêtés du conseil, plans, documents et correspondance qui doivent être présentés à la Chambre des Communes, en vertu d'une résolution passée le 20 février 1882,—depuis la date de la dernière production de documents en vertu de la dite résolution. (En tant que le département de l'Intérieur est concerné.) (*Document de la session, No 57.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 5 décembre 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Bennett (Calgary),—la pétition de l'*Alberta Electric Railway Company.*

Par M. Barker,—la pétition de la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company;* et la pétition de la *Ontario and Ottawa Railway Company.*

Par M. Guilbault,—la pétition de la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited* (incorporée d'après et en vertu de la loi de l'Acte des Compagnies, partie I du chapitre 79 des Statuts Revisés du Canada, 1906).

Par M. Staples,—la pétition de la *Canadian Northern Railway Company.*

Par M. Fripp,—la pétition de Edmund F. Piper, de Fargo, Etat de Dakota-Nord, Etats-Unis d'Amérique, actuellement résident à Dacotah, province du Manitoba.

Par M. Goodeve,—la pétition de la *Kettle Valley Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 4 courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la *Calgary and Fernie Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction et le parachèvement de sa voie ferrée, pour augmenter ses pouvoirs d'émission d'obligations et pour d'autres fins.

De l'*Algoma Eastern Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et le parachèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée à construire.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 5 décembre 1911.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable juge en chef du Canada, agissant en qualité de député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi, à 5 p.m., pour y sanctionner certains bills passés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, lieut.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le rapport du comité spécial chargé de préparer et de rapporter avec toute la diligence possible les listes des députés devant composer les comités permanents de cette Chambre pendant la présente session, présenté le 4 courant.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé MM. Béland, Blondin, Borden, Boyer, Broder, Clark (Bruce), Crothers, Doherty, Emmerson, Foster (Toronto-Nord), Laurier (Sir Wilfrid), Lemieux, Lewis, Meighen, Pardee, Pelletier et Pugsley, comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir, au nom de la Chambre des Communes, comme membres d'un comité collectif des deux Chambres de la Bibliothèque.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agira conjointement avec eux pour former un comité collectif des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: MM. Beattie, Bickerdike, Bowman, Brabazon, Brouillard, Cardin, Cash, Elliott, Lavallée, Lespérance, Low, Martin (Montréal, Sainte-Marie), Middlebro, Murphy, Nantel, Nicholson, Roche, Stevens, Verville, White (Victoria, Alta), et Wilson (Wentworth), agiront à titre de représentants de cette Chambre, comme membres du dit comité collectif des Impressions du Parlement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le second rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son second rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De Victor Revillon et autres; demandant une charte sous le nom de *Revillon Frères Trading Company, Limited.*

De la *Dominion Guarantee Company, Limited;* pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company.*

De la *Security Life Insurance Company of Canada;* pour une loi modifiant sa charte.

De la *West Ontario Pacific Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de son embranchement.

De la *Dominion Atlantic Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le temps fixé pour le commencement et le parachèvement de sa voie, et pour augmenter son pouvoir d'émettre des obligations.

De Charles Willoughby et autres; pour une charte sous le nom de *The Saskatchewan Life Insurance Company.*

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée à construire.

De la *Montreal Central Terminal Company;* pour une loi ratifiant une convention faite avec la Compagnie du chemin de fer urbain de Montréal.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 22) concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company.*—M. *Jameson.*

Bill (No 23) concernant le havre de Hamilton.—M. *Stewart* (Hamilton).

Bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.—M. *Coderre.*

Bill (No 25) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.—M. *Fripp.*

Bill (No 26) constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company.*—M. *McKay.*

Bill (No 27) concernant la *Security Life Insurance Company of Canada.*—M. *Coderre.*

Bill (No 28) concernant la *West Ontario Pacific Railway Company.*—M. *Nesbitt.*

Bill (No 29) concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company*".—M. *Barker.*

Bill (No 30) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie-Georgienne.—M. *White* (Renfrew).

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que l'ordre pour les bills privés soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 13) constituant en corporation la *Liverpool-Manitoba Assurance Company.*

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 20) concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 21) concernant le chemin de fer National-Transcontinental.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Exposé de la manière dont a été employée la subvention pour aider au développement des pêches maritimes, année 1910-11,—en vertu du chapitre 46 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant les pêches maritimes et la construction des navires de pêche". (*Document de la session, No 58.*)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu,

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Cochrane,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 18) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1912".

Bill (No 20) intitulé: "Loi concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company*".

Bill (No 21) intitulé: "Loi concernant le chemin de fer National-Transcontinental".

Un message est reçu du Très honorable Sir Charles Fitzpatrick, agissant comme député-gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme-huissier de la Verge-Noire.

M. L'ORATEUR,

Le Très honorable Sir Charles Fitzpatrick, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company;* et

Loi concernant le chemin de fer National-Transcontinental.

Et qu'alors lui (l'Orateur de la Chambre des Communes) a adressé la parole à Son Honneur, comme suit:—

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur, le bill suivant:—

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1912", que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et que, à ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Rogers,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain, à deux heures p.m.

Mercredi, 6 décembre 1911.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Barker,—la pétition de la *Union Bank of Canada.*

Par M. Coderre,—la pétition de la *Kootenay and Alberta Railway Company.*

Par M. Martin (Régina),—la pétition de la *Saskatchewan Central Railway Company*; la pétition de la *Protectorate Life Assurance Company of Canada*; la pétition de John E. Askwith et autres, d'Ottawa et autres lieux; et la pétition de George Wilmot Swaisland et autres, de la cité de Edmonton, Alberta, et autres lieux.

Par M. Guilbault,—la pétition de la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Par M. Achim,—la pétition de la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.

Par M. Cromwell,—la pétition de la *Dominion Trust Company.*

Par M. Brabazon,—la pétition de John Ambrose O'Brien et autres, de la cité de Montréal et autres lieux.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 5 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la *Alberta Electric Railway Company*; pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *The Alberta Inter-Urban Railway Company* et à d'autres fins.

De la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne, et augmentant son capital social.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de son réseau, et à d'autres fins.

De la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited*; pour une loi déclarant son entreprise d'utilité générale, l'autorisant à construire un tunnel dans la cité de Montréal, ainsi que des lignes de chemins de fer, etc.

De la *Ontario and Ottawa Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la *Canadian Northern Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De Edmund F. Piper, de Dacotah, Manitoba; pour faire revivre certains brevets d'invention.

De la *Kettle Valley Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son réseau, et à d'autres fins.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 31) modifiant l'Acte des Commissaires de Havre de Québec, 1899.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Foster propose, secondé par M. Reid,—Que les mesures du gouvernement soient maintenant appelées.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé, et il est comme suit:—

4 décembre—La Chambre en comité sur certaine résolution déclarant,—

Qu'il est expédient de consolider et reviser la Loi des grains du Manitoba, chapitre 83 des Statuts Revisés, 1906, et la partie II de la Loi des inspections et de la vente, chapitre 85 des Statuts Revisés, 1906, à l'effet d'établir un bureau de commissaires chargés de contrôler le commerce du grain du Canada, de pourvoir aux dépenses en rapport avec ce service, et de confier au dit bureau l'exploitation et l'administration des élévateurs publics de tête de ligne qui peuvent être construits, loués ou acquis par le gouvernement du Canada.—M. *Foster.*

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général sur une certaine résolution à l'effet de consolider et reviser la Loi des grains du Manitoba, etc.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de consolider et reviser la Loi des grains du Manitoba, chapitre 83 des Statuts Revisés, 1906, et la partie II de la Loi des inspections et de la vente, chapitre 85 des Statuts Revisés, 1906, à l'effet d'établir un bureau de commissaires chargés de contrôler le commerce du grain du Canada, de pourvoir aux dépenses en rapport avec ce service, et de confier au dit bureau l'exploitation et l'administration des élévateurs publics de tête de ligne qui peuvent être construits, loués ou acquis par le gouvernement du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de consolider et reviser la Loi des grains du Manitoba, chapitre 83 des Statuts Revisés, 1906, et la partie II de la Loi des inspections et de la vente, chapitre 85 des Statuts Revisés, 1906, à l'effet d'établir un bureau de commissaires chargés de contrôler le commerce du grain du Manitoba, de pourvoir aux dépenses en rapport avec ce service, et de confier au dit bureau l'exploitation et l'administration des élévateurs publics de tête de ligne qui peuvent être construits, loués ou acquis par le gouvernement du Canada.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 32) concernant les grains.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Armstrong (York-Nord),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quelle somme a été dépensée au cours des années de 1900 à 1911, inclusivement, pour l'impression de brochures, circulaires et littérature en vue de promouvoir l'immigration au Canada; aussi, quelle somme a été déboursée, pendant la même période, dans les intérêts de chaque province, pour impression de brochures, circulaires et littérature,

spécialement destinées à faire connaître les avantages de chacune de ces provinces, et en vertu de quels arrangements et à quel taux.

M. Maclean (Halifax), pour M. Carvell, propose, secondé par M. Sinclair,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant le renvoi d'office de fonctionnaires publics dans chacun des départements du gouvernement depuis le 1er octobre dernier, tant dans le service intérieur que dans le service extérieur.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Oliver,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 7 décembre 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Macdonald,—la pétition de Alvina Bell Leaitch (née Badgley), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de James Leaitch, de la cité de Niagara-Falls, province d'Ontario, et aujourd'hui renfermé dans la prison centrale, dans la cité de Toronto, province d'Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 6 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la Banque Union du Canada; pour une loi l'autorisant à transférer son bureau principal de Québec à Winnipeg, et à d'autres fins.

De la compagnie dite *Kootenay and Alberta Railway Company*; pour une loi l'autorisant à commencer la construction de sa ligne dans les deux ans qui suivront la passation de cette loi, etc.

De la *Saskatchewan Central Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la *Protectorate Life Assurance Company of Canada;* pour une loi prolongeant le délai requis pour obtenir une licence lui permettant de transiger des affaires.

De John E. Askwith et autres, d'Ottawa; pour une charte sous le nom de *Dominion Pacific Railway Company.*

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction et le parachèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée à construire.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* pour une loi autorisant la vente, par la *Carillon and Grenville Railway Company* à la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* de la partie de voie ferrée entre Carillon et Grenville.

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction et le parachèvement de sa voie ferrée.

De George Wilmot Swaisland et autres, d'Edmonton, Alta, et d'autres endroits; pour une charte sous le nom de *The Pacific Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company.*

De la *Dominion Trust Company;* pour une loi modifiant leur charte en en changeant le nom en celui de *The British Trust Company,* et pour d'autres fins.

De John Ambrose O'Brien et autres, de Montréal et d'autres endroits; pour une charte sous le nom de *The Quinze River and Ottawa Railway Company.*

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de Thomas A. Low, écuier, sa résignation comme député du district électoral de Renfrew-Sud, dans la province d'Ontario, comme suit, et qu'il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral:—

OTTAWA, 7 décembre 1911.

A l'honorable THOMAS S. SPROULE,
Orateur de la Chambre des Communes.

CHER MONSIEUR,—Je vous déclare par le présent avis que j'ai l'intention de résigner, et que je résigne présentement mon siège comme député pour le district électoral de Renfrew-Sud à la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre humble serviteur,

THOS. A. LOW. [L.S.]

Témoins:
H. P. EMMERSON, [L.S.]
J. M. DOUGLAS. [L.S.]

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle reste ajournée jusqu'à mercredi, le 10me jour de janvier 1912, à 2 p.m.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Ordonné, que vu que le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, et que le temps pour présenter des bills privés sans tarif additionnel seront raccourcis par l'ajournement de Noël, il soit:—
Résolu,—Que des pétitions pour bills privés seront reçues par la Chambre, si elles sont présentées le ou avant le 1er jour de février 1912; et que le temps pour présenter des bills privés sans paiement de tarif additionnel prévu par les alinéas (*b*) et (*c*) du paragraphe 3 de la règle 89, sera prorogé au 14 février 1912 et au 13 mars 1912, respectivement.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Ordonné, que le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser (moins le coût de l'impression et de la traduction) tous les honoraires et frais payés à cette Chambre sur les bills qui suivent, et dont le Parlement n'avait pas disposé à la date de la dissolution en juillet dernier:—
Bill (No 109) concernant l'*Ontario and Minnesota Power Company;*
Bill U (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited";*
Bill Y 1 (No 198) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North Western Railway Company";*
Bill G 2 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company";*
Bill D 2 (No 205) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Canada Cement Company";*
Bill Y 2 (No 214) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Sault St. Louis Light and Power Company".*

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Une communication du Très Honorable Baron Strathcona and Mount Royal, G.C.M.G., etc., au sujet d'une diminution des taux de transmission des câblogrammes de presse, etc. (*Document de la session, No 59.*)

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir l'adresse que vous avez adoptée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement, et vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 5 décembre 1911.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Quarante-quatrième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1911.—Marine. (*Document de la session, No 21.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 2) modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant le renvoi d'office de fonctionnaires publics dans chacun des départements du gouvernement depuis le 1er octobre dernier, tant dans le service intérieur que dans le service extérieur.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à mercredi, le 10 janvier 1912 prochain, à deux heures p.m.

Mercredi, 10 janvier 1912.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Chabot,—la pétition de la *Gatineau and Ungava Railway Company.*

Par M. Baker,—la pétition de la *Trust and Loan Company of Canada.*

Par M. Knowles,—la pétition de J. Edward Caldwell et autres, de la cité de Moosejaw, Saskatchewan.

Par M. Fripp,—la pétition de la *Continental Can Company,* corporation organisée et existant en vertu des lois de l'Etat de New-Jersey, et ayant son siège social à Baltimore, dans l'Etat de Maryland, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Macdonell,—la pétition de la Compagnie d'assurance de l'Amérique-Britannique; et la pétition de la *Western Assurance Company.*

Par M. Bennett (Calgary),—la pétition de Malcolm E. Davis et autres, de la cité de Calgary, Alberta.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 7 décembre écoulé, laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

De Alvina Bell Leaitch (née Badgley), de Toronto, Ont., épouse légitime de James Leaitch, actuellement détenu à la prison centrale, à Toronto; pour une loi de divorce d'avec son mari.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE,
OTTAWA, le 2 janvier 1912.

Douzième élection générale.

Les présentes font foi que par suite de la dissolution du dernier Parlement, et conformément à des brefs d'élection en date du troisième jour d'août écoulé, émis par Son Excellence le Gouverneur général et adressés parmi d'autres, à Robert J. Eilbee, shérif, comme officier-rapporteur pour le district électoral du Yukon, dans la Puissance du Canada, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral à la Chambre des Communes dans le Parlement convoqué en assemblée le quinzième jour de novembre 1911; Alfred Thompson, médecin, de Dawson, a été publié comme dûment élu pour représenter le dit district électoral tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie du Canada.

A THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Montreal Central Terminal Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction de ses entreprises.

De Thomas D. Rambaut; pour une loi prolongeant la durée de certains brevets pour la conservation des légumes.

De l'Institut des Architectes du Canada; pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de l'Institut Royal d'Architecture du Canada.

De D. D. Broadfoot et autres; pour une charte sous le nom de *British Canadian Loan Company.*

De la *South Ontario Pacific Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour commencer la construction de son réseau et l'autorisant à construire un embranchement de Hamilton à la rivière Niagara.

De la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine; pour une loi à l'effet de déclarer que cette voie ferrée est une entreprise dans l'intérêt général du Canada, et autorisant la compagnie à louer sa voie ferrée au chemin de fer Canadien du Pacifique.

De la *Pacific and Atlantic Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

De la *Barcelona Traction Light and Power Company, Limited;* pour une loi à l'effet d'amender sa charte.

De la *Calgary and Fernie Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction et le parachèvement de sa voie ferrée, et pour augmenter ses pouvoirs d'émission d'obligations.

De l'*Algoma Eastern Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et le parachèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée à construire.

De la *Alberta Electric Railway Company;* pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *The Alberta Inter-Urban Railway Company* et à d'autres fins.

De la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne, et augmentant son capital social.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de son réseau.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* pour une loi autorisant la vente, par la *Carillon and Grenville Railway Company* à la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* de la partie de voie ferrée entre Carillon et Grenville.

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction et le parachèvement des voies ferrées qu'elle est autorisée à construire.

De la *Canadian Northern Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son réseau.

De la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited;* pour une loi déclarant son entreprise d'utilité générale.

De la *Ontario and Ottawa Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne, etc.

De Edmund F. Piper; pour faire revivre certains brevets d'invention.

De la Banque Union du Canada; pour une loi l'autorisant à transférer son bureau principal de Québec à Winnipeg.

De la compagnie dite *Kootenay and Alberta Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la *Saskatchewan Central Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De George Wilmot Swaisland et autres; pour une charte sous le nom de *The Pacific Trans-Canada and Hudson Bay Railway Companp.*

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction et le parachèvement de sa voie ferrée.

De la *Dominion Trust Company;* pour une loi modifiant leur charte en en changeant le nom en celui de *The British Trust Company.*

De John Ambrose O'Brien et autres; pour une charte sous le nom de *The Quinze River and Ottawa Railway Company.*

De la *Central Railway Company of Canada;* pour une loi ratifiant certains arrangements de transfert avec d'autres compagnies de chemins de fer, et augmentant ses pouvoirs pour émettre des obligations.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 33) concernant l'*Alberta Electric Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Alberta Interurban Railway Company*".—M. *Bennett* (Calgary).

Bill (No 34) concernant l'*Algoma Eastern Railway Company.*—M. *Boyce.*

Bill (No 35) concernant l'Institut d'architecture du Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "l'Institut Royal d'Architecture du Canada".—Sir *Edmund Osler.*

Bill (No 36) concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*Barcelona Tramway, Light and Power Company, Limited*".—M. *Macdonell.*

Bill (No 37) concernant la *Calgary and Fernie Railway Company.*—M. *Goodeve.*

Bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Railway Company.*—M. *Staples.*

Bill (No 39) concernant la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited.*—M. *Guilbault.*

Bill (No 40) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*—M. *Currie.*

Bill (No 41) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*—M. *Guilbault.*

Bill (No 42) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et la *Carillon and Grenville Railway Company.*—M. *Achim.*

Bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine.—M. *Paquet.*

Bill (No 44) concernant la *Central Railway Company of Canada.*—M. *Baker.*

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.—M. *Achim.*

Bill (No 46) concernant la *Dominion Trust Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*British Empire Trust Company*".—M. *Cromwell.*

Bill (No 47) concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company.*—M. *Barker.*

Bill (No 48) concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company.*—M. *Coderre.*

Bill (No 49) concernant la *Montreal Central Terminal Company.*—M. *Ames.*

Bill (No 50) concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company.*—M. *Currie.*

Bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Pacific and Atlantic Railway Company.*—M. *Boyce.*

Bill (No 52) constituant en corporation la *Pacific Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company.*—M. *Martin* (Régina).

Bill (No 53) concernant certains brevets de Edmund F. Piper.—M. *Fripp.*

Bill (No 54) constituant en corporation la *Quinze River and Ottawa Railway Company.*—M. *Brabazon.*

Bill (No 55) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut.—M. *Ames.*

Bill (No 56) concernant la *South Ontario Pacific Railway Company.*—M. *Nesbitt.*

Bill (No 57) concernant la *Union Bank of Canada.*—M. *Barker.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 99.

M. White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1911. Vol. I, parties de A à P, et vol. II, parties de Q à Y. (*Document de la session, No 1.*)

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 34.*)

Aussi,—Rapport du Commissaire de la police fédérale, 1911. (*Document de la session, No 60.*)

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 21 décembre 1911, constituant messieurs Alfred Bishop Morine, Guillaume Narcisse Ducharme et Richard Stuart Lake, membres d'une commission royale aux fins de faire une enquête sur l'administration des différents départements du gouvernement, en vue d'amener une meilleure efficacité et une organisation et coordination plus parfaite des dits départements. (*Document de la session, No 65.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à ordre du 30 novembre 1911,—Copie de tous papiers, télégrammes, rapports et autres documents concernant l'interprétation et la mise en vigueur des droits sur le bois marchand, et de toutes instructions ou autres communications adressées aux percepteurs de douane par voie de circulaires ou autrement. Aussi, copie de toute minute ou minutes, ou de toutes décisions du bureau des douanes pendant l'année 1911. (*Document de la session, No 66.*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport des procédures en vertu de la Loi d'enquête sur les coalitions pour l'année expirée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 36.*)

Aussi,—Réponse à ordre du 27 février 1911,—Copie de toutes les lois, règlements, rapports et procédures dans les cours des Etats-Unis ou dans les cours de l'un ou l'autre des différents Etats, et de tous autres documents et renseignements de quelque nature que ce soit se rapportant aux méthodes et opérations de la concentration des vendeurs de viandes et des autres *trusts* et monopoles dans les Etats-Unis, et touchant les résultats, tant pour le producteur que pour le consommateur, provenant de telles méthodes et exploitations, y compris toutes les mesures départementales et les rapports et autres mesures prises et les rapports du gouvernement des Etats-Unis, ou de l'un de ses départements en ce qui se rapporte aux questions ci-dessus mentionnées, et en général tout renseignement qu'il est possible de se procurer au sujet des agissements de ces concentrations dans les Etats-Unis. (*Document de la session, No 61.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Service naval pour l'année expirée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 38.*)

Aussi,—Neuvième rapport de la Commission de géographie du Canada pour l'année expirée le 31 juin 1910. (*Document de la session, No 21a.*)

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à ordre du 29 novembre 1911,—copie de tous papiers, lettres, télégrammes et autres documents concernant l'acceptation d'une soumission de la *McDiarmid Company, Limited,* pour la construction de l'édifice public de Moosejaw, et de la cessation des travaux de construction de cet édifice. (*Document de la session, No 62.*)

Aussi,—Réponse à ordre du 29 novembre 1911,—Copie de tous les télégrammes, rapports et autres documents en rapport avec le projet d'érection d'un édifice public dans la ville d'Aurora. (*Document de la session, No 62a.*)

M. Monk, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à ordre du 30 novembre 1911,—Etat détaillé des dépenses faites et payées à l'exposition de Paris en 1900 à titre de paiements du comité colonial à compte d'espace, etc., $87,000 (rapport de l'Auditeur général, 1899 (D-15). (*Document de la session, No 63.*)

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 58) concernant le Département des Affaires Extérieures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1913, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 3.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 10 janvier 1912.

Sur motion de M. White, secondé par M. Monk,

Ordonné, que les dits message et budget soient référés au comité des Subsides.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale Royale, en date du 30 novembre 1911,—Copie de tous décrets du conseil et autres papiers concernant la nomination de Arthur Hawkes en qualité de commissaire spécial dans la division d'immigration du département de l'Intérieur. (*Document de la session, No 64a.*)

Aussi,—Réponse à ordre du 6 décembre 1911,—Relevé faisant connaître quelle somme a été dépensée au cours des années de 1900 à 1911, inclusivement, pour l'impression de brochures, circulaires et littérature en vue de promouvoir l'immigration au Canada; aussi, quelle somme a été déboursée, pendant la même période, dans les intérêts de chaque province, pour impression de brochures, circulaires et littérature,

spécialement destinées à faire connaître les avantages de chacune des provinces, et en vertu de quels arrangements et à quel taux. (*Document de la session, No 64.*)

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers et correspondance concernant les négociations ouvertes par le gouvernement pour améliorer les arrangements commerciaux avec les Antilles et la Guyane anglaise.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions ou mémoires présentés au gouvernement concernant les travaux faits ou à faire pour l'amélioration et l'embellissement d'Ottawa.

Sur motion de M. Pugsley, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets ou minutes du conseil concernant la nomination des commissaires choisis en vertu du traité avec les Etats-Unis, concernant les eaux limitrophes et les questions se rapportant à la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, signé à Washington le 11 janvier 1909. Aussi, copie de toutes dépêches, lettres et télégrammes entre le Gouverneur général ou le gouvernement du Canada, ou quelqu'un de ses membres, et l'ambassadeur anglais à Washington ou le gouvernement britannique ou quelqu'un de ses membres sur ce même sujet. Aussi, copie de toutes lettres et télégrammes entre quelque département, ou quelque membre du gouvernement et Sir George Gibbons, M. Aimé Geoffrion et M. Alexander Burnhill, ou l'un d'eux, au sujet de leur nomination à titre de ocmmissaires comme susdit.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Alfred Thompson, écr, député du district électoral du Yukon, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Pugsley,

Résolu, que cette Chambre est d'avis qu'il est à désirer, dans l'intérêt des questions de transport en Canada, que la sphère d'influence du chemin de fer Intercolonial comme ligne de l'Etat devrait être étendue en s'assurant par bail ou autrement de ceux des embranchements se raccordant maintenant avec l'Intercolonial qui peuvent servir comme lignes d'alimentation directe et avantageuse pour le trafic du dit chemin de fer.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 6) modifiant la Loi des chemins de fer.

M. Turriff propose, secondé par M. Knowles,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 7) modifiant la Loi des élections fédérales.

M. Burnham propose, secondé par M. Merner,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du Service civil.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département des Douanes pour l'année expirée le 31 mars 1911. *(Document de la session, No 11.)*

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 21 novembre 1911, pourvoyant au transfert de la division des rentes viagères de l'Etat du département du Commerce au département des Postes. *(Document de la session, No 67.)*

Aussi,—Rapport du département du Commerce pour l'année expirée le 31 mars 1911. Partie II—Commerce du Canada avec (1) la France, (2) l'Allemagne, (3) le Royaume-Uni, et (4) les Etats-Unis. *(Document de la session, No 10a.)*

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Gendarmerie Royale à cheval du Nord-Ouest, 1911. *(Document de la session, No 28.)*

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 11 janvier 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Blain,—la pétition de Albert Edward Munn, de la ville de Orillia, et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario.

Par M. McKay,—la pétition de la *Saskatchewan Power Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 10 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De la Compagnie du chemin de fer de la Gatineau à l'Ungava; pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à l'Ungava.

De la *Trust and Loan Company of Canada;* pour une loi à l'effet de porter son capital social de £3,000,000 à £5,000,000.

De J. Edward Caldwell et autres, de Moosejaw, Sask.; pour une charte sous le nom de *Bank of Saskatchewan.*

De la *Continental Can Company,* de Baltimore, Etats-Unis; pour une loi autorisant le commissaire des brevets à appliquer l'article 44 de la Loi des brevets à certaines inventions lui appartenant.

De Malcolm E. Davis et autres, de Calgary, Alta.; pour une charte sous le nom de *Premier Life Insurance Company.*

De la Compagnie d'assurance de l'Amérique-Britannique; pour une loi définissant et augmentant ses pouvoirs, et l'autorisant à s'occuper de certaines classes d'assurance en Canada et ailleurs.

De la Western Assurance Company; pour une loi définissant et augmentant ses pouvoirs et l'autorisant à s'occuper de certaines classes d'assurance en Canada et ailleurs.

M. Borden, pour M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département des Affaires des Sauvages pour l'année terminée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 27.*)

M. Nantel, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapports, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1911. Partie III.—Falsification des substances alimentaires. (*Document de la session, No 14.*)

Aussi,—Rapport sommaire de la division des Mines du département des Mines mars 1911. (*Document de la session, No 29b.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Secrétaire d'Etat pour les Affaires Extérieures, année terminée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 29a.*)

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Meighen,

Ordonné, que les Comptes publics et le rapport de l'Auditeur général pour l'exercice expiré le 31 mars 1911, soient référés au comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, que MM. Boyce et Fripp soient substitués à MM. Chabot et Foster dans le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; que M. Boyce soit substitué à M. Foster (King, N.-E.), dans le comité des Bills Privés; que M. Foster (King, N.-E.) soit substitué à M. Boyce dans le comité des Comptes Publics; que M. Foster (King, N.-E.) soit substitué à M. Bradbury dans le comité d'Agriculture et de Colonisation; que M. Bradbury soit subsitué à M. Stewart (Hamilton) dans le comité de la Marine et des Pêcheries; que M. Foster (King, N.-E.) soit substitué à M. Boyce dans le comité des Mines et Minéraux; et que M. Stewart (Hamilton) soit substitué à M. Bradbury dans le comité des Forêts, Voies de navigation et Chutes d'eau.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le nom de M. Thompson (Yukon) soit ajouté aux comités suivants: Bills Privés; Agriculture et Colonisation; et Mines et Minéraux.

Ordonné, que M. Macdonald ait la permission de présenter un bill (No 59) modifiant la Loi des Brevets.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) modifiant la Loi des Commissaires du havre de Québec, 1899.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du Service civil.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Service civil en prescrivant qu'un secrétaire particulier d'un ministre pourra être nommé commis dans la subdivision B de la première division ou dans les subdivisions A et B de la seconde division, et recevoir un salaire n'excédant pas le maximum dans telle subdivision.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Service civil en prescrivant qu'un secrétaire particulier d'un ministre pourra être nommé commis dans la subdivision B de la première division ou dans les subdivisions A et B de la seconde division, et recevoir un salaire n'excédant pas le maximum dans telle subdivision.

La dite résolution étant lue une une seconde fois est adoptée.

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 60) modifiant la Loi du Service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente et un mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de gestion:—Bureau des sous-receveurs généraux et caisses d'épargnes rurales—appointements, $54,700; dépenses casuelles, $4,500; impressions des billets du Dominion, $275,000; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, $25,000; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, $60,000; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $5,600; timbres anglais, frais de port, etc., $12,000; pour faire sortir de la circulation les monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau du secrétaire du Gouverneur général—appointements, $25,325; dépenses casuelles (y compris une allocation de $300 à A. F. Sladen), $41,600, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé:—Appointements, $40,200; dépenses casuelles, $7,400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille cinq cent soixante et cinq dollars et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Appointements, $114,065.41; dépenses casuelles, $11,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense:—Appointements, $143,500; dépenses casuelles, $12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille deux cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le secrétariat d'Etat:—Appointements, $62,275; dépenses casuelles, $9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division des Impressions et de la Papeterie publiques:—Appointements, $72,950; dépenses casuelles, $7,300, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trente mille quatre cent onze dollars et vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Appointements, $958,411.27; dépenses casuelles, $72,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente et un mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Appointements, $118,175; dépenses casuelles, $13,050, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Ap-

pointements, $19,150; dépenses casuelles, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-sept mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et Conseil du Trésor:—Appointements, $110,900; dépenses casuelles, $16,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes:—Appointements, $276,225; dépenses casuelles, $14,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-quatre mille cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Appointements, $399,675; dépenses casuelles, $24,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Appointements (y compris $4,000 à W. P. Anderson), $219,050; dépenses casuelles, $36,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Appointements, $113,850; dépenses casuelles, $6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille deux cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur:—Appointements, $107,937.50; dépenses casuelles, $8,300, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatorze mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Service naval:—Appointements, $94,550; dépenses casuelles, $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et cinq mille et douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux:—Appointements (y compris $3,650 à L. K. Jones), $148,012.50; dépenses casuelles, $17,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-deux vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux Publics:—Appointements, $421,525; dépenses casuelles, $20,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Mines:—Appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent sept mille quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes:—Appointements, $637,040; dépenses casuelles, $70,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce:—Appointements, $38,500; dépenses casuelles, $13,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille neuf cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Travail:—Appointements, $39,962.50; dépenses casuelles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cent quarante dollars dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Haut-commissaire du Canada, Londres:—Appointements, $15,200; dépenses casuelles, $26,940, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ministères en général:—Dépenses casuelles, soin et net-

toyage des édifices de l'administration (y compris $50 chacun à E. Snowdin et W. H. Jeffery, pour le service du canon du midi), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division de l'ingénieur consultant:—Appointements, $7,350; dépenses casuelles, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'office du surintendant des Assurances:—Appointements, $24,175; dépenses casuelles, $14,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires extérieures:—Appointements, $16,550; dépenses casuelles, $6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'office de la Commission de conservation:—Appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du Service civil:—Appointements, $23,112.50; dépenses casuelles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Relevé des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique au cours de l'année terminée le 1er octobre 1911. (*Document de la session, No 68.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 12 janvier 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Kay,—la pétition de Herbert Alexander Mock, de la cité de Trois-Rivières, province de Québec, comptable, époux légitime de Alice Gertrude Mock (née Morrison), de la cité de Montréal, province de Québec.

Par M. White (Renfrew),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la baie de James.

Par M. Clark (Red-Deer),—la pétition de Ethel Mary Stewart (née Martin), du township de Binbrook, comté de Wentworth, province d'Ontario, épouse légitime de George Stewart, de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, province d'Ontario, barbier; et la pétition de Isabella Helen Horncastle (née Smith), de la cité de Toronto, province d'Ontario, épouse légitime de John Daniel Horncastle, de la cité de Toronto, province d'Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 11 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Albert Edward Munn, d'Orillia, et autres de Toronto, Ont.; pour une charte sous le nom de *Sterling Life Assurance Company of Canada.*

De la *Saskatchewan Power Company;* pour certains amendements à sa charte.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Kettle Valley Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son réseau, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de la Gatineau à l'Ungava; pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à l'Ungava.

De la *Trust and Loan Company of Canada;* pour une loi à l'effet de porter son capital social de £3,000,000 à £5,000,000.

De la *Continental Can Company,* de Baltimore, Etats-Unis; pour une loi concernant certaines inventions lui appartenant.

De Malcolm E. Davis et autres; pour une charte sous le nom de *Premier Life Insurance Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 61) concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Ottawa and Ungava Railway Company*".—M. *Chabot.*

Bill (No 62) concernant la *Kettle Valley Railway Company.*—M. *Goodeve.*

Bill (No 63) constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company.*—M. *Bennett* (Calgary).

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 99.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année terminée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 25.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Quarante-quatrième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1911.—Pêcheries. (*Document de la session, No 22.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Troisième rapport annuel de la Commission du Service civil du Canada, pour la période écoulée entre le 1er septembre 1910 et le 31 août 1911. (*Document de la session, No 31.*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Travail pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 36.*)

Aussi,—Quatrième rapport des procédures sous le régime de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907. (*Document de la session, No 36a.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 20.*)

Ordonné, que M. Bradbury ait la permission de présenter un bill (No 64) modifiant la Loi de la protection des eaux navigables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre, à sa prochaine séance se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les Archives du Dominion.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, à la prochaine séance de la Chambre, pour prendre en considération la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 12) concernant l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 22) concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 25) concernant la Compagnie du chemin d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 28) concernant la *West Ontario Pacific Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 30) concernant la Compagine du canal de Montréal à Ottawa et la Baie-Georgienne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 23) concernant le havre de Hamilton.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 10) concernant la *British Colonial Fire Insurance Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 11) concernant la Compagnie canadienne de placement et d'épargne Birbeck, et à l'effet de changer son nom en celui de "*Canadian Mortgage Investment Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 15) constituant en corporation la *Vancouver Life Insurance Company of Vancouver, B.C.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 26) constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 27) concernant la *Security Life Insurance Company of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 29) concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-huit minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 15 janvier 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Goodeve,—la pétition de la *British Columbia and Dawson Railway Company.*

Par M. Wallace,—la pétition de Edith Harriet Duffy (née Harris), de la cité de Toronto, province d'Ontario, épouse légitime de Charles Rupert Duffy, de la cité de Toronto, province d'Ontario, commis voyageur; et la pétition de Keitha Seeley, du township de Thurlow, comté de Hastings, province d'Ontario, épouse légitime de Job Earl Seeley, autrefois de la cité de Belleville, mais actuellement faisant un terme dans la prison d'Auburn, pour crime de bigamie.

Par M. McKay,—la pétition du très révérend Ovide Charlebois, de Le-Pas, district de Keewatin, vicaire apostolique catholique romain, du vicariat apostolique de Keewatin.

Par M. German,—la pétition de la *Spirella Company of Canada, Limited.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 12 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Herbert Alexander Mock, de Trois-Rivières, époux de Alice Gertrude Mock; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Ethel Mary Stewart, du township de Binbrook, Ont., épouse de George Stewart; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De Isabella Helen Horncastle, de Toronto, Ont., épouse de John Daniel Horncastle; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De la compagnie dite *The Interprovincial and James Bay Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'exécution de ses entreprises, et à d'autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du protonotaire de la cour Supérieure de Chicoutimi, une lettre transmettant une copie certifiée du registraire de la cour Suprême du Canada, ayant la valeur d'un jugement, à l'effet que la pétition d'élection, demandant l'annulation de l'élection de 1908 pour le district électoral de Chicoutimi et Saguenay est retirée. (*Voir document dans les Archives de la Chambre.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 30 novembre 1911,—Copie de tous documents, etc., nécessaires pour compléter jusqu'à date l'état relatif aux matières comprises dans le document de la session No 109, de la session 1910-11, au sujet du commerce entre le Canada et l'Australie. (*Document de la session, No 71.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 novembre 1911,—Etat indiquant entre la date de la dissolution du dernier Parlement et le 21 septembre écoulé, quelles personnes ont été nommées à des emplois dans les divers départements; à la recommandation de qui elles ont été nommées, et quel est le salaire attribué à leurs postes respectifs. (*Document de la session, No 70.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1911,—Copie de toutes les conventions entre le ministre des Chemins de fer du Canada, et l'une quelconque des fraternités, unions et organisations des employés de l'Intercolonial, depuis 1898. (*Document de la session, No 69.*)

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 novembre 1911 (en autant que le département de l'Agriculture est concerné),—Copie de tous télégrammes, lettres, memoranda, résolutions, instructions départementales, rapports et autres documents entre les mains du gouvernement ou de l'un quelconque de ses départements en rapport avec le recensement de la cité de Régina, ainsi que de toutes les plaintes et protêts à cet égard. (*Document de la session, No 73.*)

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 65) à l'effet de corriger certaines erreurs d'écritures dans la version française des Statuts revisés, 1906.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 33) concernant l'*Alberta Electric Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Alberta Interurban Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'irdre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 34) concernant l'*Algoma Eastern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 36) concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de "*Barcelona Tramway, Light and Power Company, Limited*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 37) concernant la *Calgary and Fernie Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 39) concernant la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 42) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et la *Carillon and Grenville Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 44) concernant la *Central Railway Company of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 47) concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 16) concernant certains brevets de Thomas Wadge.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 46) concernant la *Dominion Trust Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*British Empire Trust Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. McCurdy, secondé par M. Arthurs,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, en vertu du paragraphe 4 de la règle 37,—Etat indiquant,—

1. La somme totale dépensée par le gouvernement fédéral, en chacune des dix dernières années, pour les fins de l'immigration.

2. La proportion de cette dépense affectée aux fins de la distribution des immigrants dans chaque province du Canada, et la dépense affectée à chaque province.

3. Le coût de la préparation et de la publication des brochures de propagande faisant connaître d'une manière générale le Canada, et plus spécialement les ressources, etc., des provinces suivantes: Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba, Ontario, y compris le Nouvel-Ontario, Québec, y compris les Cantons de l'Est, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Ile-du-Prince-Edouard.

4. Les quantités, en détail, de brochures, etc., préparées et distribuées, servant à faire connaître les groupes de provinces, tels qu'énumérés ci-dessus.

5. La somme dépensée par le gouvernement fédéral au cours de chacune des dix dernières années dans les Iles Britanniques.

6. Le nombre de conférenciers ou de délégués cultivateurs envoyés dans les Iles Britanniques par le gouvernement fédéral pour donner des conférences sur le Canada.

7. Le nombre de ces personnes choisies dans chaque province, chaque année de la susdite période, et les noms et le lieu de résidence en Canada de chacune d'elles.

8. Le nombre d'immigrants qui se sont établis, chacune des dix dernières années, dans chacune des provinces du Canada, leur pays d'origine, leur occupation et leur sexe.

9. Le nombre d'employés permanents du département de l'immigration, au cours de chacune des dix dernières années, dans les Iles Britanniques, et les adresses par provinces de ceux qui demeuraient en Canada lors de leur nomination.

Sur motion de M. Aikins, secondé par M. Stanfield,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie des décrets du conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la *Winnipeg and Hudson Bay Railway Company* et son successeur le *Winnipeg Great Northern Railway*, maintenant le *Canadian Northern Railway*, concernant la route projetée du dit chemin de fer vers la baie d'Hudson, avec les plans et rapports s'y rapportant. Aussi, copie de toute correspondance relative à l'offre de *Milburn & Co.*, propriétaires de steamers en Angleterre, que l'on dit avoir été faite au gouvernement par l'entremise de la dite compagnie de chemin de fer, aux fins d'établir un ligne de leurs steamers sur la route entre la baie d'Hudson et l'Angleterre lors de l'achèvement du dit chemin de fer, et à l'offre subséquente de *Milburn & Co.* de mettre un de leurs steamers de la Baltique à la disposition du gouvernement dans le but de faire un essai pratique de la navigabilité de la route pour fins commerciales.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Goodeve, secondé par M. Stanfield,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance et décrets du conseil en rapport avec le renvoi d'office des fonctionnaires publics de chacun des départements de l'administration, du 14 juillet 1896 au 10 octobre 1911, tant dans le service extérieur que dans le service intérieur.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les quantités, espèces différentes, autant que faire se peut, et prix de toutes bottes et chaussures importées en Canada, chacune des années fiscales expirant le 31 mars de 1908, 1909 et 1910, ainsi que les divers pays d'exportation, de même que les quantités, etc., provenant de chacun de ces pays, au cours de chacune des années précitées.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, papiers et correspondance, pétitions ou mémoire présentés au gouvernement, ou au département des Travaux Publics ou à quelqu'un de ses officiers concernant le renvoi du capitaine Peter Decoste de la drague *Cap-Breton*.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 16 janvier 1812.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Wilcox,—la pétition de la *Windsor, Chatham and London Railway Company.*

Par M. Rhodes,—la pétition de Kenneth Molson, de la cité de Québec, province de Québec, marchand, époux légitime de Mary Létitia Molson (née Snider), actuellement résidant à Harrogate, en Angleterre.

Par M. Barnard,—la pétition de la *Vancouver Island and Eastern Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 15 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De la *British Columbia and Dawson Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

Du très révérend Ovide Charlebois, de Le-Pas, Kéwatin, vicaire apostolique de Kéwatin; pour une charte sous le nom de Corporation épiscopale catholique romaine de Kéwatin.

De la *Spirella Company of Canada, Limited;* pour une loi prolongeant la durée de certain brevet.

De Edith Harriet Duffy, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec son mari, Charles Rupert Duffy.

De Keitha Seeley, de Thurlow, Ont.; pour une loi de divorce d'avec son mari, Job Earl Seeley.

Au sujet de l'objection à la seconde lecture du Bill (No 19) modifiant la Loi des enquêtes, proposée jeudi dernier, le 11 janvier courant, M. l'Orateur donne sa décision comme suit:—

"Jeudi dernier, j'ai demandé que la seconde lecture du Bill (No 19) modifiant la Loi des enquêtes fût ajournée pour me permettre d'étudier la question d'ordre soulevée par l'honorable député de la cité de Saint-Jean (M. Pugsley) et de m'assurer si le bill devait être précédé d'une résolution, conformément à la règle 77 de cette Chambre.

"Une étude des précédents démontre qu'en certains cas, cette règle a été appliquée d'une manière plus large que la règle elle-même semble le justifier. Bourinot, à la page 638, énonce que 'c'est une règle invariable que toutes les mesures qui imposent une charge sur le public doivent être d'abord délibérées en comité général'. La question est aussi traitée aux pages 566 à 573.

"Le bill s'applique à la partie I et à la partie II de la Loi des enquêtes qui est une refonte de deux statuts antérieurs, dont ni l'un ni l'autre n'a été précédé d'une résolution. La partie I était un bill présenté au Sénat en 1868 et la partie II était un bill des Communes présenté en 1880.

"Il a été représenté que bien qu'il ne soit pas question dans le bill actuel du paiement des personnes dont les commissaires pourraient retenir les services, ces derniers pourraient, aux termes du bill, encourir des dépenses qui devraient être payées à même le fonds du revenu consolidé, et ainsi constituer une charge sur le public, sans

que le Parlement eût pourvu à leur paiement par une résolution passée en comité des Subsides.

"Cette objection aurait certainement pu être soulevée, avec une force au moins égale, dans le cas des deux statuts que le présent bill a pour objet de modifier. Et cependant, comme la remarque en a été faite, aucune résolution n'a été jugée nécessaire comme condition préalable à leur présentation.

"Un précédent anglais (cité par Bourinot, note *(n)* page 643) était une motion pour permission de présenter un bill permettant au gouvernement d'acquérir des terres pour fins publiques, mais ne pourvoyant pas aux fonds nécessaires pour cette acquisition. Objection étant soulevée à l'effet que le bill 'constituait une charge sur le public', réponse fut faite que le bill proposait seulement de donner au gouvernement pouvoir d'acheter les terres, mais que pour lui permettre d'user de ce pouvoir, un crédit devrait être voté en comité: Que le bill ne permettrait au gouvernement d'acheter des terres qu'en autant que la Chambre en comité aurait pris le crédit en considération et l'aurait adopté: Que le bill n'autorisait le paiement d'aucuns deniers publics, bien que des dépenses dussent nécessairement s'ensuivre. L'Orateur décida que l'objet du bill était d'acquérir des terres pour certaines fins. Qu'il ne donnait pas le pouvoir d'acquérir la propriété. Que les fonds seraient subséquemment votés en comité général.

"La question n'est pas exempte de difficultés. M. Bourinot, dans ses remarques, parait avoir étendu la portée de la règle au delà des termes dans lesquels elle est conçue. La règle s'applique à 'une motion comportant une charge ou aide sur le public'. Le bill actuel n'a pas cette portée. Le plus qu'on puisse en inférer, c'est qu'en vertu de ses dispositions, certaines choses pourraient être faites qui donneraient peut-être lieu à une réclamation contre le gouvernement. Si cette éventualité était suffisante pour rendre la règle applicable au bill, il devrait alors s'ensuivre que tout bill conférant au gouvernement un pouvoir dont l'exercice serait de nature à entraîner une dépense, tomberait sous le coup de la règle. Ceci, à mon avis, donnerait une interprétation bien trop large aux mots 'une motion comportant une charge ou aide sur le public'. Comme les autorités ne sont pas absolument d'accord, je ne suis pas disposé à donner à la règle une portée aussi étendue.

"En conséquence, je suis d'avis qu'une résolution n'est pas nécessaire dans le cas actuel."

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 29 novembre 1911,—Copie de toute correspondance, lettres ou télégrammes échangés entre la Compagnie du chemin de fer de Salisbury et Harvey, ou aucun de ses officiers ou toute autre personne, et le ministre des Chemins de fer ou aucun autre membre du gouvernement ou tout autre officier du département des Chemins de fer et Canaux, au sujet de la réouverture de la partie du chemin de fer de la dite compagnie entre Hillsboro et Albert, et de la fourniture de rails et autres matériaux pour les fins de réparation et d'amélioration du dit chemin; et aussi, copie de tous décrets du conseil, arrangements et autres documents se rapportant à ce sujet *(Document de la session, No 72.)*

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1911,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant l'adjudication du contrat pour la construction du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, et de tous ordres suspendant les travaux sur cette ligne. *(Document de la session, No 72a.)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 novembre 1911,—Etat indiquant le montant d'argent payé à titre de subventions par le gouvernement fédéral à chacun des chemins de fer dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest,

ainsi que la valeur des terres données en subventions sur le pied de une piastre par acre. (*Document de la session, No 72b.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 30 novembre 1911,—Copie de tous les décrets du conseil, requêtes, télégrammes, lettres, conventions, correspondance et autres documents en général en rapport avec le tronçon ou les tronçons de voie ferrée destinés à relier Montréal avec le chemins de fer National-Transcontinental (*Document de la session, No 72c.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1911,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant l'adjudication du contrat pour la construction de la gare du chemin de fer Transcontinental à Québec, et de tous décrets du conseil suspendant les travaux à la dite gare. (*Document de la session, No 72d.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'autoriser le transfert, des divers départements de l'administration à la division des archives publiques, de certains documents publics, pièces historiques, etc.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il est expédient (*a*) d'autoriser le transfert, des divers départements du gouvernement à la division des archives, de certains documents publics et autres matières historiques, qui resteront sous la garde d'un officier devant être appelé archiviste fédéral, et qui aura le rang et le salaire d'un député-ministre; (*b*) de pourvoir à l'acquisition de papiers, documents et pièces historiques, sous l'autorité du ministre nommé à cette fin, et aussi de pourvoir aux dépenses occasionnées à cette fin; et (*c*) de pourvoir à la nomination des fonctionnaires et commis dont il sera besoin pour le soin convenable, la garde et la régie des archives publiques.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient (*a*) d'autoriser le transfert, des divers départements du gouvernement à la division des archives, de certains documents publics et autres matières historiques, qui resteront sous la garde d'un officier devant être appelé archiviste fédéral, et qui aura le rang et le salaire d'un député-ministre; (*b*) de pourvoir à l'acquisition de papiers, documents et pièces historiques, sous l'autorité du ministre nommé à cette fin, et aussi de pourvoir aux dépenses occasionnées à cette fin; et (*c*) de pourvoir à la nomination des fonctionnaires et commis dont il sera besoin pour le soin convenable, la garde et la régie des archives publiques.

La dite résolution étant lue une seconde fois est adoptée.

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 66) concernant les Archives publiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 19) modifiant la Loi des enquêtes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général sur le dit bill.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 40) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 41) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 48) concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 49) concernant la *Montreal Central Terminal Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 50) concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 52) constituant en corporation la *Pacific Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 54) constituant en corporation la *Quinze River and Ottawa Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 56) concernant la *South Ontario Pacific Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 57) concernant la *Union Bank of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 53) concernant certains brevets de Edmund F. Piper.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité général sur le bill (No 19) modifiant la Loi des enquêtes reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Ottawa—observatoire astronomique—nouveaux édifices, etc., $60,000; Ottawa—nouveaux palais administratifs et leurs emplacements, $500,000; Ottawa—palais administratif de l'Est—agrandissement, $220,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Summerside—salle d'armes, $3,000; Tignish—édifice public, $22,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Provinces maritimes en général—édifices publics:—Réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 17 janvier 1912.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Cash,—la pétition de la *Manitoba and Northwestern Railway Company of Canada.*

Par M. Macdonell,—la pétition de la *Mexican Interurban Electric Traction Company, Limited.*

Par M. Nesbitt,—la pétition de J. W. Edwards et autres déposants dans la *Farmers' Bank of Canada:* et la pétition de J. W. Edwards et autres déposants dans la *Farmers' Bank of Canada.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 16 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De la *Windsor, Chatham and London Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De la *Vancouver Island and Eastern Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De Kenneth Molson, de Québec; pour une loi de divorce d'avec sa femme Mary Letitia Molson.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie un certificat de l'élection de Alexander Haggart, écr, comme député du district électoral de Winnipeg à l'élection tenue le 21 septembre 1911.

M. l'Orateur informe la Chambre que conformément à l'ordre de la Chambre du 29 novembre 1911, le greffier a déposé sur la Table.—Etat indiquant quel était le nombre des messagers à la Chambre des Communes, durant la dernière session du dernier Parlement; les noms des dits messagers, et la date de leur nomination respective; quel nombre de ces messagers ont été remerciés de leur service, quels sont leurs noms; à la demande de qui, pour quelles raisons, et à quelle date ils ont été remerciés; par qui ils ont été remplacés; quelles sont les résidences des nouveaux messagers et par qui ils ont été recommandés; combien de Canadiens-français ont reçu leur congé, et par qui ils ont été remplacés. (*Document de la session, No 74.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Ordonnances du Territoire du Yukon passés par le conseil du Yukon en 1911. (*Document de la session, No 75.*)

M. Hazen, l'un des membres de Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, en conformité du chapitre 43, article 47, 9-10 Edouard VII, intitulé: "Loi du Service de la Marine du Canada, 1910",—Copie du décret du conseil No P.C. 2843, daté le 16 décembre 1911,—Règlements concernant le pavillon et les pennons particuliers des navires de la marine royale canadienne. (*Document de la session, No 40b.*)

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Bureau,

Ordonné, que conformément au paragraphe 4 de la règle 37, il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître,—

1. Combien de tonnes de poussière et de déchets d'anthracite ont été importées à Montréal en 1911.

2. Combien de tonnes ont été importées à d'autres ports de la province de Québec pendant la dite année.

3. Le droit, s'il en est, perçu sur ces produits d'après les règlements de la douane; le taux, et la somme perçue.

4. La valeur des dits produits importés et déclarés en douane à Montréal et aux autres ports.

5. Combien de tonnes de déchets de houille grasse ont été importées pendant la susdite période à Montréal et autres ports de la province de Québec respectivement, quelle en était la valeur et quel droit a été perçu sur le dit produit.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les rapports, lettres ou autres documents, se rapportant au renvoi du service de M. Eugene Baldwin, ex-employé du service des douanes à Coaticook, Qué.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, recommandations, instructions départementales, et tout autre document, provenant du département des Douanes, au sujet d'une modification temporaire apportée au tarif douanier sur la ficelle employée dans la confection des extrémités supérieures du rets à homard.

M. Burnham propose, secondé par M. Merner,—Que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient de nommer un comité spécial chargé de s'enquérir d'un système de rentes viagères pour le vieil âge en Canada, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et de faire rapport de temps à autre.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Hazen,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, lettres, télégrammes et autres documents en la possession du département des Travaux Publics concernant la destitution de Roderick Sutherland, gardien de l'édifice public à Canso, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, recommandations, requêtes, instructions départementales et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, au sujet du prix des déchets de réduction du chien de mer à compter du 31 mars 1911.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Coderre,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, rapports, correspondance, messages, concernant un rapport fait en 1904, par M. Boulay, de Sayabec, contre William Roy, cantonnier à Amqui, I.C.R., et de tout ce qui a été fait subséquemment pour donner suite à ce rapport.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Kyte, pour M. Sinclair, secondé par M. Proulx,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes requêtes, demandes, lettres, recommandations, décrets du conseil ou autres documents en la possession ou la garde de l'honorable ministre des Postes, ou du département des Postes, concernant le renvoi de John M. Rogers, maître de poste à East-Roman-Valley, N.-E.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Barrette, secondé par M. Bowman,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents relatifs à l'achat et aux réparations du bureau de poste de Berthier-en-haut.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, résolutions, télégrammes et autres communications ou mémoires concernant la destitution de John Rutherford, agent des terres à Moosejaw, et la nomination (à titre temporaire ou permanent) d'un remplaçant.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de la convention entre le Canada et la France relativement à la poste aux colis, et de tous les documents s'y rapportant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre le Haut-Commissaire du Canada et le gouvernement, ou l'un de ses membres, au sujet de l'exiguïté des bureaux canadiens, 17 rue Victoria, S.W., et l'opportunité d'ériger, à Londres, des bureaux convenables pour le Haut-Commissaire et ses commis, et le service de l'émigration, et de pair avec la dignité du Canada en tant que partie intégrale de l'empire britannique.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport de la commission d'ingénieurs chargée de la reconstruction du pont de Québec et des plans et devis préparés par la dite commission; de tous avis demandant des soumissions; de toutes les soumissions reçues; du rapport de la commission sur ces soumissions, collectivement ou séparément, au ministre des Chemins de fer; du rapport du dit ministre pour l'acceptation des soumissions, et de tous décrets du conseil accordant les contrats pour la construction du pont.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du jugement du comité judiciaire du Conseil privé dans la cause du Roi *vs The Burrard Power Company*, et de tous les décrets du conseil à l'effet de transférer au gouvernement de la province de la Colombie-Britannique l'administration et la régie de tous les privilèges d'eau et forces hydrauliques dans la zone des chemins de fer; aussi copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et celui du Canada en la matière.

Sur motion de M. Pugsley, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux, ou quelqu'un de ses officiers, et la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean ou la municipalité de la cité et du comté de Saint-Jean concernant la permission, à la dite compagnie, de poser ses rails à travers la voie de l'Intercolonial à ou près le Square Haymarket, dans la dite cité de Saint-Jean, N.-B.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée, jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 18 janvier 1812.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Macdonell,—la pétition de la *Dominion Trust Company, Limited.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 17 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De la *Manitoba and Northwestern Railway Company of Canada*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la *Mexican Interurban Electric Traction Company, Limited;* pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited.*

De J. W. Edwards et autres, déposants de la *Farmers' Bank of Canada;* demandant que les mesures nécessaires soient prises par le Parlement pour leur faire droit.

De J. W. Edwards et autres, déposants de la *Farmers' Bank of Canada;* demandant qu'il soit nommé une commission royale pour faire une enquête sur la constitution légale et l'organisation de la dite banque.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De Herbert Horsfall, de Montréal, Québec; pour une loi de divorce d'avec sa femme Rosa Brammer Horsfall.

Des syndics de l'Université du collège Queen, à Kingston; pour une loi à l'effet d'en changer le nom corporatif en celui de *Queen's University of Kingston.*

Du bureau des syndics de l'Université du collège Queen, à Kingston; pour une charte sous le nom de *Queen's Theological College.*

De Albert Edward Munn et autres; pour une charte sous le nom de *Sterling Life Assurance Company of Canada.*

Du très révérend Ovide Charlebois; pour une charte sous le nom de Corporation épiscopale catholique romaine de Kéwatin.

De la *Spirella Company of Canada, Limited;* pour une loi prolongeant la durée de certain brevet.

De la compagnie dite *The Interprovincial and James Bay Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'exécution de ses entreprises.

De la *Vancouver Island and Eastern Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés divers:—

Bill (No 67) concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company.*—M. *White* (Renfrew).

Bill (No 68) concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de "*Queen's University* à Kingston".—M. *Nickle.*

Bill (No 69) constituant en corporation le *Queen's Theological College*.—M. *Nickle.*

Bill (No 70) constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin*.—M. *McKay.*

Bill (No 71) concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited*.—M. *German.*

Bill (No 72) constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada*.—M. *Blain.*

Bill (No 73) concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company*.—M. *Barnard.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la seconde fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 99.

Ordonné, que M. Bradbury ait la permission de présenter un bill (No 74) concernant l'usage des drapeaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Doherty propose, secondé par M. Roche,—Que cette Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 19) modifiant la Loi des enquêtes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill, tel qu'amendé en comité général.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 58) concernant le Département des Affaires Extérieures.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 60) modifiant la Loi du Service civil.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 65) à l'effet de corriger certaines erreurs d'écritures dans la version française des Statuts revisés, 1906.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 66) concernant les Archives publiques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre, devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Monk propose, secondé par M. Pelletier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Travail:—Loi de la conciliation et du travail, y compris publication, impression, reliure et distribution de la *Gazette du Travail*, allocations aux correspondants, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajorune à demain.

Vendredi, 19 janvier 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. McKay,—la pétition de William Théophilus Stewart, de la cité de Toronto, Ontario, et autres d'autres lieux.

Par M. Buchanan,—la pétition de la *United Gold Fields* de la Colombie-Britannique.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 18 du mois courant, laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

De la *Dominion Trust Company, Limited;* pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Dominion Trust Company,* et à d'autres fins.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 10) concernant la *British Colonial Fire Insurance Company,* et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 26) constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company,* dont il fait rapport avec un amendement.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1911,—Copie de toute correspondance échangée depuis la conférence impériale en juin dernier avec le Secrétaire d'Etat pour les colonies ou autre ministre du gouvernement impérial au sujet de l'adoption de mesures législatives pourvoyant à l'uniformité de la naturalisation dans l'étendue de l'empire, depuis les séances de la Conférence impériale en juin dernier. (*Document de la session, No 76.*)

Le bill (No 19) modifiant la Loi des enquêtes, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 66) concernant les Archives publiques, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes.

(*En comité.*)

Chambre pour plus de trente jours pendant une session quelconque, bien qu'elle n'ait été membre que pendant une partie seulement de la dite session, elle ne sera sujette à aucune déduction sur son indemnité sessionnelle pour aucun jour pendant lequel la Chambre n'aura pas siégé avant son élection ou sa nomination, ou après qu'elle aura cessé d'être membre, suivant le cas.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes en prescrivant que lorsqu'une personne est membre de l'une ou l'autre Chambre pour plus de trente jours pendant une session quelconque, bien qu'elle n'ait été membre que pendant une partie seulement de la dite session, elle ne sera sujette à aucune déduction sur son indemnité sessionnelle pour aucun jour pendant lequel la Chambre n'aura pas siégé avant son élection ou sa nomination, ou après qu'elle aura cessé d'être membre, suivant le cas.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 75) modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Loi des enquêtes en matière des différends industriels, 1907, y compris les paiements faits aux membres du conseil, témoins et frais de voyage, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Loi des enquêtes sur les coalitions, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la nomination d'inspecteurs préposés aux appareils d'expéditions, aux machines dangereuses, à la construction de chemins de fer, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une commission royale *re* enseignement industriel et instruction technique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 14) constituant en corporation la *North Arm Bridge and Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordr du jour appelle la seconde lecture du bill (No 61) concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Ottawa and Ungava Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 62) concernant la *Kettle Valley Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 35) concernant l'Institut d'Architecture du Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "l'Institut Royal d'Architecture du Canada".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 55) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 63) constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 25, étant expirée;

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille deux cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics:—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—édifice public—améliorations, $1,200; Halifax—hôpital de détention—améliorations, $2,000; Halifax—nouveaux quartiers pour célibataires et établissement de récréation, $15,000; Halifax—station de quarantaine—réparations et réfections aux nouveaux édifices, $25,000; Halifax—édifices fédéraux—améliorations, etc., $4,000; Lunenburg—édifice public—améliorations, $2,000; Kentville—édifice public—améliorations, horloge, $4,000; Middleton—édifice public, $5,000; Parrsboro—édifice public, $15,000; Windsor—édifice public—tour d'horloge, $1,000; Wolfville—édifice public, $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Campbellton—édifice public, $15,000; Fairville—édifice public, $15,000; Grand-Falls—édifice public,

$8,000; Hampton—édifice public, $3,000; Hartland—édifice public, $9,000; Hillsborough—édifice public, $24,000; Newcastle—édifice public—horloge, $1,000; Saint-Jean—édifice public—améliorations, réparations, etc., $4,000; Saint-Jean—salle d'exercices, $150,000; Saint-Jean—nouveau bureau de poste, $100,000; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—réparations, réfections, nouveaux bâtiments, etc., $40,000; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—maintien du service d'eau, $3,000; Saint-George—édifice public, $5,000; Tracadie, lazaret—maison, etc., $10,400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 22 janvier 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Clements,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Esquimalt à Nanaïmo.

Par M. Buchanan,—la pétition de la *Alberta Railway and Irrigation Company.*

Par M. Currie,—la pétition de Daniel Brooks et autres, déposants de la *Farmers' Bank of Canada.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 19 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Wm. Theophilus Stewart et autres, de Toronto; pour une charte sous le nom de *Northern Territorial Railway Company.*

De la *United Gold Fields of British Columbia;* pour une loi modifiant sa charte.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi. met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie du rapport du comité impérial de défense du Conseil privé en Angleterre concernant la défense de l'Empire communiqué au gouvernement canadien, et de toutes dépêches et correspondance échangées entre les autorités impériales et canadiennes au sujet du dit rapport. (*Document de la session, No* 77.)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Supplément au quarante-quatrième rapport du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1911.—Inspection des bateaux à vapeur. (*Document de la session, No 23*a.)

Aussi,—Supplément au quarante-quatrième rapport du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année terminée le 31 décembre 1911. Marine—Rapport des Commissaires des havres de Montréal, Québec, etc. (*Document de la session, No 23.*)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport demandé par l'article 88 du chapitre 62, S.R.C., requérant le ministre de l'Intérieur de soumettre au Parlement, chaque année, un relevé des liqueurs enivrantes importées de tout endroit situé en dehors du Canada dans les Territoires, sur permission spéciale du commissaire des Territoires du Nord-Ouest, donnée par écrit. (*Document de la session, No 78.*)

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 76) modifiant l'Acte du chemin de fer National-Transcontinental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 77) à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Stanfield propose, secondé par M. Middlebro,

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir: Bill (No 10) concernant la *Britsh Colonial Fire Insurance Company;* Bill (No 26) constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills séparément et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill (No 10) concernant la *British Colonial Fire Insurance Company* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné que le bill (No 26) constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 67) concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 73) concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 70) constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 71) concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 72) constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Bickerdike,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, depuis le 1er octobre 1911, les commandes de marchandises données par le département des Travaux Publics; les soumissions demandées en chaque instance; à quelles maisons de commerce de telles demandes ont été données sans qu'il y ait eu demande de soumissions, et le montant dans chaque cas.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Low,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, depuis le 7 octobre 1911, combien d'employés ont été nommés dans le département des Travaux Publics et celui des Postes dans le service intérieur et dans le service extérieur, respectivement.

Sur motion de M. Thomson, secondé par M. Douglas,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant combien d'inspecteurs de *homesteads* étaient employés dans la province de la Saskatchewan par le département de l'Intérieur au 1er octobre 1911, et leurs noms; les noms de ceux qui ont été renvoyés du service, et pour quelles raisons ils ont été congédiés; les noms de leurs remplaçants, et leurs occupations antérieures.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Baker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant au cours de chacune des années de la période de 1907 à 1911, inclusivement, et jusqu'à ce jour de janvier 1912, le nombre de journaliers de ferme et de domestiques placés dans le Canada oriental par chaque agent d'emploi à qui une commission a été payée; le chiffre total de la commission payée à chacun de ces agents au cours de chacune des années susmentionnées, et dans quels comtés et provinces ces immigrants ont été placés.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Sévigny,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant si le gouvernement ou la Commission du havre de Montréal a acheté du ciment pour ses différents travaux, du 1er janvier 1905 au 21 septembre 1911; de qui ce ciment a été acheté; le prix payé; et si on a demandé des soumissions avant d'en faire l'achat.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), pour M. McKenzie, secondé par M. Buchanan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant la demande de soumissions pour la construction de l'embranchement projeté du chemin de fer de Estmere à Baddeck, dans le comté de Victoria, ou se rapportant aux raisons pour lesquelles aucune des dites soumissions n'a été acceptée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Guthrie, pour M. Pardee, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, rapports et autres documents concernant le port d'hiver projeté à Sarnia, Ontario.

Sur motion de M. Guthrie, pour M. Pardee, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, lettres, correspondance et autres documents se rapportant à la construction d'un arsenal dans la ville de Sarnia, Ont.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Fowler,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des procès-verbaux de toutes les séances de la Commission d'embellissement d'Ottawa depuis qu'elle a été instituée, faisant connaître les dates de telles séances, les commissaires présents, et les affaires y transigées;—aussi, copie de tous les autres documents relatifs aux délibérations de la dite commission;—aussi, un relevé des sommes dépensées chaque

année par la dite commission, avec mention des fins pour lesquelles les dépenses ont été faites;—aussi, un relevé faisant connaître le revenu annuel actuel de la commission, et la proportion de ce revenu employée pour frais de maintien et pour paiement d'intérêt, respectivement;—aussi, un relevé faisant connaître la superficie et le coût de toutes les terres et privilèges d'occupation acquis par la commission, ainsi que la nature des améliorations qui y ont été faites.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Bickerdike,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, rapports ou autres documents concernant la destitution de John Fraser, maître de poste de Stellarton, N.-E., le 1er mai 1903.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Charlton,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, sous forme de tableau, le nombre de destitutions dans le département des Postes depuis le 1er octobre 1911 dans les neuf provinces du Canada; les noms des maîtres de poste ainsi destitués, la localité, les causes du renvoi, les noms des pétitionnaires demandant ces destitutions, dans chaque cas, et les noms des pétitionnaires opposés à ces destitutions.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Charlton,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et documents au sujet de l'octroi d'une aide spéciale aux producteurs de tabac de La Société coopérative de la vallée d'Yamaska.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Bickerdike,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et autres documents en rapport avec les poursuites intentées sous le régime de la Loi des pêcheries, contre John McCabe, David Porter, Joseph Foster et Duncan Murray, dans le comté de Pictou; aussi, avec une cause de Porter *vs* Murray, dans la cour de comté du district No 5, Nouvelle-Ecosse, et la part d'intérêt du département affecté en cette cause.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Charlton,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, papiers et rapports concernant l'enquête tenue récemment au bureau de poste de Sainte-Agathe, comté de Terrebonne.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Charlton,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers et documents concernant l'enquête projetée contre P. L. Saint-Pierre, maître de poste à Saint-Paul d'Abbotsford, comté de Rouville, Québec.

Sur motion de M. Clark (Essex), secondé par M. Devlin,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous ordres et instructions du gouvernement ou du ministre des Postes ou autre officier du département des Postes concernant le taux du port sur les journaux expédiés pendant la récente campagne électorale fédérale et acquittés par des personnes autres que les destinataires. Aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses départements et les éditeurs de journaux à ce sujet.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Boyer,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant la destitution de William C. Robichaud gardien de pêcheries pour le district est du comté de Gloucester, et la nomination de son successeur ou de ses successeurs.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Boyer,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant la destitution de Jérôme A. Doucet, gardien de pêcheries pour le district ouest du comté de Gloucester, et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Boyer,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents se rapportant au renvoi du service de P. J. Veniot, percepteur des douanes à Bathurst, Nouveau-Brunswick, et la nomination soit permanente, soit temporaire, de son successeur.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Neely,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, recommandations, demandes et autres documents se rapportant à la nomination d'un inspecteur des postes à Moosejaw, Sask.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, plaintes écrites et autres documents se rapportant à la suspension de M. Angus Smith, pilote du steamer du gouvernement *Lady Grey.*

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la province d'Ontario au sujet de l'extension des limites de la dite province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font patrie de Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie du traité entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Japon et la Russie pour la discontinuation de la chasse des phoques à fourrure, et de toute correspondance à ce sujet depuis le commencement des négociatoins jusqu'à présent.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec au sujet de l'extension des limites de la dite province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Lanctôt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, documents, recommandations et rapports concernant la destitution de C. Michaud, maître de poste à Saint-Germain de Kamouraska, et la nomination de son successeur.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 2) modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de bill (No 3) modifiant la Loi du mariage.

M. Lancaster propose, secondé par M. Blain,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que le débat soit maintenant ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 23 janvier 1912.

Et la question étant posée sur la motion d'ajournement du débat, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, il sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Achim,
Aikins,
Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Barnard,
Barrette,
Beattie,
Bennett (Simcoe),
Borden,
Bowman,
Boyce,
Brabazon,
Bradbury,
Burnham,
Burrell,
Carrick,
Chabot,
Clark (Bruce),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Crothers,
Currie,
Doherty,
Fisher,
Foster (King's, N-E.),
Foster (Toronto-N.),
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Goodeve,
Hartt,
Hazen,
Hepburn,
Hughes (Victoria),
Jameson,
Lamarche,
Lennox,
McKay,
McLean (Queen's, I.-P.-E.),
Merner,
Middlebro,
Monk,
Morphy,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Porter,
Reid (Grenville),
Rhodes
Robidoux,
Roche,
Rogers,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Staples,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Tremain,
Wallace,
Webster
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Wentworth)—87.

CONTRE:

Messieurs

Béland,
Blain,
Boivin,
Boyer,
Brown,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Douglas,
Edwards,
Emmerson,
Fortier,
Gauvreau,
Guthrie,
Hughes (King's, I.-P.-E.),
Laurier (Sir Wilfrid),
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
Macdonald,
Maclean (York, O.),
MacNutt,
Oliver,
Papineau,
Proulx,
Richards,
Robb,
Ross,
Séguin,
Sinclair,

Carroll,
Cash,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Clarke (Essex),
Delisle,
Devlin,
Kay,
Kidd,
Knowles,
Kyte,
Lafortune,
Lancaster,
Lapointe (Kamouraska),
Lapointe (Montréal, St-Jacques),
McCraney,
McCrae,
McKenzie,
McMillan,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Molloy,
Murphy,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Turriff,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval)—61.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 23 janvier 1912.

Prières.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Beattie,—la pétition de Henry Greek Wills, de la cité de Montréal, comté d'Hochelaga, province de Québec, agent, époux légitime de Marion Frances Wills (née Grant), de la cité de Montréal, comté d'Hochelaga, province de Québec.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 22 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De la compagnie dite *The Esquimalt and Nanaimo Railway Company;* pour une extension du délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De la *Alberta Railway and Irrigation Company;* pour une loi l'autorisant à émettre des valeurs pour un montant n'excédant pas $30,000 par mille, et à s'en servir pour les fins de son réseau.

De Daniel Brooks et autres, de Burgessville, Ont., déposants de la *Farmers' Bank of Canada;* demandant qu'il soit pris des mesures par le Parlement à l'effet de leur faire droit.

M. Lennox, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 12) concernant l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company.*

Bill (No 34) concernant l'*Algoma Eastern Railway Company.*

Bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Pacific and Atlantic Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 22) concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company.*

Bill (No 25) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Bill (No 28) concernant la *West Ontario Pacific Railway Company.*

Bill (No 33) concernant l'*Alberta Electric Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Alberta Interurban Railway Company*".

Bill (No 37) concernant la *Calgary and Fernie Railway Company.*

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné au greffier de la Chambre instruction de déposer sur la Table sa recommandation et les autres documents relatifs à la nomination de M. Charles Duckett à la position de traducteur dans le personnel permanent de la traduction de la Chambre des Communes.

A l'honorable Chambre des Communes,

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander la nomination de M. Charles E. Duckett au poste de traducteur dans le personnel permanent de

la traduction de la Chambre des Communes en conformité du rapport du greffier de la Chambre ci-annexé.

T. S. SPROULE,
Orateur.

Daté ce 23 janvier 1912.

BUREAU DE GREFFIER,
CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 19 janvier 1912.

MONSIEUR,—Une vacance parmi le personnel de la traduction de la Chambre des Communes étant survenue par suite de la mise à la retraite de M. Emery Perrin, quelques demandes de nominations pour remplir la dite vacance ont été reçues, et vous ont été soumises.

Conformément aux instructions données par vous, il a été demandé à la Commission du Service civil d'examiner les divers aspirants quant à leur compétence à l'égard de l'ouvrage requis dans le service de la traduction. Le 15 janvier, les commissaires ont fait rapport que M. Charles E. Duckett, de Montréal, était l'heureux concurrent, et ils ont donné à M. Duckett le certificat de compétence requis par la Loi du Service civil, dont copie ci-annexée.

En conséquence, je désire faire rapport que M. Duckett possède la compétence voulue, et je recommande qu'il soit nommé dans la subdivision A de la seconde division, grade fixé par l'organisation de la Chambre des Communes pour de tels fonctionnaires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA.

Les Commissaires du Service civil ont pris en considération une demande de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes à l'effet de tenir un concours spécial pour le choix d'une personne dûment qualifiée aux fins de remplir le poste de traducteur dans la subdivision A de la seconde division dans le personnel de la traduction de la Chambre des Communes. Ce concours ayant eu lieu, M. Charles E. Duckett, de Montréal, P.Q., a été déclaré le concurrent heureux, et, une demande ayant été faite par l'Orateur d'émettre un certificat de compétence, sous le régime des dispositions de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, en faveur de M. Duckett,—

En conséquence, il est par les présentes certifié, en conformité des dispositions de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, que, à leur avis, M. Charles E. Duckett possède les connaissances et l'aptitude nécessaires, et qu'il est sous le rapport de la santé, du caractère et des habitudes, propre à remplir l'emploi de traducteur, avec le rang d'un fonctionnaire de la subdivision A de la seconde division, dans le personnel permanent de la traduction de la Chambre des Communes.

Daté au bureau de la Commission du Service civil du Canada, ce 18 janvier 1912

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 janvier 1912,—Copie de toutes

lettres, résolutions, télégrammes et autres communications ou mémoires concernant la destitution de John Rutherford, agent des terres à Moosejaw, et la nomination (à titre temporaire ou permanent) d'un remplaçant. (*Document de la session, No 79.*)

Le bill (No 31) modifiant l'Acte des Commissaires du havre de Québec, 1899, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le bill (No 66) concernant les Archives publiques, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 75) modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Hazen,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Turriff propose, comme amendement, secondé par M. Knowles,—Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants:—" le ministre des Douanes, en percevant un droit de 25 pour 100 sur les planches, madriers, soliveaux, voliges, pièces de colombage et autres bois d'œuvre sciés, rabotés sur une seule face, lorsque les bords n'en sont pas assemblés, ni à languettes, ni à rainures, transgresse la Loi des douanes, et impose au peuple injustement et illégalement une lourde taxe ".

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 24 janvier 1912.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland,	Delisle,	Loggie,	Proulx,
Bickerdike,	Douglas,	Lovell,	Pugsley,
Boivin,	Emmerson	Maclean (Halifax),	Reid (Ristigouche),
Bourassa,	Fortier,	MacNutt,	Richards,
Boyer,	Gauvreau,	McCraney,	Robb,
Brown,	German,	McCoig,	Ross,
Buchanan,	Guthrie,	McKenzie,	Séguin,

Bureau,
Carroll,
Cash,
Champagne,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Clarke (Essex),
Cruise,
Hughes (King's, I.-P.-E.),
Knowles,
Kyte,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Lemieux,
McLean (Sunbury),
McMillan,
Marcile (Bagot),
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.)—62.

CONTRE :

Messieurs

Aikins,
Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Ball,
Barrette,
Bellemare,
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boyce,
Brabazon,
Bradbury,
Burnham,
Burrell,
Carrick,
Chabot,
Clare,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Doherty,
Edwards,
Elliott
Fisher,
Foster (King's, N-E.),
Fowler,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Goodeve,
Guilbault,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hughes (Victoria),
Jameson,
Kemp,
Kidd,
Lalor,
Lancaster,
Lavallée,
Lennox,
Lespérance,
McCurdy,
McKay,
McLean (Queen's, I.-P.-E.),
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Monk,
Morphy,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Osler,
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Robidoux,
Roche,
Rogers,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Staples,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Tremaine,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Wentworth),
Wright—107.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Mercredi, 24 janvier 1912.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Currie,—la pétition de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; la pétition de la *Grand Trunk Pacific Railway Company;* et la pétition de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Par M. Pardee,—la pétition de Frank William Meek, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, surintendant, époux légitime de Phoebe Mary Meek (née Atkins) du même lieu.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 23 du mois courant, laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

De Henry Greek Wills, de Montréal, Québec; pour une loi de divorce d'avec sa femme Marion Frances Wills.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Wilson (Laval),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, documents, recommandations et rapports concernant la destitution de Joseph Moreau comme maître de poste à Saint-Germain de Kamouraska en l'année 1905.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Bureau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms de toutes les personnes employées sur les steamers *Earl Grey* et *Minto,* respectivement, leur domicile et la profession de chacune d'elles.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Bureau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents et de toutes plaintes ou accusations se rapportant en quelque manière à la suspension de Joseph Veniot, contrôleur des colis sur l'Intercolonial à Pictou, N.-E.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. White (Renfrew),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre le premier ministre du Canada ou l'un des membres du gouvernement et messieurs Fielding et Paterson, lors du séjour de ces derniers à Washington l'an dernier, au sujet des négociations pour un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. White (Renfrew),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1910 et le 1er octobre 1911 entre le très honorable James Bryce, ambassadeur anglais à Washington,

et le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres, au sujet des négociations pour un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Wilson (Laval), secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste de tous les employés des différents départements, tant à Ottawa que dans les neuf provinces et territoires du Canada et autres endroits hors du Canada (service interne et externe) qui ont laissé leur emploi, depuis le 1er octobre 1911 jusqu'au 10 janvier 1912, inclusivement, et indiquant:—

1. Leurs nom, prénom, âge, nationalité, emploi et salaire respectivement;
2. La date de leur nomination;
3. La date de leur départ;
4. Leur salaire à l'époque de leur nomination et à l'époque de leur départ;
5. Les causes de leur départ;
6. S'ils ont été remplacés, ou non;
7. Les nom, prénom, âge, nationalité, emploi et salaire de ceux qui les ont remplacés;
8. Dans les cas de destitutions, la liste des personnes qui ont demandé ces destitutions;
9. Dans les cas de remplacements,—la liste des personnes qui ont recommandé les nouveaux venus.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Wilson (Laval),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, requêtes, pétitions, télégrammes, plaintes ou accusations reçus par le département des Postes, depuis le 10 octobre 1911 au sujet du maître de poste de Glenelg, N.-E.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Meighen,

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi de la marine marchande au Canada.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 9) modifiant le Code criminel.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre, devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mercredi, le 17 janvier courant,—Que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient de nommer un comité spécial chargé de s'enquérir d'un système de rentes viagères pour le vieil âge en Canada, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et de faire rapport de temps à autre.

Et la question téant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Inspections et de la Vente.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Inspection et de la Vente en pourvoyant (*a*) à l'inspection de la provende importée en Canada, et de la fleur, farine ou provende manufacturée, vendue ou offerte en vente en Canada; (*b*) à la marque

de chaque sac ou colis de fleur, farine ou provende, lequel devra porter le nom du manufacturier ou de l'empaqueteur, de la localité, et le poids du contenu; et (*c*) en prescrivant l'imposition d'amendes pour contravention.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Inspection et de la Vente en pourvoyant (*a*) à l'inspection de la provende importée en Canada, et de la fleur, farine ou provende manufacturée, vendue ou offerte en vente en Canada; (*b*) à la marque de chaque sac ou colis de fleur, farine ou provende, lequel devra porter le nom du manufacturier ou de l'empaqueteur, de la localité, et le poids du contenu; et (*c*) en prescrivant l'imposition d'amendes pour contravention.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 78) modifiant la Loi des Inspections et de la Vente.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Monk,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de constituer une Commission du Tarif.

M. White (Leeds) informe alors la Chambre, que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million neuf cent trente-quatre mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Québec:—Arthabaska—édifice public, $18,000; édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, $20,000; Fraserville—salle d'armes—pour terminer les travaux, $5,000; Grosse-Ile—station de quarantaine—améliorations et réparations aux bâtiments et à l'aménagement, mobilier, etc., $7,000; Grosse-Ile—station de quarantaine—nouveaux bâtiments de détention, $160,000; Joliette—édifice public—améliorations, $5,000; Lachine—bureau de poste—améliorations, $4,000; Lévis—salle d'exercices et garage, $70,000; Louiseville—édifice public, $10,000; Maisonneuve—hôtel des postes, $40,000; Marieville—édifice public, $15,000; Mégantic—édifice public, $10,000; Montréal—station postale de l'est "C", $90,000; Montréal—hôtel des postes—agrandissement, allonges et changements, y compris aménagement, mobilier, etc., et modifications à l'ancien édifice, $200,000; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications et réparations, $10,000; Montréal—nouvelles casernes, $100,000; Montréal—nouvel hôpital de détention, $25,000; Montréal—dépôt militaire, $50,000; Montréal—nouvel entrepôt de douane, $300,000; Montréal—bureau

de poste "A", rue Saint-Jacques, $30,000; Montréal—bureau de poste "F" à Westmount, $50,000; Napierville—édifice public, $15,000; Québec—douane, $107,000; Québec—salle d'exercices—allonge, $50,000; Québec—hôpital de détention dans le parc Savard, $50,000; Québec—pavillon des immigrants—bassin Louise, $200,000; Québec—bureau de poste—amélioration, $40,000; Québec—magasins militaires au pied de la côte du Palais, $50,000; Rigaud—édifice public, $15,000; Roberval—édifice public, $20,000; île du Rocher—édifice public, $16,000; Shawinigan—édifice public, $33,000; Sherbrooke—bureau de poste—réarrangement du système d'éclairage, $1,000; Saint-Lambert—édifice public, $20,000; Sainte-Thérèse—édifice public, $15,000; Trois-Rivières—nouvel édifice public—pour remplacer l'édifice détruit par l'incendie du 22 juin 1908, $70,000; Westmount—édifice public, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 25 janvier 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Coderre,—la pétition de J. A. Vaillancourt et autres, de la cité de Montréal et autres lieux, Québec.

Par M. Lalor—la pétition de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié.

Par M. MacNutt,—la pétition de William Holloway Adams, de la cité de Edmonton, province de l'Alberta, comptable, époux légitime de Clara Emily Babe Adams (née Woodward), dont la résidence actuelle est inconnue; et la pétition de Isobell Isaac (née Hart), actuellement domiciliée dans la ville de Gadsby, province de l'Alberta, épouse légitime de Francis John Isaac, de la cité de Toronto, province d'Ontario, commis.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 24 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; pour une loi ratifiant deux arrangements faits avec la Commission de chemin de fer *Temiskaming and Northern Ontario Railway.*

De la *Grand Trunk Pacific Railway Company;* pour une loi l'autorisant à émettre des actions-débentures perpétuelles ou à terme pour un montant n'excédant pas 25 millions de piastres.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; pour une loi l'autorisant à acquérir ou vendre les débentures émises ou à émettre par la *Grand Trunk Western Railway Company* jusqu'à un montant n'excédant pas $30,000,000.

De Frank William Meek, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce d'avec sa femme Phoebe Mary Meek.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De T. E. Leclaire et autres; pour une charte sous le nom de *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.*

De la *Western Assurance Company;* pour une loi définissant et augmentant ses pouvoirs.

De la *Saskatchewan Power Company;* pour certains amendements à sa charte.

De la *Dominion Trust Company, Limited;* pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Dominion Trust Company.*

De Wm. Theophilus Stewart et autres; pour une charte sous le nom de *Northern Territorial Railway Company.*

De la *Alberta Railway and Irrigation Company;* pour une loi l'autorisant à émettre certaines valeurs.

De Herbert Alexander Mock, époux de Alice Gertrude Mock; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Edith Harriet Duffy; pour une loi de divorce d'avec son mari, Charles Rupert Duffy.

De Kenneth Molson; pour une loi de divorce d'avec sa femme, Mary Letitia Molson.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 79) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*—M. *Buchanan.*

Bill (No 80) concernant la *Dominion Trust Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*Dominion Trust Company*".—M. *Macdonell.*

Bill (No 81) constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.*—M. *Martin* (Régina).

Bill (No 82) constituant en corporation la *Northern Territorial Railway Company.*—M. *McKay.*

Bill (No 83) concernant la *Saskatchewan Power Company.*—M. *McKay.*

Bill (No 84) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut.—H. *Ames.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 99.

M. Lennox, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine, et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a également pris en considération le bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord, et a décidé de le rapporter avec des amendements.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Stanfield,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre de vendredi, le 19 janvier courant, renvoyant le bill (No 55) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut, au comité des Bills Privés, soit rescindé, et que le bill soit retiré.

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 janvier 1912,—Relevé faisant connaître,—

1. Combien de tonnes de poussière et de déchets d'antharcite ont été importées à Montréal en 1911.

2. Combien de tonnes ont été importées à d'autres ports de la province de Québec pendant la dite année.

3. Le droit, s'il en est, perçu sur ces produits d'après les règlements de la douane; le taux, et la somme perçue.

4. La valeur des dits produits importés et déclarés en douane à Montréal et aux autres ports.

5. Combien de tonnes de déchets de houille grasse ont été importées pendant la susdite période à Montréal et autres ports de la province de Québec respectivement, quelle en était la valeur et quel droit a été perçu sur le dit produit. (*Document de la session, No 80.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 76) modifiant la Loi du chemin de fer National-Transcontinental.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait

rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

M. Borden propose, secondé par M. Foster,

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Maclean (York) propose, comme amendement, secondé par M. Lennox,

Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants:—" cette Chambre est d'avis que le fait, pour la Commission des chemins de fer, d'imposer un tarif variable dans les différentes parties du territoire, est à l'encontre des intérêts généraux du Canada ".

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

Alors, la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 26 janvier 1912.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante-trois minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 26 janvier 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. McLean (Queen),—la pétition de Samuel Johnson McCoppen et autres, de la cité de Edmonton, province de l'Alberta.

Par M. Macdonald,—la pétition de Norman Gladstone Heyd et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 25 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De J. A. Vaillancourt et autres, de Montréal et autres endroits, Qué.; pour une charte sous le nom de *The Montreal Transcontinental Railway Company.*

De la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié; pour une loi à l'effet de prolonger de deux ans le temps fixé pour le commencement de la construction, et de cinq ans celui du parachèvement du dit canal.

De William Holloway Adams, d'Edmonton, Alta.; pour une loi de divorce d'avec sa femme Clara Emily Babe Adams (*née* Woodward).

D'Isobell Isaac (*née* Keast), de Gadsby, Alta.; pour une loi de divorce d'avec son mari Francis John Isaac.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 11) concernant la Compagnie canadienne de placement et d'épargne Birbeck et à l'effet de changer son nom en celui de "*Canadian Mortgage Investment Company*".

Bill (No 57) concernant la *Union Bank of Canada.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 13) constituant en corporation la *Liverpool-Manitoba Assurance Company.*

Bill (No 15) constituant en corporation la *Vancouver Life Insurance Company of Vancouver, B.C.*

Bill (No 27) concernant la *Security Life Insurance Company of Canada.*

M. Sexsmith, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que 150,000 exemplaires de la preuve faite par le Dr James W. Robertson, président du comité des Terres, Commission de la conservation des ressources naturelles, devant le comité, jeudi, le 25 janvier 1912, soient imprimés sans délai, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, pour être distribués comme suit, savoir: 140,000 exemplaires aux membres du Parlement, 6,000 exemplaires au département de l'Agriculture; 2,500 exemplaires au témoin, et 1,500 exemplaires pour l'usage du comité.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 janvier 1912,—Copie de tous papiers et correspondance concernant les négociations ouvertes par le gouvernement pour améliorer les arrangements commerciaux avec les Antilles et la Guyane anglaise. (*Document de la session, No 71a.*)

M. Monk, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, papiers et correspondance, pétitions ou mémoire présentés au gouvernement, ou au département des Travaux Publics ou à quelqu'un de ses officiers concernant le renvoi du capitaine Peter Decoste de la drague *Cap-Breton.* (*Document de la session, No 79a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 janvier 1912,—Copie de toutes pétitions, lettres, télégrammes et autres documents en la possession du département des Travaux Publics concernant la destitution de Roderick Sutherland, gardien de l'édifice public à Canso, N.-E. (*Document de la session, No 79b.*)

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes pour la nomination de M. Charles E. Duckett comme traducteur dans le personnel permanent de la traduction de la Chambre des Communes, déposée sur la Table, avec les autres documents s'y rattachant, le 23 janvier 1912, soit approuvée.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que mercredi, le 7 février prochain, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à trois heures p.m.; et que les séances ces jours-là, seront régies, sous tout rapport par les mêmes règles qui affectent les autres jours de séance; et que, les dits mercredis, les mesures du gouvernement auront préséance immédiatement après les avis de motions pour production de documents.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Hazen,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m

---

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Boyer propose, secondé par M. Proulx,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 12) concernant l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company;*

Bill (No 34) concernant l'*Algoma Eastern Railway Company;*

Bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Pacific and Atlantic Railway Company;*

Bill (No 22) concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company;*

Bill (No 25) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest;

Bill (No 28) concernant la *West Ontario Pacific Railway Company;*

Bill (No 33) concernant l'*Alberta Electric Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *"The Alberta Interurban Railway Company";*

Bill (No 37) concernant la *Calgary and Fernie Railway Company;*

Bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine; et

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Ordonné, que le bill (No 12) concernant l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 34) concernant l'*Algoma Eastern Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Pacific and Atlantic Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 22) concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 25) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 28) concernant la *West Ontario Pacific Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 33) concernant l'*Alberta Electric Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de "*Alberta Interurban Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Loi concernant l'*Alberta Interurban Railway Company*".
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 37) concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent dix-neuf mille sept cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics:—Ontario:—Athens—édifice public, $18,000; Aurora—édifice public, $6,000; Aylmer—édifice public, $15,000; Barrie—édifice public—amélioration du terrain, $1,000; Bracebridge—édifice public, $18,000; Brantford—pavillon d'exercices—part du gouvernement dans le coût du pavage bitulithique qui doit être posé ainsi que des égouts pour les eaux de surface qui doivent être construits par les autorités municipales, $900; Campbellford—édifice public, $15,000; édifices publics fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $20,000; Dresden—édifice public, $12,000; Dundas—édifice public, $31,000; Durham—édifice public, $10,000; Elora—édifice public, $8,000; Elmira—édifice public, $5,000; Essex—bureau de poste, $20,000; Fergus—édifice public, $8,000; Fort-Frances—édifice public, $15,000; Fort-William—édifice public—agrandissement, $11,000; Gananoque—hôtel des postes—allonge, $25,000; Goderich—édifice public—allonge, $5,000; Hamilton—entrepôt, vérification—allonge et améliorations, $10,000; Hanover—édifice public, $10,000; Harriston—édifice public, $19,000; Kemptville—édifice public, $10,000; Kingston—hôtel des postes—agrandissement et modifications, $50,000; Kingston—collège Royal militaire—nouveau dortoir pour cadets, $75,000; Kingston—douane—réfection et réparations à l'édifice, $1,300; Kingsville—édifice public, $15,000; Listowell—édifice public, $21,000; Midland—édifice public, $25,000; Milverton—édifice public, $10,000; Mitchell—édifice

public, $17,000; Mount-Forest—édifice public, $14,000; Niagara-Falls—salle d'armes, $10,000; Niagara-Falls—édifice public—aménagements, améliorations, $6,000; Oshawa—édifice public—allonge, $9,000; Ottawa—imprimerie de l'Etat—nouvelle cheminée, $6,000; Ottawa—palais administratifs—aménagements, etc., $25,000; Ottawa—palais administratifs—améliorations aux lavabos, plombs, etc., $12,000; Ottawa—entrepôt de vérification, $300,000; Ottawa—épreuve de combustible—agrandissement du laboratoire de concentration, $10,000; Ottawa—édifice de l'ancien musée rue Sussex—modifications, $25,000; Ottawa—palais administratifs—améliorations, $10,000; Ottawa—palais administratifs—édifice de l'Ouest—ascenseur, $7,500; Ottawa—terrains du parlement—pavage de la chaussée, $13,000; Ottawa—terrains du parlement—service additionnel de l'aqueduc, $2,000; Paris—édifice public, $5,000; Peterboro—allonge du bureau de poste, $3,500; Port-Arthur—salle d'armes, $49,000; Port-Arthur—édifice public—allonge pour douane et Revenu de l'Intérieur, $15,000; Port-Perry—édifice public, $25,000; Renfrew—édifice public—améliorations, $3,000; Seaforth—édifice public, $25,000; Sainte-Catherine—édifice public—améliorations, $2,500; Sudbury—édifice public, $20,000; Tilbury—édifice public, $20,000; Tillsonburg, $20,000; Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., $5,000; Toronto—douane—améliorations, $4,000; Toronto—douane—entrepôt de vérification, $300,000; Toronto—édifice militaire—caserne pour la troupe permanente afin de remplacer la propriété vendue à la ville, $100,000; Toronto—édifices militaires—nouveau magasin, $75,000; Toronto—hôtel des postes—agrandissement en arrière et sur la ruelle du côté est, changements, etc., $14,000; Toronto—hôtel des postes—garage pour camions-autos pour les postes, $15,000; Uxbridge—édifice public, $25,000; Waterloo—édifice public, $25,000; Wiarton—édifice public, $10,000; Wingham—édifice public—tour d'horloge, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Manitoba:—Brandon—édifice public—allonge, $30,000; édifices fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $15,000; Minnedosa—édifice public, $20,000; Morden—édifice public, $15,000; Portage-la-Prairie—édifice public, $24,000; Winnipeg—édifice public—améliorations, réparations, etc., $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat transmet à cette Chambre la résolution suivante:—

Le Sénat,
Mardi, 5 décembre 1911.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre,—Que, de l'avis du Sénat, l'initiative de la législation privée et publique devrait être plus également répartie entre les deux Chambres du Parlement, afin

de diminuer la longueur des sessions et afin de prévenir la déplorable coutume connue, en langage parlementaire, sous le nom de "railroading" (l'expédition à toute vitesse) d'importantes mesures aux fins de sessions; avec demande à la Chambre des Communes de se joindre au Sénat, au moyen d'un comité mixte des deux Chambres pour discuter des mesures à prendre pour arriver à ce résultat.

Attesté,

SAM'L E. St. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante-quatre minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 29 janvier 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Aikins,—la pétition de l'Eglise méthodiste.

Par M. Ames,—la pétition de la *Dominion Guarantee Company, Limited.*

Par M. Bickerdike,—la pétition de la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company.*

Par M. McCraney,—la pétition de John Angus Kennedy, de la cité de Saskatoon, province de Saskatchewan, commis, époux légitime de Kathleen Kennedy (née Code), de la cité de Winnipeg, province de Manitoba, prostituée.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 26 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Samuel Johnson McCoppen et autres, d'Edmonton, Alta; pour une charte sous le nom de *Universal Eyesight Insurance Company.*

De Norman Gladstone Heyd et autres, de Toronto, Ont.; pour une charte sous le nom de *Grand Lodge of the Loyal Order of Moose, in the Dominion of Canada.*

Ordonné, que M. Verville ait la permission de présenter un bill (No 85) modifiant la Loi du dimanche.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macdonell ait la permission de présenter un bill (No 86) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macdonell ait la permission de présenter un bill (No 87) modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Stanfield propose, secondé par M. Goodeve,

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 11) concernant la Compagnie Canadienne de placement et d'épargne Birbeck, et à l'effet de changer son nom en celui de "*Canadian Mortgage Investment Company*";

Bill (No 57) concernant la *Union Bank of Canada;*

Bill (No 15) constituant en corporation la *Vancouver Life Insurance Company of Vancouver, B.C.;* et

Bill (No 27) concernant la *Security Life Insurance Company of Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Wilcox, secondé par M. Bennett (Simcoe),

Ordonné, que le bill (No 11) concernant la Compagnie Canadienne de placement et d'épargne Birbeck, et à l'effet de changer son nom en celui de "*Canadian Mortgage Investment Company*" soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 57) concernant la *Union Bank of Canada*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le bill (No 13) constituant en corporation la *Liverpool-Manitoba Assurance Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Ames,

Ordonné, que le bill (No 15) constituant en corporation la *Vancouver Life Assurance Company of Vancouver, B.C.*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Bennett (Simcoe),

Ordonné, que le bill (No 27) concernant la *Security Life Insurance Company of Canada*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 80) concernant la *Dominion Trust Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de "*Dominion Trust Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, représentations, estimations, lettres et autres documents reçus par le très honorable premier ministre, ou par tout autre membre de l'exécutif, se rapportant en quelque manière que ce soit à la question d'un service de bacs à véhicules de chemin de fer entre la province de l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, à travers le détroit de Northumberland, et à l'élargissement de la voie du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, ainsi qu'au coût estimatif de ces entreprises.

M. Rhodes propose, secondé par M. Currie,

Que, attendu que le programme adopté par le gouvernement et les diverses compagnits de chemins de fer a été, pendant plusieurs années, mis en activité presque exclusivement en vue du développement du Canada occidental, et que, par suite de cet état de choses, les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard n'ont pas progressé autant que le reste du Canada, cette Chambre est d'avis que, dans le but de promouvoir un progrès et une prospérité uniforme par tout le Canada, le gouvernement devrait sans retard inaugurer et mettre à exécution un programme de publicité et d'immigration uniformes et qui serait de nature à favoriser un développement plus rapide des dites provinces.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain.

Mardi, 30 janvier 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Macdonell,—la pétition de J. O. McCarthy et autres, de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Beattie,—la pétition de la *Rainy River Radial Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 29 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De l'Eglise méthodiste; pour une loi modifiant le Statut du Canada, 47 Vic., chap. 106, intitulé: "Acte concernant l'union de certaines églises méthodistes y mentionnées".

De la *Dominion Guarantee Company, Limited;* pour certains amendements à sa charte.

De la compagnie dite *The Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De John Angus Kennedy, de Saskatoon, Sask., époux de Kathleen Kennedy; pour une loi de divorce d'avec elle.

M. Lennox, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 47) concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company.*

Bill (No 48) concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 36) concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*Barcelona Tramway Light and Power Company, Limited*".

Bill (No 40) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Bill (No 41) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Bill (No 49) concernant la *Montreal Central Terminal Company.*

Bill (No 50) concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company.*

Votre comité recommande que le bill (No 14) constituant en corporation la *North Arm Bridge and Railway Company,* soit retiré, vu que les promoteurs ont signifié leur intention de ne pas procéder plus loin avec ce bill à cette session, et que les honoraires et frais payés à ce sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Macdonell,

Ordonné, que le bill (No 14) constituant en corporation la *North Arm Bridge and Railway Company,* soit retiré et que les honoraires et frais payés à ce sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, en conformité de la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 janvier 1912,—Copie de tous les rapports, lettres ou autres documents se rapportant au renvoi du service de M. Eugène Baldwin, ex-employé du service des douanes à Coaticook, Qué. (*Document de la session, No 79c.*)

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'instituer une commission du tarif.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de constituer une commission du tarif, composée de trois membres à être nommés par le Gouverneur en conseil, et dont les attributions seront,—

1. De faire, sous la direction du ministre des Finances, une enquête au sujet de tous articles produits ou importés en Canada, en ce qui a trait,—

(*a*) Au prix et coût de la matière brute en Canada et ailleurs, et au coût du transport d'icelle depuis l'endroit de production jusqu'à celui de l'emploi ou consommation;

(*b*) Au coût de production en Canada et ailleurs;

(*c*) Au coût de transport de l'endroit de production à l'endroit de l'emploi ou de consommation, soit en Canada, soit ailleurs;

(*d*) Au coût, à l'efficacité et aux conditions de la main-d'œuvre en Canada et ailleurs;

(*e*) Aux prix reçus par les producteurs, manufacturiers, marchands de gros, détaillants et autres distributeurs en Canada et ailleurs;

(*f*) A toutes les conditions et à tous les facteurs qui affectent ou régissent le coût de la production et les prix pour les consommateurs en Canada;

(*g*) Et, en général, à toutes les conditions qui affectent la production, la manufacture et les prix en Canada, comparativement aux autres pays, et de faire rapport au ministre.

2. De faire une enquête sur toute autre matière, au sujet de laquelle le ministre désire être renseigné, en rapport avec tous produits qui, étant importés ou manufacturés en Canada, sont susceptibles ou sont exempts de payer les droits de douane, et de faire rapport au ministre.

3. De tenir, si elle y est autorisée par le Gouverneur en conseil, une enquête en vertu de l'article 12 du tarif douanier de 1907, de la même manière que le juge de la cour de l'Echiquier ou tout autre juge y mentionné peut tenir une enquête quand il est autorisé à cette fin.

4. De faire enquête sur toute autre matière ou question se rattachant au commerce ou à l'industrie en Canada que le Gouverneur en conseil croira devoir référer à la commission pour enquête et rapport.

Que les commissaires auront le pouvoir de faire comparaître devant eux tous les témoins qu'ils jugeront nécessaires, et de les contraindre à rendre témoignage sous serment ou affirmation solennelle et à produire tels documents et papiers que les commissaires considéreront nécessaires à une enquête complète sur les questions qu'ils doivent examiner, avec les mêmes pouvoirs en ce qui regarde la contrainte à imposer aux témoins de comparaître et de répondre dont est investie toute cour d'archives (*Court of Record*) dans les causes civiles.

Qu'il sera loisible à la commission de s'assurer des services d'un secrétaire et de tels fonctionnaires, commis, employés et personnes qui possèdent des connaissances techniques ou spéciales, selon qu'elle le jugera nécessaire.

Que le président de la commission reçoive des appointements annuels de sept mille cinq cents dollars, et les deux autres membres d'icelle, des appointements annuels de sept mille dollars; que le secrétaire reçoive des appointements annuels que

détermineira le Gouverneur en conseil, mais qui ne devront pas excéder trois mille dollars, et que tous les salaires et toutes les dépenses découlant de la mise en opération des dispositions de la loi basée sur ces résolutions soient payables à même tout crédit accordé à Sa Majesté par le Parlement pour les fins des présentes.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de constituer une commission du tarif, composée de trois membres à être nommés par le Gouverneur en conseil, et dont les attributions seront,—

1. De faire, sous la direction du ministre des Finances, une enquête au sujet de tous articles produits ou importés en Canada, en ce qui a trait,—

(*a*) Au prix et coût de la matière brute en Canada et ailleurs, et au coût du transport d'icelle depuis l'endroit de production jusqu'à celui de l'emploi ou consommation;

(*b*) Au coût de production en Canada et ailleurs;

(*c*) Au coût de transport de l'endroit de production à l'endroit de l'emploi ou de consommation, soit en Canada, soit ailleurs;

(*d*) Au coût, à l'efficacité et aux conditions de la main-d'œuvre en Canada et ailleurs;

(*e*) Aux prix reçus par les producteurs, manufacturiers, marchands de gros, détaillants et autres distributeurs en Canada et ailleurs;

(*f*) A toutes les conditions et à tous les facteurs qui affectent ou régissent le coût de la production et les prix pour les consommateurs en Canada;

(*g*) Et, en général à toutes les conditions qui affectent la production, la manufacture et les prix en Canada, comparativement aux autres pays, et de faire rapport au ministre.

2. De faire une enquête sur toute autre matière, au sujet de laquelle le ministre désire être renseigné, en rapport avec tous produits qui, étant importés ou manufacturés en Canada, sont susceptibles ou sont exempts de payer les droits de douane, et de faire rapport au ministre.

3. De tenir, si elle y est autorisée par le Gouverneur en conseil, une enquête en vertu de l'article 12 du tarif douanier de 1907, de la même manière que le juge de la cour de l'Echiquier ou tout autre juge y mentionné peut tenir une enquête quand il est autorisé à cette fin.

4. De faire enquête sur toute autre matière ou question se rattachant au commerce ou à l'industrie en Canada que le Gouverneur en conseil croira devoir référer à la commission pour enquête et rapport.

Que les commissaires auront le pouvoir de faire comparaître devant eux tous les témoins qu'ils jugeront nécessaires, et de les contraindre à rendre témoignage sous serment ou affirmation solennelle et à produire tels documents et papiers que les commissaires considéreront nécessaires à une enquête complète sur les questions qu'ils doivent examiner, avec les mêmes pouvoirs en ce qui regarde la contrainte à imposer aux témoins de comparaître et de répondre dont est investie toute cour d'archives *(Court of Record)* dans les causes civiles.

Qu'il sera loisible à la commission de s'assurer des services d'un secrétaire et de tels fonctionnaires, commis, employés et personnes qui possèdent des connaissances techniques ou spéciales, selon qu'elle le jugera nécessaire.

Que le président de la commission reçoive des appointements annuels de sept mille cinq cents dollars, et les deux autres membres d'icelle, des appointements annuels de sept mille dollars; que le secrétaire reçoive des appointements annuels que déterminera le Gouverneur en conseil, mais qui ne devront pas excéder trois mille dollars, et que tous les salaires et toutes les dépenses découlant de la mise en opération des dispositions de la loi basée sur ces résolutions soient payables à même tout crédit accordé à Sa Majesté par le Parlement pour les fins des présentes.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 88) pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 32) concernant les grains.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le dit bill.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 79) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 81) constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 83) concernant la *Saskatchewan Power Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 84) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité général reprend alors le cours de ses délibérations sur le bill (No 32) cernant les grains, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-six mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Saskatchewan et Alberta:—Athabaska-Landing—édifice public, allonge, $1,000; Battleford—édifice public, $10,000; Battleford-Nord—édifice public, $10,000; Calgary—entrepôt de vérification pour la douane, $200,000; Calgary—nouvel hôtel des postes, $75,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $10,000; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, $50,000; Humboldt—édifice public, $25,000; Lethbridge—édifice public (nouveau), $100,000; Moosejaw—édifice public (nouveau), $100,000; Régina—salle d'armes et salle d'exercices, $50,000; Régina—édifice public—pour le compléter, $10,000; Strathcona—salle d'armes, $30,000; Strathcona—édifice public, $30,000; Wetaskiwin—édifice public, $30,000; Weyburn—édifice public, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Colombie-Britannique:—Ashcroft—édifice public, $5,000; Chilliwack—édifice public, $35,000; Cranbrook—édifice public, $38,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., etc., $9,000; Grandes-Fourches—édifice public, $40,000; Greenwood—édifice public, $25,000; Merritt—édifice public, $10,000; Nanaïmo—édifice public—allonge, $10,000; Nelson—édifice public—allonge, $7,000; Prince-Rupert—édifice public, $50,000; Prince-Rupert—station de quarantaine, $24,000; Quesnel—édifice public—allonge, $1,000; Revelstoke—édifice public, $30,000; Vancouver-Nord—édifice public, $80,000; Vancouver—entrepôt de vérification, $300,000; Vernon—édifice public, $10,000; Victoria—bureau de poste—améliorations, $10,000; station de quarantaine de Williams-Head—améliorations et réparations aux bâtiments, aménagement, mobilier, etc., $40,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 31 janvier 1912.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Taylor,—la pétition d'Arthur Bentley Broderick, de la cité d'Ottawa, Ontario.

Par M. Cash,—la pétition de la *Alberta, Peace River and Eastern Railway Company.*

Par M. Macdonell,—la pétition de la *British Canadian Loan and Investment Company, Limited;* et la pétition de George Mackay Sutherland, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, époux légitime de Annie Lea Sutherland (née Snow), de lieux inconnus.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 30 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De J. O. McCarthy et autres, de Toronto, Ont.; pour une charte sous le nom de *The Guarantee Life Insurance Company of Canada.*

De la *Rainy River Radial Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction de ses voies ferrées, et pour d'autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses lignes autorisées et augmentant ses pouvoirs pour émettre des obligations.

De J. Edward Caldwell et autres; pour une charte sous le nom de *Bank of Saskatchewan.*

De la Compagnie d'assurance de l'Amérique-Britannique; pour une loi définissant et augmentant se pouvoirs.

De la *Windsor, Chatham and London Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises, etc.

De la *Manitoba and Northwestern Railway Company of Canada;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son réseau et augmentant ses pouvoirs d'emprunter.

De la *United Gold Fields of British Columbia;* pour une loi modifiant sa charte.

De la compagnie dite *The Esquimalt and Nanaimo Railway Company;* pour une extension du délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises, et pour augmenter ses pouvoirs d'émettre des obligations.

De Ethel Mary Stewart, épouse de George Stewart; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De John Angus Kennedy, époux de Kathleen Kennedy; pour une loi de divorce d'avec elle.

De William A. H. Jenkins; pour une loi de divorce d'avec sa femme, Isabella Jenkins.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 89) à l'effet de constituer en corporation *The Bank of Saskatchewan.*—M. *Knowles.*

Bill (No 90) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.—M. *Clements.*

Bill (No 91) concernant la *Kootenay Central Railway Company.*—M. *Clements.*

Bill (No 92) concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*—M. *Cash.*

Bill (No 93) concernant la Compagnie *United Gold Fields of British Columbia, (Limited).*—M. *Buchanan.*

Bill (No 94) concernant la *Windsor, Chatham and London Railway Company.*—M. *Wilcox.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le nom de l'honorable H. S. Béland soit substitué à celui de M. Fortier comme membre du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, et que le nom de M. Fortier soit substitué à celui de l'honorable H. S. Béland, comme membre du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le comité spécial chargé de s'enquérir d'un système de rentes viagères pour le vieil âge en Canada, tel que mentionné dans la résolution de cette Chambre adoptée le 24 janvier courant, se compose de messieurs Bradbury, Buchanan, Burnham, Carroll, Currie, Goodeve, Guthrie, Jameson, Macdonald, Mondou, Verville et White (Leeds).

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agira de concert avec eux dans la formation d'un comité conjoint chargé d'étudier la question d'une répartition plus équitable, entre les deux Chambres, de l'initiative de la législation privée et publique, afin de diminuer la longueur des sessions et afin de prévenir la déplorable coutume connue, en langage parlementaire, sous le nom de "railroading" (l'expédition à toute vitesse) d'importantes mesures aux fins de sessions; et des mesures à prendre pour arriver à ce résultat;—et que messieurs Aikins, Barnard, Bennett (Simcoe), Clark (Bruce), Clarke (Essex), Emmerson, Kyte, Sévigny, Wilson (Laval), agiront, au nom de cette Chambre, sur le dit comité conjoint.

M. Clarke (Essex) ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'urgence, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—"la vacance dans la représentation en cette Chambre du district électoral de Renfrew-Sud, et le délai apporté à l'émission d'un bref pour remplir cette vacance";

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: "Le député est-il autorisé à parler";

Et objection étant faite à la question: M. l'Orateur demande aux députés en faveur de la motion de se lever.

Et plus de vingt députés ayant appuyé la motion, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Clarke (Essex) propose alors, secondé par M. Pardee,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les procès-verbaux, archives, ordres, autres documents écrits, ou instructions émises, données ou autorisées par le bureau des Commissaires du chemin de fer National-Transcontinental, à compter de la date de la nomination de M. R. W. Leonard, comme membre et président de ce bureau, jusqu'à ce jour;—aussi, de tous télégrammes, lettres, instructions ou autres documents depuis la date de la nomination, par et entre le ministre des Chemins de fer et Canaux, ou tout autre membre du gouvernement, ou toute personne autorisée par le gouvernement, et le dit président du bureau des Commissaires du chemin de fer National-Transcontinental ou le secrétaire du dit bureau;—aussi, de tout arrêté du conseil relativement à la nomination d'un vice-président ou assistant du président du dit bureau; ainsi que de toutes lettres, instructions, papiers ou documents qui s'y rapportent; en même temps qu'un relevé de toutes les sommes payées, à titre de salaire ou compensation, au vice-président ou assistant du président du dit bureau; et copie de tous ces papiers, lettres ou instructions verbales, écrites ou reçues par le dit ministre ou le dit président en rapport direct ou indirect avec le paiement, ou l'autorisation de paiement, du dit salaire ou compensation.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, exposés, lettres, télégrammes, brefs de réclamations, demandes, procès-verbaux de la preuve entendue devant toute enquête, et tous autres documents se rapportant, de quelque manière que ce soit, à une réclamation de Earl Ash pour dommages à lui causés ou résultant de la destruction de la propriété possédée, occupée et achetée par le réclamant, censée être causée par le feu et les étincelles provenant d'une locomotive de l'Intercolonial, et à l'usage de cette voie ferrée.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, plaintes, télégrammes, preuve, rapports ou autres papiers concernant les accusations portées contre Robert Dithead, James Blair, Duncan Gillis et Calvin McKenzie, tous employés du chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Pictou, pour partisannerie politique, et l'enquête sur les dites accusations.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie des lettres patentes concernant la charge de Gouverneur général du Canada, de la commission décernée au Gouverneur général actuel, ainsi que des instructions qui l'accompagent.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant le contrat pour le service des malles entre la gare et le bureau de poste de Stellarton, depuis le 1er octobre 1911, et la cancellation du contrat pour le dit service avec le présent entrepreneur.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, rapports et autres documents concernant le contrat pour

le transport des malles entre la gare de River-John et le bureau de poste et entre River-John et Hobson, respectivement, depuis le 1er octobre 1912, et la cancellation du contrat passé pour les dits services avec Elijah Logan, et la passation d'un contrat pour les dits services avec un nommé Gannon.

M. Blain propose, secondé par M. Porter,—Que, de l'avis de cette Chambre, partout où un réseau téléphonique existe, ou sera établi subséquemment, dans un district rural du Canada, un téléphone devrait être installé par le département des Postes dans chaque bureau de poste d'un tel district.

M. l'Orateur.—Mon attention a été attirée sur cette résolution, et après avoir consulté les autorités, je suis d'avis que la résolution est hors d'ordre, vu qu'elle implique l'achat et la pose de téléphones qui doivent être payés à même les revenus publics.

Je me pense obligé de donner ma décision à ce sujet pour deux ou trois raisons. En premier lieu, toute proposition entraînant la dépense de deniers publics doit être faite par un ministre de la Couronne et non par un simple député. Le consentement du gouvernement doit aussi être obtenu avant de prendre en considération des propositions semblables. En second lieu, toutes résolutions qui imposent une charge sur le public doivent être délibérées en comité général, et non sur une simple motion comme dans le cas actuel. Bourinot, dans sa Procédure parlementaire, page 567, 3me édition, dit:—

"Il n'est pas loisible à la Chambre des Communes d'adopter ou passer un vote, une résolution, une adresse ou un bill entraînant la disposition d'aucune partie du revenu public, ou d'une taxe ou imposition pour quelqu'objet que ce soit à moins que telle mesure ait d'abord été recommandée par message du Gouverneur général au cours de la session pendant laquelle ce vote, cette résolution, cette adresse ou ce bill a été proposé."

"La règle constitutionnelle qui gouverne la procédure de la Chambre des Communes du Canada sous ce rapport ne s'applique pas seulement aux motions proposant un octroi direct de deniers publics, mais aussi à celles qui impliquent un semblable octroi."

M. Armstrong (Lambton) propose, secondé par M. Lennox,—Que cette Chambre est d'avis qu'il devrait être nommé une commission chargée de s'enquérir des systèmes de télégraphes et de téléphones, de télégraphie sans fil et de câble, des conditions, lois et règlements des postes, des colis postaux, et des moyens de recueillir et de distribuer les malles, dans le but de soumettre ces données et renseignements au département des Postes et d'aider par ce moyen à améliorer les conditions existantes dans toutes les branches de service ci-dessus; et de s'enquérir aussi des facilités postales dans les districts ruraux de pays étrangers, afin d'établir un meilleur système de livraison gratuite des malles dans les districts ruraux.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain, à trois heures p.m.

Jeudi, 1er février 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Fripp,—la pétition de la *Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company.*

Par M. Schaffner,—la pétition de Charles A. Hodgetts, M.D., et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario, et autres lieux.

Par M. Macdonell,—la pétition de la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Par M. Devlin,—la pétition de Norman McKay Retallack et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario, et autres lieux.

Par M. Tobin,—la pétition de Michael J. Haney et autres, de la cité de Toronto, Ontario, et autres lieux.

Par M. Martin (Régina),—la pétition de D. Madeleine Peterson (née Emich), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de Francis John Peterson du même lieu, banquier.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 31 janvier dernier, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Arthur Bentley Brodrick, d'Ottawa, Ont.; pour une charte sous le nom de *Dominion Trust Company.*

De la *Alberta, Peace River and Eastern Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'exécution de ses entreprises.

De la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et placement, à responsabilité limitée; pour amender sa charte.

De George Mackay Sutherland, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce d'avec sa femme, Annie Lea Sutherland.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques des chemins de fer du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1911. (*Document de la session, No 20b.*)

Au sujet de la motion présentée le 31 janvier écoulé par M. Blain *re* Téléphones dans les bureaux de poste ruraux, M. l'Orateur s'exprime comme suit:—" Comme j'ai dû me prononcer hier à l'improviste sur une motion concernant la pose de téléphones dans les bureaux de poste ruraux, j'ai donné une décision qui, après plus mûre considération, ne me paraît pas de nature à donner satisfaction. Ma décision à ce sujet s'appuyait principalement sur le principe général que cette résolution paraissait devoir entraîner une dépense de deniers publics et qu'elle aurait dû être considérée en comité général. Un examen attentif des cas survenus en Angleterre et ici démontre que quand il n'est pas directement question de dépense de deniers publics, et que la résolution exprime simplement une opinion abstraite sur une question qui pourrait nécessiter plus tard un octroi, la résolution peut être proposée directement par un simple député.

En étudiant les autorités, je trouve dans le Journal de la Chambre des Communes du Canada, qu'aucune décision n'a été donnée sur une motion semblable de M. Denison au sujet du creusement des canaux, et qui fut plus tard retirée. Dans le Journal des Communes du Canada de 1897, page 59, il est fait mention d'une motion

traitant d'un bonus aux crémeries. Dans ce cas, c'était une motion à peu près semblable, mais qui était plus de nature à violer la règle vu qu'elle proposait une prime de un centin par livre au moins sur tout le beurre fabriqué dans les crémeries. Après délibération, le débat fut ajourné, et nulle objection ne fut faite à la motion. Dans le Journal de 1899, page 85, il se trouve une motion relative aux arrérages dus pour fourniture de grain de semence. M. Davin, je crois, proposa la motion qui fut retirée après délibération sans qu'une question d'ordre fut soulevée. Par ces précédents, et nombre d'autres que j'ai trouvés, je suis fondé à dire que ma décision d'hier n'est pas absolument sûre; mais qu'il me soit, cependant, permis de citer les observations de Bourinot sur ce point, parce que c'est une chose dont la Chambre, je crois, devrait tenir compte à l'avenir. Il dit:—

"Il s'est introduit une coutume dans la Chambre de permettre à des députés de présenter des résolutions quand elles n'entraînent pas directement la dépense de deniers publics, mais expriment une opinion abstraite qui peut nécessiter un octroi futur."

Après avoir cité les précédents que j'ai mentionnés, il continue ainsi:—

"Comme c'est une question qui n'est pas toujours bien comprise, je dirai que ces résolutions étant rédigées en termes généraux, n'obligent pas la Chambre à légiférer plus tard à ce sujet, et qu'elles ont simplement pour but de signaler au gouvernement l'importance et la nécessité de cette dépense."

"Quant au droit qu'ont les députés de proposer ces résolutions abstraites, toutes les autorités s'accordent à dire que c'est un droit 'que la Chambre exerce et devrait toujours exercer avec la plus grande réserve et seulement dans des circonstances particulières et exceptionnelles'. Ces résolutions sont virtuellement considérées comme étant 'une évasion des règles de la Chambre, sont par cela même répréhensibles et devraient être évitées autant que possible'. Cependant ni les Communes anglaises ni les Communes canadiennes n'ont jamais voulu adopter une règle qui entraverait leur discrétion en ce qui concerne la discussion de ces propositions."

En conséquence, je présume que la coutume s'est continuée dans ce sens. Je crois que l'honorable député qui avait charge de cette résolution serait dans l'ordre en proposant qu'elle soit réintégrée sur le feuilleton des ordres vu qu'autrement elle en disparaîtrait."

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, que la résolution suivante soit réintégrée sur le feuilleton des ordres à l'endroit qu'elle occupait précédemment, savoir:—

M. *Blain*—Résolution—Que, de l'avis de cette Chambre, partout où un réseau téléphonique existe, ou sera établi subséquemment, dans un district rural du Canada, un téléphone devrait être installé par le département des Postes dans chaque bureau de poste d'un tel district.

M. Hazen propose, secondé par M. Hughes (Victoria),—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant des avances à la corporation des Commissaires du havre de Montréal.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Monk,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant le paiement de l'obligation de Sa Majesté le Roi, dans la cause de la *Grand Trunk Pacific Railway vs* Le Roi.

M. Leeds, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) concernant les grains, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent vingt-cinq dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Nouveau-Brunswick:—Anderson's-Hollow—réparations générales du quai, brise-lames, $850; Black-River—réfections de la superstructure, etc., de la jetée du brise-lames, $4,150; Black-River—quai, $800; Bouctouche—pour réparer les brise-lames et parapets, $900; Campbellton—agrandissement du quai en eau profonde, $25,000; Campbellton—caisson de tête au quai du marché, $1,500; Cape-Bald—brise-lames—pier, $750; Cape-Tormentine—réparation et renforcement du brise-lames, $7,000; Chance-Harbour—améliorations au briselames, $3,250; Chatham—réparations au quai de la douane, $1,050; Chockfish (rivière)—prolongement du brise-lames à l'embouchure de la, $600; Dipper-Harbour—prolongement au brise-lames, $4,000; Fairhaven—pour rebâtir la tête du pier, $3,000; Gardner's-Creek—réparations aux travaux du port, $2,200; port de Goose-Creek—brise-lames, $2,000; Grande-Anse—nouvel éperon, $2,000; Grandigue—quai, $6,500; Green-Point—brise-lames, $5,000; ports, rivières et ponts—généralement—réparations et améliorations, $25,000; Harvey-Bank—rehausser le quai, $1,500; Hopewell-Cape—réparer le quai, $2,150; Kouchibouguac (port de), $2,000; Lamèque—quai—améliorations, $1,450; Loggieville—réparations au quai, $2,000; Lorneville—prolongement et réparations au quai brise-lames, $15,000; Mill-Cove—quai, $2,200; baie Miramichi—draguer un chenal des navires aux battures de la Grande-Dune, $40,000; Miscou—prolongement au quai, $5,000; Moncton—atterrissage pour les chalands et réparations au quai, $2,000; pointe au Sapin—brise-lames, $18,000; Quaco—réparations aux piers de l'est et de l'ouest, $3,700; Rexton—réparations et pilots jointifs au quai, $4,500; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, $6,000; rivière Saint-Jean, tributaires—construction de quais dans les eaux à marée, $30,000; Sackville—quai, $15,000; anse au Marsouin—construction d'une entrave, $1,000; Shédiac—quai, $4,000; Shippigan, port—améliorations et réparations au ravin de Shippigan, $3,000; Saint-André—réparations et améliorations, $3,000; Saint-Jean, port—améliorations, réparations et réfections, $25,000; Saint-Louis—dragage du chenal et construction de murs de dérivation, $1,000; Tracadie—réparations au quai, $1,750; Tracadie—port—pour construire un nouveau parapet et réparer l'ancien, $525; Tynemouth-Creek—améliorations au port, $600, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 31) intitulé: "Loi modifiant l'Acte des Commissaires du havre de Québec, 1899".

Bill (No 65) intitulé: "Loi à l'effet de corriger certaines erreurs d'écritures dans la version française des Statuts Revisés, 1906".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 2 février 1912.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Aikins,—la pétition de John Wilson et autres, de Thornhill, et autres lieux, vétérans du Canada.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 1er février courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De l'*Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée.

De Charles A. Hodgetts, M.D., et autres, d'Ottawa et d'autres endroits; pour une charte sous le nom d'Association Canadienne d'hygiène publique.

De la *Subsidiary High Court of the Ancient Order of Foresters in the Dominion of Canada;* pour certaines modifications de sa charte.

De Norman McKay Retallack et autres, d'Ottawa, Ont., et d'autres endroits; pour une charte sous le nom de *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company.*

De Michael J. Haney et autres, de Toronto, Ont., et d'autres endroits; pour une charte sous le nom de *The Capital Trust Corporation, Limited.*

De D. Madeleine Peterson (née Emich), de Toronto; Ont.; pour une loi de divorce d'avec son mari Francis John Peterson.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant, qu'il rapporte sans amendement:—

Bill (No 29) concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company*".

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 63) constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company.*

Bill (No 72) constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada.*

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill (No 35) concernant l'Institut d'Architecture du Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "l'Institut Royal d'Architecture du Canada".

Bill (No 71) concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 53) concernant certains brevets de Edmund F. Piper.

Bill (No 23) concernant le havre de Hamilton.

Au sujet du bill en dernier mentionné, votre comité désire attirer l'attention de la Chambre, conformément à la règle 106, sur les pouvoirs d'expropriation accordés

aux termes des articles 14 et 18 du bill, qui ne paraissent pas avoir été prévus dans l'avis ou la pétition en obtention du dit bill dont l'examinateur des pétitions pour bills privés a fait rapport le 1er décembre dernier.

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1912,—Etat indiquant les quantités, espèces différentes, autant que faire se peut, et prix de toutes bottes et chaussures importées en Canada, chacune des années fiscales expirant le 31 mars 1908, 1909 et 1910, ainsi que les divers pays d'exportation, de même que les quantités, etc., provenant de chacun de ces pays, au cours de chacune des années précitées. (*Document de la session, No 81.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 24 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le premier ministre du Canada ou l'un des membres du gouvernement et messieurs Fielding et Paterson, lors du séjour de ces derniers à Washington l'an dernier, au sujet des négociations pour un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. (*Document de la session, No 82.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 31 janvier 1912,—Copie des lettres patentes concernant la charge de Gouverneur général du Canada, de la commission décernée au Gouverneur général actuel, ainsi que des instructions qui l'accompagnent. (*Document de la session, No 83.*)

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu,—Que lundi, le 12 février, et les lundis subséquents jusqu'à la fin de la session, les mesures du gouvernement auront préséance immédiatement après les avis de motions pour production de documents.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'autoriser le paiement de telles sommes qui seront requises pour liquider l'obligation de Sa Majesté le Roi dans la cause de la *Grand Trunk Pacific Railway Company vs* le Roi.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le paiement, à même le fonds du revenu consolidé, de telles sommes qui seront suffisantes pour liquider l'obligation de Sa Majesté le Roi, représenté en l'espèce par le Canada, sous le régime des dispositions du paragraphe 5 de l'annexe au chapitre 24 des lois de 1904, en conformité de l'interprétation de ces dispositions contenue dans le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil privé, dans l'appel de la cause de la *Grand Trunk Pacific Railway Company vs* le Roi, de la cour Suprême du Canada, rendu le deuxième jour de novembre 1911.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le paiement, à même le fonds du revenu consolidé, de telles sommes qui seront suffisantes pour liquider l'obligation de Sa Ma-

jesté le Roi, représenté en l'espèce par le Canada, sous le régime des dispositions du paragraphe 5 de l'annexe au chapitre 24 des lois de 1904, en conformité de l'interprétation de ces dispositions contenue dans le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil privé, dans l'appel de la cause de la *Grand Trunk Pacific Railway Company vs* le Roi, de la cour Suprême du Canada, rendu le deuxième jour de novembre 1911.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 95) concernant le chemin de fer National-Transcontinental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général, pour délibérer sur le bill (No 32) concernant les grains, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Avec le consentement de la Chambre;

M. Foster propose, secondé par M. Hazen,—Que toutes les règles relatives à un bill projeté à l'effet de modifier la Loi des grains du Manitoba, soient suspendues.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 96) modifiant la Loi des Grains du Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. Hazen propose, secondé par M. Pelletier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaines résolutions touchant de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre contiuant de siéger;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Goodeve propose, secondé par M. Meighen,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 47) concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company;*

Bill (No 48) concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company;*

Bill (No 36) concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de "*Barcelona Tramway, Light and Power Company, Limited;*

Bill (No 40) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company;*

Bill (No 41) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company;*

Bill (No 49) concernant la *Montreal Central Terminal Company*; et

Bill (No 50) concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company;* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 47) concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company;* bill (No 48) concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company;* bill (No 36) concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de "*Barcelona Tramway, Light and Power Company, Limited;* bill (No 40) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* bill (No 41) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company;* et le bill (No 49) concernant la *Montreal Central Terminal Company;* et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

M. Blondin fait aussi rapport que le comité a fait quelque progrès sur le bill (No 50) concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur le dit bill.

Sur motion de M. Jameson, secondé par M. Goodeve,

Ordonné, que le bill (No 47) concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Jameson,

Ordonné, que le bill (No 48) concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Staples,

Ordonné, que le bill (No 36) concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*Barcelona Tramway, Light and Power Company, Limited*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Loi concernant la *Barcelona Tramway, Light and Power Company, Limited*".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Meighen,

Ordonné, que le bill (No 40) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Staples,
Ordonné, que le bill (No 41) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company"*, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Middlebro,
Ordonné, que le bill (No 49) concernant la *Montreal Central Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 82) constituant en corporation la *Northern Territorial Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 89) à l'effet de constituer en corporation *The Bank of Saskatchewan.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 90) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 91) concernant la *Kootenay Central Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 92) concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 93) concernant la Compagnie *United Gold Fields of British Columbia, Limited.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le cours de ses délibérations sur la question.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaines résolutions touchant de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal.
Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les dites résolutions.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil, peut, de temps à autre, avancer et payer à la corporation des Commissaires du havre de Montréal, ci-après appelée " la Corporation ", en sus des deniers, s'il en est, que le Gouverneur en conseil a été ci-devant autorisé à avancer à la Corporation par quelque loi, et qui, à la date de la passation de toute loi basée sur ces résolutions, n'avaient pas été ainsi avancés, les sommes d'argent ne dépassant pas en totalité la somme de six millions de dollars, qui sont nécessaires,—

(*a*) Pour éteindre et retirer des débentures de la Corporation d'une valeur nominale de six cent mille dollars, dont l'échéance arrive au taux de deux cent mille dollars par année en chacune des années 1913, 1914 et 1915, et

(*b*) Pour permettre à la Corporation d'achever la construction des installations de terminus du port de Montréal, dont les plans, devis et estimations ont été approuvés par le Gouverneur en conseil avant la date de la présente loi, et d'établir les nouvelles installations de terminus qui sont nécessaires pour équiper convenablement le dit port, et dont les plans, devis et estimations auront été approuvés par le Gouverneur en conseil avant que les avances soient faites.

2. Résolu,—Que, pendant le cours de la construction des installations de terminus mentionnées dans ces résolutions, les intérêts à verser sur les débentures déposées entre les mains du ministre des Finances comme nantissement de telles avances sont censés être des deniers nécessaires pour permettre à la Corporation d'achever et de construire les dites installations de terminus, et les intérêts peuvent être servis sur la dite somme de six millions de dollars.

3. Résolu,—Que la Corporation, au fur et à mesure que des avances lui seront faites, déposera entre les mains du ministre des Finances des débentures de la Corporation d'une valeur nominale égale à l'avance ainsi faite, remboursables dans les vingt-cinq années qui suivront la date de l'émission, et portant intérêt payable semi-annuellement, au taux de trois et demi pour cent par année.

4. Résolu,—Que le principal et l'intérêt des sommes qui seront avancées en vertu de toute loi basée sur ces résolutions seront payables, sous le régime de la seconde de ces résolutions, sur le revenu de la Corporation mentionné dans l'article 8 du chapitre 10 des Statuts de 1896, et constitueront une charge légale sur le dit revenu de la même manière que si les sommes ainsi avancées avaient été empruntées par la Corporation en vertu du dit chapitre 10.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil peut, de temps à autre, avancer et payer à la corporation des Commissaires du havre de Montréal, ci-après appelée " la Corporation ", en sus des deniers, s'il en est, que le Gouverneur en conseil a été ci-devant autorisé à avancer à la Corporation par quelque loi, et qui, à la date de la passation de toute loi basée sur ces résolutions, n'avaient pas été ainsi avancés, les sommes d'argent ne dépassant pas en totalité la somme de six millions de dollars, qui sont nécessaires,—

(*a*) Pour éteindre et retirer des débentures de la Corporation d'une valeur nominale de six cent mille dollars, dont l'échéance arrive au taux de deux cent mille dollars par année en chacune des années 1913, 1914 et 1915, et

(*b*) Pour permettre à la Corporation d'achever la construction des installations de terminus du port de Montréal, dont les plans, devis et estimations ont été approuvés par le Gouverneur en conseil avant la date de la présente loi, et d'établir les nouvelles installations de terminus qui sont nécessaires pour équiper convenablement le dit port, et dont les plans, devis et estimations auront été approuvés par le Gouverneur en conseil avant que les avances soient faites.

2. Résolu,—Que, pendant le cours de la construction des installations de terminus mentionnées dans ces résolutions, les intérêts à verser sur les débentures déposées entre les mains du ministre des Finances comme nantissement de telles avances sont censés être des deniers nécessaires pour permettre à la Corporation d'achever et de construire les dites installations de terminus, et les intérêts peuvent être servis sur la dite somme de six millions de dollars.

3. Résolu,—Que la Corporation, au fur et à mesure que des avances lui seront faites, déposera entre les mains du ministre des Finances des débentures de la Corporation d'une valeur nominale égale à l'avance ainsi faite, remboursables dans les vingt-cinq années qui suivront la date de l'émission, et portant intérêt payable semi-annuellement, au taux de trois et demi par cent par année.

4. Résolu,—Que le principal et l'intérêt des sommes qui seront avancées en vertu de toute loi basée sur ces résolutions seront payables, sous le régime de la seconde de ces résolutions, sur le revenu de la Corporation mentionné dans l'article 8 du chapitre 10 des Statuts de 1896, et constitueront une charge légale sur le dit revenu de la même manière que si les sommes ainsi avancées avaient été empruntées par la Corporation en vertu du dit chapitre 10.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 97) pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochain séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—provinces maritimes en général:—Pour acheter du bois créosoté pour les travaux dans les provinces maritimes en général, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Québec:—Angers (L'Ange-Gardien)—quai sur la rivière Ottawa, $600; Anse-aux-Gascons—réparations au quai, $1,500; baie Saint-Paul—réparations au quai, $2,000; Barachois de Malbaie—parachèvement du quai de dérivation, $3,500; Beauport—réparations au quai, $950; Bergeronnes—complétition du prolongement du quai, $600; Berthier (en bas)—réparations au quai, $500; Berthierville—quai, $19,500; Bic, port (pointe à Côté)—quai, sections extérieures, $18,000; Bic, port—réparations au vieux quai, $1,000; Cannes de Roches (coin de la plage)—prolongement du brise-lames, $1,000; Cap à l'Aigle—prolongement du quai, $18,000; Anse du Cap—prolongement du quai d'atterrissement, $7,000; cap Saint-Ignace—prolongement du quai, $15,000; Château-Richer—prolongement du brise-lames, pier, $3,000; Contrecœur—parachèvement du quai, $1,200; Côteau-Landing—pour compléter le quai, $2,500; Desjardins—réparations au quai, $525; Douglastown—prolongement du brise-lames, $5,000; Fabre—exhaussement du quai, $4,200; Pointe-aux-Pères—réparations aux abords du quai,

$3,000; Fort-William—quai sur la rivière Ottawa, $2,000; Fraserville—quai et dragage, $70,000; Grands-Méchins—pour compléter les réparations au quai et aux abords, $1,000; Grosse-Ile (station de quarantaine)—réparations au quai et prolongement, $62,000; Grosse-Roche, Saguenay—réparations au quai, $1,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $60,000; Harrington, port—quai de la côte nord du golfe Saint-Laurent, $2,000; Hudson—réparations au quai et chemin du quai, $1,000; Ile-Verte—réparations au quai, $2,500; île aux Coudres—caisson de tête au quai, $500; Knowlton-Landing—réparations et renouvellements au pier, $550; Lanoraie—prolongement du quai, $6,700; Laprairie—reconstruction et superstructure du quai et des abords, $4,000; Lavaltrie—pour pourvoir à la construction d'un hangar mobile sur la tête du quai, $700; Les Eboulements—réparations au quai et au hangar, $5,500; îles de la Madeleine—brise-lames et quai, $15,000; Matane—jetée de protection du côté est de l'embouchure de la rivière Matane, $30,000; Matane—réparations au quai, $2,200; Mistook (Saint-Cœur de Marie)—fermeture de l'espace entre les piles du côté extérieur du quai, $500; Murray-Bay, quai—agrandissement et réparations, $40,000; Nicolet—réparations à la jetée et prolongement, $1,800; Nicolet—réparations et renouvellement au quai, $4,000; Norway-Bay—quai sur la rivière Ottawa, $3,000; Papineauville—quai sur la rivière Ottawa, $500; Pointe à Piché—pour compléter le brise-glace et exhausser le quai, $3,500; Pointe-Claire—réparations au quai, $600; quai de Port-Daniel—réparations, $1,000; quai de Rimouski—réparations et améliorations, $4,000; Rimouski—brise-lames, $7,000; rivière aux Vases—parachèvement du quai, $1,200; rivière des Prairies—améliorations de la navigation, $25,000; rivière des Prairies—réfections et réparations aux quais de l'île Bizard et de Sainte-Geneviève, $1,000; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections au quai, $2,500; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations, $40,000; Sault-Montmorency—parachèvement des ouvrages de protection, $5,000; Sainte-Anne de Bellevue—hangar à fret, $1,150; Saint-André de Kamouraska, quai—prolongement, $500; Saint-André—quai sur la rivière du nord, $600; Sainte-Anne des Monts—améliorations du port à l'embouchure de Grande Rivière Sainte-Anne, $4,500; Saint-François (nord) Ile d'Orléans—réparations urgentes et réfections, $2,800; Saint-François (sud) Ile d'Orléans—réparations et améliorations au quai, $600; Sainte-Félicité—quai, $3,000; Saint-Irénée—réparations au quai, $2,000; Saint-Jean, Ile-d'Orléans—réparations au quai, $1,000; Saint-Laurent, Ile d'Orléans—réparations au quai, $800; Sainte-Luce—quai, $2,000; Saint-Michel de Bellechasse—réparations au quai, $500; Saint-Siméon—parachèvement du quai, $3,000; Saint-Valier—prolongement du quai, $10,000; Sorel—parachèvement du quai à eau profonde, $5,000; Trois-Lacs—réparations au quai et aux abords, $600; Trois-Rivières, port—parachèvement du quai à eau profonde à l'extrémité ouest du port et autres améliorations, $118,000; Trois-Pistoles, port—construction d'une jetée, $3,000; Yamaska—réparations et renouvellement à l'écluse, $4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 10) intitulé: " Loi concernant la *British Colonial Fire Insurance Company* ".

Bill (No 2) intitulé: " Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908 ".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante-huit minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 5 février 1912.

Prières.

La pétition de John Wilson et autres, de Thornhill et autres lieux, vétérans du Canada; demandant que le gouvernement leur accorde une rétribution convenable et substantielle pour leurs honorables services et les grands sacrifices qu'ils ont faits en 1866 et 1870, étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics".

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 22 janvier 1912,—Copie du traité entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Japon et la Russie pour la discontinuation de la chasse des phoques à fourrure, et de toute correspondance à ce sujet depuis le commencement des négociations jusqu'à présent. (*Document de la session, No 84.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Etat indiquant si le gouvernement ou la Commission du havre de Montréal a acheté du ciment pour ses différents travaux, du 1er janvier 1905 au 21 septembre 1911; de qui ce ciment a été acheté; le prix payé; et si on a demandé des soumissions avant d'en faire l'achat. (*Document de la session, No 85.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 50) concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Middlebro propose, secondé par M. Stevens,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 29) concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company*";

Bill (No 63) constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company;*

Bill (No 72) constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada;*

Bill (No 35) concernant l'Institut d'Architecture du Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "l'Institut Royal d'Architecture du Canada";

Bill (No 71) concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited;*

Bill (No 53) concernant certains brevets de Edmund F. Piper; et

Bill (No 23) concernant le havre de Hamilton, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 29) concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company*"; bill (No 63) constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company;* bill (No 35) concernant l'Institut d'Architecture du Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "l'Institut Royal d'Architecture du Canada"; bill (No 71) concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited;* et bill (No 53) concernant certains brevets d'Edmund F. Piper, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 72) constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada;* et bill (No 23) concernant le havre de Hamilton, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur les dits bills.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Meighen,

Ordonné, que le bill (No 29) concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Bennett, secondé par M. Meighen,

Ordonné, que le bill (No 63) constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que le bill (No 35) concernant l'Institut d'Architecture du Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "l'Institut Royal d'Architecture du Canada", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu que le bill passe, et que le titre soit: "Loi concernant l'Institut Royal d'Architecture du Canada".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le bill (No 71) concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Chabot, secondé par M. McKay,

Ordonné, que le bill (No 53) concernant certains brevets de Edmund F. Piper, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 23) concernant le havre de Hamilton, soit rescindé, et que les articles 14 et 18 du dit bill, tels qu'amendés par le comité des Bills Privés, ainsi que cette partie du premier rapport du dit comité qui a référence au dit bill, soient référés au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Macdonald, pour M. Pardee, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents renfermant des demandes pour l'établissement d'un service de bateaux traversiers entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, et de toute correspondance, télégrammes, rapports, études et autres documents indiquant le coût du dit service et de l'élargissement de la voie du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard,—ainsi que toutes autres données concernant l'à-propos ou la nécessité des dits projets.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes décisions rendues par le ministre des Douanes ou par la Commission du tarif du département des Douanes, depuis le 10 octobre dernier, au sujet du droit payable sur la toile de jute, les locomotives de traction et le bois partiellement ouvré; aussi, concernant tous autres articles importés en Canada au sujet desquels il a été fait quelque changement dans le taux de droit imposé en aucun temps depuis cette date, comparativement au tarif imposé sur ces articles respectifs immédiatement avant cette date.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître toutes commandes (s'il en est) pour articles faites par le département des Travaux Publics depuis le 1er octobre 1911 à Montréal, Québec, Saint-Jean et Halifax; les soumissions demandées dans chaque cas; les commandes pour articles faites sans soumissions; les noms des firmes, et les montants dans chaque cas.

Sur motion de M. Goodeve, pour M. Arthurs, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions ou autres papiers concernant tout changement ou changement projeté de maître de poste à Powassan, entre le 1er janvier 1906 et le 1er janvier 1912.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Séguin, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapport, recommandations, déclarations solennelles, procédés de l'enquête et de tous autres documents se rapportant à la destitution de M. Médéric Picotte comme messager de la Chambre des Communes et à la nomination de son remplaçant, M. Henry Coffin.

Sur motion de M. Ethier, secondé par M. Wilson (Laval),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, décrets du conseil et autres documents concernant la mise à la retraite des honorables juges Sir Alexandre Lacoste, J. A. Ouimet et C. J. Doherty.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Middlebro,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, mémoires ou communications de toute nature entre le gouvernement de la province de l'Ontario et les autorités fédérales depuis le 1er janvier 1908, au sujet de l'extension des limites de la province du Manitoba ou de la division du territoire de Keewatin.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Ethier, pour M. Béland, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, rapports et autres documents se rapportant avec l'avis de résiliation du contrat pour le transport des malles entre Scott-Junction et la gare, dans le comté de Beauce.

Sur motion de M. Pugsley, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes soumissions, contrats, rapports et mémoires de l'ingénieur du département des Travaux Publics, décrets du conseil, correspondance et autres documents concernant la construction d'un barrage au pied du lac Témiscamingue pour la retenue des eaux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie du mémoire de l'amiral Kingsmill en date du 9 octobre 1911, et mentionné par le ministre de la Marine et des Pêcheries en réponse à une question à lui posée le 15 janvier 1912.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, plaintes, accusations et autres documents en la possession du département des Douanes. concernant la destitution de S. M. Ferguson, douanier, à Oyster-Ponds, comté de Guysborough, N.-E., et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, plaintes, accusations, requêtes, mémoires, arrêtés du conseil ou autres documents entre les mains ou sous le contrôle du gouvernement en rapport avec le congédiement de William A. Hattie, douanier à Mulgrave, N.-E., et la nomination d'un remplaçant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et papiers se rapportant à la nomination et à la destitution subséquente d'Eugène Guimond comme maître de poste à Sainte-Angèle, comté de Rimouski.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance alressée au ministre des Travaux Publics concernant la destitution de George T. Harbour, surintendant des travaux du quai en eau profonde à Gaspé.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la pétition adressée au ministre des Travaux Publics demandant la destitution de Michel Campeau et la nomination de Honoré Paquette comme gardien du bureau de poste auxiliaire dans le quartier Laurier, Montréal.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, mémoires, résolutions ou lettres reçus de Chambres de commerce, fonctionnaires ou particuliers, de 1908 à 1912 inclusivement, concernant l'établissement d'une station de quarantaine ou d'inspection sur l'île Lawlor, dans le port de Halifax.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant la construction d'un brise-lames à Port-Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant la construction d'un brise-lames à Charles-Forest's-Cove, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Lavallée, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents et de toute la correspondance échangée entre M. E. A. Doucet, ingénieur de district, dans le district B du chemin de fer Transcontinental, et toutes autres personnes relativement au choix des endroits où les gares doivent être érigées dans les paroisses de Saint-Damien et de Saint-Cajetan d'Armagh, dans le comté de Bellechasse.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé de tous les contrats de transport des malles de Sa Majesté, pour lesquels avis de résiliation a été donné en vertu des conditions des dits contrats, entre le 10 octobre 1911 et le 1er février 1912; aussi, des nom et adresse de chaque entrepreneur, et du chiffre de chaque contrat.

Sur motion de M. Ethier, pour M. Gauvreau, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, papiers, requêtes, lettres, etc., se rapportant,—

1. A la destitution de M. Thomas Dionne, comme maître de poste de Cacouna.

2. A la destitution de Mlle Saindon, de Cacouna, et de la réinstallation du dit Thomas Dionne au bureau de poste de Cacouna.

Sur motion de M. Michaud, secondé par M. Demers,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance et documents se rapportant à la construction du chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean entre Saint-Jean et Grand-Falls, N.-B.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires, lettres ou autres documents entre les mains ou la garde du département de la Marine

et des Pêcheries, ou de tout autre département de l'administration, relativement à toute mesure prise à la suite d'une résolution de la Chambre adoptée le 6 février 1911 touchant la prohibition du mode de pêche au moyen de lignes traînantes attachées à des bateaux de pêche à vapeur sur la côte du Canada, en dehors des eaux canadiennes, aussi, copie de toutes les instructions départementales, memoranda et rapports en la matière.

Sur motion de M. Cockshutt, pour M. Boulay, secondé par M. Barnard,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de l'enquête tenue par le département des Chemins de fer sur l'accident arrivé à Geffrey Bourque, de Lac à Saumon, dans la cour de l'I.C.R. à Campbellton, dans le mois de novembre ou décembre 1911, ainsi que de tous autres papiers ou correspondance échangée depuis à ce sujet.

Sur motion de M. Clements, secondé par M. Jameson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, correspondance et rapports entre le capitaine Newcombe et le département de la Marine et des Pêcheries se rapportant au service de la surveillance de la protection des pêcheries sur la côte du Pacifique.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Power,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance et arrêtés en conseil, se rapportant en quelque manière que ce soit au relevé topographique, ou à la demande de soumissions concernant la construction d'une ligne de chemin de fer entre Estmere et Baddeck, comté de Victoria.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 9) modifiant le Code criminel, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau ce jour.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Mighen propose, secondé par M. Middlebro,—Que le bill (No 7) modifiant la Loi des chemins de fer, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 6 février 1912.

M. Doherty propose, secondé par M. Hazen,—Que cette Chambre se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 9) modifiant le Code criminel.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le

fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué le siéger jusqu'à minuit et six minutes mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 6 février 1912.

PRIÈRES.

M. Stevens, du comité conjoint des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné soigneusement les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

50. Etat des recettes et dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux, au 31 mars 1911. (*Documents de la session.*)

53. Règlements en vertu de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux. (*Pour distribution.*)

59. Une communication du Très Honorable Baron Strathcona and Mount Royal, G.C.M.G., etc., au sujet d'une diminution des taux de transmission des câblogrammes de presse, etc. (*Documents de la session.*)

61. Réponse à ordre du 27 février 1911,—Copie de toutes les lois, règlements, rapports et procédures dans les cours des Etats-Unis ou dans les cours de l'un ou l'autre des différents Etats, et de tous autres documents et renseignements de quelque nature que ce soit se rapportant aux méthodes et opérations de la concentration des vendeurs de viandes et des autres *trusts* et monopoles dans les Etats-Unis, et touchant les résultats, tant pour le producteur que pour le consommateur, provenant de telles méthodes et exploitations, y compris toutes les mesures départementales et les rapports et autres mesures prises et les rapports du gouvernement des Etats-Unis, ou de l'un de ses départements en ce qui se rapporte aux questions ci-dessus mentionnées, et en général tout renseignement qu'il est possible de se procurer au sujet des agissements de ces concentrations dans les Etats-Unis. (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

39. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement pour l'exercice 1911-12.

40. Copies du décret du conseil du 7 août 1911, *re* Solde supplémentaire des officiers et des hommes servant dans le service naval du Canada.

Copie d'un décret du conseil, daté le 10 août 1911, *re* " Allocation aux ministres de religion des diverses croyances pour ministère religieux aux officiers et matelots appartenant aux forces navales du Canada ".

Copie d'un décret du conseil, daté le 18 octobre 1911, *re* " Règlements pour le recrutement des cadets de marine pour le service de la marine ".

Copie d'un décret du conseil, daté le 25 octobre 1911, *re* " Règlements pour la régie des cours martiales ".

40*a*. Copie du décret du conseil, du 7 août 1911, *re* Allocation générale au lieu de logement, provisions, combustible, éclairage, etc., pour le service de la marine du Canada.

40*b*. Copie du décret du conseil No P.C. 2843, daté le 16 décembre 1911,—Règlements concernant le pavillon et les pennons particuliers des navires de la marine royale canadienne.

41. Sommaire de l'administration des fonds de pensions et de retraite, dans le service civil, pour l'année terminée le 31 décembre 1911, indiquant les noms, le grade, le salaire, la durée de service, l'allocation et la cause de la retraite de chaque fonctionnaire mis à sa pension ou à sa retraite, et spécifiant si la vacance a été remplie par avancement, ou par une nouvelle nomination, ainsi que le salaire du nouveau fonctionnaire.

42. Relevé des dépenses au compte des "Dépenses diverses imprévues", du 1er avril au 16 novembre 1911, conformément à la Loi des subsides de 1911.

43. Rapport du Surintendant des assurances du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1911.

44. Etat conforme à l'article 16 de la Loi des rentes viagères, servies par l'Etat, 1908, contenant un relevé des transactions faites pendant l'exercice expiré le 31 mars 1909, avec copie des règlements faits en vertu de l'article 13 de la loi.

45. Minutes de la Commission d'économie interne de la Chambre des Communes, pour l'année précédente, conformément à la règle 9.

46. Ordres généraux de la milice émis entre le 1er février et le 1er novembre 1909, inclusivement.

47. Rapport de la Commission de conservation sur les pouvoirs hydrauliques en Canada.

48. Rapport annuel touchant les unions ouvrières, en vertu du chapitre 125, S.R.C., 1906.

49. Etat détaillé des obligations et effets enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 25 novembre 1909, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32, chapitre 19, des Statuts Revisés du Canada, 1906.

51. Etat des recettes et dépenses de la Commission d'embellissement d'Ottawa, au 31 mars 1911.

52. Etat des affaires de la Société Royale du Canada, pour l'année terminée le 30 avril 1911.

54. Décrets du conseil passés, règlements et formules prescrites entre le 1er octobre 1910 et le 30 septembre 1911, en vertu des dispositions de l'article 57 de la Loi de l'irrigation, chapitre 61 des Statuts Revisés du Canada, 1906.

55. Décrets du conseil passés entre le 1er octobre 1910 et le 31 juillet 1911, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des arpentages fédéraux, chapitre 21, 7-8 Edouard VII.

55*a*. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er octobre 1910 et le 31 juillet 1911, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada, 1908.

55*b*. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique,* entre le 1er octobre 1910 et le 31 juillet 1911, sous le régime des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada, dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

56. Décrets du conseil passés entre le 1er octobre 1910 et le 30 septembre 1911, conformément aux dispositions de la Loi des réserves forestières fédérales, article 9 du chapitre 10, 1-2 George V.

56*a*. Décrets du conseil passés entre le 1er octobre 1910 et le 30 septembre 1911, conformément aux dispositions de la Loi du parc des Montagnes-Rocheuses, article 5 du chapitre 60 des Statuts Revisés du Canada.

57. Copie de tous les arrêtés du conseil, plans, documents et correspondance qui doivent être présentés à la Chambre des Communes, en vertu d'une résolution passée le 20 février 1882,—depuis la date de la dernière production de documents, en vertu de la dite résolution. (En tant que le département de l'Intérieur est concerné.)

58. Exposé de la manière dont a été employée la subvention pour aider au développement des pêches maritimes, année 1910-11,—en vertu du chapitre 46 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant les pêches maritimes et la construction des navires de pêche".

60. Rapport du Commissaire de la police fédérale, année 1911.

62. Réponse à ordre du 29 novembre 1911,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et autres documents concernant l'acceptation d'une soumission de la *Mc-*

Diarmid Company, Limited, pour la construction de l'édifice public de Moosejaw, et de la cessation des travaux de construction de cet édifice.

62*a*. Réponse à ordre du 29 novembre 1911,—Copie de tous les télégrammes, rapports et autres documents en rapport avec le projet d'érection d'un édifice public dans la ville d'Aurora.

63. Réponse à ordre du 30 novembre 1911,—Etat détaillé des dépenses faites et payées à l'exposition de Paris en 1900 à titre de paiements du comité colonial à compte d'espace, etc., $87,000 (rapport de l'Auditeur général, 1899 (D-15).

64. Réponse à ordre du 6 décembre 1911,—Relevé faisant connaître quelle somme a été dépensée au cours des années de 1900 à 1911, inclusivement, pour l'impression de brochures, circulaires et littérature en vue de promouvoir l'immigration au Canada; aussi, quelle somme a été déboursée, pendant la même période, dans les intérêts de chaque province, pour impression de brochures, circulaires et littérature, spécialement destinées à faire connaître les avantages de chacune de ces provinces, et en vertu de quels arrangements et à quel taux.

64*a*. Réponse à adresse du 30 novembre 1911,—Copie de tous décrets du conseil et autres papiers concernant la nomination de Arthur Hawkes en qualité de commissaire spécial dans la division d'immigration du département de l'Intérieur.

65. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 21 décembre 1911, constituant messieurs Alfred Bishop Morine, Guillaume Narcisse Ducharme et Richard Stuart Lake, membres d'une commission royale aux fins de faire une enquête sur l'administration des différents départements du gouvernement, en vue d'amener une meilleure efficacité et une organisation et coordination plus parfaite des dits départements.

66. Réponse à ordre du 30 novembre 1911,—Copie de tous papiers, télégrammes, rapports et autres documents concernant l'interprétation et la mise en vigueur des droits sur le bois marchand, et de toutes instructions ou autres communications adressées aux percepteurs de douane par voie de circulaires ou autrement. Aussi, copie de toute minute ou minutes, ou de toutes décisions du bureau des douanes pendant l'année 1911.

67. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 21 novembre 1911, pourvoyant au transfert de la division des rentes viagères de l'Etat du département du Commerce au département des Postes.

68. Relevé des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique au cours de l'année terminée le 1er octobre 1911.

69. Réponse à ordre du 4 décembre 1911,—Copie de toutes les conventions entre le ministre des Chemins de fer du Canada et l'une quelconque des fraternités, unions et organisations des employés de l'Intercolonial, depuis 1898.

70. Réponse à ordre du 29 novembre 1911,—Etat indiquant entre la date de la dissolution du dernier Parlement et le 21 septembre écoulé, quelles personnes ont été nommées à des emplois dans les divers départements; à la recommandation de qui elles ont été nommées, et quel est le salaire attribué à leurs postes respectifs.

72. Réponse à adresse du 29 novembre 1911,—Copie de toute correspondance, lettres ou télégrammes, échangés entre la Compagnie du chemin de fer de Salisbury et Harvey, ou aucun de ses officiers ou toute autre personne, et le ministre des Chemins de fer ou aucun autre membre du gouvernement ou tout autre officier du département des Chemins de fer et Canaux, au sujet de la réouverture de la partie du chemin de fer de la dite compagnie entre Hillsboro et Albert, et de la fourniture de rails et autres matériaux pour les fins de réparation et d'amélioration du dit chemin; et aussi, copie de tous décrets du conseil, arrangements et autres documents se rapportant à ce sujet.

72*a*. Réponse à ordre du 4 décembre 1911,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant l'adjudication du contrat pour la construc-

tion du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, et de tous ordres suspendant les travaux sur cette ligne.

72*b*. Réponse à ordre du 29 novembre 1911,—Etat indiquant le montant d'argent payé à titre de subventions par le gouvernement fédéral à chacun des chemins de fer dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que la valeur des terres données en subventions sur le pied de une piastre par acre.

72*c*. Réponse à adresse du 30 novembre 1911,—Copie de tous les décrets du conseil, requêtes, télégrammes, lettres, conventions, correspondance et autres documents en général en rapport avec le tronçon ou les tronçons de voie ferrée destinés à relier Montréal avec le chemin de fer National-Transcontinental.

72*d*. Réponse à adresse du 4 décembre 1911,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant l'adjudication du contrat pour la construction de la gare du chemin de fer Transcontinental à Québec, et de tous décrets du conseil suspendant les travaux à la dite gare.

73. Réponse à ordre du 29 novembre 1911 (en autant que le département de l'Agriculture est concerné),—Copie de tous télégrammes, lettres, memoranda, résolutions, instructions départementales, rapports et autres documents entre les mains du gouvernement ou de l'un quelconque de ses départements en rapport avec le recensement de la cité de Régina, ainsi que de toutes les plaintes et protêts à cet égard.

74. Etat indiquant quel était le nombre des messagers à la Chambre des Communes, durant la dernière session du dernier Parlement; les noms des dits messagers, et la date de leur nomination respective; quel nombre de ces messagers ont été remerciés de leur service, quels sont leurs noms; à la demande de qui, pour quelles raisons, et à quelle date ils ont été remerciés; par qui ils ont été remplacés; quelles sont les résidences des nouveaux messagers et par qui ils ont été recommandés; combien de Canadiens-français ont reçu leur congé, et par qui ils ont été remplacés.

76. Réponse à adresse du 4 décembre 1911,—Copie de toute correspondance échangée depuis la Conférence impériale en juin dernier avec le Secrétaire d'Etat pour les colonies ou autre ministre du gouvernement impérial au sujet de l'adoption de mesures législatives pourvoyant à l'uniformité de la naturalisation dans l'étendue de l'empire, depuis les séances de la Conférence impériale en juin dernier.

77. Réponse à adresse du 7 décembre 1910,—Copie du rapport du comité impérial de défense du Conseil privé en Angleterre concernant la défense de l'Empire communiqué au gouvernement canadien, et de toutes dépêches et correspondance échangées entre les autorités impériales et canadiennes au sujet du dit rapport

78. Rapport demandé par l'article 88 du chapitre 62, S.R.C., requérant le ministre de l'Intérieur de soumettre au Parlement, chaque année, un relevé des liqueurs enivrantes importées de tout endroit situé au dehors du Canada dans les Territoires, sur permission spéciale du commissaire des Territoires du Nord-Ouest, donnée par écrit.

79. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, résolutions, télégrammes et autres communications ou mémoires concernant la destitution de John Rutherford, agent des terres à Moosejaw, et la nomination (à titre temporaire ou permanent) d'un remplaçant.

80. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Relevé faisant connaître,—

1. Combien de tonnes de poussière et de déchets d'anthracite ont été importées à Montréal en 1911.

2. Combien de tonnes ont été importées à d'autres ports de la province de Québec pendant la dite année.

3. Le droit, s'il en est, perçu sur ces produits d'après les règlements de la douane; le taux, et la somme perçue.

4. La valeur des dits produits importés et déclarés en douane à Montréal et aux autres ports.

5. Combien de tonnes de déchets de houille grasse ont été importées pendant la susdite période à Montréal et autres ports de la province de Québec respectivement, quelle en était la valeur et quel droit a été perçu sur le dit produit.

Votre comité recommande, de plus, qu'à l'avenir tous rapports présentés au Sénat ou à la Chambre des Communes qui demandent l'impression de preuve faite devant quelque comité quelconque,—rapports, brochures, livres, etc.,—soient d'abord soumis au comité des Impressions avant leur adoption.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) concernant les grains.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 50) concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company;* et

Bill (No 72) constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blain fait rapport que le comité a examiné le bill (No 72) constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company,* et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill (No 50) concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur le dit bill.

Sur motion de M. Henderson, secondé par M. Roche,

Ordonné, que le bill (No 72) constituant en corporation la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 68) concernant le *Queen's College* à Kingston et le changement de son nom en celui de "*Queen's University* à Kingston".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 69) constituant en corporation le *Queen's Theological College.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) concernant les grains, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Roche,

Ordonné, que le bill (No 96) modifiant la Loi des Grains du Manitoba, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général, le 29 janvier 1912, concernant la nomination de deux commissaires, savoir: M. F. C. Gutelius, I.C., de Montréal, et M. George Lynch Staunton, C.R., de Hamilton, aux fins de faire une enquête sur toutes les matières se rapportant à la construction même du chemin de fer National-Transcontinental entre Moncton et Winnipeg. (*Document de la session, No 65a.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain à trois heures p.m.

Mercredi, 7 février 1912.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—
Par M. Macdonell,—la pétition de la *Imperial Loan and Trust Company of Canada.*

M. l'Orateur informe la Chambre que, en conformité de l'ordre de la Chambre du 5 février 1912, le greffier de la Chambre a déposé sur la Table,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations, déclarations solennelles, procédés de l'enquête et de tous autres documents se rapportant à la destitution de M. Médéric Picotte comme messager de la Chambre des Communes et à la nomination de son remplaçant, M. Henry Coffin. (*Document de la session, No 79d.*)

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—
Votre comité recommande que la preuve reçue en rapport avec un paiement de $5,500 à la *Midland Towing and Wrecking Company*, en rapport avec le bris de la glace dans les havres de Midland, Tiffin et Victoria, en 1910, tel que porté à la page N-98 du rapport de l'Auditeur général, 1910-11,—soit imprimée de jour en jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska) secondé par M. Kyte,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, papiers, requêtes, lettres, etc., se rapportant à la destitution de Louis Girard, maître de poste à Sainte-Angèle de Mérici, comté de Rimouski, et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska) secondé par M. Kyte,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des documents, papiers, requêtes, recommandations, etc., se rapportant à la demande qui a été faite au département des Postes pour la destitution du maître de poste de Saint-Anaclet, comté de Rimouski.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, accusations, plaintes, rapports et autres documents en la possession du département des Postes concernant la destitution projetée de James McGauth, maître de poste à Aspen, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, plaintes, accusations ou autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant la destitution projetée de Patrick Conway, gardien de phare à l'île White-Head, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, pour chaque département du gouvernement, les noms, adresses postales, emplois et salaires de toutes personnes employées dans le service intérieur et le service extérieur, et de toutes personnes ne faisant pas partie du service civil, employées par le gouvernement

dans quelque département, le 10 octobre 1911,—qui ont été renvoyées du service par voie de destitution, avec spécification dans chaque cas du mode de destitution et des raisons données à cet effet et de la longueur de l'avis donné aux personnes renvoyées; aussi, indiquant, dans chaque cas, si une enquête a eu lieu ou non avant la destitution de ces personnes.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, papiers, accusations, affidavit et autres documents concernant une plainte portée contre W. W. Gray, inspecteur de charbon pour l'Intercolonial, Westville, N.-E., et de tous témoignages, documents, rapports et autres papiers au sujet de l'enquête faite sur la dite plainte par H. P. Duchemin.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, lettres et autres documents concernant des plaintes portées contre John Connolly, de New-Glasgow, inspecteur de charbon, pour partisannerie politique, de la preuve faite au cours de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, et de tous autres papiers à ce sujet.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Wilson (Laval),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes ou autres documents se rapportant au congédiement de W. H. Harris, maître de poste à White-Head, N.-E., et à la nomination de son successeur.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Etat indiquant au cours de chacune des années de la période de 1907 à 1911 inclusivement, et jusqu'à ce jour de janvier 1912, le nombre de journaliers de ferme et de domestiques placés dans le Canada oriental par chaque agent d'emploi à qui une commission a été payée; le chiffre total de la commission payée à chacun de ces agents au cours de chacune des années susmentionnées, et dans quels comtés et provinces ces immigrants ont été placés. (*Document de la session, No 87.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Etat indiquant combien d'inspecteurs de *homesteads* étaient employés dans la province de la Saskatchewan par le département de l'Intérieur au 1er octobre 1911, et leurs noms; les noms de ceux qui ont été renvoyés du service, et pour quelles raisons ils ont été congédiés; les noms de leurs remplaçants, et leurs occupations antérieures. (*Document de la session, No 88.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire.—Relevé des arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er août et le 15 novembre 1911, sous le régime de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada, 1908. (*Document de la session, No 55c.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Commerce, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1911. (Partie IV—Renseignements divers.) (*Documents de la session, No 10c.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:—

Bill (No 58) intitulé: " Loi concernant le Département des Affaires Extérieures ".

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 88) pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Rogers,—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Guthrie propose comme amendement, secondé par M. Pardee,—Que le mot "maintenant" soit retranché de la motion et que les mots "à six mois de ce jour" y soient ajoutés à la fin.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 8 février 1912.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de Leonard Elde et autres, de Harrow, Ont.

La pétition de l'*Imperial Loan and Investment Company of Canada;* pour une loi l'autorisant à augmenter son capital, et pour d'autres fins,—étant lue;

M. l'Orateur décide,—Que le délai accordé pour la réception de pétitions en obtention de bills privés étant expiré, cette pétition ne peut être reçue.

M. Taylor, du comité des Débats de cette Chambre, présente le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération la question de l'organisation du bureau des rapporteurs officiels, et en vue d'en promouvoir l'efficacité et de favoriser l'économie, il recommande:—

(1) Que le fonctionnaire désigné jusqu'ici sous le nom de rapporteur en chef, soit appelé rédacteur des Débats, et qu'il soit chargé de la direction et du contrôle du compte rendu et de toutes les autres matières se rapportant à la préparation et à la publication du rapport officiel des Débats, non compris la traduction, et qu'il soit exempté du travail de sténographe des Débats, hors les cas d'urgence.

(2) Que l'un des rapporteurs soit appelé sous-rédacteur des Débats, et, en l'absence du rédacteur, qu'il en remplisse les fonctions et ait la même autorité, mais que, lorsqu'il ne remplira pas ces dernières fonctions, il continue comme actuellement à accomplir le travail de rapporteur à son tour.

(3) Que le rapporteur actuellement appelé assistant du rapporteur en chef, soit désigné sous le nom d'assistant du rédacteur.

(4) Que, afin de permettre de mettre en pratique cet arrangement, un rapporteur anglais additionnel soit nommé.

(5) Que, en vue d'arriver à une plus grande efficacité dans l'ouvrage du compte rendu officiel, les autorités que cela regarde soient priées de donner effet à la requête des deux rapporteurs qui ont demandé leur pension de retraite.

(6) Que l'index analytique des éditions anglaise et française du compte rendu officiel des Débats de cette Chambre soit de suite discontinué.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Copie de tous les papiers, lettres, télégrammes et autres documents en rapport avec les poursuites intentées sous le régime de la Loi des pêcheries, contre John McCabe, David Porter, Joseph Foster et Duncan Murray, dans le comté de Pictou; aussi, avec une cause de Porter *vs* Murray dans la cour de comté du district No 5, Nouvelle-Ecosse, et la part d'intérêt du département affecté en cette cause. (*Document de la session, No 88.*)

Aussi,—Copie de l'arrêté du conseil daté le 27 janvier 1912, *re* Compensations accordées aux veuves des marins tués dans l'exécution de leurs devoirs. (*Document de la session, No 40c.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour une loi à l'effet de prolonger le temps fixé pour la construction de ses voies ferrées autorisées, dans l'ouest canadien, et pour d'autres fins.

De Alvina Bell Leaitch, (*née* Badgley) de Toronto, Ont., épouse de James Leaitch, actuellement détenu à la prison centrale, à Toronto; pour une loi de divorce d'avec son mari.

D'Isobell Isaac (*née* Keast), de Gadsby, Alta; pour une loi de divorce d'avec son mari Francis John Isaac.

De la *Dominion Guarantee Company, Limited;* pour certains amendements à sa charte.

De la compagnie dite *The Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De la *Rainy River Radial Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction de ses voies ferrées, et pour d'autres fins.

De Michael J. Haney et autres, de Toronto, Ont., et d'autres endroits; pour une charte sous le nom de *The Capital Trust Corporation, Limited.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 98) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique—M. *McCraney.*

Bill (No 99) concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company.*—M. *Bickerdike.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en conformité de la règle 99.

M. Hughes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Conseil de la Milice pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 35.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mercredi, le 7 courant,—Que le bill (No 88) pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif, soit maintenant lu la seconde fois.

Et sur l'amendement à icelle,—Que le mot "maintenant" soit retranché de la motion et que les mots "à six mois de ce jour" y soient ajoutés à la fin.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Boivin,
Bourassa,
Boyer,
Brouillard,
Buchanan,
Carroll,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Cruise,
Delisle,
Devlin,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Guthrie,
Kay,
Knowles,
Kyte,
Lafortune,
Lanctôt,
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Lovell,
MacNutt,
McCoig,
McCrae,
McKenzie,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Régina),
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Papineau,
Power,
Proulx,
Reid (Ristigouche),
Robb,
Ross,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval)—52.

CONTRE:

Messieurs

Achim, Aikins, Alguire, Ames, Armstrong (York, O.), Arthurs, Ball, Beattie, Bellemare, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Boulay, Bowman, Brabazon, Bradbury, Broder, Burnham, Burrell, Clare, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Cochrane, Coderre, Crocket, Cromwell, Crothers, Davidson, Doherty, Donnelly, Edwards, Elliott, Elson, Fisher, Foster (Toronto-N.), Gauthier (Gaspé), Girard, Goodeve, Guilbault, Hartt, Henderson, Hepburn, Hughes (Victoria, O.), Jameson, Kemp, Kidd, Lalor, Lamarche, Lancaster, Lavallée, Lennox, Lespérance, Lewis, Macdonell, McLean (Queen's, I.-P.-E.), Marshall, Meighen, Merner, Middlebro, Monk, Morphy, Munson, Nantel, Nicholson, Nickle, Northrup, Osler (Sir Edmund), Paquet, Paul, Pelletier, Perley, Reid (Grenville), Robidoux, Roche, Rogers, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Smyth, Staples, Steele, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon), Walker, Wallace, Webster, Weichel, White (Leeds), White (Renfrew), Wilson (Wentworth), Wright—104.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a aodpté le bill (No 66) intitulé: "Loi concernant les Archives publiques" avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 9 février 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Stewart (Lunenburg),—la pétition de Alexander Stephen et autres, de l'Association des Vétérans, 1866, de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Pardee,—la pétition de A. C. Park et autres, de Mandamin, Ontario.

Par M. Ross,—la pétition de George D. Blair et autres, de Glen-Oak, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 8 du mois courant, laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

De Leonard Elde et autres, de Harrow, Ont.; demandant qu'il ne soit accordé aucune prime sur l'acier ou le fer, sous quelque forme que ce soit, et pour d'autres fins.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 89) constituant en corporation *The Bank of Saskatchewan*, et a décidé de le rapporter avec des amendements.

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 16) concernant certains brevets de Thomas Wadge, et a décidé de le rapporter sans amendement.

Il a aussi pris en considération le bill (No 84) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut, et a décidé de rapporter le dit bill avec des amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 75) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes" sans amendement.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 5 février 1912,—Copie de tous papiers, lettres, décrets du conseil et autres documents concernant la mise à la retraite des honorables juges Sir Alexandre Lacoste, J. A. Ouimet et C. J. Doherty. (*Document de la session, No 91.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) concernant les grains, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 50) concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 94) concernant la *Windsor, Chatham and London Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent vingt-deux mille deux cent soixante et quinze dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Ontario:—Brockville—prolongement au quai de Tunnel-Bay, $9,000; Bronte, port—réparations au quai et aux abords, $875; Cobourg—pour réparer et reconstruire la superstructure de l'est à l'extrémité nord, $10,000; Dawson-Point—exhausser le quai, $800; rivière Détroit—protection de la rive est dans le township de Maiden—parachèvement, $2,500; rivière aux Français, lac Nipissingue—ouvrages de réglementation de la sortie, $11,200; Goderich—améliorations au port, $150,000; Gravenhurst—quai dans le lac Muskoka, $9,000; Haileybury—améliorations au port, $10,500; Hamilton—améliorations au port, $54,000; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $50,000; Huntsville—prolongement au quai, $1,750; Kincardine—prolongement à la jetée et dragage, $25,000; Kincardine—réparations aux piles, $1,000; Kingston—Collège royal militaire—réfection des quais, $16,000; Kingston—améliorations au port, $50,000; Leamington—réparations au quai, $1,000; Lakeport—reconstruction du quai, $1,600; Lion's-Head—prolongement du quai et améliorations du port, $6,000; Meaford—fermeture de l'entrée est, enlèvement de l' " L " du rempart intérieur, $34,000; rivière Montréal—enlèvement de cailloux au rapid Plat, $3,500; rivière Montréal—améliorations en amont de Latchford, $35,000; New-Liskeard—améliorations au port, $18,-000; North-Bay—brise-lames, $16,000; Owen-Sound—améliorations au port, $38,-200; Owen-Sound—améliorations au port et pour réparer les pilotis jointifs du côté ouest du port, $3,500; Peterborough—quai, $13,500; Pembroke—réparations aux quais et aux abords, $2,500; Port-Bruce—agrandissement de la pile ouest et réparations aux piles est et ouest, $1,800; Port-Burwell—améliorations aux ouvrages du port, $50,000; Port-Colborne—réparations urgentes au brise-lames de l'est, $17,000; Port-Hope—réparations aux piles, $9,000; Port-Stanley—améliorations aux piles, $100,000; Baie de la Providence, île Manitouline—prolongement du quai, $16,500; fleuve Saint-Laurent—amélioration du chenal canadien entre Kingston et Brock-

ville, $60,000; rivière Thames—enlèvement des obstructions, etc., $4,000; Rosseau—réparations au quai, $800; rivière Saugeen—réparations aux piles nord et sud, $1,000; Sault-Sainte-Marie—améliorations au vieux quai Plummer et aux abords, $32,000; quai du Sault-Sainte-Marie—addition au retour du côté ouest, $8,000; Southampton—améliorations au port, $1,750; Sturgeon-Falls—parachèvement du quai, $1,000; Toronto—améliorations au port, $195,000; Windsor—quai d'atterrissement et améliorations, $50,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-cinq mille soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Annapolis—améliorations du port—jetées brise-glace, $25,500; Anderson's-Cove—prolongement du brise-lames, $3,000; Arichat—quai en eau profonde—pour terminer les travaux, $600; Arisaig—pour terminer le prolongement du quai, $1,500; Bass-River—réparations au quai, $2,000; Battery-Point—brise-lames, $2,400; Blue-Rocks-Island—brise-lames à l'extrémité ouest, $500; Blue-Rocks-Island—réparations au brise-lames, $600; Brooklyn—brise-lames, $50,000; Brûlé—réparations et prolongement du quai, $2,000; Burke's-Head—construction de brise-lames, $6,500; Burlington—réparations au quai, $500; Cape-Negro—Anse du Cygne—quai, $1,500; Centreville (Trout-Cove)—améliorations du port, $1,200; Clark's-Harbour—enlèvement de roches, $550; Cole-Harbour—quai, $5,000; Cottage-Cove—construction de brise-lames, $1,200; Cow-Bay (Port-Morien)—pour réparations générales et pour terminer les travaux de protection, $3,000; Croft's-Cove—réparation au débarcadère des bateaux, $1,000; Delaps-Cove—améliorations du havre, $1,300; Devil's-Island—prolongement du quai, $25,000; Digby-Harbour—amélioration du port, y compris réparations et allonges au quai, $8,750; Duncan's-Cove—brise-lames, $7,500; East-Ship-Harbour—quai, $1,000; East-Chezzetcook—brise-lames, $8,000; Eatonville—réparations au brise-lames, $1,200; Ecum-Secum—protection des faces du quai avec revêtement en bois dur, $600; Eel-Brook—quai, $1,200; Five-Islands—réparations au quai, $500; Fox-Island—prolongement des travaux de protection de la grève, $1,900; Gillis-Point (Est)—construction de quai, $1,200; Great-Village—construction d'un mouillage au quai, $500; Hall's-Harbour—réparations au brise-lames, $875; Hampton—pour terminer le prolongement du brise-lames, $600; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $40,000; Herring-Cove—quai, $1,300; Horton-Landing—réparations au quai, $1,000; Inverness—améliorations au port, $5,300; Jones-Harbour—enlèvement de roches, $900; Leonard's-Cove—brise-lames, $900; Litchfield—prolongement du brise-lames, $2,400; Livingston's-Cove—prolongement du brise-lames, $2,000; Margaretville—réfections et réparations du brise-lames, $2,000; Melford—construction du quai, $5,700; Metghan—restauration et prolongement du quai, $13,000; Mill-Creek—réparations et améliorations au quai, $1,000; Musquodoboit-Harbour, quai, $2,500; Netcumteuch—réparations au quai, $500; Parker's-Cove—prolongement et réparations au brise-lames, $2,100; Petite-Rivière—réparations du brise-lames, $2,500; Phinneys-Cove—prolongement du brise-lames, $2,400; Porter's-Lake—chenal navigable conduisant au port de Three-Fathom, $10,000; Port-Lorne—réparations et réfections au brise-lames, $1,000; Port-Mouton—recouvrement du quai, $350; Rouse-Brook—quai, $3,800; Rivière-au-Saumon—ouvrages de protection dans le port, $1,000; Sambro—achèvement du quai, $700; Sandy-Cove—brise-lames—réparations, $800; Scott's-Bay—réparations au brise-lames et prolongement, $2,500; Sheet-Harbour—réparations au quai de la rivière de l'Est, $700; Shubénacadie, rivière—agrandissement de l'ouverture du pont tournant du chemin de fer Dominion-Atlantic et construction de piers d'amarrage, $23,000; Smiley's-Point—pour terminer le brise-lames, $2,200; Sober-Island, $900; Stony-Island—réparations au brise-lames et construction d'ouvrage de protection, $3,400; Sydney, havre—ouvrage de protection à la barre sud, $5,000; Sydney-Mines—quai à Barrington's-Cove, $11,000; Ile Tancook—réparations au quai de l'anse nord-ouest, $500; Tatamagouche—réfection du quai, $500;

Tenecape—allonge du brise-lames, $500; Toney-River—prolongement des jetées de protection du chenal, $1,500; Three-Fathom-Harbour—réfections et réparations du brise-lames, $2,000; Three-Fathom-Harbour—brise-lames entre deux îles, $1,200; Tusket-Wedge—restauration et prolongement du quai, $1,750; Victoria—jetée, prolongement et réparations, $3,750; Watt-Settlement—quai, $3,250; West-Arichat—brise-lames—réparations, $2,200; West-Chezzetcook—jetée du brise-lames, $1,200; West-Chezzetcook—réparations au brise-lames, $500; Whitewaters—réparations du quai, pour terminer les travaux, $1,000; Wolfville—ouvrage de protection, $2,500; Woods-Harbour—brise-lames à Falls-Point pour terminer les travaux, $1,800; Yarmouth—améliorations du port, $100,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille et cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Gimli—prolongement du quai, $11,000; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $10,000; Rivière-Rouge—protection du nouveau chenal d'entrée à son embouchure, $10,000; rapide Saint-André—exhaussement du chemin, $1,000; rapide Saint-André—passes migratoires, $5,060; Baie de la plage Victoria—port—brise-lames et quai, $12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Rivière Athabaska—enlèvement des cailloux et creusage du chenal à travers des bancs de sable et de gravier, $12,000; Edmonton—quai, $10,000; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $20,000; Prince-Albert—quai et ouvrage de protection, $12,500; relevé des rapides, etc., sur les rivières Saskatchewan-nord et sud et autres cours d'eau navigables, $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-six mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Rivières Colombie et Kootenay—améliorations, $35,000; rivières Colombie et Kootenay—quai, $35,000; relevé de la rivière Columbia—de la frontière dans le but de déterminer le coût de rendre la rivière navigable, $30,000; rivière Courtney—améliorations, $1,000; rivière Fraser—pour commencer la construction d'une jetée de dérivation, $200,000; rivière Fraser—améliorations—reconstruction et réparations des digues à la fondrière Nicomen, $5,000; rivière Fraser (inférieure)—améliorations, $40,000; rivières Fraser et Thompson—quai, $30,000; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $15,000; Hardy-Bay—enlèvement de quais, $1,500; rivière Harrison—améliorations—pour payer à la *Brooks-Scanlon Lumber Co.*, ses déboursés et le parachèvement des travaux, $8,000; Hollyburn—Vancouver-Nord—quai du côté nord d'English-Bay, $6,000; Baie Lasquita—quai, $3,500; Masset—Iles de la Reine Charlotte—quai, $1,200; Mill-Bay—quai, $3,500; rivière Naas—enlèvement des roches, $2,000; Needles—quai, $7,500; rivière Okanagan—protection et amélioration du chenal navigable, $7,500; Prince-Rupert—quai de la quarantaine, $60,000; Ile Sidney—réparations et réfections au quai, $3,500; Stewart, tête du canal Portland—quai, $8,000; rivière Fraser supérieure et tributaires—améliorations du chenal navigable, $20,000; rivière Lillooet supérieure—enlèvement des obstructions, $3,000; station de quarantaine de William's-Head—améliorations, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—généralement:—Travaux aux ports, aux rivières, aux ponts—généralement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions trois cent quarante et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—dragage:—Vaisseaux dragueurs, réparations, $260,000; nouvel outillage de dragage—Provinces maritimes, $166,000; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec—chantier maritime sur l'île Victoria, $28,000; nouvel outillage de dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, $16,000; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique, $96,000; nouvel outillage de dragage—généralement, $200,000; dragage—Provinces maritimes,

$500,000; dragage—Ontario et Québec, $500,000; dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, $46,000; dragage—Colombie-Britannique, $324,000; dragage—service général, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et barrages flottants:—District du Sagnenay—barrages flottants et piles, $6,000; district du Saint-Maurice—améliorations des glissoirs et des barrages flottants pour faciliter le flottage et l'entreposage des billots, etc., $15,-000; glissoirs et barrages flottants en général, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-huit mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts:—Pont de Grand-River—à York, Ont., réparage, peinture, etc., $500; pont du Chapeau, au-dessus du chenal de la Culbute de la rivière Ottawa—nouvelle structure en acier reposant sur des piles et des culées en béton, le gouvernement de Québec devant contribuer pour $5,000, $24,000; ville d'Ottawa—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords qui y arrivent—réparations ordinaires, réfections et entretien, $13,000; ponts de la ville d'Ottawa—prolongement des ponts Dufferin et des Sapeurs, $210,000; Edmonton, pont qui traverse la rivière Saskatchewan-Nord—renouvellement du pontage, etc., $4,000; ponts de la rivière à l'Arc et de la rivière Spray à Banff—réparations et réfections, $1,000; ponts de commerce fédéraux par tout le Canada, y compris les abords en général, $5,000; pont interprovincial sur la rivière Ristigouche à Métapédia—pour compléter les abords, $800, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Nouvelle-Ecosse:—Cap-Breton—nouvelles lignes, $12,000; Ile du cap Nègre—câble, $500; Ile au Marsouin—câble, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick—ligne de télégraphe et téléphone Chatham:—Escuminac-Sapin, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Service des réparations—améliorations, $3,000; nouvelles lignes de télégraphe et réparations et renouvellement aux lignes existantes, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille deux cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Athabaska-Landing—rivière La-Paix—ligne d'atterrissement—prolongement jusqu'à Grande-Prairie, $5,000; construction de la ligne d'Athabaska-Landing à Fort-McMurray, $21,000; pour la construction d'un prolongement en anneau de la ligne télégraphique d'un endroit près de Moose jusqu'à Durlingville, $3,570; Moosejaw—ligne télégraphique de Wood-Mountain—renouvellement et construction, $11,900; lignes du Nord-Ouest—déménagement de la ligne des terres cultivées au chemin établi, $7,900; rivière La-Paix—ligne télégraphique—édifice pour le bureau, $2,900; ligne télégraphique de Battleford à l'Ile la Crosse—ligne circulaire à Mesta, $13,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Golden—ligne de téléphone de Windermere—réparations et nouveaux poteaux, $800; Kamloops à Walhatchin—ligne de téléphone, $3,600; ligne de téléphone de la vallée d'Okanagan, $4,750, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les îles de la Colombie-Britannique:—Ligne de téléphone entre l'île Kuper et l'île Thetis et l'île Chemainus et l'île de Vancouver, $1,000; île de Vancouver, $5,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques généralement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—divers:—Division de l'architecture—traitement des architectes, commis aux ouvrages, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $30,000; monument à la mémoire de feu l'honorable George Brown, $10,000; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, $10,000; monument à la mémoire de feu sir L. H. Lafontaine et de feu l'honorable Robert Baldwin, $17,000; monument à feu Sa Majesté Edouard VII, $20,000; monument à Madeleine de Verchères à être érigé à Verchères, $25,000; galerie nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil d'aviseurs des Arts, $35,000; division des ingénieurs—traitement des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $250,000; relevés et inspections, $100,000; sondages des rivières, $5,000; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de règlement sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires, $200,000; emmagasinage du surplus des eaux du bassin hydrographique de l'Ottawa supérieur—pour continuer les recherches et le recueillement de données, $35,000; Commission des eaux profondes, y compris les sommes dont le versement est autorisé à William J. Stewart, hydrographe en chef du département du service naval, à titre de membre de la commission, aussi pour la définition et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada de la rivière au Pigeon à Saint-Régis, telles que prévues par l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $60,000; pour couvrir la différence des dépenses pour travaux déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent n'être pas suffisants, pourvu que la somme pour chaque ouvrage ne dépasse pas $200, $10,000; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et d'ouvrages de réglementation sur la rivière Ottawa et ses tributaires et acquittement des réclamations de dommages aux terres, $40,000; Commission du fleuve Saint-Laurent—pour s'enquérir de toutes les questions concernant les demandes de privilèges spéciaux que peuvent toucher à la navigation dans les eaux à niveau, $40,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq millions cent quatre-vingt-cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières:—Port-Arthur et Fort William—améliorations du port et de la rivière, $1,000,000; brise-lames à Bare-Point, $322,000; port de Québec—quai en eau profonde à Lévis, $150,000; port de Québec—amélioration de l'estuaire de la rivière Saint-Charles—pour terminer les travaux, $66,000; port de Québec—pour améliorer la navigation dans la rivière Saint-Charles, $500,000; rivière Rouge—améliorations aux rapides Saint-André, $70,000; port de Saint-Jean, N.-B.—améliorations, $1,000,000; port de Tiffin—améliorations, $137,000; port de Victoria, Ont.—améliorations, $160,-000; port de Victoria, C.-B.—améliorations, $500,000; port de Vancouver, C.-B.—améliorations, $500,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—en général:—Construction de bâtiments d'immigration, $15,000; ferme expérimentale—nouveaux édifices et réfections, améliorations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., $60,000; échelles de sauvetage pour édifices publics fédéraux, $5,000; édifices publics en général, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Samedi, 10 février 1912.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante-cinq minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain, à trois heures p.m.

Lundi, 12 février 1912.

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 9 février courant, laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

De A. C. Park et autres, de Mandamin et autres endroits, et de George D. Blair et autres, de Glen-Oak, tous de la province d'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime sur l'acier ou le fer, sous quelque forme que ce soit, et pour d'autres fins.

La pétition d'Alexander Stephen et autres, de l'Association des Vétérans de 1866; demandant que, par suite de ce qu'ils ont pris part aux opérations militaires sur la côte de l'Atlantique pour la sauvegarde du sol de l'Amérique Britannique du Nord, leurs services soient reconnus par l'octroi de terres,—étant lue;

M. l'Orateur décide,—Que l'octroi de la demande des requérants impliquant l'aliénation des terres publiques, la pétition ne peut être reçue.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Goodeve,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Débats, à l'exception du paragraphe (6) qui est éliminé.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Etat indiquant, depuis le 7 octobre 1911, combien d'employés ont été nommés dans le département des Travaux Publics et celui des Postes dans le service intérieur et dans le service extérieur, respectivement. (*Document de la session, No 70a.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, plaintes, accusations, requêtes, mémoires, arrêtés du conseil ou autres documents entre les mains ou sous le contrôle du gouvernement en rapport avec le congédiement de William A. Hattie, douanier à Mulgrave, N.-E., et la nomination d'un remplaçant. (*Document de la session, No 79e.*)

Ordonné, que M. Burrell ait la permission de présenter un bill (No 100) à l'effet d'encourager l'Agriculture.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Goodeve propose, secondé par M. Taylor,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 89) constituant en corporation *The Bank of Saskatchewan;*

Bill (No 16) concernant certains brevets de Thomas Wadge; et

Bill (No 84) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill (No 89) constituant en corporation *The Bank of Saskatchewan,* et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 16) concernant certains brevets de Thomas Wadge; et bill (No 84) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, que le bill (No 89) constituant en corporation *The Bank of Saskatchewan,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Kay, secondé par M. Carroll,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre—en vertu du paragraphe 4 de la règle 37,—Relevé faisant connaître quelle somme a été dépensée par le gouvernement, depuis le 15 octobre 1911, pour la confection et la réparation des sacs de malle, et pour les garnitures en métal de ces sacs, y compris les cadenas; et quels sont les noms et les adresses des compagnies, fabricants et particuliers à qui des paiements ont été faits, et quelle somme a été payée en chaque instance.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Cruise,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les arrêtés en conseil édictés pendant les dix dernières années, touchant l'abolition ou la réglementation des taux sur les canaux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carroll,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes, accusations, rapports et autres documents se rapportant au congédiement de M. le docteur D. McDonald, du département des Affaires des Sauvages, de Baddeck, C.-B.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carroll,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes, accusations, rapports et autres documents se rapportant au congédiement de Luke Day, du département des Travaux Publics, à North-Sydney, C.-B.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Cruise,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes, accusations, arrêtés en conseil, rapports ou autres documents en la possession du département des Douanes, se rapportant à la destitution de Lyman C. Smith, percepteur des douanes à Oshawa, Ont.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Demers,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous *memoranda,* requêtes et lettres reçus par le ministre de la Marine et des Pêcheries, depuis le 1er octobre 1911, protestant contre l'octroi d'un permis de pêcher au moyen de rets à trappe au capitaine John H. Thorburn, de Sand-Point, comté de Shelburne, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les arrêtés du conseil passés, et de tous les mémoires et requêtes reçus par le gouvernement du Canada, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, se rapportant aux navires étrangers se livrant au cabotage en Canada; aussi, copie de toute correspondance échangée sur le même sujet entre le gouvernement, ou l'un des départements de l'administration, et toute personne, compagnie ou corporation.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, requêtes, lettres, plaintes, etc., se rapportant au congédiement en 1896 de H. St. Amour, maître de poste de Saint-Amour, comté de Prescott, et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Monk,

Résolu, que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi de 1908, modifiant la Loi du Service civil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 88) pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 13 février 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Marcil (Bonaventure),—la pétition de Jesse W. Munro et autres, de Paspébiac-Ouest, et autres lieux, Québec.

Par M. Smith,—la pétition de J. H. Turner et autres, de Whitevale, et autres lieux, Ontario.

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de Alfred A. Bratt, de Comet, et autres, d'autres lieux, Ontario.

M. Lennox, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 62) concernant la *Kettle Valley Railway Company,* et a décidé de le rapporter avec des amendements.

M. Hughes (Victoria), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Copie de tous rapports, lettres, correspondance et autres documents se rapportant à la construction d'un arsenal dans la ville de Sarnia, Ont. (*Document de la session, No 93.*)

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 22 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec, au sujet de l'extension des limites de la dite province. (*Document de la session, No 94.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1912,—Copie de tous télégrammes, correspondance, représentations, estimations, lettres et autres documents reçus par le très honorable premier ministre, ou par tout autre membre de l'exécutif, se rapportant en quelque manière que ce soit à la question d'un service de bacs à véhicules de chemin de fer entre la province de l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, à travers le détroit de Northumberland, et à l'élargissement de la voie du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, ainsi qu'au coût estimatif de ces entreprises. (*Document de la session, No 95.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, mette devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux, ou quelqu'un de ses officiers, et la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean ou la municipalité de la cité et du comté de Saint-Jean concernant la permission, à la dite compagnie, de poser ses rails à travers la voie de l'Intercolonial à ou près le Square Haymarket, dans la dite cité de Saint-Jean, N.-B. (*Document de la session, No 96.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 88) pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 16) concernant certains brevets de Thomas Wadge; et

Bill (No 84) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur les dits bills et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

L'heure consacrée aux bills privés étant expirée;

Le comité général reprend le cours de ses délibérations sur le bill (No 88) pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif.

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Mercredi, 14 février 1912.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 12 février 1912, nommant l'honorable Sir William Ralph Meredith, juge en chef de la division des plaids-communs de la Haute Cour de Justice d'Ontario, commissaire aux fins de faire une enquête sur les circonstances qui ont accompagné l'organisation, l'administration, les opérations et la faillite de la *Farmers' Bank of Canada. (Document de la session, No 65b.)*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 12) intitulé: "Loi concernant l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company*".

Bill (No 43) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine".

Bill (No 45) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord".

Bill (No 22) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Atlantic Railway Company*".

Bill (No 25) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest".

Bill (No 28) intitulé: "Loi concernant la *West Ontario Pacific Railway Company*".

Bill (No 33) intitulé: "Loi concernant l'*Alberta Electric Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de '*The Alberta Interurban Railway Company*'".

Bill (No 34) intitulé: "Loi concernant l'*Algoma Eastern Railway Company*".

Bill (No 37) intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*".

Bill (No 51) intitulé: "Loi concernant la *Pacific and Atlantic Railway Company*".

Bill (No 13) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Liverpool-Manitoba Assurance Company*", et

Bill (No 15) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Vancouver Life Insurance Company of Vancouver, B.C.*"

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill H (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The British Canadian Loan Corporation*"; et

Bill L (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wells".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill L (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wells" avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante-huit minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour, à trois heures p.m.

Mercredi, 14 février 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Sproule,—la pétition de Thomas Dinsmore et autres, de Thornbury et autres lieux, Ontario.

Par M. Smith,—la pétition de H. F. Werry, de Oshawa, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 13 février courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Jesse W. Munro et autres, de Paspébiac-Ouest et autres lieux, province de Québec; de J. H. Turner et autres, de Whitevale et autres lieux; et de Alfred A. Bratt, de Comet, et autres, d'autres lieux, tous de la province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

LOI DU SERVICE CIVIL ET SES AMENDEMENTS.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné au greffier de la Chambre instruction de déposer sur la Table sa recommandation et les autres documents relatifs à l'avancement de M. William Cairns, chef du service de la papeterie de la Chambre des Communes.

A l'honorable Chambre des Communes.

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander l'avancement de M. William Cairns, chef du service de la papeterie de la Chambre des Communes, de la subdivision B de la seconde division à la subdivision B de la première division, en conformité du rapport du greffier de la Chambre ci-annexé.

T. S. SPROULE,
Orateur de la Chambre des Communes.

Daté ce 14 février 1912.

BUREAU DU GREFFIER,
CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 13 février 1912.

MONSIEUR,—Le décès regrettable, survenu en mai dernier, de M. Charles E. Clarke, du service de la papeterie, et l'un des fonctionnaires de la Chambre des Communes, a créé une vacance dans ce bureau. M. Clarke a été malade durant une longue période de temps avant sa mort, et son travail a été accompli avec beaucoup de zèle par M. William Cairns qui avait été assistant chef de ce service durant quelque sept années.

M. Cairns a été à l'emploi de la Chambre pendant trente-quatre ans, dont vingt-huit consacrés au service de la papeterie. Il me fait plaisir de faire rapport qu'il a rempli ses devoirs d'une manière satisfaisante à tous égards.

M. Cairns a atteint le maximum de la subdivision B de la seconde division, il y a trois ans. Je recommande son avancement à la subdivision B de la première division, grade qu'occupait feu M. Clarke à la date de son décès.

M. Cairns a reçu de la Commission du Service civil un certificat d'aptitude, dont copie est ci-annexée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL, OTTAWA.

Les Commissaires du Service civil ont pris en considération une demande de l'Orateur de la Chambre des Communes à l'effet d'émettre un certificat d'aptitude, sous le régime de l'article 24 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, en faveur de M. William Cairns, commis dans la subdivision B de la seconde division et qui est recommandé pour avancement à la subdivision B de la première division. Les commissaires s'étant assuré par eux-mêmes que M. Cairns est spécialement apte à remplir les devoirs du grade où il doit être promu, et que ses aptitudes sont de nature à ne pas rendre nécessaire un examen spécial en l'espèce.

En conséquence, IL EST CERTIFIÉ, sous le régime de l'article 24 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil que, à leur avis, M. William Cairns est dûment qualifié à occuper le rang d'un fonctionnaire de la subdivision B de la première division dans le personnel de la Chambre des Communes.

Daté au bureau de la Commission du Service civil du Canada, ce 3 août 1911.

ADAM SHORTT.
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 janvier 1912.—Copie de toutes lettres, plaintes, télégrammes, preuve, rapports ou autres papiers concernant les accusations portées contre Robert Dithead, James Blair, Duncan Gillis et Calvin McKenzie, tous employés du chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Pictou, pour partisannerie politique, et l'enquête sur les dites accusations. (*Document de la session, No 79f.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 17 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux, ou quelqu'un de ses officiers, et la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean ou la municipalité de la cité et du comté de Saint-Jean concernant la permission, à la dite compagnie, de poser ses rails à travers la voie de l'Intercolonial à ou près le Square Haymarket, dans la dite cité de Saint-Jean, N.-B. (*Document de la session, No 96a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 janvier 1912,—Copie de tous papiers, rapports, correspondance, messages, concernant un rapport fait en 1904, par M. Boulay, de Sayabec, contre William Roy, cantonnier à Amqui, I.C.R., et de tout ce qui a été fait subséquemment pour donner suite à ce rapport. (*Document de la session, No 96b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents et de toutes plaintes ou accusations se rapportant en quelque manière à la suspension de Joseph Veniot, contrôleur des colis sur l'Intercolonial à Pictou, N.-E. (*Document de la session, No 96c.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1912,—Copie de toutes lettres, papiers, accusations, affidavit et autres documents concernant une plainte portée contre W. W. Gray, inspecteur de charbon pour l'Intercolonial, Westville, N.-E., et de tous témoignages, documents, rapports et autres papiers au sujet de

l'enquête faite sur la dite plainte par H. P. Duchemin. (*Document de la session, No 96d.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1912,—Copie de toutes accusations, lettres et autres documents concernant des plaintes portées contre John Connolly, de New-Glasgow, inspecteur de charbon, pour partisannerie politique, de la preuve faite au cours de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, et de tous autres papiers à ce sujet. (*Document de la session, No 97a.*)

Ordonné, que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 103) modifiant la Loi des droits de passage sur les constructions de l'Etat.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, que le bill H (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The British Western Loan Company*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Marshall, secondé par M. Northrup,

Ordonné, que le bill L (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wells", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Michaud, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, papiers, correspondance, enquête, témoignages, rapports, etc., relatifs à un accident subi par Alphonse Madore, employé de l'Intercolonial à Sainte-Flavie, en 1888 ou 1889, et au règlement de la réclamation alors faite par le dit Alphonse Madore au département des Chemins de fer et Canaux.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, accusations, lettres, etc., se rapportant à la destitution de John W. Bohan, douanier à Bath, dans le comté de Carleton, N.-B.;—aussi, copie de tous les documents relatifs à l'institution d'une enquête sur les accusations, s'il en est, et de toute la preuve faite à l'enquête, y compris la recommandation du fonctionnaire qui a conduit l'enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, correspondance, requêtes, recommandations, accusations, etc., entre les mains du département de la Marine et des Pêcheries, au sujet de la destitution des gardes-pêche dans le comté de Guysborough, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, accusations, plaintes, etc., en la possession du gouvernement, ou de l'un quelconque de ses départements, se rapportant à la destitution de William A. Gerrior, douanier à Larry's-River, N.-E., et à la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Staples, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, etc., entre l'imprimeur du Roi, le surintendant de l'imprimerie, et les représentants de l'imprimeur du Roi, à Winnipeg, au sujet de l'impression et de la distribution des listes électorales de la province du Manitoba lors des dernières élections générales.

Sur motion de M. Pelletier, secondé par M. Monk,

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Postes.

Sur motion de M. Pelletier, secondé par M. Monk,

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du Service civil.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 66) intitulé: "Loi concernant les Archives publiques", lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Après "plaisir" insérer comme article A:—

"ARTICLE A.

"Les dispositions de la *Loi du Service civil* s'appliquent à l'archiviste fédéral et à tous fonctionnaires et commis nommés sous l'autorité de la présente loi."

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 95) concernant le chemin de fer National-Transcontinental.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 76) modifiant l'Acte du chemin de fer National-Transcontinental, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour prendre en consid ration une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur la dite résolution.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil en pourvoyant à la nomination d'un commissaire additionnel du service civil qui recevra le traitement d'un sous-ministre.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil en pourvoyant à la nomination d'un commissaire additionnel du service civil qui recevra le traitement d'un sous-ministre.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 104) modifiant la Loi du Service cevil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt minutes, p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 15 février 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Charlton,—la pétition de George W. Alton et autres, de Houghton, Ontario.

Par M. Goodeve,—la pétition de Walter Thompson et autres, de Dresden, Ontario.

Par M. Wilcox,—la pétition de John McAuliffe, de Maidstone-Cross et autres, d'autres lieux, Ontario.

Par M. Smith,—la pétition de R. J. Luke, de Oshawa, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 14 février courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Thomas Dinsmore et autres, de Thornbury et autres lieux; et de H. F. Werry, de Oshawa, tous de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Lennox, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 61) concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Ottawa and Ungava Railway Company*".

Bill (No 79) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Bill (No 81) constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.*

Bill (No 93) concernant la Compagnie *United Gold Fields of British Columbia, Limited.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir.—

Bill (No 52) constituant en corporation la *Pacific Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company.*

Bill (No 56) concernant la *South Ontario Pacific Railway Company.*

Bill (No 67) concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company.*

Bill (No 73) concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company.*

Bill (No 82) constituant en corporation la *Northern Territorial Railway Company.*

Bill (No 90) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

Bill (No 91) concernant la *Kootenay Central Railway Company.*

Bill (No 92) concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Ames,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Comptes Publics.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 29 novembre 1911,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de Sa Majesté en Canada et le gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, à la suite de la dernière Conférence impériale, au sujet du Service naval du Canada, ou s'y rapportant en quelque manière que ce soit. (*Document de la session, No 40b.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1912,—Copie de tous papiers, lettres, recommandations, instructions départementales, et tout autre document, provenant du département des Douanes, au sujet d'une modification temporaire apportée au tarif douanier sur la ficelle employée dans la confections des extrémités supérieures du rets à homard. (*Document de la session, No 98.*)

M. Pelletier propose, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Postes.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la résolution suivante, il la recommande à la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur la dite résolution.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Postes de manière à pourvoir,—

(*a*) A l'emploi temporaire de courriers convoyeurs pour une période ne dépassant pas une année, avec salaire de $500 et allocation par mille parcouru;

(*b*) A la nomination permanente des courriers convoyeurs temporaires, avec des appointements ne dépassant pas ceux qu'ils recevaient à titre de convoyeurs temporaires, mais qui n'auront pas le droit à une augmentation d'appointements avant qu'ils aient subi l'examen nécessaire.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Postes de manière à pourvoir,—

(*a*) A l'emploi temporaire de courriers convoyeurs pour une période ne dépassant pas une année, avec salaire de $500 et allocation par mille parcouru;

(*b*) A la nomination permanente des courriers convoyeurs temporaires, avec des appointements ne dépassant pas ceux qu'ils recevaient à titre de convoyeurs temporaires, mais qui n'auront pas le droit à une augmentation d'appointements avant qu'ils aient subi l'examen nécessaire.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (No 105) modifiant la Loi des Postes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Pelletier propose, secondé par M. Hazen,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du Service civil.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la résolution suivante, il la recommande à la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur la dite résolution.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Service civil en—

(*a*) changeant la classification des commis des bureaux de poste urbains, des bureaux d'inspecteurs des postes, du bureau du surintendant du service des postes sur chemins de fer et des bureaux d'échange des mandats d'argent, en abolissant la classe des timbreurs et des trieurs et le grade de commis de quatrième classe et le remplaçant par celui de commis de troisième classe, avec salaire variant de $500 à $1,000, et divisé en deux classes dénommées troisième classe A et B;

(*b*) abolissant les secondes classes cadette et supérieure et les remplaçant par les classes A et B de la seconde classe, et en augmentant le maximum de la classe ci-devant appelée seconde classe cadette (à présent dénommée classe B) jusqu'à $1,200, et en augmentant le maximum de la classe A (correspondant à la ci-devant seconde classe supérieure) jusqu'à $1,400;

(*c*) divisant la première classe en divisions A et B, avec salaire maximum de $1,800 et de $1,600, respectivement, et en portant le salaire minimum de la première classe de $1,200 à $1,400, et en créant une nouvelle classe de commis devant être appelés premiers commis, dans les bureaux de poste urbains, subordonnément à certaines restrictions;

(*d*) améliorant la charge des surintendants des bureaux de poste urbains, et en changeant le ci-devant salaire fixe de $1,800 en un minimum de $1,800 et en un maximum de $2,500;

(*e*) pourvoyant à l'emploi de commis temporaires dans les bureaux de poste susmentionnés pour une période de pas plus d'un an, à un salaire fixe de $500, et d'aides temporaires pour faire face aux besoins du service, à un salaire n'excédant pas $2.50 par jour;

(*f*) augmentant les traitements de certains inspecteurs, sous-inspecteurs et surintendants du service des postes sur chemins de fer en reconnaissance de leurs années de service;

(*g*) augmentant le traitement minimum des inspecteurs et surintendants du service des postes sur chemins de fer de $1,600 à $1,800.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Service civil en—

(*a*) changeant la classification des commis des bureaux de poste urbains, des bureaux d'inspecteurs des postes, du bureau du surintendant du service des postes sur chemins de fer et des bureaux d'échange des mandats d'argent, en abolissant la classe des timbreurs et des trieurs et le grade de commis de quatrième classe et le remplaçant par celui de commis de troisième classe, avec salaire variant de $500 à $1,000, et divisé en deux classes dénommées troisième classe A et B;

(*b*) abolissant les secondes classes cadette et supérieure et les remplaçant par les classes A et B de la seconde classe, et en augmentant le maximum de la classe ci-devant appelée seconde classe cadette (à présent dénommée classe B) jusqu'à $1,200, et en augmentant le maximum de la classe A (correspondant à la ci-devant seconde classe supérieure) jusqu'à $1,400;

(*c*) divisant la première classe en divisions A et B, avec salaire maximum de $1,800 et de $1,600, respectivement, et en portant le salaire minimum de la première classe de $1,200 à $1,400, et en créant une nouvelle classe de commis devant être appelés premiers commis, dans les bureaux de poste urbains, subordonnément à certaines restrictions;

(*d*) améliorant la charge des surintendants des bureaux de poste urbains, et en changeant le ci-devant salaire fixe de $1,800 en un minimum de $1,800 et en un maximum de $2,500;

(*e*) pourvoyant à l'emploi de commis temporaires dans les bureaux de poste susmentionnés pour une période de pas plus d'un an, à un salaire fixe de $500, et d'aides temporaires pour faire face aux besoins du service, à un salaire n'excédant pas $2.50 par jour;

(*f*) augmentant les traitements de certains inspecteurs, sous-inspecteurs et surintendants du service des postes sur chemins de fer en reconnaissance de leurs années de service;

(*g*) augmentant le traitement minimum des inspecteurs et surintendants du service des postes sur chemins de fer de $1,600 à $1,800.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (No 106) modifiant la Loi du Service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) concernant les grains, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau ce jour.

Résolu, que ce jour cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:—

Bill (No 96) intitulé: " Loi modifiant la Loi des Grains du Manitoba ".

Le comité général sur le bill (No 32) concernant les grains reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Foster propose, secondé par M. Rogers,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Turriff propose comme amendement, secondé par M. Martin (Régina),—Que tous les mots après " Que " dans la dite motion soient retranchés et remplacés par les suivants:—" cette Chambre est d'avis que le temps est arrivé maintenant pour le gouvernement du Canada de décréter par voie de législation que les taux qu'il est permis aux chemins de fer dans les provinces de l'Ouest d'exiger ne devraient pas être plus élevés que ceux qui sont exigés dans les provinces d'Ontario et de Québec pour un service similaire, au delà de ce qui est nécessaire pour défrayer le surplus du coût d'exploitation dans l'Ouest, comparativement au même coût dans les provinces d'Ontario et de Québec ".

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 16 février 1912.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille neuf cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—havres et rivières—Ile-du-Prince-Edouard:—Cape-Traverse—réparations générales au quai, $900; Anse Head—réparations aux travaux du port, $500; Grande-Rivière, quai sud—reconstruction et réparations, $7,000; quai de Hickey—reconstruction et réparations, $750; ports, rivières et ponts—généralement—réparations et améliorations, $10,000; Miminegash, port de—améliorations et réparations, $1,000; North-Cardigan—réparations au pier, $500; Port-Selkirk—reconstruction et réparations au pier, $1,300; Pownal—réparations au quai, $500; quai de la Pointe-Rouge—compléter les réparations et agrandir la tête du pier, $1,500; Rustico, brise-lames—bloc de protection à l'extrémité extérieure—compléter, $500; quai de Southport—reconstruction, $4,500; Summerside, port—parachèvement, etc., du brise-lames, $9,500; Tignish, port—agrandissement des piers de protection du chenal du port à l'intérieur et réparations, $5,000; Tracadie—construction de brise-lames, $15,000; pier de la rivière Vernon (sud)—reconstruction et réparations, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour, à trois heures p.m.

Vendredi, 16 février 1912

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Clarke (Wellington),—la pétition de John A. Scarrow et autres, de Arthur et autres lieux, Ontario.

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de Jackson Baldwin et autres, de Leamington et autres lieux, Ontario.

Par M. Charlton,—la pétition de Edward Starling et autres, de St. Williams et autres lieux, Ontario.

Par M. Lalor,—la pétition de Charles H. Weaver et autres, de Dunnville et autres lieux, Ontario.

Par M. Marcil,—la pétition de Philippe Ferland et autres, de Kempt-Road-Hill, Qué.

Par M. White (Renfrew),—la pétition de James Mathieson et autres, de Forester's-Falls, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 15 février courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De George W. Alton et autres, de Houghton; de John McAuliffe, de Maidstone-Cross et autres, d'autres lieux; de Walter Thompson et autres, de Dresden; et de R. J. Luke, de Oshawa, tous de la province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 16 février 1912.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable juge en chef du Canada, agissant en qualité de député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi, à 3.30 p.m., pour y sanctionner certains bills passés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. C. LOWTHER, Lt.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 5 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance et arrêtés en conseil, se rapportant en quelque manière que ce soit au relevé topographique, ou à la demande de soumissions concernant la construction d'une ligne de chemin de fer entre Estmere et Baddeck, comté de Victoria. (*Document de la session, No 100.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 15 janvier 1912,—Copie des décrets du conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la *Winnipeg and Hudson Bay Railway Company* et son successeur le *Winnipeg Great Northern Railway*, maintenant le *Canadian Northern Railway*, concernant la route projetée du dit chemin de fer vers la baie d'Hudson, avec les plans et rapports s'y rapportant. Aussi, copie de toute correspondance relative à l'offre de *Milburn & Co.*, propriétaires de steamers en Angleterre, que l'on dit avoir été faite au gouvernement par l'entremise de la dite compagnie de chemin de fer, aux fins d'établir une ligne de leurs steamers sur la route entre la baie d'Hudson et l'Angleterre lors de l'achèvement du dit chemin de fer, et à l'offre subséquente de *Milburn & Co.* de mettre un de leurs steamers de la Baltique à la disposition du gouvernement dans le but de faire un essai pratique de la navigabilité de la route pour fins commerciales. (*Document de la session, No 101.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de l'enquête tenue par le département des Chemins de fer sur l'accident arrivé à Geffrey Bourque, de Lac à Saumon, dans la cour de l'I.C.R. à Campbellton, dans le mois de novembre ou décembre 1911, ainsi que de tous autres papiers ou correspondance échangée depuis à ce sujet. (*Document de la session, No 102.*)

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 22 janvier 1912,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant la demande de soumissions pour la construction de l'embranchement projeté du chemin de fer de Estmere à Baddeck, dans le comté de Victoria, ou se rapportant aux raisons pour lesquelles aucune des dites soumissions n'a été acceptée. (*Document de la session, No 100a.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Relevé des travaux exécutés sur le chemin de fer National-Transcontinental—Division Est—jusqu'au 31 décembre 1911, ainsi que l'estimation du coût de l'achèvement de l'entreprise. (*Document de la session, No 72e.*)

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de tous papiers, mémoires, résolutions ou lettres reçus de Chambres de commerce, fonctionnaires ou particuliers, de 1908 à 1912 inclusivement, concernant l'établissement d'une station de quarantaine ou d'inspection sur l'île Lawlor, dans le port de Halifax, y compris une carte. (*Document de la session, No 99.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps;

M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Un message est reçu du très honorable juge en chef du Canada, agissant comme député-gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur,

Le très honorable juge en chef, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député-gouverneur, de doner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:—

Loi modifiant la Loi des Grains du Manitoba.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 16) concernant certains brevets de Thomas Wadge; et

Bill (No 84) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill (No 16) concernant certains brevets de Thomas Wadge et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait de nouveau progrès sur le bill (No 84) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur le dit bill.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill (No 16) concernant certains brevets de Thomas Wadge, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Meighen propose, secondé par M. Henderson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 62) concernant la *Kettle Valley Railway Company;*

Bill (No 61) concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *"The Ottawa and Ungava Railway Company";*

Bill (No 79) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;*

Bill (No 81) constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company;*

Bill (No 93) concernant la Compagnie *United Gold Fields of British Columbia (Limited);*

Bill (No 52) constituant en corporation la *Pacific Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company;*

Bill (No 56) concernant la *South Ontario Pacific Railway Company;*

Bill (No 67) concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company;*

Bill (No 73) concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company;*

Bill (No 82) constituant en corporation la *Northern Territorial Railway Company;*

Bill (No 90) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo;

Bill (No 91) concernant la *Kootenay Central Railway Company;* et

Bill (No 92) concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Jameson, secondé par M. Barnard,

Ordonné, que le bill (No 62) concernant la *Kettle Valley Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. Béland,

Ordonné, que le bill (No 61) concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Ottawa and Ungava Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "*The Ottawa and Ungava Railway Company*".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 79) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 81) constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 93) concernant la Compagnie *United Gold Fields of British Columbia, Limited,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 52) constituant en corporation la *Pacific Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 56) concernant la *South Ontario Pacific Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Meighen,

Ordonné, que le bill (No 67) concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Barnard, secondé par M. Jameson,

Ordonné, que le bill (No 73) concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le bill (No 82) constituant en corporation la *Northern Territorial Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Barnard, secondé par M. Jameson,

Ordonné, que le bill (No 90) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Barnard, secondé par M. Jameson,

Ordonné, que le bill (No 91) concernant la *Kootenay Central Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Cash, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, que le bill (No 92) concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appell la seconde lecture du bill L (No 102) du Sénat, intitulé. "Loi pour faire droit à Edna Wells".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The British Western Loan Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 98) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 99) concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille six cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—glissoirs et barrages flottants, bassins de radoub, écluses et barrages, etc., frais d'exploitation, etc.:—Glissoirs et barrages flottants, $107,100; bassins de radoub, $35,100; ouvrage de ports et de rivières, etc., $31,400; perception des revenus des travaux publics, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—lignes télégraphiques:—Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, $7,000; lignes de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais de vapeurs employés au service des câbles, $140,000; Saskatchewan et Alberta, $53,000; Colombie-Britannique, $48,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $213,000; service télégraphique en général, $7,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Samedi, 17 février 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 26) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company*".

Bill (No 11) intitulé: "Loi concernant la Compagnie Canadienne de placement et d'épargne Birbeck, et à l'effet de changer son nom en celui de "*Canadian Mortgage Investment Company*"; et

Bill (No 57) intitulé: "Loi concernant la *Union Bank of Canada*".

Et aussi, le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill A (No 107) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-trois minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 19 février 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. German,—la pétition de Albert Strawn et autres, de Fenwick, et autres lieux, Ontario.

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de John J. Wiper et autres, de Leamington, et autres lieux, Ontario.

Par M. Turriff,—la pétition de J. H. McFarlane et autres, de Elmore, et autres lieux, Saskatchewan.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 16 février courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De John A. Scarrow et autres, de Arthur et autres lieux; de Jackson Baldwin et autres, de Leamington et autres lieux; de Edward Starling et autres, de St. Williams et autres lieux; de Charles H. Weaver et autres, de Dunnville et autres lieux; et de James Mathieson et autres, de Forester's-Falls, tous de la province de l'Ontario; et de Philippe Ferland et autres, de Kempt-Road-Hill, province de Québec; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Paquet, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, du 5 courant, votre comité a pris en considération les articles 14 et 18 du Bill (No 25) concernant le havre de Hamilton, et le rapport du comité permanent des Bills Privés à ce sujet, et il constate que depuis le renvoi des dits articles à votre comité, les promoteurs du bill ont pris les mesures nécessaires pour notifier toutes les personnes dont les intérêts pourraient être lésés par les dits articles, ce qui, dans l'opinion de votre comité, est de nature à remédier à l'insuffisance de l'avis original. Votre comité recommande, en conséquence, que les dits articles soient adoptés tels qu'originairement imprimés dans le bill, et sans l'amendement fait à l'article 18 par le comité des Bills Privés, que votre comité ne juge pas maintenant nécessaire.

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, plaintes, accusations et autres documents en la possession du département des Douanes, concernant la destitution de S. M. Ferguson, douanier, à Oyster-Ponds, comté de Guysborough, N.-E., et la nomination de son successeur. *(Document de la session, No 79i.)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents se rapportant au renvoi du service de P. J. Veniot, percepteur des douanes à Bathurst, Nouveau-Brunswick, et à la nomination soit permanente, soit temporaire, de son successeur. *(Document de la session, No 79j.)*

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 février 1912,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, etc., entre l'imprimeur du Roi, le surintendant de l'imprimerie, et les représentants de l'imprimeur du Roi, à Winnipeg, au sujet

de l'impression et de la distribution des listes électorales de la province du Manitoba lors des dernières élections générales. *(Document de la session, No 103.)*

M. Monk, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes, accusations, rapports et autres documents se rapportant au congédiement de Luke Day, du département des Travaux Publics, à North-Sydney, C.-B. *(Document de la session, No 79k.)*

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1912,—Copie du rapport de la commission d'ingénieurs chargée de la reconstruction du pont de Québec et des plans et devis préparés par la dite commission; de tous avis demandant des soumissions; de toutes les soumissions reçues; du rapport de la commission sur ces soumissions, collectivement ou séparément, au ministre des Chemins de fer; du rapport du dit ministre pour l'acceptation des soumissions, et de tous décrets du conseil accordant les contrats pour la construction du pont. *(Document de la session, No 104.)*

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 12 février 1912,—Copie de tous les arrêtés en conseil édictés pendant les dix dernières années, touchant l'abolition ou la réglementation des taux sur les canaux. *(Document de la session, No 105.)*

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Monk,

Résolu,—Que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, pour l'avancement de M. William Cairns, chef du service de la papeterie de la Chambre des Communes, de la subdivision B de la seconde division à la subdivision B de la première division, déposée sur la Table avec les autres documents s'y rattachant, le 14 février 1912, soit approuvée.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre—en vertu du paragraphe 4 de la règle 37,—Etat indiquant à quelle date M. H. P. Duchemin a été nommé pour tenir des enquêtes au sujet des accusations portées contre des employés du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse; le chiffre de ses émoluments pour ce service; le montant de l'allocation quotidienne fixe (s'il en est) pour ses frais de voyage et de subsistance, avec détails complets; quelle somme a été payée au dit M. Duchemin par le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses départements; si quelque compte ou état de comptes a été présenté par M. Duchemin, et n'a pas été soldé; quel est le montant total des comptes présentés; s'il y a d'autres personnes, à part le dit M. Duchemin, chargées de tenir des enquêtes dans la Nouvelle-Ecosse touchant l'ingérence active politique de la part de fonctionnaires de l'Etat, ainsi que leurs noms, et les émoluments de chacune d'elles; combien de commissaires ont été nommés dans toutes les provinces par le gouvernement actuel, ou l'un quelconque de ses départements, aux fins de faire des enquêtes au sujet des accusations d'ingérence politique active de la part de fonctionnaires, et les noms, les adresses, les dates de nomination, les émoluments (y compris les frais incidents) de chacun d'eux.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, mémoires ou autres documents reçus par le premier ministre ou par quelque membre du gouvernement concernant l'adoption d'une loi fédérale sur le mariage ou d'une mesure législative concernant les effets du décret *Ne temere.*

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Hughes (King, I.-P.-E.),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, se rapportant à la destitution d'Edward Kelly, mécanicien à l'usine de réduction du chien de mer à Canso, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Hughes (King, I.-P.-E.),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., etc., en la possession du département des Postes, se rapportant à la destitution du capitaine Alex. Roberts, maître de poste à Canso, N.-E., et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Hughes (King, I.-P.-E.),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, se rapportant à la destitution de David S. Hensbee, peseur à l'usine de réduction du chien de mer à Canso, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Hughes (King, I.-P.-E.),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., etc., en la possession du gouvernement, ou de l'un ou l'autre de ses départements se rapportant à la destitution de George Cavanagh, l'un des attachés au service des douanes à New-Glasgow, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Hughes (King, I.-P.-E.),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, recommandations, plaintes, accusations, décrets du conseil ou autres documents en la possession ou sous le contrôle du département de la Marine et des Pêcheries concernant la révocation de Patrick J. Conway, gardien de phare à l'île White-Head, N.-E.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, documents, etc., concernant la destitution de Hector Hamel, sous-évaluateur à la douane de Montréal, et sa nomination subséquente à titre d'officier douanier.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Cruise,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, requêtes, rapports, recommandations et correspondance concernant la révocation de Alexander R. McAdam, officier des pêcheries pour le comté d'Antigonish, et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Verville, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre et la contenance des établissements frigorifiques dans chacune des principales cités du Canada, et le genre, la quantité et la valeur approximative des produits alimentaires et autres contenus dans chacun des dits établissements pendant les mois de novembre et décembre 1911, et janvier 1912.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Monk,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera mardi prochain, le 20 février courant, elle reste ajournée jusqu'à jeudi, le 22 février courant.

M. Monk propose, secondé par M. Rogers,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de ratifier et confirmer un traité conclu entre la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited,* et le gouvernement.

M. Monk, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, il la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 60) modifiant la Loi du Service civil, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 104) modifiant la Loi du Service civil.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture lecture du bill (No 105) modifiant la Loi des Postes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 76) modifiant l'Acte du chemin de fer National-Transcontinental.

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Mardi, 20 février 1912.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 53) intitulé: "Loi concernant certains brevets de Edmund F. Piper".

Bill (No 71) intitulé: "Loi concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited*".

Bill (No 40) intitutlé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*".

Bill (No 41) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*".

Bill (No 47) intitulé: "Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company*"; et

Bill (No 48) intitulé: "Loi concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company*".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill I (No 108) intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*".

Bill R (No 109) intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Horsfall"; et

Bill S (No 110) intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Molson".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel ont été soumis les deux bills ci-dessus mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Avec le consentement de la Chambre,

M. Borden propose, secondé par M. Cochrane,—Que l'ordre No 28 des Bills et Ordres Publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motoin, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé, et il est lu comme suit:—

"Suite des délibérations sur la motion de M. Armstrong (Lambton),—Que cette Chambre est d'avis qu'il devrait être nommé une commission chargée de s'enquérir des systèmes de télégraphes et de téléphones, de télégraphie sans fil et de câble, des conditions, lois et règlements des postes, des colis postaux, et des moyens de recueillir et de distribuer les malles, dans le but de soumettre ces données et renseignements au département des Postes et d'aider par ce moyen à améliorer les conditions existantes dans toutes les branches de service ci-dessus; et de s'enquérir aussi des facilités postales dans les districts ruraux de pays étrangers, afin d'établir un meilleur système de livraison gratuite des malles dans les districts ruraux."

Sur motion de M. Armstrong (Lambton), secondé par M. Macdonell,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que la dite motion soit retirée.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour, à trois heures p.m.

Mardi, 20 février 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Smith,—la pétition de William Harris et autres, de Brooklin et autres lieux, Ontario.

Par M. Ross,—la pétition de A. Nethercott et autres, de Wardsville, Ontario.

Par M. Sproule,—la pétition de Richard Cook et autres, de Thornbury, Ontario.

Par M. Sharpe (Ontario),—la pétition de Daniel McMillan et autres, de Beaverton et autres lieux, Ontario.

Par Sir Wilfrid Laurier,—la pétition de Norman S. Shantz et autres, de Berlin et autres lieux, Ontario.

Par M. Steele,—la pétition de William Murray et autres, de Avonton et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 19 février courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Albert Strawn et autres, de Fenwick et autres lieux; et de John J. Wiper et autres, de Leamington et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; et de J. H. McFarlane et autres, de Elmore et autres lieux, province de la Saskatchewan; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Blain,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Monk,

Ordonné,—Que le nom de M. W. S. Middlebro soit substitué à celui de M. A. C. Boyce dans le comité mixte du Restaurant.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Stanfield,

Ordonné que le bill A (No 107) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Baker, secondé par M. Stanfield,

Ordonné, que le bill I (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Clarke (Essex), pour M. Kay, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, que le bill R (No 109) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Horsfall", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Ames, pour M. Rhodes, secondé par M. Stanfield,

Ordonné, que le bill S (No 110) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Molson", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 103) modifiant la Loi des droits de passage sur les constructions de l'Etat.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet d'autoriser le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited.*

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de ratifier et confirmer un traité conclu entre la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited*, daté le 27 juillet 1910, pour la construction d'une cale sèche, à Collingwood, et d'autoriser le Gouverneur en conseil à payer la subvention annuelle de trois pour cent par année pendant 20 ans sur la somme de $306,965.18, chiffre du coût de la construction de la dite cale sèche.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de ratifier et confirmer un traité conclu entre la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited*, daté le 27 juillet 1910, pour la construction d'une cale sèche, à Collingwood, et d'autoriser le Gouverneur en conseil à payer la subvention annuelle de trois pour cent par année pendant 20 ans sur la somme de $306,965.18, chiffre du coût de la construction de la dite cale sèche.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 111) autorisant le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) concernant les grains.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 84) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en consiration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité général sur le bill (No 32) concernant les Grains reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante-six minutes p.m., elle s'ajourne à jeudi prochain, à trois heures p.m.

Jeudi, 22 février 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Armstrong (Lambton),—la pétition de John D. Miller et autres, de Oil-Springs et autres lieux, Ontario.

Par M. Charlton,—la pétition de O. W. Hubell et autres, de Vittoria et autres lieux, Ontario.

Par M. Sharpe (Ontario),—la pétition de W. W. Shields et autres, de O'Connell et autres lieux, Ontario.

Par M. Smith,—la pétition de W. C. White et autres, de Brooklin et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 20 février courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De William Harris et autres, de Brooklin et autres lieux; de A. Nethercott et autres, de Wardsville; de Richard Cook et autres, de Thornbury; de Daniel McMillan et autres, de Beaverton et autres lieux; de Norman S. Shantz et autres, de Berlin et autres lieux; et de William Murray et autres, de Avonton et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant, qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill L (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wells".

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 83) concernant la *Saskatchewan Power Company.*

Bill (No 70) constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin.*

Votre comité recommande que les honoraires et frais versés pour le bill en dernier lieu mentionné soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Paquet, secondé par M. Blain,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Stewart (Hamilton),

Ordonné, que le bill (No 23) concernant le havre de Hamilton, soit inscrit sur le feuilleton des ordres de demain afin que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le dit bill.

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'étendre les frontières du Manitoba.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Monk,—Que demain cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du Service civil.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. Monk, l'un des membres du Conseil du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de toute correspondance adressée au ministre des Travaux Publics concernant la destitution de George T. Harbour, surintendant des travaux du quai en eau profonde à Gaspé. (*Document de la session No 79l.*)

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Monk,

Ordonné, que le bill (No 104) modifiant la Loi du Service civil, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Cochrane, secondé par M. Crothers,

Ordonné, que le bill (No 76) modifiant l'Acte du chemin de fer National-Transcontinental, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. White (Leeds),

Ordonné, que le bill (No 103) modifiant la Loi des droits de passage sur les constructions de l'Etat, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 60) modifiant la Loi du Service civil, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1911,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, mémoires ou correspondance de toute espèce échangée entre le gouvernement fédéral et ceux du Manitoba et de Saskatchewan ou d'Ontario au sujet du règlement des limites des dites provinces respectives; aussi, de tout arrangement ou mémoire contenant, en tout ou en partie,

les termes du règlement de la question relative aux limites des provinces susdites; et aussi, copie de toutes lettres, documents ou représentations faites au gouvernement fédéral par qui que ce soit au sujet du dit règlement ou des questions s'y rattachant. (*Document de la session, No 110a.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 5 février 1912,—Copie de toute correspondance, mémoires ou communications de toute nature entre le gouvernement de la province de l'Ontario et les autorités fédérales depuis le 1er janvier 1908, au sujet de l'extension des limites de la province du Manitoba ou de la division du territoire de Keewatin. (*Document de la session, No 110.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 10 janvier 1912,—Copie de toutes pétitions ou mémoires présentés au gouvernement concernant les travaux faits ou à faire pour l'amélioration et l'embellissement d'Ottawa. (*Document de la session, No 51a.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 février 1912,—Copie de tous *memoranda*, requêtes et lettres reçus par le ministre de la Marine et des Pêcheries, depuis le 1er octobre 1911, protestant contre l'octroi d'un permis de pêcher au moyen de rets à trappe au capitaine John H. Thorburn, de Sand-Point, comté de Shelburne, N.-E. (*Document de la session, No 106.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 88) pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif;

Et objection étant faite en comité à la décision du président sur une question d'ordre,—et la Chambre étant appelée à se prononcer dans l'espèce;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, alors que le président des comités fait le rapport suivant:—

"Lorsque le bill était en délibération, M. Pugsley a proposé que les mots suivants soient ajoutés comme paragraphe de l'article 5:—

"La dite commission devra soumettre les résultats de son enquête, tel que ci-devant prescrit, y compris tous les témoignages au ministre qui devra soumettre le tout au Parlement dans les dix jours qui suivront l'ouverture de la session suivante."

Une question d'ordre étant soulevée à l'effet que le dit amendement était irrégulier pour la raison "qu'il était incompatible avec l'article 6 déjà adopté",—j'ai décidé que l'objection était bien fondée. Appel de cette décision est portée devant la Chambre.

Et la question étant mise par M. l'Orateur sur la décision du président des comités,—la dite décision est maintenue.

Le comité général sur le dit bill reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill U (No 112) intitulé: "Loi pour faire droit à James Denny", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces du Sénat, auquel a été soumis le bill ci-haut mentionné avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 23 février 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Pardee,—la pétition de James Graham et autres, de Edy's-Mills et autres lieux, Ontario.

Par M. Taylor,—la pétition de James Robinson et autres, de Koshee et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 22 février courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De John D. Miller et autres, de Oil-Springs et autres lieux; de W. M. Shields et autres, de O'Connell et autres lieux; de O. W. Hubell et autres, de Vittoria et autres lieux; et de W. C. White et autres, de Brooklin et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant, qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill (No 68) concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de *Queen's University* à Kingston.

Bill (No 69) constituant en corporation le *Queen's Theological College.*

Votre comité recommande aussi que les honoraires et frais payés pour ces deux bills soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 22 février 1912, référant certaines questions à la Cour Suprême du Canada au sujet du bill (No 3) de la première session du douzième Parlement du Canada, intitulé: "Loi modifiant la Loi du mariage". (*Document de la session, No 108.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 janvier 1912,—Copie de tous papiers, lettres, recommandations, requêtes, instructions départementales et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, au sujet du prix des déchets de réduction du chien de mer à compter du 31 mars 1911. (*Document de la session, No 109.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Commerce pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1911. Partie I—Commerce canadien. (*Document de la session, No 10.*)

Sur motion de M. Stanfield, pour M. Aikins, secondé par M, Middlebro,

Ordonné, que le bill U (No 112) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Denny", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Doherty, secondé par M. Hazen,

Résolu, que cette Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant les deux juges de la cour Territoriale du Territoire du Yukon.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Monk,

Ordonné, que le bill (No 60) modifiant la Loi du Service civil soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 97) pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du Service civil en ce qui concerne l'emploi de commis temporaires dans le bureau de l'Auditeur général.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Service civil en pourvoyant à l'emploi dans le bureau de l'Auditeur général, pour une période n'excédant pas deux ans, de tels commis temporaires dont les services pourraient être requis en rapport avec la vérification et le paiement des honoraires et dépenses encourues sous l'empire de l'Acte des élections fédérales.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Service civil en pourvoyant à l'emploi dans le bureau de l'Auditeur général, pour une période n'excédant pas deux ans, de tels commis temporaires dont les services pourraient être requis en rapport avec la vérification et le paiement des honoraires et dépenses encourues sous l'empire de l'Acte des élections fédérales.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 113) modifiant la Loi du Service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 111) autorisant le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Cochrane propose, secondé par M. Foster,—Que le bill (No 77) à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioratoin des grandes routes, soit maintenant lu la seconde fois.

Une question d'ordre est soulevée par Sir Wilfrid Laurier à l'effet que le bill tendant et pourvoyant à la dépense de deniers publics, il aurait dû être précédé par une résolution recommandée par Son Altesse Royale le Gouverneur général.

Monsieur l'Orateur décide,—Que, attendu qu'il est stipulé dans le bill lui-même que toutes les sommes à être dépensées sous le régime du dit bill devront être subséquemment votées par le Parlement, les exigences de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord seront pleinement satisfaites par les résolutions et la procédure nécessaires pour l'obtention de ces crédits,—la question d'ordre n'est pas bien fondée.

La deuxième lecture du bill étant de nouveau proposée;

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Pugsley,—Que tous les mots après " Que ", dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—" bien que cette Chambre soit en faveur de l'octroi d'une aide fédérale pour les fins de la construction de grandes routes permanentes, elle croit que cette aide devrait être donnée aux gouvernements des provinces pour l'objet en vue, et devrait être déterminée d'après une base fixe, analogue à celle maintenant prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et ses amendements en ce qui regarde les subventoins aux provinces ".

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative sur division.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 23) concernant le havre de Hamilton, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Beattie propose, secondé par M. Goodeve,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en conformité de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill L (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wells";

Bill (No 83) concernant la *Saskatchewan Power Company;* et

Bill (No 70) constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin;* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 83) concernant la *Saskatchewan Power Company;* et bill (70) constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin,* et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill L (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wells", et y a fait des amendements.

Sur motion de M. Beattie, secondé par M. Broder,

Ordonné, que le bill (No 83) concernant la *Saskatchewan Power Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Broder, secondé par M. Wilcox,

Ordonné, que le bill (No 70) constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill L (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wells", lesquels sont lus comme suit:—

Préambule.

A la ligne 5, retrancher "1903" et insérer "1904".

A la ligne 6, retrancher "Gould" et insérer "Gauld".

Article 1, ligne 1.—Retrancher "Gould" et insérer "Gauld".

Article 2, ligne 1.—Retrancher "Gould" et insérer "Gauld".

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Sur motion de M. Broder, secondé par M. Wilcox,
Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat retournant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill L (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wells".
Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill R (No 109) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Horsfall".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill S (No 110) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Molson".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill I (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Le comité général sur le bill (No 77) à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes,—reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Samedi, 24 février 1912.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.
Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Adresse de l'Exécutif du Manitoba au sujet de l'extension des frontières de la province du Manitoba. (*Document de la session, No 110.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 26 février 1912.

PRIÈRES.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur,

Alors, M. Blondin, président des comités, prend le fauteuil en qualité d'Orateur-suppléant, conformément aux prescriptions du statut fait et passé à cet effet.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par Sir Wlifrid Laurier,—la pétition de Titus S. Shantz et autres, de Berlin, Ontario.

Par M. Bowman,—la pétition de James King et Bert King, de Gorrie, Ontario.

Par M. Devlin,—la pétition de A. Kingsbury et autres, de Wakefield, Québec.

Par M. Hughes (King, I.-P.-E.),—la pétition de John W. Fraser et autres, de Whim-Road et autres lieux, I.-P.-E.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 23 février courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De James Graham et autres, de Edy's-Mills et autres lieux; et de James Robinson et autres, de Koshee et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Monk, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Mémorandum de l'architecte en chef au sous-ministre du département des Travaux Publics, au sujet des stérilisateurs de Forbes en usage dans la Chambre des Communes et dans plusieurs des départements. (*Document de la session, No 112.*)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1912,—Etat indiquant,—

1. La somme totale dépensée par le gouvernement fédéral, en chacune des dix dernières années, pour les fins de l'immigration.

2. La proportion de cette dépense affectée aux fins de la distribution des immigrants dans chaque province du Canada, et la dépense affectée à chaque province.

3. Le coût de la préparation et de la publication des brochures de propagande faisant connaître d'une manière générale le Canada, et plus spécialement les ressources, etc., des provinces suivantes: Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba, Ontario, y compris le Nouvel-Ontario, Québec, y compris les Cantons de l'Est, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Ile-du-Prince-Edouard.

4. Les quantités, en détail, de brochures, etc., préparées et distribuées, servant à faire connaître les groupes de provinces, tels qu'énumérés ci-dessus.

5. La somme dépensée par le gouvernement fédéral au cours de chacune des dix dernières années dans les Iles Britanniques.

6. Le nombre de conférenciers ou de délégués cultivateurs envoyés dans les Iles Britanniques par le gouvernement fédéral pour donner des conférences sur le Canada.

7. Le nombre de ces personnes choisies dans chaque province, chaque année de la susdite période, et les noms et le lieu de résidence en Canada de chacune d'elles.

8. Le nombre d'immigrants qui se sont établis, chacune des dix dernières années, dans chacune des provinces du Canada, leur pays d'origine, leur occupation et leur sexe.

9. Le nombre d'employés permanents du département de l'immigration, au cours de chacune des dix dernières années, dans les Iles Britanniques, et les adresses par provinces de ceux qui demeuraient en Canada lors de leur nomination. (*Document de la session, No 64b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes, accusations, rapports et autres documents se rapportant au congédiement de M. le docteur D. McDonald, du département des Affaires des Sauvages, de Baddeck, C.-B. (*Document de la session, No 79m.*)

M. Macdonald ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'urgence, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—" Règlements de l'Association Nationale de Tir à la Cible, et leur effet sur le status des tireurs Canadiens au concours de Bisley ".

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: " Le député est-il autorisé à parler ";

Et objection étant faite à la question: M. l'Orateur demande aux députés en faveur de la motion de se lever.

Et plus de vingt députés ayant appuyé la motion, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Macdonald propose alors, secondé par M. Oliver,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:—

Bill (No 95) intitulé: " Loi concernant le chemin de fer National-Transcontinental ".

Aussi, le Sénat a adopté le bill F (No 114) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited* ", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill U (No 112) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à James Denny ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne est renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Boivin, secondé par M. Brouillard,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambne—en vertu du paragraphe 4 de la règle 37,—Relevé faisant connaître combien de maîtres de poste ont été révoqués dans le comté de Shefford depuis le 1er octobre 1911; quels sont leurs noms, les noms des bureaux de poste, les dates des destitutions et les raisons données, le nom du plaignant dans chaque cas et les noms des titulaires actuels; si les accusations portées contre les maîtres de poste révoqués ont fait le sujet d'enquêtes avant la révocation des maîtres de poste; quelles sont les dates des diverses enquêtes, par qui elles ont été conduites, et si l'accusé était présent à l'enquête, dans chaque cas; si des accusations ont été portées contre d'autres maîtres de poste dans le dit comté, et, dans l'affirmative, quels sont les noms des maîtres de poste dans le dit comté, et, dans l'affirmative, quels sont les noms des maîtres de poste, les noms de leurs bureaux, les noms des plaignants dans chaque cas, et la nature des accusations; si les dites accusations feront le sujet d'en-

quêtes avant que les maîtres de poste soient révoqués; si des demandes ont été faites pour ces emplois, et, dans l'affirmative, quel est le nom de la personne qui l'a faite, dans chaque cas.

Sur motion de M. Lapointe (Montréal), secondé par M. Brouillard,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre—en vertu du paragraphe 4 de la règle 37,—Relevé faisant connaître quels sont les différents emprunts qui ont été faits par le gouvernement du Canada depuis l'année 1900 et pour quelle période ces emprunts ont été contractés; où ces emprunts ont été contractés; à quel taux d'intérêt; quelles commissions ont été payées et à qui; quel a été le produit net de chaque emprunt par $100,000; si le gouvernement a l'intention de demander des soumissions publiques pour les emprunts futurs et où.

Sur motion de M. Oliver, pour M. Lemieux, secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, correspondance, etc., concernant la constitution légale et les opérations de la *Provident Trust Company*, de Montréal.

Sur motion de M. McKenzie, pour M. Lemieux, secondé par M. Devlin,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, —Copie de tous papiers, correspondance et documents concernant la cause de D. Raymond, pétitionnaire, *The Queen's Hotel Company, Limited*, intimée, et Guillaume Narcisse Ducharme *et al*, mis en cause.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. McKenzie, pour M. Charlton, secondé par M. Devlin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, requêtes et correspondance en la possession du département des Travaux Publics, au sujet de l'amélioration du havre de Port-Dover, comté de Norfolk, Ont.; ainsi que de tous les papiers et documents qui se rapportent aux relations du Grand-Tronc avec ce port.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Papineau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations, se rapportant à la destitution de Louis Dechesne, employé du département de la Marine sur le quai de Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Papineau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations, se rapportant à la destitution de Luc Lizotte comme maître de poste à Saint-Pacôme, comté de Kamouraska.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Papineau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations, se rapportant à la destitution de Auguste Hébert comme maître de poste à Saint-Pascal, comté de Kamouraska.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Papineau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations, se rapportant à la destitution de Wenceslas Lebel, de Kamouraska, comme douanier (*preventive officer*) du département des Douanes.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Knowles,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, de la preuve faite lors de l'enquête par le surintendant Sharp, et des rapports et autres documents se rapportant à une demande d'indemnité pour dommages causés par le feu à la propriété de Angus J. McAuley, de Tracadie, I.-P.-E., le 16 juillet 1911.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Knowles,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, rapports, accusations ou autres documents en la possession du département des Postes concernant la destitution de J. D. McFarlane, maître de poste à South-West-Margaree, N.-E., et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Knowles,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, —Copie de tous documents, lettres, memoranda reçus du gouvernement de la Colombie-Britannique, et de tous les autres papiers concernant l'exportation du saumon, la location des bateaux au service des établissements de mise en boîtes, le mode d'émission de permis de pêche, et les restrictions apportées à l'octroi de permis aux asiatiques dans la Colombie-Britannique, et de tous les arrêtés en conseil qui régissent les différentes industries précitées, etc., et qui ont été passés depuis le premier octobre 1911.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Devlin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, etc., dans l'affaire du Roi *vs* Sheldon et autres.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Knowles,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, —Copie de toutes lettres, documents et correspondance concernant les mesures prises par le gouvernement pour venir en aide aux actionnaires et déposants de la *Farmers' Bank*, du décret du conseil nommant Sir Wm. Meredith commissaire, et de toute correspondance se rapportant à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Knowles, pour M. MacNutt, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers en la possession du gouvernement, et de toutes lettres, télégrammes et correspondance entre le département du Travail et le Bureau de conciliation au sujet de la grève qui existe actuellement et qui dure depuis quelque temps déjà sur le chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique à l'ouest de Winnipeg.

Sur motion de M. Aikins, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, relevés topographiques, plans et cartes faits ou préparés, au cours de l'année 1911 ou cette année, relativement au chemin de fer de la Baie-d'Hudson, ou aux ports projetés à

Nelson ou à Churchill, sur la dite baie, ou en rapport avec la navigation du détroit d'Hudson.

Sur motion de M. Kay, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations et preuve se rapportant à l'enquête faite par le docteur Shurtliff au sujet de la destitution de Anton Sheltus, officier douanier, de Saint-Armand-Station, comté de Missisquoi.

Sur motion de M. Kay, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations et preuve se rapportant à l'enquête faite par le docteur Shurtliff au sujet de la destitution de Charles O. Jones, maître de poste à Bedford, comté de Missisquoi.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations et mémoires concernant la destitution de Allan Kennedy, chargé de réparer les lignes télégraphiques de l'Etat dans le comté d'Inverness, et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, —Copie de tous documents, lettres, télégrammes, requêtes, arrêtés en conseil, rapports, recommandations et *memoranda se rapportant* à la destitution du Dr A. G. Carmichael, surintendant de l'établissement pour la propagation du saumon, à East-Margaree-Nord, et à la nomination de son remplaçant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, télégrammes, recommandations et *memoranda,* se rapportant à la destitution de James McPhee, douanier à West-Bay, N.-E., et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. McKenzie, pour M. Lemieux, secondé par M. Kyte,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, —Copie de tous papiers, documents, etc., concernant la constitution légale et les opérations de la *Fidelity Trust Company,* de Montréal.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. White (Leeds, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance, etc., au sujet de la *Farmers' Bank of Canada.* (*Document de la session, No 65a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) concernant les grains.

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Mardi, 27 février 1912.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante-cinq minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 27 février 1912.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

Alors, M. Blondin, président des comités, prend le fauteuil en qualité d'Orateur-suppléant, conformément aux prescriptions du statut fait et passé à cet effet.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Schaffner,—la pétition de George Beatson et autres, de Napinka, Man.

Par M. Loggie,—la pétition de Thomas Moran et autres, de Moran et autres lieux, N.-B.

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de R. E. Golden et autres, de Auld et autres lieux, Ontario.

Par M. Donnelly,—la pétition de Alexander Forsyth et autres, de Riverdale et autres lieux, Ontario.

Par M. Pardee,—la pétition de John Eden et autres, de Rutherford et autres lieux, Ontario.

Par M. Sharpe (Ontario),—la pétition de John James Currie et autres, de Selright, Ont.

Par M. Charlton,—la pétition de Frank Hall et autres, de Windham Centre et autres lieux, Ontario.

Par M. McCoig,—la pétition de R. L. Wharram et autres, de Wheatley et autres lieux, Ontario.

Par M. Béland,—la pétition de Joseph Morriset et autres, de Saint-Côme et autres lieux, Québec.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 26 février courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Titus S. Shantz et autres, de Berlin; et de James King et Bert King, de Gorrie, tous de la province de l'Ontario; de A. Kingsbury et autres, de Wakefield, province de Québec; et de John W. Fraser et autres, de Whim-Road et autres lieux, province de l'Ile-du-Prince-Edouard; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 16/168, daté le 27 janvier 1912, *re* Solde quotidienne et allocations des musiciens de fanfare dans la Marine Royale Canadienne. (*Document de la session, No 40g.*)

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil No C.P. 186, daté le 30 janvier 1912, *re* Transfert de certaines terres de réserve navale par le gouvernement impérial au gouvernement canadien, et la réserve de ces terres pour des fins navales et militaires. (*Document de la session, No 40h.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., en la possession du gouvernement, ou de l'un ou l'autre de ses départements, se rapportant à la destitution de

George Cavanagh, l'un des attachés au service des douanes à New-Glasgow, N.-E. (*Document de la session, No 79n.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 février 1912,—Copie de tous documents, accusations, lettres, etc., se rapportant à la destitution de John W. Bohan, douanier à Bath, dans le comté de Carleton, N.-B.;—aussi, copie de tous documents relatifs à l'institution d'une enquête sur les accusations, s'il en est, et de toute la preuve faite à l'enquête, y compris la recommandation du fonctionnaire qui a conduit l'enquête. (*Document de la session, No 79o.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1912,—Copie de tous papiers, lettres, documents, etc., concernant la destitution de Hector Hamel, sous-évaluateur à la douane de Montréal, et sa nomination subséquente à titre d'officier douanier. (*Document de la session, No 79p.*)

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 12 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes, accusations, arrêtés en conseil, rapports ou autres documents en la possession du département des Douanes, se rapportant à la destitution de Lyman C. Smith, percepteur des douanes à Oshawa, Ont. (*Document de la session, No 79q.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 février 1912,—Copie de tous rapports, correspondance et documents se rapportant à la construction du chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean entre Saint-Jean et Grand-Falls, N.-B. (*Document de la session, No 113.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 février 1912,—Copie de tous documents, papiers, correspondance, enquête, témoignages, rapports, etc., relatifs à un accident subi par Alphonse Madore, employé de l'Intercolonial à Sainte-Flavie, en 1888 ou 1889, et au règlement de la réclamation alors faite par le dit Alphonse Madore au département des Chemins de fer et Canaux. (*Document de la session, No 114.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 janvier 1912,—Copie de tous papiers, exposés, lettres, télégrammes, brefs de réclamations, demandes, procès-verbaux de la preuve entendue devant toute enquête, et tous autres documents se rapportant, de quelque manière que ce soit, à une réclamation de Earl Ash pour dommages à lui causés ou résultant de la destruction de la propriété possédée, occupée et achetée par le réclamant, censée être causée par le feu et les étincelles provenant d'une locomotive de l'Intercolonial, et à l'usage de cette voie ferrée. (*Document de la session, No 115.*)

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que le bill F (No 114) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Borden, pour M. Reid (Grenville), propose, secondé par M. Monk,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du Service civil.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

M. Hughes (King, I.-P.-E.) ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'urgence, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—" l'insuffisance des trains pour le transport des voyageurs entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme ".

Il remet alors à M. l'Orateur-suppléant une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur-suppléant ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: " Le député est-il autorisé à parler ";

Et objection étant faite à la question: M. l'Orateur-suppléant demande aux députés en faveur de la motion de se lever.

Et plus de vingt députés ayant appuyé la motion, M. l'Orateur-suppléant, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Hughes (King, I.-P.-E.) propose alors, secondé par M. Guthrie,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'extension des limites de la province du Manitoba.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Nickle propose, secondé par M. Middlebro.—Que M. l'Orateur-suppléant quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur-suppléant quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 68) concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de "*Queen's University* à Kingston"; et

Bill (No 69) constituant en corporation le *Queen's Theological College*, et après avoir ainsi siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur-suppléant reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur les dits bils et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur les dits bills.

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée, aux termes de la règle 25;

Le comité général reprend ses délibérations sur la résolution concernant les limites de la province du Manitoba.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient (*a*) d'étendre les limites de la province du Manitoba de manière à ce qu'elles soient comme il suit:—

Commençant à l'endroit où le soixantième parallèle de latitude nord coupe la rive ouest de la Baie-d'Hudson; de là vers l'ouest le long du dit parallèle de lati-

tude jusqu'à l'angle nord-est de la province de la Saskatchewan; de là vers le sud le long de la frontière est de la province de la Saskatchewan jusqu'à la frontière internationale qui divise le Canada des Etats-Unis; de là vers l'est le long de la dite frontière internationale jusqu'au point où la dite frontière internationale tourne franc nord; de là vers le nord le long de la dite frontière internationale tourne certain monument qui s'y trouve à ou près l'angle nord-ouest du Lac des Bois; de là continuant franc nord le long de la frontière ouest de la province de l'Ontario, en vertu de "The Canada (Ontario Boundary) Act, 1889", chapitre 28 des lois de 1889 du Royaume-Uni, (la dite frontière ouest étant la frontière est de la province du Manitoba) jusqu'au point le plus au nord de la dite frontière commune aux deux provinces sous le régime du dit acte; de là continuant franc nord le long du même méridien jusqu'à l'intersection du dit méridien par le centre de la réserve de chemin sur la douzième ligne de base du système géodésique des terres fédérales; de là vers le nord-est en droite ligne jusqu'au point le plus à l'est du lac des Iles (Island Lake), tel qu'indiqué en latitude approximative 53° 30′ et longitude 93° 40′ sur la carte des chemins de fer du Dominion du Canada publiée, à l'échelle de trente-cinq milles au pouce, en l'année mil neuf cent huit, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur; de là vers le nord-est dans une ligne droite jusqu'au point où le quatre-vingt-neuvième méridien de longitude ouest coupe la rive sud de la baie d'Hudson; de là vers l'ouest et le nord en suivant les rives de la dite baie, jusqu'au point de départ, aux termes et conditions dont la législature du Manitoba et le Parlement conviendront;

(*b*) d'autoriser le Gouverneur en conseil, en autant que la dite province n'était pas en dette à l'époque de son établissement, à payer à la dite province une somme annuelle de $381,584.19, soit l'équivalent de l'intérêt au taux de cinq pour cent sur $7,631,683.85, étant la différence entre une somme principale de $8,107,500 et $475,-816.15 antérieurement avancée par le gouvernement à la province pour des fins provinciales:—la dite somme annuelle payable à dater du premier jour de juillet 1908, mais sujette, cependant, quant aux paiements dus lors de la mise en force de toute loi basée sur la présente résolution, à la déduction de certaines sommes reçues par la dite province par voie d'intérêt sur capital alloué en lieu de dette;

(*c*) d'autoriser le Gouverneur en conseil à payer à la dite province, au lieu de la propriété des terres publiques une somme annuelle basée sur la population de la dite province telle que constatée par chaque recensement quinquennal d'icelle, telle somme annuelle devant commencer avec le chiffre de $562,500 (moins certaines déductions au sujet des terres connues sous le nom de terres marécageuses et terres affectées à l'université) et ne devant pas excéder la somme annuelle de $1,125,000 (moins des déductions équivalentes); la dite somme devant être payée à dater du premier jour de juillet 1908, mais sujette, cependant, quant aux paiements dus lors de l'adoption de toute loi basée sur la présente résolution, à une déduction de l'ensemble de certaines sommes reçues par la province le et après le 1er juillet 1908 à compte d'indemnité au lieu de terres publiques;

(*d*) d'autoriser le Gouverneur en conseil à payer à la dite province, mi-partie le 1er juillet 1912, et mi-partie le 1er juillet 1913, la somme de $201,723.57 pour les fins de la construction d'édifices publics.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient (*a*) d'étendre les limites de la province du Manitoba de manière à ce qu'elles soient comme il suit:—

Commençant à l'endroit où le soixantième parallèle de latitude nord coupe la rive ouest de la Baie d'Hudson; de là vers l'ouest le long du dit parallèle de latitude jusqu'à l'angle nord-est de la province de la Saskatchewan; de là vers le sud le long de la frontière est de la province de la Saskatchewan jusqu'à la frontière internationale qui divise le Canada des Etats-Unis; de là vers l'est le long de la dite frontière internationale jusqu'au point où la dite frontière internationale tourne franc nord; de là vers le nord le long de la dite frontière internationale jusqu'à un certain monument qui s'y trouve à ou près l'angle nord-ouest du Lac des Bois; de là continuant franc nord le long de la frontière ouest de la province de l'Ontario, en vertu de "The Canada (Ontario Boundary) Act, 1889", chapitre 28 des lois de 1889 du Royaume-Uni, (la dite frontière ouest étant la frontière est de la province du Manitoba) jusqu'au point le plus au nord de la dite frontière commune aux deux provinces sous le régime du dit acte; de là continuant franc nord le long du même méridien jusqu'à l'intersection du dit méridien par le centre de la réserve de chemin sur la douzième ligne de base du système géodésique des terres fédérales; de là vers le nord-est en droite ligne jusqu'au point le plus à l'est du lac des Iles (Island Lake), tel qu'indiqué en latitude approximative 53° 30′ et longitude 93° 40′ sur la carte des chemins de fer du Dominion du Canada publiée, à l'échelle de trente-cinq milles au pouce, en l'année mil neuf cent huit, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur; de là vers le nord-est dans une ligne droite jusqu'au point où le quatre-vingt-neuvième méridien de longitude ouest coupe la rive sur de la baie d'Hudson; de là vers l'ouest et le nord en suivant les rives de la dite baie, jusqu'au point de départ, aux termes et conditions dont la législature du Manitoba et le Parlement conviendront;

(*b*) d'autoriser le Gouverneur en conseil, en autant que la dite province n'était pas en dette à l'époque de son établissement, à payer à la dite province une somme annuelle de $381,584.19, soit l'équivalent de l'intérêt au taux de cinq pour cent sur $7,631,683.85, étant la différence entre une somme principale de $8,107,500 et $475,816.15 antérieurement avancée par le gouvernement à la province pour des fins provinciales:—la dite somme annuelle payable à dater du premier jour de juillet 1908, mais sujette, cependant, quant aux paiements dus lors de la mise en force de toute loi basée sur la présente résolution, à la déduction de certaines sommes reçues par la dite province par voie d'intérêt sur capital alloué en lieu de dette;

(*c*) d'autoriser le Gouverneur en conseil à payer à la dite province, au lieu de la propriété des terres publiques une somme annuelle basée sur la population de la dite province telle que constatée par chaque recensement quinquennal d'icelle, telle somme annuelle devant commencer avec le chiffre de $562,500 (moins certaines déductions au sujet des terres connues sous le nom de terres marécageuses et terres affectées à l'université) et ne devant pas excéder la somme annuelle de $1,125,000 (moins des déductions équivalentes); la dite somme devant être payée à dater du premier jour de juillet 1908, mais sujette, cependant, quant aux paiements dus lors de l'adoption de toute loi basée sur la présente résolution, à une déduction de l'ensemble de certaines sommes reçues par la province le et après le 1er juillet 1908 à compte d'indemnité au lieu de terres publiques;

(*d*) d'autoriser le Gouverneur en conseil à payer à la dite province, mi-partie le 1er juillet 1912, et mi-partie le 1er juillet 1913, la somme de $201,723.57 pour les fins de la construction d'édifices publics.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 115) pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

Et la Chambre continuant de siéger après minuit;

Mercredi 28 février 1912.

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, et dépenses générales de l'immigration, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour du secours aux Canadiens nécessiteux dans les pays autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de l'immigration chinoise:—Appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de l'immigration chinoise:—Dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour, à trois heures p.m.

Mercredi, 28 février 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Wilcox,—la pétition de Bartelemi Trudel et autres, de Staples et autres lieux, Ontario.

Par M. Best,—la pétition de John W. Murphy et autres, de Mulmur et autres lieux, Ontario.

Par M. Armstrong (Lambton),—la pétition de John McCormick et autres, de Kingscourt et autres lieux, Ontario.

Par M. Weichel,—la pétition de Enoch Erb et autres, de Waterloo et autres lieux, Ontario.

Par M. Clark (Essex),—la pétition de William Hiller et autres, de Auld et autres lieux, Ontario.

Par M. Gordon,—la pétition de F. E. Johnston et autres, de Highgate et autres lieux, Ontario.

Par M. Marshall,—la pétition de Clinton Zavitz et autres, de Saint-Thomas et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 27 février courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De George Beatson et autres, de Napinka, province du Manitoba; de Thomas Moran et autres, de Moran et autres lieux, province du Nouveau-Brunswick; de R. E. Golden et autres, de Auld et autres lieux; de Alexander Forsyth et autres, de Riversdale et autres lieux; de John Eden et autres, de Rutherford et autres lieux; de John James Currie et autres, de Sebright; de Frank Hall et autres, de Windham-Centre et autres lieux; et de R. L. Wharram et autres, de Wheatley et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; et de Joseph Morisset et autres, de Saint-Côme et autres lieux, province de Québec; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Sexsmith, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que 20,000 exemplaires chacun, de la preuve faite par M. J. H. Grisdale, directeur des fermes expérimentales fédérales, L. H. Newman, secrétaire de l'Association des producteurs canadiens de graines, et M. A. G. Gilbert, directeur de la basse-cour à la ferme expérimentale centrale, devant le comité pendant la présente session, soient imprimés sans délai, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, pour être distribués comme suit, savoir: 17,900 exemplaires aux membres du Parlement; 1,500 exemplaires au département de l'Agriculture; 500 exemplaires au témoin, et 100 exemplaires pour l'usage du comité.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous papiers, documents, etc., concernant la constitution légale et les opérations de la *Fidelity Trust Company*, de Montréal. (*Document de la session, No 116.*)

Sur motion de Sexsmith, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que les premier et second rapports du comité de l'Agriculture et de la Colonisation soient référés au comité mixte des deux Chambres des Impressions du Parlement.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Wilson (Laval),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des accusations portées contre le docteur J. R. McLeod, officier de santé au port de Hawkesbury, N.-E., de la preuve faite devant H. P. Duchemin au soutien de ces accusations, de son rapport à ce sujet, et de toute correspondance échangée entre le dit H. P. Duchemin et le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'un de ses officiers à ce sujet.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Wilson (Laval),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des accusations portées contre Dougald R. Boyle, officier des pêcheries à Arichat-Ouest, N.-E., et de toute correspondance et de tous télégrammes entre le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'un de ses officiers et toute autre personne à ce sujet.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Wilson (Laval),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous *memoranda*, requêtes, correspondance, arrêtés en conseil ou autres documents, datés le 1er janvier 1910 ou subséquemment, et se rapportant à l'octroi de permis de pêche pour le hareng, le saumon et tous autres poissons sur les côtes de la Colombie-Britannique; aussi au transfert de tels permis à des personnes autres que celles en faveur de qui les permis ont été octroyés;—ainsi qu'aux permis d'empaquetage du poisson dans la Colombie-Britannique.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, accusations, rapports, etc., en la possession du gouvernement ou de l'un de ses départements, en rapport avec la destitution de Doué Daoust, maître de poste à Alfred, dans le comté de Prescott, et la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Henderson, secondé par M. Macdonell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, recommandatoins au conseil, décrets du conseil ou tous autres papiers concernant la promotion de M. Binks au poste de surintendant du bureau des lettres mortes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'agrandir les limites de la province de Québec.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'agrandir les limites de la province d'Ontario.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre au bill L (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Wells".

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 77) à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour considérer une certaine résolution modifiant la Loi du Service civil concernant le département des Douanes.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Service civil, en décrétant comme suit:—

1. (Comme article 39, paragraphe 2). Qu'une personne ayant servi sept ans à titre de premier commis dans le service extérieur des Douanes, peut être nommée au grade de premier commis, classe ancienne, sujet à tel examen touchant les devoirs de bureau et les autres aptitudes qui sera prescrit par le sous-ministre dans un rapport qui devra être approuvé par le chef du département. Le traitement de ce premier commis, classe ancienne, sera de $2,200 à $2,800 par année.

2. (Comme article 39, paragraphe 3). Qu'une personne ayant servi trois ans à titre de commis dans le service extérieur des Douanes, peut être nommée au grade de commis, classe ancienne, sujet à tel examen touchant les devoirs de bureau et les autres aptitudes qui sera prescrit par le sous-ministre dans un rapport qui devra être approuvé par le chef du département. Le traitement de ce commis, classe ancienne, sera de $1,200 à $1,600 par année.

3. Que la partie de l'annexe B de la Loi du Service civil qui a trait aux Douanes soit rappelée et remplacée par la suivante:—

ANNEXE "B".

DOUANES.

Classes supérieures.

Percepteurs	Salaires par année, de	$ 300 à $4,500
Inspecteur en chef	"	3,200 à 4,000
Inspecteurs de ports	"	2,000 à 3,000
Aides-inspecteurs	"	1,600 à 2,000
Premiers commis	"	1,200 à 2,200
Premiers commis, classe ancienne	"	2,200 à 2,800
Contrôleurs	"	1,200 à 2,800
Aides-contrôleurs (y compris contrôleurs des arrivages, préposés principaux au débarquement et garde-clefs en chef)	"	1,200 à 1,600

Experts.

Estimateurs fédéraux	Salaires par année, de	$2,200 à $2,600
Estimateurs	"	1,200 à 2,200
Aides-estimateurs	"	900 à 1,600
Jaugeurs	"	900 à 1,600

Autres classes.

Commis, classe ancienne	Salaires par année, de	$1,200 à $1,600
Commis et préposés au débarquement	"	400 à 1,200
Examinateurs (y compris les douaniers que leurs devoirs ne rattachent pas spécialement à la classe des commis, et les garde-clefs)	"	100 à 1,000
Emballeurs et messagers	"	400 à 800

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Service civil, en décrétant comme suit:—

1. (Comme article 39, paragraphe 2). Qu'une personne ayant servi sept ans à titre de premier commis dans le service extérieur des Douanes, peut être nommée au grade de premier commis, classe ancienne, sujet à tel examen touchant les devoirs de bureau et les autres aptitudes qui sera prescrit par le sous-ministre dans un rapport qui devra être approuvé par le chef du département. Le traitement de ce premier commis, classe ancienne, sera de $2,200 à $2,800 par année.

2. (Comme article 39, paragraphe 3). Qu'une personne ayant servi trois ans à titre de commis dans le service extérieur des Douanes, peut être nommée au grade de commis, classe ancienne, sujet à tel examen touchant les devoirs de bureau et les autres aptitudes qui sera prescrit par le sous-ministre dans un rapport qui devra être approuvé par le chef du département. Le traitement de ce commis, classe ancienne, sera de $1,200 à $1,600 par année.

3. Que la partie de l'annexe B de la Loi du Service civil qui a trait aux Douanes soit rappelée et remplacée par la suivante:—

ANNEXE "B".

DOUANES.

Classes supérieures.

Percepteurs	Salaires par année, de	$ 300	à	$4,500
Inspecteur en chef	"	3,200	à	4,000
Inspecteurs de ports	"	2,000	à	3,000
Aides-inspecteurs	"	1,600	à	2,000
Premiers commis	"	1,200	à	2,200
Premiers commis, classe ancienne	"	2,200	à	2,800
Contrôleurs	"	1,200	à	2,800
Aides-contrôleurs (y compris contrôleurs des arrivages, préposés principaux au débarquement et garde-clefs en chef)	"	1,200	à	1,600

Experts.

Estimateurs fédéraux	Salaires par année, de	$2,200	à	$2,600
Estimateurs	"	1,200	à	2,200
Aides-estimateurs	"	900	à	1,600
Jaugeurs	"	900	à	1,600

Autres classes.

Commis, classe ancienne	Salaires par année, de	$1,200	à	$1,600
Commis et préposés au débarquement	"	400	à	1,200
Examinateurs (y compris les douaniers que leurs devoirs ne rattachent pas spécialement à la classe des commis, et les garde-clefs)	"	100	à	1,000
Emballeurs et messagers	"	400	à	800

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 116) modifiant la Loi du Service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides,—étant lu;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Foster,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Oliver propose, comme amendement, secondé par M. Carvell,—Que tous les mots après le mot "Que", dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"la Chambre a appris avec satisfaction du ministre du Commerce qu'à la suite d'une récente conférence, tenue à sa demande avec des représentants des trois réseaux de chemins de fer opérant dans la partie ouest du Canada, ces chemins de fer 'ont baissé leur tarif de manière à avoir un taux uniforme de transport pour Duluth et Minneapolis aussi bien que pour Fort-William et Port-Arthur'.

"Et, comme autre résultat de la dite conférence, que 'demande a été faite à la *Interstate Commerce Commission* des Etats-Unis d'adopter des taux réduits pour le

transport du grain du Nord-Ouest à Minneapolis et à Duluth, ce qui aurait pour résultat de décongestionner les districts agricoles en évacuant le grain vers le sud par des routes plus à l'ouest'.

"La Chambre a appris par les journaux que la réduction de tarif susmentionnée a été accordée par le Pacifique-Canadien et le *Canadian Northern* sur le blé et l'avoine, pour exportation seulement.

"Comme cette réduction de tarif ne peut avoir qu'un effet peu considérable sur l'état de choses actuel, la Chambre désire insister auprès du gouvernement sur la nécessité de soumettre de nouveau la question aux compagnies de chemins de fer en vue d'appliquer le tarif réduit au blé et à l'avoine pour mouture en entrepôt, pour consommation aux Etats-Unis, aussi bien que pour l'exportation.

"La Chambre désire aussi représenter que les meilleurs moyens possibles soient adoptés par le gouvernement pour obtenir que le tarif d'entier parcours sur l'orge et le lin jusqu'à Duluth et Minneapolis qui est devenu en force le 23 janvier, soit réduit au même taux que pour Fort-William."

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Jeudi, 29 février 1912.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland,
Boivin,
Bourassa,
Brown,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Carvell,
Cash,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise
Delisle,
Demers,
Ethier,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Guthrie,
Kyte,
Lachance,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law.
Loggie,
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McCrae,
McMillan,
Marcile (Bagot),
Martin (Régina),
Michaud,
Molloy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Proulx,
Reid (Ristigouche),
Séguin,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval)—54.

CONTRE:

Messieurs

Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Arthurs,
Ball,
Barnard,
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Kidd,
Lalor,
Lamarche,
Lancaster,
Lavallée,
Lennox,
Lespérance,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Shepherd,
Staples,

Barrette,
Beattie,
Bellemare,
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Clark (Bruce),
Crothers,
Davidson,
Donnelly,
Edwards,
Elliott,
Elson,
Foster (King, N.-E.),
Foster (Toronto-N.),
Fripp,
Gauthier (Gaspé),
Goodeve,
Guilbault,
Hartt,
Kemp,
Lewis,
McCurdy,
McKay,
Marshall,
Middlebro,
Munson,
Nantel,
Paquet,
Paul,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Robidoux,
Roche,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Sutherland,
Taylor,
Thornton,
Tremaine,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth),
Wright—84.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quleque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill K (No 117) intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom d'Ezra Butler Eddy Bessey".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour, à trois heures p.m.

Jeudi, 29 février 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Pardee,—la pétition de Alfred Jones et autres, de Becher et autres lieux, Ontario; et la pétition de H. Jamieson et autres, de Wallaceburg et autres lieux, Ontario.

Par M. Elson,—la pétition de Charles Marshall et autres, de The-Grove et autres lieux, Ontario; et la pétition de John Barron et autres, de Stonefield et autres lieux, Québec.

Par M. Porter,—la pétition de W. A. Shaw et autres, de Foxboro et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 28 février courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Bartelemi Trudel et autres, de Staples et autres lieux; de John W. Murphy et autres, de Mulmur et autres lieux; de John McCormick et autres, de Kingscourt et autres lieux; de Enoch Erb et autres, de Waterloo et autres lieux; de William Hiller et autres, de Auld et autres lieux; de F. E. Johnston et autres, de Highgate et autres lieux; et de Clinton Zavitz et autres, de Saint-Thomas et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Lennox, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 99) concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 94) concernant la *Windsor, Chatham and London Railway Company.*

Bill (No 54) constituant en corporation la *Quinze River and Ottawa Railway Company.*

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Cinquième recensement du Canada, 1911. (*Document de la session, No A.*)

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Blain,

Ordonné, que, en conformité des recommandations contenues dans les troisième et quatrième rapports du comité des Bills Privés, les honoraires et frais payés au sujet des bills suivants soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction en chaque cas, savoir:—

Bill (No 70) constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin.*

Bill (No 68) concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de *Queen's University* à Kingston.

Bill (No 69) constituant en corporation le *Queen's Theological College.*

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 118) créant le Conseil de Biologie du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Pelletier propose, secondé par M. White (Leeds),—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une résolution à l'effet de modifier la Loi du Service civil.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) concernant les grains, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 88) pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 113) modifiant la Loi du Service civil.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Monk,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Lemieux propose, comme amendement, secondé par M. Pugsley,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"cette Chambre est d'avis que le ministre des Postes devrait prendre des mesures pour obtenir une nou-

velle réduction des taux imposés pour dépêches par câble entre le Canada et la Grande-Bretagne ".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland, Bickerdike, Boivin, Bourassa, Brouillard, Brown, Buchanan, Bureau, Carvell, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Inverness), Clark (Red-Deer), Delisle, Demers, Devlin, Fortier, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, Hughes (King, I.-P.-E.), Lachance, Lafortune, Lanctôt, Lapointe (Kamouraska), Lemieux, Loggie, MacNutt, McKenzie, McMillan, Marcile (Bagot), Molloy, Nesbitt, Neely, Oliver, Pacaud, Papineau, Proulx, Sinclair, Verville, Warnock, Wilson (Laval)—40.

CONTRE:

Messieurs

Achim, Alguire, Armstrong (Lambton), Arthurs, Barker, Beattie, Bennett (Simcoe), Borden, Boulay, Brabazon, Broder, Burnham, Chabot, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Cochrane, Cockshutt, Cromwell, Crothers, Davidson, Doherty, Donnelly, Edwards, Elliot, Elson, Fisher, Girard, Goodeve, Guilbault, Hazen, Henderson, Hepburn, Jameson, Kidd, Lalor, Lennox, Lespérance, Lewis, McKay, Marshall, Middlebro, Munson, Nantel, Nicholson, Paquet, Paul, Pelletier, Porter, Reid (Grenville), Roche, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Staples, Steele, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thompson (Yukon), Thornton, Tremain, Wallace, Webster, Wilson (Wentworth), Wright—70.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.
Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Vendredi, 1er mars 1912.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante et une minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 1er mars 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Charlton,—la pétition de F. Arthur Ravin et autres, de Cultus et autres lieux, Ontario.

Par M. Wright,—la pétition de Albert Wade et autres, de Seely et autres lieux, Ontario.

Par M. Emmerson,—la pétition de Wm. S. Trenholm et autres, de Bayfield et autres lieux, N.-E.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 29 de février, lesquelles sont lues et reçues et elles sont comme suit:—

De Alfred Jones et autres, de Becher et autres lieux; de H. Jamieson et autres, de Wallaceburg et autres lieux; de Charles Marshall et autres, de The-Grove et autres lieux; et de William A. Shaw et autres, de Foxboro et autres lieux, tous de la province d'Ontario; et de John Barron et autres, de Stonefield et autres lieux, province de Québec; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill I (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*", et il a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 46) concernant la *Dominion Trust Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *British Empire Trust Company*, et le bill (No 80) concernant la *Dominion Trust Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de "*Dominion Trust Company*",—et, en conformité des dispositions de la règle 106, il attire l'attention de la Chambre sur le fait que votre comité a jugé à propos de modifier les dits bills de manière à pourvoir, dans l'un et l'autre cas, à l'incorporation d'une nouvelle compagnie, avec les pouvoirs nécessaires pour remplir les fonctions d'une compagnie de fidéicommis (*trust*), et prendre en main les affaires des compagnies nommées dans les dits bills.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Protectorate Life Assurance Company of Canada;* pour une loi prolongeant le délai requis pour obtenir une licence.

De John E. Askwith et autres; pour une charte sous le nom de *Dominion Pacific Railway Company.*

De Isabella Helen Horncastle, épouse de John Daniel Horncastle; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De la *British Columbia and Dawson Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises, etc.

De la *Mexican Interurban Electric Traction Company, Limited;* pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited,* etc.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; pour une loi l'autorisant à acquérir ou vendre les débentures émises ou à émettre par la *Grand Trunk Western Railway Company.*

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; pour une loi ratifiant deux arrangements faits avec la Commission de chemin de fer *Temiskaming and Northern Ontario Railway.*

De la *Grand Trunk Pacific Railway Company;* pour une loi l'autorisant à émettre des actions-débentures perpétuelles ou à terme pour un montant n'excédant pas 25 millions de piastres.

De la *St. Clair and Erie Ship Canal Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le temps fixé pour le commencement de la construction, et du parachèvement du dit canal.

De William Holloway Adams; pour une loi de divorce d'avec sa femme Clara Emily Babe Adams.

De Samuel Johnson McCoppen et autres; pour une charte sous le nom de *Universal Eyesight Insurance Company.*

De J. O. McCarthy et autres; pour une charte sous le nom de *The Guarantee Life Insurance Company of Canada.*

De Arthur Bentley Brodrick; pour une charte sous le nom de *Dominion Trust Company.*

De la *Alberta, Peace River and Eastern Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'exécution de ses entreprises.

De l'*Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée.

De Charles A. Hodgetts, M.D., et autres; pour une charte sous le nom d'Association Canadienne d'hygiène publique.

De Norman McKay Retallack et autres; pour une charte sous le nom de *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company.*

De la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et placement, à responsabilité limitée; pour amender sa charte.

De J. A. Vaillancourt et autres; pour une charte sous le nom de *The Montreal Transcontinental Railway Company.*

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous papiers, correspondance, etc., concernant la constitution légale et les opérations le la *Provident Trust Company,* de Montréal. (*Document de la session, No 118.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 10 janvier 1912,—Copie de tous décrets ou minutes du conseil concernant la nomination des commissaires choisis en vertu du traité avec les Etats-Unis, concernant les eaux limitrophes et les questions se rapportant à la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, signé à Washington le 11 janvier 1909. Aussi, copie de toutes dépêches, lettres et télégrammes entre le Gouverneur général ou le gouvernement du Canada, ou quelqu'un de ses membres, et l'ambassadeur anglais à Washington ou le gouvernement britannique ou quelqu'un de ses membres sur ce même sujet. Aussi, copie de toutes lettres et télégrammes entre quelque département, ou quelque membre du gouvernement et Sir George Gibbons, M. Aimé Geoffrion, et M. Alexander Burnhill, ou l'un d'eux, au sujet de leur nomination à titre de commissaires comme susdit. (*Document de la session, No 119.*)

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 29 novembre 1911,—Copie de toute correspondance, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date, échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités des diverses provinces au sujet de l'aide à accorder aux chemins de fer provinciaux et autres travaux publics des provinces. (*Document de la session, No 120.*)

M. Monk, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de la pétition adressée au ministre des Travaux Publics demandant la destitution de Michel Campeau et la nomination de Honoré Paquette, comme gardien du bureau de poste auxiliaire dans le quartier Laurier, Montréal. (*Document de la session, No 79r.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de toutes lettres, de la preuve faite lors de l'enquête par le surintendant Sharp, et des rapports et autres documents se rapportant à une demande d'indemnité pour dommages causés par le feu à la propriété de Angus J. McAuley, de Tracadie, I.-P.-E., le 16 juillet 1911. (*Document de la session, No 115a.*)

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. Chabot,

Ordonné, que le bill K (No 117) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom d'Ezra Butler Eddy Bessey", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Monk,—Que cette Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considéraiton une certaine résolution concernant *The Canadian Northern Alberta Railway Act, 1910.*

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour prendre en considération la dite résolution.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 77) à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes.

M. Cochrane propose, secondé par M. Rogers,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Pugsley,—Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général, avec instruction de le modifier en ajoutant ce qui suit comme paragraphe 2 de l'article 3:—

"Les sommes votées, en aucune année pour être dépensées sous le régime de cette loi seront réparties entre les différentes provinces du Canada d'après la population des dites provinces telle que reconnue par le dernier recensement alors accompli."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Boivin,
Bourassa,
Brown,
Buchanan,
Bureau,
Carvell,
Cash,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Fortier,
Guthrie,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Laurier, (Sir Wilfrid),
Law,
Loggie,
Lovell,
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McKenzie,
McLean (Sunbury),
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Michaud,
Molloy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Robb,
Ross,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Turgeon,
Turriff,
Warnock,
White (Victoria, Alta.)—50.

CONTRE:

Messieurs

Alguire,
Armstrong (Lambton),
Barker,
Barnard,
Beattie,
Bennett (Simcoe),
Blondin,
Borden,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Chabot,
Clare,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Crocket,
Crothers,
Doherty,
Donnelly,
Elliot,
Elson,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Foster (Toronto-N.),
Fowler,
Goodeve,
Guilbault,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Jameson,
Kidd,
Lalor,
Lavallée,
Lennox,
Lespérance,
Lewis,
McCurdy,
McKay,
Marshall,
Meighen,
Middlebro,
Monk,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Paquet,
Paul,
Reid (Grenville),
Robidoux,
Roche,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Shepherd,
Smith,
Staples,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Webster,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth),
Wright—79.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Macdonald propose, comme amendement, secondé par M. Oliver,—Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général, avec instructions de le modifier en enlevant l'article 6.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Boivin,
Bourassa,
Brown,
Buchanan,
Bureau,
Carvell,
Cash,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Fortier,
Guthrie,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Loggie,
Lovell,
Macdonald,
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McKenzie,
McLean (Sunbury),
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Robb,
Ross,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Turgeon,
Turriff,
Warnock,
White (Victoria, Alta.)—52.

CONTRE:

Messieurs

Alguire,
Armstrong (Lambton),
Barker,
Barnard,
Beattie,
Bennett (Simcoe),
Blondin,
Borden,
Boulay,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Chabot,
Clare,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Crocket,
Crothers,
Doherty,
Donnelly,
Elliot,
Elson,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Foster (Toronto-N.),
Fowler,
Fripp,
Goodeve,
Guilbault,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kidd,
Lalor,
Lavallée,
Lennox,
Lespérance,
Lewis,
McCurdy,
McKay,
Marshall,
Meighen,
Middlebro,
Monk,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Paquet,
Paul,
Reid (Grenville),
Robidoux,
Roche,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Shepherd,
Smith,
Staples,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth)
Wright—85.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la motion principale étant de nouveau posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill M (No 119) intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*"; et

Bill Z (No 120) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel a été soumis le bill en dernier lieu mentionné, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Monk,—Que le bill (No 88) pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif,—soit maintenant lu la troisième fois.

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Pugsley,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité de la Chambre entière avec instructions de le modifier en ajoutant les mots suivants au paragraphe 1 de l'article 3:—" qui seront choisis sans avoir aucunement égard aux vues d'un parti politique quelconque sur le tarif ou autres questions politiques, mais uniquement à cause de leur compétence, sous le rapport du caractère, de l'entraînement et de l'expérience, à remplir efficacement et impartialement les fonctions qui leur sont assignées par cette loi".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Boivin,
Buchanan,
Bureau,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Delisle,
Devlin,
Douglas,
Fortier,
Guthrie,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Loggie,
Lovell,
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McKenzie,
McLean (Sunbury),
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Ross,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Turgeon,
Turriff,
Warnock,
White (Victoria Alta).—46.

CONTRE:

Messieurs

Armstrong (Lambton),
Barker,
Barnard,
Beattie,
Bennett (Simcoe),
Blondin,
Borden,
Boulay,
Brabazon,
Bradbury,
Burnham,
Burrell,
Chabot,
Clare,
Doherty,
Donnelly,
Elliot,
Elson,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Foster (Toronto-N.),
Fowler,
Fripp,
Gauthier (Gaspé),
Goodeve,
Guilbault,
Kidd,
Lalor,
Lancaster,
Lavallée,
Lennox,
Lespérance,
Lewis,
McCurdy,
McKay,
Marshall,
Middlebro,
Monk,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Shepherd,
Smith,
Staples,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thompson (Yukon),
Thornton,

Clark (Bruce),	Hartt,	Nickle,	Walker,
Clarke (Wellington),	Hazen,	Northrup,	Wallace,
Clements,	Henderson,	Paul,	Webster,
Cochrane,	Hepburn,	Reid (Grenville),	Weichel,
Cockshutt,	Hughes, (Victoria, O.),	Robidoux,	White (Renfrew),
Crocket,	Jameson,	Roche,	Wilson (Wentworth)—81.
Crothers,		Schaffner,	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (32) concernant les grains;

M. Foster propose, secondé par M. Cochrane,—Que le dit ordre soit rescindé, et le bill renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre pour modification ultérieure.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit bill est, en conséquence, renvoyé au comité général de la Chambre pour modification ultérieure.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 68) concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de "*Queen's University* à Kingston"; et

Bill (No 69) constituant en corporation le *Queen's Theological College;* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur les dits bills et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

M. Middlebro propose, secondé par M. Goodeve,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 99) concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company;*

Bill (No 94) concernant la *Windsor, Chatham and London Railway Company;* et

Bill (No 54) constituant en corporation la *Quinze River and Ottawa Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Hepburn,

Ordonné, que le bill (No 99) concernant la *Ottawa, Montréal and Eastern Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Wilcox, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que le bill (No 94) concernant la *Windsor, Chatham and London Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Chabot,

Ordonné, que le bill (No 54) constituant en corporation la *Quinze River and Ottawa Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill F (No 114) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Samedi, 2 mars 1912.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain, à trois heures p.m.

Lundi, 4 mars 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Armstrong (Lambton),—la pétition de J. J. Merner et autres déposants de la *Farmers' Bank of Canada.*

Par M. Charlton,—la pétition de Walter McEown et autres, de Llnedoch et autres lieux, Ontario.

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de John W. Gould et autres, de Edgar's-Mills et autres lieux, Ontario.

Par M. Pardee,—la pétition de J. O. McElroy et autres, de Becher et autres lieux, Ontario.

Par M. Clark (Bruce),—la pétition de James A. Watson et autres, de Tobermory, Ontario.

Par M. Marshall,—la pétition de W. W. Doolittle et autres, de Jaffa et autres lieux, Ontario.

Par M. Emmerson,—la pétition de George Allen et autres, de Bayfield, N.-E.

Par M. Ross,—la pétition de D. A. Bobier et autres, de Wardsville et autres lieux, Ontario.

Par M. Crothers,—la pétition de W. H. Ford et autres, de Dutton et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 1er mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De F. Arthur Ravin et autres, de Cultus et autres lieux; et de Albert Wade et autres, de Seely et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; et de William S. Trenholm et autres, de Bayfield et autres lieux, province de la Nouvelle-Ecosse; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, requêtes, rapports, recommandations et correspondance concernant la révocation de Alexander R. McAdam, officier des pêcheries pour le comté d'Antigonish, et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 79s.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, correspondance, requêtes, recommandations, accusations, etc., entre les mains du département de la Marine et des Pêcheries, au sujet de la destitution des gardes-pêche dans le comté de Guysborough, N.-E. (*Document de la session, No 79t.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, se rapportant à la destitution d'Edward Kelly, mécanicien à l'usine de réduction du chien de mer à Canso, N.-E . (*Document de la session, No 79u.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, se rapportant à la destitution de David S.

Hensbee, peseur à l'usine de réduction du chien de mer à Canso, N.-E. (*Document de la session, No 79v.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous rapports, relevés topographiques, plans et cartes faits ou préparés, au cours de l'année 1911 ou cette année, relativement au chemin de fer de la Baie-d'Hudson, ou aux ports projetés à Nelson ou à Churchill, sur la dite baie, ou en rapport avec la navigation du détroit d'Hudson. (*Document de la session, No 101a.*)

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. Bickerdike,

Ordonné, que le bill M (No 119) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill Z (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Middlebro propose, secondé par M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill I (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*";

Bill (No 46) concernant la *Dominion Trust Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*British Empire Trust Company*"; et

Bill (No 80) concernant la *Dominion Trust Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*Dominion Trust Company*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill I (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*"; et bill (No 46) concernant la *Dominion Trust Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*British Empire Trust Company*", et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné le bill (No 80) concernant la *Dominion Trust Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de "*Dominion Trust Company*", et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Loi concernant la *Dominion Trust Company*".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Goodeve, secondé par M. Barnard,

Ordonné, que le bill I (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Goodeve, secondé par M. Barnard,
Ordonné, que le bill (No 46) concernant la *Dominion Trust Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *British Empire Trust Company*, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: " Loi concernant la *British Empire Trust Company* ".
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K (No 117) du Sénat, intitulé: " Loi à l'effet de changer le nom d'Ezra Butler Eddy Bessey ".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous *memoranda*, lettres, requêtes, instructions ministérielles ou départementales en la possession du gouvernement ou de l'un de ses départements, se rapportant au prétendu changement de nom du bureau de poste de Blind-River, dans la province d'Ontario.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous contrats, lettres, *memoranda*, avis de résiliation de contrats, et de tous autres documents en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, datés postérieurement au 1er janvier 1911, se rapportant à la construction de certains embranchements de l'Intercolonial entre Sunnybrae et Guysboro et Country-Harbour, ainsi qu'entre Dartmouth et Dean-Settlement, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Gauvreau, secondé par M. Pugsley,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, enquêtes, accusations, requêtes et rapports dans le département des Chemins de fer, se rapportant à la destitution de M. Théophile Morin, préposé à la livraison du charbon de l'I.C.R. à la Rivière-du-Loup, P.Q.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Devlin,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents et correspondance en rapport avec la destitution du maître de poste de Rathburn, dans le township de Mara, comté d'Ontario, et le déplacement du bureau de poste à cet endroit.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Sévigny,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tout contrat, correspondance ou écrits quelconques échangés entre le gouvernement du Canada et le ou les entrepreneurs concernant la construction d'une écluse en 1908 ou 1909, appelée écluse du Lac Témiscamingue ou bâtie sur les rivières formant la charge ou la décharge du dit lac.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Sévigny,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre les autorités de l'Intercolonial, le ministre des Chemins de fer et le département

de la Justice et toutes personnes quelconques relativement à une réclamation de la *Metapedia Waterworks Company* contre l'Intercolonial, y compris tous plans, dessins, enquêtes, témoignages et rapports concernant cette affaire; aussi, copie de tous plans, dessins, avis et correspondance entre les autorités de l'Intercolonial et M. P. Laberge, et la *Dominion Lumber Company* et John Fenderson et Cie, relativement à la pose d'un tuyau d'aqueduc sur la terre No 170 du cadastre de Saint-Pierre du Lac.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Sévigny,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les papiers, documents, lettres, etc., se rattachant à une enquête faite par les autorités de l'Intercolonial sur la perte d'un cheval tué sur l'embranchement de Dalhousie, et appartenant à M. Xavier St-Laurent, de Causapscal, depuis 1905.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Sévigny,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute enquête, correspondance quelconque, se rattachant à la mort de feu Absolon Lavoie, de Amqui, tué accidentellement à Métis, I.C.R., dans le comté de Rimouski, durant l'été de 1911.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, plaintes, accusations ou autres documents concernant le renvoi de Thomas Hale, de Westville, N.-E., comme correspondant de la *Gazette du Travail.*

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Béland, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des rapports d'ingénieurs faits de 1874 à 1900 relativement au site le plus avantageux dans le havre de Québec pour la construction d'un bassin de radoub.

Copie de toute correspondance échangée au sujet du choix du site pour le bassin de radoub actuellement existant à Saint-Joseph de Lévis lors de sa construction.

Copie des rapports d'ingénieurs, plans et cartes, relevés, etc., relativement à la construction d'une nouvelle cale sèche dans le port de Québec depuis 1900.

Copie de toute correspondance échangée entre les différentes compagnies et le gouvernement, relativement à la construction d'une nouvelle cale sèche dans le port de Québec, depuis 1909.

Production de tous les documents soumis par les différentes compagnies qui ont demandé l'octroi du gouvernement prévu par la "Loi des subventions aux bassins de radoub".

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, —Copie de toutes lettres, télégrammes, et pétitions adressés au gouvernement ou à quelqu'un des ministres de Sa Majesté, demandant l'établissement d'un système d'écoles séparées dans le territoire de Keewatin.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Boivin, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, messages, recommandations, requêtes, soumissions, etc., concernant le contrat accordé à Alexandre Duchesneau pour les travaux à faire au quai de Saint-Valier, comté de Bellechasse.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 115) pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba.

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 29) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de '*The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company*'".

Bill (No 63) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company*".

Bill (No 72) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada*".

Bill (No 89) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Bank of Saskatchewan*"; et

Bill (No 105) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 27) intitulé: "Loi concernant la *Security Life Insurance Company of Canada*", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 5 mars 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Sutherland,—la pétition de George E. Wilson et autres, de Peebles et autres lieux, Ontario.

Par M. Blain,—la pétition de S. H. Price et autres, de Burnhamthorpe et autres lieux, Ontario.

Par M. Smith,—la pétition de Harry T. James et John H. James, de Columbus, Ontario.

Par M. Donnelly,—la pétition de C. Wesley Pollock et autres, de Lurgan et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 4 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:

De Walter McEown et autres, de Lynedoch et autres lieux; de John W. Gould et autres, de Edgar's-Mills et autres lieux; de D. A. Bobier et autres, de Wardsville et autres lieux; de W. H. Ford et autres, de Dutton et autres lieux; de J. O. McElroy et autres, de Becher et autres lieux; de James A. Watson et autres, de Tobermory; et de W. W. Doolittle et autres, de Jaffa et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; et de George Allen et autres, de Bayfield, province de la Nouvelle-Ecosse; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

De J. J. Merner et autres, déposants dans la *Farmers' Bank of Canada;* demandant qu'une commission royale soit instituée avec pleins pouvoirs d'examiner les affaires de la dite banque depuis sa fondation jusqu'à la date de sa fermeture, et à d'autres fins.

M. Lennox, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 39) concernant la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited,* et a décidé de le rapporter avec des amendements.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous les documents, etc., dans l'affaire du Roi *vs* Sheldon et autres. (*Document de la session, No 121.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous papiers, correspondance et documents concernant la cause de D. Raymond, pétitionnaire, *The Queen's Hotel Company, Limited,* intimée, et Guillaume Narcisse Ducharme *et al,* mis en cause. (*Document de la session, No 122.*)

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 24 janvier 1912,—Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1910, et le 1er octobre 1911, entre le très honorable James Bryce, ambassadeur anglais à Washington, et le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres, au sujet des

négociations pour un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. (*Document la session, No 82a.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations et preuve se rapportant à l'enquête faite par le docteur Shurtleff au sujet de la destitution de Anton Sheltus, officier douanier, de Saint-Armand-Station, comté de Missisquoi. (*Document de la session, No 79w.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question posée hier,—Que le bill (No 115) pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée;

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Pugsley,—Que le bill ne soit pas lu une deuxième fois maintenant, mais qu'il soit résolu:—

" Que tout en étant favorable à l'extension des frontières de la province du Manitoba, cette Chambre croit que les conditions sur lesquelles est basé ce projet d'extension, telles qu'énumérées dans ce bill et dans l'arrêté en conseil du 20 février 1912, ne sont pas équitables et ne rendent justice ni à la population du Manitoba ni à celle des autres provinces du Canada."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland,
Bellemare,
Boivin,
Bourassa,
Boyer,
Brown,
Buchanan,
Cardin,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
German,
Guilbaut,
Guthrie,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Kay,
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lamarche,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Lovell,
Macdonald,
Maclean (Halifax),
McCraney,
McCoig,
McCrae,
McKenzie,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Michaud,
Molloy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Paquet,
Pardee,
Proulx,
Reid (Ristigouche),
Ross,
Sévigny,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.)—65.

CONTRE:

Messieurs

Aikins,
Alguire,
Ames,
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Cockshutt,
Crocket,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Doherty,
Lalor,
Lancaster,
Lavallée,
Lennox,
Lespérance,
Macdonell,
Rogers,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,

Baker,
Ball,
Barnard,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Chabot,
Clare,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Donnelly,
Edwards,
Elliot,
Elson,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Foster (Toronto-N.),
Fripp,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Goodeve,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Kidd,
Maclean (York, O.),
McCurdy,
McKay,
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Monk,
Morphy,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Roche,
Smith,
Stanfield,
Staples,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Wentworth),
Wright—103.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question principale étant de nouveau posée;
Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 27) intitulé: "Loi concernant la *Security Life Insurance Company of Canada*", lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 9 (texte anglais.)—Retrancher "Assurance" et insérer "Insurance".

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 119) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Z (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la question que le bill (No 115) pourvoyant à l'extension des frontières du Manitoba, soit maintenant lu la seconde fois.

Et le débat se continuant après minuit;

Mercredi, 6 mars 1912.

Et le débat se prolongeant;

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Marcil,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir.—

Bill T (No 121) intitulé: "Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company*", et

Bill G 2 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams".

Aussi, le Sénat transmet à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel a été soumis le bill en dernier lieu mentionné, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour, à trois heures p.m.

Mercredi, 6 mars 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de H. Rogers et autres, de Kingsville, Ontario.

Par M. Sharpe (Ontario),—la pétition de C. J. McRae et autres, de Beaverton, Ont.

Par M. White (Alberta),—la pétition de Wm. J. Blain et autres, de Lawsonburg et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 5 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De George E. Wilson et autres, de Peebles et autres lieux; de S. H. Price et autres, de Burnhamthorpe et autres lieux; de Harry T. James et John H. James, de Columbus; et de C. Wesley Pollock et autres, de Lurgan et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Middlebro, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit: —

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill R (No 109) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Horsfall".

Bill S (No 110) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Molson".

Bill U (No 112) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Denny".

Bill K (No 117) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom d'Ezra Butler Eddy Bessy".

M. Currie, du comité mixte des deux Chambres des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité recommande que 75,000 exemplaires de la preuve faite par le Dr Jas. W. Robertson devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation; 20,000 exemplaires, en chaque cas, de la preuve faite par M. J. H. Grisdale, M. L. H. Newman et M. A. G. Gilbert devant le dit comité au cours de cette session, soient imprimés.

Le comité recommande de plus qu'il soit imprimé 20,000 exemplaires, sous forme de brochure, des mémoires lus devant le comité de l'Agriculture et de la Sylviculture, au cours de la session 1910-11, par MM. Macoun, Blair, Grisdale et Fixter.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'année expirée le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 32.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, télégrammes, recommandations et *memoranda*, se rapportant à la destitution de James McPhee, douanier à West-Bay, N.-E., et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 79y.*)

Sur motion de M. Beattie, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill T (No 121) du Sénat, intitutlé: "Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. MacNutt, secondé par M. McCraney,

Ordonné, que le bill G 2 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des nouvelles expédiées jusqu'à date aux îles de la Madeleine par le correspondant hebdomadaire nommé par le ministre des Postes, ainsi que les instructions données au dit correspondant lors de sa nomination.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, plaintes, accusations et autres papiers et documents en la possession du département des Postes concernant le bureau de poste de Tracadie-Road, comté de Guysboro', N.-E.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, plaintes, lettres et autres documents concernant la destitution de John McLeod, comme maître de poste à Denmark, comté de Colchester, N.-E., et la nomination ou la nomination projetée de D. W. McLeod comme son successeur.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question posée lundi dernier, que le bill (No 115) pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Achim,
Aikins,
Aiguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Barnard,
Barrette,
Beattie,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elliot,
Elson,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Jameson,
Kemp,
Kidd,
Lalor,
Lancaster,
Lavallée,
Lennox,
Lespérance,
Lewis,
Macdonell,
McCurdy,
McKay,
Marshall,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Monk,
Morphy,
Munson,
Roche,
Rogers,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Stanfield,
Staples,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,

Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Chabot,
Clare,
Foster (Toronto-N.),
Fripp,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Goodeve,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Tremain,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Wentworth),
Wright—114.

CONTRE:

Messieurs

Béland,
Bellemare,
Bickerdike,
Boivin,
Bourassa,
Boyer,
Brown,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Delisle,
Devlin,
Douglas,
Emmerson,
Ethier,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Guilbault,
Guthrie,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Kay,
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lamarche,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
Macdonald,
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McCrae,
McKenzie,
McLean (Sunbury),
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Régina),
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Paquet,
Pardee,
Proulx,
Reid (Ristigouche),
Robb,
Ross,
Sévigny,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.)—76.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 16) intitulé: "Loi concernant certains brevets de Thomas Wadge".

Bill (No 84) intitulé: "Loi concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 7 mars 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Chisholm (Antigonish).—la pétition de Alex. J. Stewart et autres, de Head-of-Lochaber et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. McKenzie,—la pétition de M. McPherson et autres, de la baie Saint-Laurent, N.-E.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 6 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De H. Rogers et autres, de Kingsville; et de C. J. McRae et autres, de Beaverton, tous de la province de l'Ontario; et de William J. Blair et autres, de Lawsonburg et autres lieux, province de l'Alberta; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie, le certificat suivant:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 7 mars 1912.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du premier jour du mois de février dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général, et adressé à George Eady, écr, agent d'assurance de Renfrew, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Renfrew-Sud, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieux et place de Thomas Andrew Low, député démissionnaire; l'honorable George Percy Graham a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

M. Lennox, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 30) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie-Georgienne.

Votre comité recommande que le bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal, soit retiré, vu que les promoteurs ont signifié leur intention de ne pas procéder plus loin avec ce bill à cette session, et que les honoraires et frais payés à ce sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal, soit retiré et que les honoraires et frais payés à ce sujet soient remboursés, moins le coût d'impression et de la traduction, en conformité de la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Monk, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations et mémoires concernant la destitution de Allan Kennedy, chargé de réparer les lignes télégraphiques de l'Etat dans le comté d'Inverness, et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 79z.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre en date du 29 janvier 1912—Copie de tous télégrammes correspondance, représentations, estimations, lettres et autres documents reçus par le très honorable premier ministre, ou par tout autre membre de l'exécutif, se rapportant en quelque manière que ce soit à la question d'un service de bacs à véhicules de chemin de fer entre la province de l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, à travers le détroit de Northumberland, et à l'élargissement de la voie du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, ainsi qu'au coût estimatif de ces entreprises. (*Document de la session, No 95a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents renfermant des demandes pour l'établissement d'un service de bateaux traversiers entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, et de toute correspondance, télégrammes, rapports, études et autres documents indiquant le coût du dit service et de l'élargissement de la voie du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard,—ainsi que toutes autres données concernant l'à-propos ou la nécessité des dits projets. (*Document de la session, No 95b.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 118) créant le Conseil de Biologie du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 14.—Après "toute" insérer "autre".

Page 1, ligne 15.—Retrancher les mots depuis "enquête" jusqu'à "sur", ligne 16.

Page 1, ligne 23.—Après "l'enquête" insérer "et ces personnes devront faire rapport aux Commissaires des témoignages reçus par elles et de leur décision (s'il en est) sur la question".

Page 1,—A la fin de l'article 1, insérer ce qui suit:—

"Nul rapport ne peut être fait contre personne à moins qu'un avis raisonnable ne lui ait été donné de l'accusation de mauvaise conduite portée contre elle, et il doit lui être donné l'occasion de se faire entendre en personne ou par un avocat."

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les deux juges de la cour territoriale du Yukon.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre:—

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour prendre en considération la dite résolution.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le paiement à chacun des deux juges de la cour territoriale du Territoire du Yukon d'une annuité égale au traitement de la charge occupée par lui; la dite annuité devant commencer lors de la démission de tel juge.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le paiement à chacun des deux juges de la cour territoriale du Territoire du Yukon d'une annuité égale au traitement de la charge occupée par lui; la dite annuité devant commencer lors de la démission de tel juge.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 123) modifiant la Loi du Yukon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 116) modifiant la Loi du Service civil.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 76) intitulé: "Loi modifiant l'Acte du chemin de fer National-Transcontinental".

Bill (No 103) intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits de passage sur les constructions de l'Etat.".

Bill (No 97) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Montréal"; et

Bill (No 111) intitulé: "Loi autorisant le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited*".

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du Service civil en ce qui concerne le salaire des sous-directeurs de poste.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Service civil en prescrivant que les sous-directeurs de poste dans les bureaux de poste dont les recettes postales excèdent $1,000,000 pourront recevoir un salaire minimum de $2,800 avec augmentation annuelle de $100 jusqu'à un salaire maximum de $3,500; et que si le Gouverneur en conseil en décide ainsi, cette disposition pourra s'appliquer aux sous-directeurs de poste nommés antérieurement au premier jour d'avril 1912.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Service civil en prescrivant que les sous-directeurs de poste dans les bureaux de poste dont les recettes postales excèdent $1,000,000 pourront recevoir un salaire minimum de $2,800 avec augmentation annuelle de $100 jusqu'à un salaire maximum de $3,500; et que si le Gouverneur en conseil en décide ainsi, cette disposition pourra s'appliquer aux sous-directeurs de poste nommés antérieurement au premier jour d'avril 1912.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (No 124) modifiant la Loi du Service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération le bill (No 115) pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Vendredi, 8 mars 1912.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinquante minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 8 mars 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Lalor,—la pétition de Charles A. Campbell et autres, de Nelles-Corners et autres lieux, Ontario.

Par M. Brabazon,—la pétition de W. E. Young et autres, de Elmside et autres lieux, Québec.

Par M. Gordon,—la pétition de J. A. Morgan et autres, de Van-Hornes, et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 7 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Alexander J. Stewart et autres, de Head-of-Lochaber et autres lieux; et de M. McPherson et autres, de Bay-of-St.-Lawrence, tous de la province de la Nouvelle-Ecosse; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques concernant les téléphones du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1911. (*Document de la session, No 20d.*)

Aussi,—Statistiques concernant les Messageries du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1911. (*Document de la session, No 20e.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 115) pourvoyant à l'extension des frontières du Manitoba.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Barker propose, secondé par M. Blain,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 39) concernant la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company Limited;*

Bill R (No 109) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Horsfall";
Bill S (No 110) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Molsòn";
Bill U (No 112) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Denny";
Bill K (No 117) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom d'Ezra Butler Eddy Bessy"; et

Bill (No 30) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie-Georgienne; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Oliver,

Ordonné, que le bill (No 39) concernant la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. MacKay, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le bill R (No 109) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Horsfall", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Beattie,

Ordonné, que le bill S (No 110) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Molson", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Beattie,

Ordonné, que le bill U (No 112) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Denny", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Henderson, secondé par M. Lennox,

Ordonné, que le bill K (No 117) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de Ezra Butler Eddy Bessey", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. White (Renfrew), secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 30) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie-Georgienne, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Meighen,

Ordonné, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve faite devant le comité permanent du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles ont été fondés les bills suivants:—

Bill R (No 109) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Horsfall".

Bill S (No 110) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Molson".

Bill U (No 112) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Denny".

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill T (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill G 2 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité général sur le bill (No 115) pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba, reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull, Angleterre, ou l'un ou l'autre, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille cinq cent neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ou l'un et l'autre, par l'océan Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre les ports canadiens de l'Atlantique et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service océanique et service de poste entre le Canada et la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Cuba, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accorlée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Mexique par l'océan Atlantique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Mexique par l'océan Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur ou services entre le Canada et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique-Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre les Iles Caraquet, Shippegan et Miscou, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la pointe Froude et Lockeport, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation de 1912, entre le bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service en goélette deux fois par mois durant la saison de navigation entre le bassin de Gaspé et la côte nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve en passant par les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, le sud du Cap-Breton et les ports des lacs du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton, avec arrêts aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1912 entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la baie Mahone et l'île Tancook, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Montréal, Québec et Manchester, An-

gleterre, durant la saison d'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester, durant la saison d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation de 1912, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain et autres ports sur les lacs du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac, avec escale à tous les ports intermédiaires sur la rivière Miramichi et la baie Miramichi, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac, entre Moncton et les ports de la rivière et un port ou des ports sur la côte ouest du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1912, entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et le pont Montague, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'ouverture et la clôture de la navigation en 1912, entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à vapeur durant l'année 1912, entre Québec et Blanc-Sablon, faisant escale aux ports et endroits le long de la côte nord du fleuve Saint-Laurent entre ces points terminaux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et le Bassin de Gaspé, avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant l'espace de temps qui s'écoule entre la clôture de la navigation régulière à l'automne et la formation du pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi après la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et les ports sur la côte nord de l'Ile d'Orléans, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la Côte Nord, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur d'hiver entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports du Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur d'hiver entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire, le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Bear-River et Clementsport, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur d'hiver entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Port-Wade et Bridgetown, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Saint-André, N.-B., avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour 52 voyages complets d'aller et retour chaque semaine entre Saint-Jean et Halifax par Yarmouth et les autres ports intercurrents durant la saison de 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretville, Port-Lorne, Port-George, Hall's-Harbour, Harbourville et Morden, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et les ports de la Baie de Fundy et le Bassin Minas, y compris Scott's-Bay, Windsor et Port-Williams, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et le bassin Cumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les autres ports intercurrents, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une ligne ou des lignes de steamers par voyage entre Saint-Jean et Halifax ou l'une ou l'autre de ces villes, et les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour l'année 1912, entre Saint-Stephen, N.-B., les points de la rivière Sainte-Croix, Beer-Island, Campobello et les îles de l'Intérieur, la baie de Passamaquoddy et l'Etete ou Black-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1912 entre Sydney et la baie Saint-Laurent avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

63. Résolu, qu'un somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1912 entre Sydney et Whycocomagh, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de Sydney, N.-E., pour faire le tour de l'île du Cap-Breton et revenir à Sydney, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

66. Résolu, qu'une somme nexcédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria, Vancouver et les ports intermédiaires et Skagway, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-deux minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 11 mars 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de Wilson Harris, de Malden-Centre, et autres, d'autres lieux, Ontario.

Par M. Armstrong (Lambton),—la pétition de James Rundle et John Rundle, de Sutorville, Ont.

Par M. Bennett (Simcoe),—la pétition de William Richard, sr, et autres, de Uhthoff et autres lieux, Ontario.

Par M. Emmerson,—la pétition de George Duncan et autres, de Little-Shemogue, et autres lieux, Nouveau-Brunswick.

Par M. Sinclair,—la pétition de Hugh R. Fraser, de Crow's-Nest et autres, d'autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 8 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De W. C. Young et autres, de Elmside et autres lieux, province de Québec; de Charles A. Campbell et autres, de Nelles-Corners et autres lieux; et de J. A. Morgan et autres, de Van-Horn et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie du mémoire de l'amiral Kingsmill en date du 9 octobre 1911, et mentionné par le ministre de la Marine et des Pêcheries en réponse à une question à lui posée le 15 janvier 1912. (*Document de la session, No 40i.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération les bills suivants, savoir:—

Bill (No 68) concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de "*Queen's University* à Kingston"; et

Bill (No 69) constituant en corporation le *Queen's Theological College;* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills et leur a fait séparément des amendements.

Ordonné, que le bill (No 68) concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de "*Queen's University* à Kingston", tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que le bill (No 69) constituant en corporation le *Queen's Theological College,* tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 56) intitulé: "Loi concernant la *South Ontario Pacific Railway Company*".

Bill (No 82) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Northern Territorial Railway Company*".

Bill (No 67) intitulé: "Loi concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company*".

Bill (No 36) intitulé: "Loi concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de '*Barcelona Tramway, Light and Power Company, Limited*'".

Bill (No 79) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*".

Bill (No 81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*".

Bill (No 73) intitulé: "Loi concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company*".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 50) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company*", avec un amendement, pour lequel il demande le concours du Sénat.

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill N (No 125) intitulé. "Loi constituant en corporation *The Dominion Pacific Railway Company*".

Bill Q (No 126) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company*".

Bill X (No 127) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*".

Bill B 2 (No 128) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Montreal Transportation Railway Company*".

Bill D 2 (No 129) intitulé: "Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company*".

Bill F 2 (No 130) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc du chemin de fer du Canada".

Bill K 2 (No 131) intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac".

Bill L 2 (No 132) intitulé: "Loi concernant la *Mexican Electric Traction Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*'".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel a été soumis le bill K 2 (No 131) intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac", avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 11 mars 1912.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable juge en chef du Canada, agissant en qualité de député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat le 12 courant à 4 p.m., pour y sanctionner certains bills passés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. C. LOWTHER, Lt.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes.

Sur motion de M. Thoburn, pour M. Sutherland, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres ou autres documents en rapport avec des plaintes de quelque nature que ce soit, portées contre les agents à commission chargés de trouver de l'emploi pour des ouvriers de ferme dans l'Ontario, ainsi que contre des personnes travaillant pour le compte d'aucune agence dans l'Ontario, au cours des années 1910 et 1911.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Maclean (Halifax) secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., entre le *Canadian Northern Ontario Railway,* ou tout autre chemin de fer, et le gouvernement ou l'un de ses ministres, se rapportant à la garantiè des valeurs, et à l'époque et à la manière de l'émission de telles valeurs garanties, sous le régime du chapitre 6 des Statuts du Canada, 1911.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), pour M. Gauvreau, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, demandes ou rapports, au sujet de la destitution de L. Trefflé Delisle, des Trois-Pistoles, comme capitaine du bateau-phare de l'île Rouge. Copie de tous documents, lettres, requêtes, demandes et rapports au sujet de la demande de remettre M. L. Trefflé Delisle à son ancien poste de capitaine du bateau-phare de l'île Rouge en remplacement du capitaine John Irving.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Kyte, secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des accusations portées contre Arthur Brymer, garde-pêche à L'Ardoise, N.-E., et de tous les télégrammes et autres communications échangés entre le ministre de la Marine et des Pêcheries ou tout fonctionnaire de son département, et toute autre personne, s'y rapportant et au sujet de la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Kyte, secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des accusations portées contre Lawrence G. Power, surintendant de l'établissement de l'élevage du homard à Arichat, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et autres communications entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, ou tout fonctionnaire de son département, et toute autre personne, en rapport avec les dites accusations et la nomination d'un remplaçant.

Sur motion de M. Boivin, pour M. Tobin, secondé par M. McCraney,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, télégrammes, lettres et pétitions concernant la construction projetée d'un édifice public à Weedon, Québec.

Sur motion de M. Boivin, pour M. Tobin, secondé par M. McCraney,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Production de tous documents, lettres, papiers, requêtes, enquêtes et rapports au sujet de la destitution du maître de poste de Saint-Adolphe de Dudswell, M. Joseph Cloutier.

Sur motion de M. Boivin, pour M. Tobin, secondé par M. McCraney,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Production de tous les papiers, lettres, requêtes, résolutions de conseils municipaux, etc., etc., demandant la construction d'un quai à Garthby, sur le lac Aylmer, depuis 1904-05 à venir à ce jour.

Sur motion de M. Michaud, pour M. Cardin, secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute lettre, requête, plainte, déposition, rapport d'enquête et de tout autre document en la possession du déparement des Postes et se rapportant à la destitution de M. le docteur H. Dupré, comme maître de poste à Saint-Robert, comté de Richelieu, et à la nomination du nouveau maître de poste.

Sur motion de M. Michaud, pour M. Cardin, secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute lettre, requête, plainte, déposition, rapport d'enquête et de tout autre document en la possession du département des Postes et se rapportant à la destitution de madame veuve Antoine St. Martin comme maîtresse de poste à Saint-Louis de Bonsecours, comté de Richelieu et à la nomination du nouveau maître de poste.

Sur motion de M. Michaud, pour M. Cardin, secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute lettre, requête, plainte, déposition, rapport d'enquête et de tout autre document quelconque se rapportant à la destitution de M. J. O. Dauphinais comme maître de poste de Sorel, comté de Richelieu,—et aussi copie de toute lettre, requête ou autre document quelconque se rapportant à la nomination du nouveau maître de poste de Sorel.

Sur motion de M. Michaud, pour M. Cardin, secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute lettre, requête, mémoire, soumission et de tout autre document en la possession du département des Postes et se rapportant à la demande des soumissions et à l'octroi du contrat actuellement en force pour le transport de la malle entre Sorel et Sainte-Victoire, dans le comté de Richelieu.

M. Monk, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de la convention intervenue entre Sa Majesté le Roi, au nom du Canada, Sa Majesté au nom de la province du Nouveau-Brunswick, et la compagnie dite *The St. John and Quebec Railway Company*, pour l'affermage, aux conditions y spécifiées, de la ligne ferrée de la compagnie entre Grand-Falls et Saint-Jean, N.-B., quand elle sera complétée. (*Document de la session, No 125.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 106) modifiant la Loi du Service civil.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 124) modifiant la Loi du Service civil.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 116) modifiant la Loi du Service civil.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du bill (No 32) concernant les grains;

M. Foster propose, secondé par M. Cochrane,—Que le dit ordre soit rescindé et le bill renvoyé sans délai à un comité général pour être amendé de nouveau.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le dit bill et y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

M. Foster propose, secondé par M. Cochrane,—Que le dit bill soint maintenant lu la troisième fois.

M. Cruise propose, comme amendement, secondé par M. McRae,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec mandat et pouvoir de l'amender en biffant l'alinéa (E) de l'article 207.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Béland,
Bickerdike,
Boivin,
Brouillard,
Brown,
Carroll,
Cash,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm, (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Demers,
Douglas,
Ethier,
Fortier,
Gauthier, (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Kay,
Knowles,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
MacNutt,
McCraney,
McLean (Sunbury),
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Régina),
Michaud,
Molloy,
Pacaud,
Papineau,
Robb,
Schaffner,
Séguin,
Sharpe (Lisgar),
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Turgeon,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.)—47.

CONTRE:

Messieurs

Achim, Alguire, Ames, Armstrong (Lambton), Armstrong (York, O.), Arthurs, Baker, Ball, Barker, Barnard, Barrette, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Boulay, Bowman, Brabazon, Bradbury, Broder, Burnham, Burrell, Clare, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Cockshutt, Crocket, Crothers, Davidson, Doherty, Elliot, Elson, Fisher, Foster (Toronto-N.), Guilbault, Hartt, Hazen, Henderson, Jameson, Kidd, Lamarche, Lancaster, Lavallée, Lennox, Lespérance, Lewis, Macdonell, McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), Meighen, Merner, Mondou, Monk, Morphy, Munson, Nantel, Nicholson, Nickle, Osler (Sir Edmund), Paquet, Paul, Pelletier, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Roche, Sexsmith, Sharpe (Ontario), Shepherd, Staples, Steele, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon), Thornton, Walker, Wallace, Webster, Weichel, White (Renfrew), Wilcox, Wilson (Wentworth)—89.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Thomson (Qu'Appelle) propose, comme amendement, secondé par M. Hughes, (King, I.-P.-E.),—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec mandat et pouvoir de l'amender en biffant l'alinéa 2 de l'article 27 et le remplaçant par le suivant:—

(2) Nonobstant toutes dispositions contraires dans la présente loi, des marchés d'échantillons pourront être établis, en vertu de lois et règlements qui seront recommandés par la commission et approuvés par le Gouverneur en conseil, dans la cité de Winnipeg et en toutes autres localité ou localités qui seront désignées par la commission avec l'approbation du Gouverneur en conseil.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland, Bickerdike, Boivin, Brouillard, Brown, Carroll, Cash, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Inverness), Clark (Red-Deer), Cruise, Demers, Douglas, Ethier, Fortier, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, Hughes (King, I.-P.-E.), Kay, Knowles, Lanctôt, Lapointe (Kamouraska), Lemieux, Loggie, Lovell, Maclean (Halifax), MacNutt, McCraney, McLean (Sunbury), McMillan, Marcil (Bonaventure), Marcile (Bagot), Martin (Régina), Michaud, Molloy, Pacaud, Papineau, Robb, Séguin, Sinclair, Thomson (Qu'Appelle), Tobin, Turgeon, Verville, Warnock, White (Victoria, Alta.)—46.

CONTRE:

Messieurs

Achim, Alguire, Ames, Armstrong (Lambton), Armstrong (York, O.), Arthurs, Baker, Ball, Barker, Barnard, Barrette, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Bowman, Boyce, Brabazon, Bradbury, Broder, Burnham, Burrell, Clare, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Cockshutt, Coderre, Crocket, Cromwell, Crothers, Davidson, Doherty, Elliot, Elson, Fisher, Foster (Toronto-N.), Guilbault, Hartt, Hazen, Henderson, Jameson, Kidd, Lamarche, Lancaster, Lennox, Lespérance, Lewis, Macdonell, McCurdy, McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), Meighen, Merner, Mondou, Monk, Morphy, Munson, Nantel, Nicholson, Nickle, Osler (Sir Edmund), Paquet, Paul, Pelletier, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Roche, Schaffner, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Shepherd, Staples, Steele, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon), Thornton, Walker, Wallace, Webster, Weichel, White (Renfrew), Wilcox, Wilson (Wentworth)—92.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. McCraney propose, comme amendement, secondé par M. Nesbitt,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec mandat et pouvoir de l'amender en modifiant l'alinéa 2 de l'article 57 en insérant après les mots " s'y rapportant " les mots " dans des élévateurs exploités par la commission ".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise comme dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Knowles propose, comme amendement, secondé par M. Buchanan,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec mandat et pouvoir de l'amender en biffant l'article 123 et le remplaçant par le suivant:—

123. Aucune personne possédant, administrant ou exploitant quelque élévateur public ou de tête de ligne ou autrement intéressée aux opérations de tel élévateur, ne doit acheter ou vendre, ou être autrement intéressée à l'achat ou vente du grain à aucun endroit dans la division d'inspection de l'Ouest.

(2) Le paragraphe 1 de cet article ne s'appliquera à aucune personne possédant ou autrement intéressée à la propriété de quelque élévateur de tête de ligne,—

(*a*) Qui, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, a été loué à la commission pour en faire l'exploitation ou qui a été loué à quelque personne pour l'exploiter, avec approbation de la commission;

(b) Qui est utilisé ou tenu en service comme dépendance de tout moulin à farine situé à la même tête de ligne que cet élévateur, pourvu cependant que cet élévateur soit subordonné aux restrictions et règles que la commission peut imposer avec l'approbation du Gouverneur en conseil.

(3) Le paragraphe 1 du présent article ne s'appliquera pas à une personne par le simple fait qu'elle possède du stock ou des parts dans une compagnie de chemin de fer qui possède ou exploite un élévateur de tête de ligne qui ne fait pas état d'acheter ou vendre du grain.

(4) Si la personne visée dans le paragraphe 2 du présent article possède, administre, exploite ou est autrement intéressée aux opérations d'un élévateur de tête de ligne autre qu'un élévateur ou des élévateurs de tête de ligne tombant sous les prescriptions du paragraphe 2 du présent article, elle ne sera pas exemptée des dispositions du paragraphe 1 du présent article.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise comme dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Oliver propose, comme amendement, secondé par M. Macdonald,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec mandat et pouvoir de l'amender en biffant l'article 246.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise comme dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Cash propose, comme amendement, secondé par M. Knowles,—Que le mot "maintenant" soit retranché, et que les mots "dans six mois d'aujourd'hui" soient ajoutés à la fin de la motion.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 12 mars 1912.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Béland,
Bickerdike,
Boivin,
Brouillard,
Brown,
Cardin,
Carroll,
Cash,
Champagne,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Delisle,
Demers,
Douglas,
Fortier,
Gauvreau,
Kay,
Knowles,
Lapointe (Kamouraska),
Lapointe (Montréal, St-Jacques),
Loggie,
Lovell,
MacNutt,
McCraney,
McCrae,
McMillan,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, St-Marie),
Martin (Régina),
Michaud,
Molloy,
Neely,
Pacaud,
Papineau,
Robb,
Séguin,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Turgeon,
Warnock,
White (Victoria, Alta.)—44.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.)
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Barrette,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Clare,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cockshutt,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Davidson,
Doherty,
Elliot,
Elson,
Fisher,
Foster (Toronto-N.),
Gauthier (Gaspé),
Guilbault,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Jameson,
Kidd,
Lamarche,
Lancaster,
Lennox,
Lespérance,
Lewis,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Meighen,
Merner,
Mondou,
Monk,
Morphy,
Munson,
Nicholson,
Osler (Sir Edmund),
Paquet,
Paul,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Roche,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Shepherd,
Staples,
Steele,
Stevens,
Stewart, (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Wentworth)—86.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant de nouveau posée,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 12 mars 1912.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Morphy,—la pétition de J. D. Stewart et autres, de Millbank et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 11 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Wilson Harris, de Malden-Centre, et autres d'autres lieux; de James Rundle et John Rundle, de Sutorville; de William Richard, sr, et autres de Uhthoff et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; de George Duncan et autres, de Little-Shemogue, province du Nouveau-Brunswick; et de Hugh R. Fraser, de Crow's-Nest, et autres d'autres lieux, province de la Nouvelle-Ecosse; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

L'honorable George Perry Graham, député du district électoral de Renfrew-Sud, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Très Honorable juge en chef du Canada, agissant en qualité de député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi, à 4.15 au lieu de 4 heures, pour y sanctionner certains bills passés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

M. Lennox, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill T (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company*", et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements:—

Bill (No 98) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Railway Company.*

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations, se rapportant à la destitution de Wenceslas Lebel, de Kamouraska, comme douanier (*preventive officer*) du département des Douanes. (*Document de la session, No 79aa.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, accusations, plaintes, etc., en la possession du gouvernement, ou de l'un quelconque de ses départements, se rapportant à la destitution de William A. Gerrior, douanier à Larry's-River, N.-E., et à la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 79cc.*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 mars 1912,—Copie de toutes lettres, plaintes, accusations ou autres documents concernant le renvoi de Thomas Hale, de Westville, N.-E., comme correspondant de la *Gazette du Travail*. (*Document de la session, No 79bb.*)

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Sexsmith,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité mixte des deux Chambres des Impressions du Parlement.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Blain,
Ordonné, que permission soit accordée au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes de siéger pendant les séances de la Chambre, en conformité de la recommandation contenue dans le neuvième rapport du dit comité.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Sinclair,
Ordonné, que le bill N (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Dominion Pacific Railway Company*", soit maintenant lu la première fois.
Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McLean (Queen, I.-P.-E.), secondé par M. White (Rimouski),
Ordonné, que le bill Q (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company*", soit maintenant lu la première fois.
Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Schaffner, secondé par M. Blain,
Ordonné, que le bill X (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*", soit maintenant lu la première fois.
Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Coderre, secondé par M. Achim,
Ordonné, que le bill B 2 (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Montreal Transcontinental Railway Company*", soit maintenant lu la première fois.
Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,
Ordonné, que le bill D 2 (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company*", soit maintenant lu la première fois.
Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Sexsmith,
Ordonné, que le bill F 2 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", soit maintenant lu la première fois.
Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. MacNutt, secondé par M. Douglas,

Ordonné, que le bill K 2 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isobel Isaac", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill L 2 (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Mexican Electric Traction Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*'", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la troisième lecture du bill (No 115) pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba,—étant lu;

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que le dit ordre soit rescindé et que le bill soit renvoyé à un comité général avec pouvoir de modifier la description des frontières telles qu'énumérées dans l'article 3, et aussi de biffer l'article 7.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Mondou propose, comme amendement, secondé par M. Lamarche,—Que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité général de la Chambre avec mandat et pouvoir d'y ajouter l'article suivant après l'article 7 du dit bill:—

"7*a*. L'article 22 de l'Acte de Manitoba, 1870—33 Vic., chap 3, s'appliquera au territoire ajouté à la province en vertu des dispositions de cette loi, en substituant au paragraphe 1 du dit article 22 le paragraphe suivant:—

"1. Rien dans toute telle loi ne préjudiciera à aucun droit ou privilège, en matière d'écoles confessionnelles (ou séparées), dont jouit toute classe de personnes (à la date de l'adoption de cette loi), en vertu de la loi ou en pratique, dans le territoire ajouté à la province sous le régime des dispositions de la présente loi."

Et un débat s'ensuivant.

Un message est reçu du très honorable juge en chef, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire:—

M. l'Orateur,

Son Honneur l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député-gouverneur, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant l'Acte des Commissaires du havre de Québec, 1899.

Loi à l'effet de corriger certaines erreurs d'écritures dans la version française des Statuts revisés, 1906.

Loi concernant la *British Colonial Fire Insurance Company.*

Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908.

Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes.

Loi concernant l'*Erie, London and Tillsonburg Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Cap de la Madeleine.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.

Loi concernant la *Dominion Atlantic Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Loi concernant la *West Ontario Pacific Railway Company.*

Loi concernant l'*Alberta Electric Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Alberta Interurban Railway Company.*

Loi concernant l'*Algoma Eastern Railway Company.*

Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company.*

Loi concernant la *Pacific and Atlantic Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Liverpool-Manitoba Assurance Company.*

Loi constituant en corporation la *Vancouver Life Insurance Company of Vancouver, B.C.*

Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Life Insurance Company.*

Loi concernant la Compagnie Canadienne de placement et d'épargne Birkbeck et à l'effet de changer son nom en celui de *Canadian Mortgage Investment Company.*

Loi concernant la *Union Bank of Canada.*

Loi concernant les Archives publiques.

Loi concernant certains brevets d'Edmund F. Piper.

Loi concernant certain brevet de la *Spirella Company of Canada, Limited.*

Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company.*

Loi concernant la *Kootenay and Alberta Railway Company.*

Loi concernant le chemin de fer National-Transcontinental.

Loi pour faire droit à Edna Wells.

Loi concernant la *Dominion Guarantee Company, Limited*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Dominion Gresham Guarantee and Casualty Company.*

Loi constituant en corporation la *Premier Life Insurance Company.*

Loi constituant en corporation la *Sterling Life Assurance Company of Canada.*

Loi constituant en corporation *The Bank of Saskatchewan.*

Loi modifiant la Loi des Postes.

Loi concernant certains brevets de Thomas Wadge.

Loi concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut.

Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada.*

Loi modifiant l'Acte du chemin de fer National-Transcontinental.

Loi modifiant la Loi des droits de passage sur les constructions de l'Etat.

Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Montréal.

Loi autorisant le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited.*

Loi concernant la *Security Life Insurance Company of Canada.*

Loi concernant la *South Ontario Pacific Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Northern Territorial Railway Company.*

Loi concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company.*

Loi concernant la *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited.*
Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*
Loi constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.*
Loi concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company.*
Loi pour faire droit à Herbert Horsfall.
Loi pour faire droit à Kenneth Molson.
Loi pour faire droit à Janes Denny.
Loi à l'effet de changer le nom d'Ezra Butler Eddy Bessey.
Loi modifiant la Loi des enquêtes.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion,—Que le bill (No 115) pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba, soit maintenant lu la troisième fois;—et sur l'amendement proposé.
Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 68) concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de "*Queen's University* à Kingston".
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 69) constituant en corporation le *Queen's Theological College.*
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 50) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company*", lequel est lu comme suit:—
Page 2, ligne 5.—Aux mots "de son" substituer "du", et après "social" insérer "de la Compagnie".
Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.
Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion,—Que le bill (No 115) pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba, soit maintenant lu la troisième fois;—et sur l'amendement proposé.
Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 13 mars 1912.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Barrette,
Béland,
Bellemare,
Boyer,
Delisle,
Demers,
Ethier,
Guilbault,
Lamarche,
Lapointe (Kamouraska),
Lapointe (Montréal, St-Jacques),
McCoig,
Marcil (Bonaventure),
Michaud,
Molloy,
Mondou,
Murphy,
Papineau,
Paquet,
Power,
Proulx,
Séguin,
Sévigny,
Tobin—24.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Ball,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Boivin,
Borden,
Boulay,
Bourassa,
Bowman,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Brouillard,
Brown,
Buchanan,
Burnham,
Burrell,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Chabot,
Champagne,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clare,
Clark (Bruce),
Clark (Red-Deer),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Cruise,
Currie,
Davidson,
Devlin,
Doherty,
Donnelly,
Douglas,
Elliot,
Elson,
Emmerson,
Fisher,
Fortier,
Foster (King, N.-E.),
Foster (Toronto-N.),
Fripp,
Gauthier (Gaspé),
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Girard,
Goodeve,
Graham,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Kidd,
Knowles,
Lalor,
Lancaster,
Laurier (Sir Wilfrid),
Lavallée,
Law,
Lemieux,
Lennox,
Lespérance,
Lewis,
Lovell,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean (Halifax),
Maclean (York, O.),
MacNutt,
McCraney,
McCrae,
McCurdy,
McKay,
McKenzie,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
McLean (Sunbury),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Monk,
Morphy,
Munson,
Nantel,
Nesbitt,
Neely,
Nicholson,
Nickle,
Oliver,
Pacaud,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Pugsley,
Rainville,
Reid (Grenville),
Reid (Ristigouche),
Rhodes,
Robb,
Robidoux,
Roche,
Rogers,
Ross,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Sinclair,
Smith,
Stanfield,
Staples,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thomson (Qu'Appelle),
Thornton,
Tremain,
Turgeon,
Verville,
Walker,
Wallace,
Warnock,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
White (Victoria, Alta.),
Wilcox,
Wilson (Wentworth),
Wright—160.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question principale étant de nouveau posée,

M. Béland propose, comme amendement, secondé par M. Murphy,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit résolu: " Que cette Chambre croit que des négociations devraient être reprises avec le gouvernement de Manitoba en vue de définir, en ces conférences à l'amiable, le status des minorités, protestantes ou catholiques, en ce qui concerne l'éducation au point de vue des lois en existence dans le territoire annexé ".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland,
Boivin,
Bourassa,
Boyer,
Brouillard,
Brown,
Buchanan,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Champagne,
Chisholm (Inverness),
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Ethier,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Graham,
Knowles,
Lapointe (Kamouraska),
Lapointe (Montréal, St-Jacques),
Laurier (Sir Wilfrid),
Lemieux,
Lovell,
McCraney,
McCrae,
McKenzie,
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Power,
Proulx,
Robb,
Ross,
Séguin,
Tobin,
Turgeon,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.)—52.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Ball,
Barker,
Barnard,
Barrette,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Chabot,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Donerty,
Donnelly,
Elliot,
Elson,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Goodeve,
Guilbault,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Kidd,
Lalor,
Lamarche,
Lancaster,
Lavallée,
Lennox,
Lespérance,
Lewis,
Macdonell,
Maclean (York, O.),
McKay,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Monk,
Morphy,
Munson,
Nantel,
Nickle,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Robidoux,
Roche,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Staples,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Wentworth),
Wright—107.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill J (No 133) intitulé: "Loi concernant l'Eglise Méthodiste".

Bill I 2 (No 134) intitulé: "Loi concernant la *British Columbia and Dawson Railway Company*".

Bill J 2 (No 135) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*".

Bill R 2 (No 136) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company*".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures et cinq minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 13 mars 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Blain.—la pétition de C. H. Harrison et autres, de Rockside et autres lieux, Ontario.

Par M. Sharpe (Ontario).—la pétition de John Stratle et autres, de Uptergrove, Ontario.

Par M. Brouillard.—la pétition de H. Dionne et autres, de Saint-Majorie, comté de Drummond et Arthabaska, Québec.

Par Sir Wilfrid Laurier.—la pétition de M. l'abbé J. E. Tessier et autres, de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, Qué.

Par M. Rainville.—la pétition de M. l'abbé F. X. Rabeau et autres, de la ville de Saint-Lambert, Québec.

Par M. Lapointe (Montréal).—la pétition de M. l'abbé O. Charbonneau et autres, de Outremont, Québec.

Par M. Monk.—la pétition de Joseph Martin et autres, de la ville et paroisse de Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier, Québec.

Par M. Power.—la pétition de M. l'abbé J. B. Ruel et autres, de Saint-Grégoire de Montmorency, comté de Québec, Québec.

Par M. Boivin.—la pétition de M. l'abbé F. P. Côté et autres, de Saint-Valérien, comté de Shefford, Québec.

Par M. Bickerdike,—la pétition de Henri St. Pierre, de Montréal, Québec.

Par M. Lachance,—la pétition de M. l'abbé E. A. Doucet et autres, de Québec-Centre et autres lieux, Québec.

Par M. Verville.—la pétition de M. l'abbé J. A. Napoléon Morin et autres, de la paroisse de Saint-Edouard de Montréal et autres lieux, Québec.

Par M. Martin (Sainte-Marie).—la pétition de M. l'abbé Joseph Robillard et autres, de la paroisse de Saint-Eusèbe, Montréal.

Par M. Achim,—la pétition de M. l'abbé J. B. Routhier et autres, de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges de Masson, comté de Labelle et autres lieux, Québec.

Par M. Lamarche,—la pétition de M. l'abbé J. A. Papineau et autres, de Sainte-Geneviève et autres lieux, comté de Jacques-Cartier, Québec; la pétition de Pierre Fisette, maire, et autres, de la paroisse de la Saint-Trinité de Contrecœur, Québec; la pétition de M. l'abbé F. Kavanagh et autres, de Saint-Joseph de Montréal et autres lieux, Québec; la pétition de M. l'abbé L. Boncampain et autres, de Montréal, Québec; la pétition d'Emile Bédard et autres, de l'Ancienne-Lorette, Qué.; et la pétition de M. l'abbé J. G. Payette et autres, de Longueuil et autres lieux, comté de Chambly et Verchères, Québec.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 12 mars courant, laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

De J. D. Stewart et autres, de Millbank et autres lieux, province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Sexsmith, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité, au cours de la présente session du Parlement, a pris en considération les questions se rattachant à l'agriculture et à l'immigration; et, pour l'information de la Chambre, il soumet la preuve entendue par le comité en rapport avec les dites question. (*Appendice No 3.*)

M. Barker, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill F (No 114) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*", et a décidé de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill M (No 119) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*".

Bill Z (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart".

Bill G 2 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De Henry Greek Wills; pour une loi de divorce d'avec sa femme Marion Frances Wills.

De Norman Gladstone Heyd et autres; pour une charte sous le nom de *Grand Lodge of the Royal Order of Moose, in the Dominion of Canada.*

De l'Eglise méthodiste; pour une loi modifiant le Statut du Canada, 47 Vic., chap. 106, concernant l'union de certaines églises méthodistes.

De George Mackay Sutherland; pour une loi de divorce d'avec sa femme Annie Lea Sutherland.

De la *Subsidiary High Court of the Ancient Order of Foresters in the Dominion of Canada;* pour certaines modifications de sa charte.

Votre examinateur a aussi examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il fait rapport qu'aucune preuve n'a été fournie pour établir que les prescriptions de la règle 91 aient été remplies, savoir:—

De Jesse Wilbert Hearns; pour une loi de divorce d'avec sa femme Helen Hearns.

De Keitha Seeley; pour une loi de divorce d'avec son mari Job Earl Seeley.

De Frank William Meek; pour une loi de divorce d'avec sa femme Phoebe Mary Meek.

De D. Madelein Peterson; pour une loi de divorce d'avec son mari Francis John Peterson.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse Royale.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1912, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du

Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 3b.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, mars 1912.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Monk,
Ordonné, que les dits message et budget supplémentaires soient référés au comité des Subsides.

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Copie de toute correspondance et documents au sujet de l'octroi d'une aide spéciale aux producteurs de tabac de La Société coopérative de la vallée d'Yamaska. (*Document de la session, No 126.*)

M. Monk, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, rapports et autres documents concernant le port d'hiver projeté à Sarnia, Ontario. (*Document de la session, No 127.*)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Relevé conforme à l'article 8 de l'Acte 49 Victoria, chapitre 9, donnant la liste des terres de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien comprises dans la zone d'irrigation, province de l'Alberta, vendues par cette compagnie pendant l'année expirée le 1er octobre 1911. (*Document de la session, No 68a.*)
Aussi,—Relevé conforme à l'article 8 de l'Acte 49 Victoria, chapitre 9, donnant la liste des terres dans la province de l'Alberta vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien pendant l'année expirée le 1er octobre 1911. (*Document de la session, No 68b.*)
Et aussi,—Réponse comprenant le cinquième rapport des commissaires nommés pour faire la démarcation du méridien du 141me degré de longitude ouest. (*Document de la session, No 86.*)

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Extrait certifié des minutes d'une réunion de la Commission du Trésor tenue le 4 mars 1912, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général en conseil le 9 mars 1912, concernant la durée du service et la solde de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. (*Document de la session, No 128.*)

Ordonné, que M. Rogers ait la permission de présenter un bill (No 137) modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1908.
Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 138) constituant en corporation les Commissaires du havre de Winnipeg et de Saint-Boniface.
Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—
Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—
Bill (No 104) intitulé: " Loi modifiant la Loi du Service civil ".
Bill (No 113) intitulé: " Loi modifiant la Loi du Service civil ".

Aussi, le Sénat a adopté le bill E 2 (No 139) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Aikins, secondé par M. Jameson,

Ordonné, que le bill J (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi concernant l'Eglise Méthodiste", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Goodeve, secondé par M. Sharpe (Lisgar),

Ordonné, que le bill I 2 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *British Columbia and Dawson Railway Company*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Hepburn, secondé par M. Sharpe (Lisgar),

Ordonné, que le bill J 2 (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Hepburn, secondé par M. Sharpe (Lisgar),

Ordonné, que le bill R 2 (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Marcil,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, en vertu du paragraphe 4 de la règle 37,—Relevé faisant connaître le nombre de parcours établis pour la distribution des malles rurales; le nombre de demandes reçues par le département des Postes à l'effet d'obtenir l'établissement de tels parcours; le nombre de demandes non accordées, et les raisons du refus.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, pour M. Lemieux, secondé par M. Graham,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, etc., concernant la destitution de Joachim Godbout, gardien de phare à Saint-Laurent, Ile d'Orléans, comté de Montmorency.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, pour M. Lemieux, secondé par M. Graham,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, etc., concernant la nomination de Guillaume Narcisse Ducharme comme membre de la commission d'enquête.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Law, pour M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Molloy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, papiers, documents, mémoires, télégrammes et correspondance concernant la destitution de Donald E. McLean, ci-devant maître de poste à Inverness, N.-E.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que lundi, le 18 mars courant et après, jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à 11 heures du matin, et qu'outre la suspension ordinaire à 6 p.m., la séance sera aussi suspendue, chaque jour, depuis 1 jusqu'à 3 p.m.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Monk,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Verville, secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Avec la permission de la Chambre,

M. Foster, pour M. Currie, présente à la Chambre le troisième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement, lequel est comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

40*d*. Réponse à adresse du 29 novembre 1911,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de Sa Majesté en Canada et le gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, à la suite de la dernière conférence impériale, au sujet du service naval du Canada, ou s'y rapportant en quelque manière que ce soit. (*Documents sessionnels et distribution.*)

51*a*. Réponse à adresse du 10 janvier 1912,—Copie de toutes pétitions ou mémoires présentés au gouvernement concernant les travaux faits ou à faire pour l'amélioration et l'embellissement d'Ottawa. (*Doc. sess. et distribution.*)

71. Réponse à adresse du 30 novembre 1911,—Copie de tous documents, etc., nécessaires pour compléter jusqu'à date l'état relatif aux matières comprises dans le document de la session No 109, de la session 1910-11, au sujet du commerce entre le Canada et l'Australie. (*Doc. sess.*)

71*a*. Réponse à ordre du 10 janvier 1912,—Copie de tous papiers et correspondance concernant les négociations ouvertes par le gouvernement pour améliorer les arrangements commerciaux avec les Antilles et la Guyane anglaise. (*Doc. sess. et distribution.*)

82. Réponse à adresse du 24 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le premier ministre du Canada ou l'un des membres du gouvernement et messieurs Fielding et Paterson, lors du séjour de ces derniers à Washington l'an dernier, au sujet des négociations pour un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. (*Doc. sess. et distribution.*)

82*a*. Réponse à adresse du 24 janvier 1912,—Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1910 et le 1er octobre 1911 entre le très honorable James Bryce, ambassadeur anglais à Washington, et le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres, au sujet des négociations pour un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. (*Doc. sess. et distribution.*)

83. Réponse à adresse du 31 janvier 1912,—Copie des lettres patentes concernant la charge de Gouverneur général du Canada, de la commission décernée au Gouverneur général actuel, ainsi que des instructions qui l'accompagnent. (*Doc. sess.*)

84. Réponse à adresse du 22 janvier 1912,—Copie du traité entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Japon et la Russie pour la discontinuation de la chasse des phoques à fourrure, et de toute correspondance à ce sujet depuis le commencement des négociations jusqu'à présent. (*Doc. sess.*)

86. Copie du cinquième rapport de la Commission chargée de la démarcation du méridien du 141me degré longitude ouest. (*Doc. sess.*)

94. Réponse à adresse du 22 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec, au sujet de l'extension des limites de la dite province. (*Doc. sess. et distribution.*)

101*a*. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous rapports, relevés topographiques, plans et cartes faits ou préparés, au cours de l'année 1911, ou cette année, relativement au chemin de fer de la Baie-d'Hudson, ou aux ports projetés à Nelson ou à Churchill, sur la dite baie, ou en rapport avec la navigation du détroit d'Hudson. (*Doc. sess. et distribution.*)

104. Réponse à ordre du 17 février 1912,—Copie du rapport de la commission d'ingénieurs chargée de la reconstruction du pont de Québec et des plans et devis préparés par la dite commission; de tous avis demandant des soumissions; de toutes les soumissions reçues; du rapport de la commission sur ces soumissions, collectivement ou séparément, au ministre des Chemins de fer; du rapport du dit ministre pour l'acceptation des soumissions, et de tous décrets du conseil accordant les contrats pour la construction du pont. (*Doc. sess.*)

108. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 22 février 1912, référant certaines questions à la Cour Suprême du Canada au sujet du bill (No 3) de la première session du douzième Parlement du Canada, intitulé: "Loi modifiant la Loi du mariage". (*Doc. sess.*)

110*a*. Réponse à adresse du 4 décembre 1911,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, mémoires ou correspondance de toute espèce échangée entre le gouvernement fédéral et ceux du Manitoba et de Saskatchewan ou d'Ontario au sujet du règlement des limites des dites provinces respectives; aussi, de tout arrangement ou mémoire contenant, en tout ou en partie, les termes du règlement de la question relative aux limites des provinces susdites; et aussi, copie de toutes lettres, documents ou représentations faites au gouvernement fédéral par qui que ce soit au sujet du dit règlement ou des questions s'y rattachant. (*Doc. sess.*)

110*b*. Réponse à adresse du 5 février 1912,—Copie de toute correspondance, mémoires ou communications de toute nature entre le gouvernement de la province de l'Ontario et les autorités fédérales depuis le 1er janvier 1908, au sujet de l'extension des limites de la province du Manitoba ou de la division du territoire de Keewatin. (*Doc. sess.*)

111. Réponse à adresse du Sénat du 24 janvier 1912,—Copie des contrats entre le gouvernement du Canada et les différentes compagnies de steamers pour le transport de la malle entre l'Angleterre, la France et le Canada, ainsi qu toute la correspondance y relative, depuis le 1er janvier 1909.

Aussi, les conventions, s'il en est, pour le transport de la malle *via* New-York.

De plus, tous contrats, conventions de subsides, etc., pour le transport de la malle entre le Canada et Terre-Neuve—ainsi que toute la correspondance y relative, depuis le 1er janvier 1909. (*Doc. sess.*)

119. Réponse à adresse du 10 janvier 1912,—Copie de tous décrets ou minutes du conseil concernant la nomination des commissaires choisis en vertu du traité avec les Etats-Unis, concernant les eaux limitrophes et les questions se rapportant à la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, signé à Washington le 11 janvier 1909. Aussi, copie de toutes dépêches, lettres et télégrammes entre le Gouverneur général ou le gouvernement du Canada, ou quelqu'un de ses membres, et l'ambassadeur anglais à Washington ou le gouvernement britannique ou quelqu'un de ses membres sur ce même sujet. Aussi, copie de toutes lettres et télégrammes entre quelque département, ou quelque membre du gouvernement et Sir George Gibbons, M. Aimé Geoffrion et M. Alexander Burnhill, ou l'un d'eux, au sujet de leur nomination à titre de commissaires comme susdit. (*Doc. sess.*)

120. Réponse à adresse du 29 novembre 1911,—Copie de toute correspondance, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date, échangée entre le gouvernement du Canada et

les autorités des diverses provinces au sujet de l'aide à accorder aux chemins de fer provinciaux et autres travaux publics des provinces. (*Doc. sess.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

40*c*. Copie de l'arrêté du conseil daté le 27 janvier 1912, *re* Compensations accordées aux veuves des marins tués dans l'exécution de leurs devoirs.

40*e*. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 16/168 en date du 27 janvier 1912, liste de paie des musiciens dans la Marine royale Canadienne.

40*f*. Copie de l'arrêté en conseil No C.P. 186, daté le 30 janvier 1912, *re* Transfert de certaines terres de réserve navale par le gouvernement impérial au gouvernement canadien, et la réserve de ces terres pour des fins navales et militaires.

40*g*. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 16/168, daté le 27 janvier 1912, *re* Solde quotidienne et allocations des musiciens de fanfare dans la Marine Royale Canadienne.

40*h*. Copie de l'arrêté en conseil No P.C. 196, daté le 30 janvier 1912, *re* Transfert de certaines terres de réserve navale par le gouvernement impérial au gouvernement canadien, et la réserve de ces terres pour des fins navales et militaires.

44*a*. Réponse à ordre du Sénat du 8 février 1912,—Rapport indiquant,—

1. Le nombre de personnes qui ont été nommées à la position de *Lectureurs* sur la question d'annuités sous l'autorité du chapitre 5, 7-8 Edouard VII, "Loi autorisant le gouvernement à constituer des rentes viagères pour le vieil âge";

2. Le nom de ceux qui ont fait des lectures, le montant qui leur a été payé pour dépenses de voyages, ou pour services rendus;

3. Le nombre de commis et d'autres employés nommés relativement à l'organisation et la mise en vigueur de la Loi des rentes viagères, les salaires et gages payés à chacun d'eux;

4. La dépense totale encourue pour l'organisation de la Division des rentes viagères du service public, jusqu'à la fin de décembre 1911.

44*b*. Réponse à ordre du Sénat du 6 février 1912,—Rapport indiquant,—

1. Le nombre des porteurs d'annuités et des personnes qui ont effectué des paiements en acompte de l'achat de leur annuité jusqu'au 2 février 1912.

2. Le montant payé jusqu'à même date.

3. Le nombre des contrats pour annuité conclus dans chaque mois, du 1er janvier 1911 au 1er février 1912.

4. Le nombre de lettres reçues par les fonctionnaires en charge de la division des annuités, durant la même période.

5. Le nombre total de lectures et de discours faits pendant la dite année 1911.

55*c*. Copie des ordres en conseil en conformité de l'article 77 de la *Loi des terres fédérales*, chapitre 20 des Statuts de 1908.

55*d*. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er août 1911 et le 15 novembre 1911, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada, 1908.

64*b*. Réponse à ordre du 15 janvier 1912,—Etat indiquant,—

1. La somme totale dépensée par le gouvernement fédéral, en chacune des dix dernières années, pour les fins de l'immigration.

2. La proportion de cette dépense affectée aux fins de la distribution des immigrants dans chaque province du Canada, et la dépense affectée à chaque province.

3. Le coût de la préparation et de la publication des brochures de propagande faisant connaître d'une manière générale le Canada, et plus spécialement les ressources, etc., des provinces suivantes: Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba, Ontario, y compris le Nouvel-Ontario, Québec, y compris les Cantons de l'Est, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Ile-du-Prince-Edouard.

4. Les quantités, en détail, de brochures, etc., préparées et distribuées, servant à faire connaître les groupes de provinces, tel qu'énumérés ci-dessus.

5. La somme dépensée par le gouvernement fédéral au cours de chacune des dix dernières années dans les Iles Britanniques.

6. Le nombre de conférenciers ou de délégués cultivateurs envoyés dans les Iles Britanniques par le gouvernement fédéral pour donner des conférences sur le Canada.

7. Le nombre de ces personnes choisies dans chaque province, chaque année de la susdite période, et les noms et le lieu de résidence en Canada de chacune d'elles.

8. Le nombre d'immigrants qui se sont établis, chacune des dix dernières années, dans chacune des provinces du Canada, leur pays d'origine, leur occupation et leur sexe.

9. Le nombre d'employés permanents du département de l'immigration, au cours de chacune des dix dernières années, dans les Iles Britanniques, et les adresses par provinces de ceux qui demeuraient en Canada lors de leur nomination.

65*a*. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général, le 29 janvier 1912, concernant la nomination de deux commissaires, savoir: M. F. C. Gutelius, I.C., de Montréal, et M. George Lynch Staunton, C.R., de Hamilton, aux fins de faire une enquête sur toutes les matières se rapportant à la construction même du chemin de fer National-Transcontinental entre Moncton et Winnipeg.

65*b*. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général le 12 février 1912, nommant l'honorable Sir William Ralph Meredith, juge en chef de la division des plaids-communs de la Haute Cour de Justice d'Ontario, commissaire aux fins de faire une enquête sur les circonstances qui ont accompagné l'organisation, l'administration, les opérations et la faillite de la *Farmer's Bank of Canada*.

65*c*. Correspondance, etc., au sujet de la *Farmer's Bank of Canada*.

70*a*. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Etat indiquant, depuis le 7 octobre 1911, combien d'employés ont été nommés dans le département des Travaux Publics et celui des Postes dans le service intérieur et dans le service extérieure, respectivement.

72*e*. Relevé des travaux exécutés sur le chemin de fer National-Transcontinental —Division Est—jusqu'au 31 décembre 1911, ainsi que l'estimation du coût de l'achèvement de l'entreprise.

79*a*. Réponse à ordre du 15 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, papiers et correspondance, pétitions ou mémoires présentés au gouvernement, ou au département des Travaux Publics ou à quelqu'un de ses officiers concernant le renvoi du capitaine Peter Decoste de la drague *Cap-Breton*.

79*b*. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de toutes pétitions, lettres, télégrammes et autres documents en la possession du département des Travaux Publics concernant la destitution de Roderick Sutherland, gardien de l'édifice public à Canso, N.-E.

79*c*. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de tous les rapports, lettres ou autres documents se rapportant au renvoi du service de M. Eugène Baldwin, ex-employé du service des douanes à Coaticook, Qué.

79*d*. Réponse à ordre du 5 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapport, recommandations, déclarations solennelles, procédés de l'enquête et de tous autres documents se rapportant à la destitution de M. Médéric Picotte comme messager de la Chambre des Communes et à la nomination de son remplaçant, M. Henry Coffin.

79*e*. Réponse à adresse du 5 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, plaintes, accusations, requêtes, mémoires, arrêtés du conseil ou autres documents entre les mains ou sous le contrôle du gouvernement en rapport avec le congédiement de William A. Hattie, douanier à Mulgrave, N.-E., et la nomination d'un remplaçant.

79*f*. Réponse à ordre du 31 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, plaintes, télégrammes, preuve, rapports ou autres papiers concernant les accusations portées contre Robert Dithead, James Blair, Duncan Gillis et Calvin McKenzie, tous employés du

chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Pictou, pour partisannerie politique, et l'enquête sur les dites accusations.

79*g*. Réponse à ordre du 24 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents et de toutes plaintes ou accusations se rapportant en quelque manière à la suspension de Joseph Veniot, contrôleur des colis sur l'Intercolonial à Pictou, N.-E.

79*h*. Réponse à ordre du 7 février 1912,—Copie de toutes accusations, lettres et autres documents concernant des plaintes portées contre John Connolly, de New-Glasgow, inspecteur de charbon, pour partisannerie politique, de la preuve faite au cours de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, et de tous autres papiers à ce sujet.

79*i*. Réponse à ordre du 5 février 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, plaintes, accusations et autres documents en la possession du département des Douanes, concernant la destitution de S. M. Ferguson, douanier à Oyster-Ponds, comté de Guysborough, N.-E., et la nomination de son successeur.

79*j*. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents se rapportant au renvoi du service de P. J. Veniot, percepteur des douanes à Bathurst, Nouveau-Brunswick, et à la nomination soit permanente, soit temporaire, de son successeur.

79*k*. Réponse à ordre du 15 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes, accusations, rapports et autres documents se rapportant au congédiement de Luke Day, du département des Travaux Publics, à North-Sydney, C.-B.

79*l*. Réponse à ordre du 5 février 1912,—Copie de toute correspondance adressée au ministre des Travaux Publics concernant la destitution de George T. Harbour, surintendant des travaux du quai en eau profonde à Gaspé.

79*m*. Réponse à ordre du 12 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes, accusations, rapports et autres documents se rapportant au congédiement de M. le docteur D. McDonald, de Baddeck, C.-B.

79*n*. Réponse à ordre du 19 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., en la possession du gouvernement, ou de l'un ou l'autre de ses départements, se rapportant à la destitution de George Cavanagh, l'un des attachés au service des douanes à New-Glasgow, N.-E.

79*o*. Réponse à ordre du 14 février 1912,—Copie de tous documents, accusations, lettres, etc., se rapportant à la destitution de John W. Bohan, douanier à Bath, dans le comté de Carleton, N.-B.;—aussi, copie de tous les documents relatifs à l'institution d'une enquête sur les accusations, s'il en est, et de toute la preuve faite à l'enquête, y compris la recommandation du fonctionnaire qui a conduit l'enquête.

79*p*. Réponse à ordre du 19 février 1912,—Copie de tous papiers, lettres, documents, etc., concernant la destitution de Hector Hamel, sous-évaluateur à la douane de Montréal, et sa nomination subséquente à titre d'officier douanier.

79*q*. Réponse à adresse du 12 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes, accusations, arrêtés en conseil, rapports ou autres documents en la possession du département des Douanes, se rapportant à la destitution de Lyman C. Smith, percepteur des douanes à Oshawa, Ont.

79*r*. Réponse à ordre du 5 février 1912,—Copie de la pétition adressée au ministre des Travaux Publics demandant la destitution de Michel Campeau et la nomination de Honoré Paquette comme gardien du bureau de poste auxiliaire dans le quartier Laurier, Montréal.

79*s*. Réponse à ordre du 19 février 1912,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, requêtes, rapports, recommandations et correspondance concernant la révocation de Alexander R. McAdam, officier des pêcheries pour le comté d'Antigonish, et la nomination de son successeur.

79*t*. Réponse à ordre du 14 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, correspondance, requêtes, recommandations, accusations, etc., entre les mains du département de la Marine et des Pêcheries, au sujet de la destitution des gardes-pêche dans le comté de Guysborough, N.-E.

79*u*. Réponse à ordre du 19 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, se rapportant à la destitution d'Edward Kelly, mécanicien à l'usine de réduction du chien de mer à Canso, N.-E.

79*v*. Réponse à ordre du 19 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, se rapportant à la destitution de David S. Hensbee, peseur à l'usine de réduction du chien de mer à Canso, N.-E.

79*w*. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations et preuve se rapportant à l'enquête faite par le docteur Shurtleff au sujet de la destitution de Anton Sheltus, officier douanier, de Saint-Armand-Station, comté de Missisquoi.

79*x*. Réponse à ordre du Sénat du 30 janvier 1912,—Copie de toutes lettres et documents, entre les mains du gouvernement concernant le déplacement projeté de John Park, maître de poste à Orangeville, Ontario.

81. Réponse à ordre du 15 janvier 1912,—Etat indiquant les quantités, espèces différentes, autant que faire se peut, et prix de toutes bottes et chaussures importées en Canada, chacune des années fiscales expirant le 31 mars 1908, 1909 et 1910, ainsi que les divers pays d'exportation, de même que les quantités, etc., provenant de chacun de ces pays, au cours de chacune des années précitées.

85. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Etat indiquant si le gouvernement ou la Commission du havre de Montréal a acheté du ciment pour ses différents travaux, du 1er janvier 1905 au 21 septembre 1911; de qui ce ciment a été acheté; le prix payé; et si on a demandé des soumissions avant d'en faire l'achat.

87. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Etat indiquant au cours de chacune des années de la période de 1907 à 1911 inclusivement, et jusqu'à ce jour de janvier 1912, le nombre de journaliers de ferme et de domestiques placés dans le Canada oriental par chaque agent d'emploi à qui une commission a été payée; le chiffre total de la commission payée à chacun de ces agents au cours de chacune des années susmentionnées, et dans quels comtés et provinces ces immigrants ont été placés.

88. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Etat indiquant combien d'inspecteurs de *homesteads* étaient employés dans la province de la Saskatchewan par le département de l'Intérieur au 1er octobre 1911, et leurs noms; les noms de ceux qui ont été renvoyés du service, et pour quelles raisons ils ont été congédiés; les noms de leurs remplaçants, et leurs occupations antérieures.

89. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Copie de tous les papiers, lettres, télégrammes et autres documents en rapport avec les poursuites intentées sous le régime de la Loi des pêcheries, contre John McCabe, David Porter, Joseph Foster et Duncan Murray, dans le comté de Pictou; aussi, avec une cause de Porter *vs* Murray dans la cour de comté du district No 5, Nouvelle-Ecosse, et la part d'intérêt du département affecté en cette cause.

90. Copie C.P. 19/128. Extrait certifié des procès-verbaux d'une réunion du conseil du Trésor tenue le 22 janvier 1912, approuvée par Son Altesse Royale le Gouverneur général en conseil le 27 janvier 1912.

91. Réponse à adresse du 5 février 1912,—Copie de tous papiers, lettres, décrets du conseil et autres documents concernant la mise à la retraite des honorables juges Sir Alexandre Lacoste, J. A. Ouimet et C. J. Doherty.

93. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Copie de tous rapports, lettres, correspondance et autres documents se rapportant à la construction d'un arsenal dans la ville de Sarnia, Ont.

95. Réponse à ordre du 29 janvier 1912,—Copie de tous télégrammes, correspondance, représentations, estimations, lettres et autres documents reçus par le très honorable premier ministre, ou par tout autre membre de l'exécutif, se rapportant en quelque manière que ce soit à la question d'un service de bacs à véhicules de chemin de fer entre la province de l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, à travers le

détroit de Northumberland, et à l'élargissement de la voie du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, ainsi qu'au coût estimatif de ces entreprises.

96. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux, ou quelqu'un de ses officiers, et la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean ou la municipalité de la cité et du comté de Saint-Jean concernant la permission, à la dite compagnie, de poser ses rails à travers la voie de l'Intercolonial à ou près le Square Haymarket, dans la dite cité de Saint-Jean, N.-B.

96*a*. Réponse supplémentaire à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux, ou quelqu'un de ses officiers, et la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean ou la municipalité de la cité et du comté de Saint-Jean concernant la permission, à la dite compagnie, de poser ses rails à travers la voie de l'Intercolonial à ou près le Square Haymarket, dans la dite cité de Saint-Jean, N.-B.

97. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de tous papiers, rapports, correspondance, messages, concernant un rapport fait en 1904, par M. Boulay, de Sayabec, contre William Roy, cantonnier à Amqui, I.C.R., et de tout ce qui a été fait subséquemment pour donner suite à ce rapport.

97*a*. Réponse à ordre du 7 février 1912,—Copie de toutes lettres, papiers, accusations, affidavit et autres documents concernant une plainte portée contre W. W. Gray, inspecteur de charbon pour l'Intercolonial, Westville, N.-E., et de tous témoignages, documents, rapports et autres papiers au sujet de l'enquête faite sur la dite plainte de H. P. Duchemin.

98. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de tous papiers, lettres, recommandations, instructions départementales, et tout autre document, provenant du département des Douanes, au sujet d'une modification temporaire apportée au tarif douanier sur la ficelle employée dans la confection des extrémités supérieures du rets à homard.

99. Réponse à ordre du 5 février 1912,—Copie de tous papiers, mémoires, résolutions ou lettres reçues de Chambres de commerce, fonctionnaires ou particuliers, de 1908 à 1912 inclusivement, concernant l'établissement d'une station de quarantaine ou d'inspection sur l'île Lawlor, dans le port de Halifax, y compris une carte.

100. Réponse à adresse du 5 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance et arrêtés en conseil, se rapportant en quelque manière que ce soit au relevé topographique ou à la demande de soumissions concernant la construction d'une ligne de chemin de fer entre Estmere et Baddeck, comté de Victoria.

100*a*. Réponse à adresse du 22 janvier 1912,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant la demande de soumissions pour la construction de l'embranchement projeté du chemin de fer de Estmere à Baddeck, dans le comté de Victoria, ou se rapportant aux raisons pour lesquelles aucune des dites soumissions n'a été acceptée.

101. Réponse à adresse du 15 janvier 1912,—Copie des décrets du conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la *Winnipeg and Hudson's Bay Railway Company* et son successeur le *Winnipeg Great Northern Railway*, maintenant le *Canadian Northern Railway*, concernant la route projetée du dit chemin de fer vers la baie d'Hudson, avec les plans et rapports s'y rapportant. Aussi, copie de toute correspondance relative à l'offre de *Milburn & Co.*, propriétaires de steamers en Angleterre, que l'on dit avoir été faite au gouvernement par l'entremise de la dite compagnie de chemin de fer, aux fins d'établir une ligne de leurs steamers sur la route entre la baie d'Hudson et l'Angleterre lors de l'achèvement du dit chemin de fer, et à l'offre subséquente de *Milburn & Co.* de mettre un de leurs steamers de la Baltique à la disposition du gouvernement dans le but de faire un essai pratique de la navigabilité de la route pour fins commerciales.

102. Réponse à ordre du 5 février 1912,—Copie de l'enquête tenue par le département des Chemins de fer sur l'accident arrivé à Geffrey Bourque, de Lac à Saumon,

dans la cour de l'I.C.R. à Campbellton, dans le mois de novembre ou décembre 1911, ainsi que de tous autres papiers ou correspondance échangée depuis à ce sujet.

103. Réponse à ordre du 14 février 1912,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, etc., entre l'imprimeur du Roi, le surintendant de l'Imprimerie, et les représentants de l'imprimeur du Roi, à Winnipeg, au sujet de l'impression et de la distribution des listes électorales de la province du Manitoba lors des dernières élections générales.

105. Réponse à adresse du 12 février 1912,—Copie de tous les arrêtés en conseil édictés pendant les dix dernières années, touchant l'abolition ou la réglementation les taux sur les canaux.

106. Réponse à ordre du 12 février 1912.—Copie de tous *memoranda*, requêtes et lettres reçus par le ministre de la Marine et des Pêcheries, depuis le 1er octobre 1911, protestant contre l'octroi d'un permis de pêcher au moyen de rets à trappe au capitaine John H. Thorburn, de Sand-Point, comté de Shelburne, N.-E.

107. Réponse à ordre du Sénat du 15 février 1912,—Etat indiquant les noms, la position et le salaire de toutes personnes nommées au service du chemin de fer Intercolonial dans la cité de Saint-Jean, N.-B., depuis le premier jour de septembre 1907 au premier jour de mars 1911.

109. Réponse à ordre du 17 janvier 1912,—Copie de tous papiers, lettres, recommandations, requêtes, instructions départementales et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, au sujet du prix des déchets de réduction du chien de mer à compter du 31 mars 1911.

112. Mémorandum de l'architecte en chef au sous-ministre du département des Travaux Publics, au sujet des stérilisateurs de Forbes en usage dans la Chambre des Communes et dans plusieurs des départements.

113. Réponse à ordre du 14 février 1912,—Copie de tous rapports, correspondance et documents se rapportant à la construction du chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean entre Saint-Jean et Grand-Falls, N.-B.

114. Réponse à ordre du 14 février 1912,—Copie de tous documents, papiers, correspondance, enquête, témoignages, rapports, etc., relatifs à un accident subi par Alphonse Madore, employé de l'Intercolonial à Sainte-Flavie, en 1888 ou 1889, et au règlement de la réclamation alors faite par le dit Alphonse Madore au département des Chemins de fer et Canaux.

115. Réponse à ordre du 31 janvier 1912,—Copie de tous papiers, exposés, lettres, télégrammes, brefs de réclamations, demandes, procès-verbaux de la preuve entendue devant toute enquête, et tous autres documents se rapportant, de quelque manière que ce soit, à une réclamation de Earl Ash pour dommages à lui causés ou résultant de la destruction de la propriété possédée, occupée et achetée par le réclamant, censée être causée par le feu et les étincelles provenant d'une locomotive de l'Intercolonial, et à l'usage de cette voie ferrée.

115*a*. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de toutes lettres, de la preuve faite lors de l'enqutêe par le surintendant Sharp, et des rapports et autres documents se rapportant à une demande d'indemnité pour dommages causés par le feu à la propriété de Angus J. Wanley, de Tracadie, I.-P.-E., le 16 juillet 1911.

116. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous papiers, documents, etc., concernant la constitution légale et les opérations de la *Fidelity Trust Company*, de Montréal.

117. Réponse à ordre du Sénat du 31 janvier 1912,—Copie d'actes, documents, correspondance, etc., relativement à l'expropriation des propriétés de H. Turgeon et F. Gunn, de la cité de Québec, pour les fins d'une gare centrale.

118. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous papiers, correspondance, etc., concernant la constitution légale et les opérations de la *Provident Trust Company*, de Montréal.

121. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous les documents, etc., dans l'affaire du Roi *vs* Sheldon et autres.

122. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous papiers, correspondance et documents concernant la cause de D. Raymond, pétitionnaire, *The Queen's Hotel Company, Limited,* intimée, et Guillaume Narcisse Ducharme *et al,* mis en cause.

Votre comité recommande, de plus, que vu que le département de l'Agriculture fera, au moyen des listes d'adresses de la ferme expérimentale, la distribution des brochures, et des témoignages donnés devant le comité d'Agriculture et de Colonisation, un nombre suffisant de ces brochures soit imprimé, ainsi que 3,000 exemplaires supplémentaires pour l'usage des membres du Parlement.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 14 mars 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Webster,—la pétition de W. D. Buel et autres, de Grenadier-Island et autres lieux, Ontario.

Par M. Steele,—la pétition de S. J. Rea et autres, de St. Mary's et autres lieux, Ontario.

Par M. McCraney,—la pétition de Alfred Caron et autres, électeurs de la province de la Saskatchewan.

Par M. Molloy,—la pétition de Jean B. Badeaux et autres, électeurs de la province du Manitoba.

Par M. Pardee,—la pétition de Charles R. Tulloch et autres, de Becher et autres lieux, Ontario.

Par M. Guthrie,—la pétition D. H. Wilson et autres, de Eden-Mills et autres lieux, Ontario; et la pétition de Richard Turner et autres, de Bedford-Park, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 13 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De C. H. Harrison et autres, de Rockside et autres lieux; et de John Strath et autres, de Uptergrove, tous de la province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

De J. L. Gaudry et autres, de Lasalle, province du Manitoba; de H. Dionne et autres, de Saint-Majorie, comté de Drummond et Arthabaska; du révérend J. E. Tessier et autres, de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec; du révérend F. X. Rabeau et autres, de la ville de Saint-Lambert; du révérend O. Charbonneau et autres, de Outremont; de Joseph Martin et autres, de la ville et de la paroisse de Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier; du révérend J. B. Ruel et autres, de Saint-Grégoire de Montmorency, comté de Québec; du révérend F. P. Côté et autres, de Saint-Valérien, comté de Shefford; de Henri St. Pierre et autres, de Montréal; du révérend E. A. Doucet et autres, de Québec-Centre et autres lieux; du révérend J. A. Napoléon Morin et autres, de la paroisse de Saint-Edouard de Montréal, et autres lieux; du révérend Joseph Robillard et autres, de la paroisse de Saint-Eusèbe, Montréal; du révérend J. B. Routhier et autres, de la paroisse de Notre-Dame des Neiges de Masson, comté de Labelle, et autres lieux; du révérend J. A. Papineau et autres, de Sainte-Geneviève et autres lieux, comté de Jacques-Cartier; de Pierre Fisette, maire, et autres, de la paroisse de Sainte-Trinité de Contrecœur; du révérend F. Kavanagh et autres, de Saint-Joseph de Montréal, et autres lieux; de Emile Bédard et autres, de l'Ancienne-Lorette; du révérend J. G. Payette et autres, de Longueuil, et autres lieux, comté de Chambly et Verchères; et du révérend L. Boncampain et autres de Montréal, tous de la province de Québec; demandant qu'avant d'adopter le bill actuellement soumis au Parlement aux fins d'annexer à la province du Manitoba une partie du territoire de Keewatin, la Chambre insère dans le dit bill des dispositions de nature à sauvegarder et à assurer pour l'avenir à cette partie du dit territoire la pleine jouissance de ses droits aux écoles séparées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son onzième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les bills suivants du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill J 2 (No 135) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*".

Bill R 2 (No 136) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company*".

M. Monk, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant la construction d'un brise-lames à Port-Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 129.*)

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 140) modifiant la Loi des Pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill Q 2 (No 141) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Interprovinciale contre l'incendie".

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill E 2 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 15 mars 1912.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que les bills qui suivent soient inscrits pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill J 2 (No 145) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*".—M. *Stevens.*

Bill R 2 (No 136) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company*".—M. *Hepburn.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill U 2 (No 142) intitulé: " Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch ".

Aussi, le Sénat transmet à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel a été référé le bill ci-haut mentionné, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 15 mars 1912.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 14 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De W. D. Buell et autres, de Grenadier-Island et autres lieux; de S. J. Rea et autres, de St. Mary's et autres lieux; de Charles R. Tulloch et autres, de Becher et autres lieux; et de D. H. Wilson et autres, de Eden Mills et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

De Alfred Caron et autres, électeurs de la province de la Saskatchewan; de Jean B. Badeaux et autres, électeurs de la province du Manitoba; demandant qu'avant d'adopter le bill actuellement soumis au Parlement aux fins d'annexer à la province du Manitoba une partie du territoire de Keewatin, la Chambre insère dans le dit bill des dispositions de nature à sauvegarder et à assurer pour l'avenir à cette partie du dit territoire la pleine jouissance de ses droits aux écoles séparées.

De Richard Turner et autres, de Bedford-Park, Ont.; demandant à la Chambre de prendre en considération la nécessité urgente de réduire la taxe élevée actuelle, surtout sur le combustible, les produits comestibles et les effets d'habillements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son douzième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné le bill suivant du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill Q 2 (No 141) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Interprovinciale contre l'Incendie".

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill H (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The British Western Loan Company*", et a décidé de le rapporter avec des amendements.

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit permis au comité des Banques et du Commerce de siéger pendant les séances de la Chambre, en conformité de la recommandation contenue dans le sixième rapport du dit comité.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 mars 1912.—Copie de toute correspondance entre les autorités de l'Intercolonial, le ministre des Chemins de fer et le département de la Justice et toutes personnes quelconques relativement à une réclamation de la *Metapedia Waterworks Company* contre l'Intercolonial, y compris tous plans, dessins, enquêtes, témoignages et rapports concernant cette affaire; aussi, copie de

tous plans, dessins, avis et correspondance entre les autorités de l'Intercolonial et M. P. Laberge, et la *Dominion Lumber Company* et John Fenderson et Cie, relativement à la pose d'un tuyau d'aqueduc sur la terre No 170 du cadastre de Saint-Pierre du Lac. (*Document de la session, No 130.*)

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Barker,

Ordonné, que le bill Q 2 (No 141) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Interprovinciale contre l'Incendie ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, que le bill U 2 (No 142) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi de la marine marchande au Canada.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de la marine marchande au Canada en prescrivant (*a*) que des certificats ne seront pas exigés pour les capitaines et seconds de navires voiliers ne jaugeant pas plus de cent tonnes, tonnage enregistré, actionnés par une force auxiliaire autre que la vapeur, et servant en partie à la pêche et en partie au transport du fret; et (*b*) que le ministre de la Marine et des Pêcheries pourra fixer l'honoraire pour remplacer des certificats égarés.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de la marine marchande au Canada en prescrivant (*a*) que des certificats ne seront pas exigés pour les capitaines et seconds de navires voiliers ne jaugeant pas plus de cent tonnes, tonnage enregistré, actionnés par une force auxiliaire autre que la vapeur, et servant en partie à la pêche et en partie au transport du fret; et (*b*) que le ministre de la Marine et des Pêcheries pourra fixer l'honoraire pour remplacer des certificats égarés.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 143) modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway.*

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que l'aide que le Gouverneur en conseil, en vertu de la loi dite *The Canadian Northern Alberta Railway Act, 1910,* a été autorisé à donner à la *Canadian Northern Alberta Railway Company,* pour aider à la construction des cent cinquante milles de chemin de fer y mentionnés peut, nonobstant ce que contenu dans la dite loi, être appliquée aux premiers cent cinquante milles du chemin de fer de la dite compagnie actuellement construits ou tracés à partir de Saint-Albert, dans la province d'Alberta, dans une direction générale ouest vers la Passe de la Tête-Jaune.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que l'aide que le Gouverneur en conseil, en vertu de la loi dite *The Canadian Northern Alberta Railway Act, 1910,* a été autorisé à donner à la *Canadian Northern Alberta Railway Company,* pour aider à la construction des cent cinquante milles de chemin de fer y mentionnés peut, nonobstant ce que contenu dans la dite loi, être appliquée aux premiers cent cinquante milles du chemin de fer de la dite compagnie actuellement construits ou tracés à partir de Saint-Albert, dans la province d'Alberta, dans une direction générale ouest vers la Passe de la Tête-Jaune.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 144) à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan:—Solde de l'effectif, $340,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillements, constructions, réparations et réfections, remontes, chiens, armes et cartouches, drogues et médicaments, logement, transport, service de l'eau, papeterie et dépenses casuelles, $410,000; indemnité à des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Traitement de M. Fred. White, C.M.G., à titre de commissaire des Territoires du Nord-Ouest, $1,000; traitement de L. DuPlessis, à titre de secrétaire du commissaire, $300; traitement de Geo. D. Pope, à titre de comptable du commissaire, $300; écoles, $3.500; secours aux indigents, $500; entretien des aliénés, $1,200; entretien des prisonniers, $500; dépenses diverses, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Mme Wm. McDougall, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Mme Delaney, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf dollars et quarante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour une indemnité à des pensionnaires, au lieu de terre, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885 et pour service actif en général, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables par suite de l'invasion fénienne, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quatre-vingt-un dollars et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables à des membres de la gendarmerie à cheval, à des volontaires de Prince-Albert et à des éclaireurs de la gendarmerie, par suite du soulèvement de 1885, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre dollars et soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour les pensions payables aux familles de certains membres de l'effectif qui perdirent la vie alors qu'ils étaient en service, comme suit: Beatrice Maud et Laura May Grundy, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et treize dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour Margaret Johnson Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour Annie Eva Emily et Arthur Stewart Mountford Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Elizabeth Willmett, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprenlre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Goodeve propose, secondé par M. Stanfield,

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill T (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company*";

Bill (No 98) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique;

Bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Railway Company;*

Bill F (No 114) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*";

Bill M (No 119) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*";

Bill Z (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart"; et

Bill G 2 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill T (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company*"; bill (No 98) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; et bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Railway Company*, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné le bill suivant, savoir: Bill F (No 114) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*", et y a fait des amendements.

Et aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill M (No 119) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*"; bill Z (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart"; et bill G 2 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams", et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill F (No 114) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*", lesquels sont lus comme suit:—

Article 5, ligne 10.—Après "mais" insérer "excepté pour les objets énoncés à l'alinéa (*f*) de l'article 10 de la présente loi".

Article 5, ligne 12 (de la version anglaise).—Après "for" insérer "the".

Article 5, ligne 13 (de la version anglaise).—Retrancher "the" et insérer "of its".

Article 11, ligne 3.—Retrancher tous les mots qui suivent "règlement" jusqu'à la fin de l'article et substituer "diviser les directeurs en deux groupes, et peut édicter que certains ou tous les pouvoirs des directeurs ne seront exercés qu'à un assemblée à laquelle sont présents des représentants des deux groupes; et elle peut de plus édicter qu'une motion faite à une assemblée des directeurs doit, pour être déclarée adoptée, être appuyée par des représentants des deux groupes".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. McLean (Queen),

Ordonné, que le bill T (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Oliver,

Ordonné, que le bill (No 98) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Jameson,

Ordonné, que le bill (No 38) concernant la *Canadian Northern Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et l'heure consacrée aux bills privés, aux termes de la règle 25, étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et le service des rivières:—Entretien et réparations des steamers du gouvernement et des brises-glace, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'examen des capitaines et des seconds, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des récompenses pour les sauvetages de vies, compris les stations de sauvetage, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les enquêtes sur les naufrages, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des écoles de navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des vaisseaux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enlèvement des obstructions des eaux navigables, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la poste d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses pour l'inspection des bestiaux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la continuation de la subvention pour les appareils pour les naufrages à Québec, dans les provinces maritimes et dans la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des navires employés à surveiller les eaux de la partie nord du Canada, aussi pour établir et entretenir des ports de police et de douane sur la terre ferme ou dans les îles, ainsi qu'il peut être jugé nécessaire de temps à autre, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses imprévues, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des phares et le service des côtes, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'un somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et les réparations des phares, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction de phares et aides à la navigation comprenant les appareils, signaux sous-marins et les travaux de construction, ainsi que pour l'amélioration de la route de la côte ouest, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bris de la glace dans la baie du Tonnerre et le lac Supérieur et autres Majesté pour les agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des signaux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration du pilotage et entretien et réparations au steamer *Eureka*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour servir des pensions de $300 à chacun des pilotes qui suivent: E. Desrosiers, O. Larochelle, A. C. Bernier, Hubert Raymond, Nap. Rioux, Jos. Lapointe, Chas. Brown, L. E. Morin, Ed. Larochelle, Adelm Pouliot, F. X. Delisle, Laurent Godbout, Pierre Gobeil, J. F. Lachance, Chas. Normand, Alph. Asselin, N. Lachance, Bart. Lachance, L. R. Demers, Théo. Lachance, M. Godbout, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et les réparations des quais, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'établissement et entretien de stations de rapportage téléphonique le long du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les téléphones à divers endroits par tout le Dominion en rapport avec les aides à la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les réparations au chemin maritime, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

37. Résolu, qu'une somme n'excélant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat ou construction d'un steamer pour les phares et les bouées pour le fleuve Saint-Laurent pour remplacer le *Shamrock* (*Dollard*), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat ou construction d'un steamer pour les phares et les bouées de la côte du Pacifique *Estevan*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat ou construction d'un steamer pour les phares et les bouées pour remplacer le *Scout*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour la fourniture au bureau chef des Lloyds

à Londres du bulletin quotidien fourni par les stations téléphoniques et de rapportage le long du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour rémunérer James McAllister pour avoir posé des bouées à Fort-William, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements de F. J. Harding du 1er décembre 1908 au 31 mars 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des délégués au congrès de l'Association internationale de navigation, à être tenu à Philadelphie en 1912 et le transport et la réception des membres du congrès durant leur séjour au Canada, y compris le coût de l'impression d'un pamphlet, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Observatoire magnétique, $1,000; service météorologique, y compris les gratifications de $500 chacune aux observations de Kingston et Montréal, $146,200; allocation à L. F. Gorman, observateur météorologique à Ottawa, $300, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de marine:—Soin des marins malades aux hôpitaux de marine et réparations aux hôpitaux de marine, $70,000; marins naufragés et indigents, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les inspections de bateaux à vapeur:—Inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Samedi, 16 mars 1912.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Traitements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'échelles à poissons et curage des rivières, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de loi et dépense casuelle, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'exposition ichtyologique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ostréiculture, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien d'usine devant servir à faire des expériences pour la réduction du chien de mer, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction et entretien de stations navales biologiques et études, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien du laboratoire de la baie Georgienne, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

55. Résolu qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des primes aux percepteurs des douanes pour services se rattachant à

l'émission de permis sous le régime du *modus vivendi*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries, et poursuivre une campagne éducationnelle parmi les pêcheurs, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la patrouille des pêcheries, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-deux mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements, construction et entretien d'établissements de pisciculture, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un steamer pour la patrouille des pêcheries de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 30) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie-Georgienne", sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill W (No 145) intitulé: "Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission*, et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada".

Bill M 2 (No 146) intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Central Railway Company*".

Bill V 2 (No 147) intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle"; et

Bill S 2 (No 148) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company*".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel a été soumis le bill V 2 (No 147) intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle", avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-deux minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain, à onze heures a.m.

Lundi, 18 mars 1912.

Onze heures a.m.

Prières.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Pardee,—la pétition de Samuel Stewardson et autres, de Oakville et autres lieux, Ontario.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table,—Etat des affaires de la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne,—tel qu'établi au trente et unième jour de décembre 1911, en conformité de l'article 33 du chapitre 57, 39 Victoria. (*Document de la session, No 131.*)

M. l'Orateur soumet à la Chambre le premier rapport du comité mixte des deux Chambres *re* Bibliothèque du Parlement, lequel est comme suit:—

A la Chambre des Communes:

Le comité mixte de la Bibliothèque a l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Le comité s'est réuni pour la première fois dans les appartements de l'Orateur de la Chambre des Communes le jeudi, sept mars, à onze heures du matin.

L'Orateur de la Chambre des Communes présidait.

Le rapport des bibliothécaires pour 1911 a été lu et adopté. Les plans pour l'agrandissement de la bibliothèque adoptés en 1905 et dont il a été question dans les rapports de 1910 et 1911, ont été déposés devant le comité.

Après discussion, il a été ordonné que les plans susdits soient renvoyés à un comité composé des présidents des deux Chambres, des honorables messieurs Jaffray, Costigan, Douglas, LaRivière, Emmerson et des bibliothécaires, avec instruction de communiquer avec les membres du gouvernement et de faire rapport au comité le plus tôt possible.

Les statistiques de la bibliothèque ont été lues et approuvées et sont comme suit:—

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, 2 janvier 1912.

Relevé—classé par sujets—des dépenses pour livres et reliure, du 1er janvier au 31 décembre 1912.

Religion, Philosophie et Education	$ 783 99
Histoire et Biographie	1,919 08
Géographie et Voyages	468 11
Sciences	635 60
Arts utiles	349 74
Beaux-Arts	172 53
Jeux et Amusements	31 91
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie, etc	320 72
Belles-Lettres	971 70
Encyclopédies et Revues, etc	1,443 24
Droit, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc	2,812 55
Economie politique, Science sociale, Commerce, Statistique, etc	1,165 62

Indicateurs d'adresses..	158 07
Reliure..	2,109 73
Assurance, commission, frais de port, etc..	539 78
Total..	13,882 37

Le comité s'est ajourné.

Le tout respectueusement soumis. (*Document de la session, No 33a.*)

T. S. SPROULE,
Orateur.

Appartements de l'Orateur
De la Chambre des Communes,
7 mars 1912.

M. White (Leeds) soumet à la Chambre,—Rapport de la Commission d'embellissement d'Ottawa, pour l'exercice terminé le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 51b.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son treizième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné le bill suivant du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill S 2 (No 148) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company* ".

Ordonné, que M. Roche, pour M. Rogers, ait la permission de présenter un bill (No 149) concernant les eaux dans la zone des chemins de fer et dans l'étendue de terres de la rivière La-Paix.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 150) concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Beattie,

Ordonné, que le bill W (No 145) du Sénat, intitulé: " Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission*, et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Buchanan,

Ordonné, que le bill M 2 (No 146) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la *Saskatchewan Central Railway Company* ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. Buchanan,

Ordonné, que le bill V 2 (No 147) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Molloy,

Ordonné, que le bill S 2 (No 148) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill M (No 119) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*";

Bill Z (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart"; et

Bill G 2 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill Z (No 120) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart"; et bill G 2 (No 122) intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams", et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill M (No 119) intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*", et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur le dit bill.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. MacNutt,

Ordonné, que le bill Z (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. MacNutt, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, que le bill G 2 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. MacNutt,

Ordonné, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les bills suivants, savoir:—

Bill Z (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Stewart"; et

Bill G 2 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Holloway Adams".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Martin (Régina) propose, secondé par M. Knowles,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill suivant, savoir: Bill H (No 101) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The British Western Loan Company* ", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le dit bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Article 3, page 2, ligne 7.—Retrancher tous les mots après " bureau " et insérer " d'au moins dix et d'au plus vingt directeurs de la Compagnie et une majorité d'entre eux formera quorum et lesdits directeurs ".

Article 4, ligne 3.—Retrancher " peut, à discrétion ".

Article 4, ligne 3.—Retrancher " déterminer " et insérer " détermine ".

Article 4, lignes 3 et 4.—Après " règlement " insérer " ratifié à une assemblée générale spéciale de la Compagnie, régulièrement convoquée pour en délibérer; ".

Article 4, ligne 4.—Retrancher " d'autres bureaux " et insérer " des succursales ".

Article 4, ligne 5.—Retrancher " succursales " et insérer " agences ".

Article 4.—Ajouter à l'article le paragraphe suivant:—

" 2. Avis de tout pareil changement du siège social doit être publié dans au moins un numéro de la *Gazette du Canada* ".

Article 5, paragraphe 2, ligne 3.—Après " postes " insérer " par lettre recommandée,".

Article, 7 ligne 3 (de la version anglaise).—Retrancher " has " et insérer " have ".

Article 8, alinéa (*b*), ligne 1.—Après " obligations " insérer " entièrement acquittées ".

Article 8, alinéa (*b*), ligne 3.—Après " chartrée " insérer " au Canada ".

Article 8, paragraphe 3, page 4.—Retrancher le paragraphe 4.

Article 11, ligne 8.—Retrancher depuis " intact " jusqu'à " sauf " à la ligne 11.

Article 11.—Retrancher les paragraphes 2 et 3.

Article 16, lignes 2 et 3.—Retrancher " ou à quelqu'un de ses bureaux enregistrés ".

Article 16, ligne 3.—Retrancher " ou ailleurs ".

Article 21, ligne 7.—Retrancher depuis " Canada " jusqu'à la fin du paragraphe 1.

Article 22.—Retrancher l'article et insérer:—

" Tous les transferts de débentures-actions de la Compagnie doivent être enregistrés au siège social de la Compagnie et non ailleurs, mais les dits transferts peuvent être laissés entre les mains de tel agent ou de tels agents dans le Royaume-Uni ou ailleurs que la Compagnie nomme à cet effet, pour les transmettre au siège social de la Compagnie pour enregistrement ".

Article 23, ligne 13.—Retrancher " avec toute telle autre compagnie ".

Article 23.—Ajouter à l'article le paragraphe suivant:—

" 2. Les obligations de toute compagnie dont se charge la Compagnie doivent former partie de la totalité des obligations de la Compagnie envers le public pour les objets de l'article 11 de la présente loi ".

Article 28, ligne 13 (de la version anglaise).—Après " Secretary " insérer une virgule.

Article 32, ligne 1.—Retrancher " 134 " et insérer " 135 ".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill N (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Western Dominion Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill B 2 (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Montreal Transcontinental Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill D 2 (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du Bill F 2 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill L 2 (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Mexican Electric Traction Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*'".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill I 2 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *British Columbia and Dawson Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J 2 (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill R 2 (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill E 2 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Q (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Q 2 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Interprovinciale contre l'Incendie".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill X (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K 2 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi concernant l'Eglise Méthodiste".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill U 2 (No 142) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Martin (Montréal),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance en la possession du ministre des Postes au sujet du changement du nom du bureau de poste de Broderick, dans la province de la Saskatchewan, en celui de Saint-Aldwyn.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, négociations, propositions écrites et autres papiers et documents en la possession du gouvernement ou de quelqu'un des départements concernant la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, entre le 1er janvier 1890 et le 31 décembre 1891.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Lanctôt, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, télégrammes, lettres et ordres en conseil, concernant l'achat du terrain de M. Pierre Bourgeois pour la construction d'une bâtisse publique à Napierville.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Macdonald, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, accusations et autres documents se rapportant aux accusations portées contre Jas. W. Matheson, cantonnier sur l'Intercolonial à Meadowville, comté de Pictou, N.-E.; des témoignages entendus et des autres procédures suivies à l'enquête tenue en l'espèce; des rapports en la matière et de toutes les représentations à ce sujet venant de l'Association des cantonniers.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations contre A. M. Hatfield, surveillant des pêcheries pour le comté de Yarmouth, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et autres communications entre le ministre de la Marine et des Pêcheries ou quelque officier de son département et toute autre personne à ce sujet, et concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Clark (Bruce),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports faits par les inspecteurs des agents chargés du placement des immigrants, tant domestiques qu'ouvriers de ferme, dans Ontario et Québec, pendant les années 1910 et 1911.

L'ordre pour la troisième lecture du bill (No 106) modifiant la Loi du Service civil,—étant lu;

M. Pelletier propose, secondé par M. White (Leeds),—Que le dit ordre soit rescindé et que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général aux fins de l'amender.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à l'extension des frontières de la province de Québec.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient d'agrandir le territoire de la province de Québec de manière à ce que ses limites embrassent, en sus de son territoire actuel, la région bornée et décrite comme suit:—Commençant au point de l'embouchure du fleuve East-Main là où il se jette dans la baie James, le dit point marquant l'extrémité ouest de la limite nord de la province de Québec, telle que déterminée sous l'empire du chapitre 3 des Actes de 1898, intitulé: "Acte concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec"; de là vers le nord et l'est le long des rives de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson; de là, vers le sud, l'est et le nord, le long de la rive de la baie d'Ungava et du dit détroit; de là, vers l'est, le long de la rive du dit détroit jusqu'à la limite du territoire sur lequel l'Ile de Terre-Neuve exerce juridiction légale; de là, vers le sud-est, le long de la limite ouest du territoire en dernier lieu mentionné jusqu'au milieu de la baie du Rigolet ou anse Hamilton; de là, vers l'ouest, le long de la limite nord de la province de Québec, telle que déterminée par le dit Acte jusqu'au point de départ.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'agrandir le territoire de la province de Québec de manière à ce que ses limites embrassent, en sus de son territoire actuel, la région bornée et décrite comme suit:—Commençant au point de l'embouchure du fleuve Est-Main là où il se jette dans la baie James, le dit point marquant l'extrémité ouest de la limite nord de la province de Québec, telle que déterminée sous l'empire du chapitre 3 des Actes de 1898, intitulé: "Acte concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec"; de là vers le nord et l'est le long des rives de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson; de là, vers le sud, l'est et le nord, le long de la rive de la baie d'Ungava et du dit détroit; de là, vers l'est, le long de la rive du dit détroit jusqu'à la limite du territoire sur lequel l'Ile de Terre-Neuve exerce juridiction légale; de là, vers le sud-est, le long de la limite ouest du territoire en dernier lieu mentionné jusqu'au milieu de la baie du Rigolet ou anse Hamilton; de là, vers l'ouest, le long de la limite nord de la province de Québec, telle que déterminée par le dit Acte jusqu'au point de départ.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 151) à l'effet d'étendre les frontières de la province de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à l'extension des frontières de la province de l'Ontario.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'agrandir le territoire de la province d'Ontario de manière à ce que ses limites embrassent, en sus de son territoire actuel, la région bornée et décrite comme suit:—Commençant à l'extrémité nord de la frontière ouest de la province d'Ontario telle que déterminée par l'Acte des frontières du Canada (Ontario) 1889, chapitre 28 des Statuts de 1889 du Royaume-Uni (la dite frontière ouest se trouvant être la frontière est de la province de Manitoba), de là en un prolongement nord vrai le long du même méridien jusqu'à son intersection avec le centre de l'allocation pour chemin sur la douzième base du réseau des arpentages des terres fédérales; de là, vers le nord-est, en ligne droite jusqu'au point le plus vers l'est du lac Island, tel qu'indiqué à la latitude approximative de 53° 30′ et la longitude 93° 40′, sur la carte des chemins de fer du Canada publiée, à l'échelle de trente-cinq milles au pouce, en l'année mil neuf cent huit, par l'autorité du ministre de l'Intérieur; de là, vers le nord-est, en ligne droite jusqu'au point d'intersection du quatre-vingt-neuvième méridien de longitude ouest avec la rive sud de la baie d'Hudson; de là, vers l'est et le sud, le long de la rive de la dite baie jusqu'au point où la limite nord de la province d'Ontario, telle que déterminée par le dit Acte touche la rive de la baie James; de là, vers l'ouest, le long de la dite frontière, telle que déterminée par le dit Acte, jusqu'au point de départ.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'agrandir le territoire de la province d'Ontario de manière à ce que ses limites embrassent, en sus de son territoire actuel, la région bornée et décrite comme suit:—Commençant à l'extrémité nord de la frontière ouest de la province d'Ontario telle que déterminée par l'Acte des frontières du Canada (Ontario) 1889, chapitre 28 des Statuts de 1889 du Royaume-Uni (la dite frontière ouest se trouvant être la frontière est de la province de Manitoba), de là en un prolongement nord vrai le long du même méridien jusqu'à son intersection avec le centre de l'allocation pour chemin sur la douzième base du réseau des arpentages des terres fédérales; de là, vers le nord-est, en ligne droite jusqu'au point le plus vers l'est du lac Island, tel qu'indiqué à la latitude approximative de 53° 30′ et la longitude 93° 40′, sur la carte des chemins de fer du Canada publiée, à l'échelle de trente-cinq milles au pouce, en l'année mil neuf cent huit, par l'autorité du ministre de l'Intérieur; de là, vers le nord-est, en ligne droite jusqu'au point d'intersection du quatre-vingt-neuvième méridien de longitude ouest avec la rive sud de la baie d'Hudson; de là, vers l'est et le sud, le long de la rive de la dite baie jusqu'au point où la limite nord de la province d'Ontario, telle que déterminée par le dit Acte touche la rive de la baie James; de là, vers l'ouest, le long de la dite frontière, telle que déterminée par le dit Acte, jusqu'au point de départ.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 152) à l'effet d'étendre les frontières le la province de l'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 140) modifiant la Loi des Pêcheries.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 100) à l'effet d'aider et d'encourager l'Agriculture.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 62) intitulé: "Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*".

Bill (No 91) intitulé: "Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company*".

Bill (No 92) intitulé: "Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*".

Bill (No 61) intitulé: "Loi concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de '*The Ottawa and Ungava Railway Company*'".

Bill (No 93) intitulé: "Loi concernant la Compagnie *United Gold Fields of British Columbia (Limited)*".

Bill (No 90) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo".

Bill (No 94) intitulé: "Loi concernant la *Windsor, Chatham and London Railway Company*".

Bill (No 54) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Quinze River and Ottawa Railway Company*"; et

Bill (No 39) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited*".

Aussi, le Sénat a adopté le bill Z 2 (No 153) intitulé: "Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel a été soumis le bill ci-haut mentionné, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 52) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pacific Trans-Canada and Hudson Bay Railway*", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Achat de 600 exemplaires du *Parliamentary Guide*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service naval:—Service naval, y compris l'achat et l'entretien des navires, l'entretien et la garde au point des bassins de radoub, d'Esquimalt et de Halifax, et l'établissement et l'entretien des écoles de formation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la protection des pêcheries:—Réparations et entretien des steamers de la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Mardi, 19 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la protection des pêcheries:—Achat de deux nouveaux navires requis pour le service de la protection des pêcheries sur les côtes de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le relevé hydrographique, y compris le relevé de la baie d'Hudson, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les relevés hydrauliques:—Achat d'un nouveau navire pour relever la côte de l'Atlantique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et onze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service radiotélégraphique:—Construction et entretien des stations de télégraphie sans fil, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des marchés:—Entretien des stations de marées et des steamers d'étude, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill H 2 (No 154) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada*"; et

Bill T 2 (No 155) intitulé: "Loi constituant en corporation *The British American Trust Company*".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 23) intitulé: "Loi concernant le havre de Hamilton", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 35) intitulé: "Loi concernant l'Institut d'Architecture du Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de 'l'Institut Royal d'Achitecture du Canada'", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 83) intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Power Company*", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

M. White (Leeds) l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant la construction d'un brise-lames à Charles-Forest's-Cove, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 129a.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de tous les documents et de toute la correspondance échangée entre M. E. A. Doucet, ingénieur de district, dans le district B du chemin de fer Transcontinental, et toutes autres personnes relativement au choix des endroits où les gares doivent être érigées dans les paroisses de Saint-Damien et de Saint-Cajetan d'Armagh, dans le comté de Bellechasse. (*Document de la session, No 72f.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 mars 1912,—Copie de toute enquête, correspondance quelconque, se rattachant à la mort de feu Absolon Lavoie, de Amqui, tué accidentellement à Métis, I.C.R., dans le comté de Rimouski, durant l'été de 1911. (*Document de la session, No 114a.*)

Sur motion de M. MacNutt, secondé par M. Tobin,

Ordonné, que le bill Z 2 (No 153) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. MacNutt, secondé par M. Tobin,

Ordonné, que le bill H 2 (No 154) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada* ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Jameson,

Ordonné, que le bill T 2 (No 155) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The British American Trust Company* ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mardi, 19 mars 1912.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Proulx,—la pétition de Palma Leclair et autres, de Saint-Thomas d'Alfred, Ontario.

Par M. McCoig,—la pétition de Robert Henderson et autres, de Dover-Centre et autres lieux.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 18 mars courant, laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

De Samuel Stewardson et autres, de Oakdale et autres lieux, province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son quatorzième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné le bill suivant du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill T 2 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The British American Trust Company*".

Sur motion de M. Borden, pour M. Doherty, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill T 2 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The British American Trust Company*", soit inscrit sur le feuilleton des ordres, pour seconde lecture ce jour.

M. Borden, pour M. Doherty, propose, secondé par M. Foster,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer une résolution à l'effet d'amender la Loi des Juges.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 143) modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 144) à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 123) modifiant la Loi du Yukon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre de ce jour, à l'effet que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer une certaine résolution modifiant la Loi des Juges, soit rescindé.

Avec la permission de la Chambre,

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer la dite résolution, et que la règle 77 soit suspendue à cet effet.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour considérer la dite résolution.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender la Loi des Juges et de prescrire comme suit:—

Pour un juge adjoint de la cour de l'Echiquier du Canada, au traitement de $6,000 par année.

Pour deux juges additionnels de la Haute Cour de Justice pour Ontario, au traitement de $7,000 par année, chacun.

Pour augmenter le traitement du juge pour le district de Montmagny jusqu'à $7,000 par année.

Pour un juge puîné additionnel de la cour Supérieure de la province de Québec, au traitement de $5,000 par année.

Pour un juge puîné additionnel de la cour d'Appel pour Manitoba, au traitement de $7,000 par année.

Pour un juge puîné additionnel de la cour du Banc du Roi de la province du Manitoba, au traitement de $6,000 par année.

Pour un juge puîné additionnel de la cour Suprême de l'Alberta, au traitement de $6,000 par année.

Pour un juge additionnel de la cour de district de la province de Saskatchewan, au traitement de $2,500 par année pendant les premiers 3 ans de service; et après 3 ans de service, au traitement de $3,000 par année.

Pour deux juges additionnels de cours de district de la province de l'Alberta, au traitement de $2,500 chacun, par année durant les premiers 3 ans de service; et après 3 ans de service, au traitement de $3,000, chacun, par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender la Loi des Juges et de prescrire comme suit:—

Pour un juge adjoint de la cour de l'Echiquier du Canada, au traitement de $6,000 par année.

Pour deux juges additionnels de la Haute Cour de Justice pour Ontario, au traitement de $7,000 par année, chacun.

Pour augmenter le traitement du juge pour le district de Montréal jusqu'à $7,000 par année.

Pour un juge puîné additionnel de la cour Supérieure de la province de Québec, au traitement de $5,000 par année.

Pour un juge puîné additionnel de la cour d'Appel pour Manitoba, au traitement de $7,000 par année.

Pour un juge puîné additionnel de la cour du Banc du Roi de la province du Manitoba, au traitement de $6,000 par année.

Pour un juge puîné additionnel de la cour Suprême de l'Alberta, au traitement de $6,000 par année.

Pour un juge additionnel de la cour de district de la province de Saskatchewan, au traitement de $2,500 par année pendant les premiers 3 ans de service; et après 3 ans de service, au traitement de $3,000 par année.

Pour deux juges additionnels de cours de district de la province de l'Alberta, au traitement de $2,500 chacun, par année durant les premiers 3 ans de service; et après 3 ans de service, au traitement de $3,000, chacun, par année.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 156) modifiant la Loi des Juges.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Monk,

Ordonné, que le comité spécial chargé de s'enquérir d'un système de pensions pour la vieillesse, soit autorisée à siéger pendant les séances de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Allocations, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill M (No 119) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de la *Continental Can Company*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 52) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pacific Trans-Canada and Hudson Bay Railway*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 4.—Retrancher "deux tiers" et insérer "trois quarts".

Page 4, ligne 18.—Après le deuxième "la" insérer "*Western*".

Page 4, ligne 19.—Retrancher "*Pacific*".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 23) intitulé: "Loi concernant le havre de Hamilton", lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 3 de l'article 5.—Après "déterminant" insérer "*prima facie*".

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 35) intitulé: "Loi concernant l'Institut d'Architecture du Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de 'l'Institut Royal d'Architecture du Canada'", lequel est lu comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 2.

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 83) intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Power Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 3.—Retrancher tous les mots depuis "la" jusqu'à la fin de la ligne 4.

Page 2, ligne 5.—Retrancher tous les mots depuis "16" jusqu'à "n'est", et insérer ce qui suit: "Il est par la présente loi décrété que si un barrage construit conformément aux dispositions de la dite loi, modifiée par la présente loi".

Page 2, ligne 11.—Retrancher "au dit article 2", et insérer "à l'article 2 de la dite loi".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill W (No 145) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission*, et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill M 2 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Central Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill S 2 (No 148) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H 2 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill T 2 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi constitutant en corporation *The British American Trust Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill V 2 (No 147) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Z 2 (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les exercices annuels, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les bataillons scolaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les habillements et fourniment, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les droits de douane, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du ministère, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'arsenal fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service du génie, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions à des associations et corps de musique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la solde de l'état-major aux quartiers généraux de la milice et des divers commis et districts, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les propriétés militaires:—Entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices et travaux militaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Mercredi, 20 mars 1912.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trois cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les bouches à feu, terrains et équipement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour la troupe permanente, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les impressions et papeterie, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Collège Royal militaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et gages, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les écoles d'instruction, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les levés de plans, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le transport par eau et par terre, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le matériel de guerre, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:—

Bill (No 70) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin* ".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill O 2 (No 157) intitulé: " Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada ".

Bill P 2 (No 158) intitulé: " Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose* dans la Puissance du Canada ".

Bill C 3 (No 159) intitulé: " Loi concernant la *Mexico North Western Transportation Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de '*Mexico North-Western Pacific Railway Company*' ".

Bill D 3 (No 160) intitulé: " Loi concernant la *Alabama Traction, Light and Power Company, Limited* ".

Bill A 2 (No 161) intitulé: " Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company* ".

Bill E 3 (No 162) intitulé: " Loi pour faire droit à William Alexander Hunt Jenkins ".

Bill F 3 (No 163) intitulé: " Loi pour faire droit à Edith Harriett Duffy ".

Bill G 3 (No 164) intitulé: " Loi pour faire droit à John Angus Kennedy ".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel ont été soumis les trois bills en dernier lieu mentionné, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de toutes lettres, plaintes, accusations et autres papiers et documents en la possession du département des Postes concernant le bureau de poste de Tracadie-Road, comté de Guysboro, N.-E. (*Document de la session, No 132.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1912,—Copie des nouvelles expédiées jusqu'à date aux îles de la Madeleine par le correspondant hebdomadaire nommé par le ministre des Postes, ainsi que des instructions données au dit correspondant lors de sa nomination. (*Document de la session, No 133.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations, se rapportant à la

destitution de Auguste Hébert comme maître de poste à Saint-Pascal, comté de Kamouraska. (*Document de la session, No 79dd.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations, se rapportant à la destitution de Luc Lizotte comme maître de poste à Saint-Pacôme, comté de Kamouraska. (*Document de la session, No 79ee.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1912,—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, accusations, etc., etc., en la possession du département des Postes, se rapportant à la destitution du capitaine Alex. Roberts, maître de poste à Canso, N.-E., et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 79ff.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 février 1912,—Copie de tous documents, requêtes, lettres, plaintes, etc., se rapportant au congédiement en 1896 de H. St. Amour, maître de poste de Saint-Amour, comté de Prescott, et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 79gg.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, plaintes ou autres documents se rapportant au congédiement de W. H. Harris, maître de poste à White-Head, N.-E., et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 79hh.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, accusations, plaintes, rapports et autres documents en la possession du département des Postes concernant la destitution projetée de James McGrath, maître de poste à Aspen, N.-E. (*Document de la session, No 79ii.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1912,—Copie de tous documents, papiers, requêtes, lettres, etc., se rapportant à la destitution de Louis Girard, maître de poste à Sainte-Angèle de Mérici, comté de Rimouski, et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 79jj.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, rapports et autres documents se rapportant avec l'avis de résiliation du contrat pour le transport des malles entre Scott-Junction et la gare, dans le comté de Beauce. (*Document de la session, No 134.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, rapports et autres documents concernant le contrat pour le transport des malles entre la gare de River-John et le bureau de poste et entre River-John et Hobson, respectivement, depuis le 1er octobre 1912, et la cancellation du contrat passé pour les dits services avec Elijah Logan, et la passation d'un contrat pour les dits services avec un nommé Gannon. (*Document de la session, No 134a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant le contrat pour le service des malles entre la gare et le bureau de poste de Stellarton depuis le 1er octobre 1911, et la cancellation du contrat pour le dit service avec le présent entrepreneur. (*Document de la session, No 134b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, rapports ou autres documents concernant la destitution de John Fraser, maître de poste de Stellarton, N.-E., le 1er mai 1903. (*Document de la session, No 79kk.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 17 janvier 1912.—Copie de la convention entre le Canada et la France relativement à la poste aux colis, et de tous les documents s'y rapportant. (*Document de la session, No 135.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 17 janvier 1912.—Copie de toutes requêtes, demandes, lettres, recommandations, décrets du conseil ou autres documents en la possession ou la garde de l'honorable ministre des Postes, ou du département des Postes, concernant le renvoi de

John M. Rogers, maître de poste à East-Roman-Valley, N.-E. (*Document de la session, No 79ll.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, recommandations, demandes et autres documents se rapportant à la nomination d'un inspecteur des postes à Moosejaw, Sask. (*Document de la session, No 136.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son quinzième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les bills suivants du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill C 3 (No 159) intitulé: "Loi concernant la *Mexico North Western Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexico North Western Pacific Railway Company*'".

Bill D 3 (No 160) intitulé: "Loi concernant la *Alabama Traction, Light and Power Company*".

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, que le bill O 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, que le bill P 2 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose* dans la Puissance du Canada", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, que le bill A 2 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Beattie, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, que le bill E 3 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Jenkins", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, que le bill F 3 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Harriet Duffy", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Ross,

Ordonné, que le bill G 3 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Angus Kennedy", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Goodeve,

Ordonné, que le bill C 3 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Mexico North Western Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexico North Western Pacific Railway Company*'", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Goodeve,

Ordonné, que le bill D 3 (No 160) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Alabama Traction, Light and Power Company*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. Sharpe (Ontario) propose, secondé par M. Goodeve,—Que toutes les règles relatives aux bills privés soient suspendues au sujet des deux bills qui précèdent.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Goodeve,

Ordonné, que les dits bills, savoir: Bill C 3 (No 159) intitulé: "Loi concernant la *Mexico North Western Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexico North Western Pacific Railway Company*'"; et bill D 3 (No 160) intitulé: "Loi concernant la *Alabama Traction, Light and Power Company*", soient maintenant lus la seconde fois.

Les dits bills sont, en conséquence, lus la seconde fois, et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mercredi, 20 mars 1912.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Smyth,—la pétition de P. A. Smith et autres, Ontario.

Par M. Pardee,—la pétition de P. A. McLean, sr, et autres, de Camlachie et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 19 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Palma Leclair et autres, de Saint-Thomas d'Alfred, comté de Prescott, province de l'Ontario; demandant qu'avant d'adopter le bill actuellement soumis au Parlement aux fins d'annexer à la province du Manitoba une partie du territoire de Keewatin, la Chambre insère dans le dit bill des dispositions de nature à sauvegarder et à assurer pour l'avenir à cette partie du dit territoire la pleine jouissance de ses droits aux écoles séparées.

De Robert Henderson et autres, de Dover-Centre et autres lieux; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Boulay, député du district électoral de Rimouski, invoquant la question de privilège, se lève de son siège en Chambre, et s'exprime comme suit:—

"Je désire exprimer mon regret de toutes les expressions désobligeantes pour monsieur l'Orateur dont je me suis servi dans le discours que j'ai prononcé en cette Chambre le 12 mars dernier. Je désire retirer ces expressions, et je demande qu'elles soient retranchés du compte rendu officiel des *Débats*".

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 mars 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, et pétitions adressés au gouvernement ou à quelqu'un des ministres de Sa Majesté, demandant l'établissement d'un système d'écoles séparées dans le territoire de Keewatin. *(Document de la session, No 137.)*

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 165) modifiant le Code criminel.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 166) modifiant la Loi des Prisons publiques et de Réforme.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Burrell ait la permission de présenter un bill (No 167) concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 168) modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 169) modifiant la Loi des banques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 170) modifiant la Loi des Caisses d'Epargnes de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Hughes (Victoria) ait la permission de présenter un bill (No 171) modifiant la Loi de la Milice.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Lennox, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill D 2 (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company*".

Bill I 2 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *British Columbia and Dawson Railway Company*".

Bill J 2 (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*".

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill N (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Western Dominion Railway Company*".

Bill R 2 (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company*".

Bill E 2 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*".

Votre comité recommande que le bill (No 42) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et la *Carillon and Grenville Railway Company*; et le bill (No 44) concernant la *Central Railway Company of Canada*, soient retirés, vu que les promoteurs ont signifié leur intention de ne pas procéder plus loin avec ces bills à cette session, et que les honoraires et frais payés à ce sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill (No 42) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway* et la *Carillon and Grenville Railway Company*, et le bill (No 44) concernant la *Central Railway Company of Canada*, soient retirés, et que les honoraires et frais payés à leur sujet soient remboursés, moins le coût d'impression et de la traduction, en conformité de la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires et correspondance touchant les taux pour les câblegrammes, échangés entre le département des Postes canadien et le ministère des Postes britannique.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, télégrammes, letres, pétitions et affidavit concernant la destitution de George Bourgoin, employé à titre de statisticien sur le canal Lachine. Aussi, copie de toutes lettres échangées entre le ministre des Travaux Publics et le ministre des Chemins de fer et Canaux au sujet de la dite destitution.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Carvell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous documents, télégrammes, lettres et arrêtés en conseil se rapportant au transfert à la corporation de la cité de Medicine-Hat, Alta., d'une propriété connue sous le nom de Police-Point-Reserve.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Gauvreau, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, correspondances, requêtes, rapports, etc., etc., adressés au département des Travaux Publics depuis le 21 septembre dernier au sujet du quai actuellement en construction à Sainte-Croix, dans le comté de Lotbinière, province de Québec.

M. Hughes (Victoria) propose, secondé par M. Hazen,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'autoriser la vente de certains immeubles dans la cité de Winnipeg à la province du Manitoba.

M. Hughes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant une allocation à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard.

M. White, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

H. Hughes (Victoria) propose, secondé par M. Hazen,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant certains militaires qui ont servi dans les rangs en 1866 et 1870.

M. Hughes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

M. Pelletier, pour M. Monk, propose, secondé par M. Hazen,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des bassins de radoub, 1910.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, il la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

M. Burrell propose, secondé par M. Crothers,—Que le bill (No 100) à l'effet d'aider et d'encourager l'Agriculture, soit lu maintenant pour la troisième fois.

M. Pugsley propose, comme amendement, secondé par M. Lemieux,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec mandat et pouvoir de le modifier en y ajoutant ce qui suit comme paragraphe 2 de l'article 2:—

"Toutes sommes d'argent accordées en vertu des dispositions de cette loi seront réparties entre les gouvernements des différentes provinces, et leur seront payées, en proportion de la population de chacune des provinces, telle qu'établie par leur dernier recensement précédent."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 123) modifiant la Loi du Yukon, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill suivant du Sénat, savoir: Bill F (No 114) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited*".

Aussi, le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill B 3 (No 172) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Canal à navires de Saint-Clair et Erié".

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 31 janvier 1912,—Copie de tous les procès-verbaux, archives, ordres, autres documents écrits, ou instructions émises, données ou autorisées par le bureau des Commissaires du chemin de fer National-Transcontinental, à compter de la date de la nomination de R. W.

Leonard, comme membre et président de ce bureau, jusqu'à ce jour;—aussi, de tous télégrammes, lettres, instructions ou autres documents depuis la date de la nomination, par et entre le ministre des Chemins de fer et Canaux, ou tout autre membre du gouvernement, ou toute personne autorisée par le gouvernement, et le dit président du bureau des Commissaires du chemin de fer National-Transcontinental ou le secrétaire du dit bureau;—aussi, de tout arrêté du conseil relativement à la nomination d'un vice-président ou assistant du président du dit bureau; ainsi que de toutes lettres, instructions, papiers ou documents qui s'y rapportent; en même temps qu'un relevé de toutes les sommes payées, à titre de salaire ou compensation, au vice-président ou assistant du président du dit bureau; et copie de tous ces papiers, lettres ou instructions verbales, écrites ou reçues par le dit ministre ou le dit président en rapport direct ou indirect avec le paiement, ou l'autorisation de paiement, du dit salaire ou compensation. (*Document de la session, No 72g.*)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Reid (Grenville),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre millions cent cinquante-huit mille trois cent cinquante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—Intercolonial:—Amélioration de triples valves de freins à air, $7,150; ponts—renforcement, $100,000; Campbellton—agrandissement des installations, $160,000; Chatham—déviation de ligne et embranchement jusqu'au quai, $160,000; Frédéricton—agrandissement des installations, $41,500; protection générale des voies publiques, $45,000; Halifax—docks et quais, $900,000; Halifax—agrandissement des installations, $200,000; Hampton—améliorations, $31,300; Moncton—ateliers de locomotives et de wagons avec matériel, et nouveau parc à marchandises et chemin de traverse, $300,000; Moncton—allonge et fournitures à l'édifice du bureau, $35,000; Mulgrave—améliorations, $9,600; construction originale, $800; quai Princess—nouvelles installations, $7,000; Rivière-du-Loup—agrandissement des installations, $11,500; matériel roulant, $400,000; appareils de sûreté pour équipement, $24,000; steamer *Scotia*—nouvelles machines, $1,200; Stellarton—agrandissement des installations, $9,000; Sainte-Flavie—agrandissement d'installations, $40,000; Saint-Jean—agrandissement des installations, $37,300; levés de plans et inspections, $15,000; Sussex—améliorations, $35,000; déviation aux mines Sydney, $219,000; agrandissement des installations le long de la ligne, $70,000; Truro—agrandissement des installations, $214,000; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de Dartmouth, dans le comté de Halifax, en passant par Musquodoboit-Harbour jusqu'à Dean-Settlement, dans le dit comté, $1,000,000; pour payer la *Halifax and Eastern Railway Company* pour plans, arpentages, notes et levés, etc., pris par le gouvernement, $85,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Jeudi, 21 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Ile-du-

Prince-Edouard:—Embranchement Harmony à Elmira, $69,500; construction originale, $1,000; Summerside—agrandissement des installations, $7,300; agrandissements des installations le long de la ligne, $8,550; établir des ferry-boats et y faire les changements voulus, y compris le changement de la largeur de voie étroite à la largeur type, $400,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix millions cinq cent dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Intercolonial, $10,000,000; embranchement de Windsor, $35,000; Ile-du-Prince-Edouard, $475,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Assistance aux enfants de feu Jos. Cuthbertson, tué à Moncton, le 20 juillet 1911, $1,000; assistance à Mme E. Bellavance, veuve de feu Absolon Lavoie, tué alors qu'il était à son travail de journalier sur le chemin de fer Intercolonial, $1,000; compensation à O. Savary, blessé alors qu'il était en fonction comme serre-freins sur le chemin de fer Intercolonial, $500; assistance à Mme Emilie Grenier, veuve de Xavier Letellier, tué alors qu'il remplissait ses fonctions de chauffeur sur le chemin de fer Intercolonial, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 28 février 1912,—Copie de tous papiers, recommandations au conseil, décrets du conseil ou tous autres papiers concernant la promotion de M. Binks au poste de surintendant du bureau des lettres mortes. (*Document de la session, No 138.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de toute correspondance et papiers se rapportant à la nomination et à la destitution subséquente d'Eugène Guimond comme maître de poste à Sainte-Angèle, comté de Rimouski. (*Document de la session, No 79mm.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 60) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 118) intitulé: "Loi créant le Conseil de Biologie du Canada", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 49) intitulé: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 99) intitulé: "Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill J 3 (No 173) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Greek Wills", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel a été soumis le bill en dernier lieu mentionné, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 21 mars 1912.

Onze heures a.m.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Buchanan,—la pétition de W. Strand et autres, de Seven-Persons et autres lieux, Alberta.

Par M. Armstrong (Lambton),—la pétition de Archie Leitch et autres, de Inwood et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 20 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit :—

De P. A. Smith et autres, province de l'Ontario; demandant qu'avant d'adopter le bill actuellement soumis au Parlement aux fins d'annexer à la province du Manitoba une partie du territoire de Keewatin, la Chambre insère dans le dit bill des dispositions de nature à sauvegarder et à assurer pour l'avenir à cette partie du dit territoire la pleine jouissance de ses droits aux écoles séparées.

De James McLean, sr, et autres, de Camlachie et autres lieux, province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Blain, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant qu'il rapporte sans amendement :—

Bill Q 2 (No 141) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Interprovinciale contre l'Incendie ".

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill Q (No 126) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company* ".

Bill S 2 (No 148) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company* ".

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte sans amendement, savoir :—

Bill X (No 127) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association* ".

Bill U 2 (No 142) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch ".

Bill V 2 (No 147) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle ".

Bill Z 2 (No 153) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland ".

Votre comité a aussi examiné les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill K 2 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac".

Bill J (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi concernant l'Eglise Méthodiste".

Votre comité recommande de plus que, en conformité de la pratique ordinairement suivie dans des cas analogues, l'honoraire de $200 exigé en vertu de la règle 89 sur le bill (No 35) concernant l'Institut d'Architecture du Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "l'Institut Royal d'Architecture du Canada", soit remboursé, moins les frais de la traduction et de l'impression.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 février 1912,—Copie des accusations portées contre Dougald R. Boyle, officier des pêcheries à Arichat-Ouest, N.-E., et de toute correspondance et de tous télégrammes entre le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'un de ses officiers et toute autre personne à ce sujet. (*Document de la session, No 79nn.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 février 1912,—Copie des accusations portées contre le docteur J. R. McLeod, officier de santé au port de Hawkesbury, N.-E., de la preuve faite devant H. P. Duchemin au soutien de ces accusations, de son rapport à ce sujet, et de toute correspondance échangée entre le dit H. P. Duchemin et le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'un de ses officiers à ce sujet. (*Document de la session, No 79oo.*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous papiers en la possession du gouvernement, et de toutes lettres, télégrammes et correspondance entre le département du Travail et le Bureau de conciliation au sujet de la grève qui existe actuellement et qui dure depuis quelque temps déjà sur le chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique à l'ouest de Winnipeg. (*Document de la session, No 140.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de toutes décisions rendues par le ministre des Douanes ou par la Commission du tarif du département des Douanes, depuis le 10 octobre dernier, au sujet du droit payable sur la toile de jute, les locomotives de traction et le bois partiellement ouvré; aussi, concernant tous autres articles importés en Canada au sujet desquels il a été fait quelque changement dans le taux de droit imposé en aucun temps depuis cette date, comparativement au tarif imposé sur ces articles respectifs immédiatement avant cette date. (*Document de la session, No 141.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 mars 1912,—Copie de tous contrats, lettres, *memoranda*, avis de résiliation de contrats, et de tous autres documents en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, datés postérieurement au 1er janvier 1911, se rapportant à la construction de certains embranchements de l'Intercolonial entre Sunnybrae et Guysboro et Country-Harbour, ainsi qu'entre Dartmouth et Dean-Settlement, dans la province de la Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 100b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 mars 1912,—Copie de tous documents, correspondance, enquêtes, accusations, requêtes et rapports dans le département des Chemins de fer, se rapportant à la destitution de M. Théophile Morin, préposé à la livraison du charbon de l'I.C.R. à la Rivière-du-Loup, P.Q. (*Document de la session, No 79pp.*)

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que les mots suivants, formant partie du discours de l'honorable député de Rimouski prononcé en cette Chambre le 12 mars 1912, tels que publiés dans le rapport officiel des Débats, colonne 5015 de l'édition non revisée, comme suit:—

" Le même homme que je vois aujourd'hui drapé dans le fauteuil de cette Chambre, fut alors l'associé de Sir Wilfrid Laurier. Conservateur à outrance, il transigeait cependant avec ses principes politiques pour satisfaire ses haines sectaires et son fanatisme, lui qui se piquait de se croire plus honnête et plus vertueux que tout le reste du monde, ne vit pas l'injustice énorme qu'il faisait à une partie notable de la population de son pays, il ne lui répugna pas de s'associer politiquement à ce Canadien-français qui nous sacrifiait pour satisfaire ses ambitions politiques", soient biffés du rapport officiel des Débats de cette Chambre.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Crocket,

Ordonné, que les amendements faits par le Sénat au bill (No 99) concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*, et au bill (No 49) concernant la *Montreal Central Terminal Company*, soient référés au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Crocket,

Résolu, que le comité des Comptes Publics soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Lalor, secondé par M. Beattie,

Ordonné, que le bill B 3 (No 172) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la Compagnie du Canal à navires de Saint-Clair et Erié ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Beattie, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill J 3 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Greek Wills", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Pelletier propose, secondé par M. White (Leeds).—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du Service civil.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, il la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 150) concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution déclarant,—

Qu'il est expédient (*a*) de confirmer un arrêté en conseil, daté le 17 février 1912, autorisant la vente et transfert à la province du Manitoba, moyennant la somme de $200,000, de certains immeubles dans la cité de Winnipeg, comprenant les casernes du Fort-Osborne et la propriété de la salle d'exercices militaires; (*b*) d'autoriser une convention avec la dite province en conformité des conditions portées au dit arrêté en conseil; et (*c*) d'autoriser l'emploi du produit de telle vente aux fins d'acheter des sites et d'y construire des édifices devant servir de salles d'exercices militaires et d'arsenaux pour la milice active de la dite cité, et pour des casernes et autres fins militaires dans cette cité ou ses environs, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Avec la permission de la Chambre;

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que la Chambre prenne de nouveau en considération les avis de motions du gouvernement.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Borden propose, pour M. Cochrane, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération certaines résolutions concernant des subventions à des chemins de fer.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération les dites résolutions.

M. Borden propose, pour M. Cochrane, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération certaines résolutions concernant de l'aide à certaines compagnies de chemins de fer y mentionnées.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération les dites résolutions.

M. Borden propose, pour M. Cochrane, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération certaines résolutios concernant une subvention à la *Canadian Northern Pacific Railway Company.*

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération les dites résolutions.

M. Borden propose, pour M. Cochrane, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération certaines résolutions concernant de l'aide à donner pour la construction de ponts dans le Nouveau-Brunswick.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération les dites résolutions.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions de dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer de la Baie-d'Hudson:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer National-Transcontinental:—Levés de plans et travaux de construction, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour le pont de Québec:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Arpentages, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Achat du wagon "Canada" pour le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux—canal Chambly:—Pont entre Iberville et Saint-Jean, $52,000; remplissage au quai, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent soixante et douze dollars et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Galops:—Pour payer la créance de C. D. Maguire pour ouvrage supplémentaire à la réfection du mur de soutènement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et dix-huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Pont à Rockfield, $75,000; parois verticales en béton, $383,000; pour terminer les travaux du quai et des bassins, $20,800, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Construction d'un pont sur le canal Rideau à la rue Bank, Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault-Sainte-Marie:—Prolongement du quai d'amarrage du nord à l'entrée du haut, $23,000; élargissement du chenal à l'entrée d'aval, $23,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et dix-huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Poteaux d'amarrage, $3,200; nouveaux ponts, $6,000; travaux de protection à l'entrée supé-

rieure, $200,000; bouchage des voies d'eau et entretien des talus, $165,000; aiguilles à l'écluse No 1, $4,200, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million neuf cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Construction, $1,900,000; dommages causés par l'inondation, $20,000; contribution au comté de Hastings pour aider à la construction d'un pont sur la rivière Trent à Frankford, $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-huit mille et cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Agrandissement de l'élévateur de Port-Colborne, $200,000; prolongement du brise-lames de l'ouest à Port-Colborne, $75,000; améliorations à Port-Colborne, $145,000; payer à Hogan et Macdonnell la balance d'estimation définitive, $8,100, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—Carillon et Grenville:—Prolongement du radier du barrage de Carillon, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly:—Amélioration, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille huit cent soixante et huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall:—Pont sur la vieille écluse No 17, $1,600; améliorations à l'entrée d'aval de l'écluse 15, $50,000; vannes pour barrage de garde, écluse 20, $2,000; pour payer la créance de W. M. Leacey pour ouvrage supplémentaire en exécution du contrat pour remplir l'espace entre les anciennes et les nouvelles écluses au pied du canal Cornwall, $268, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Farran's-Point:—Améliorations à l'entrée du bas, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Galops:—Améliorations à l'entrée du haut de l'écluse 28, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray:—Dragage, $9,000; logements pour gardiens de ponts, $4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Jauges automatiques, $1,500; dragage, $10,000; murs de protection, rives nord et sud du lac Saint-François, $6,000; enlèvement d'anciennes culées en pierre du pont dans le chenal abandonné de Saint-Timothée, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Rapide-Plat:—Améliorations à l'entrée du bas, écluse 24, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Nouvel outillage de dragage, $25,000; reconstruction du pont à la pointe Brass, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Sault-Sainte-Marie:—Nouveau remorqueur, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Réfection du sommet de la jetée de garde à l'entrée du bas, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Ours:—Réfections des piles d'estacades, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Trent:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Pont sur le canal d'alimentation, $3,000; grosses réparations, $10,000; installation d'appareils de sûreté Gowan, $8,000; réparations au pont, écluse 4, vieux canal, $6,000; réparations aux fondations des écluses, vieux canal, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg:—Construction d'un pier d'entrée, écluse 23, Morrisburg, $1,500; poteaux d'amarrage en fer, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent trente et un mille cinq cent seize dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Arbitrage et décisions, $4,000; Commission des chemins de fer du Canada—maintien et fonctionnement de la, $148,650; Commission des chemins de fer du Canada—paiement des dépenses se rattachant aux cas soumis à la, $10,000; frais judiciaires se rattachant aux chemins de fer et canaux, $6,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la facuté de l'Université McGill pour la fondation d'une école de travaux d'art de chemins de fer et de transports en général, attachée à la faculté des Sciences appliquées, $2,500; contribution des chemins de fer de l'Etat à la fa-ulté de l'école poyltechnique, Montréal, pour l'avancement des sciences se rattachant aux travaux d'art sur les chemins de fer et aux transports en général, $2,500; wagons du Gouverneur—service, réparations et changements, $2,500; chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique—rémunération au directeur de l'Etat, $2,000; travaux divers pour lesquels il n'a pas été pourvu, $5,000; souscription au Congrès international de Bruxelles, $97,33; levés et travaux d'inspection—canaux, $25,000; levés et travaux d'inspection—chemins de fer, $50,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trois cent quarante-quatre mille cinq cent quinze dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux:—Personnel et réparations, $1,302,015; statisticiens, $42,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Chemins de fer et Canaux:—Appointements du secrétaire particulier, $1,200; pour porter à $1,500 par année les appointements de W. A. O'Leary, promu à la 2me division, subdivision B, $100, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cent trente dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—Intercolonial:—Pour nouveaux arrangements le long de la ligne—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly:—Amélioration du port de Saint-Jean, $250; pour payer à la succession Gervais une réclamation pour terrain utilisé pour un ponceau à Saint-Jean, $52, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Murs verticaux en béton—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Soulanges:—Bouchage des fuites et entretien des talus—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—Cornwall:—Améliorations à l'entrée d'amont, écluse No 17—crédit supplémentaire, $3,500; pour payer à G. C. Smith pour terrain acquis, ainsi que l'intérêt depuis le 2 juin 1908, $850, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Empierrement de deux milles de voie publique, digue de Hungry-Bay—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille et trente et un dollars et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour le Rapide-Plat:—Dragage—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Wagons du Gouverneur général—service, réparations et changements—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Chemin de fer Intercolonial—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux:—Personnel et réparations—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent seize dollars et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—bureau du Conseil privé:—Appointements du secrétaire privé, depuis le 10 octobre 1911, à $2,800 par année, $1,332.26; pour payer à E. J. C. Markgraf, temporairement employé pour aider au secrétaire privé du premier ministre, $213; appointements de Jocelyn F. Boyce, 2me division, subdivision B, depuis le 10 octobre 1911, à $1,200 par année, $570.98; pour payer Benjamin Chilton, huissier de la Chambre du Conseil privé, à raison de $1,000 par année, $200, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Somme requise pour payer les honoraires aux fonctionnaires sous-mentionnés à l'occasion du Congrès international de la pêche du phoque en mer tenu à Washington, D.C., en mai 1911:—Sir Joseph Pope, sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures, $2,000, James M. Macoun, naturaliste et botaniste adjoint de la division géologique du département des Mines, $500, H. A. Found, surintendant des Pêcheries, $500, F. M. Baker, secrétaire de sir Joseph Pope, $250, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses de la convention forestière fédérale tenue à Québec en janvier 1911 (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission d'éducation technique—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à La Société Nationale de Gymnastique pour couvrir les dépenses des gymnastes canadiens lors de la réunion internationale de Nancy, France, en 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour venir en aide à la succursale canadienne de la *St. John Ambulance Corporation,* pour l'année finissant le 31 mars 1912.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses relatives à la réception de L.A.R., le duc et la duchesse de Connaught (mandat du Gouverneur général, $35,000), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une pension de retraite au premier sergent James Codd, membre du personnel des sous-officiers de S.A.R. le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Vendredi, 22 mars 1912.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent douze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Appointements des fonctionnaires et des inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements selon le résultat de l'examen de l'accise, $508,000; service de surcroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, $15,000; rémunération pour longues heures de service, autres que pour exercices spéciaux, $1,500; service préventif, $13,000; frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc., $100,000; estampilles pour les tabacs importés et les tabacs canadiens, $93,000; percepteurs des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, $10,000; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $100; pour traduction spéciale, $100; allocation provisoire, ne dépassant pas $150, à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements de toutes sources payés par l'Etat n'excèdent pas $2,500 par année, $10,000; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., $62,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-neuf mille cent soixante et six dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique:—Appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $85,000; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., $47,000; allocation provisoire n'excédant pas $125 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassant pas $1,000 par année, $3,000; appointements des inspecteurs du gaz et le la lumière électrique, $49,700; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, $33,000; exportation de la force électrique, $1,000; bureau international des poids et mesures, $216; Commission électrotechnique internationale, $250, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les falsifications des substances alimentaires, etc.:—Médicaments dits *proprietary* ou brevetés, $1,500; menues recettes, $500; falsification des substances alimentaires et mise à exécution de la Loi relative aux engrais chimiques, aux marques frauduleuses et aux substances alimentaires du commerce, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Cockshutt, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte avec des amendements:—

Bill H 2 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada*".

Bill T 2 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The British American Trust Company*".

M. Lennox, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant, et a décidé de le rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill B 2 (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Montreal Transcontinental Railway Company*".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil"; et

Bill (No 124) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill H 3 (No 174) intitulé: "Loi pour faire droit à Keitha Seeley";

Bill I 3 (No 175) intitulé: "Loi pour faire droit à David George Davidson";

Bill Y 2 (No 176) intitulé: "Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*"; et

Bill W 2 (No 177) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*".

Aussi, le Sénat transmet à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel ont été référés les deux bills en instance de divorce ci-haut mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 143) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 46) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Trust Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de '*British Empire Trust Company*'", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 80) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Trust Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de '*Dominion Trust Company*'", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De Keitha Seeley; pour une loi de divorce d'avec son mari Job Earl Seeley.

Aussi, conformément à la règle 95, paragraphe 3, votre examinateur a examiné le bill suivant du Sénat, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies à ce sujet:—

Bill I 3 (No 175) intitulé: "Loi pour faire droit à David George Davidson".

Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill H 3 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Keitha Seeley", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Northrup,

Ordonné, que le bill I 3 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à David George Davidson", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill Y 2 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion-Gresham Dominion and Casualty Company*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Tobin, secondé par M. McCraney,

Ordonné, que le bill W 2 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Vendredi, 22 mars 1912.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. McCoig,—la pétition de Josiah Burse et autres, de South-Buxton et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 21 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De W. Strand et autres, de Seven-Persons et autres lieux, province de l'Alberta, et de Archie Leitch et autres, de Inwood et autres lieux, province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour autres fins.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que le rapport de l'Auditeur général de chacun des exercices financiers 1907, 1908, 1909 et 1910, en ce qui concerne les paiements faits à la *Diamond Light and Heating Company, Limited,* Montréal, soit référé au comité des Comptes Publics.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 mars 1912,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, accusations et autres documents se rapportant aux accusations portées contre Jas. W. Matheson, cantonnier sur l'Intercolonial à Meadowville, comté de Pictou, N.-E.; des témoignages entendus et des autres procédures suivies à l'enquête tenue en l'espèce; des rapports en la matière et de toutes les représentations à ce sujet venant de l'Association des cantonniers. (*Document de la session, No 79rr.*)

Aussi,—Rapport intérimaire des Commissaires du chemin de fer Transcontinental pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1911. (*Document de la session, No 72h.*)

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Barker,

Ordonné, que, en conformité de la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Bills Privés, l'honoraire de $200 payé sur le bill (No 35) concernant l'Institut d'Architecture du Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "l'Institut Royal d'Architecture du Canada", soit remboursé.

M. Borden propose, pour M. Cochrane, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour prendre en considération certaines résolutions concernant de l'aide à donner à la *Canadian Northern Alberta Railway Company*".

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, il les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, lundi prochain, pour prendre en considération les dites résolutions.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, requêtes, pétitions, télégrammes, plaintes ou accusations reçus par le département des Postes depuis le 10 octobre 1911 au sujet du maître de poste de Glenelg, N.-E. (*Document de la session, No 79qq.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 169) modifiant la Loi des banques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 170) modifiant la Loi des Caisses d'épargnes de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'autoriser l'octroi d'un subside annuel additionnel à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser, en sus des sommes maintenant payables en vertu de la loi, le paiment, à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, d'une allocation annuelle de cent mille dollars, dont une moitié deviendra payable le premier de juillet, et l'autre moitié le premier jour de janvier de chaque année, à compter du premier juillet mil neuf cent douze.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résulution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser, en sus des sommes maintenant payables en vertu de la loi, le paiement, à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, d'une allocation annuelle de cent mille dollars, dont une moitié deviendra payable le premier de juillet, et l'autre moitié le premier jour de janvier de chaque année, à compter du premier juillet mil neuf cent douze.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 178) à l'effet d'accorder une subvention additionnelle à la Province de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 165) modifiant le Code criminel.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 38) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Railway Company*"; et

Bill (No 98) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

Aussi, le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill H (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The British Western Loan Company*".

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 166) modifiant la Loi des Prisons publiques et de Réforme.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 168) modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction de lignes de chemins de fer y mentionnées.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

Avec le consentement de la Chambre;

M. Ames propose, secondé par M. Middlebro,—Que les ordres relatifs à la deuxième lecture des bills inscrits sur le feuilleton, à partir de l'ordre 83 soient pris en considération avant les ordres relatifs aux bills renvoyés en comité.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est appelé en conséquence.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill A 2 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill B 3 (No 172) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Canal à navires de Saint-Clair et Erié".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill E 3 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Jenkins".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill F 3 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Harriet Duffy".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill G 3 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Angus Kennedy".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J 3 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Greek Wills".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H 3 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Keitha Seeley".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill I 3 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à David George Davidson".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill O 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill P 2 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose* dans la Puissance du Canada".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Y 2 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relativs à *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill W 2 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. Bennett (Simcoe) propose, secondé par M. Nesbitt,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).
Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—
Bill D 2 (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company*";
Bill I 2 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *British Columbia and Dawson Railway Company*";
Bill J 2 (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*";

Bill N (No 125) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Dominion Pacific Railway Company* ";

Bill R 2 (No 136) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company* ";

Bill E 2 (No 139) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company* ";

Bill Q 2 (No 141) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Interprovinciale contre l'Incendie ";

Bill R (No 126) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company* ";

Bill S 2 (No 148) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company* ";

Bill X (No 127) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association* ";

Bill U 2 (No 142) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch ";

Bill V 2 (No 147) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle ";

Bill Z 2 (No 153) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland ";

Bill K 2 (No 131) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Isobell Isaac ";

Bill J (No 133) du Sénat, intitulé: " Loi concernant l'Eglise Méthodiste ";

Bill H 2 (No 154) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada* ";

Bill T 2 (No 155) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The British-American Trust Company* "; et

Bill B 2 (No 128) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Montréal-Transcontinental ", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill I 2 (No 134) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la *British Columbia and Dawson Railway Company* "; bill J 2 (No 135) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company* "; et bill Q 2 (No 141) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Interprovinciale contre l'Incendie ", et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill N (No 125) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Dominion Pacific Railway Company* "; bill R 2 (No 136) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company* "; et bill E 2 (No 139) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company* ", et leur a fait séparément des amendements.

Et aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill D 2 (No 129) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company* "; bill R (No 126) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company* "; bill S 2 (No 148) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company* "; bill X (No 127) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association* "; bill U 2 (No 142) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch "; bill V 2 (No 147) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle "; bill Z 2 (No 153) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland "; bill K 2 (No 131) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Isobell Isaac "; bill J (No 133) du Sénat, intitulé: " Loi concernant l'Eglise Méthodiste "; bill H 2 (No 154) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada* "; bill T 2 (No 155) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The British-*

American Trust Company"; et bill B 2 (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Montréal-Transcontinental", et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général pour délibérer sur les dits bills.

Sur motion de M. Stanfield, secondé par M. Ames,

Ordonné, que le bill I 2 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *British Columbia and Dawson Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement

Sur motion de M. Stanfield, secondé par M. Ames,

Ordonné, que le bill J 2 (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Sévigny, secondé par M. Cockshutt,

Ordonné, que le bill Q 2 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Interprovinciale contre l'Incendie", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill N (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Dominion Pacific Railway Company*", lesquels sont lus comme suit—

Article 3, ligne 1.—Retrancher "deux" et insérer "cinq".

Article 8, ligne 4.—Retrancher "sur ou près" et insérer "dans".

Article 8, ligne 17.—Après "Pincher-Creek" insérer "dans le township six, rang un, à l'ouest du cinquième méridien".

Article 11.—Retrancher tout l'article.

Article 13.—Retrancher tout l'article.

Article 14.—Retrancher tout l'article.

Article 15.—Retrancher tout l'article.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de MB. Maclean (Halifax), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill R 2 (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Article 4.—Retrancher "cinq cent mille" et insérer "un million de".

Article 17, ligne 7.—Entre "Pacifique" et "et", insérer "la *Canadian-Northern Ontario Railway Company*".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de M. Hepburn, secondé par M. Weichel,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill E 2 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Article 6, ligne 2.—Retrancher "janvier" et insérer "septembre".

Article 10.—Retrancher tout l'article.

Article 11.—Retrancher tout l'article.

Article 13.—Retrancher tout l'article.

Article 15.—Retrancher tout l'article.

Article 16, ligne 7.—Après "Canada" insérer "La *Canadian Northern Ontario Railway Company,* la *Canadian Northern Quebec Railway Company*".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Kyte,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Le comité général reprend alors ses délibération sur certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions, pour aider à la construction de lignes de chemins de fer y mentionnées, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du Service civil *re* Service de la livraison postale rurale.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Service civil, en pourvoyant,—

(1) A l'établissement d'une division du département des Postes, à être appelée Service de la livraison rurale, et à l'emploi (*a*) d'un surintendant et de tels autres commis qui peuvent être requis, et qui seront nommés sous le régime de la Loi du Service civil, et (*b*) de telles personnes habiles, employés techniques, dessinateurs, et autres personnes dont les services peuvent êtrs requis, et qui recevront une allocation quotidienne, laquelle sera fixée par le ministre des Postes, et

(2) A la nomination de deux premiers commis à titre d'examinateurs des casiers, qui feront partie du personnel de tels inspecteurs des postes que déterminera le minis-

tre des Postes, avec des appointements de $1,800 lors de leur nomination, et une augmentation annuelle de $100 jusqu'à un maximum de $2,200.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du Service civil, en pourvoyant,—

(1) A l'établissement d'une division du département des Postes, à être appelée Service de la livraison rurale, et à l'emploi (*a*) d'un surintendant et de tels autres commis qui peuvent être requis, et qui seront nommés sous le régime de la Loi du Service civil, et (*b*) de telles personnes habiles, employés techniques, dessinateurs, et autres personnes dont les services peuvent être requis, et qui recevront une allocation quotidienne, laquelle sera fixée par le ministre des Postes, et

(2) A la nomination de deux premiers commis à titre d'examinateurs des casiers, qui feront partie du personnel de tels inspecteurs des postes que déterminera le ministre des Postes, avec des appointements de $1,800 lors de leur nomination, et une augmentation annuelle de $100 jusqu'à un maximum de $2,200.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (No 179) modifiant la Loi du Service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Avec la permission de la Chambre;

M. Lennox, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant, et a décidé de le rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill F 2 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada".

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill L 2 (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Mexican Electric Traction Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*'".

Bill W (No 145) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission,* et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada".

Bill M 2 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Central Railway Company*".

Bill C 3 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Mexico North Western Transportation Company, Limited,* et à l'effet de changer son nom en celui de '*Mexico North Western Pacific Railway Company*".

Bill D 3 (No 160) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Alabama Traction, Light and Power Company*".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 140) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries", sans amendement.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions ou autres papiers concernant tout changement ou changement projeté de maître de poste à Powassan, entre le 1er janvier 1906 et le 1er janvier 1912. (*Document de la session, No 142.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de toutes lettres, pétitions, rapports, accusations ou autres documents en la possession du département des Postes concernant la destitution de J. D. McFarlane, maître de poste à South-West-Margaree, N.-E., et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 79ss.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 mars 1912,—Copie de tous documents et correspondance en rapport avec la destitution du maître de poste de Rathburn, dans le township de Mara, comté d'Ontario, et le déplacement du bureau de poste à cet endroit. (*Document de la session, No 79tt.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1912,—Copie de tous papiers, plaintes, lettres et autres documents concernant la destitution de John McLeod, comme maître de poste à Denmark, comté de Colchester, N.-E., et la nomination ou la nomination projetée de D. W. McLeod comme son successeur. (*Document de la session, No 79uu.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, accusations, rapports, etc., en la possession du gouvernement ou de l'un de ses départements, en rapport avec la destitution de Doué Daoust, maître de poste à Alfred, dans le comté de Prescott, et la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 79vv.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Copie de tous documents, papiers, requêtes, lettres, etc., se rapportant,—

1. A la destitution de M. Thomas Dionne, comme maître de poste de Cacouna.

2. A la destitution de Mlle Saindon, de Cacouna, et de la réinstallation du dit Thomas Dionne au bureau de poste de Cacouna. (*Document de la session, No 79ww.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1912,—Relevé faisant connaître le nombre de parcours établis pour la distribution des malles rurales; le nombre de demandes reçues par le département des Postes à l'effet d'obtenir l'établissement de tels parcours; le nombre de demandes non accordées, et les raisons du refus. (*Document de la session, No 143.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante et deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des Douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les commissaires du commerce et agents commerciaux, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des primes sur l'acier et le fer, sur les articles d'acier, sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb, sur le pétrole brut et sur la cellulose de

Manille (pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi des inspections, des Lois de l'*Inspection des grains* et des *Grains du Manitoba*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mesureurs de bois, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $2,000 pour mesureurs de bois à la retraite, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère du Commerce:—Appointements d'un commissaire du commerce ayant le rang de sous-chef, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Appointements des inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, salaires et dépenses imprévues sous le régime de la *Loi des Inspections et des Ventes* et de la *Loi des Grains du Manitoba*—crédit supplémentaire pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses de l'agence de Paris—crédit supplémentaire (précédemment voté sous la rubrique Divers), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour accorder des gratifications aux conférenciers et agents ci-après mentionnés, autrefois dans la division des annuités du ministère du Commerce, étant donné qu'on s'est passé des services de ces employés à la suite du transfert de la division des annuités au ministère des Postes, savoir: Dr James Samson, $580; L. L. Santerre, $375; Edwin Dickie, $375; Georges Belleau, $375; R. D. Cameron, $250; H. Cartwright, $250; Mme E. Cummings, $250; Pierre Gravel, $250; T. J. B. Léger, $125, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante et un dollars et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour défrayer le commissaire canadien du commerce à Berlin, Allemagne, de certaines obligations par lui encourues, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante-deux dollars et vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour item imprévus—1910-11:—Pour faire face aux item, 1910-11, suivant le rapport de l'Auditeur général, page B-5, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 25 mars 1912.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Molloy,—la pétition de Sa Grandeur Monseigneur Ovide Charlebois, O.M.I., D.D., vicaire apostolique de Keewatin; et la pétition de M. Louis Lacroix et autres, de la province du Manitoba.

Par M. Lamarche,—la pétition de W. H. Mickhan et autres, de Montréal, Qué.

Par M. Smyth,—la pétition de J. L. Bastien, P.P., et autres, de la province d'Ontario.

Par M. Knowles,—la pétition de Emile Verville et autres, de la province de Saskatchewan.

Par M. Oliver,—la pétition de Charles J. Dubord et autres, de la province de l'Alberta.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 22 mars courant, laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

De Josiah Burse et autres, de South-Buxton et autres lieux; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour d'autres fins.

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill E 3 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Hunt Jenkins".

Bill F 3 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Harriett Duffy".

Bill G 3 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Angus Kennedy".

Bill J 3 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Greek Wills".

Bill H 3 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Keitha Seeley".

Bill I 3 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à David George Davidson".

M. Burnham, du comité spécial chargé de s'enquérir au sujet de l'institution de pensions pour le vieil âge en Canada, présente à la Chambre le rapport qui suit:—

Votre comité a reçu de nombreuses communications en réponse à une lettre circulaire adressée aux secrétaires de conseils municipaux, ainsi qu'aux secrétaires des conseils des Unions de l'industrie et du travail, etc., dans tout le Canada et ailleurs. Il a aussi examiné des témoins, mais il n'a pu encore, faute de temps, en arriver à des conclusions adéquates au sujet de cette importante question; d'autres renseignements ont été demandés par des membres du comité, et celui-ci n'a pas encore eu le temps de les recueillir.

Votre comité recommande en conséquence que l'on se procure de plus amples renseignements au sujet du résultat obtenu par la mise en opération des méthodes régissant les pensions pour le vieil âge en Canada et dans d'autres pays, que ces renseignements soient demandés par le greffier du comité, et qu'il recueille et conserve toutes les communications reçues à ce sujet.

Votre comité désire également soumettre la preuve faite jusqu'ici et qui est annexée à ce rapport. (*Appendice No 2.*)

M. Paquet, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre en date de jeudi, le 21 courant, votre comité a pris en considération les amendements faits par le Sénat aux bills suivants: Bill (No 99) concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company;* et bill (No 49) concernant la *Montreal Central Railway Company,* et il constate que le pouvoir d'annulation de privilèges donné par les dits amendements, n'a pas été spécifiquement mentionné dans l'avis dans chaque cas; mais comme il semble à votre comité que l'octroi de ce pouvoir paraît être plutôt de nature à remédier à un défaut apparent dans les articles de la Loi des chemins de fer relatifs aux expropriations, et vu que les droits et intérêts des parties qui pourraient en souffrir paraissent à votre comité être amplement protégés par les dispositions de la dite loi, il est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'exiger la publication d'un avis spécifique dans aucun de ces cas.

Vu la période avancée de la session, votre comité recommande que ces amendements soient inscrits sur le feuilleton des ordres, parmi les bills privés, pour être pris en considération, ce jour.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 12 février 1912,—Copie de tous les arrêtés du conseil passés, et de tous les mémoires et requêtes reçus par le gouvernement du Canada, respectivement, depuis le 1er juillet 1908, se rapportant aux navires étrangers se livrant au cabotage en Canada; aussi, copie de toute correspondance échangée sur le même sujet entre le gouvernement, ou l'un des départements de l'administration, et toute personne, compagnie ou corporation. (*Document de la session, No 144.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1912,—Copie de toutes lettres, pétitions, mémoires ou autres documents reçus par le premier ministre ou par quelque membres du gouvernement concernant l'adoption d'une loi fédérale sur le mariage ou d'une mesure législative concernant les effets du décret *Ne temere.* (*Document de la session, No 108a.*)

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1912,—Etat indiquant le nombre et la contenance des établissements frigorifiques dans chacune des principales cités du Canada, et le genre, la quantité et la valeur approximative des produits alimentaires et autres contenus dans chacun des dits établissements pendant les mois de novembre et décembre 1911, et janvier 1912. (*Document de la session, No 146.*)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 janvier 1912,—Copie du jugement du comité judiciaire du Conseil privé dans la cause du Roi *vs The Burrard Power Company,* et de tous les décrets du conseil à l'effet de transférer au gouvernement de la province de la Colombie-Britannique l'administration et la régie de tous les privilèges d'eau et forces hydrauliques dans la zone des chemins de fer; aussi copie de toute

la correspondance échangée entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et celui du Canada en la matière. (*Document de la session, No 147.*)

Sur motion de M. Paquet, secondé par M. Beattie,

Ordonné, que, conformément à la règle 114, les amendements faits par le Sénat aux bills suivants soient référés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir:—

Bill (No 99) concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company.*

Bill (No 49) concernant la *Montreal Central Terminal Company.*

Ordonné, que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 180) modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Rogers ait la permission de présenter un bill (No 181) modifiant la Loi minière du Yukon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill M (No 119) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill D 2 (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company*";

Bill Q (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company*";

Bill S 2 (No 148) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company*";

Bill X (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*";

Bill U 2 (No 142) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch";

Bill V 2 (No 147) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle";

Bill Z 2 (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland";

Bill K 2 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac";

Bill J (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi concernant l'Eglise Méthodiste";

Bill H 2 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada*";

Bill T 2 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The British-American Trust Company*"; et

Bill B 2 (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Montréal-Transcontinental", et après avoir ainsi siégé quelque

temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill D 2 (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company*"; bill X (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*"; bill U 2 (No 142) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch"; bill V 2 (No 147) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle"; et bill Z 2 (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland", et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill Q (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company*"; bill S 2 (No 148) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company*"; bill K 2 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac"; bill J (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi concernant l'Eglise Méthodiste"; bill H 2 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada*"; bill T 2 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The British-American Trust Company*"; et bill B 2 (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Montréal-Transcontinental", et leur a fait séparément des amendements.

Sur motion de M. Hepburn, secondé par M. Loggie,

Ordonné, que le bill D 2 (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Thoburn,

Ordonné, que le bill X (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Clark (Reed-Deer),

Ordonné, que le bill U 2 (No 142) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alvena Helen Leaitch", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, que le bill V 2 (No 147) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Thoburn,

Ordonné, que le bill Z 2 (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par cette Chambre au bill Q (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company*", lequel est lu comme suit:—

Article 5, ligne 3.—Retrancher "soixante et quinze" et insérer "cent".

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill S 2 (No 148) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Article 7, ligne 5.—Retrancher "soixante" et insérer "soixante-quinze".

Article 7, paragraphe 2.—Retrancher "vingt", à la ligne 5, et insérer "cinquante".

Article 7, paragraphe 2.—Retrancher "soixante", à la ligne 9, et insérer "soixante-quinze".

Article 7, paragraphe 3.—Retrancher "cent soixante", à la ligne 4, et insérer "deux cent".

Article 7, paragraphe 3.—Après "cent", à la ligne 11, insérer "vingt-cinq".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill K 2 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac", lesquels sont lus comme suit:—

Dans le préambule, ligne 2.—Retrancher "Ontario" et insérer "Alberta".

Dans le préambule, ligne 12.—Retrancher "Bemmer" et insérer "Benner".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill J (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi concernant l'Eglise Méthodiste", lesquels sont lus comme suit:—

Article 1, ligne 18 (version anglaise).—Retrancher "as are".

Article 2.—Après le paragraphe 2, insérer ce qui suit à titre d'article 2A:—

"2A. Est modifié par la présente loi l'article 11 de la dite loi par l'addition au dit article du paragraphe suivant."

Article 2.—Le paragraphe 4 devient le paragraphe 2 de l'article 11 ci-dessus mentionné.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill H 2 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada*", lesquels sont lus comme suit:—

Article 4, ligne 1.—Retrancher "cent" et insérer "deux cent cinquante".

Article 5, ligne 2.—Retrancher "cent" et insérer "deux cents".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill T 2 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi constituant *The British-American Trust Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Article 8, alinéa (*g*).—Après "fonds" à la première ligne, insérer "en fiducie".

Article 15.—Retrancher tout l'article et insérer "La Compagnie peut acquérir la totalité ou une partie des opérations, droits et biens de toute autre compagnie ou de toutes autres compagnies relevant de l'autorité législative du Parlement du Canada ou de quelqu'une des provinces du Canada faisant quelques opérations que la Compagnie est autorisée à faire, à condition que la Compagnie se charge des droits, obligations et engagements relatifs aux opérations, droits et biens ainsi acquis que cette compagnie n'exerce pas ou ne remplit pas. Cependant nulle pareille convention n'aura d'effet tant qu'elle n'aura pas été soumise au conseil de la Trésorerie et agréée par lui".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill B 2 (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Montréal-Transcontinental", lesquels sont lus comme suit:—

Article 7, ligne 12.—Retrancher "Transcontinental" et insérer "et lac Victoria".

Article 3, ligne 1.—Retrancher "trois" et insérer "quatre".

Article 7, ligne 6 (de la version anglaise).—Retrancher "and".

Article 7.—Retrancher tous les mots entre " Transcontinental ", à la 9me ligne, et " et " à la 12me ligne, et insérer " à ou près le mille 840 à l'ouest de Moncton ".

Dans le titre.

Retrancher " Transcontinental " et insérer " et lac Victoria ".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: " Loi constituant en corporation *The Montreal and Lake Victoria Railway Company* ".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Northrup,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat retournant au Sénat la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants, savoir:—

Bill U 2 (No 142) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch ".

Bill V 2 (No 147) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle ".

Bill Z 2 (No 153) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland ".

Bill K 2 (No 131) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Isobell Isaac ".

M. Currie propose, secondé par M. Jameson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill F 2 (No 130) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ";

Bill L 2 (No 132) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la *Mexican Electric Traction Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*' ";

Bill W (No 145) du Sénat, intitulé: " Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission,* et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ";

Bill M 2 (No 146) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la *Saskatchewan Central Railway Company* ";

Bill C 3 (No 159) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la *Mexico North Western Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexico North Western Pacific Railway Company*' "; et

Bill D 3 (No 160) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la *Alabama Traction, Light and Power Company, Limited* "; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill L 2 (No 132) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la *Mexican Electric Traction Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*' "; bill M 2 (No 146) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la *Saskatchewan Central Railway Company* "; bill C 3 (No 159)

du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Mexico North Western Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexico North Western Pacific Railway Company*'"; et bill D 3 (No 160) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Alabama Traction, Light and Power Company, Limited*", et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill F 2 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada"; et bill W (No 145) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission*, et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur les dits bills.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill L 2 (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Mexican Electric Traction Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*'", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit "Loi concernant la *Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited*".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Carvell,

Ordonné, que le bill M 2 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Saskatchewan Central Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill C 3 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Mexico North Western Transportation Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de '*Mexico North Western Pacific Railway Company*'", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Loi concernant la *Mexico North Western Pacific Railway Company*".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill D 3 (No 160) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Alabama Traction, Light and Power Company, Limited*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 80) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Trust Company,*

Limited, et à l'effet de changer son nom en celui de *Dominion Trust Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 3, ligne 29.—Retrancher les mots depuis "fiducie" jusqu'à "peut", ligne 36, et insérer ce qui suit: "la compagnie, de son consentement, peut être nommée à cette fonction ou cette fiducie, avec substitution, si nécessaire, de toute obligation requise de toute personne nommée à cet emploi ou à cette fiducie, de toutes obligations applicables à des corporations, avec la rémunération qui peut être établie".

Page 7, ligne 34.—Après "acquérir" insérer "le capital social et".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Trust Company*", étant lu;

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, que les dits amendements soient référés au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat, au bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant le Code Criminel", lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 15.—Retrancher les mots "*Timber Mark Act*", chapitre 184 des Statuts revisés de la Colombie-Britannique, 1897, et insérer les mots "*The Forest Act*", des Statuts de la Colombie-Britannique de 1912.

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil".

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, télégrammes, lettres, accusations, etc., en rapport avec les accusations portées contre Collin McIsaac, douanier, à Port-Hood, comté d'Inverness, N.-E.; de la preuve et de toute autre procédure à l'enquête en la matière, et des rapports présentés.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, —Copie de toutes lettres, requêtes, demandes, arrêtés en conseil et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries en ce qui concerne les changements apportés aux règlements des pêcheries, et par lesquels il est interdit aux bateaux à vapeur munis de lignes traînantes de participer à l'octroi de primes de pêche.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Delisle, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports et recommandations se rapportant à la destitution de I. Arthur Matte, maître de poste de Montauban, comté de Portneuf.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Séguin, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents et de toutes plaintes ou accusations se rapportant en quelque manière à la destitution de M. Emile Archambault, facteur à Montréal, ainsi que copie de l'enquête et du rapport de l'enquête tenue à son sujet.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des soumissions pour l'achat de traverses par le département des Chemins de fer et Canaux à Sayabec, comté de Rimouski; aussi, copie du contrat passé avec Dame Hedwidge Boulay en rapport avec le dit achat, et de la correspondance échangée entre le département des Chemins de fer et Canaux et M. Boulay, M.P., à ce sujet.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Sinclair,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, —Copie de toutes lettres, télégrammes, mémorandums et décrets du conseil concernant la destitution de M. W. W. Hayden, ci-devant gardien de quai à Digby, N.-E.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1912,—Copie des documents, papiers, requêtes, recommandations, etc., se rapportant à la demande qui a été faite au département des Postes pour la destitution du maître de poste de Saint-Anaclet, comté de Rimouski. (*Document de la session, No 79xx.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1912,—Copie de toutes lettres, papiers, documents, mémoires, télégrammes et correspondance concernant la destitution de Donald E. McLean, ci-devant maître de poste à Inverness, N.-E. (*Document de la session, No 79yy.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Relevé faisant connaître combien de maîtres de poste ont été révoqués dans le comté de Shefford depuis le 1er octobre 1911; quels sont leurs noms, les noms des bureaux de poste, les dates des destitutions et les raisons données, le nom du plaignant dans chaque cas et les noms des titulaires actuels; si les accusations portées contre les maîtres de poste révoqués ont fait le sujet d'enquête avant la révocation des maîtres de poste; quelles sont les dates des diverses enquêtes, par qui elles ont été conduites, et si l'accusé était présent à l'enquête dans chaque cas; si des accusations ont été portées contre d'autres maîtres de poste dans le dit comté, et, dans l'affirmative, quels sont les noms des maîtres de poste, les noms de leurs bureaux, les noms des plaignants dans chaque cas, et la nature des accusations; si les dites accusations feront le sujet d'enquêtes avant que les maîtres de poste soient révoqués; si des demandes ont été faites pour ces emplois, et, dans l'affirmative, quel est le nom de la personne qui l'a faite, dans chaque cas. (*Document de la session, No 79zz.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 26 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, memoranda reçus du gouvernement de la Colombie-Britannique, et de tous les autres papiers concernant l'exportation du saumon, la location des bateaux au service des établissements de mise en boîtes, le mode d'émission de permis de pêche, et les restrictions apportées à l'octroi de permis aux asiatiques dans la Colombie-Britannique, et de tous les arrêtés en conseil qui régissent les différentes industries précitées, etc., et qui ont été passés depuis le premier octobre 1911. (*Document de la session, No 148.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 mars 1912,—Copie des accusations portées contre Arthur Brymer, garde-pêche à L'Ardoise, N.-E., et de tous les télégrammes et autres communications échangées entre le ministre de la Marine et des Pêcheries ou tout fonctionnaire de son département, et toute autre personne, s'y rapportant et au sujet de la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 79aaa.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 mars 1912,—Copie des accusations portées contre Lawrence G. Power, surintendant de l'établissement de l'élevage du homard à Arichat, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et autres communications entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, ou tout fonctionnaire de son département, et toute autre personne, en rapport avec les dites accusations et la nomination d'un remplaçant. (*Document de la session, No 79bbb.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 mars 1912,—Copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, etc., concernant la destitution de Joachim Godbout, gardien de phare à Saint-Laurent, Ile d'Orléans, comté de Montmorency. (*Document de la session, No 79ccc.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Commerce pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1912. Partie III—Commerce du Canada avec les pays étrangers (excepté la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.) *Document de la session, No 10b.*)

Avec le consentement de la Chambre;

M. Doherty propose, secondé par M. White (Leeds),—Que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour prendre en considération une certaine résolution concernant le site occupé par l'hôtel du gouvernement à Toronto.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, il la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour prendre en considération la dite résolution.,

La Chambre se forme en conséquence en comité général sur la dite résolution.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'utilisation par le gouvernement de la province de l'Ontario du site de l'hôtel du gouvernement à Toronto, et de confirmer un arrêté en conseil à l'effet de transférer le dit terrain au dit gouvernement, comme aussi certaines lettres patentes déclarant que le dit terrain a été ainsi transféré.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'utilisation par le gouvernement de la province de l'Ontario du site de l'hôtel du gouvernement à Toronto, et de confirmer un arrêté en conseil à l'effet de transférer le dit terrain au dit gouvernement, comme aussi certaines lettres patentes déclarant que le dit terrain a été ainsi transféré.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 182) concernant le terrain de l'Hôtel du gouvernement, Toronto.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Avec le consentement unanime de la Chambre;

M. Doherty propose, secondé par M. White (Leeds),—Que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour considérer une certaine résolution pour modifier la Loi des Juges à l'égard des traitements des deux juges puînés de la cour Supérieure de la province de Québec.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, il la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour prendre en considération la dite résolution.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur la dite résolution.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient, en rapport avec le Bill (No 156) Loi modifiant la Loi des Juges, actuellement soumis à la Chambre, de pourvoir à l'augmentation, jusqu'à $5,000, des traitements des deux juges puînés de la cour Supérieure de la province de Québec, dont les domiciles sont fixés dans les limites des districts de Bonaventure et Gaspé ou Saguenay.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient, en rapport avec le Bill (No 156) Loi modifiant la Loi des Juges, actuellement soumis à la Chambre, de pourvoir à l'augmentation, jusqu'à $5,000, des traitements des deux juges puînés de la cour Supérieure de la province de Québec, dont les domiciles sont fixés dans les limites des districts de Bonaventure et Gaspé ou Saguenay.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée, et référée au comité général sur le bill (No 156) modifiant la Loi des Juges.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 123) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon".

Avec le consentement de la Chambre;

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill P 2 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose* dans la Puissance du Canada", et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements:—

Bill O 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada".

Bill Y 2 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*".

Bill W 2 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*".

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 150) concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. Doherty,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre pour la troisième lecture du bill (No 165) modifiant le Code criminel, étant lu;

M. Doherty propose, secondé par M. Reid,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Pugsley propose, comme amendement, secondé par M. Lemieux,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général de la Chambre, avec mandat et pouvoir de le modifier en retranchant le mot "vingtième" dans la dix-septième ligne, et en le remplaçant par le mot "premier".

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

Alors, la motion principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 143) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada", lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Après le mot "officier" insérer la clause suivante comme article 3:—

"Article 3.

"3. L'article 630 du dit Acte est abrogé et le suivant lui est substitué:—

"630. Lorsque quelque ingénieur établit à la satisfaction du ministre que, sans qu'il y ait faute de sa part, il a perdu ou a été dépossédé de quelque certificat exigé en vertu de la présente Partie, le ministre peut, aux termes et conditions qu'il juge à propos de déterminer, faire faire une copie ou un duplicatum original, le faire certifier comme susdit et le faire livrer à cet ingénieur."

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 137) modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1908.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre, devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 149) concernant les eaux dans la zone des chemins de fer et dans l'étendue de terres de la rivière La Paix.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 138) constituant en corporation les Commissaires du havre de Winnipeg et Saint-Boniface.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Avec la permission de la Chambre;

M. Blain, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le treizième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill A 2 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company*".

Bill B 3 (No 172) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Canal à navires de Saint-Clair et Erié".

Votre comité a aussi pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 49) concernant la *Montreal Central Terminal Company*, et recommande que les amendements contenus dans le nouvel article 1 et dans les clauses A, B et E du dit article soient agréés; mais que les amendements contenus dans les clauses C et D ne soient pas agréés parce que les dispositions contenues dans ces clauses sont importantes et considérables, et que, vu la période avancée de la session, il n'est pas possible au comité d'y consacrer l'étude qu'ils exigent.

Votre comité a également pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 99) concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*, et recommande que la clause C des dits amendements soit agréée; mais que les amendements contenus dans les clauses A et B ne soient pas agréés pour la même raison que celle qui a été mentionnée au sujet des clauses C et D du bill de la *Montreal Central Terminal Company.*

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 156) modifiant la Loi des Juges.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et, avec la résolution adoptée en comité général ce jour, est renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 167) concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 26 mars 1912.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910, de manière à pourvoir (*a*) à la construction de bassins de radoub pour des fins navales et générales, dont le coût, en autant qu'il sera calculé comme base à l'octroi d'une subvention, ne devra pas excéder $5,500,000, les dits bassins de radoub ne devant pas être de la catégorie des cales flottantes, et devant avoir les dimensions déterminées par une loi qui sera basée sur cette résolution; (*b*) à ce que la subvention payable en rapport avec ces bassins de radoub consiste en une somme n'excédant pas trois et demi pour cent du coût de l'entreprise tel qu'établi et déterminé sous le régime de la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910, de manière à pourvoir (*a*) à la construction de bassins de radoub pour des fins navales et générales, dont le coût, en autant qu'il sera calculé comme base à l'octroi d'une subvention, ne devra pas excéder $5,500,000, les dits bassins de radoub ne devant pas être de la catégorie des cales flottantes, et devant avoir les dimensions déterminées par une loi qui sera basée sur cette résolution; (*b*) à ce que la subvention payable en rapport avec ces bassins de radoub consiste en une somme n'excédant pas trois et demi pour cent du coût de l'entreprise tel qu'établi et déterminé sous le régime de la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée et référée au comité général sur le bill (No 180) modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et ponts y mentionnés.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Le Gouverneur en conseil peut accorder, pour aider à la construction de chacune des lignes de chemin de fer ci-dessous mentionnées qui ne coûtera pas, en moyenne, plus de $15,000 par mille pour la longueur subventionnée, une subvention de $3,200 par mille pour une longueur ne dépassant en aucun cas le nombre de milles respectivement énoncé ci-après; et, pour aider à la construction de chacune des dites lignes de chemin de fer dont la longueur n'excède pas celle ci-après énoncée et qui coûtera, en moyenne, plus de $15,000 par mille pour la longueur subventionnée, accorder en sus de la somme de $3,200 par mille, une autre subvention de cinquante pour cent de la différence entre le coût de la longueur de chemin de fer subventionnée et la somme de $15,000 par mille, la dite subvention ne dépassant pas en totalité la somme de $6,400 par mille.

(1) Pour une ligne de chemin de fer de 30 milles au plus, entre Liverpool et Caledonia, via Milton, Nouvelle-Ecosse, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 40 de 1907, article 1, item 5.

(2) Pour une ligne de chemin de fer de 228 milles au plus, de Saint-Jean à Grand-Falls, Nouveau-Brunswick, à l'exclusion d'un pont de chemin de fer sur la rivière Kennebecasis, à ou près la pointe Perry, et de deux ponts de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean, l'un à ou près Mistake et l'autre à ou près Andover; au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 12.

(3) A la Compagnie du chemin de fer de l'Avenir et Melbourne, pour une ligne de chemin de fer, de 28 milles au plus, depuis Melbourne jusqu'à Drummondville, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 22.

(4) A la Compagnie du chemin de fer de la baie des Ha! Ha! pour les lignes de chemins de fer suivantes:—

(*a*) à partir d'un point situé sur le chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, dans le township de Jonquières, à ou près Saint-Mathias, jusqu'à la baie des Ha! Ha!; pour 20 milles au plus;

(*b*) depuis la Jonction Labrosse jusqu'à la rivière Saguenay, en allant vers le nord à travers la ville de Chicoutimi; pour 5 milles au plus;

(*c*) depuis la Jonction de LaTerrière, en allant vers le sud, jusqu'au lac Kenogami en passant par le village de LaTerrière; pour 12 milles au plus;

(*d*) à partir d'un point sur le chemin de fer de la baie des Ha! Ha!, au village de Bagotville ou les environs, en allant vers l'est jusqu'au village de Saint-Alexis; pour 3 milles au plus;

les dites subventions alinéas (*a*), (*c*) et (*d*) étant autorisées au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 27; et la subvention alinéa (*b*) étant autorisée au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 19, alinéa (*g*) pour 40 milles au plus en totalité.

(5) Pour une ligne de chemin de fer de 15 milles au plus, depuis un point à ou près la station de Sainte-Agathe-des-Monts et allant vers le township de Howard dans le comté d'Argenteuil, en passant près le lac Saint-Joseph et Sainte-Marie, dans une direction sud, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 63 de 1908, article 1, item 26.

(6) A la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James, pour une ligne de chemin de fer, de 50 milles au plus, à partir d'un point sur le chemin de fer de Colonisation du lac Témiscamingue, à ou près Témiscamingue, jusqu'à ou vers la rivière des Quinze; au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 43 de 1906, article 1, item 42.

(7) A la *Canadian Northern Quebec Railway Company* pour 50 milles au plus d'une voie ferrée depuis Arundel jusqu'à un point dans la municipalité des townships unis de Preston et Hartwell, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 17.

(8) A la Compagnie du chemin de fer de Québec au Saguenay, pour les lignes de chemins de fer suivantes:—

(*a*) de Saint-Joachim, vers le nord-est, pour 62·8 milles au plus;
(*b*) à partir d'un point situé à 62·8 milles au nord-est de Saint-Joachim en allant vers les Sept-Iles; pour 107·2 milles au plus;

les dites subventions étant autorisées au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 25; pour 170 milles au plus en totalité.

(9) Pour une ligne de chemin de fer de 200 milles au plus, à partir d'un point à ou près Montréal, jusqu'à un point à ou près le mille 837 à l'ouest de Moncton sur le chemin de fer National-Transcontinental, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 45.

(10) A la Compagnie de chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson pour les voies ferrées suivantes:—

(*a*) à partir de Sault-Sainte-Marie jusqu'à un point sur le chemin de fer Canadien du Pacifique entre les stations de White-River et de Dalton, dans le district d'Algoma; pour 200 milles au plus;
(*b*) à partir de Michipicoten-Harbour, lac Supérieur, et allant vers la ligne mère du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour 25 milles au plus;
(*c*) à partir d'un point situé sur le chemin de fer Canadien du Pacifique et allant, dans une direction nord, vers le chemin de fer National-Transcontinental; pour 50 milles au plus;

les dites subventions étant autorisées au lieu des subventions autorisées par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 30; n'excédant pas en totalité 275 milles.

(11) A la *Algoma Eastern Railway Company* (ci-devant la Compagnie de chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord), pour les lignes de chemins de fer suivantes:—

(a) à partir d'un point sur la ligne du chemin de fer de la dite compagnie entre Little-Current et Sudbury et allant dans une direction ouest vers le chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson; pour 76 milles au plus;
(*b*) à partir d'un point à ou près Sudbury, dans une direction nord; pour 30 milles au plus;

les dites subventions étant autorisées au lieu des subventions autorisées par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 29, alinéas (*a*) et (*c*) respectivement; n'excédant pas en totalité 106 milles.

(12) A la *Tillsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer, de 35 milles au plus, d'Ingersoll à Stratford, ou jusqu'à un point

sur le chemin de fer le Grand-Tronc entre Berlin et Stratford, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 40 de 1907, article 1, item 12.

(13) A la *Lac Seul, Portage-du-Rat and Keewatin Railway Company,* pour 22 milles au plus, d'une voie ferrée à partir d'un point situé à ou près Kenora et allant jusqu'au chemin de fer National-Transcontinental, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, alinéa 32.

(14) A la *Toronto, Lindsay and Pembroke Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer, de 51 milles au plus, depuis Golden-Lake jusqu'à Bancroft, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 38.

(15) A la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une ligne de chemin de fer, de 35 milles au plus, à partir d'un point à ou près Teulon jusqu'à un point situé sur la rivière Icelandic, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 43, de 1906, article 1, item 27.

(16) A la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer, de 100 milles au plus, à partir de Vancouver par voie des Second-Narrows de Burrard-Inlet, en allant vers le nord, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre ' de , article 1, item .

(17) A la *Kootenay Central Railway Company,* pour les lignes ferrées suivantes:—

(*a*) à partir de Golden, par voie de Windermere et Fort-Steele jusqu'à un point sur le *British Columbia Southern Railway,* à ou près Jukeson; n'excédant pas 175 milles;

(*b*) à partir d'un point sur le *British Columbia Southern Railway,* à ou près Caithness, en allant vers la frontière Internationale; n'excédant pas 25 milles;

les dites subventions étant autorisées au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 43; n'excédant pas en totalité 200 milles.

(18) A la *Kettle River Valley Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir de ou de près Grand-Forks jusqu'à un point situé à 50 milles en remontant le bras nord et le bras est ou ouest du bras nord de la rivière Kettle, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 63 de 1908, article premier, item 1; pour 50 milles au plus.

(19) A la *Esquimalt and Nanaimo Railway Company,* pour les lignes de chemin de fer suivantes:—

(*a*) De Wellington à Alberni; pour 60 milles au plus;

(*b*) à partir d'un point à ou près McBride-Junction jusqu'au village de Sandwich ou vers ce village; pour 45 milles au plus;

(*c*) à partir du village de Sandwich jusqu'à la rivière Campbell; pour 38 milles au plus;

les dites subventions étant autorisées au lieu des subventions autorisées par le chapitre 40 de 1907, article 1, item 20, et par le chapitre 63 de 1908, article 1, item 35; n'excédant pas en totalité 143 milles.

(20) Pour une ligne de chemin de fer allant d'un point situé sur le chemin de fer *Esquimalt and Nanaimo,* près de la rivière Campbell, vers Fort-George, sur la ligne du chemin de fer *Grand Trunk Pacific,* au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 63 de 1908, article 1, item 54; pour 100 milles au plus.

(21) A la *Fredericton and Grand Lake Coal and Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à Gibson, jusqu'à un point à ou près Minto, ainsi qu'une ligne d'embranchement depuis un point sur le chemin de fer ci-dessus mentionné jusqu'à Marysville; n'excédant pas 35 milles.

(22) A la *Great Northern Mining and Railway Company, Limited,* pour une ligne de chemin de fer depuis la rivière Little à travers Belle-Marche jusqu'à Eastern-Harbour; n'excédant pas 3 milles.

(23) A la *Southampton Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près Millville jusqu'à un point sur la rivière Saint-Jean près le pont Pokiok; n'excédant pas 13 milles.

(24) A la *Northern New Brunswick and Seaboard Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer depuis les mines Drummond, à Austin-Brook, un bras de la rivière Nepisiquit en amont de Great-Falls, dans le comté de Gloucester, jusqu'à un point sur le chemin de fer Intercolonial et depuis ce point jusqu'à Alston-Point, sur le côté nord, ou jusqu'à Carron-Point, sur le côté sud, de l'entrée de Bathurst-Harbour, dans le dit comté; n'excédant pas 26 milles.

(25) A la *North Shore Railway Company,* pour les lignes de chemins de fer suivantes:—

(*a*) à partir d'un point à ou près Adamsville, dans le comté de Kent, jusqu'à un point à ou près Snowshoe-Lake, dans le dit comté, se reliant au chemin de fer *Grand Trunk Pacific;* pour 20 milles au plus;

(*b*) depuis Beersville, dans le comté de Kent, par voie de Rexton, jusqu'à un point à ou près Richibucto-Head, dans le dit comté; pour 20 milles au plus; n'excédant pas en totalité 40 milles.

(26) Pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près Albert-Mines, dans le comté d'Albert, par voie de Hillsborough, jusqu'à la cité de Moncton; pour 22 milles au plus.

(27) A la *Quebec Central Railway Company,* pour les lignes de chemins de fer suivantes:—

(*a*) pour un prolongement de sa ligne de chemin de fer à partir d'un point (à 30 milles de Saint-George) dans la paroisse de Sainte-Justine, comté de Dorchester, jusqu'à un point dans la paroisse de Sainte-Sabine, dans le comté de Bellechasse; pour 1·34 milles au plus;

(*b*) pour un prolongement de sa ligne de chemin de fer à partir d'un point (à 31·34 milles de Saint-George) dans la paroisse de Sainte-Sabine, comté de Bellechasse, jusqu'à un point dans le township de Dionne, comté de L'Islet; pour 50 milles; n'excédant pas en totalité 31·34 milles.

(28) A la *Canada and Gulf Terminal Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer depuis Matane, en allant vers l'est, jusqu'au Bassin de Gaspé; pour 200 milles au plus.

(29) A la *Grand Lake and Bell River Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer National-Transcontinental, à ou près la rivière Bell, en suivant de là le cours de la rivière Bell jusqu'à la baie Twenty-one-Mile, une anse du Grand-Lac, ou jusqu'à Rabbit-Lake, sur la rivière Ottawa, dans le comté de Pontiac; pour 45 milles au plus.

(30) A la *St. Charles and Huron River Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la ligne-mère du chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, à la gare d'Indian-Lorette, de là en remontant la vallée de la rivière Saint-Charles dans une direction nord jusqu'à Stoneham; pour 7·5 milles au plus.

(31) Pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer National-Transcontinental à ou près le mille 837, à l'ouest de Moncton, et allant dans une direction nord et nord-ouest jusqu'à un point à ou près l'embouchure de la rivière Nattaway, sur la baie James; pour 30 milles au plus.

(32) A la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company,* pour cinquante milles (50 milles) de sa ligne projetée entre les villes de Kincardine et Orillia, les dits cinquante milles devant inclure cette partie de la dite ligne qui relie les villes de Owen-Sound et Meaford.

(33) A la *Algoma Central and Hudson Bay Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point situé à cinquante milles vers le nord à partir du raccordement de sa ligne avec le chemin de fer Canadien du Pacifique, en allant vers le nord jusqu'à un raccordement avec le chemin de fer National-Transcontinental; pour 65 milles au plus;

(34) A la *Rainy River Radial Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la frontière nord de l'État du Minnesota à ou près la ville de Fort-Frances jusqu'à un point sur le Lac des Bois, à ou près l'embouchure de la rivière Little-Grassy; pour 50 milles au plus.

(35) A la *Lake Erie and Northern Railway Company,* pour les lignes suivantes de chemins de fer:—

(*a*) à partir de la ville de Galt jusqu'à Port-Dover; pour 58 milles au plus;

(*b*) à partir de la ville de Paris (sur la ligne s'étendant de Galt à Port-Dover) jusqu'au village de Ayr; pour 10 milles au plus; ne dépassant pas en totalité 68 milles.

(36) A la *Bruce Mines and Algoma Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur sa ligne de chemin de fer à ou près Rock-Lake-Mine, en allant dans une direction généralement nord et est, jusqu'à ou vers un point sur la ligne-mère du Pacifique-Canadien près de la traversée du dit chemin sur la rivière Winneboga; pour 50 milles au plus.

(37) A la *Manitoba and North Western Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près Hamiota jusqu'à un point à ou près Birtle; pour 30 milles au plus.

(38) A l'*Alberta Pacific Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près la ville de Cardston, en allant vers le nord-ouest par voie de Pincher-Creek, jusqu'à un point sur l'embranchement Crow's-Nest-Pass du Pacifique-Canadien à ou près Lundbreck, de là vers le nord et à l'ouest des hauteurs Porcupine en gagnant Calgary; pour 100 milles au plus.

(39) A la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company,* pour les lignes suivantes de chemins de fer:—

(*a*) à partir de la ville de Eburne sur la rivière Fraser jusqu'à un point situé à ou près l'embouchure de Seymour-Creek sur la rive nord des Second-Narrows; pour 10 milles au plus;

(*b*) à partir d'un point à ou près Seymour-Creek sur la rive nord des Second-Narrows jusqu'à Deep-Cove sur le bras nord de Burrard-Inlet; pour 5 milles au plus;

(*c*) à partir d'un point à ou près Seymour-Creek sur la rive nord des Second-Narrows jusqu'à un point sur la baie Horseshoe; pour 14 milles au plus;

(*d*) à partir d'un point à ou près la rue Pender dans la cité de Vancouver jusqu'à un point aboutissant au ou avoisinant le lot 264, Vancouver-Nord; pour 3 milles au plus; ne dépassant pas en totalité 32 milles.

(40) A la *Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer du Grand-Tronc, à ou près le lac Eagle, jusqu'à un point sur la ligne Cariboo à ou près la ville de Barkerville; pour 87 milles au plus.

(41) A la *Naas and Skeena Rivers Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir du golfe Nasaga ou quelque autre point sur les eaux de Portland-Inlet ou de la rivière Naas, jusqu'aux ou près les dépôts de houille anthracite sur la rivière Skeena près de la montagne Ground-Hog; pour 100 milles au plus.

(42) A la *Kettle Valley Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près Penticton, sur le lac Okanagan, jusqu'à un point sur la frontière internationale; pour 50 milles au plus.

(43) A la *Calgary and Fernie Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près la ville de Calgary, dans la province d'Alberta, en allant vers le sud-ouest, par voie de la passe Kananaskis et les sources de la rivière Elk jusqu'à ou près la ville de Fernie, dans la province de la Colombie-Britannique; pour 100 milles au plus.

(44) A la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, pour une ligne de chemin de fer à partir de Harte, dans une direction sud-ouest, jusque dans la cité de Brandon; pour 25 milles au plus.

2. Que le Gouverneur en conseil peut accorder les subventions ci-après mentionnées pour la construction et l'achèvement des ponts ci-après énumérés, savoir:—

(1) A la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company,* pour la construction et l'achèvement d'un pont traversant l'inlet Burrard, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 63, de 1908, article 3, item 6; la dite subvention ne dépassant pas $350,000.

(2) A la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (locataire de la *Calgary and Edmonton Railway Company*), pour la construction et l'achèvement d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saskatchewan reliant Strathcona à Edmonton, 15 pour 100 du montant y dépensé, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 63 de 1908, article 3, item 2; la dite subvention ne dépassant pas $126,000.

(3) A la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour la construction et l'achèvement d'un pont sur la rivière Saskatchewan à Outlook, Saskatchewan, 15 pour 100 du montant y dépensé; la dite subvention ne dépassant pas $115,000.

(4) A la *Kettle Valley Railway Company,* pour la construction et l'achèvement d'un pont de chemin de fer sur la rivière Fraser, près de Hope, Colombie-Britannique; la dite subvention ne dépassant pas $250,000.

(5) A la *Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company,* pour la construction et l'achèvement de tous ses ponts de chemin de fer (environ vingt en tout) sur la rivière Willow, 25 pour 100 du montant total y dépensé; la dite subvention ne dépassant pas $95,000.

(6) A la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, pour la construction et l'achèvement d'un pont de chemin de fer sur la rivière Assiniboine à la cité de Brandon, 25 pour 100 du montant dépensé pour le dit pont; lequel pont devant être complété sans délai inutile.

3. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, l'expression "coût" signifie le coût réel, nécessaire et raisonnable de l'entreprise, et comprend les sommes dépensées, jusqu'à concurrence de $25,000 au plus, sur tout pont formant partie de la ligne de chemin de fer subventionnée ne recevant aucune autre aide, mais ne comprend pas le prix de revient de l'équipement du chemin de fer ni le prix de revient des installations de tête de ligne, ni celui des terrains nécessaires pour l'emplacement du chemin de fer dans aucune cité ou ville constituée en corporation; et ce coût réel, nécessaire et raisonnable sera déterminé par le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux et sur le rapport de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux, certifiant qu'il a fait ou fait faire une inspection de la ligne de chemin de fer pour laquelle le paiement de la subvention est demandé, ainsi qu'un examen soigné du coût du chemin, et qu'à son avis le montant sur lequel la subvention est demandée est raisonnable et n'excède pas le coût véritable, réel et légitime de la construction de ce chemin de fer.

4. Les subventions par la présente loi autorisées pour aider à la construction de tout chemin de fer ou pont, sont payables sur le fonds du revenu consolidé du Canada, et peuvent, à moins qu'il n'en soit autrement statué d'une manière formelle dans la présente loi, au choix du Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, être acquittées comme suit:—

(*a*) lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée; ou

(*b*) par versements, lors de l'achèvement de chaque section de dix milles de chemin de fer, en proportion de la valeur de la section ainsi achevée relativement à la valeur de toute l'entreprise; ou

(*c*) d'après évaluations courantes des travaux, appuyées du certificat de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et à l'aide accordée, les travaux exécutés justifient le paiement d'une somme d'au moins trente mille dollars; ou

(*d*) dans les cas des alinéas (*b*) et (*c*), partie d'une manière, partie de l'autre.

5. Les subventions ci-dessus mentionnées comme autorisées au bénéfice de compagnies dénommées, sont, lorsque accordées par le Gouverneur en conseil, attribuées à ces compagnies respectivement; les autres subventions peuvent être accordées aux compagnies qui établissent à la satisfaction du Gouverneur en conseil qu'elles sont en mesure de construire et achever les dits chemins de fer et ponts respectivement; tous les chemins de fer et les ponts pour la construction desquels des subventions sont accordées, à moins qu'ils ne soient déjà commencés, doivent être commencés dans les deux ans à compter du premier jour d'août 1912 et achevés dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans après le dit premier jour d'août, lequel délai sera fixé par le Gouverneur en conseil; et ils doivent être ainsi construits en conformité des descriptions, devis et conditions agréés par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et énoncés dans un traité conclu dans chaque cas par la compagnie avec le ministre, traité que le dit ministre, sauf l'approbation du Gouverneur en conseil, est par le présent autorisé à conclure; et le tracé et l'emplacement de ces chemins de fer et ponts subventionnés sont aussi assujétis à l'approbation du Gouverneur en conseil.

6. La concession de ces subventions et leur réception par les diverses compagnies respectivement, sont subordonnées à la condition que la Commission des chemins de fer pour le Canada pourra en tout temps accorder et assurer à d'autres compagnies des droits de circulation, des arrangements relatifs aux transports et autres droits de nature à assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les chemins de fer et les ponts ainsi subventionnés, des facilités raisonnables et justes pour l'exercice de ces droits de circulations, des arrangements équitables et raisonnables pour les transports avec les compagnies en correspondance, et un tarif uniforme par mille, entre tous ces chemins de fer en correspondance; et la dite commission a en tout temps le contrôle absolu des tarifs à prélever et imposer par les compagnies ou sur les chemins de fer et les ponts par le présent subventionnés; mais toute décision de la dite commission rendue sous le régime du présent article peut en tout temps être modifiée ou rescindée par le Gouverneur en conseil selon qu'il juge juste et à propos.

7. Toute compagnie recevant une subvention aux termes de la présente loi, et ses successeurs ou ayants droit, et toute personne ou compagnie qui dirige ou exploite un chemin de fer ou une partie d'un chemin de fer ainsi subventionné, sont tenus de fournir chaque année au gouvernement du Canada le transport de ses employés, fournitures, matériaux et dépêches, sur la partie des lignes pour laquelle cette subvention a été reçue, et de fournir, chaque fois qu'ils en sont requis, des bureaux ambulants convenablement aménagés pour le service des dépêches; et ces transports et service se feront aux prix qui seront convenus entre le ministre du département du gouvernement pour lequel se fera ce service et la compagnie qui l'effectuera, et dans le cas de désaccord, au prix qui sera approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada; et en paiement ou à compte de ces services, le gouvernement du Canada sera crédité par la compagnie d'une somme égale à trois pour cent par année du montant de la subvention reçue par la compagnie aux termes de la présente loi.

8. A l'égard de tous les chemins de fer et des ponts subventionnés par la présente loi, la compagnie qui en aucun temps possède ou exploite quelqu'un de ses chemins de fer ou ponts doit, quand elle en est requise, produire et soumettre au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à toute personne nommée par lui, les livres, comptes et pièces comptables établissant le coût de la construction du chemin de fer ou du pont et le coût de son exploitation, ainsi que ses recettes.

9. Le Gouverneur en conseil peut exiger, comme condition des subventions autorisées par la présente loi, que la compagnie emploie pour sa voie des rails et attaches d'acier neufs fabriqués au Canada, et achète de fournisseurs canadiens les matériaux et fournitures nécessaires à la construction du chemin de fer et des ponts et le matériel roulant nécessaire au premier équipement du chemin de fer, si pareils rails, attaches, matériaux, fournitures et équipement peuvent s'obtenir au Canada de qualité

convenable à des conditions aussi favorables qu'ailleurs, ce dont le ministre des Chemins de fer et Canaux est juge.

10. Dès qu'a été dûment conclu un contrat avec une compagnie pour la construction d'une ligne de chemin de fer subventionnée par la présente loi, le ministre des Chemins de fer et Canaux, à la demande de la compagnie et sur le rapport de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux et un certificat de ce fonctionnaire attestant qu'il a fait un examen attentif des études, plans et profils de toute la ligne faisant l'objet du dit contrat et qu'il a dûment considéré la configuration physique de la contrée à traverser et les moyens de transport utilisables pour la construction, et mentionnant le coût probable et raisonnable de cette construction, peut, avec l'autorisation du Gouverneur en conseil, conclure une convention supplémentaire déterminant d'une manière définitive le chiffre maximum de la subvention à payer d'après le dit certificat de l'ingénieur en chef, et portant que la compagnie aura droit de recevoir, au minimum, le chiffre de la subvention ordinaire de $3,200 par mille, plus une quotité de soixante pour cent de la différence entre le chiffre ainsi déterminé et la somme de $3,200 par mille, s'il en est; et la quotité restante de quarante pour cent ne sera versée qu'à l'achèvement de toute l'entreprise subventionnée et seulement en tant qu'y donnera droit à la compagnie le coût effectif tel que définitivement déterminé par le Gouverneur en conseil sur la proposition du ministre des Chemins de fer et Canaux et sur le rapport et certificat du dit ingénieur en chef; pourvu—

(*a*) que le coût estimatif tel que certifié ne soit pas en moyenne inférieur à $18,000 par mille pour la totalité de la longueur subventionnée;

(*b*) qu'il ne soit versé aucune somme si ce n'est sur un certificat de l'ingénieur en chef attestant que l'ouvrage fait n'est pas inférieur au type stipulé au contrat passé avec la compagnie;

(*c*) que la subvention ne dépasse en aucun cas la somme de $6,400 par mille.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Le Gouverneur en conseil peut accorder, pour aider à la construction de chacune des lignes de chemin de fer ci-dessous mentionnées qui ne coûtera pas, en moyenne, plus de $15,000 par mille pour la longueur subventionnée, une subvention de $3,200 par mille pour une longueur ne dépassant en aucun cas le nombre de milles respectivement énoncé ci-après; et, pour aider à la construction de chacune des dites lignes de chemin de fer dont la longueur n'excède pas celle ci-après énoncée et qui coûtera, en moyenne, plus de $15,000 par mille pour la longueur subventionnée, accorder en sus de la somme de $3,200 par mille, une autre subvention de cinquante pour cent de la différence entre le coût moyen de la longueur de chemin de fer subventionnée et la somme de $15,000 par mille, la dite subvention ne dépassant pas en totalité la somme de $6,400 par mille.

(1) Pour une ligne de chemin de fer de 30 milles au plus, entre Liverpool et Caledonia, via Milton, Nouvelle-Ecosse, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 40 de 1907, article 1, item 5.

(2) Pour une ligne de chemin de fer de 228 milles au plus, de Saint-Jean à Grand-Falls, Nouveau-Brunswick, à l'exclusion d'un pont de chemin de fer sur la

rivière Kennebecasis, à ou près la pointe Perry, et de deux ponts de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean, l'un à ou près Mistake et l'autre à ou près Andover; au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 12.

(3) A la Compagnie du chemin de fer de l'Avenir et Melbourne, pour une ligne de chemin de fer, de 28 milles au plus, depuis Melbourne jusqu'à Drummondville, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 22.

(4) A la Compagnie du chemin de fer de la baie des Ha! Ha! pour les lignes de chemins de fer suivantes:—

(*a*) à partir d'un point situé sur le chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, dans le township de Jonquières, à ou près Saint-Mathias, jusqu'à la baie des Ha! Ha!; pour 20 milles au plus;

(*b*) depuis la Jonction Labrosse jusqu'à la rivière Saguenay, en allant vers le nord à travers la ville de Chicoutimi; pour 5 milles au plus;

(*c*) depuis la Jonction de LaTerrière, en allant vers le sud, jusqu'au lac Kenogami en passant par le village de LaTerrière; pour 12 milles au plus;

(*d*) à partir d'un point sur le chemin de fer de la baie des Ha! Ha!, au village de Bagotville ou les environs, en allant vers l'est jusqu'au village de Saint-Alexis; pour 3 milles au plus;

les dites subventions alinéas (*a*), (*c*) et (*d*) étant autorisées au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 27; et la subvention alinéa (*b*) étant autorisée au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 19, alinéa (*g*) pour 40 milles au plus en totalité.

(5) Pour une ligne de chemin de fer de 15 milles au plus, depuis un point à ou près la station de Sainte-Agathe-des-Monts et allant vers le township de Howard dans le comté d'Argenteuil, en passant près le lac Saint-Joseph et Sainte-Marie, dans une direction sud, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 63 de 1908, article 1, item 26.

(6) A la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James, pour une ligne de chemin de fer, de 50 milles au plus, à partir d'un point sur le chemin de fer de Colonisation du lac Témiscamingue, à ou près Témiscamingue, jusqu'à ou vers la rivière des Quinze; au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 43 de 1906, article 1, item 42.

(7) A la *Canadian Northern Quebec Railway Company* pour 50 milles au plus d'une voie ferrée depuis Arundel jusqu'à un point dans la municipalité des townships unis de Preston et Hartwell, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 17.

(8) A la Compagnie du chemin de fer de Québec au Saguenay, pour les lignes de chemins de fer suivantes:—

(*a*) de Saint-Joachim, vers le nord-est; pour 62·8 milles au plus;

(*b*) à partir d'un point situé à 62·8 milles au nord-est de Saint-Joachim en allant vers les Sept-Iles; pour 107·2 milles au plus;

les dites subventions étant autorisées au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 25; pour 170 milles au plus en totalité.

(9) Pour une ligne de chemin de fer de 200 milles au plus, à partir d'un point à ou près Montréal, jusqu'à un point à ou près le mille 837 à l'ouest de Moncton sur le chemin de fer National-Transcontinental, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 45.

(10) A la Compagnie de chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson pour les voies ferrées suivantes:—

(*a*) à partir de Sault-Sainte-Marie jusqu'à un point sur le chemin de fer Canadien du Pacifique entre les stations de White-River et de Dalton, dans le district d'Algoma; pour 200 milles au plus;

(*b*) à partir de Michipicoten-Harbour, lac Supérieur, et allant vers la ligne-mère du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour 25 milles au plus;

(*c*) à partir d'un point situé sur le chemin de fer Canadien du Pacifique et allant, dans une direction nord, vers le chemin de fer National-Transcontinental; pour 50 milles au plus;

les dites subventions étant autorisées au lieu des subventions autorisées par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 30; n'excédant pas en totalité 275 milles.

(11) A la *Algoma Eastern Railway Company* (ci-devant la Compagnie de chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord), pour les lignes de chemins de fer suivantes:—

(*a*) à partir d'un point sur la ligne du chemin de fer de la dite compagnie entre Little-Current et Sudbury et allant dans une direction ouest vers le chemin de fer Cntral d'Algoma à la Baie-d'Hudson; pour 76 milles au plus;

(*b*) à partir d'un point à ou près Sudbury, dans une direction nord; pour 30 milles au plus;

les dites subventions étant autorisées au lieu des subventions autorisées par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 29, alinéas (*a*) et (*c*) respectivement; n'excédant pas en totalité 106 milles.

(12) A la *Tillsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer, de 35 milles au plus, d'Ingersoll à Stratford, ou jusqu'à un point sur le chemin de fer le Grand-Tronc entre Berlin et Stratford, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 40 de 1907, article 1, item 12.

(13) A la *Lac Seul, Portage-du-Rat and Keewatin Railway Company,* pour 22 milles au plus, d'une voie ferrée à partir d'un point situé à ou près Kenora et allant Narrows de Burrard-Inlet, en allant vers le nord, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, alinéa 32.

(14) A la *Toronto, Lindsay and Pembroke Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer, de 51 milles au plus, depuis Golden-Lake jusqu'à Bancroft, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 38.

(15) A la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une ligne de chemin de fer, de 35 milles au plus, à partir d'un point à ou près Teulon jusqu'à un point situé sur la rivière Icelandic, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 43, de 1906, article 1, item 27.

(16) A la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer, de 100 milles au plus, à partir de Vancouver par voie des Second-Narrows de Burrard-Inlet, en allant vers le nord, au lieu de la subventions autorisée par le chapitre , de , article 1, item .

(17) A la *Kootenay Central Railway Company,* pour les lignes ferrées suivantes:—

(*a*) à partir de Golden, par voie de Windermere et Fort-Steele jusqu'à un point sur le *British Columbia Southern Railway,* à ou près Jukeson; n'excédant pas 175 milles;

(*b*) à partir d'un point sur le *British Columbia Southern Railway,* à ou près Caithness, en allant vers la frontière Internationale; n'excédant pas 25 milles;

les dites subventions étant autorisées au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 43; n'excédant pas en totalité 200 milles.

(18) A la *Kettle River Valley Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir de ou de près Grand-Forks jusqu'à un point situé à 50 milles en remontant le bras nord et le bras est ou ouest du bras nord de la rivière Kettle, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 63 de 1908, article premier, item 1; pour 50 milles au plus.

(19) A la *Esquimalt and Nanaimo Railway Company,* pour les lignes de chemin de fer suivantes:—

(*a*) De Wellington à Alberni; pour 60 milles au plus;

(*b*) à partir d'un point à ou près McBride-Junction jusqu'au village de Sandwich ou vers ce village; pour 45 milles au plus;

(*c*) à partir du village de Sandwich jusqu'à la rivière Campbell; pour 38 milles au plus;

les dites subventions étant autorisées au lieu des subventions autorisées par le chapitre 40 de 1907, article 1, item 20, et par le chapitre 63 de 1908, article 1, item 35; n'excédant pas en totalité 143 milles.

(20) Pour une ligne de chemin de fer allant d'un point situé sur le chemin de fer *Esquimalt and Nanaimo,* près de la rivière Campbell, vers Fort-George, sur la ligne du chemin de fer *Grand Trunk Pacific,* au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 63 de 1908, article 1, item 54; pour 100 milles au plus.

(21) A la *Fredericton and Grand Lake Coal and Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à Gibson, jusqu'à un point à ou près Minto, ainsi qu'une ligne d'embranchement depuis un point sur le chemin de fer ci-dessus mentionné jusqu'à Marysville; n'excédant pas 35 milles.

(22) A la *Great Northern Mining and Railway Company, Limited,* pour une ligne de chemin de fer depuis la rivière Little à travers Belle-Marche jusqu'à Eastern-Harbour; n'excédant pas 3 milles.

(23) A la *Southampton Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près Millville jusqu'à un point sur la rivière Saint-Jean près le pont Pokiok; n'excédant pas 13 milles.

(24) A la *Northern New Brunswick and Seaboard Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer depuis les mines Drummond, à Austin-Brook, un bras de la rivière Nepisiquit en amont de Great-Falls, dans le comté de Gloucester, jusqu'à un point sur le chemin de fer Intercolonial et depuis ce point jusqu'à Alston-Point, sur le côté nord, ou jusqu'à Carron-Point, sur le côté sud, de l'entrée de Bathurst-Harbour, dans le dit comté; n'excédant pas 26 milles.

(25) A la *North Shore Railway Company,* pour les lignes de chemins de fer suisuivantes:—

(*a*) à partir d'un point à ou près Adamsville, dans le comté de Kent, jusqu'à un point à ou près Snowshoe-Lake, dans le dit comté, se reliant au chemin de fer *Grand Trunk Pacific;* pour 20 milles au plus;

(*b*) depuis Beersville, dans le comté de Kent, par voie de Rexton, jusqu'à un point à ou près Richibucto-Head, dans le dit comté; pour 20 milles au plus; n'excédant pas en totalité 40 milles.

(26) Pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près Albert-Mines, dans le comté d'Albert, par voie de Hillsborough, jusqu'à la cité de Moncton; pour 22 milles au plus.

(27) A la *Quebec Central Railway Company,* pour les lignes de chemins de fer suivantes:—

(*a*) pour un prolongement de sa ligne de chemin de fer à partir d'un point (à 30 milles de Saint-George) dans la paroisse de Sainte-Justine, comté de Dorchester, jusqu'à un point dans la paroisse de Sainte-Sabine, dans le comté de Bellechasse; pour 1·34 milles au plus;

(*b*) pour un prolongement de sa ligne de chemin de fer à partir d'un point (à 31·34 milles de Saint-George) dans la paroisse de Sainte-Sabine, comté de Bellechasse, jusqu'à un point dans le township de Dionne, comté de L'Islet; pour 50 milles; n'excédant pas en totalité 31·34 milles.

(28) A la *Canada and Gulf Terminal Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer depuis Matane, en allant vers l'est, jusqu'au Bassin de Gaspé; pour 200 milles au plus.

(29) A la *Grand Lake and Bell River Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer National-Transcontinental, à ou près la rivière Bell, en suivant de là le cours de la rivière Bell jusqu'à la baie

Twenty-one-Mile, une anse du Grand-Lac, ou jusqu'à Rabbit-Lake, sur la rivière Ottawa, dans le comté de Pontiac; pour 45 milles au plus.

(30) A la *St. Charles and Huron River Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la ligne-mère du chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, à la gare d'Indian-Lorette, de là en remontant la vallée de la rivière Saint-Charles dans une direction nord jusqu'à Stoneham; pour 7·5 milles au plus.

(31) Pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer National-Transcontinental à ou près le mille 837, à l'ouest de Moncton, et allant dans une direction nord et nord-ouest, jusqu'à un point à ou près l'embouchure de la rivière Nattaway, sur la baie James; pour 300 milles au plus.

(32) A la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company,* pour cinquante milles (50 milles) de sa ligne projetée entre les villes de Kincardine et Orillia, les dits cinquante milles devant inclure cette partie de la dite ligne qui relie les villes de Owen-Sound et Meaford.

(33) A la *Algoma Central and Hudson Bay Railway Comapny,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point situé à cinquante milles vers le nord à partir du raccordement de sa ligne avec le chemin de fer Canadien du Pacifique, en allant vers le nord jusqu'à un raccordement avec le chemin de fer National-Transcontinental; pour 65 milles au plus;

(34) A la *Rainy River Radial Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la frontière nord de l'Etat du Minnesota à ou près la ville de Fort-Frances jusqu'à un point sur le Lac des Bois, à ou près l'embouchure de la rivière Little-Grassy; pour 50 milles au plus.

(35) A la *Lake Erie and Northern Railway Company,* pour les lignes suivantes de chemins de fer:—

(*a*) à partir de la ville de Galt jusqu'à Port-Dover; pour 58 milles au plus;

(*b*) à partir de la ville de Paris (sur la ligne s'étendant de Galt à Port-Dover) jusqu'au village de Ayr; pour 10 milles au plus; ne dépassant pas en totalité 68 milles.

(36) A la *Bruce Mines and Algoma Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur sa ligne de chemin de fer à ou près Rock-Lake-Mine, en allant dans une direction généralement nord et est, jusqu'à ou vers un point sur la ligne-mère du Pacifique-Canadien près de la traversée du dit chemin sur la rivière Winneboga; pour 50 milles au plus.

(37) A la *Manitoba and North Western Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près Hamiota jusqu'à un point à ou près Birtle; pour 30 milles au plus.

(38) A l'*Alberta Pacific Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près la ville de Cardston, en allant vers le nord-ouest par voie de Pincher-Creek, jusqu'à un point sur l'embranchement Crow's-Nest-Pass du Pacifique-Canadien à ou près Lundbreck, de là vers le nord et à l'ouest des hauteurs Porcupine en gagnant Calgary; pour 100 milles au plus.

(39) A la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company,* pour les lignes suivantes de chemins de fer:—

(*a*) à partir de la ville de Eburne sur la rivière Fraser jusqu'à un point situé à ou près l'embouchure de Seymour-Creek sur la rive nord des Second-Narrows; pour 10 milles au plus;

(*b*) à partir d'un point à ou près Seymour-Creek sur la rive nord des Second-Narrows jusqu'à Deep-Cove sur le bras nord de Burrard-Inlet; pour 5 milles au plus;

(*c*) à partir d'un point à ou près Seymour-Creek sur la rive nord des Second-Narrows jusqu'à un point sur la baie Horseshoe; pour 14 milles au plus;

(*d*) à partir d'un point à ou près la rue Pender dans la cité de Vancouver jusqu'à un point aboutissant au ou avoisinant le lot 264, Vancouver-Nord; pour 3 milles au plus; ne dépassant pas en totalité 32 milles.

(40) A la *Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer du Grand-Tronc, à ou près le lac Eagle, jusqu'à un point sur la ligne Caribou à ou près la ville de Barkerville; pour 87 milles au plus.

(41) A la *Naas and Skeena Rivers Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir du golfe Nasaga ou quelque autre point sur les eaux de Portland-Inlet ou de la rivière Naas, jusqu'aux ou près les dépôts de houille anthracite sur la rivière Skeena près de la montagne Ground-Hog; pour 100 milles au plus.

(42) A la *Kettle Valley Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près Penticton, sur le lac Okanagan, jusqu'à un point sur la frontière internationale; pour 50 milles au plus.

(43) A la *Calgary and Fernie Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près la ville de Calgary, dans la province d'Alberta, en allant vers le sud-ouest, par voie de la passe Kananaskis et les sources de la rivière Elk jusqu'à ou près la ville de Fernie, dans la province de la Colombie-Britannique; pour 100 milles au plus.

(44) A la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, pour une ligne de chemin de fer à partir de Harte, dans une direction sud-ouest, jusque dans la cité de Brandon; pour 25 milles au plus.

2. Que le Gouverneur en conseil peut accorder les subventions ci-après mentionnées pour la construction et l'achèvement des ponts ci-après énumérés, savoir:—

(1) A la *Vancouver, Westminster and Yukon Railway Company,* pour la construction et l'achèvement d'un pont traversant l'inlet Burrard, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 63, de 1908, article 3, item 6; la dite subvention ne dépassant pas $350,000.

(2) A la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (locataire de la *Calgary and Edmonton Railway Company*), pour la construction et l'achèvement d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saskatchewan reliant Strathcona à Edmonton, 15 pour 100 du montant y dépensé, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 63 de 1908, article 3, item 2; la dite subvention ne dépassant pas $126,000.

(3) A la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour la construction et l'achèvement d'un pont sur la rivière Saskatchewan à Outlook, Saskatchewan. 15 pour 100 du montant y dépensé; la dite subvention ne dépassant pas $115,000.

(4) A la *Kettle Valley Railway Company,* pour la construction et l'achèvement d'un pont de chemin de fer sur la rivière Fraser, près de Hope, Colombie-Britannique; la dite subvention ne dépassant pas $250,000.

(5) A la *Cariboo, Barkerville and Williow River Railway Company,* pour la construction et l'achèvement de tous ses ponts de chemin de fer (environ vingt en tout) sur la rivière Willow, 25 pour 100 du montant total y dépensé; la dite subvention ne dépassant pas $95,000.

(6) A la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, pour la construction et l'achèvement d'un pont de chemin de fer sur la rivière Assiniboine à la cité de Brandon, 25 pour 100 du montant dépensé pour le dit pont; lequel pont devant être complété sans délai inutile.

3. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, l'expression "coût" signifie le coût réel, nécessaire et raisonnable de l'entreprise, et comprend les sommes dépensées, jusqu'à concurrence de $25,000 au plus, sur tout pont formant partie de la ligne de chemin de fer subventionnée ne recevant aucune autre aide, mais ne comprend pas le prix de revient de l'équipement du chemin de fer ni le prix de revient des installations de tête de ligne, ni celui des terrains nécessaires pour l'emplacement du chemin de fer dans aucune cité

ou ville constituée en corporation; et ce coût réel, nécessaire et raisonnable sera déterminé par le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux et sur le rapport de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux, certifiant qu'il a fait ou fait faire une inspection de la ligne de chemin de fer pour laquelle le paiement de la subvention est demandé, ainsi qu'un examen soigné du coût du chemin, et qu'à son avis le montant sur lequel la subvention est demandée est raisonnable et n'excède pas le coût véritable, réel et légitime de la construction de ce chemin de fer.

4. Les subventions par la présente loi autorisées pour aider à la construction de tout chemin de fer ou pont, sont payables sur le fonds du revenu consolidé du Canada, et peuvent, à moins qu'il n'en soit autrement statué d'une manière formelle dans la présente loi, au choix du Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, être acquittées comme suit:—

(*a*) lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée; ou

(*b*) par versements, lors de l'achèvement de chaque section de dix milles de chemin de fer, en proportion de la valeur de la section ainsi achevée relativement à la valeur de toute l'entreprise; ou

(*c*) d'après évaluations courantes des travaux, appuyées du certificat de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et à l'aide accordée, les travaux exécutés justifient le paiement d'une somme d'au moins trente mille dollars; ou

(*d*) dans les cas des alinéas (*b*) et (*c*), partie d'une manière, partie de l'autre.

5. Les subventions ci-dessus mentionnées comme autorisées au bénéfice de compagnies dénommées, sont, lorsque accordées par le Gouverneur en conseil, attribuées à ces compagnies respectivement; les autres subventions peuvent être accordées aux compagnies qui établissent à la satisfaction du Gouverneur en conseil qu'elles sont en mesure de construire et achever les dits chemins de fer et ponts respectivement; tous les chemins de fer et les ponts pour la construction desquels des subventions sont accordées, à moins qu'ils ne soient déjà commencés, doivent être commencés dans les deux ans à compter du premier jour d'août 1912 et achevés dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans après le dit premier jour d'août, lequel délai sera fixé par le Gouverneur en conseil; et ils doivent être ainsi construits en conformité des descriptions, devis et conditions agréés par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et énoncés dans un traité conclu dans chaque cas par la compagnie avec le ministre, traité que le dit ministre, sauf l'approbation du Gouverneur en conseil, est par le présent autorisé à conclure; et le tracé et l'emplacement de ces chemins de fer et ponts subventionnés sont aussi assujétis à l'approbation du Gouverneur en conseil.

6. La concession de ces subventions et leur réception par les diverses compagnies respectivement, sont subordonnées à la condition que la Commission des chemins de fer pour le Canada pourra en tout temps accorder et assurer à d'autres compagnies des droits de circulation, des arrangements relatifs aux transports et autres droits de nature à assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les chemins de fer et les ponts ainsi subventionnés, des facilités raisonnables et justes pour l'exercice de ces droits de circulation, des arrangements équitables et raisonnables pour les transports avec les compagnies en correspondance, et un tarif uniforme par mille, entre tous ces chemins de fer en correspondance; et la dite commission a en tout temps le contrôle absolu des tarifs à prélever et imposer par les compagnies ou sur les chemins de fer et les ponts par le présent subventionnés; mais toute décision de la dite commission rendue sous le régime du présent article peut en tout temps être modifiée ou rescindée par le Gouverneur en conseil selon qu'il juge juste et à propos.

7. Toute compagnie recevant une subvention aux termes de la présente loi, et ses successeurs ou ayants droit, et toute personne ou compagnie qui dirige ou exploite un chemin de fer ou une partie d'un chemin de fer ainsi subventionné, sont tenus de fournir chaque année au gouvernement du Canada le transport de ses employés, fournitures, matériaux et dépêches, sur la partie des lignes pour laquelle cette subvention a été reçue, et de fournir, chaque fois qu'ils en sont requis, des bureaux ambulants convenablement aménagés pour le service des dépêches; et ces transports et service se feront aux prix qui seront convenus entre le ministre du département du gouvernement pour lequel se fera ce service et la compagnie qui l'effectuera, et dans le cas de désaccord, au prix qui sera approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada; et en paiement ou à compte de ces services, le gouvernement du Canada sera crédité par la compagnie d'une somme égale à trois pour cent par année du montant de la subvention reçue par la compagnie aux termes de la présente loi.

8. A l'égard de tous les chemins de fer et des ponts subventionnés par la présente loi, la compagnie qui en aucun temps possède ou exploite quelqu'un de ses chemins de fer ou ponts doit, quand elle en est requise, produire et soumettre au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à toute personne nommée par lui, les livres, comptes et pièces comptables établissant le coût de la construction du chemin de fer ou du pont et le coût de son exploitation, ainsi que ses recettes.

9. Le Gouverneur en conseil peut exiger, comme condition des subventions autorisées par la présente loi, que la compagnie emploie pour sa voie des rails et attaches d'acier neufs fabriqués au Canada, et achète de fournisseurs canadiens les matériaux et fournitures nécessaires à la construction du chemin de fer et des ponts et le matériel roulant nécessaire au premier équipement du chemin de fer, si pareils rails, attaches, matériaux, fournitures et équipement peuvent s'obtenir au Canada de qualité convenable à des conditions aussi favorables qu'ailleurs, ce dont le ministre des Chemins de fer et Canaux est juge.

10. Dès qu'a été dûment conclu un contrat avec une compagnie pour la construction d'une ligne de chemin de fer subventionnée par la présente loi, le ministre des Chemins de fer et Canaux, à la demande de la compagnie et sur le rapport de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux et un certificat de ce fonctionnaire attestant qu'il a fait un examen attentif des études, plans et profils de toute la ligne faisant l'objet du dit contrat et qu'il a dûment considéré la configuration physique de la contrée à traverser et les moyens de transport utilisables pour la construction, et mentionnant le coût probable et raisonnable de cette construction, peut, avec l'autorisation du Gouverneur en conseil, conclure une convention supplémentaire déterminant d'une manière définitive le chiffre maximum de la subvention à payer d'après le dit certificat de l'ingénieur en chef, et portant que la compagnie aura droit de recevoir, au minimum, le chiffre de la subvention ordinaire de $3,200 par mille, plus une quotité de soixante pour cent de la différence entre le chiffre ainsi déterminé et la somme de $3,200 par mille, s'il en est; et la quotité restante de quarante pour cent ne sera versée qu'à l'achèvement de toute l'entreprise subventionnée et seulement en tant qu'y donnera droit à la compagnie le coût effectif tel que définitivement déterminé par le Gouverneur en conseil sur la proposition du ministre des Chemins de fer et Canaux et sur le rapport et certificat du dit ingénieur en chef; pourvu—

(*a*) que le coût estimatif tel que certifié ne soit pas en moyenne inférieur à $18,000 par mille pour la totalité de la longueur subventionnée;

(*b*) qu'il ne soit versé aucune somme si ce n'est sur un certificat de l'ingénieur en chef attestant que l'ouvrage fait n'est pas inférieur au type stipulé au contrat passé avec la compagnie;

(*c*) que la subvention ne dépasse en aucun cas la somme de $6,400 par mille.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Borden, pour M. Cochrane, ait la permission de présenter un bill (No 183) autorisant des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et des ponts qui y sont mentionnés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 171) modifiant la Loi de la Milice.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill X 2 (No 184) intitulé: " Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada, l'Impériale, à responsabilité limitée ".

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Goodeve,

Ordonné, que le bill X 2 (No 184) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada, l'Impériale, à responsabilité limitée ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mardi, 26 mars 1912.

Onze heures a.m.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Ross,—la pétition de John McFarlane et autres, de Calder et autres lieux, Ontario.

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de Stuart Cornwall et autres, de North-Malden et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 25 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

Du très révérend Ovide Charlebois, O.M.I., D.D., vicaire apostolique de Keewatin; de W. H. Mickham et autres, de Montréal, province de Québec; de Louis Lacroix et autres, de la province du Manitoba; de J. L. Bastien, P.P., et autres, de la province de l'Ontario; de Charles J. Dubord et autres, de la province de l'Alberta; et de Emile Verville et autres, de la province de la Saskatchewan; demandant qu'avant d'adopter le bill actuellement soumis au Parlement aux fins d'annexer à la province du Manitoba une partie du territoire de Keewatin, la Chambre insère dans le dit bill des dispositions de nature à sauvegarder et à assurer pour l'avenir à cette partie du dit territoire la pleine jouissance de ses droits aux écoles séparées.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Currie,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité des Comptes Publics.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 138) constituant en corporation les Commissaires du havre de Winnipeg et Saint-Boniface.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 156) modifiant la Loi des Juges.

M. Borden propose, secondé par M. White (Leeds),—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Proulx propose, comme amendement, secondé par M. Lanctôt,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec instruction d'en retrancher l'article 2.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Burrell, secondé par M. Crothers,

Ordonné, que le bill (No 167) concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Doherty,
Ordonné, que le bill (No 171) modifiant la Loi de la Milice, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de confirmer un arrêté en conseil autorisant la vente et transfert, moyennant la somme de $200,000, certains terrains dans la cité de Winnipeg à la province du Manitoba.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient (*a*) de confirmer un arrêté en conseil, daté le 17 février 1912, autorisant la vente et transfert à la province du Manitoba, moyennant la somme de $200,000, de certains immeubles dans la cité de Winnipeg, comprenant les casernes du Fort-Osborne et la propriété de la salle d'exercices militaires; (*b*) d'autoriser une convention avec la dite province en conformité des conditions portées au dit arrêté en conseil; et (*c*) d'autoriser l'emploi du produit de telle vente aux fins d'acheter des sites et d'y construire des édifices devant servir de salles d'exercices militaires et d'arsenaux pour la milice active de la dite cité, et pour des casernes et autres fins militaires dans cette cité ou ses environs.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.
Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—
Résolu,—Qu'il est expédient (*a*) de confirmer un arrêté en conseil, daté le 17 février 1912, autorisant la vente et transfert à la province du Manitoba, moyennant la somme de $200,000, de certains immeubles dans la cité de Winnipeg, comprenant les casernes du Fort-Osborne et la propriété de la salle d'exercices militaires; (*b*) d'autoriser une convention avec la dite province en conformité des conditions portées au dit arrêté en conseil: et (*c*) d'autoriser l'emploi du produit de telle vente aux fins d'acheter des sites et d'y construire des édifices devant servir de salles d'exercices militaires et d'arsenaux pour la milice active de la dite cité, et pour des casernes et autres fins militaires dans cette cité ou ses environs.
La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Hughes (Victoria) ait la permission de présenter un bill (No 185) à l'effet d'autoriser la vente à la province du Manitoba de certaines réserves militaires dans la cité de Winnipeg.
Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions au gouvernement de la province d'Ontario pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Que le Gouverneur en conseil peut accorder au gouvernement de la province de l'Ontario une subvention n'excédant pas $6,400 par mille et n'excédant en aucun cas le nombre de milles ci-après indiqué respectivement:—

(I) Pour la ligne de chemin de fer depuis North-Bay, sur le chemin de fer du Pacifique-Canadien, jusqu'à Cochrane, sur le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, n'excédant pas 252·8 milles.

(II) Pour les embranchements de chemins de fer suivants:—

(*a*) De Englehart à Charlton, n'excédant pas 7·8 milles.
(*b*) De Cobalt à Kerr-Lake, n'excédant pas 3·9 milles.
(*c*) De la Chute aux Iroquois à Timmins, n'excédant pas 36·16 milles.
(*d*) De la Jonction de Nipissing à North-Bay, n'excédant pas 2·18 milles.

2. Que les subventions autorisées par la présente résolution seront payables à même le fonds consolidé du Revenu du Canada, au choix du Gouverneur en conseil, et pourront être soldées sur le certificat de l'ingénieur en chef du département des Chemins de fer et Canaux quant au nombre de milles construits, en telle manière et en tels montants, et subordonnément à telles conditions, s'il en est, que le Gouverneur en conseil jugera convenables.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Que le Gouverneur en conseil peut accorder au gouvernement de la province de l'Ontario une subvention n'excédant pas $6,400 par mille et n'excédant en aucun cas le nombre de milles ci-après indiqué respectivement:—

(I) Pour la ligne de chemin de fer depuis North-Bay, sur le chemin de fer du Pacifique-Canadien, jusqu'à Cochrane, sur le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, n'excédant pas 252·8 milles.

(II) Pour les embranchements de chemins de fer suivants:—

(*a*) De Englehart à Charlton, n'excédant pas 7·8 milles.
(*b*) De Cobalt à Kerr-Lake, n'excédant pas 3·9 milles.
(*c*) De la Chute aux Iroquois à Timmins, n'excédant pas 36·16 milles.
(*d*) De la Jonction de Nipissing à North-Bay, n'excédant pas 2·18 milles.

2. Que les subventions autorisées par la présente résolution seront payables à même le fonds consolidé du Revenu du Canada, au choix du Gouverneur en conseil, et pourront être soldées sur le certificat de l'ingénieur en chef du département des Chemins de fer et Canaux quant au nombre de milles construits, en telle manière et en tels montants, et subordonnément à telles conditions, s'il en est, que le Gouverneur en conseil jugera convenables.

La dite résolution, étant lue une troisième fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 186) à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions au gouvernement de la province d'Ontario pour aider à la construction du *Temiskaming and Northern Ontario Railway.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaine résolution à l'effet d'autoriser l'octroi d'une subvention à la *Canadian Northern Pacific Railway Company,* pour aider à la construction du chemin de fer y mentionné.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Que le Gouverneur en conseil peut accorder une subvention de $12,000 par mille à la *Canadian Northern Pacific Railway Company* pour aider à la construction d'un chemin de fer depuis un point à la Passe de la Tête-Jaune jusqu'à Vancouver et à l'embouchure de la rivière Fraser, n'excédant pas 525 milles.

2. Que la dite subvention sera payable à même le fonds du revenu consolidé du Canada et pourra, au choix du Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, être payée comme suit:—

(*a*) lors de l'achèvement des travaux subventionnés; ou

(*b*) par versements, lors de l'achèvement de chaque section de dix milles du chemin de fer, en proportion du coût de la dite section complétée relativement au coût de toute l'entrepris; le coût pour les fins de ce paragraphe devant être déterminé par le Gouverneur en conseil; ou

(*c*) d'après évaluations courantes des travaux appuyées du certificat de l'ingénieur en chef du département des Chemins de fer et Canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et à l'aide accordée, les travaux exécutés justifient le paiement d'une somme d'au moins trente mille piastres; ou

(*d*) dans le cas des alinéas (*b*) et (*c*) partie d'une manière, partie de l'autre.

3. Que le dit chemin de fer, à moins qu'il ne soit déjà commencé, sera commencé dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août 1912, et sera complété dans un délai raisonnable, n'excédant pas quatre ans à dater du dit premier jour d'août, qui sera fixé par le Gouverneur en conseil, et sera aussi construit conformément aux descriptions, conditions et devis approuvés par le Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiés dans un contrat entre la compagnie et le dit ministre, que ce dernier, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, est par les présentes autorisé à conclure. Le tracé du dit chemin de fer sera sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

4. Que la dite compagnie, ses successeurs et ayants droit, et toute personne ou compagnie contrôlant ou exploitant le dit chemin de fer en tout ou en partie, devra, chaque année, fournir au gouvernement du Canada le transport des hommes, matériaux et malles sur la partie du chemin de fer pour laquelle elle a reçu la dite subvention, et chaque fois qu'elle en sera requise, devra procurer des wagons-poste convenablement équipés pour ce service postal; et ce transport et service sera exécuté aux taux qui seront convenus entre le ministre du département du gouvernement pour lequel ce service sera exécuté et la compagnie qui l'exécutera, et dans le cas de différend, alors aux taux qui seront approuvés par le bureau des commissaires de chemins de fer pour le Canada; et pour pourvoir au paiement de ces servitudes, le gouvernement du Canada sera crédité par la compagnie d'une somme égale à trois

pour cent, par année, sur le montant de la subdivision reçue par la compagnie en vertu des présentes.

5. Qu'en ce qui concerne le chemin de fer pour lequel la dite subvention est accordée, la compagnie qui en aucun temps en aura la propriété ou l'exploitation devra, lorsqu'elle en sera requise, produire et soumettre au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à toute personne nommée par lui, tous livres, comptes et pièces comptables établissant le coût de la construction du chemin de fer, le coût de son exploitation ainsi que ses recettes.

6. Que le Gouverneur en conseil pourra exiger, comme conditions de la subvention autorisée par les présentes, que la compagnie emploie pour sa voie des rails et attaches d'acier neufs fabriqués en Canada, et achète de fournisseurs canadiens les matériaux et fournitures nécessaires à la construction du chemin de fer, et le matériel roulant nécessaire au premier équipement du chemin de fer, si pareils rails, attaches, matériaux, fournitures et équipement peuvent s'obtenir au Canada de qualité convenable à des conditions aussi favorables qu'ailleurs, ce dont le ministre des Chemins de fer et Canaux sera le juge.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Que le Gouverneur en conseil peut accorder une subvention de $12,000 par mille à la *Canadian Northern Pacific Railway Company* pour aider à la construction d'un chemin de fer depuis un point à la Passe de la Tête-Jaune jusqu'à Vancouver et à l'embouchure de la rivière Fraser, n'excédant pas 525 milles.

2. Que la dite subvention sera payable à même le fonds du revenu consolidé du Canada et pourra, au choix du Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, être payée comme suit:—

(*a*) lors de l'achèvement des travaux subventionnés; ou

(*b*) par versements, lors de l'achèvement de chaque section de dix milles du chemin de fer, en proportion du coût de la dite section complétée relativement au coût de toute l'entreprise; le coût pour les fins de ce paragraphe devant être déterminé par le Gouverneur en conseil; ou

(*c*) d'après évaluations courantes des travaux appuyées du certificat de l'ingénieur en chef du département des Chemins de fer et Canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et à l'aide accordée, les travaux exécutés justifient le paiement d'une somme d'au moins trente mille piastres; ou

(*d*) dans le cas des alinéas (*b*) et (*c*) partie d'une manière, partie de l'autre.

3. Que le dit chemin de fer, à moins qu'il ne soit déjà commencé, sera commencé dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août 1912, et sera complété dans un délai raisonnable, n'excédant pas quatre ans à dater du dit premier jour d'août, qui sera fixé par le Gouverneur en conseil, et sera aussi construit conformément aux descriptions, conditions et devis approuvés par le Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiés dans un contrat entre la compagnie et le dit ministre, que ce dernier, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, est par les présentes autorisé à conclure. Le tracé du dit chemin de fer sera sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

4. Que la dite compagnie, ses successeurs et ayants droit, et toute personne ou compagnie contrôlant ou exploitant le dit chemin de fer en tout ou en partie, devra, chaque année, fournir au gouvernement du Canada le transport des hommes, matériaux et malles sur la partie du chemin de fer pour laquelle elle a reçu la dite subvention, et chaque fois qu'elle en sera requise, devra procurer des wagons-poste convenablement équipés pour ce service postal; et ce transport et service sera exécuté aux taux qui seront convenus entre le ministre du département du gouvernement pour lequel ce service sera exécuté et la compagnie qui l'exécutera, et dans le cas de différend, alors aux taux qui seront approuvés par le bureau des commissaires de chemins de fer pour le Canada; et pour pourvoir au paiement de ces servitudes, le gouvernement du Canada sera crédité par la compagnie d'une somme égale à trois pour cent, par année, sur le montant de la subvention reçue par la compagnie en vertu des présentes.

5. Qu'en ce qui concerne le chemin de fer pour lequel la dite subvention est accordée, la compagnie qui en aucun temps en aura la propriété ou l'exploitation devra, lorsqu'elle en sera requise, produire et soumettre au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à toute personne nommée par lui, tous livres, comptes et pièces comptables établissant le coût de la construction du chemin de fer, le coût de son exploitation ainsi que ses recettes.

6. Que le Gouverneur en conseil pourra exiger, comme condition de la subvention autorisée par les présentes, que la compagnie emploie pour sa voie des rails et attaches d'acier neufs fabriqués en Canada, et achète de fournisseurs canadiens les matériaux et fournitures nécessaires à la construction du chemin de fer, et le matériel roulant nécessaire au premier équipement du chemin de fer, si pareils rails, attaches, matériaux, fournitures et équipement peuvent s'obtenir au Canada de qualité convenable à des conditions aussi favorables qu'ailleurs, ce dont le ministre des Chemins de fer et Canaux sera le juge.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 187) à l'effet d'autoriser l'octroi d'une subvention à la *Canadian Northern Pacific Railway Company*, pour aider à la construction du chemin de fer y mentionné.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son seizième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné le bill suivant du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill X 2 (No 184) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada l'Impériale, à responsabilité limitée".

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Northrup,

Ordonné, que le dit bill X 2 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada, l'Impériale, à responsabilité limitée", soit inscrit sur le feuilleton, au chapitre des bills privés, pour deuxième lecture, ce jour.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à aider à la construction de certains ponts de chemin de fer dans la province du Nouveau-Brunswick.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter comme suit:—

1. Que Sa Majesté, au nom de la Puissance du Canada, ci-après nommée la Puissance, pourra aider à la construction (*a*) d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean à ou près Andover, dans le comté de Victoria, dans la province du Nouveau-Brunswick; (*b*) d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean à ou près Mistake, dans le comté de King, dans la dite province; et (*c*) d'un pont de chemin de fer sur la rivière Kennebecasis, à ou près la Pointe-Perry, dans le dit comté de King,—lesquels ponts doivent être construits par une compagnie ci-après appelée la Compagnie de Ponts, constituée par la législature de la dite province pour la construction des dits ponts, en garantissant le principal des obligations de la dite Compagnie de Ponts pour un montant n'excédant pas le coût (à être établi à la satisfaction du Gouverneur en conseil) des dits trois ponts, mais ne dépassant pas en totalité la somme principale de un million de piastres ainsi que l'intérêt sur les dites obligations à quatre pour cent payable semestriellement pour une période n'excédant pas cinquante ans à dater de l'émission de ces valeurs garanties: et pourvoir au paiement de l'intérêt sur les dites obligations pendant les quinze premières années de la dite période.

2. Que les dites valeurs seront garanties par un Acte de trust par voie de mortgage ou de charge en faveur d'un ou plusieurs fiduciaires approuvés par le Gouverneur en conseil, et le dit acte de trust constituera un premier mortgage ou une première charge sur les dits ponts et toute autre propriété réelle ou personnelle, et tous droits, privilèges, franchises et pouvoirs qui pourront en aucun temps appartenir à la Compagnie de Ponts ou dans lesquels la Compagnie de Ponts pourra en aucun temps avoir quelque intérêt.

3. Que la nature des valeurs à être garanties suivant que susdit et la forme qu'elles devront revêtir, ainsi que la forme et les conditions de l'acte de trust qui doit en assurer le remboursement, et les époques et le mode d'émission des valeurs et la disposition des sommes à être ainsi prélevées, par vente, nantissement ou autrement, en attendant la dépense de ces deniers pour les objets des dits ponts ainsi aidés et le mode et la manière dont s'effectuera la garantie devront être celles qu'approuvera le Gouverneur en conseil; et ces termes, dispositions et conditions peuvent être inclus dans cet acte de trust suivant que le Gouverneur en conseil le juge à propos ou nécessaire.

4. Que la dite garantie sera revêtue du seing du ministre des Finances, ou du fonctionnaire à qui le Gouverneur en conseil déléguera la mission de la signer; et, une fois cette signature donnée, la Puissance sera responsable comme garant, du remboursement du capital et du versement des intérêts des valeurs ainsi garanties en conformité de leur teneur, et ce remboursement et ce versement deviendront une charge sur le fonds du revenu consolidé du Canada, et la dite garantie ou les dites garanties, ainsi signées, seront une preuve évidente que les prescriptions relatives aux valeurs garanties et à l'Acte de trust et à toutes matières s'y rapportant ont été remplies.

5. Que les taux et péages établis par la Compagnie de Ponts en ce qui concerne aucun des dits ponts ainsi subventionnés devront, avant d'être exigés ou prélevés par la Compagnie de Ponts, être d'abord approuvés par le Gouverneur en conseil.

6. Que toutes sommes payées par la Puissance, en exécution de la garantie établie par la présente loi seront réputées payées en extinction de l'obligation de la Puissance, mais non pas en satisfaction de celle de la Compagnie de Ponts du chef des valeurs ainsi garanties ou de tout acte de trust qui en assure le remboursement et les sommes ainsi payées seront réputées encore garanties par les dites valeurs et le dit acte de trust, et la Puissance se trouvera subrogée dans et à tous les droits des détenteurs des dites valeurs dont le capital ou les intérêts auront été remboursés ou servis par la Puissance et cette dernière prendra en tous points, à l'égard des sommes ainsi

payées et jusqu'à concurrence des sommes par lui versées, la position de détenteur de valeurs restées en souffrance.

7. Que les dits ponts ainsi subventionnés seront construits par la Compagnie de Ponts conformément aux plans et devis approuvés par le Gouverneur en conseil, et la construction ainsi que les matériaux qui y seront employés, et le mode de construction seront subordonnés à la direction et à l'inspection d'officiers de la Puissance et conformes aux plans et devis ainsi approuvés.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit.

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter comme suit:—

1. Que Sa Majesté, au nom de la Puissance du Canada, ci-après nommée la Puissance, pourra aider à la construction (*a*) d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean à ou près Andover, dans le comté de Victoria, dans la province du Nouveau-Brunswick; (*b*) d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean à ou près Mistake, dans le comté de King, dans la dite province; et (*c*) d'un pont de chemin de fer sur la rivière Kennebecasis, à ou près la Pointe-Perry, dans le dit comté de King,—lesquels ponts doivent être construits par une compagnie ci-après appelée la Compagnie de Ponts, constituée par la législature de la dite province pour la construction des dits ponts, en garantissant le principal des obligations de la dite Compagnie de Ponts pour un montant n'excédant pas le coût (à être établi à la satisfaction du Gouverneur en conseil) des dits trois ponts, mais ne dépassant pas en totalité la somme principale de un million de piastres ainsi que l'intérêt sur les dites obligations à quatre pour cent payable semestriellement pour une période n'excédant pas cinquante ans à dater de l'émission de ces valeurs garanties: et pourvoir au paiement de l'intérêt sur les dites obligations pendant les quinze premières années de la dite période.

2. Que les dites valeurs seront garanties par un Acte de trust par voie de mortgage ou de charge en faveur d'un ou plusieurs fiduciaires approuvés par le Gouverneur en conseil, et le dit acte de trust constituera un premier mortgage ou une première charge sur les dits ponts et toute autre propriété réelle ou personnelle, et tous droits, privilèges, franchises et pouvoirs qui pourront en aucun temps appartenir à la Compagnie de Ponts ou dans lesquels la Compagnie de Ponts pourra en aucun temps avoir quelque intérêt.

3. Que la nature des valeurs à être garanties suivant que susdit et la forme qu'elles devront revêtir, ainsi que la forme et les conditions de l'acte de trust qui doit en assurer le remboursement, et les époques et le mode d'émission des valeurs et la disposition des sommes à être ainsi prélevées, par vente, nantissement ou autrement, en attendant la dépense de ces deniers pour les objets des dits ponts ainsi aidés et le mode et la manière dont s'effectuera la garantie devront être celles qu'approuvera le Gouverneur en conseil; et ces termes, dispositions et conditions peuvent être inclus dans cet acte de trust suivant que le Gouverneur en conseil le juge à propos ou nécessaire.

4. Que la dite garantie sera revêtue du seing du ministre des Finances, ou du fonctionnaire à qui le Gouverneur en conseil déléguera la mission de la signer; et, une fois cette signature donnée, la Puissance sera responsable comme garant, du remboursement du capital et du versement des intérêts des valeurs ainsi garanties en

conformité de leur teneur, et ce remboursement et ce versement deviendront une charge sur le fonds du revenu consolidé du Canada, et la dite garantie ou les dites garanties, ainsi signées, seront une preuve évidente que les prescriptions relatives aux valeurs garanties et à l'Acte de trust et à toutes matières s'y rapportant ont été remplies.

5. Que les taux et péages établis par la Compagnie de Ponts en ce qui concerne aucun des dits ponts ainsi subventionnés devront, avant d'être exigés ou prélevés par la Compagnie de Ponts, être d'abord approuvés par le Gouverneur en conseil.

6. Que toutes sommes payées par la Puissance, en exécution de la garantie établie par la présente loi seront réputées payées en extinction de l'obligation de la Puissance, mais non pas en satisfaction de celle de la Compagnie de Ponts du chef des valeurs ainsi garanties ou de tout acte de trust qui en assure le remboursement et les sommes ainsi payées seront réputées encore garanties par les dites valeurs et le dit acte de trust, et la Puissance se trouvera subrogée dans et à tous les droits des détenteurs des dites valeurs dont le capital ou les intérêts auront été remboursés ou servis par la Puissance et cette dernière prendra en tous points, à l'égard des sommes ainsi payées et jusqu'à concurrence des sommes par lui versées, la position de détenteur de valeurs restées en souffrance.

7. Que les dits ponts ainsi subventionnés seront construits par la Compagnie de Ponts conformément aux plans et devis approuvés par le Gouverneur en conseil, et la construction ainsi que les matériaux qui y seront employés, et le mode de construction seront subordonnés à la direction et à l'inspection d'officiers de la Puissance et conformes aux plans et devis ainsi approuvés.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 188) à l'effet d'aider à la construction de certains ponts de chemins de fer de la *Saint John and Quebec Railway Company,* et ratifier une convention faite entre la Compagnie et les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour aider à la construction du chemin de la *Canadian Northern Alberta Railway Company.*

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Que Sa Majesté, au nom de la Puissance du Canada ci-après dénommée "le gouvernement" pourra aider à la construction et à l'achèvement d'une ligne ferrée de la *Canadian Northern Alberta Company* ci-après dénommée "la Compagnie" s'étendant depuis un point sur la ligne du chemin de fer de la Compagnie 150 milles à l'ouest de Saint-Albert, de là dans une direction ouest jusqu'à la frontière de la province de la Colombie-Britannique à ou dans la Passe de la Tête-Jaune, pour une distance n'excédant pas 115 milles, en garantissant le principal et l'intérêt des obligations, débentures, débentures-actions ou autres valeurs, ci-après appelées "valeurs" et garanties telles que susdit, de la compagnie, jusqu'à concurrence de trente-cinq mille dollars par mille de la ligne ainsi subventionnée, sans excéder en tout cent quinze milles; l'intérêt sur les dites valeurs devant être au taux de trois et un tiers pour cent par année, payable semestriellement, le principal devant être remboursable dans cinquante ans.

2. Que les dites valeurs ainsi garanties seront assurées par un ou plusieurs actes de trust par voie de mortgage ou de charge en faveur d'un ou de plusieurs

trustees agréés par le Gouverneur en conseil, lequel ou lesquels actes de trust constitueront respectivement un premier mortgage ou une première charge grevant la ligne de chemin de fer ainsi subventionnée ainsi que les emplacements de voie ferrée, les terrains affectés aux gares et les autres immeubles et tous les intérêts dans les immeubles, les constructions et autres ouvrages, le matériel roulant et l'équipement, l'outillage, les machines, outils, fournitures, matériaux et autres biens de nature mobilière actuels et à venir, acquis pour les objets de la dite ligne ainsi subventionnée, et se rattachant à l'exploitation, aux réparations et l'entretien de la dite ligne, de même que les taxes, recettes et revenus de la Compagnie provenant ou devant provenir de la dite ligne ainsi que les droits, privilèges, concessions et pouvoirs que possède ou possédera ci-après la Compagnie relativement à la dite ligne et se rattachant à son exploitation, à son entretien et à ses réparations.

3. Que la nature des valeurs à être garanties ainsi que plus haut énoncé et la forme qu'elles devront revêtir, ainsi que la forme et les conditions du ou des actes de trust qui doivent en assurer le remboursement et les époques et le mode d'émission des valeurs et la manière de disposer des sommes à être ainsi prélevées, par vente, nantissement ou autrement, en attendant la dépense de ces deniers pour les objets de la ligne de chemin de fer ainsi aidé et le mode et la manière dont s'effectuera la garantie devront être ce qu'approuvera le Gouverneur en conseil; et pourront être inclus dans ce ou ces actes de trust les termes, stipulations et conditions que le Gouverneur en conseil jugera à propos ou nécessaires.

4. Que la dite garantie sera revêtue du seing du ministre des Finances, ou du fonctionnaire à qui le Gouverneur en conseil déléguera la mission de la signer; et, une fois cette signature donnée, le gouvernement du Canada sera responsable du capital et du versement des intérêts des valeurs ainsi garanties en conformité de leur teneur, et ce remboursement et ce versement deviendront une charge sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

5. Que, toutes sommes payées par le gouvernement, en exécution de la garantie établie par les présentes sont réputées payées en extinction de l'obligation du gouvernement, mais non pas en satisfaction de celle de la Compagnie du chef des valeurs ainsi garanties ou de tout acte de trust qui en assure le remboursement et les sommes ainsi payées sont réputées encore garanties par les dites valeurs et le dit acte de trust, et le gouvernement se trouve subrogé dans et à tous les droits des détenteurs des dites valeurs dont le capital ou les intérêts auront été remboursés ou servis par le gouvernement, et ce dernier prendra en tous points, à l'égard des sommes ainsi payées et jusqu'à concurrence des sommes par lui versées, la position de détenteur de valeurs restées en souffrance.

6. Que la décision du Gouverneur en conseil relative à la longueur de la dite ligne de chemin de fer à être ainsi subventionnée, pour les objets de la présente loi, est finale.

7. Que les livres de la Compagnie doivent être en tout temps accessibles à l'examen pour le gouvernement par toute personne déléguée à cette mission par le Gouverneur en conseil ou le ministre des Finances.

8. Que la *Canadian Northern Railway Cimpany* doit, par garantie contenue dans le ou les dits actes de trust ou dans quelque autre document consenti entre le Gouverneur en conseil ou le ministre des Finances et la Compagnie en dernier lieu nommée, en la forme qu'approuvera le Gouverneur en conseil, garantir à Sa Majesté le paiement par la Compagnie du principal et de l'intérêt de toutes valeurs émises et garanties en conformité des présentes, selon la teneur et l'effet des dites valeurs respectivement, et en conformité des termes du ou des dits actes de trust, et elle doit aussi garantir au gouvernement le paiement par la Compagnie de toute perte subie par le gouvernement ou de toute dépense faite par ce dernier pour la mise en vigueur, sur défaut par la Compagnie de ce faire, des stipulations du ou des dits actes de

trust contre la ligne de chemin de fer et les dépendances qui y sont mortgagées et assujéties.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit.

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Que Sa Majesté, au nom de la Puissance du Canada ci-après dénommée "le gouvernement" pourra aider à la construction et à l'achèvement d'une ligne ferrée de la *Canadian Northern Alberta Railway Company* ci-après dénommée "la Compagnie" s'étendant depuis un point sur la ligne du chemin de fer de la Compagnie 150 milles à l'ouest de Saint-Albert, de là dans une direction ouest jusqu'à la frontière de la province de la Colombie-Britannique à ou dans la Passe de la Tête-Jaune, pour une distance n'excédant pas 115 milles, en garantissant le principal et l'intérêt des obligations, débentures, débentures-actions ou autres valeurs, ci-après appelées "valeurs" et garanties telles que susdit, de la compagnie, jusqu'à concurrence de trente-cinq mille dollars par mille de la ligne ainsi subventionnée, sans excéder en tout cent quinze milles; l'intérêt sur les dites valeurs devant être au taux de trois et un tiers pour cent par année, payable semestriellement, le principal devant être remboursable dans cinquante ans.

2. Que les dites valeurs ainsi garanties seront assurées par un ou plusieurs actes de trust par voie de mortgage ou de charge en faveur d'un ou de plusieurs trustees agréés par le Gouverneur en conseil, lequel ou lesquels actes de trust constitueront respectivement un premier mortgage ou une première charge grevant la ligne de chemin de fer ainsi subventionnée ainsi que les emplacements de voie ferrée, les terrains affectés aux gares et les autres immeubles et tous les intérêts dans les immeubles, les constructions et autres ouvrages, le matériel roulant et l'équipement, l'outillage, les machines, outils, fournitures, matériaux et autres biens de nature mobilière actuels et à venir, acquis pour les objets de la dite ligne ainsi subventionnée, et se rattachant à l'exploitation, aux réparations et l'entretien de la dite ligne, de même que les taxes, recettes et revenus de la Compagnie provenant ou devant provenir de la dite ligne ainsi que les droits, privilèges, concessions et pouvoirs que possède ou possédera ci-après la Compagnie relativement à la dite ligne et se rattachant à son exploitation, à son entretien et à ses réparations.

3. Que la nature des valeurs à être garanties ainsi que plus haut énoncé et la forme qu'elles devront revêtir, ainsi que la forme et les conditions du ou des actes de trust qui doivent en assurer le remboursement et les époques et le mode d'émission des valeurs et la manière de disposer des sommes à être ainsi prélevées, par vente, nantissement ou autrement, en attendant la dépense de ces deniers pour les objets de la ligne de chemin de fer ainsi aidée et le mode et la manière dont s'effectuera la garantie devront être ce qu'approuvera le Gouverneur en conseil; et pourront être inclus dans ce ou ces actes de trust les termes, stipulations et conditions que le Gouverneur en conseil jugera à propos ou nécessaires.

4. Que la dite garantie sera revêtue du seing du ministre des Finances, ou du fonctionnaire à qui le Gouverneur en conseil déléguera la mission de la signer; et, une fois cette signature donnée, le gouvernement du Canada sera responsable du capital et du versement des intérêts des valeurs ainsi garanties en conformité de leur teneur, et ce remboursement et ce versement deviendront une charge sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

5. Que toutes sommes payées par le gouvernement, en exécution de la garantie établie par les présentes sont réputées payées en extinction de l'obligation du gouvernement, mais non pas en satisfaction de celle de la Compagnie du chef des valeurs ainsi garanties ou de tout acte de trust qui en assure le remboursement et les sommes ainsi payées sont réputées encore garanties par les dites valeurs et le dit acte de trust, et le gouvernement se trouve subrogé dans et à tous les droits des détenteurs des dites valeurs dont le capital ou les intérêts auront été remboursés ou servis par le gouvernement, et ce dernier prendra en tous points, à l'égard des sommes ainsi payées et jusqu'à concurrence des sommes par lui versées, la position de détenteur de valeurs restées en souffrance.

6. Que la décision du Gouverneur en conseil relative à la longueur de la dite ligne de chemin de fer à être ainsi subventionnée, pour les objets de la présente loi, est finale.

7. Que les livres de la Compagnie doivent être en tout temps accessibles à l'examen pour le gouvernement par toute personne déléguée à cette mission par le Gouverneur en conseil ou le ministre des Finances.

8. Que la *Canadian Northern Railway Company* doit, par garantie contenue dans le ou les dits actes de trust ou dans quelque autre document consenti entre le Gouverneur en conseil ou le ministre des Finances et la Compagnie en dernier lieu nommée, en la forme qu'approuvera le Gouverneur en conseil, garantir à Sa Majesté le paiement par la Compagnie du principal et de l'intérêt de toutes valeurs émises et garanties en conformité des présentes, selon la teneur et l'effet des dites valeurs respectivement, et en conformité des termes du ou des dits actes de trust, et elle doit aussi garantir au gouvernement le paiement par la Compagnie de toute perte subie par le gouvernement ou de toute dépense faite par ce dernier pour la mise en vigueur, sur défaut par la Compagnie de ce faire, des stipulations du ou des dits actes de trust contre la ligne de chemin de fer et les dépendances qui y sont mortgagées et assujéties.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 189) à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant le paiement d'une somme d'argent à ceux qui ont été appelés au service actif de la milice en 1866 et 1870.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de payer une somme de cent dollars à chaque personne résidant en Canada à la date de l'adoption d'une loi qui sera basée sur cette résolution, et qui était enrôlée d'une manière régulière et qui a servi dans les rangs de la milice appelée en service actif en 1866 par les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, ou en 1870 par le gouvernement du Canada, à l'exception de certains bataillons de carabiniers, constitués pour services dans le Nord-Ouest.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de payer une somme de cent dollars à chaque personne résidant en Canada à la date de l'adoption d'une loi qui sera basée sur cette résolution, et qui était enrôlée d'une manière régulière et qui a servi dans les rangs de la milice appelée en service actif en 1866 par les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, ou en 1870 par le gouvernement du Canada, à l'exception de certains bataillons de carabiniers, constitués pour services dans le Nord-Ouest.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Hughes (Victoria) ait la permission de présenter un bill (No 190) autorisant une gratification aux volontaires qui ont servi la Couronne lors des invasions féniennes.

Il présente, en conséquence. le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 179) modifiant la Loi du Service civil.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 69) intitulé: "Loi constituant en corporation le *Quees's Theological College*".

Aussi, le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par cette Chambre aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill X (No 125) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Dominion Pacific Railway Company*".

Bill R 2 (No 136) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company*".

Bill B 2 (No 128) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Montreal and Lake Victoria Railway Company*".

Bill T 2 (No 155) intitulé: "Loi constituant en corporation *The British American Trust Company*".

Bill J (No 133) intitulé: "Loi concernant l'Eglise Méthodiste".

Bill Q (No 126) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company*".

Bill H 2 (No 154) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada*".

Bill K 2 (No 131) intitulé: "Loi pour faire droit à Isobell Isaac"; et

Bill S 2 (No 148) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company*".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 68) intitulé: "Loi concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de '*Queen's University* à Kingston'", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill B (No 191) intitulé: "Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemins de fer"

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 178) à l'effet d'accorder une subvention additionnelle à la Province de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Stanfield propose, secondé par M. Ames,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill E 3 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Jenkins";

Bill F 3 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Harriet Duffy";

Bill G 3 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Angus Kennedy";

Bill J 3 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Greek Wills";

Bill H 3 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Keitha Seeley";

Bill I 3 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à David George Davidson";

Bill P 2 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose* dans la Puissance du Canada";

Bill O 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada";

Bill Y 2 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*";

Bill W 2 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*";

Bill A 2 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company*"; et

Bill B 3 (No 172) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Canal à navires de Saint-Clair et Erié", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, et qu'il lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement, savoir: Bill E 3 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Jenkins"; bill F 3 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Harriet Duffy"; bill G 3 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Angus Kennedy"; bill J 3 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Greek Wills"; bill H 3 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Keitha Seeley"; bill I 3 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à David George Davidson"; bill P 2 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose* dans la Puissance du Canada"; bill A 2 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company*"; et bill B 3 (No 172) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Canal à navires de Saint-Clair et Erié".

Aussi, que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill Y 2 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*"; et bill W 2 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*", et leur a fait séparément des amendements.

Et aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill suivant, savoir: Bill O 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada", et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur le dit bill.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill E 3 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Jenkins", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill F 3 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Harriet Duffy", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le bill G 3 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Angus Kennedy", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill J 3 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Greek Wills", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Nicholson, secondé par M. Blain,
Ordonné, que le bill H 3 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Keitha Seeley", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Haggart,
Ordonné, que le bill I 3 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à David George Davidson", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Henderson,
Ordonné, que le bill P 2 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Royal Order of Moose* dans la Puissance du Canada", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. Meighen,
Ordonné, que le bill A 2 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Lewis,
Ordonné, que le bill B 3 (No 172) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Canal à navires Saint-Clair et Erié", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par cette Chambre au bill Y 2 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de refondre et modifier les actes relatifs à *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*". lequel est lu comme suit:—
Article 14.—Retrancher tout l'article.
Le dit article, étant lu la seconde fois, est adopté.
Sur motion de M. Nicholson, secondé par M. Blain,
Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill W 2 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*", lesquels sont lus comme suit:—

Article 6, paragrape 1.—Après "délibérer" à la sixième ligne, insérer "Une majorité des membres du conseil de direction constitue un quorum pour l'expédition des affaires".

Article 6, paragraphe 2.—Retrancher tout le paragraphe et insérer les paragraphes suivants:—

"2. Nul actionnaire ne peut être directeur à moins qu'il ne possède en son nom et pour son propre compte au moins vingt actions du capital social de la Compagnie et qu'il n'ait effectué tous les versements demandés et échus sur ces actions; et si quelque directeur fait une cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers ou tombe sous le coup d'une loi de faillite alors en vigueur ou cesse de posséder vingt actions en son propre nom, il doit cesser *ipso facto* d'être directeur, et sa place peut être remplie, pour le reste du terme, par les directeurs parmi les actionnaires de la compagnie possédant les qualités requises."

"2*a*. Si les règlements de la Compagnie y pourvoient, un tiers des directeurs peut être élu en premier lieu pour un an, un tiers pour deux ans et un tiers pour trois ans, et les directeurs qui seront ensuite nommés à quelque assemblée annuelle pour remplacer quelqu'un des directeurs qui se retire, peuvent, s'il y est pourvu comme susdit, rester en office pendant trois ans."

Article 18, ligne 3 (version anglaise).—Après "thereof" insérer "except for the purpose of winding up the Company".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, que le bill W2 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

M. Macdonell propose, secondé par M. Henderson,—Que l'ordre de ce jour pour considération ultérieure en comité général du bill O 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada", soit rescindé, et le bill renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat retournant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité du Sénat, auquel ont été référées les pétitions en obtention de divorce sur lesquelles ont été fondés les bills suivants:—

Bill E 3 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Hunt Jenkins".

Bill F 3 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Harriett Duffy".

Bill G 3 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Angus Kennedy".

Bill J 3 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Greek Wills".

Bill H 3 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Keitha Seeley".

Bill I 3 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à David George Davidson".

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 49) intitulé: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Substituer l'article suivant à l'article 1:—

"1. La *Montreal Central Terminal Company* peut, dans les deux années qui suivront l'adoption de la présente loi, commencer la construction des travaux mentionnés à l'article 2 du chapitre 109 des Statuts de 1909, et y dépenser quinze pour cent du montant de son capital social, et elle peut, dans les cinq années qui suivront l'adoption de la présente loi, achever les ouvrages mentionnés aux articles 2 et 3 dudit chapitre; et si les dits ouvrages n'ont pas été commencés et si le dit emploi d'argent n'a pas été effectué dans les dits délais respectifs, ou si quelqu'un des dits ouvrages n'a pas été ainsi achevé et mis en service, les pouvoirs conférés à la dite Compagnie par le Parlement, relativement à la construction, s'éteindront et demeureront nul et de nul effet pour ce qui des dits ouvrages restera alors inachevé."

2. Après l'article 2, insérer ce qui suit comme clauses A, B:—

"Clause A.

"2. La Compagnie ne doit ni construire, ni mettre en service ses lignes de chemin de fer, pont ou tunnel, le long de quelque voie publique, rue ou autre lieu public (soit au-dessous, soit au-dessus de la surface), sans avoir préalablement obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève cette voie publique, cette rue ou cet autre lieu public, ni autrement qu'aux conditions à être arrêtées avec cette municipalité.

"Clause B.

"3. Aucune partie du pont ou du tunnel, ou des approches du pont ou du tunnel, située dans la cité de Montréal et que la Compagnie est autorisée à construire, ne doit être employée par la Compagnie pour les fins d'un service urbain de voyageurs, ou pour la circulation des piétons, des véhicules, wagons ou voitures servant au service urbain, sans le consentement de la dite cité exprimé par règlement établissant aussi les conditions de ce consentement."

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 99) intitulé: "Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2.—Entre les articles 2 et 3, insérer ce qui suit comme clauses A, B et C respectivement:—

"Clause A.

"Le chapitre 141 des Statuts du Canada, 1910, est modifié par l'addition des articles suivants à la suite de l'article 11:—

"A. En sus des pouvoirs contenus dans la *Loi des chemins de fer* et qui, par la présente loi, sont déclarés s'appliquer au tunnel et autres ouvrages autorisés par l'article 2 de la présente loi, la Compagnie peut, pour les besoins de ces tunnels et ouvrages,—

" (*a*) acquérir par voie d'expropriation et prendre une servitude dans, sur, et à travers tous terrains ou au-dessous;

" (*b*) en déduction des dommages ou dégâts faits à quelques terrains pris par ces lignes ou ouvrages autorisés, ou auxquels ils portent atteinte, abandonner ou accorder au propriétaire ou à la partie y intéressée, toute partie de ces terrains ou toute servitude ou intérêt sur ces terrains ou faire toutes constructions, tous ouvrages ou changements dans ou sur ses ouvrages pour ces besoins.

" (2) Si la Compagnie, par son avis d'expropriation ou par un avis subséquent mais antérieur à la première réunion des arbitres, signifie sa décision de ne prendre que cette servitude ou entreprend d'abandonner ou d'accorder ces terrains ou servitude ou intérêts dans ces terrains, ou de faire ces constructions ou ouvrages ou changements, les dommages (y compris les dommages, s'il en est, résultant du changement dans l'avis d'expropriation) seront déterminés par l'arbitre ou les arbitres nommés conformément aux dispositions de la *Loi des chemins de fer,* étant donnée cette décision ou entreprise ainsi signifiée, et l'arbitre ou les arbitres doivent exposer en conséquence la base de leur sentence arbitrale, et cette sentence arbitrale, ainsi que cette décision ou entreprise ainsi signifiée par la Compagnie, peuvent être mises en vigueur par la Commission des chemins de fer pour le Canada."

" Clause B.

" B. 8. La Compagnie peut, avant et après le commencement de quelqu'un de ses ouvrages autorisés,—

" (*a*) pénétrer dans ou sur tous terrains, bâtiments ou constructions contigus à ces ouvrages, afin de s'assurer de leur état et afin de trouver les meilleurs moyens de prévenir tous dommages possibles que pourrait y occasionner l'exécution de tels ouvrages;

" (*b*) faire dans, ou relativement à ces terrains, bâtiments ou constructions, quelques ouvrages, réparations ou réfections, dans le but de prévenir ou d'amoindrir tous pareils dommages.

" (2.) La Compagnie peut, en la manière visée dans la *Loi des chemins de fer* indemniser toutes les personnes intéressées, des dommages subis par elles (s'il en est) à raison de l'exercice des pouvoirs contenus dans le présent article.

" (3.) L'article 216 de la *Loi des chemins de fer* doit s'appliquer à l'exercice des pouvoirs qui précèdent, en tant qu'il est nécessaire pour permettre à la Compagnie de leur donner effet."

" Clause C.

" C. Dans le cas de quelque désaccord entre la Compagnie et quelque municipalité dont le consentement est exigé en vertu des articles 10 et 11 de la dite loi relativement aux termes et conditions auxquels la Compagnie doit construire, mettre en service et utiliser quelques-uns de ses ouvrages autorisés, les questions en litige sont réglées par la Commission des chemins de fer pour le Canada."

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill X 2 (No 184) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada, l'Impériale, à responsabilité limitée ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et référé au comité des Banques et du Commerce.

Le comité général sur le bill (No 178) à l'effet d'accorder une subvention additionnelle à la Province de l'Ile-du-Prince-Edouard, reprend alors le cours de ses délibé-

rations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 mars 1912,—Copie de tous les papiers, documents, lettres, etc., se rattachant à une enquête faite par les autorités de l'Intercolonial sur la perte d'un cheval tué sur l'embranchement de Dalhousie, et appartenant à M. Xavier St-Laurent, de Causapscal, depuis 1905. (*Document de la session, No 114b.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 115) intitulé: "Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba", sans amendement.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse Royale.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes un nouveau budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1912, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, en 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 5.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 26 mars 1912.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse Royale.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1913, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 4.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 26 mars 1912.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 152) pourvoyant à l'extension des frontières de la province de l'Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 151) pourvoyant à l'extension des frontières de la province de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité;

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Mercredi, 27 mars 1912.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 149) concernant les eaux dans la zone du chemin de fer et dans l'étendue de terres de la rivière La Paix, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 137) modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1908, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 182) concernant le terrain de l'Hôtel du gouvernement à Toronto.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 181) modifiant la Loi minière du Yukon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mercredi, 27 mars 1912.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 26 mars courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De John McFarlane et autres, de Calder et autres lieux; et de Stuart Cornwall et autres, de North-Malden et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; demandant à la Chambre qu'il ne soit accordé aucune prime à l'industrie de l'acier ou du fer sous quelque forme que ce soit, et pour d'autres fins.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Verville,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, accusations, etc., en rapport avec la destitution du Dr C. A. Webster, médecin du port, à Yarmouth, et à la nomination de son successeur, le Dr S. W. Williamson.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Guthrie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres et télégrammes concernant la demande pour louer False-Cove-Flats, Vancouver, C.-B., ou accordant un bail pour cette propriété.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que samedi, le 30 courant, et chaque samedi subséquent jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à 11 a.m.; et qu'outre la suspension ordinaire à 6 p.m., la séance sera aussi suspendue de 1 à 3 p.m.; et que l'ordre des affaires sera le même que les jeudis.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Relevé faisant connaître quels sont les différents emprunts qui ont été faits par le gouvernement du Canada depuis l'année 1900 et pour quelle période ces emprunts ont été contractés; où ces emprunts ont été contractés; à quel taux d'intérêt; quelles soumissions ont été payées et à qui; quel a été le produit net de chaque emprunt par $100,000; si le gouvernement a l'intention de demander des soumissions publiques pour les emprunts futurs et où. (*Document de la session, No 145.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Copie de tous papiers et documents concernant l'enquête projetée contre P. L. St. Pierre, maître de poste à Saint-Paul d'Abbotsford, comté de Rouville, Québec. (*Document de la session, No 79ddd.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Relevé de tous les contrats de transport des malles de Sa Majesté, pour lesquels avis de résiliation a été donné en vertu des conditions des dits contrats, entre le 10 octobre 1911 et le 1er février 1912; aussi, des nom et adresse de chaque entrepreneur, et du chiffre de chaque contrat. (*Document de la session, No 134c.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1912.—Etat indiquant à quelle date M. H. P. Duchemin a été nommé pour tenir des enquêtes au sujet des accusations portées contre des employés du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse; le chiffre de ses émoluments pour ce service; le montant de l'allocation quotidienne fixe (s'il en est) pour ses frais de voyage et de subsistance, avec détails complets; quelle somme a été payée au dit M. Duchemin par le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses départements; si quelque compte ou état de comptes a été présenté par M. Duchemin, et n'a pas été soldé; quel est le montant total des comptes présentés; s'il y a d'autres personnes, à part le dit M. Duchemin, chargées de tenir des enquêtes dans la Nouvelle-Ecosse touchant l'ingérence active politique de la part de fonctionnaires de l'Etat, ainsi que leurs noms, et les émoluments de chacune d'elles; combien de commissaires ont été nommés dans toutes les provinces par le gouvernement actuel, ou l'un quelconque de ses départements, aux fins de faire des enquêtes au sujet des accusations d'ingérence politique active de la part de fonctionnaires, et les noms, les adresses, les dates de nomination, les émoluments (y compris les frais incidents) de chacun d'eux. (*Document de la session, No 149.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 mars 1912.—Copie de tous *memoranda*, lettres, requêtes, instructions ministérielles ou départementales en la possession du gouvernement ou de l'un de ses départements, se rapportant au prétendu changement de nom du bureau de poste de Blind-River, dans la province d'Ontario. (*Document de la session, No 150.*)

Aussi.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 mars 1912.—Copie de toute lettre, requête, plainte, déposition, rapport d'enquête et de tout autre document en la possession du département des Postes et se rapportant à la destitution de madame veuve Antoine St. Martin comme maîtresse de poste à Saint-Louis de Bonsecours, comté de Richelieu, et à la nomination du nouveau maître de poste. (*Document de la session, No 79ggg.*)

Aussi.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 janvier 1912.—Copie de toute correspondance, documents, recommandations et rapports concernant la destitution de Joseph Moreau comme maître de poste à Saint-Germain de Kamouraska en l'année 1905. (*Document de la session, No 79hhh.*)

Aussi.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 mars 1912.—Copie de toute lettre, requête, plainte, déposition, rapport d'enquête et de tout autre document en la possession du département des Postes et se rapportant à la destitution de M. le docteur H. Dupré, comme maître de poste à Saint-Robert, comté de Richelieu, et à la nomination du nouveau maître de poste. (*Document de la session, No 79eee.*)

Et aussi.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912.—Etat indiquant, sous forme de tableau, le nombre de destitution dans le département des Postes depuis le 1er octobre 1911 dans les neuf provinces du Canada; les noms des maîtres de poste ainsi destitués, la localité, les causes du renvoi, les noms des pétitionnaires demandant ces destitutions, dans chaque cas, et les noms des pétitionnaires opposés à ces destitutions. (*Document de la session, No 79fff.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 152) à l'effet d'étendre les frontières de la province de l'Ontario.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 78) modifiant la Loi des Inspections et de la Vente.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 180) modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Lordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 185) à l'eet d'autoriser la vente à la province du Manitoba de certaines réserves militaires dans la cité de Winnipeg.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

M. Hughes (Victoria) propose, secondé par M. Cochrane,—Que le dit bill soit de suite référé au comité général de la Chambre.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau ce jour.

Résolu, que ce jour cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 144) intitulé: "Loi pour aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway*";

Bill (No 166) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Prisons publiques et de Réforme"; et

Bill (No 168) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier".

Aussi, le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill E 2 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company*".

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 77) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager et de promouvoir les grandes routes", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 183) autorisant des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et des ponts qui y sont mentionnés.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 100) intitulé: "Loi à l'effet d'aider et d'encourager l'Agriculture"; et

Bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Banques".

Aussi, le Sénat désapprouve l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill Y 2 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company* pour les raisons suivantes:—

"Que l'article 14 du dit bill reproduit simplement l'article 5 de l'Acte, chapitre 95, 1901, intitulé: 'Acte concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée)', lequel est l'un des actes que l'on veut refondre par la présente loi; et que, de plus, les dits pouvoirs conférés à la dite compagnie ont été uniformément accordés par ce Parlement chaque fois qu'il en a été requis."

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 190) autorisant une gratification aux volontaires qui ont servi la Couronne lors des invasions féniennes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille trois cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Postes:—Pour porter de $3,100 à $3,750, depuis le 1er janvier 1912, les appointements de H. B. Verret, sous-ministre suppléant des postes, $162.50; pour quatre commis dans la première division, subdivision B, et quatre dans la 2me division, subdivision A, $14,800; John Graham, promu par les présentes de la 2me division, subdivision A, à la 1re division, subdivision B, à partir du 1er avril 1911, $2,100; H. H. O. Gray, promu par les présentes de la subdivision B à la subdivision A de la 2me division, et pour porter ses appointements au maximum à partir du 1er avril 1911, $500; Mlle Kathleen Merrick, promue par les présentes de la 3e division, subdivision A, à la 2me division, subdivision B, pour porter ses appointements de $1,200 à $1,600, à partir du 1er avril 1911, $400; James O'Connor, promu par les présentes de la 3e division, subdivision A, à la 2me division, subdivision B, aux appointements de $1,350 par année depuis le 1er avril 1911, $150; dépense casuelle—commis aux écritures—crédit supplémentaire, $5,200, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes—service extérieur—appointements et allocations:—Pour porter les appointements de M. W. G. Milligan, sous-inspecteur des postes à Toronto, de $1,900 à $2,500, à partir du 1er avril 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service postal:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille six cent quarante-sept dollars et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses:—Divers—crédits supplémentaires, $75,000; pour dédommager M. F. Cavanagh, courrier sur chemin de fer, des frais de médecin et autres occasionnés, ainsi que de la perte de temps subie à la suite d'une lésion à un œil reçue le 30 janvier 1911, pendant qu'il était de service sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, entre Ottawa et Toronto, $572.30; pour dédommager M. Joseph A. de Champlain, courrier sur chemin de fer, de la perte d'effets d'habillement et personnels dans l'incendie d'un wagon-poste sur l'Intercolonial, le 23 octobre 1911, $34.75; pour dédommager M. Joseph Beaulieu, courrier temporaire sur chemin de fer, de la perte d'effets d'habillements et personnels, ainsi que des frais de médecin et autres déterminés par des lésions reçues dans un accident, pendant qu'il était de service sur l'Intercolonial, le 30 mai 1908, $40, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 183) autorisant l'octroi de subventions pour aider aux lignes de chemins de fer et aux ponts y mentionnés;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Jeudi, 28 mars 1912.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blonlin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et trente minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 28 mars 1912.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les paiements suivants:—

Un paiement de $2,086.80 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limitel,* de Montréal, en rapport avec des lumières, manteaux de cheminée, becs de lampe, etc., tel que porté à la page P-96 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1907.

Un paiement de $11,174.85 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* de Montréal, en rapport avec des lumières, installations, becs de lampe, etc., tel que porté à la page O-117-18 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1908.

Un paiement de $54,050.01 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* de Montréal, en rapport avec de l'huile, dite *Arctic oil,* etc., tel que porté à la page O-121-122 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1909.

Un paiement de $42,579.23 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited, de Montréal,* en rapport avec des brosses de soies, ampoules électriques, tubes, tel que porté à la page O-94 du rapport de l'Auditeur généralfi exercice terminé le 31 mars 1910.

Un paiement de $9,000 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* de Montréal, en rapport avec des *diamond gas vapour installations,* tel que porté à la page N-92 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1911.

Et relativement à ces item, le 2 mars courant, votre comité a ordonné que J. R. Bain, 318 rue Craig-ouest, Montréal, et R. C. Miller, ex-président de la dite compagnie, soient sommés de comparaître devant le comité et de rendre témoignage au sujet des susdits paiements, mercredi, le 27 mars, à 10.30 a.m.

En conformité de cet ordre, le télégramme-sommation suivant a été expédié de suite:—

TÉLÉGRAMME.

22 mars 1912.

R. C. MILLER,
Hôtel Turkish Bath, Montréal, Qué.

Vous êtes par les présentes sommé de comparaître devant le comité des Comptes Publics de la Chambre des Communes, à 10.30 a.m., mercredi, le 27 mars 1912, et d'y rendre témoignage au sujet de paiements faits à la *Diamond Light and Heating Company, Limited,* Montréal, en 1907, 1908, 1909, 1910.

THOMAS S. HOWE,
Greffier du comité.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA,
OTTAWA, 22 mars 1912.

SOMMATION.

A R. C. MILLER, Ecuier,
48 Hôtel Turkish Bath,
Montréal.

Prenez avis que vous êtes par les présentes sommé et requis de comparaître à la Chambre des Communes, Ottawa, mercredi prochain, le 27 mars 1912, à 10.30 a.m., en la salle de comité No 32, et, de rendre témoignage devant le comité des Comptes Publics de la Chambre des Communes, relativement aux paiements suivants:—

Un paiement de $2,086.80 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, de Montréal, en rapport avec des lumières, manteaux de cheminée, becs de lampe, etc., tel que porté à la page P-96 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1907.

Un paiement de $11,174.85 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, de Montréal, en rapport avec des lumières, installations, becs de lampe, etc., tel que porté à la page O-117-18 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1908.

Un paiement de $54,050.01 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, de Montréal, en rapport avec de l'huile, dite *Arctic oil*, etc., tel que porté à la page O-121-122 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1909.

Un paiement de $42,579.23 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, de Montréal, en rapport avec des brosses de soies, ampoules électriques, tubes, tel que porté à la page O-94 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1910.

Un paiement de $9,000.00 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, de Montréal, en rapport avec des *diamond gas vapour installations*, tel que porté à la page N-92 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1911.

Au cours de l'enquête faite par le comité, mercredi, le nom de R. C. Miller a été appelé, sans réponse; alors le greffier a déclaré ce qui suit sous serment:—

Thomas S. HOWE, est appelé, assermenté et interrogé.

Par M. Meighen:

Q. M. Howe, vous êtes greffier du comité des Comptes Publics?

R. Oui.

Q. Avez-vous, conformément à une motion adoptée par ce comité le 22 mars courant,—motion présentée par moi-même—adressé une assignation ou subpœna à R. C. Miller, ci-devant président de la *Diamond Light and Heating Company, Limited*, Montréal?

R. A 3 heures de l'après-midi du 22 mars, j'ai télégraphié à R. C. Miller, 48 Hôtel Turkish Bath, Montréal, la formule ordinaire d'assignation par télégraphe. A 5 heures de l'après-midi du même jour, je lui ai adressé au même domicile une lettre recommandée contenant la formule complète d'assignation.

Q. Une assignation en règle dans la forme légale émise par ce comité?

R. Oui, adressée à lui à 48 Hôtel Turkish Bath, Montréal.

Q. Est-ce son adresse?

R. Le secrétaire de M. Ames l'a trouvé pour moi dans l'indicateur du téléphone.

Q. Pouvez-vous nous dire si ces assignations lui sont parvenues ou non?

R. J'ai téléphoné d'ici il y a une demi-heure à l'inspecteur des postes qui m'a répondu que l'assignation était parvenue à Montréal où elle était arrivée à 7 heures

du matin, le 23, mais il n'a pas d'autres renseignements dans le moment, et il pense qu'il ne pourra rien savoir de plus avant 1 heure.

Q. Avez-vous su de la compagnie de télégraphe si votre dépêche avait été délivrée?

R. Je ne l'ai pas demandé.

Q. C'est-à-dire, que l'assignation est parvenue à Montréal mais vous ne pouvez pas dire, d'après les renseignements obtenus du département des Postes, si M. Miller l'a retirée ou non du bureau de poste?

R. Non, c'est ce que l'inspecteur cherche à savoir présentement. Il se sert dans ce but du téléphone à longue distance. Je l'ai informé que la question était devant le comité et qu'il était très important de s'assurer de la chose le plus tôt possible.

Et, à ce sujet, M. Middlebro, président du comité, a déclaré qu'il avait été averti par l'assistant sous-ministre des Postes qu'une lettre recommandée portant le timbre de la Chambre des Communes, 22 mars 1912, avait été délivrée à M. Matheson, commis de l'Hôtel Turkish Bath, Montréal, et que M. Matheson avait délivré la dite lettre recommandée à R. C. Miller en personne, le 23 mars 1912.

Votre comité fait aussi rapport qu'il a donné instruction à son greffier de faire rapport à la Chambre, pour sa gouverne, de tout renseignement qu'il pourrait recevoir subséquemment relativement à la remise à R. C. Miller d'une assignation de ce comité.

Ci-jointe est une déclaration statutaire de Matthew J. Fanning, concernant l'envoi et la remise de l'assignation expédiée par télégraphe au dit R. C. Miller.

W. S. MIDDLEBRO,
Président.

Dans l'affaire de l'enquête tenue par le comité des Comptes Publics au sujet de certains paiements faits par le gouvernement du Canada à la *Diamond Light and Heating Company, Limited,* au cours des années 1907, 1908, 1909, 1910 et 1911.

Je, Matthew J. Fanning, télégraphiste au bureau de la ligne de télégraphe du C.P.R., dans la Chambre des Communes, déclare solennellement que—le 22 mars 1912, j'ai expédié du dit bureau la dépêche suivante:—

" 22 mars 1912.

" R. C. Miller, Hôtel Turkish Bath,
" Montréal, Québec.

" Vous êtes par les présentes sommé de comparaître devant le comité des Comptes Publics de la Chambre des Communes, à 10.30 a.m., mercredi, 27 mars 1912, et d'y rendre témoignage au sujet de paiements faits à la *Diamond Light and Heating Company, Limited,* Montréal, en 1907, 1908, 1909, 1910 et 1911.

" (Signé) THOMAS S. HOWE,
" Greffier du comité."

Que le 27 mars 1912, j'ai demandé à notre bureau de Montréal d'établir que la dite dépêche avait été livrée au dit R. C. Miller, et le même jour, j'ai reçu en réponse la dépêche suivante:—

" S. Y. S. D. 25—La vôtre du 22—Miller, hôtel Turkish Bath, signé Howe, livrée à 4.15 même jour. Avons reçu."

Ce qui établit que la dépêche ci-dessus a été livrée le dit 23 mars 1912, et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de la loi de la preuve en Canada, 1893.

Déclaré devant moi, à Ottawa,
ce 27 mars 1912.

(Signé) M. J. FANNING.

(Signé) E. A. LANCASTER,
Notaire public pour Ontario.

M. Macdonell, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 46) constituant en corporation la *British Trust Corporation*, et recommande qu'ils soient adoptés.

Conformément à l'ordre de la Chambre du 25 mars 1912, votre comité a pris de nouveau en considération le bill O 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada", et il a décidé d'en faire rapport sans autre amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill X 2 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada, l'Impériale, à responsabilité limitée", et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Travail sur les prix de gros en Canada, 1911. (*Document de la session, No 151.*)

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Nickel,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Nickel,

Résolu, qu'il soit émis, sans délai, un ordre de la Chambre pour la comparution devant le comité des Comptes Publics, samedi, le 30 mars 1912, à 10.30 a.m., de R. C. Miller, ci-devant président de la *Diamond Light and Heating Company, Limited*, Montréal, l'un des témoins mentionnés dans le troisième rapport du dit comité.

Sur motion de M. Burnham, secondé par M. Hepburn,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, en vertu du 4me alinéa de la règle 37,—Liste des sujets des tableaux et aquarelles qui sont devenus la propriété de la Galerie Nationale du Canada depuis 1891, et donnant le nom de l'auteur dans chaque cas.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 170) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Caisses d'Epargnes de Québec";

Bill (No 165) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel";

Bill (No 150) intitulé: "Loi concernant les Commissaires du havre de Montréal"; et

Bill (No 179) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil".

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 151) pourvoyant à l'extension des frontières de la province de Québec.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Monk,
Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 187) à l'effet d'autoriser l'octroi d'une subvention à la *Canadian Northern Pacific Railway Company*, pour aider à la construction du chemin de fer y mentionné.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.
Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 189) à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.
Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 188) à l'effet d'aider à la construction de certains ponts de chemins de fer de la *St. John and Quebec Railway Company*, et de ratifier une convention faite entre la Compagnie et les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.
Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.
Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 mars 1912,—Copie de tous papiers,

télégrammes, lettres, pétitions et affidavit concernant la destitution de George Bourgoin, employé à titre de statisticien sur le canal Lachine. Aussi, copie de toutes lettres échangées entre le ministre des Travaux Publics et le ministre des Chemins de fer et Canaux au sujet de la dite destitution. (*Document de la session, No 79iii.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 167) intitulé: "Loi concernant la constitution de livres de généalogie du bétail";

Bill (No 156) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Juges"; et

Bill (No 171) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Milice".

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du bill (No 183) autorisant des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et des ponts qui y sont mentionnés;

M. Cochrane propose, secondé par M. Foster,—Que le dit ordre soit rescindé et le bill renvoyé à un comité général afin de l'amender de nouveau.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill tel qu'amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède à la prise en considération du dit bill.

M. Cochrane propose, secondé par M. Foster,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Emmerson propose, comme amendement, secondé par M. Pugsley,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec mandat et pouvoir de retrancher l'alinéa (*a*) du paragraphe vingt-cinq, et de retrancher les mots "n'excédant pas en totalité 40 milles" dans la dernière ligne du dit paragraphe.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative, sur division.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 77) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager et de promouvoir l'amélioration des grandes routes", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Retrancher les mots "à toute province", substituer les mots "aux diverses provinces de la Puissance".

Page 1, ligne 20.—Retrancher les mots "dans cette province".

Page 1, ligne 21.—Aux mots "une subvention" substituer les mots "des subventions", et après "par" insérer "en somme".

Page 1, ligne 23.—Après "effet" insérer ce qui suit comme paragraphe 2:—

"2. La somme d'argent votée en toute année pour être dépensée sous l'autorité de la présente loi doit être répartie entre les diverses provinces de la Puissance et à

elles payées en proportion des populations respectives de ces provinces indiquées par le précédent recensement."

Page 1, ligne 24.—Après "route" insérer "ou tout pont".

Page 2, ligne 6.—Après "route" insérer "ou pont".

Page 2.—Retrancher l'article 6.

Les trois premiers amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le quatrième amendement, étant lu la seconde fois;

M. Cochrane propose, secondé par M. Burrill,—Que le dit amendement ne soit pas adopté pour les raisons suivantes:—

1. Parce que le même amendement en substance a déjà été pris en considération et rejeté par cette Chambre.

2. Parce qu'il sera pourvu dans le bill des subsides à la répartition des subventions projetées entre les provinces respectives pour l'exercice financier prochain.

3. Parce que cette répartition peut être plus convenablement déterminée dans le budget annuel.

4. Parce que l'amendement proposé n'est ni nécessaire ni désirable.

Que le septième amendement ne soit pas agréé, pour les raisons suivantes:—

1. Parce que l'article 6 du dit bill contient une disposition judicieuse aux fins de favoriser la construction et l'amélioration des grandes routes.

2. Parce qu'il est à propos de pourvoir au cas où une province peut désirer que le ministre entreprenne la construction d'une nouvelle route, ou l'amélioration d'une route déjà en existence.

3. Parce que l'article pourvoit à une méthode pratique de coopération entre le gouvernement fédéral et celui des provinces en vue de la construction ou de l'amélioration des grandes routes.

4. Parce que, en vertu de cet article, aucune mesure ne peut être prise par le gouvernement fédéral sans l'autorisation et l'approbation de la législature provinciale et du gouvernement de la province.

5. Parce qu'il est à désirer de pourvoir à tout moyen raisonnable de coopération entre le gouvernement fédéral, et celui des provinces en vue de favoriser la construction et l'amélioration des grandes routes, sans enfreindre les droits des provinces, lesquels sont parfaitement sauvegardés par le dit article.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

Les amendements subséquents, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du bill (No 149) concernant les eaux dans la zone des chemins de fer et dans l'étendue de terres de la rivière La Paix;

M. Rogers propose, secondé par M. Burrill,—Que le dit ordre soit rescindé et le bill renvoyé à un comité général afin de l'amender.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 186) à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions au gouvernement de la province d'Ontario pour aider à la construction du *Temiskaming and Northern Ontario Railway.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 137) modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1908, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 190) autorisant une gratification aux volontaires qui ont servi la Couronne lors des invasions féniennes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, savoir: Bill (No 32) intitulé: " Loi concernant les grains ", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le coucours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—bureau du Conseil privé:—Pour un commis de la troisième division, subdivision A, $900; archives fédérales—supplément à l'archiviste fédéral, pour changement de rang, en vertu de la loi sanctionnée le 12 mars 1912, $1,300; pour pourvoir à la promotion de treize commis de la troisième division, subdivision B à la troisième division, subdivision A, $1,300; pour pourvoir aux appointements d'un employé devant être nommé pour recevoir les visiteurs à l'édifice des Archives et pour entretenir les fournitures des archives, $800, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires Extérieures:—Pour un commis dans la troisième division, subdivision A, $900; dépenses casuelles—crédit supplémentaire, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cent vingt-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Sénat:—Pour payer aux membres du Sénat leur indemnité totale pour la session, y compris les jours d'absence causée par la maladie durant la session de 1911-12, nonobstant toute disposition contraire contenue dans le chapitre 10 des Statuts Refondus du Canada, Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, $12,910; pour le secrétaire privé de M. l'Orateur, $600; pour payer au Dr P. H. Bryce ses services rendus relativement au comité d'Hygiène publique, $250; pour les services d'un commis surnuméraire durant un mois, $108.33; dépense casuelle—crédit supplémentaire, $3,360, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et douze mille six cent quarante et un dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Dépense casuelle—pour les députés et la tribune des journalistes, $9,960; papeterie—pour les députés et la tribune des journalistes, $3,600; pour rajuster les appointements du sergent-d'armes en conséquence du retrait du loyer ci-devant exigé de cet officier, $500; pour pourvoir à la nomination d'un nouveau sténographe des Débats, première division, subdivision B, $2,100; crédit supplémentaire requis pour commis de la session, $1,700; pour acheter, pour l'usage des sénateurs et députés, 350 exemplaires du Canadian Annual Review, édition de 1912, $1,100; pour fournir aux députés la sténographie et la dactylographie requise—crédit supplémentaire, $50,000; sergent-d'armes—appointements de W. G. Thompson, électricien, permuté du ministère des Travaux Publics au personnel de la Chambre, $1,000; pour porter le salaire des femmes de journée permanentes de 75 cents à $1 par jour, $1,368.75; pour porter le salaire des femmes de journée employées durant la session de 75 cents à $1 par jour, $1,312.50, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer Intercolonial:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statitisques:—Archives, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record,* pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le recensement et statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Annuaire statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'impression et distribution de bulletins et de rapports de stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial à Londres et aider à l'entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie laitière et de l'arboriculture fruitière, perfectionnement et transport de produits alimentaires et autres produits agricoles, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager la production et l'emploi de graines de semence supérieures et pour appliquer l'Acte relatif aux semences, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Vendredi, 29 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie du bétail, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la santé des animaux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques:—Etablissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour administrer et appliquer la loi sur les conserves alimentaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager la production et la vente du tabac canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution au maintien de l'Institut International d'Agriculture et frais de représentation à cet institut, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour appliquer la loi sur le marquage de l'or et de l'argent, 1908, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour expérience relative à l'emploi à froid des fruits, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions aux expositions fédérales, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration et la mise en vigueur de la *Loi des Insectes destructeurs et autres fléaux,* pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la *Canadian National Exhibition,* de Toronto, pour défrayer le coût de l'édifice fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la léproserie de Tracadie et de l'île D'Arcy et lèpre en général, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Acte des Travaux publics (hygiène), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de l'Agriculture:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Recensement et statistiques—pour payer à certains fonctionnaires du ministère des Affaires des Sauvages et à certains gendarmes de la police à cheval du Nord-Ouest les services qu'ils ont rendus lors du recensement de 1911—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques:—Pour l'établissement et l'entretien de nouvelles succursales—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour maintien et dépenses d'un représentant à l'Institut International d'Agriculture—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Salaires et dépenses imprévues des districts organisés et de la santé publique dans d'autres districts—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de l'Agriculture:—Pour un commis dans la première division, subdivision A, et pour la promotion de 2 commis de la première division, subdivision B, à la première division, subdivision A, $2,800; pour trois commis, première division, subdivision B, et trois promotions de la deuxième division, subdivision A, à la première division, subdivision B, $6,500; pour le secrétaire privé, $525; pour la promotion de quinze commis de la deuxième division, subdivision B, à la deuxième division, subdivision A—crédit supplémentaire, $9,000; promotion de vingt commis de la troisième division, subdivision B, à la troisième division, subdivision A—crédit supplémentaire, $2,400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ingénieur général consultant du gouvernement fédéral:—Promotion d'un commis de la deuxième division, subdivision B, à la deuxième division, subdivision A, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille et cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Somme

requise pour remplacer l'édifice de la caserne où logeaient les sous-officiers et les gendarmes à Régina, Sask., et détruit par le feu, le 21 mars 1912, $25,000; somme requise pour remplacer les armes, l'équipement, les effets d'habillement et le matériel, détruits par le feu, $5,000; gratification et pension à Mme John Fitzgerald, la mère de feu l'inspecteur, qui perdi la vie sur la route reliant Dawson à McPherson, en février 1911, $2,100, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le monument Champlain, Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Monument Cartier, Montréal, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enquête sur la *Farmers' Bank*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les enquêtes sur la Loi des enquêtes, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution au monument d'Alexander Muir, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions pour payer les dépenses d'une équipe athlétique canadienne aux Jeux olympiques internationaux à Stockholm, Suède, en 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du tarif, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent quatre-vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les honoraires de J. M. McDougall, C.R., dans l'enquête sur les accusations portées contre M. Lanctôt, M.P., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à l'exposition socio-pédologique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour augmenter la souscription au Catalogue International de Littérature Scientifique en la portant de $500 à $585 (paiement d'une autre série), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rémunérer les services de la *Canadian Bank of Commerce* dans le Yukon, pour la période comprise entre le 1er avril 1910 et le 31 mars 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le salaire d'un secrétaire privé de l'honorable M. Lougheed, un membre du cabinet et leader du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la réclamation de Charlotte Wiley, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère du Revenu de l'Intérieur:—Pour porter à $3,750 par année, à partir du 1er avril 1911, les appointements de Wm. Himsworth, sous-ministre suppléant et secrétaire du ministère, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille trois cent soixante et treize dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc.—crédit supplémentaire, $5,000; timbres pour tabacs canadiens et tabacs importés—crédit supplémentaire, $8,000; traduction

spéciale—crédit supplémentaire, $100; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc.—crédit supplémentaire, $7,000; pour indemniser les fonctionnaires de la perte d'effets personnels à la suite de la destruction par incendie du laboratoire et du dépôt à alcool méthylique, le 4 janvier 1911, $273.50, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique:—Appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures—crédit supplémentaire, $2,000; appointements des inspecteurs du gaz et de l'électricité—crédit supplémentaire, $7,000; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments—crédit supplémentaire, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère du Revenu de l'Intérieur:—Pour le secrétaire privé, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Mines:—Division des Mines—promotion de trois commis de la première division, subdivision B, à la première division, subdivision A—crédit supplémentire, $1,462.50; promotion de trois commis de la troisième division, subdivision B, à la troisième division, subdivision A—crédit supplémentaire, $300; pour remédier à l'insuffisance de l'estimation en ce qui concerne trois commis de la troisième division, subdivision B, $900; crédit supplémentaire requis pour la nomination d'un messager à $600 par année, $100; division de la Commission géologique—promotion d'un commis de la première division, subdivision B à la première division, subdivision A—crédit supplémentaire, $400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—division des Mines:—Recherches relatives aux gisements de minerais—crédit supplémentaire, $9,200; impression et traduction des rapports en français—crédit supplémentaire, $15,000; études de problèmes métallurgiques d'importance économique—crédit supplémentaire, $3,300, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille et cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Traduction spéciale—crédit supplémentaire, $100; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en remboursent le prix de revient, et pour loyer, force motrice, transport, appointements, etc.—crédit supplémentaire, $13,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures, inspection du gaz et de la lumière électrique:—Loyer, combustible, frais de voyage, port de lettres, papeterie, etc., P. et M. compris une somme pour l'achat d'un type modèle métrique, traitements des inspecteurs et frais y relatifs—crédit supplémentaire, $5,000; loyer, combustible, frais de voyage, port de lettres, papeterie, etc., pour l'inspection du gaz et de la lumière électrique, et pour l'achat et réparations d'instruments—crédit supplémentaire, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et dix minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Vendredi, 29 mars 1912.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que les témoignages entendus par le comité au sujet des paiements faits par la *Diamond Heat and Light Company* soient imprimés de jour en jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

Votre comité désire soumettre en même temps les déclarations de Samuel Forest, Léon Leduc, J. W. Madigan, T. J. Matheson, Arthur Rock, ainsi qu'une déclaration complémentaire du dit T. J. Matheson, prouvant que la sommation à R. C. Miller, en cette matière, lui a été remise personnellement. (*Appendice No I.*)

M. Monk, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous rapports, requêtes et correspondance en la possession du département des Travaux Publics, au sujet de l'amélioration du havre de Port-Dover, comté de Norfolk, Ont.; ainsi que de tous les papiers et documents qui se rapportent aux relations du Grand-Tronc avec ce port. (*Document de la session, No 127a.*)

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, que le bill B (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer".

Le bill est en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 138) intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de Winnipeg et de Saint-Boniface";

Bill (No 181) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon"; et

Bill (No 182) intitulé: "Loi concernant le terrain de l'Hôtel du gouvernement, Toronto".

Aussi, le Sénat a adopté le bill K 3 (No 192) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la présente session, intitulée: 'Loi constituant en corporation l'*Ottawa and Lake McGregor Railway Company*'", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill W 2 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited*".

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 février 1912,—Relevé faisant connaître quelle somme a été dépensée par le gouvernement, depuis le 15 octobre 1911, pour la confection et la réparation des sacs de malle, et pour les garnitures en métal de ces sacs, y compris les cadenas; et quels sont les noms et les adresses des compa-

gnies, fabricants et particuliers à qui des paiements ont été faits, et quelle somme a été payée en chaque instance. *(Document de la session, No 153.)*

Avec le consentement de la Chambre;

M. Barker propose, secondé par M. Blain,—Que le bill K 3 (No 192) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la loi de la présente session, intitulée: 'Loi constituant en corporation l'*Ottawa and Lake McGregor Railway Company*'", soit maintenant lu la première fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Borden propose, secondé par M. Monk,—Que le bill (No 187) à l'effet d'autoriser l'octroi d'une subvention à la *Canadian Northern Pacific Railway Company* pour aider à la construction du chemin de fer y mentionné, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Graham propose, comme amendement, secondé par M. Oliver,—Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec mandat de le modifier en y ajoutant l'article suivant:—

"La concession de ces subventions et leur réception par la dite compagnie sont subordonnées à la condition que la Commission des chemins de fer pour le Canada pourra en tout temps accorder et assurer à d'autres compagnies des droits de circulation, des arrangements relatifs aux transports et autres droits de nature à assurer à tous les chemins de fer de correspondance avec le dit chemin de fer ainsi subventionné, des facilités raisonnables et justes pour l'exercice de ces droits de circulation, des arrangements équitables et raisonnables pour les transports avec les compagnies en correspondance, et un tarif uniforme par mille, entre tous ces chemins de fer en correspondance; et la dite commission a en tout temps le contrôle absolu des tarifs à prélever et imposer par la compagnie par le présent subventionné; mais toute décision de la dite commission rendue sous le régime du présent article peut en tout temps être modifiée ou rescindée par le Gouverneur en conseil selon qu'il juge juste et à propos."

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative, sur division.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Cochrane propose, secondé par M. Monk,—Que le bill (No 188) à l'effet d'aider à la construction de certains ponts de chemins de fer de la *Saint John and Quebec Railway Company*, et de ratifier une convention faite entre la Compagnie et les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Carvell propose, comme amendement, secondé par M. Michaud,—Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec mandat et pouvoir de modifier l'article 2 en y ajoutant ce qui suit:—

"Des obligations de la Compagnie du Pont qui seront ainsi garanties, il sera fait une réserve spéciale d'obligations jusqu'à concurrence d'au moins $200,000 sous la direction et gouverne du ministre des Chemins de fer et Canaux, pour assurer la construction du pont sur la rivière Saint-Jean, à ou près Andover."

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative, sur division.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Sixième rapport de la Commission des chemins de fer pour le Canada; exercice terminé le 31 mars 1911. (*Document de la session, No 20c.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations, se rapportant à la destitution de Louis Déchesne, employé du département de la Marine sur le quai de la Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska. (*Document de la session, No 79jjj.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Dépenses diverses, $10,000; traitements des magistrats stipendiaires du Nord-Ouest, $6,000; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, C.-B., $1,200, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la cour Suprême du Canada:—Dépense casuelle et déboursés, traitements des fonctionnaires (shérif, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $5,500; livres de droit et autres pour la bibliothèque, et reliure, $6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada:—Dépense casuelle, frais de voyage des juges et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impressions et papeterie, et $50 de livres pour les juges, $6,000; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, $1,500; supplément à L. A. Audette, registraire, en sa qualité d'éditeur de ces décisions, $300; à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, $50; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $500; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $333.34, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-sept mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Allocation de voyage aux juges, $1,500; allocation de subsistance aux juges, $15,000; traitement du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $4,000 chacun, du shérif adjoint et du greffier adjoint, à $1,800 chacun, et des deux sténographes, à $2,000 chacun, $13,800; allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $10,400; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $8,000; entretien des prisonniers, $12,000; transport des prisonniers, $5,000; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses de ministère public, appointements et allocations de subsistance d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroners, etc., $12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Somme requise, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent seize mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Kingston, $151,200; Saint-Vincent-de-Paul, $128,000; Dorchester, $79,600; Manitoba, $62,300; Colombie-Britannique, $77,600; Alberta, $59,500; Saskatchewan, $49,500; en général, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Frais de contribution pouvant se répartir pour services relatifs aux litiges mus au ministère de la Justice, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau ce jour.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill F 2 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada".

Bill W (No 145) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission*, et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada".

Et l'heure consacrée aux bills privés, étant expirée,—M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Avec la permission de la Chambre;

M. Barker propose, secondé par M. Blain,—Que l'ordre de la Chambre de ce jour, portant que le bill K 3 (No 192) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la loi de la présente session, intitulée: 'Loi constituant en corporation l'*Ottawa and Lake McGregor Railway Company*'", soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre, soit rescindé et que le dit bill soit inscrit sur le feuilleton parmi les bills privés pour seconde lecture, ce jour, et que toutes les règles relatives aux bills privés soient suspendues au sujet du dit bill.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Barker propose alors, secondé par M. Blain,—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

Avec le consentement de la Chambre;

Ordonné, que M. Lennox ait la permission de présenter un bill (No 194) modifiant la loi de la présente session, intitulée: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*".

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

M. Lennox propose, secondé par M. Lancaster,—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

M. Lennox propose, secondé par M. Lancaster,—Que le dit bill soit maintenant renvoyé au comité général de la Chambre.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permisison de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Avec la permission de la Chambre;

Ordonné, que M. Lennox ait la permission de présenter un bill (No 195) modifiant la loi de la présente session, intitulée: "Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*".

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

M. Lennox propose, secondé par M. Lancaster,—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

M. Lennox propose, secondé par M. Lancaster,—Que le dit bill soit renvoyé au comité général de la Chambre, devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport suivant du greffier de la Chambre des Communes touchanc l'augmentation statutaire du salaire des commis et employés de la Chambre:—

Chambre des Communes,
Bureau du Greffier,
Ottawa, 28 mars 1912.

L'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport que tous les fonctionnaires, commis et employés de la Chambre des Communes, ainsi que les commis de la division de distribution conjointe de la Chambre des Communes et du Sénat, qui peuvent participer à l'augmentation annuelle de traitement sous le régime de l'article 37 du chapitre 15 des Lois de 1908, onc droit à cette augmentation par suite de bonne conduite, attendu que tous la méritent sans exception.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

Je recommande par les présentes que l'augmentation de salaire mentionnée dans le rapport ci-dessus soit payée aux membres du personnel de la Chambre, y compris les commis employés dans la division de distribution conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes.

T. S. SPROULE,
Orateur.

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Barker,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution annuelle à la *Canadian Law Library* de Londres, Ang., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la réunion et publication des rapports généraux de l'Exécutif et des règlements du gouvernement fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la réunion et publication des rapports, arrêtés du Conseil et correspondance concernant la législation provinciale, 1896-1910, les deux années comprises, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais relevant de la convention, des revendications pécuniaires avec les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de voyage de Sir Charles Fitzpatrick pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les consultations d'avocat à l'Auditeur général et frais de voyage se rattachant à l'inspection et à l'examen des comptes, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à l'Association anti-tuberculose, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la Canadian *Handicraft's Guild*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour la continuation des expériences avec les rennes dans le Labrador canadien, sous la surveillance du Dr. W. T. Grenfell, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de la Commission de conservation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au Canadian Mining Institute, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le juge en chef de la cour Suprême du Canada, pour couvrir les frais de voyage et autres dépenses que lui occasionnent ses fonctions de substitut de Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour défrayer les dépenses préliminaires relatives au Congrès international géologique, qui se tiendra au Canada, 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et neuf dollars et soixante et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de la Justice, y compris la division des pénitenciers—Somme requise pour appointements de J. Leslie, promu à la 1re division, subdivision A, à partir du 1er avril 1911, $275; appointements du secrétaire privé depuis le 15 janvier 1912, à $2,800 par année, $594.62, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice:—Pour pourvoir à la promotion d'un commis de la troisième division, subdivision B, à la troisième division, subdivision A, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille quatre cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Saint-Vincent-de-Paul—crédit supplémentaire, $15,000; Colombie-Britannique—crédit supplémentaire (y compris une somme de $133.33 pour payer à W. A. Patchell la différence entre le salaire de gardien ($800) et celui de gardien-chef ($1,000) du 1er août 1911 au 31 mars 1912), $20,133.33; Alberta—crédit supplémentaire, $10,000; Saskatchewan—crédit supplémentaire, $15,000; Saskatchewan—allocation à John McLeod, mécanicien et forgeron-inspecteur, pour frais de déménagement de Dorchester, N.-B., à Prince-Albert, Sask., $300, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Allocation supplémentaire aux juges en ce qui concerne la cour de Circuit, de Montréal, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Pour payer un bonus spécial de $100 chacun aux officiers et aux employés des pénitenciers dont le salaire n'atteint pas $1,000 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la *Canadian Peat Society*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—division des Mines:—Recherches relatives aux dépôts de minerais, minéraux économiques, tourbières—détermination de la valeur comme combustibles des houilles et tourbes du Canada, y compris le salaire des ouvriers et journaliers, les machines additionnelles—recherches relatives au traitement des minerais, y compris les appareils et l'outillage d'un laboratoire—obtention de renseignements concernant les industries et opérations des mines et de la métallurgie, $75,000; impressions, livres, papeterie, dépenses des laboratoires de chimie et appareils, dépenses casuelles de bureau, services auxiliaires, $40,000; études de problèmes métallurgiques d'importance économique, $6,000; appareils et outillage, appointements d'inspecteurs, d'un chimiste, d'un machiniste, d'employés de bureau, et frais de voyage relativement aux études sur la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs en Canada, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'essayerie du Canada:—Maintien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et quatorze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service géologique:—Explorations et études au Canada, y compris des études ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, et rémunération de géologues, auxiliaires, dessinateurs et autres, $142,000; publication de rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $75,000; achat de livres, ins-

truments, appareils de laboratoire, substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, experts et employés temporaires de bureau, vêtements pour cinq aides, dépenses diverses, etc., $42,000; pour collection et achat de spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $15,000; compensation à John F. Lyons pour logement, combustible, éclairage et eau à lui fournis à titre de concierge du musée géologique, rue Susex, logement évacué lors du déménagement au musée Victoria, où il n'est plus ainsi logé, $400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Subvention pour venir en aide à la branche canadienne de la *St. John Ambulance Association,* pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille et cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Chemins de fer et Canaux:—Pour un commis, première division, subdivision A, $3,000; appointements d'un commis de la deuxième division, subdivision B, à $1,200 par année, $1,200; pour un commis de la troisième division, subdivision A, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-neuf mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—Intercolonial:—Moncton—ameublement de la nouvelle allonge des bureaux, $16,000; Point-Tupper—améliorations, $93,000; embranchement à Wallace-Harbour, $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de la Baie-d'Hudson:—Construction de chemin de fer, de gares terminales et d'élévateurs, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux:—Canal Welland, à navires—construction, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly:—Nouvelles machines, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Améliorations, écluse No 4, $200,000; nouveau remorqueur—crédit supplémentaire, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Nouveau remorqueur—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour les grandes routes:—Pour pourvoir au paiement, sous le régime de la *Loi d'amélioration des grandes routes du Canada,* des subventions suivantes aux diverses provinces du Canada pour la construction ou l'amélioration de grandes routes, ou pour ces deux objets, suivant qu'il est stipulé dans la dite loi, savoir Alberta, $52,189.90; Colombie-Britannique, $54,669.52; Manitoba, $63,460.10; Nouveau-Brunswick, $49,019.86; Nouvelle-Ecosse, $68,576.90; Ontario, $351,466.64; Ile-du-Prince-Edouard, $13,059.70; Québec, $278,964.80; Saskatchewan, $68,592.58, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—Québec:—Pour terminer les travaux de macadam de la chaussée de la Baie des Affamés, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Commission de chemin de fer du Canada—entretien et fonctionnement—crédit supplémentaire, $22,200; tracés, inspections et immigrations—chemins de fer—crédit supplémentaire, $50,000; Loi d'amélio-

ration des Grandes Routes du Canada—montant requis pour l'administration de la loi, y compris organisation et paiement du personnel pour la mise en vigueur des dispositions de la dite loi, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent dix-sept mille cinq cent douze dollars et quatre-vingt-onze centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Ontario:—Ottawa—palais des Archives—pour payer à Wm. M. McGillivray, entrepreneur de la construction, intérêt à 5 pour 100 sur le montant restant dû sur l'état estimatif ($2,341.68), du 7 décembre 1906 à date du paiement 25 avril 1911, $512.91; Ottawa—musée Victoria (à voter de nouveau, $87,000), $87,000; Ottawa—nouveaux édifices ministériels et leurs terrains (à voter de nouveau, $280,000), $500,000; Ottawa—palais législatif—agrandissement de la Bibliothèque, $30,000; Toronto—nouveaux édifices fédéraux, $300,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—divers—Secours à Mme Rébecca McDonald, veuve de feu A. J. McDonald, cantonnier sur le chemin de fer Intercolonial, tué dans l'exercice de ses fonctions, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—*Gazette du Canada,* pour l'année finissant le 31 mars 1913.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements et dépenses de l'agence canadienne à Paris, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat:—Nouvelles installations, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des impressions diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à la publication du Catalogue international des publications scientifiques, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une dépense occasionnée par la Loi de tempérance du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une dépense sous le régime de la Loi de naturalisation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements et dépenses de l'agence:—Paris, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des publications canadiennes pour la bibliothèque du bureau du Haut-commaissaire à Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues à être autorisées par un décret du Conseil et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada dans les pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider à la poursuite des travaux de la Société astronomique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Société Royale, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—Secrétariat d'Etat:—Pour porter à $3,450 par année les appointements de P. Pelletier, sous-secrétaire d'Etat suppléant, $100; pour deux promotions de la subdivision B à la subdivision A de la première division, $250; pour pourvoir aux appointements du secrétaire privé à $2,100 par année, $2,125; pour trois nouveaux commis dans la subdivision B de la troisième division, 1 à $512.50, 2 à $750, $2,012.50, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du Service civil:—Appointement d'un nouveau commissaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers—Impressions diverses—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—Commission du Service civil:—Dépense casuelle—pour payer à Marc Sauvalle, travail spécial de traduction relativement aux examens du service civil, $230, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif—divers:—Impressions, papier à imprimer et reliure, $200,000; impressions, reliure et distribution des lois, $10,000; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $8,000; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $5,000; listes électorales des provinces, $11,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère du Travail:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ministères en général:—Dépense casuelle—pour nettoyage—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Loi de la conciliation et du travail, y compris publication, impressions, reliure et distribution de la *Gazette du Travail*, et allocation aux corespondants—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Loi des enquêtes en matières de différends industriels, 1907, y compris paiement aux membres de la commission, aux témoins et les frais de voyage, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère du Travail:—Pour le secrétaire privé, $2,100; pour deux commis dans la deuxième division, subdivision A, $3,200, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Samedi, 30 mars 1912.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf millions, six cent soixante et cinq mille cent soixante et neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les postes—service extérieur:—Traitement et allocations, $3,861,856.50; service de distribution du courrier, $4,765,813; divers, $897,500; Territoire du Yukon, $140,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Postes:—Pour trois commis dans la première division, subdivision A, dont l'un devra être secrétaire-légiste, $8,400; crédit supplémentaire pour secrétaire privé, $1,125; pour un commis dans la deuxième division, subdivision A, $2,100; pour un commis dans la première division, subdivision B, $2,100; pour dix-sept commis dans la deuxième division, subdivision B—1 à $1,600, 1 à $1,400, 15 à $800, $15,000; appointements d'un commis, permuté du ministère du Commerce (omis du budget principal), $950; pour cinq trieurs à $500 chacun, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration des postes—service extérieur—traitements:—Crédit supplémentaire, $100,000; traitements de deux nouveaux sous-inspecteurs des postes à $1,800 chacun par année, l'un à Halifax et l'autre à Victoria, $3,600; pour porter le traitement de S. Tanner Green, inspecteur des postes à Québec, à $3,000, $400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service postal:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille cent dix-huit dollars et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses diverses:—Crédit supplémentaire, $100,000; installation d'un service télégraphique pour les îles de la Madeleine pendant les mois d'hiver, $338; pour payer à Mme Agnes Austin, veuve de J. J. Austin, sous-inspecteur des postes à London, une gratification équivalant à quatre mois du salaire de M. Austin, $566.66; service postal rural, livraison, $200,000; crédit requis pour le paiement des arrérages dus à 67 facteurs qui en 1909, ont accepté les dispositions de la Loi des Postes de 1902 et ont été classés au grade " C " à $2.25 par jour et pour les payer à raison de $2.75 à compter du 1er avril 1909, $26,213.75, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Pour aider à l'établissement, à l'entretien et à l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boëtte et à la conservation et au développement de la pêche des grands fonds et pourvoir à de meilleurs moyens de transport pour le poisson frais, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une dépense de la Commission internationale des pêcheries sous le régime du traité réglementant les pêches dans les eaux contiguës à la ligne des frontières, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante et un mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics (ministère de la Marine):—Fleuve Saint-Laurent (chenal des navires), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au parachèvement et à la construction du matériel de dragage pour le fleuve Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-aux-Pères, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Pour le secrétaire privé—crédit supplémentaire, $750; appointements d'un commis, dans la deuxième division, subdivision A (omis dans le budget principal), $2,100; pour quatre commis dans la deuxième division, subdivision B, 1 à $1,200, 3 à $800, $3,600; promotion de sept commis de la troisième division, subdivision B, à la troisième division, subdivision A, $1,100, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service naval:—Service radiotélégraphique—somme supplémentaire

requise pour la construction et l'entretien de stations de télégraphie sans fil, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les reconnaissances hydrographiques:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Crédit supplémentaire pour agences, loyers et dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour dédommager M. M. Brais, agent à Parry-Sound, des lésions qu'il a reçues à la suite d'une explosion de l'acétylène, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ministère de la Marine:—Pour pourvoir au parachèvement et à la construction du matériel de dragage pour le Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-aux-Pères—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Somme requise pour pourvoir aux dépenses des commissions des pêcheries, $1,000; pour pourvoir à la construction de cinq chaloupes pour le service des patrouilles des pêcheries de homards (voté de nouveau), $25,000; pour pourvoir à la construction ou à l'achat de deux chaloupes pour le service des patrouilles des pêcheries dans la Colombie-Britannique, $10,000; crédit supplémentaire pour aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boëtte, et à la construction et au développement des pêcheries en eau profonde, et pour créer de meilleures facilités de transport pour le poisson frais, $15,000; pour payer les frais d'enquête concernant les demandes de dédommagement sous le régime du traité de la pêche de phoque pélagique, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions neuf cent soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travail de surcroît, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil, $2,425,-000; appointements et frais de voyage des inspecteurs des ports et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, $175,000; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur les échantillons, papeterie et formules, frais de loi, primes sur les cautionnements et uniformes des employés des douanes, $110,000; pour l'achat des nouveaux croiseurs et frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif (à voter de nouveau, $225,000), $255,000; somme à verser au ministère de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret, et auquel il doit en être rendu compte, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Douanes:—Pour le secrétaire privé, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Appointements et dépenses casuelles, aux différents ports du Dominion, y compris des suppléments pour service supplémentaire, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Vêtements et fournitures nécessaires—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille six cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service du génie:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dons aux associations:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chefs-lieux et états-majors de districts:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ses bâtiments et travaux militaires:—Nouvelle salle d'armes, Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'artillerie, armes, terres et équipement—montant requis pour achat de terrains pour tirs à la cible, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour impression et papeterie:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-treize mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les approvisionnements—crédits supplémentaires:—Approvisionnements généraux, $137,700; approvisionnements d'artillerie, $27,500; approvisionnements du génie, $28,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des monuments sur les champs de bataille:—Monument de Stoney-Creek, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la salle d'arme du 65me régiment, Montréal:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour des gratifications:—Sergent H. D. Stewart, à l'occasion de son congé, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour A. E. Wiggins, magasins d'artillerie, à l'occasion de sa mise à la retraite, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation de commisération à Mme Thompson, veuve de feu le sergent-major Thompson, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics en général:—Pour achat de terrain et construction d'un édifice du gouvernement du Dominion, à Londres, Angleterre, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—Amélioration du chenal de la rivière aux Français, $100,000; port de Québec—améliorations, $1,000,000; Saint-Jean—améliorations du port—crédit supplémentaire, $100,000; Victoria, Ont.—améliorations du port—crédit supplémentaire, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—département de la Milice et de la Défense:—Crédit supplémentaire pour le secrétaire privé, $700; pour pourvoir à une promotion de la deuxième division, subdivision B, à la première division, subdivision B, $500; pour quatre commis de la troisième division, subdivision B, 1 à $800 et 3 à $500 chacun, $2,300, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Pour le secrétaire parti-

culier, $2,425; promotion de neuf commis de la subdivision B à la subdivision A de la deuxième division, $14,400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Sauvages:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille et cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Pour un commis dans la troisième division, subdivision B, $600; pour trois promotions de la première division, subdivision B, à la première division, subdivision A, $450, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux Publics:—Pour porter à $4,000 les appointements d'A. Dufresne, sous-ingénieur en chef, $825; pour un commis, première division, subdivision A, $2,800; pour le secrétaire privé, $2,400; pour neuf commis dans la première division, subdivision B, 1 à $2,500 et 8 à $2,100, $19,300; pour un commis dans la troisième division, subdivision A, $900; pour deux messagers, à $500 chacun, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce:—Pour un commissaire du commerce, $6,000; appointements du secrétaire privé, $2,400; pour un commis de la première division, subdivision B, $2,100; pour un commis de la deuxième classe subdivision A, $1,600; pour trois commis dans la deuxième division, subdivision, B, 1 à $1,412.50, 2 à $800, $3,012.50, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de la Commission de conservation:—Pour un commis dans la première division, subdivision A, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille et cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif—bibliothèque du Parlement:—Pour un commis surnuméraire du 1er avril au 31 décembre 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour pourvoir au paiement, sous le régime de la *Loi d'aide à l'agriculture,* des subventions suivantes aux diverses provinces du Canada pour l'encouragement de l'agriculture, suivant qu'il est stipulé dans la dite loi, savoir: A la province d'Ontario, $175,733.32; à la province de Québec, $139,482.40; à la province de la Nouvelle-Ecosse, $34,288.45; à la province du Nouveau-Brunswick, $24,509.93; à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, $6,529.85; à la province de la Colombie-Britannique, $27,334.76; à la province du Manitoba, $31,730.05; à la province de la Saskatchewan, $34,296.29; à la province d'Alberta, $26,094.95, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le laboratoire national de biologie, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Institut International d'agriculture et section des publications, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration et la mise en vigueur de la Loi des conserves alimentaires—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour enquête sur les conditions agricoles du Dominion, afin d'aider et encourager à nouveau cette industrie, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Pour distribution de semences aux colons sur terres non patentées dans le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent treize dollars et deux centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Antigonish—édifice public—améliorations, $500; Amherst—édifice public—agrandissement, $5,000; Baddeck—édifice public—horloge de la tour (à voter de nouveau), $1,200; Dartmouth—nouvel édifice public, $10,000; Glace-Bay—édifices publics—améliorations, $1,000; Halifax—bureau le poste—taxe d'eau, $1,000; Halifax—édifices publics—pour paiement aux autorités municipales de la quote-part de l'Etat pour pavage permanent posé vis-à-vis le bureau de poste et la douane, $1,713.02; Halifax—hôpital de détention des immigrants, étables, etc., $2,500; Inverness—bureau de poste—mur de rétention en béton et trottoirs, $1,800; Windsor—édifice public—tour de l'horloge (à voter de nouveau), $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Summerside—édifice public—nouveau toit et agrandissement, y compris chauffage et aménagement divers (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille deux cent trente dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Chatham—édifice public—agrandissement (à voter de nouveau, $12,000), $12,000; Fredericton—édifice public, $10,000; Milton—édifice public, $5,000; Newcastle—édifice public—nouvelle horloge (à voter de nouveau, $1,000), $1,000; Sackville—édifice public, $10,000; Shediac—édifice public—pour achat de terrain, $1,000; Saint-Jean—hôpital de détention des immigrants—pour payer à C. H. et G. F. Brannan intérêt à 5 pour 100 sur paiement en retard de $11,666.07, constituant le solde de compte de l'achat de la propriété, $230.13, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent un mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Beauport—édifice public, $10,000; Berthierville—bureau de poste—améliorations, $2,500; Coaticook—édifice public—réparations, $2,000; East-Angus—édifice public, $5,000; Gaspé—édifice public, $6,000; Grand'Mère—édifice public, $10,000; Grosse-Ile—station de quarantaine—moteurs au pétrole pour la production de l'électricité destinée à l'éclairage, $2,500; Louiseville—édifice public—crédit supplémentaire, $5,000; Matane—édifice public, $10,000; Montréal—bureau de poste auxiliaire (Saint-Laurent-Centre), $25,000; Montréal—bureau de poste auxiliaire (rue Notre-Dame-Ouest), $35,000; Montréal—ancienne douane—réparations, $1,400; Montréal—nouveau bureau de poste " B " pour remplacer celui de la rue Sainte-Catherine-Ouest, $350,000; Montréal—bureau de poste, quartier Emard (Côte Saint-Paul), $25,000; Malbaie—édifice public, $10,000; Québec—citadelle—réfections et améliorations, $10,000; Sorel—édifice public—réparations de l'appareil de chauffage, $1,000; Sainte-Agathe-des-Monts—édifice public, $10,000; Saint-Gabriel de Brandon—édifice public, $10,000; Saint-Laurent—édifice public, $25,000; Saint-Lambert—édifice public—crédit supplémentaire, $5,000; Thetford-Mines—édifice public—posage de fils électriques et lustres, $1,000; Verdun—édifice public, $10,000; Westmount—salle d'exercices et dépôt d'armes, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante et huit mille huit cent quarante-trois dollars et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Ontario:—Acton—édifice public, $10,000; Almonte—bureau de poste—horloge et réparations, $1,000; Barrie—édifice public—allonge et réfections, etc., $15,000; Belleville—édifices publics—améliorations, $2,500; Berlin—édifice public—la part du gouvernement dans le coût d'égouts de raccordement et pour le pavage posé par les autorités municipales (à voter de nouveau), $402.66; Bowmanville—édifice public—améliorations, $2,000;

Bracebridge—édifice public—pour payer à Mme Mary McCash l'intérêt à 5 pour 100 sur versements retardés de $3,300 et $700 du prix de vente d'un emplacement, $46.49; Brantford—nouvel édifice public, $50,000; Brampton—édifice public—tour d'horloge, $1,000; Carleton-Place—bureau de poste—horloge et réparations, $1,000; Chelsey—édifice public ($15,000 à voter de nouveau), $15,000; Collingwood—édifice public, $25,000; Cornwall—édifice public—nouvelles chaudières, $2,000; Dresden—édifice public—tour d'horloge, $2,000; Dundas—édifice public, $20,000; Eganville—édifice public (à voter de nouveau, $2,000), $10,000; Fort-William—salle d'exercices, $3,000; Fort-William—douane et entrepôt d'examen, $50,000; Goderich—édifice public—améliorations, $1,200; Grimsby—édifice public, $10,000; Guelph—édifice public—la part du gouvernement dans le coût d'égouts de raccordement et du pavage posé par les autorités municipales (à voter de nouveau), $1,776.77; Hamilton—dépôts d'armes—balance due à l'architecte pour avoir surveillé la construction d'un édifice, $1,024.71; Hamilton—édifice public—allonge et améliorations, $22,000; Hespeler—édifice public, $10,000; Lakefield—édifice public, $10,000; Lindsay—édifice public—tour d'horloge et nouvelles chaudières, $4,500; Lindsay—salle d'armes, $25,000; London—bureau de poste—améliorations, $10,000; London—bureau de poste et douane—la part du gouvernement dans le coût du nouveau pavage posé sur la rue Richmond, $431.74; Markham—édifice public—terrain additionnel, $2,000; Midland—édifice public—crédit supplémentaire, $20,000; Milton—édifice public, $5,000; Mitchell—édifice public—crédit supplémentaire, $2,000; Newmarket—édifice public, $25,000; Orillia—salle d'exercices, $30,000; Oshawa—édifice public—la part du gouvernement dans le coût de nouveaux pavages et trottoirs posés par les autorités municipales sur les rues King et Wellington, $494.90; Oshawa—salle d'exercices, $30,000; Ottawa—nouvelle salle d'exercices, $50,000; Ottawa—parc Major-Hill—terminer l'éclairage électrique, $5,000; Ottawa—épreuve de combustible—agrandissement du laboratoire (à voter de nouveau, $13,000), $18,000; Palmerston—édifice public, $10,000; Paris—édifice public—tour et horloge, $3,000; Pembroke—édifice public—allonges, etc., $12,000; Perth—édifice public, $15,000; Peterboro—bureau de poste—allonge, $2,500; Picton—dépôt d'armes, $20,000; Port-Hope—édifice public—améliorations, $7,500; Port-Arthur—douane et entrepôt d'examen, $60,000; Preston—édifice public, $10,000; Sarnia—dépôt d'armes—pour payer aux autorités municipales 5 pour 100, l'intérêt d'un an sur taxes d'améliorations locales pour le pavage posé sur la rue Christina, vis-à-vis les terrains du dépôt d'armes, ainsi que les taxes en général pour 1909, $109.01; Sarnia—édifice public—pour payer aux autorités municipales la part du gouvernement pour taxes sur les améliorations locales pour le pavage posé sur la rue Front en face du bureau de poste, $552.59; Sarnia—édifice public—améliorations, $1,500; Sault-Sainte-Marie—édifice public—tour d'horloge, élévateurs, peinturage, etc., $12,000; Shelburne—édifice public, $5,000; Steelton—édifice public, $5,000; Stratford—édifice public—parfaire la part du gouvernement dans le coût de nouveaux pavages, trottoirs, etc., posés par les autorités municipales (à voter de nouveau, $700), $1,200; Sudbury—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Toronto—édifice d'exposition canadienne—besoins de la douane, $200; Toronto—hôtel des postes—étage additionnel, $25,000; Toronto—entrepôt d'examen de la douane, $300,000; Toronto—bureau de poste, station est " G ", $50,000; Toronto—station de poste (aux environs de la rue Collège et de l'avenue Spadina), $50,000; Toronto-Nord—station de poste, $25,000; Walkerville—édifice public, $15,000; Wallaceburg—édifice public (à voter de nouveau, $15,000), $25,000; Watford—édifice public, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-deux mille trois cent quinze dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Carman—édifice public, $10,000; Dauphin—édifice public—la part du gouvernement dans le coût de la pose de trottoirs granolithiques sur l'avenue Burrows par les autorités municipales, $202.60; Melita—édifice public, $5.000; Virden—édifice public, $10.000; Winnipeg—ancien édifice de la douane—pour payer la part du gouvernement dans le coût du pavage de la rue York entre les rues Main et Front, $1,112.50; Winnipeg—salles

d'immigration Nos 1 et 2—améliorations du système d'éclairage électrique, $2,000; Winnipeg—édifice public—pavages, égouts, y compris $873.77, etc., (à voter de nouveau), $14,000; Winnipeg—salle d'exercices, $100,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan:—Battleford—édifice du bureau de télégraphe—appareil de chauffage (à voter de nouveau), $1,300; Gravelbourg—édifice de télégraphe, etc.. (à voter de nouveau), $5,000; Indian-Head—pépinière—commodités additionnelles (à voter de nouveau), $5,000; Lloydminster—édifice public (à voter de nouveau, $29,000), $38,000; Melfort—édifice public (à voter de nouveau, $20,000), $30,000; Moosejaw—salle d'exercices (à voter de nouveau, $15,000), $25,000; Battleford-Nord—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Prince-Albert—salle d'exercices, $25,000; Prince-Albert—pénitencier de Saskatchewan (à voter de nouveau), $6,000; Régina—salle d'exercices, $50,000; Saskatoon—pépinière, $20,000; Weyburn—édifice public (à voter de nouveau), $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent sept mille sept cent vingt-sept dollars et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Bassano—édifice public, $10,000; Calgary—entrepôt d'examen de la douane, $100,000; Calgary—salle d'exercices, $50,000; Calgary—édifice de l'immigration (à voter de nouveau, $35,000), $45,000; Calgary—emplacements de l'hôtel des postes et bâtiments, $200,000; Calgary—sièges des divisions d'irrigations et des forêts, ministère de l'Intérieur—édifice, $50,000; Edmonton—édifice public, $4,000; Edmonton—édifice public—payer des améliorations locales, etc., (à voter de nouveau), $3,727.03; Medicine-Hat—édifice public, $20,000; Red-Deer—édifice public, $10,000; Vegreville—édifice public (à voter de nouveau), $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent seize mille huit cent dix dollars et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Comox—édifice public, $5,000; Duncan's-Station—édifice public (à voter de nouveau), $10,000; Fernie—salle d'exercices (à voter de nouveau, $11,000), $20,000; Kamloops—nouvel édifice public, $10,000; Nanaïmo—édifice public—allonge (à voter de nouveau), $12,000; Mission-City—édifice public, $2,500; New-Westminster—examen d'entrepôt—améliorations—crédit supplémentaire, $1,000; New-Westminster—édifice public—addition, $15,000; Prince-Rupert—édifice de détention pour les immigrants, $6,000; Prince-Rupert—édifice public—crédit supplémentaire, $25,000; Soda-Creek—édifice public, $3,000; Union-Bay—édifice public, $5,000; Vancouver—salle d'exercices, $50,000; Vancouver—ancien hôtel des postes—trottoirs autour de l'édifice, $1,000; Vancouver—édifice public—améliorations, $13,000; Vancouver—installation de fumigation pour dioxyde de soufre, $2,500; Vancouver—station de la poste, $25,000; Victoria—hospice de détention pour les immigrants, $3,000; Victoria—salle d'exercices, $100,000; Victoria—édifices publics—pour payer la part du gouvernement dans le coût des nouveaux pavages posés par les autorités municipales, $5,310.42; Victoria—installation de fumigation pour dioxyde de soufre, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Ferme expérimentale—crédit supplémentaire—reconstruction d'édifices détruits par le feu à Indian-Head, $25,000; drapeaux pour édifices publics fédéraux, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

120. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.—Ottawa—édifices publics:—Ottawa—service de téléphone, $5,500; Ottawa—opérateurs d'ascenseurs—crédit supplémentaire, $3,000; Rideau-Hall (y compris les terrains, améliorations, mobilier et entretien, etc.—crédit supplémentaire, $10,000; édifices fédéraux: Edifices publics fédéraux—gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc.—crédit supplémentaire, $30,000; édifices publics du Yukon—loyers, réparations, com-

bustible, éclairage, service de l'eau et gages des gardiens—crédit supplémentaire, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

121. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Galerie Nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux, par la Commission des beaux-arts—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

122. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—quai (à voter de nouveau), $2,000; Avonport—prolongement du brise-lames (à voter de nouveau), $2,000; Bear-River—quai (à voter de nouveau), $4,700; Anse à Belliveau—prolongement du brise-lames nord et dragage, $2,000; Blanche—Brise-lames, $2,000; Boisdale—nouveau quai (à voter de nouveau), $5,000; Breen's-Pond—construction du brise-lames, $14,000; Brooklyn—dragage, $700; Burke's-Head—pour achèvement de brise-lames—crédit supplémentaire, $8,500; Cap-Rouge—construction du brise-lames (à voter de nouveau, $14,000), $16,400; Caribou, île—relever la chaussée (à voter de nouveau), $1,400; Carr's-Brook—quai, $6,100; Centreville (Anse à la Truite)—brise-lames, $60,000; Centreville (Ile du Cap)—quai, $1,000; Chester—compléter le canal, $2,300; Coffin's-Croft—améliorations, $600; Creignish—construction d'une jetée d'atterrissage (à voter de nouveau), $2,500; Cribbin's-Point—Compléter les réparations au quai (à voter de nouveau), $1,000; rivière Diligent—quai, $2,500; Drum-Head—améliorations au quai, $500; rivière de l'Est—dragage, $75,000; Feltzen-Sud—brise-lames dans l'anse Spindler, $10,000; Eel-Brook—quai (à voter de nouveau), $1,200; havre de l'est—réparations au quai, $1,000; havre de Findlay-Point—réparations au quai et protection de la plage (à voter de nouveau), $1,000; rivière des Français (côté nord)—brise-lames (à voter de nouveau, $3,800), $5,000; pointe Fruid—enlèvement des roches (à voter de nouveau), $3,200; pointe Gillis-Est—construction du quai (à voter de nouveau), $1,100; Grand-Etang—réparations au chenal, $3,000; Rivière-l'Habitant—améliorations entre Canning et le Bassin-Minas, $1,000; Hansport—quai, $16,000; Havre au Bouche—réparations au quai, $1,200; Harbourville—réparations au brise-lames (à voter de nouveau), $1,000; Inverness—améliorations au port, $5,000; Joggins-Mines—place à tourner sur le brise-lames (à voter de nouveau), $1,400; Kelly's-Cove—prolongement au brise-lames (à voter de nouveau, $3,500, $7,500; Point-Kraut—quai (à voter de nouveau, $2,000), $2,500; Petite-Anse—construction de brise-lames (à voter de nouveau, $20,000), $23,000; Petit-Bras-d'Or—construction du brise-lames (à voter de nouveau), $12,800; Little-Harbour—améliorations (à voter de nouveau), $1,600; Little-Narrows—compléter le quai (à voter de nouveau), $600; Louis-Head—prolongement et réparations au brise-lames, $4,100; Mabou—continuation de la construction du brise-lames (à voter de nouveau), $2,000; Anse McNair—réparations et prolongement au quai brise-lames (à voter de nouveau), $1,100; Mochelle—quai, $2,000; Mushaboon—quai, $2,000; Neil's-Harbour—réparations au brise-lames, $1,700; New-Haven—réparations et prolongement au quai (à voter de nouveau, $1,400), $1,440; Rivière du Nord—améliorations au quai, $1,400; Anse du Nord-Ouest (île Tancook)—brise-lames, $5,000; Ogilvie—réparations au quai, $1,000; Piper's-Cove—quai brise-lames (à voter de nouveau), $2,000; Pleasant-Bay—réparations au quai, $1,200; Port-Dufferin—port—quai du côté ouest du port, $4,000; Port-Greville—quai, $5,000; rivière au Saumon—ouvrages de protection du port, $1,500; Seaforth—brise-lames, $17,500; île Seal—quai (à voter de nouveau), $3,000; île Spencer—réparations au quai, $1,600; Saint-Joseph—havre de bateau, protégé par la jetée du brise-lames (à voter de nouveau, $10,000), $12,000; Sterling-Brook—quai, $1,500; "The Wharves", comté de Lunenburg—brise-lames (à voter de nouveau, $1,000), $2,000; Three-Island-Cove—pour acquitter à la W. J. Poupore Co., Ltd., sa réclamation complète et définitive pour dragage, $5,845.82; Wallace—réparations au quai, $3,000; Wallace (port)—dragage, $50,000; West-Advocate—brise-lames (à voter de nouveau, $10,000), $18,000; Western-Head—réparations au brise-lames, $1,500; Côte de l'ouest—quai,

$4,600; Weymouth—améliorations au port, $25,000; White-Point—brise-lames (à voter de nouveau), $1,000; Whycocomagh—réparations au quai et à l'entrepôt, $1,500; Windsor—améliorations au port, $25,000; Young's-Cove—brise-lames, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

123. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix-neuf mille cinq cent dix-sept dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Albert—quai, $15,000; Bathurst—pour règlement complet et définitif des réclamations de A. et R. Loggie pour dragage exécuté à Bathurst, Loggieville et Caraquet, $24,209.91; Bouctouche—dragage, $25,000; Cap-Bald—parachèvement du brise-lames —crédit supplémentaire, $3,500; Castalia—brise-lames (à voter de nouveau, $5,000), $6,400; Dalhousie—port—brise-lames (à voter de nouveau), $22,000; Dorchester—améliorations au quai (à voter de nouveau, $500), $6,000; Fairhaven—reconstruire tête de la jetée—crédit supplémentaire, $2,400; Grandique—quai (à voter de nouveau, $6,000), $6,500; Grassy-Island—pour règlement complet et définitif de la demande de J. S. Gregory pour dragage exécuté, $25,020; Grande Rivière au Saumon—pilots jointifs, jetée de l'ouest, $3,700; Green-Point—brise-lames (à voter de nouveau), $5,000; Harvey-Bank—hausser le quai—crédit supplémentaire, $650; cap Hopewell—réparations au quai—crédit supplémentaire, $1,000; L'Etang—réparations au quai, $2,000; Little-Gully—brise-lames, $4,000; Lorneville—brise-lames—prolongement au quai et réparations—crédit supplémentaire, $12,000; Millerton—quai, $2,500; Mispec—réparations aux ouvrages du port (à voter de nouveau, $450), $1,000; Neguac—prolongement du quai (à voter de nouveau), $2,300; North-Head—prolongement au quai brise-lames, $25,600; Petite Lamèque—quai (à voter de nouveau, $8,000), $20,000; Petit Rocher—brise-lames—réparations et améliorations, $1,500; Pointe du Chêne—mur de soutènement (à voter de nouveau), $1,000; Richibouctou, plage—brise-lames aux plages du nord et du sud (à voter de nouveau, $15,000), $26,000; Richibouctou, cap—compléter la construction du brise-lames (à voter de nouveau, $7,000), $21,000; Richibouctou—compléter la reconstruction et le prolongement du quai (à voter de nouveau), $14,000; Sackville—réparations et prolongement au quai, $5,000; Anse-au-Loup-marin (Seal-Cove)—île Grand-Manan—jetée brise-lames du côté est du port, $5,000; rivière Sainte-Croix—dragage (à voter de nouveau), $7,500; rivière Saint-Louis—quai, $3,500; Saint-Martin—quai, $8,000; Derby supérieur—quai, $2,000; rivière au Saumon supérieure—jetée (à voter de nouveau, $5,250), $5,900; Westfield—quai à l'eau haute, $3,000; Cap-Tourmentin—pour règlement complet et définitif de la réclamation de la *General Construction Company*, pour intérêt sur versements différés, $137.42, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

124. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Jetée de Bay-View—réparations à la jetée, $500; Belle-Rivière—quai, $1,000; Cascumpec ou Pointe à Gordon—quai (à voter de nouveau, $2,500), $2,700; Cove-Head—réparations aux travaux du port, $750; Crapaud—réparations à la jetée Victoria, $500; Graham's-Pond —reconstruction du brise-lames, $1,250; Grande-Rivière (nord), jetée—réparations, $750; Head St.-Peter's-Bay—reconstruction du quai, $5,000; jetée de Hurd's-Point—réparations, $1,250; Naufrage-Pond—prolongement du quai et creusement des abords du chenal (à voter de nouveau, $6,000), $7,500; New-London—réparations aux travaux du port, $1,500; jetée de Nine-Mile-Creek—réparations, $500; Rivière du Nord—Pointe Franklyn—quai, $10,000; île Robinson—réparations au brise-lames, $1,000; Souris—réparations au brise-lames (à voter de nouveau), $2,000; Souris—prolongement au brise-lames, $40,000; baie Saint-Pierre—réparations au brise-lames (à voter de nouveau), $2,500; île Wood—prolongement du brise-lames du sud, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

125. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trois cent cinquante-sept mille sept cent quarante-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Beaumaris—construction du quai (à voter de nouveau), $20,000; Beaverton—améliorations au port, $15,000; Belle-Ewart—quai, $5,400; Belle-Rivière—améliorations au port

(à voter de nouveau), $3,500; Belleville—améliorations au port, $50,000; Big-Bay—réparations au quai, $5,000; pointe de Big-Bay—quai, $7,500; Blind-River—réparations au dock (à voter de nouveau, $550), $1,000; Brockville—prolongement du dock de Tunnel-Bay—crédit supplémentaire, $10,000; Burlington—mur de soutènement, etc., $25,000; Cache-Bay—quai sur le lac Nipissing (à voter de nouveau), $2,500; Cobourg—prolongement à la jetée de l'ouest, $25,000; Colchester—prolongement au quai sur le lac Erié, $6,000; Collingwood—améliorations au port, $75,000; Dryden—quai et entrepôt (à voter de nouveau), $1,000; Goderich—améliorations au port, $50,000; Grand-Bend—jetée de protection, $5,000; Hamilton, port—améliorations, $200,000; Huntsville—prolongement du quai (à voter de nouveau), $1,750; Kempenfeldt-Bay—quai, $5,000; Kincardine—port à l'extrémité nord de la jetée du nord, $10,000; Kingston—améliorations au port—crédit supplémentaire, $100,000; lac Nipissingue—amélioration du chenal navigable dans le bras ouest allant par Shanty-Lake à Monetville (à voter de nouveau, $1,000), $2,500; L'Orignal—réparations au quai et au hangar à marchandises (à voter de nouveau), $500; La-Passe, traverse—quai (à voter de nouveau), $1,300; Longue-Pointe (près St. Williams)—quai, $2,600; Magnetawan, rivière—enlèvement des cailloux, $2,500; Midland—réparations au quai, $1,750; Muskoka, rivière—améliorations, $1,000; Orillia—quai, $4,000; Owen-Sound—améliorations, $25,000; Parry-Sound—dragage, $2,300; Parry-Sound—quai, $25,000; Penetanguishene—dragage et réparations au dock, $1,500; Peterborough—rivière Otonabee—pour règlement complet et définitif de la réclamation de John O'Toole pour loyer d'outillage à Peterborough, $2,943; Petewawa—améliorations au port (à voter de nouveau, $4,000; îles Picnic—dragage, $100,000; Picton, port—dragage, $19,000; lac Porcupine—quais, $3,700; Port-Bruce—parachèvement du dragage, $1,800; Port-Burwell—améliorations aux travaux du port—crédit supplémentaire, $50,000; Port-Findlay—prolongement du quai et construction d'un entrepôt, $6,600; Port-Rowan—réparations et réfections à la jetée, et enlèvement des obstructions du chenal, $4,100; Port-Stanley—améliorations au port, $50,000; rivière La-Pluie—améliorations, $60,-000; Red-Bay—quai, $3,000; Richard's-Landing—île Saint-Joseph—réparations au quai, etc., $1,000; Rondeau (port)—réparations générales aux jetées, $2,500; Sault-Sainte-Marie—améliorations au port, $150,000; Sea-Gull—prolongement au quai, etc., $9,500; Severn-Bridge—quai, $1,800; Severn, rivière—lac Couchiching—réparations aux digues, $900; Sheguindah—île Manitouline—réparations au quai pour réparer le dommage causé par la débâcle de la glace (à voter de nouveau), $4,000; Silver-Centre—améliorations au quai, $2,500; Smith's Bay, Black River et South-Bay—dragage, $12,000; rivière Nation-Sud—améliorations au cours d'eau ($2,500 à voter de nouveau), $6,000; Sturgeon-Falls—réparations au dock, $900; Sundridge—quai, $2,500; îles Télégraphe et Nigger—dragage, $40,000; Thessalon—brise-lames ($13,600 à voter de nouveau), $16,400; Thornbury—améliorations au port ($20,500 à voter de nouveau), $29,000; Toronto—améliorations au port—crédit supplémentaire, $17,000; port de Two-Creeks (Wheatley)—brise-lames ($10,000 à voter de nouveau), $38,000; Whitby—améliorations au port, $20,000; Windermere—quai, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

126. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente-neuf mille sept cent un dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Batiscan—quai, $16,000; Beaulac (Garthby)—prolongement de quai, $500; Belœil—quai, $4,800; Cabano—jetée d'atterrissement du côté ouest du lac Témiscouata, $2,500; cap Chate—prolongement de la jetée de dérivation (à voter de nouveau), $5,000; Cap de la Madeleine—agrandissement du quai, $20,000; Carleton—réparations au quai (à voter de nouveau), $1,000; Chicoutimi—pour régler réclamation de T. Desbiens relativement à contrat pour prolongement du quai, $6,867.54; Cross-Point—réparations au quai, $650; Escoumains—réparations au quai, $1,000; Fraserville—réparations au quai, $3,000; rivière Gatineau—érosion à la Pointe-Gatineau, $1,000; Gaspé—quai en eau profonde ($75,000 à voter de nouveau), $100,000; Georgeville—réparations et renouvellement du quai (à voter de nouveau), $1,200; Grand Marais—drainage du, $4,500; Grande Rivière—

réparations au quai, $5,000; Hull—réparations au quai (à voter de nouveau), $800; Ile-aux-Noix—réparations au quai (à voter de nouveau), $900; Kamouraska—addition au quai (à voter de nouveau), $6,500; Lac-aux-Ecorces—rivière Kiamika—quai à Baie-Creuse (à voter de nouveau), $1,300; Lacolle—réparations au quai (à voter de nouveau), $500; Le-Petit-Débarquement (rive nord du Saint-Laurent)—quai (à voter de nouveau), $10,500; l'Ile-Verte—améliorations, $3,700; L'Islet—réparations au quai, $20,000; Longueuil—quai, $2,800; Lotbinière—réparations et renouvellement au quai ($350 à voter de nouveau), $1,800; Malbaie—brise-lames, $5,000; Maria—réparations au quai (à voter de nouveau), $1,000; Mille-Vaches—enlèvement de cailloux dans le chenal (à voter de nouveau), $1,000; Mistook—fermer l'espace entre les piles (à voter de nouveau), $350; Mistassini—prolongement du quai (à voter de nouveau), $800; Montmagny—mur de protection du côté nord-est du bassin, $4,500; Natashquan—jetée brise-lames du côté nord du Saint-Laurent (à voter de nouveau), $3,700; Peel-Head-Bay—réparations et réfections au quai et aux abords (à voter de nouveau), $1,250; Peribonka—pour parachever le quai et construire hangar (à voter de nouveau), $900; Petite Rivière Saguenay—parachèvement du quai (à voter de nouveau), $350; Pointe-Piche—prolongement du quai, etc., $5,000; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai (à voter de nouveau), $2,000; Pointe-aux-Trembles (en bas)—réparations aux quai, $500; Poupore (rivière du Lièvre)—jetée de dérivation, $7,000; Rimouski—brise-lames—crédit supplémentaire, $17,000; Rimouski—prolonger conduite d'eau jusqu'au quai (à voter de nouveau), $6,000; Rimouski—améliorations au port, $25,000; rivière Batiscan—jetée d'atterrissement, $20,000; rivière du Lièvre—améliorations au quai, $1,500; rivière Laguerre—améliorations ($9,500 à voter de nouveau), $15,000; fleuve Saint-Laurent, à Laprairie—mur de protection (à voter de nouveau), $15,000; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations—crédit supplémentaire (à voter de nouveau), $50,000; Roberval—réparations au quai, $1,500; Ruisseau-à-Loutres—améliorations au port ($700 à voter de nouveau), $2,000; Rivière-du-Loup (en haut)—écluse et barrage, $10,000; Sabrevois—réparations et réfections au quai (à voter de nouveau), $1,400; Shigawake—planchéiage à neuf, etc., du quai ($300 à voter de nouveau), $500; Sorel—achat d'un nouveau quai, $15,000; Squateck—addition au quai, $2,500; Sainte-Adélaïde de Pabos—prolongement du brise-lames, $5,500; Saint-Alexis—en règlement complet et final de la réclamation de J. Girard relativement à l'entreprise du prolongement du quai, $1,933.46; Saint-Anicet—réparations de quai (à voter de nouveau), $1,200; Sainte-Anne-des-Monts—quai en eau profonde, $8,000; Sainte-Anne-de-la-Pocatière—prolongement du quai, $6,700; Saint-Antoine-de-Richelieu—construction de quai et dragage, $12,000; Sainte-Croix—quai (à voter de nouveau), $16,200; Sainte-Famille—prolongement du quai (à voter de nouveau), $7,000; Sainte-Félicité—quai—crédit supplémentaire, $11,800; Saint-François-Régis—quai du côté est de la rivière Kiamika (à voter de nouveau), $2,500; Sainte-Geneviève de Batiscan—quai, $8,600; Saint-Germain de Kamouraska—quai, $10,000; Saint-Jean des Chaillons—quai—parachever les abords, hangar à marchandises, etc. (à voter de nouveau, $1,430), $2,100; Saint-Joseph de Letellier—quai (à voter de nouveau), $12,900; Saint-Jérôme—quai—réparations urgentes (à voter de nouveau), $2,300; Sainte-Luce—quai—crédit supplémentaire, $12,600; Saint-Majorique—abords du pont (3,000 à voter de nouveau), $5,000; Saint-Pierre les Becquets—quai, $30,000; Saint-Valier—prolongement du quai—crédit supplémentaire, $3,000; Sainte-Victoire—quai, $6,000; Tadoussac—quai et abords ($10,000 à voter de nouveau), $11,500; Trois-Pistoles, port—construction d'une jetée—crédit supplémentaire, $3,000; Trois-Pistoles—brise-lames, réparations, $4,000; Valleyfield—quai sur la baie de Valleyfield (à voter de nouveau), $3,000; Verchères—hangar sur le quai, $2,000; Verdun—quai, $3,300; Ville-Marie—quai, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

127. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Main-Lake—travaux de protection à Delta, $4,700; Lac-du-Pélican—quai, $3,500; Rivière-Rouge—amélioration à la navigation, $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

128. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille trois cent cinquante-neuf dollars et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Rivière Saskatchewan—améliorations, $50,000; lac de la Dernière-Montagne—afin de pourvoir au règlement de réclamations pour dommages aux immeubles provenant de la construction de la digue Craven en vue d'améliorer la navigation, y compris intérêt accumulé à 5 pour 100 par an sur versements arriérés (à voter de nouveau), $10,359.60, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

129. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante-huit dollars et huit centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Alberni—quai, $5,000; Alice-Arm—Observatory-Inlet—quai, $4,000; Boswell—quai (à voter de nouveau), $7,500; Campo-Island—réparations au quai, $2,000; rivière Campbell—réparations et prolongement du quai, $3,000; Celesta—quai, $5,000; Comoplix—quai, $7,000; rivière Coquitlam—enlèvement d'obstacles, $1,500; baie Galena—quai, $2,000; baie des Oies—Observatory-Inlet—quai, $3,500; Golden—quai, $4,500; port de Gowland—quai, $2,000; Holberg—île Vancouver—quai, $15,000; Kinkolith—quai (à voter de nouveau), $3,500; Kaslo—quai, $20,000; lac Kennedy—améliorations à la décharge, $1,500; Ladysmith—réparations au quai et addition au débarcadère flottant des cultivateurs, $2,000; Massett—établissement des blancs—quai (à voter de nouveau), $5,000; Metchosin—quai, $5,500; Nanaïmo—améliorations du port, $100,000; île Porcher—embouchure de la rivière Skeena—quai (à voter de nouveau), $3,500; Port-Moody—prolongement du quai, $9,200; baie du Refugo (île Porcher)—quai, $6,000; Renata—quai, $2,500; Sand-Split-Point—quai, $5,000; île Savary—quai, $5,000; baie de Shushartie—quai, $4,000; port de Sooke—amélioration de l'entrée (à voter de nouveau), $5,000; Stewart—quai—pour payer réclamation de Gillett et McDonald, intérêt sur versements arriérés, $458.08; île St. James—quai, $2,500; baie Sunshine—quai, $5,000; Surf-Inlet—quai (à voter de nouveau), $5,000; rivière Thompson—enlèvement de souches, etc., $2,500; baie Tucker—quai, $4,000; rivière Fraser supérieure et tributaires—amélioration du chenal navigable—crédit supplémentaire, $20,000; Willow-Point sur le lac Kootenay—quai, $14,500; Wooden-River—enlèvement d'obstacles, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

130. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—améliorations aux rivières Lewis et Yukon, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

131. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour du dragage:—Réparations aux vaisseaux de dragage, $30,000; nouveau matériel de dragage—Ontario et Québec—chantier maritime sur l'île Victoria—crédit supplémentaire, $37,000; dragage d'Ontario et de Québec—crédit supplémentaire, $375,000; dragage des provinces maritimes—crédit supplémentaire, $375,000; dragage de la Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, $100,000; dragage en général—crédit supplémentaire, $75,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

132. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts:—Ponts de la ville d'Ottawa—chaussée et approches entre Ottawa et Hull, $5,000; ponts de la ville d'Ottawa—miner, sable, etc., $8,600; Miniota—pont pour la réserve des sauvages, $8,000; pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernement d'Ontario et de Québec devant chacun contribuer pour $15,000 (à voter de nouveau), $50,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

133. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Nouvelle-Ecosse:—Cap de l'île aux Nègres—câble, $3,000; l'île aux Phoques—câble, $10,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

134. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Ligne télégraphique ou télépho-

nique de Charlesbourg (près de Québec) pour communiquer avec Notre-Dame-des-Laurentides, Stoneham et les Martineau-Mills, $2,900; Mingan—ligne télégraphique —en règlement complet et final de la réclamation de la Compagnie du Labrador pour intérêt à 5 pour 100 sur versements arriérés relatifs à sa demande de $11,000 pour achat de droit de passage, $697, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

135. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan:—Moosejaw—ligne de Wood-Mountain—pour une ligne de ceinture entre Limerick et Leeville, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

136. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Ligne télégraphique de la rivière La-Paix—ligne de téléphone pour relier Grouard avec l'établissement de la rivière Prairie, $3,500; rivière La-Paix—ligne télégraphique de Grande-Prairie—construction d'un bureau à Dunvegan, $3,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

137. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Kelowan-Penticton—pour installation additionnelle de fil et la reconstruction partielle, $7,000; Atlin à Hazelton—nouveaux poteaux, etc., $3,500; Bella-Coola au poste du 150me mille—ligne de télégraphe, $48,000; Blackwater à Fort-George—ligne de téléphone, $5,000; Clinton à Quesnel—nouveaux poteaux, etc., $7,500; lac Fraser à Oménica *via* lac Stuart, $3,000; île Gabriola et phare de l'île Entrance—ligne de téléphone, $1,275; de l'île Hornby et de l'île Denman au quai Union, $900; de Lillooet à Pioneer-Mines—prolongement, $13,600; Malahot sur l'anse Saanich—pose du câble, $2,000; de Quesnel à Barkerville—nouveaux poteaux, etc., $3,500; de Quesnel à Hazelton, $3,500; d'Edewood à Nakusp—ligne de téléphone, $6,100; de Nicola inférieure à Canford—ligne de téléphone, $1,000; de la rivière Powell à Vancouver—ligne de télégraphe, $27,400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

138. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Dépenses générales pour bassins de radoub—inspection, etc., $10,000; Commission internationale, rivière Saint-Jean, N.-B. (nouveau crédit de $16,500), $20,000; niveau des lacs—y compris paiements autorisés à A. Saint-Laurent, assistant sous-ministre des Travaux Publics—aussi pour investigation de niveaux du lac, en ce qui concerne le détournement d'eau du lac Michigan par le grand drain de Chicago, $5,000; levés et inspections—crédit supplémentaire, $12,000; bateau arrache-souche *Cygnet*—en règlement entier et définitif de la réclamation de Ben. Shulson pour lésions reçues alors qu'il était au service de l'Etat, $600, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

139. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de gestion:—Impression des billets du Dominion—crédit supplémentaire, $75,000; impression, annonces, inspection, frais de messageries—crédit supplémentaire, $15,000; pour soustraire à la circulation les monnaies étrangères et n'ayant pas cours—crédit supplémentaire, $4,000; bureaux des sous-receveurs généraux—dépenses casuelles—crédit supplémentaire, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

140. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille et vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Crédit supplémentaire pour aides-de-camp et personnel depuis le 12 octobre 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

141. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trente et un dollars et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense:—Appointements d'un sous-directeur des contrats, 1re division, subdivision B, depuis le 1er janvier 1912, $525; appointements du secrétaire privé depuis le 10 octobre 1911, à $2,400 par année—crédit supplémentaire, $356.85; crédit supplémentaire pour porter les appointements de J. W. Borden, comptable et payeur général à $3,600 par année, depuis le 1er octobre 1911, $150, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

142. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent trente-cinq dollars et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Appointements d'un secrétaire particulier à partir du 11 octobre 1911, $2,400 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

143. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quatre dollars et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Dépense casuelle—pour payer à Hubert Cottee, compensation pour le temps passé au service dans le contingent canadien en Afrique-Sud, en 1902-03, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

144. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-deux dollars et soixante et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et conseil de la Trésorerie:—Appointements du secrétaire particulier depuis le 10 octobre 1911, à $2,100 par année—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

145. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes:—Appointements du secrétaire particulier depuis le 28 octobre 1911, à $2,100 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

146. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Appointements du secrétaire particulier depuis le 11 novembre 1911, à $1,800 par année—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

147. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux Publics:—Appointements du secrétaire particulier, depuis le 20 octobre 1911, à $1,300 par année—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

148. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille deux cent soixante et trois dollars et soixante et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif—Sénat:—Pour parfaire l'indemnité de session de certains membres du Sénat—jours perdus par absence pour cause de maladie ou d'affaires publiques durant la dernière session, 1910-11—nonobstant les dispositions du chapitre 10 des Statuts revisés, *Loi du Sénat et de la Chambre des Communes,* $11,050; pour pourvoir à la promotion, 1re division, subdivision A, et augmenter les appointements de S. Lelièvre, second greffier adjoint, $174.33; pour pourvoir à la promotion, 1re division, subdivision B, et augmenter les appointements de M. Lemoine, sergent-d'armes, $86.68; pour pourvoir à la promotion, 3me division, subdivision A, et augmenter les appointements de T. W. Weston, $88.87; pour appointements d'un secrétaire particulier pour le président du Sénat (S. Lelièvre, second greffier adjoint), à partir du 11 novembre 1911, $600 par année, $233; pour appointements d'un messager sessionnel, à $90 par mois, durant cinq mois, $450; pour appointements de onze messagers sessionnels, à $90 par mois, durant cinq mois, $2,970; pour appointements de cinq pages à $45 par mois, durant trois mois, $675; pour gages de six femmes de journée à $30 par mois, durant trois mois, $540; pour acquitter la dépense d'avoir fait peindre et encadrer le portrait de l'ex-président Kerr, pour la galerie du président, $1,000; pour dépenses du comité spécial institué par ordre du Sénat, pour délibérer sur le bill (Q) intitulé: "Loi concernant les graines", $495.84; pour dépenses de comités spéciaux du Sénat, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

149. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Pour parfaire l'indemnité de session de certains membres de la Chambre des Communes—jours perdus par absence pour cause de maladie ou d'affaires publiques, au cours de la dernière session, 1910-11—nonobstant les dispositions du chapitre 10 des Statuts revisés, *Loi du Sénat et de la Chambre des Communes*, $2,475; pour payer au lieutenant-colonel H. R. Smith, sergent-d'armes, le remboursement de loyer de domicile occupé par lui du 1er avril 1911 au 31 mars 1912, $500; gratification à la femme de T. Joncas, ci-devant

messager de la Chambre des Communes, qui après 25 ans de service est devenu aliéné incurable, $250, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

150. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Dépenses casuelles se rattachant aux listes d'électeurs—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

151. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Dépenses imprévues au Canada et dans les agences du Royaume-Uni et des pays étrangers, et dépenses générales d'immigration—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

152. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Loi de l'immigration chinoise—crédit supplémentaire (crédit autrefois voté pour le ministère du Commerce), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

153. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille trois cent dix-neuf dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice et la défense:—Approvisionnements militaires—pour remplacer les articles distribués aux victimes des incendies de Porcupine, Ont., Campbellton, N.-B., et autres endroits—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

154. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les écoles d'instruction:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

155. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les transports:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

156. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent cinquante et un dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour des gratifications:—Allocations de commisération et compensation pour blessures, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

157. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent soixante et dix-huit dollars et soixante et quatre centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Ontario:—Ottawa—parc Major—installation de lumière électrique, $2,378.64; Ottawa—édifices publics—édifice Langevin—nouvelles chaudières et modifications à l'appareil de chauffage—crédit supplémentaire, $2,000; Toronto—hôtel des postes—garage pour camions automobiles pour les postes—crédit supplémentaire, $4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

158. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réfections, etc., etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

159. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Vancouver—ancien bureau de poste—réfections et améliorations, mobilier, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

160. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Ottawa—édifices publics—préposés aux ascenseurs—crédit supplémentaire, $5,000; terrains—crédit supplémentaire, $3,220; Rideau-Hall, y compris les terrains—améliorations, mobilier et entretien—crédit supplémentaire, $60,000; enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall—crédit supplémentaire, $1,000; édifices fédéraux—mobilier—crédit supplémentaire, $4,000; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc.—crédit supplémentaire, $9,000; fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc.—crédit supplémentaire, $1,500; eau—crédit supplémentaire, $2,000; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc.—crédit supplémentaire, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

161. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent trente-sept dollars et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Petite-Rivière—quai du brise-lames—terminer le contrat—crédit supplémentaire, $667.45; Westport—quai—crédit supplémentaire, $1,770, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

162. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille et six dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Grande-Rivière au Saumon—nouveau pier sur le côté est du chenal d'entrée, etc., etc., pour terminer le contrat—crédit supplémentaire, $1,164.70; rivière Saint-Jean et tributaires—contribution au gouvernement local ne devant pas excéder la moitié du coût des quais en eau profonde construits par ce gouvernement—crédit supplémentaire, $1,841.70, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

163. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cent un dollars et quatre-vingt-quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Paspébiac-Est (Portage)—brise-lames—terminer le contrat—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

164. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour du dragage:—Dragues, vaisseaux, réparations—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

165. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des chemins et ponts:—Cité d'Ottawa—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords qui y arrivent—réparations ordinaires, réfections et entretien—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

166. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des lignes télégraphiques:—Rivière Campbell—ligne téléphonique de l'île Texada—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

167. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Division des ingénieurs—traitement des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur—crédit supplémentaire, $15,000; relevés et inspections—crédit supplémentaire, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

168. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions postales et maritimes:—Service à la vapeur entre Pictou et Chéticamp, de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

169. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour pas moins de 40 voyages aller et retour entre Saint-Jean et Halifax *via* Yarmouth et autres ports intermédiaires pendant la saison de 1911 (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

170. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans pendant l'espace de temps qui s'écoule entre la clôture de la navigation régulière à l'automne et la formation du pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi, après la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

171. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages:—Pour faire face aux dépenses occasionnées par une épidémie de petite vérole chez les sauvages de Rampart-House, Territoire du Yukon—mandat du Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

172. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Subvention au conseil local pour couvrir les dépenses encourues relativement à une épidémie de petite vérole—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

173. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Protection des terres boisées dans le Mani-

toba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone du chemin de fer dans la Colombie-Britannique—arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

174. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour de la gravure, lithographie et impression des cartes du Dominion et des Territoires du Nord-Ouest—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

175. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation de charité à M. Joseph Beirle pour la mort de sa femme, tuée accidentellement en revenant de son ouvrage à la station de la pépinière d'Indian-Head, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

176. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la commission du service public (y compris $187.50 pour appointements de H. V. Rorke, secrétaire), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

177. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—lignes télégraphiques: —Lignes télégraphiques et câbles—Bas du Saint-Laurent et provinces maritimes, y compris les frais de manœuvre des navires requis pour le service de câbles—crédit supplémentaire, $10,000; Saskatchewan et Alberta, $9,000; Colombie-Britannique, $21,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

178. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour appointements d'un secrétaire particulier pour l'honorable M. Lougheed, membre du cabinet et président du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

179. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif—Sénat:—Appointements et dépenses casuelles, y compris S. Lelièvre à $3,000, L. DeMontigny à $2,000, J. Carleton à $1,600, A. R. F. Ralph à $1,200, Jos Larose à $1,200, E. Ashe à $1,200, J. H. Pelletier à $1,050, E. Bérubé à $1,050 et N. M. Wood à $1,200, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

180. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix-sept mille et quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Traitement de l'Orateur suppléant, $2,000; appointements, $169,550; dépenses des comités, commis pour la session et commis surnuméraires, etc., $56,900; dépenses casuelles, $38,810; publication des Débats, $60,000; prévision du sergent-d'armes, $69,831.25, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

181. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement:—Appointements, $32,975; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $15,000; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, $1,000; dépenses casuelles, $5,200, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

182. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Commission du service public, y compris $1,112.50 pour H. V. Rorke, secrétaire de la commission, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

183. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la succursale d'Ottawa de la Monnaie royale—crédit supplémentaire pour l'entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

184. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques —ministère de l'Intérieur:—Relevés astronomiques—études et détermination des fonctions extérieures du Canada, et le travail astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris les frais de l'observation astronomique fédéral, et $1,000 pour W. F. King, en sa faculté de connaissance des frontières, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

185. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ontario et Québec:—Secours, soins de médecins et médicaments, Québec, $7,025; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, $6,525; frais de justice en général, $13,500; réparations aux chemins et au système d'égouttement, Caughnawaga, $1,700, dépenses générales, $40,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

186. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouvelle-Ecosse:—Appointements, $1,450; secours et grains de semence, $3,200; pour encourager l'agriculture, $1,000; soins de médecins et médicaments, $3,700; dépenses diverses et imprévues, $1,800; réparations des chemins et digues, $500; achat de terrain pour les sauvages à Sheet-Harbour, comté d'Halifax, $800; pour l'établissement de digues à la réserve de Middle-River, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

187. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille et huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouveau-Brunswick:—Appointements, $1,958; secours et grains de semence, $3,000; soins de médecins et médicaments, $4,000; dépenses diverses et imprévues, $600; réparations aux chemins, $450; pour encourager l'agriculture, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

188. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ile-du-Prince-Edouard:—Appointements, $400; secours et grains de semence, $1,125; soins de médecins et médicaments, $850; dépenses diverses, $75, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

189. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-sept mille neuf cent quatorze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Instruments aratoires, outils, etc., $11,893; grains et graines de semence, $5,301; bétail, $6,945; secours aux sauvages indigents, $129,100; hôpitaux, médecins et médicaments, $76,579; habillements—distribution triennale, $4,500; arpentages, $15,000; Sioux, $6,531; moulins à farine et scieries, $1,001; dépenses générales, $271,064, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

190. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille sept cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Colombie-Britannique:—Appointements, $32,120; secours à des sauvages indigents, $9,000; grains de semence et instruments aratoires, $1,000; pour encourager l'agriculture et la fructiculture chez les sauvages, $3,000; hôpitaux, médecins et médicaments, $40,200; frais de voyage, $12,000; bureau, frais divers et imprévus, $8,920; arpentages, $10,000; nettoyage des vergers des sauvages, $3,500; maisons pour agents des sauvages, $4,000; frais judiciaires, question des terres de la Colombie-Britannique, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

191. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Yukon:—Secours, médecins et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

192. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour les écoles des sauvages:—Ecoles, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

193. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—dépenses générales:—A. J. Boyd, inspecteur, provinces maritimes, $1,600; inspecteur du bois et évaluateur, $1,200; frais de voyage et aide aux écritures des fonctionnaires ci-dessus, $2,700; à payer aux sauvages qui renoncent à leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des sauvages, remboursement devant se faire avec le produit de terres, $50,000; secours aux sauvages indigents dans les circonscriptions éloignées, $10,000; pour empêcher la propagation de la tuberculose, $5,000; impressions, papeterie, etc., $8,000; subvention au fonds des sauvages (en fidéicommis) No 310, pour la suppression du trafic des liqueurs enivrantes, $4,000; arpentages—Ontario, Québec et provinces maritimes,

$10,000; pour dépenses occasionnées par une épidémie de petite vérole et par autres maladies, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

194. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Appointements et frais se rattachant à l'administration du Territoire, $128,000; subvention au conseil du Yukon, $125,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

195. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions quatre cent quarante-six mille cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Appointements du service extérieur, $370,000; dépenses casuelles, annonces, etc., $240,000; salaire d'un menuisier, M. John Mason, $914.50; arpentages, examen de rapports d'arpentage, impression de plans, etc., $965,000; rémunération des membres de la Commission d'examen des arpenteurs fédéraux, du secrétaire et des sous-examinateurs, et frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux, et ameublement, etc., (les vacations de E. Deville, W. F. King et d'Otto J. Klotz, membres de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payées sur ce crédit), $2,400; aider à la publication des comptes rendus de l'Association des arpenteurs des terres fédérales, $125; protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone du chemin de fer de la Colombie-Britannique—arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan, et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières, $355,000; pour défrayer les frais relatifs aux recherches et rapports sur les chutes d'eau, dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone du chemin de fer de la Colombie-Britannique, $110,000; pour arpentages et travaux faits sous l'empire de la Loi de l'irrigation etc., y compris $400 pour P. Marchand, comme auditeur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terrains sous le régime du système de l'irrigation, $100,000; parcs nationaux du Canada, $225,000; gravures, lithographie et impression des cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, $57,900; subvention à l'Association forestière canadienne, $2,000; frais de litiges, $11,000; terres de l'artillerie, appointements et dépenses, $1,770; protection de la horde des rennes, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

196. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions postales et maritimes:—Service à la vapeur entre le Canada et les Indes occidentales ou l'Amérique du Sud ou entre les deux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

197. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service ou services à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

198. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

199. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth, avec escale aux ports intermédiaires, pas moins de 40 voyages, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

200. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, *via* ports du Cap-Breton—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

201. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour l'année 1912 entre Saint-Stephen, N.-B., les points de la rivière Sainte-Croix, l'Ile-au-Daim, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy, et L'Etête ou Black-Bay—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

202. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses se rattachant à la surveillance de services des paquebots subventionnés, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

203. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ontario:—Somme pour réparer les chemins et ponts sur la réserve Tyendinaga, comté de Hastings, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

204. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Somme pour réparer le chemin sur la réserve des sauvages de Doncaster, comté de Terrebonne, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

205. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent cinquante-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouveau-Brunswick:—Somme pour construire une église sur la réserve de l'Eglise-Brûlée (voté de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

206. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Manitoba:—Somme pour la construction d'égouts sur la réserve des sauvages du Fort-Alexandre, $2,400; somme pour aider à la construction d'un pont sur le creek Birdtail, sur la limite orientale de la réserve des Way-way-see-cappo, dans la municipalité de Rossburn, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

207. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cent quatre-vingt-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Saskatchewan:—Somme pour payer les réclamations de dommages à la suite d'un feu de prairie allumé sur la réserve de Pasqua en octobre 1910, $9,684; somme pour payer dommage causé par les sauvages Sioux sur les sections 14 et 15, township 49, rang 26, à l'ouest du second méridien, $3,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

208. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Colombie-Britannique:—Pour payer le salaire de trois gendarmes pour les agences de Bella-Coola, Babine et Reine-Charlotte, $2,700, frais de déplacement, $1,000, $3,700; pour aider à construire une buanderie et une cuisine pour l'hôpital à Bella-Coola, $1,000; pour réparer le quai à la baie Hartley, $1,500; somme pour filets de pêche, grains de semence et instruments pour les sauvages des lacs Stuart et Fraser, $950, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

209. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille, sept cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'éducation des sauvages:—Crédit supplémentaire pour l'éducation des sauvages (y compris $800 à être payés à A. E. Wilson pour le dédommager de la perte d'effets personnels à la suite de la destruction par le feu de l'école sauvage d'Elkhorn, le 13 novembre 1895, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

210. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Subvention au conseil local pour entretien et réparation des chemins, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

211. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone du chemin de fer dans la Colombie-Britannique—arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières—crédit supplémentaire, $7,500; subvention à l'Association d'irrigation de l'ouest du Canada, $500; pour dépenses du Congrès de culture sèche, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

212. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatorze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Subvention à la Commission des champs de bataille nationaux—(*a*) à être dépensée à tracer et établir un parc sur les champs de batailles historiques à Québec, $100,000; (*b*) à réparer la tour Martello No 4, en vue d'assurer sa conservation, $6,000; (*c*) pour frais d'administration, $8,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

213. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Commissaires du commerce et agents commerciaux, y compris les frais de négociation des traités, ou les frais relatifs aux relations com-

merciales—publicité et impressions diverses, ou autres frais se rattachant à l'extension du commerce—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

214. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais relatifs à la tournée des hommes d'affaires britanniques (*British Business Men's tour*), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

215. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais relatifs à la conférence du Canada et des Indes occidentales à Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

216. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction, l'acquisition, la location ou l'expropriation d'élévateurs de têtes de lignes, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

217. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements des commissaires, officiers et autres employés—loyers, gages, journaliers, et dépenses imprévues, conformément à la Loi des grains du Canada—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

218. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent cinquante et un mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Ottawa, édifices publics: Ottawa—préposés aux ascenseurs, $32,000; Ottawa—gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts, $60,000; Ottawa—terrains, $25,000; Ottawa—chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, $150,000; Ottawa—enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, $5,000; Ottawa—réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, mobilier, etc., $250,000; Ottawa—service téléphonique, $21,000; Rideau-Hall, y compris les terrains—améliorations, mobilier et entretien, $35,000; Rideau-Hall—allocation pour le combustible et l'éclairage, $9,000; édifices fédéraux: aménagements et fournitures en général, $80,000; mobilier, $19,000; chauffage, $150,000; éclairage, $145,000; force électrique pour ascenseur, machine à oblitérer les timbres, etc., $35,000; loyers, etc., $340,000; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $250,000; fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $17,000; eau, $28,000; stations fédérales de la quarantaine pour bestiaux—réfections, réparations, $20,000; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc., $16,000; stations fédérales de quarantaine—entretien, etc., $4,000; Yukon—édifices publics—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des concierges, etc., $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 180) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910"; et

Bill (No 152) intitulé: "Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province de l'Ontario".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et trente minutes, samedi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Samedi, 30 mars 1912.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Knowles,—la pétition de Wilfrid Legris et autres, province de la Saskatchewan.

Par M. White (Alberta),—la pétition de C. Hoffman et autres, de la Saskatchewan; et la pétition de M. l'abbé Xavier Marie et autres, de Edmonton-Nord, Alberta.

Par M. Molloy,—la pétition de François-Xavier Benoît et autres, de la province du Manitoba.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. White (Leeds),

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur, déposée sur la Table de la Chambre le 29 mars courant, au sujet de l'augmentation annuelle du traitement de certains fonctionnaires, commis et employés de la Chambre, y compris les commis dans le bureau conjoint de distribution de la Chambre des Communes et du Sénat, sous le régime de l'article 37 de la "Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil", soit approuvée.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Rogers,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a approuvé la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes à l'effet de payer aux commis du bureau conjoint de distribution de la Chambre des Communes et du Sénat l'augmentation annuelle de traitement, sous le régime de l'article 37 de la "Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil".

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 mars 1912,—Copie de toutes accusations contre A. M. Hatfield, surveillant des pêcheries pour le comté de Yarmouth, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et autres communications entre le ministre de la Marine et des Pêcheries ou quelque officier de son département, et toute autre personne à ce sujet, et concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 79kkk.*)

M. l'Orateur met sur la Table de la Chambre,—Résumé de l'élection générale, 1911. (*Document de la session, No 152.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 151) intitulé: "Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province de Québec"; et

Bill (No 187) intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser l'octroi d'une subvention à la *Canadian Northern Pacific Railway Company,* pour aider à la construction du chemin de fer y mentionné".

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 3.—Retrancher tous les mots après " fonctions ", jusqu'à la fin du paragraphe 4, et, après " fonctions " ajouter " durant bon plaisir ".

Page 2, ligne 19.—Après " d'œuvre ", insérer " y compris la santé des employés ".

Page 2, ligne 35.—Après le mot " Ministre ", insérer " et l'enquête sur cette matière peut comprendre celle sur l'effet qu'une augmentation ou une diminution du taux actuel des droits sur un produit donné pourrait avoir sur une industrie ou un commerce quelconque."

Page 2, ligne 28.—Après le mot " Ministre ", insérer ce qui suit:—

" Mais, dans tous les cas où une demande d'augmentation est faite au gouvernement, la Commission, en outre de son rapport sur les matières ci-dessus, doit faire un rapport spécial qui, dans le cas d'une industrie déjà établie, doit indiquer,—

" (*a*) le nombre de fabriques actuellement en opération, le nombre des employés, et donner dans chaque cas le nombre des hommes, femmes et enfants respectivement;

" (*b*) une liste des actionnaires, ainsi que le nombre et le montant des actions détenues par chaque actionnaire;

" (*c*) les dividendes payés pendant chacune des dix années précédentes;

" (*d*) les gages des employés et le nombre d'heures de travail par jour;

" (*e*) le montant total d'articles de l'espèce sur laquelle est demandée cette augmentation de droits, consommés au Canada, qu'ils soient produits indigènes ou importés."

Les premier et second amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le troisième amendement, étant lu la seconde fois;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Monk,—Que cette Chambre désapprouve le dit amendement pour la raison suivante:—

" Parce que l'enquête spéciale demandée par le dit amendement ne s'accorde pas avec les fins du bill, en tant qu'il y est déjà pourvu par les autres dispositions du dit bill, et qu'il n'est pas nécessaire."

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

Le quatrième amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Rogers,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 32) intitulé: " Loi concernant les grains ", lesquels sont lus comme suit:—

Page 4, ligne 7.—Après " Secrétaire " insérer " ou tout autre employé ".

Page 6, ligne 29.—Retrancher l'article 16 et le remplacer par le suivant:—

" 16. Tout serment, dont la prestation est ci-après autorisée ou prescrite, peut être administré par un des commissaires nommés sous le régime de la présente loi, par le secrétaire de la Commission, par un notaire public, un juge de paix ou tout fonctionnaire public autorisé par la loi à faire prêter serment.

" (2) Tout serment doit être signé par la personne qui le prête, doit être transmis à la Commission et déposé dans son bureau; et celui qui administre le serment doit en garder soigneusement une copie certifiée par lui comme tel.

" (3) Une copie de tout serment, certifiée par le secrétaire comme tel, est *prima facie* une preuve de ce serment."

Page 14, ligne 39.—Après " établis " inscrire ce qui suit comme paragraphe 4:—

" 4. Les paragraphes 2 et 3 du présent article ne deviendront en vigueur que par proclamation du Gouverneur en conseil publiée dans la *Gazette du Canada;* mais cette proclamation ne sera pas lancée tant qu'il n'aura pas été établi à la satisfaction du Gouverneur en conseil qu'existent les conditions requises pour que les dits paragraphes soient mis en vigueur."

Page 18, ligne 17.—Retrancher " inspecteur ou sous-inspecteur " et insérer " employé ".

Page 18, ligne 20.—Retrancher " inspecteur ou sous-inspecteur " et insérer " employé ".

Page 18, ligne 24.—Retrancher " inspecteur ou sous-inspecteur " et insérer " employé ".

Page 30, ligne 12.—Retrancher " égale au No 3 ".

Page 30, ligne 13.—Retrancher " 44 " et insérer " 45 ".

Page 33, ligne 33.—Retrancher les mots " et exempte de gelée ".

Page 33, ligne 36.—Retrancher " égale au No 3 ", et sur la même ligne, remplacer " 44 " par " 45 ".

Page 32, ligne 40.—Retrancher les mots depuis " cependant " jusqu'à " l'entrepreneur ", ligne 41.

Page 32, lignes 45 et 46.—Retrancher " le propriétaire ou ", et après " l'entrepreneur ", ligne 46, retrancher " peut " et insérer " doit ".

Page 11.—L'article 42 est retranché du bill.

Page 9, ligne 5.—Retrancher tous les mots depuis " Tout " jusqu'à " est ", ligne 6, et insérer " fonctionnaire ".

Page 9, ligne 11.—Retrancher tous les mots depuis " fonctions " jusqu'à " et ", ligne 13, et insérer " (Donner le titre du fonctionnaire) ".

Page 9, ligne 17.—Retrancher tous les mots depuis " restera " jusqu'à " A ", ligne 18, et insérer à leur place " (Donner le titre du fonctionnaire) ".

Page 28.—Remplacer les paragraphes portant comme titre " maïs " par ce qui suit:—

" *Maïs.*"

" Le maïs blanc No 1 est blanc, sain, sec, net et sous tous autres rapports du maïs No 1, et ne doit pas contenir plus que 16 pour 100 d'humidité.

" Le maïs blanc No 2 est blanc, sain, sec et raisonnablement net, et ne doit pas contenir plus que 16 pour 100 d'humidité.

" Le maïs blanc No 3 est blanc, sain, sec et raisonnablement net, tout en n'étant pas autrement susceptible d'être classé comme No 2, et ne doit pas contenir plus que 19 pour 100 d'humidité.

" Le maïs jaune No 1 est jaune, sain, sec, net et est à tous autres égards du maïs No 1, et ne doit pas contenir plus que 16 pour 100 d'humidité.

" Le maïs jaune No 2 est jaune, sain, sec et raisonnablement net, et ne doit pas contenir plus que 16 pour 100 d'humidité.

" Le maïs jaune No 3 est jaune, sain, sec et raisonnablement net, tout en n'étant pas autrement susceptible d'être classé comme No 2, et ne doit pas contenir plus que 19 pour 100 d'humidité.

" Le maïs No 2 est du maïs mêlé, sain, sec et raisonnablement net, et ne doit pas contenir plus que 16 pour 100 d'humidité.

" Le maïs No 3 est du maïs mêlé, sec et raisonnablement net, tout en n'étant pas autrement susceptible d'être classé comme No 2, et ne doit pas contenir plus que 19 pour 100 d'humidité.

" Tout maïs humide, sale, en état d'échauffement ou à d'autres égards impropre à trouver place dans le classement ci-dessus est classé comme ' rejeté '.

" Tout maïs qui a été inspecté pour l'humidité doit être porté aux livres du fonctionnaire inspecteur, avec notes de ce dernier quant à la qualité et à la condition."

Page 16, ligne 5.—Retrancher les mots " prêter un serment d'office et ".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leur Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 78) modifiant la Loi des Inspections et de la Vente, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Foster,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau ce jour.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Un message est reçu du Sénat informant cette Chambre que, pour les raisons suivantes (entre autres) Leurs Honneurs insistent sur le quatrième amendement fait par le Sénat au bill (No 77) à l'effet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes:—

"1. Parce que le droit que possède le Sénat, de modifier un bill n'est pas amoindri par suite des procédures qui ont eu lieu lors des différentes phases par lesquelles le bill a passé dans la Chambre des Communes;

"2. Parce que les amendements faits par le Sénat à l'article trois du bill et qui ont été agréés par la Chambre des Communes prescrivent que l'octroi en faveur de l'amélioration des grandes routes sera versé aux diverses provinces du Canada, au lieu de l'être à quelque province en particulier, tel que décrété par l'article dans sa teneur première; et le paragraphe 2, proposé par le Sénat, indique le principe rationel d'après lequel ces paiements devraient être faits;

"3. Parce que le mode de distribution déterminé par le dit quatrième amendement est celui que les membres de l'administration du jour dans le Sénat et la Chambre des Communes ont déclaré avoir en vue, et a été de fait adopté dans les crédits supplémentaires pour l'exercice financier qui va suivre;

"4. Parce que le bill tend à établir certaines dispositions permanentes à l'égard de l'aide à donner à la construction et à l'amélioration des grandes routes dans les diverses provinces; et il n'est que raisonnable d'assurer par une disposition de la loi la permanence du principe d'une répartition égale d'après le chiffre de la population, principe reconnu par l'administration du jour, attendu qu'autrement, si ce principe était mis de côté plus tard, il ne resterait au Sénat d'autre alternative que de rejeter le bill des subsides;

"5. Parce que, si le principe d'après lequel la répartition de l'octroi en question est rendu permanent par une disposition de la loi, la tâche de déterminer les différents item à inscrire dans le bill des subsides sera simplifiée; et

"6. Parce que l'administration du jour, en adoptant le principe du dit quatrième amendement pour l'année fiscale prochaine, a indiqué qu'il n'était ni inutile ni peu désirable."

Et aussi,—Que le Sénat insiste sur son septième amendement pour, entre autres, la raison suivante:—

"1. Parce que l'article 6 du bill donne au ministre pouvoir d'entreprendre la construction ou l'amélioration des grandes routes dans toute province quelconque, ce qui serait en contravention de la lettre et de l'esprit de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et de la pratique uniforme sous le régime de cet acte, et qu'aucune cause n'a été démontrée pour cette contravention.

"2. Parce que le dit amendement affirme, de fait, qu'il n'est pas désirable que le ministre ou le gouvernement du Canada usurpe les droits et fonctions des administrations provinciales en ce qui concerne la construction et l'entretien des grandes routes et des ponts.

"3. Parce que le dit amendement n'empêchera pas indûment l'administration de poursuivre son programme et d'appliquer les fonds insérés dans le budget pour cet objet; les articles antérieurs du bill contenant des dispositions suffisantes pour assurer la coopération des gouvernements fédéral et provinciaux."

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 mars 1912,—Copie de toute lettre, requête, plainte, déposition, rapport d'enquête et de tout autre document quelconque se rapportant à la destitution de M. J. O. Dauphinais comme maître de poste de Sorel, comté de Richelieu,—et aussi copie de toute lettre, requête ou autre document quelconque se rapportant à la nomination du nouveau maître de poste de Sorel. (*Document de la session, No 79lll.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 mars 1912,—Production de tous documents, lettres, papiers, requêtes, enquêtes et rapports au sujet de la destitution du maître de poste de Saint-Adolphe de Dudswell, M. Joseph Cloutier. (*Document de la session, No 79mmm.*)

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
CHAMBRE 32, 30 mars 1912.

Le comité se réunit à 11 a.m.—M. Middlebro au fauteuil.

Présents:—Messieurs Baker, Bennett (Simcoe), Blain, Carvell, Chisholm (Antigonish), Clarke (Wellington), Fisher, German, Lennox, McKenzie, Marshall, Meighen, Nicholson, Nickle, Reid (Ristigouche), Rhodes, Sinclair, Stanfield et Staples.

Le président attire l'attention du comité sur le fait que "depuis notre dernière réunion, nous avons reçu un affidavit du commis du bureau de poste de Montréal attestant qu'il a livré la lettre particulière renfermant l'assignation au facteur, et nous avons l'affidavit de ce dernier qu'il l'a délivrée au commis de l'hôtel où habite M. Miller, et nous avons l'affidavit du commis de l'hôtel qu'il l'a remise à M. Miller en personne. Nous avons aussi la preuve de la remise du télégramme à Miller lui-même; et depuis lors, un ordre de cette Chambre a été envoyé à M. Carpenter, chef des détectives de Montréal, aux fins de le remettre à M. R. C. Miller, et M. Carpenter répond ce matin":—

MONTRÉAL, 29 mars 1912.

MONSIEUR,—Au sujet de la lettre que j'ai, hier soir, reçue de M. O'Brien, greffier en loi de la Chambre des Communes, j'ai l'honneur de vous informer qu'il m'a été impossible de trouver M. R. C. Miller, et j'ai raison de croire qu'il a quitté la cité afin

de ne pas se rendre à l'assignation. Depuis hier, j'ai cherché à le trouver, mais cela m'a été impossible jusqu'à présent.

Conformément à vos instructions, je mets sous ce pli un affidavit à cet effet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) SILAS H. CARPENTER,
Chef des détectives.

Sur motion de M. Meighen, le comité procède de nouveau à la prise en considération des paiements suivants:—

Un paiement de $2,086.80 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* de Montréal, en rapport avec des lumières, manteaux de cheminée, becs de lampe, etc., tel que porté à la page P-96 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1907. Un paiement de $11,174.85 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* de Montréal, en rapport avec des lumières, installations, becs de lampe, etc., tel que porté à la page O-117-8 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1908. Un paiement de $54,050.01 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* de Montréal, en rapport avec de l'huile, dite *Arctic oil,* etc., tel que porté à la page O-121-122 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1909. Un paiement de $42,579.23 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* de Montréal, en rapport avec des brosses de soies, ampoules électriques, tubes, tel que porté à la page O-94 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1910. Un paiement de $9,000 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* de Montréal, en rapport avec des *diamond gas vapour installations,* tel que porté à la page N-92 du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1911.

A la demande de M. Meighen, le nom de R. C. Miller est appelé trois fois par le greffier.—Pas de réponse.

M. T. A. Morrison est appelé, assermenté et interrogé par M. Meighen et autres. Le témoin est renvoyé.

M. Doutre est appelé de nouveau et interrogé derechef par M. German et autres. Le témoin est renvoyé.

M. W. H. Noble, assistant commissaire des phares, est assermenté et interrogé par M. Carvell et autres.

M. McPhail, commissaire des phares, est assermenté et interrogé par M. Carvell et autres.

Annexés aux présentes sont les affidavit de Thomas Markey et E. Foster, attestant qu'ils ont tout fait pour servir l'assignation au dit Miller.

Sur motion de M. Meighen, il est résolu,—Qu'il soit fait un rapport à la Chambre transmettant les minutes de la séance du comité des Comptes Publics ce jour.

Le comité s'ajourne alors. (*Appendice No 1.*)

Avec la permission de la Chambre;

M. Borden propose, secondé par M. Burrell,—Que les règles relatives à l'ordre pour les bills privés soient suspendues, et que l'ordre pour les bills privés soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill F 2 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada"; et

Bill W (No 145) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission*, et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", et après avoir ainsi siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill W (No 145) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission* et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné le bill F 2 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", et y a fait des amendements.

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Bradbury,

Ordonné, que le bill W (No 145) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission*, et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill F 2 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", lesquels sont lus comme suit:—

Article 3, lignes 7 et 8.—Après "Compagnie" retrancher "est dès maintenant ou pourra par la suite être", et insérer "a été ou est par la présente loi".

Article 4, ligne 1.—Après "discrétion" retrancher "chaque fois qu'ils le jugent à propos".

Article 4, ligne 4.—Après "assistance" retrancher tous les mots jusqu'à la fin de l'article et insérer "à la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch lines*, à la Compagnie de télégraphe du chemin de fer Canadien du Pacifique, à la *Grand Trunk Pacific Development Company, Limited*, à la *Grand Trunk Pacific Elevator Company, Limited*, et à la *Grand Trunk Pacific Steamships Company, Limited*, et à cet effet, elle peut faire des avances, garantir, acquérir, posséder, donner en nantissement, vendre ou autrement aliéner des obligations, débentures ou autres valeurs de l'une quelconque des dites compagnies".

Article 7, ligne 8.—Après "généraux" insérer "des entreprises".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Bradbury,

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

M. Stanfield propose, secondé par M. Goodeve,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill O 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada";

Bill X 2 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada, l'Impériale, à responsabilité limitée";

Bill K 3 (No 192) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la loi de la présente session, intitulée: 'Loi constituant en corporation l'*Ottawa and Lake McGregor Railway Company*'";

Bill (No 194) modifiant la loi de la présente session, intitulée: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*"; et

Bill (No 195) modifiant la loi de la présente session, intitulée: "Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Lewis,

Ordonné, que le bill O 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Sharpe (Lisgar), secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill X 2 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada, l'Impériale, à responsabilité limitée", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Bennett,

Ordonné, que le bill K 3 (No 192) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la loi de la présente session, intitulée: 'Loi constituant en corporation l'*Ottawa and Lake McGregor Railway Company*'", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, que le bill (No 194) modifiant la loi de la présente session, intitulée: 'Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*'", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill (No 195) modifiant la loi de la présente session, intitulée: 'Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*'", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 68) intitulé: "Loi concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de '*Queen's University* à Kingston'", lequel est lu comme suit:—

Page 4, ligne 10.—Retrancher l'article 19 et le remplacer par le suivant:—

"19. L'Université reste distinctement chrétienne et les syndics de l'Université doivent se convaincre du caractère chrétien de ceux qui sont nommés dans le personnel enseignant. —Les laïques peuvent être nommés à toutes les positions dans l'Université."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre pour la prise en considération du message du Sénat désapprouvant l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill Y 2 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company*", étant lu;

M. Ames propose, secondé par M. Nickle,—Que cette Chambre n'insiste pas sur son amendement au dit bill.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British Trust Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 14.—Retrancher les mots "*Dominion Trust Company*" et les remplacer par le mot "compagnie".

Page 3, ligne 6.—Retrancher les mots depuis "fiducie" jusqu'à "pour", ligne 14, et insérer ce qui suit:—

"la Compagnie, avec son consentement, peut être revêtue du pouvoir d'exercer ces fonctions ou cette fiducie avec substitution, si nécessaire, de toutes obligations requises d'une personne en particulier nommée à cette fonction ou fiducie, ou toute obligation applicable à des corporations, avec la rémunération qui sera établie."

Page 7, ligne 1.—Après "acquérir" insérer "le capital, les droits, privilèges et".

Page 7, ligne 2.—Retrancher "Dominion" et insérer "Empire".

Dans le préambule.

Page 1.—Retrancher tous les mots depuis "Considérant" jusqu'à "et" ligne 6, et insérer ce qui suit:—

"qu'une pétition a été présentée à l'effet que la *Empire Trust Company* a été constituée en corporation sous le même nom en vertu du chapitre 103 des lois de Québec de 1903, et que, en 1906, une loi a été adoptée par le Parlement du Canada, chapitre 87 des lois de 1906, à l'effet de changer le nom de la Compagnie en celui de *Dominion Trust Company*."

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente et un mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de gestion:—Bureau des sous-receveurs généraux et caisses d'épargnes rurales—appointements, $54,700; dépenses casuelles, $4,500; impressions des billets du Dominion, $275,000; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, $25,000; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, $60,000; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $5,600; timbres anglais, frais de port, etc., $12,000; pour faire sortir de la circulation les monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau du secrétaire du Gouverneur général—appointements, $25,325; dépenses casuelles (y compris une allocation de $300 à A. F. Sladen), $41,600, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé:—Appointements, $40,200; dépenses casuelles, $7,400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille cinq cent soixante et cinq dollars et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Appointements, $114,065.41; dépenses casuelles, $11,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense:—Appointements, $143,500; dépenses casuelles, $12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille deux cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le secrétariat d'Etat:—Appointements, $62,275; dépenses casuelles, $9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division des Impressions et de la Papeterie publiques:—Appointements, $72,950; dépenses casuelles, $7,300, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trente mille quatre cent onze dollars et vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Appointements, $958,411.27; dépenses casuelles, $72,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente et un mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Appointements, $118,175; dépenses casuelles, $13,050, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Appointements, $19,150; dépenses casuelles, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-sept mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et Conseil du Trésor:—Appointements, $110,900; dépenses casuelles, $16,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes:—

Appointements, $276,225; dépenses casuelles, $14,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-quatre mille cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Appointements, $399,675; dépenses casuelles, $24,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Appointements (y compris $4,000 à W. P. Anderson), $219,050; dépenses casuelles, $36,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Appointements, $113,850; dépenses casuelles, $6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille deux cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur:—Appointements, $107,937.50; dépenses casuelles, $8,300, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatorze mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Service naval:—Appointements, $94,550; dépenses casuelles, $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et cinq mille et douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux:—Appointements (y compris $3,650 à L. K. Jones), $148,012.50; dépenses casuelles, $17,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-deux vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux Publics:—Appointements, $421,525; dépenses casuelles, $20,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Mines:—Appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent sept mille quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes:—Appointements, $637,040; dépenses casuelles, $70,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce:—Appointements, $38,500; dépenses casuelles, $13,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille neuf cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Travail:—Appointements, $39,962.50; dépenses casuelles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cent quarante dollars dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Haut-commissaire du Canada, Londres:—Appointements, $15,200; dépenses casuelles, $26,940, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ministères en général:—Dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de l'administration (y compris $50 chacun à E. Snowdin et W. H. Jeffery, pour le service du canon du midi), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division de l'ingénieur consultant:—Appointements, $7,350; dépenses casuelles, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'office du surintendant des Assurances:—Appointements, $24,175; dépenses casuelles, $14,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires extérieures:—Appointements, $16,550; dépenses casuelles, $6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'office de la Commission de conservation:—Appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du Service civil:—Appointements, $23,112.50; dépenses casuelles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les treize premières résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La quatorzième résolution, étant lue la seconde fois;

M. Nantel propose, secondé par M. Pelletier,—Que la dite résolution soit modifiée en insérant après le mot "Traitements" les mots "y compris Thomas H. Burgess à $1,000".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La dite résolution, telle qu'amendée, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Les quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La vingtième résolution, étant lue la seconde fois;

M. Nantel propose, secondé par M. Pelletier,—Que la dite résolution soit modifiée en insérant après le mot "Traitements" les mots "y compris la promotion d'un commis dans la branche de Géologie, de la seconde division, subdivision A, à la première division, subdivision B".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La dite résolution, telle qu'amendée, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Alors, les résolutions subséquentes, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Ottawa—observatoire astronomique—nouveaux édifices, etc., $60,000; Ottawa—nouveaux palais administratifs et leurs emplacements, $500,000; Ottawa—palais administratif de l'Est—agrandissement, $220,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Summerside—salle d'armes, $3,000; Tignish—édifice public, $22,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Provinces maritimes en général—édifices publics:—Réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Travail:—Loi de la conciliation et du travail, y compris publication, impression, reliure et distribution de la *Gazette du Travail*, allocations aux correspondants, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Loi des enquêtes en matière des différends industriels,

1907, y compris les paiements faits aux membres du conseil, témoins et frais de voyage, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Loi des enquêtes sur les coalitions, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la nomination d'inspecteurs préposés aux appareils d'expéditions, aux machines dangereuses, à la construction de chemins de fer, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une commission royale *re* enseignement industriel et instruction technique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille deux cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics:—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—édifice public—améliorations, $1,200; Halifax—hôpital de détention—améliorations, $2,000; Halifax—nouveaux quartiers pour célibataires et établissement de récréation, $15,000; Halifax—station de quarantaine—réparations et réfections aux nouveaux édifices, $25,000; Halifax—édifices fédéraux—améliorations, etc., $1,000; Lunenburg—édifice public—améliorations, $2,000; Kentville—édifice public—améliorations, horloge, $1,000; Middleton—édifice public, $5,000; Parrsboro—édifice public, $15,000; Windsor—édifice public—tour d'horloge, $1,000; Wolfville—édifice public, $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Campbellton—édifice public, $15,000; Fairville—édifice public, $15,000; Grand-Falls—édifice public, $8,000; Hampton—édifice public, $3,000; Hartland—édifice public, $9,000; Hillsborough—édifice public, $24,000; Newcastle—édifice public—horloge, $1,000; Saint-Jean—édifice public—améliorations, réparations, etc., $4,000; Saint-Jean—salle d'exercices, $150,000; Saint-Jean—nouveau bureau de poste, $100,000; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—réparations, réfections, nouveaux bâtiments, etc., $40,000; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—maintien du service d'eau, $3,000; Saint-George—édifice public, $5,000; Tracadie, lazaret—maison, etc., $10,400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million neuf cent trente-quatre mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Québec:—Arthabaska—édifice public, $18,000; édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, $20,000; Fraserville—salle d'armes—pour terminer les travaux, $5,000; Grosse-Ile—station de quarantaine—améliorations et réparations aux bâtiments et à l'aménagement, mobilier, etc., $7,000; Grosse-Ile—station de quarantaine—nouveaux bâtiments de détention, $160,000; Joliette—édifice public—améliorations, $5,000; Lachine—bureau de poste—améliorations, $4,000; Lévis—salle d'exercices et garage, $70,000; Louiseville—édifice public, $10,000; Maisonneuve—hôtel des postes, $40,000; Marieville—édifice public, $15,000; Mégantic—édifice public, $10,000; Montréal—station postale de l'est "C", $90,000; Montréal—hôtel des postes—agrandissement, allonges et changements, y compris aménagement, mobilier, etc., et modifications à l'ancien édifice, $200,000; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications et réparations, $10,000; Montréal—nouvelles casernes, $100,000; Montréal—nouvel hôpital de détention, $25,000; Montréal—dépôt militaire, $50,000; Montréal—nouvel entrepôt de douane, $300,000; Montréal—bureau de poste "A", rue Saint-Jacques, $30,000; Montréal—bureau de poste "F" à Westmount, $50,000; Napierville—édifice public, $15,000; Québec—douane, $107,000; Québec—salle d'exercices—allonge, $50,000; Québec—hôpital de détention dans le parc

Savard, $50,000; Québec—pavillon des immigrants—bassin Louise, $200,000; Québec—bureau de poste—amélioration, $10,000; Québec—magasins militaires au pied de la côte du Palais, $50,000; Rigaud—édifice public, $15,000; Roberval—édifice public, $20,000; île du Rocher—édifice public, $16,000; Shawinigan—édifice public, $33,000; Sherbrooke—bureau de poste—réarrangement du système d'éclairage, $1,000; Saint-Lambert—édifice public, $20,000; Sainte-Thérèse—édifice public, $15,000; Trois-Rivières—nouvel édifice public—pour remplacer l'édifice détruit par l'incendie du 22 juin 1908, $70,000; Westmount—édifice public, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent dix-neuf mille sept cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics:—Ontario:—Athens—édifice public, $18,000; Aurora—édifice public, $6,000; Aylmer—édifice public, $15,000; Barrie—édifice public—amélioration du terrain, $1,000; Bracebridge—édifice public, $18,000; Brantford—pavillon d'exercices—part du gouvernement dans le coût du pavage bitulithique qui doit être posé ainsi que des égouts pour les eaux de surface qui doivent être construits par les autorités municipales, $900; Campbellford—édifice public, $15,000; édifices publics fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $20,000; Dresden—édifice public, $12,000; Dundas—édifice public, $31,000; Durham—édifice public, $10,000; Elora—édifice public, $8,000; Elmira—édifice public, $5,000; Essex—bureau de poste, $20,000; Fergus—édifice public, $8,000; Fort-Frances—édifice public, $15,000; Fort-William—édifice public—agrandissement, $11,000; Gananoque—hôtel des postes—allonge, $25,000; Goderich—édifice public—allonge, $5,000; Hamilton—entrepôt, vérification—allonge et améliorations, $10,000; Hanover—édifice public, $10,000; Harriston—édifice public, $19,000; Kemptville—édifice public, $10,000; Kingston—hôtel des postes—agrandissement et modifications, $50,000; Kingston—collège Royal militaire—nouveau dortoir pour cadets, $75,000; Kingston—douane—réfection et réparations à l'édifice, $1,300; Kingsville—édifice public, $15,000; Listowell—édifice public, $21,000; Midland—édifice public, $25,000; Milverton—édifice public, $10,000; Mitchell—édifice public, $17,000; Mount-Forest—édifice public, $14,000; Niagara-Falls—salle d'armes, $10,000; Niagara-Falls—édifice public—aménagements, améliorations, $6,000; Oshawa—édifice public—allonge, $9,000; Ottawa—imprimerie de l'Etat—nouvelle cheminée, $6,000; Ottawa—palais administratifs—aménagements, etc., $25,000; Ottawa—palais administratifs—améliorations aux lavabos, plombs, etc., $12,000; Ottawa—entrepôt de vérification, $300,000; Ottawa—épreuve de combustible—agrandissement du laboratoire de concentration, $10,000; Ottawa—édifice de l'ancien musée rue Sussex—modifications, $25,000; Ottawa—palais administratifs—améliorations, $10,000; Ottawa—palais administratifs—édifice de l'Ouest—ascenseur, $7,500; Ottawa—terrains du parlement—pavage de la chaussée, $13,000; Ottawa—terrains du parlement—service additionnel de l'aqueduc, $2,000; Paris—édifice public, $5,000; Peterboro—allonge du bureau de poste, $3,500; Port-Arthur—salle d'armes, $49,000; Port-Arthur—édifice public—allonge pour douane et Revenu de l'Intérieur, $15,000; Port-Perry—édifice public, $25,000; Renfrew—édifice public—améliorations, $3,000; Seaforth—édifice public, $25,000; Sainte-Catherine—édifice public—améliorations, $2,500; Sudbury—édifice public, $20,000; Tilbury—édifice public, $20,000; Tillsonburg, $20,000; Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., $5,000; Toronto—douane—améliorations, $4,000; Toronto—douane—entrepôt de vérification, $300,000; Toronto—édifice militaire—caserne pour la troupe permanente afin de remplacer la propriété vendue à la ville, $100,000; Toronto—édifices militaires—nouveau magasin, $75,000; Toronto—hôtel des postes—agrandissement en arrière et sur la ruelle du côté est, changements, etc., $14,000; Toronto—hôtel des postes—garage pour camions-

autos pour les postes, $15,000; Uxbridge—édifice public, $25,000; Waterloo—édifice public, $25,000; Wiarton—édifice public, $10,000; Wingham—édifice public—tour d'horloge, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Manitoba:—Brandon—édifice public—allonge, $30,000; édifices fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $15,000; Minnedosa—édifice public, $20,000; Morden—édifice public, $15,000; Portage-la-Prairie—édifice public, $24,000; Winnipeg—édifice public—améliorations, réparations, etc., $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-six mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Saskatchewan et Alberta:—Athabaska-Landing—édifice public, allonge, $1,000; Battleford—édifice public, $10,000; Battleford-Nord—édifice public, $10,000; Calgary—entrepôt de vérification pour la douane, $200,000; Calgary—nouvel hôtel des postes, $75,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $10,000; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, $50,000; Humboldt—édifice public, $25,000; Lethbridge—édifice public (nouveau), $100,000; Moosejaw—édifice public (nouveau), $100,000; Régina—salle d'armes et salle d'exercices, $50,000; Régina—édifice public—pour le compléter, $10,000; Strathcona—salle d'armes, $30,000; Strathcona—édifice public, $30,000; Wetaskiwin—édifice public, $30,000; Weyburn—édifice public, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Colombie-Britannique:—Ashcroft—édifice public, $5,000; Chilliwack—édifice public, $35,000; Cranbrook—édifice public, $38,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., etc., $9,000; Grandes-Fourches—édifice public, $40,000; Greenwood—édifice public, $25,000; Merritt—édifice public, $10,000; Nanaïmo—édifice public—allonge, $10,000; Nelson—édifice public—allonge, $7,000; Prince-Rupert—édifice public, $50,000; Prince-Rupert—station de quarantaine, $24,000; Quesnel—édifice public—allonge, $1,000; Revelstoke—édifice public, $30,000; Vancouver-Nord—édifice public, $80,000; Vancouver—entrepôt de vérification, $300,000; Vernon—édifice public, $10,000; Victoria—bureau de poste—améliorations, $10,000; station de quarantaine de Williams-Head—améliorations et réparations aux bâtiments, aménagement, mobilier, etc., $40,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent vingt-cinq dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Nouveau-Brunswick:—Anderson's-Hollow—réparations générales du quai, brise-lames, $850; Black-River—réfections de la superstructure, etc., de la jetée du brise-lames, $4,150; Black-River—quai, $800; Bouctouche—pour réparer les brise-lames et parapets, $900; Campbellton—agrandissement du quai en eau profonde, $25,000; Campbellton—caisson de tête au quai du marché, $1,500; Cape-Bald—brise-lames—pier, $750; Cape-Tormentine—réparation et renforcement du brise-lames, $7,000; Chance-Harbour—améliorations au briselames, $3,250; Chatham—réparations au quai de la douane, $1,050; Chockfish (rivière)—prolongement du brise-lames à l'embouchure de la, $600; Dipper-Harbour—prolongement au brise-lames, $4,000; Fairhaven—pour rebâtir la tête du pier, $3,000; Gardner's-Creek—réparations aux travaux du port, $2,200; port de Goose-Creek—brise-lames, $2,000; Grande-Anse—nouvel éperon, $2,000; Grandigue—quai, $6,500; Green-Point—brise-

lames, $5,000; ports, rivières et ponts—généralement—réparations et améliorations, $25,000; Harvey-Bank—rehausser le quai, $1,500; Hopewell-Cape—réparer le quai, $2,150; Kouchibouguac (port de), $2,000; Lamèque—quai—améliorations, $1,450; Loggieville—réparations au quai, $2,000; Lorneville—prolongement et réparations au quai brise-lames, $15,000; Mill-Cove—quai, $2,200; baie Miramichi—draguer un chenal des navires aux battures de la Grande-Dune, $40,000; Miscou—prolongement au quai, $5,000; Moncton—atterrissage pour les chalands et réparations au quai, $2,000; pointe au Sapin—brise-lames, $18,000; Quaco—réparations aux piers de l'est et de l'ouest, $3,700; Rexton—réparations et pilots jointifs au quai, $4,500; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, $6,000; rivière Saint-Jean, tributaires—construction de quais dans les eaux à marée, $30,000; Sackville—quai, $15,000; anse au Marsouin—construction d'une entrave, $1,000; Shédiac—quai, $4,000; Shippigan, port—améliorations et réparations au ravin de Shippigan, $3,000; Saint-André—réparations et améliorations, $3,000; Saint-Jean, port—améliorations, réparations et réfections, $25,000; Saint-Louis—dragage du chenal et construction de murs de dérivation, $1,000; Tracadie—réparations au quai, $1,750; Tracadie—port—pour construire un nouveau parapet et réparer l'ancien, $525; Tynemouth-Creek—améliorations au port, $600, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—provinces maritimes en général:—Pour acheter du bois créosoté pour les travaux dans les provinces maritimes en général, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Québec:—Angers (L'Ange-Gardien)—quai sur la rivière Ottawa, $600; Anse-aux-Gascons—réparations au quai, $1,500; baie Saint-Paul—réparations au quai, $2,000; Barachois de Malbaie—parachèvement du quai de dérivation, $3,500; Beauport—réparations au quai, $950; Bergeronnes—complétition du prolongement du quai, $600; Berthier (en bas)—réparations au quai, $500; Berthierville—quai, $19,500; Bic, port (pointe à Côté)—quai, sections extérieures, $18,000; Bic, port—réparations au vieux quai, $1,000; Cannes de Roches (coin de la plage)—prolongement du brise-lames, $1,000; Cap à l'Aigle—prolongement du quai, $18,000; Anse du Cap—prolongement du quai d'atterrissement, $7,000; cap Saint-Ignace—prolongement du quai, $15,000; Château-Richer—prolongement du brise-lames, pier, $3,000; Contrecœur—parachèvement du quai, $1,200; Côteau-Landing—pour compléter le quai, $2,500; Desjardins—réparations au quai, $525; Douglastown—prolongement du brise-lames, $5,000; Fabre—exhaussement du quai, $4,200; Pointe-aux-Pères—réparations aux abords du quai, $3,000; Fort-William—quai sur la rivière Ottawa, $2,000; Fraserville—quai et dragage, $70,000; Grands-Méchins—pour compléter les réparations au quai et aux abords, $1,000; Grosse-Ile (station de quarantaine)—réparations au quai et prolongement, $62,000; Grosse-Roche, Saguenay—réparations au quai, $1,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $60,000; Harrington, port—quai de la côte nord du golfe Saint-Laurent, $2,000; Hudson—réparations au quai et chemin du quai, $1,000; Ile-Verte—réparations au quai, $2,500; île aux Coudres—caisson de tête au quai, $500; Knowlton-Landing—réparations et renouvellements au pier, $550; Lanoraie—prolongement du quai, $6,700; Laprairie—reconstruction et superstructure du quai et des abords, $4,000; Lavaltrie—pour pourvoir à la construction d'un hangar mobile sur la tête du quai, $700; Les Eboulements—réparations au quai et au hangar, $5,500; îles de la Madeleine—brise-lames et quai, $15,000; Matane—jetée de protection du côté est de l'embouchure de la rivière Matane, $30,000; Matane—réparations au quai, $2,200; Mistook (Saint-Cœur de Marie)—ferme-

ture de l'espace entre les piles du côté extérieur du quai, $500 ; Murray-Bay, quai—agrandissement et réparations, $40,000 ; Nicolet—réparations à la jetée et prolongement, $1,800 ; Nicolet—réparations et renouvellement au quai, $4,000 ; Norway-Bay—quai sur la rivière Ottawa, $3,000 ; Papineauville—quai sur la rivière Ottawa, $500 ; Pointe à Piché—pour compléter le brise-glace et exhausser le quai, $3,500 ; Pointe-Claire—réparations au quai, $600 ; quai de Port-Daniel—réparations, $1,000 ; quai de Rimouski—réparations et améliorations, $4,000 ; Rimouski—brise-lames, $7,000 ; rivière aux Vases—parachèvement du quai, $1,200 ; rivière des Prairies—améliorations de la navigation, $25,000 ; rivière des Prairies—réfections et réparations aux quais de l'île Bizard et de Sainte-Geneviève, $1,000 ; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections au quai, $2,500 ; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations, $40,000 ; Sault-Montmorency—parachèvement des ouvrages de protection, $5,000 ; Sainte-Anne de Bellevue—hangar à fret, $1,150 ; Saint-André de Kamouraska, quai—prolongement, $500 ; Saint-André—quai sur la rivière du nord, $600 ; Sainte-Anne des Monts—améliorations du port à l'embouchure de Grande Rivière Sainte-Anne, $4,500 ; Saint-François (nord) Ile d'Orléans—réparations urgentes et réfections, $2,800 ; Saint-François (sud) Ile d'Orléans—réparations et améliorations au quai, $600 ; Sainte-Félicité—quai, $3,000 ; Saint-Irénée—réparations au quai, $2,000 ; Saint Jean, Ile-d'Orléans—réparations au quai, $1,000 ; Saint-Laurent, Ile d'Orléans—réparations au quai, $800 ; Sainte-Luce—quai, $2,000 ; Saint-Michel de Bellechasse—réparations au quai, $500 ; Saint-Siméon—parachèvement du quai, $3,000 ; Saint-Valier—prolongement du quai, $10,000 ; Sorel—parachèvement du quai à eau profonde, $5,000 ; Trois-Lacs—réparations au quai et aux abords, $600 ; Trois-Rivières, port—parachèvement du quai à eau profonde à l'extrémité ouest du port et autres améliorations, $118,000 ; Trois-Pistoles, port—construction d'une jetée, $3,000 ; Yamaska—réparations et renouvellement à l'écluse, $4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent vingt-deux mille deux cent soixante et quinze dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Ontario :—Brockville—prolongement au quai de Tunnel-Bay, $9,000 ; Bronte, port—réparations au quai et aux abords, $875 ; Cobourg—pour réparer et reconstruire la superstructure de l'est à l'extrémité nord, $10,000 ; Dawson-Point—exhausser le quai, $800 ; rivière Détroit—protection de la rive est dans le township de Maiden—parachèvement, $2,500 ; rivière aux Français, lac Nipissingue—ouvrages de réglementation de la sortie, $11,200 ; Goderich—améliorations au port, $150,000 ; Gravenhurst—quai dans le lac Muskoka, $9,000 ; Haileybury—améliorations au port, $10,500 ; Hamilton—améliorations au port, $54,000 ; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $50,000 ; Huntsville—prolongement au quai, $1,750 ; Kincardine—prolongement à la jetée et dragage, $25,000 ; Kincardine—réparations aux piles, $1,000 ; Kingston—Collège royal militaire—réfection des quais, $16,000 ; Kingston—améliorations au port, $50,000 ; Leamington—réparations au quai, $1,000 ; Lakeport—reconstruction du quai, $1,600 ; Lion's-Head—prolongement du quai et améliorations du port, $6,000 ; Meaford—fermeture de l'entrée est, enlèvement de l' " L " du rempart intérieur, $34,000 ; rivière Montréal—enlèvement de cailloux au rapid Plat, $3,500 ; rivière Montréal—améliorations en amont de Latchford, $35,000 ; New-Liskeard—améliorations au port, $38,000 ; North-Bay—brise-lames, $16,000 ; Owen-Sound—améliorations au port, $38,200 ; Owen-Sound—améliorations au port et pour réparer les pilotis jointifs du côté ouest du port, $3,500 ; Peterborough—quai, $13,500 ; Pembroke—réparations aux quais et aux abords, $2,500 ; Port-Bruce—agrandissement de la pile ouest et réparations aux piles est et ouest, $1,800 ; Port-Burwell—améliorations aux ouvrages du

port, $50,000; Port-Colborne—réparations urgentes au brise-lames de l'est, $17,000; Port-Hope—réparations aux piles, $9,000; Port-Stanley—améliorations aux piles, $100,000; Baie de la Providence, île Manitouline—prolongement du quai, $16,500; fleuve Saint-Laurent—amélioration du chenal canadien entre Kingston et Brockville, $60,000; rivière Thames—enlèvement des obstructions, etc., $4,000; Rosseau—réparations au quai, $800; rivière Saugeen—réparations aux piles nord et sud, $1,000; Sault-Sainte-Marie—améliorations au vieux quai Plummer et aux abords, $32,000; quai du Sault-Sainte-Marie—addition au retour du côté ouest, $8,000; Southampton—améliorations au port, $1,750; Sturgeon-Falls—parachèvement du quai, $1,000; Toronto—améliorations au port, $195,000; Windsor—quai d'atterrissement et améliorations, $50,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-cinq mille soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Annapolis—améliorations du port—jetées brise-glace, $25,500; Anderson's-Cove—prolongement du brise-lames, $3,000; Arichat—quai en eau profonde—pour terminer les travaux, $600; Arisaig—pour terminer le prolongement du quai, $1,500; Bass-River—réparations au quai, $2,000; Battery-Point—brise-lames, $2,400; Blue-Rocks-Island—brise-lames à l'extrémité ouest, $500; Blue-Rocks-Island—réparations au brise-lames, $600; Brooklyn—brise-lames, $50,000; Brûlé—réparations et prolongement du quai, $2,000; Burke's-Head—construction de brise-lames, $6,500; Burlington—réparations au quai, $500; Cape-Negro—Anse du Cygne—quai, $1,500; Centreville (Trout-Cove)—améliorations du port, $1,200; Clark's-Harbour—enlèvement de roches, $550; Cole-Harbour—quai, $5,000; Cottage-Cove—construction de brise-lames, $1,200; Cow-Bay (Port-Morien)—pour réparations générales et pour terminer les travaux de protection, $3,000; Croft's-Cove—réparation au débarcadère des bateaux, $1,000; Delaps-Cove—améliorations du havre, $1,300; Devil's-Island—prolongement du quai, $25,000; Digby-Harbour—amélioration du port, y compris réparations et allonges au quai, $8,750; Duncan's-Cove—brise-lames, $7,500; East-Ship-Harbour—quai, $1,000; East-Chezzetcook—brise-lames, $8,000; Eatonville—réparations au brise-lames, $1,200; Ecum-Secum—protection des faces du quai avec revêtement en bois dur, $600; Eel-Brook—quai, $1,200; Five-Islands—réparations au quai, $500; Fox-Island—prolongement des travaux de protection de la grève, $1,900; Gillis-Point (Est)—construction de quai, $1,200; Great-Village—construction d'un mouillage au quai, $500; Hall's-Harbour—réparations au brise-lames, $875; Hampton—pour terminer le prolongement du brise-lames, $600; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $40,000; Herring-Cove—quai, $1,300; Horton-Landing—réparations au quai, $1,000; Inverness—améliorations au port, $5,300; Jones-Harbour—enlèvement de roches, $900; Leonard's-Cove—brise-lames, $900; Litchfield—prolongement du brise-lames, $2,400; Livingston's-Cove—prolongement du brise-lames, $2,000; Margaretville—réfections et réparations du brise-lames, $2,000; Melford—construction du quai, $5,700; Metghan—restauration et prolongement du quai, $13,000; Mill-Creek—réparations et améliorations au quai, $1,000; Musquodoboit-Harbour, quai, $2,500; Netcumteuch—réparations au quai, $500; Parker's-Cove—prolongement et réparations au brise-lames, $2,100; Petite-Rivière—réparations du brise-lames, $2,500; Phinneys-Cove—prolongement du brise-lames, $2,400; Porter's-Lake—chenal navigable conduisant au port de Three-Fathom, $10,000; Port-Lorne—réparations et réfections au brise-lames, $1,000; Port-Mouton—recouvrement du quai, $350; Rouse-Brook—quai, $3,800; Rivière-au-Saumon—ouvrages de protection dans le port, $1,000; Sambro—achèvement du quai, $700; Sandy-Cove—brise-lames—réparations, $800; Scott's-Bay—réparations au brise-lames et prolongement, $2,500; Sheet-Harbour—réparations au quai de la rivière de l'Est, $700; Shubénacadie, rivière—agrandissement de l'ouverture du pont tournant du chemin de fer Dominion-Atlantic et construction de piers d'amarrage, $23,000; Smiley's-Point—pour terminer le brise-lames, $2,200; Sober-Island, $900; Stony-Island—réparations au brise-lames et construction d'ou-

vrage de protection, $3,400; Sydney, havre—ouvrage de protection à la barre sud, $5,000; Sydney-Mines—quai à Barrington's-Cove, $11,000; Ile Tancook—réparations au quai de l'anse nord-ouest, $500; Tatamagouche—réfection du quai, $500; Tenecape—allonge du brise-lames, $500; Toney-River—prolongement des jetées de protection du chenal, $1,500; Three-Fathom-Harbour—réfections et réparations du brise-lames, $2,000; Three-Fathom-Harbour—brise-lames entre deux îles, $1,200; Tusket-Wedge—restauration et prolongement du quai, $1,750; Victoria—jetée, prolongement et réparations, $3,750; Watt-Settlement—quai, $3,250; West-Arichat—brise-lames—réparations, $2,200; West-Chezzetcook—jetée du brise-lames, $1,200; West-Chezzetcook—réparations au brise-lames, $500; Whitewaters—réparations du quai, pour terminer les travaux, $1,000; Wolfville—ouvrage de protection, $2,500; Woods-Harbour—brise-lames à Falls-Point pour terminer les travaux, $1,800; Yarmouth—améliorations du port, $100,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille et cinquante dollars dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Gimli—prolongement du quai, $11,000; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $10,000; Rivière-Rouge—protection du nouveau chenal d'entrée à son embouchure, $10,000; rapide Saint-André—exhaussement du chemin, $1,000; rapide Saint-André—passes migratoires, $5,060; Baie de la plage Victoria—port—brise-lames et quai, $12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille cinq cents soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Gimli—prolongement du quai, baska—enlèvement des cailloux et creusage du chenal à travers des bancs de sable et de gravier, $12,000; Edmonton—quai, $10,000; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $20,000; Prince-Albert—quai et ouvrage de protection, $12,500; relevé des rapides, etc., sur les rivières Saskatchewan-nord et sud et autres cours d'eau navigables, $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-six mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Rivières Colombie et Kootenay—améliorations, $35,000; rivières Colombie et Kootenay—quai, $35,000; relevé de la rivière Columbia—de la frontière dans le but de déterminer le coût de rendre la rivière navigable, $30,000; rivière Courtney—améliorations, $1,000; rivière Fraser—pour commencer la construction d'une jetée de dérivation, $200,000; rivière Fraser—améliorations—reconstruction et réparations des digues à la fondrière Nicomen, $5,000; rivière Fraser (inférieure)—améliorations, $40,000; rivières Fraser et Thompson—quai, $30,000; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $15,000; Hardy-Bay—enlèvement de quais, $1,500; rivière Harrison—améliorations—pour payer à la *Brooks-Scanlon Lumber Co.*, ses déboursés et le parachèvement des travaux, $8,000; Hollyburn—Vancouver-Nord—quai du côté nord d'English-Bay, $6,000; Baie Lasquita—quai, $3,500; Masset—Iles de la Reine Charlotte—quai, $1,200; Mill-Bay—quai, $3,500; rivière Naas—enlèvement des roches, $2,000; Needles—quai, $7,500; rivière Okanagan—protection et amélioration du chenal navigable, $7,500; Prince-Rupert—quai de la quarantaine, $60,000; Ile Sidney—réparations et réfections au quai, $3,500; Stewart, tête du canal Portland—quai, $8,000; rivière Fraser supérieure et tributaires—améliorations du chenal navigable, $20,000; rivière Lillooet supérieure—enlèvement des obstructions, $3,000; station de quarantaine de William's-Head—améliorations, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—généralement:—Travaux aux ports, aux rivières, aux ponts—généralement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions trois cent quarante et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—dragage:—Vaisseaux dragueurs, réparations, $260,000; nouvel outillage de dragage—Provinces maritimes, $166,000; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec—chantier maritime

sur l'île Victoria, $28,000; nouvel outillage de dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, $16,000; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique, $96,000; nouvel outillage de dragage—généralement, $200,000; dragage—Provinces maritimes, $500,000; dragage—Ontario et Québec, $500,000; dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, $16,000; dragage—Colombie-Britannique, $324,000; dragage—service général, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et barrages flottants:—District du Saguenay—barrages flottants et piles, $6,000; district du Saint-Maurice—améliorations des glissoirs et des barrages flottants pour faciliter le flottage et l'entreposage des billots, etc., $15,000; glissoirs et barrages flottants en général, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-huit mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts:—Pont de Grand-River—à York, Ont., réparage, peinture, etc., $500; pont du Chapeau, au-dessus du chenal de la Culbute de la rivière Ottawa—nouvelle structure en acier reposant sur des piles et des culées en béton, le gouvernement de Québec devant contribuer pour $5,000, $24,000; ville d'Ottawa—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords qui y arrivent—réparations ordinaires, réfections et entretien, $13,000; ponts de la ville d'Ottawa—prolongement des ponts Dufferin et des Sapeurs, $210,000; Edmonton, pont qui traverse la rivière Saskatchewan-Nord—renouvellement du pontage, etc., $4,000; ponts de la rivière à l'Arc et de la rivière Spray à Banff—réparations et réfections, $1,000; ponts de commerce fédéraux par tout le Canada, y compris les abords en général, $5,000; pont interprovincial sur la rivière Ristigouche à Métapédia—pour compléter les abords, $800, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Nouvelle-Ecosse:—Cap-Breton—nouvelles lignes, $12,000; Ile du cap Nègre—câble, $500; Ile au Marsouin—câble, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick—ligne de télégraphe et téléphone Chatham:—Escuminac-Sapin, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Service des réparations—améliorations, $3,000; nouvelles lignes de télégraphe et réparations et renouvellement aux lignes existantes, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille deux cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Athabaska-Landing—rivière La-Paix—ligne d'atterrissement—prolongement jusqu'à Grande-Prairie, $5,000; construction de la ligne d'Athabaska-Landing à Fort-McMurray, $21,000; pour la construction d'un prolongement en anneau de la ligne télégraphique d'un endroit près de Moose jusqu'à Durlingville, $3,570; Moosejaw—ligne télégraphique de Wood-Mountain—renouvellement et construction, $11,900; lignes du Nord-Ouest—déménagement de la ligne des terres cultivées au chemin établi, $7,900; rivière La-Paix—ligne télégraphique—édifice pour le bureau, $2,900; ligne télégraphique de Battleford à l'Ile la Crosse—ligne circulaire à Mesta, $13,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Golden—ligne de téléphone de Windermere—réparations et nouveaux poteaux, $800; Kamloops à Walhatchin—ligne de téléphone, $3,600; ligne de téléphone de la vallée d'Okanagan, $4,750, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les îles de la Colombie-Britannique:—Ligne de téléphone entre l'île

Kuper et l'île Thetis et l'île Chemainus et l'île de Vancouver, $1,000; île de Vancouver, $5,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques généralement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—divers:—Division de l'architecture—traitement des architectes, commis aux ouvrages, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $30,000; monument à la mémoire de feu l'honorable George Brown, $10,000; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, $10,000; monument à la mémoire de feu sir L. H. Lafontaine et de feu l'honorable Robert Baldwin, $17,000; monument à feu Sa Majesté Edouard VII, $20,000; monument à Madeleine de Verchères à être érigé à Verchères, $25,000; galerie nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil d'aviseurs des Arts, $35,000; division des ingénieurs—traitement des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $250,000; relevés et inspections, $100,000; sondages des rivières, $5,000; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de règlement sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires, $200,000; emmagasinage du surplus des eaux du bassin hydrographique de l'Ottawa supérieur—pour continuer les recherches et le recueillement de données, $35,000; Commission des eaux profondes, y compris les sommes dont le versement est autorisé à William J. Stewart, hydrographe en chef du département du service naval, à titre de membre de la commission, aussi pour la définition et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada de la rivière au Pigeon à Saint-Régis, telles que prévues par l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $60,000; pour couvrir la différence des dépenses pour travaux déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent n'être pas suffisants, pourvu que la somme pour chaque ouvrage ne dépasse pas $200, $10,000; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et d'ouvrages de réglementation sur la rivière Ottawa et ses tributaires et acquittement des réclamations de dommages aux terres, $40,000; Commission du fleuve Saint-Laurent—pour s'enquérir de toutes les questions concernant les demandes de privilèges spéciaux que peuvent toucher à la navigation dans les eaux à niveau, $40,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq millions cent quatre-vingt-cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières:—Port-Arthur et Fort William—améliorations du port et de la rivière, $1,000,000; brise-lames à Bare-Point, $322,000; port de Québec—quai en eau profonde à Lévis, $150,000; port de Québec—amélioration de l'estuaire de la rivière Saint-Charles—pour terminer les travaux, $66,000; port de Québec—pour améliorer la navigation dans la rivière Saint-Charles, $500,000; rivière Rouge—améliorations aux rapides Saint-André, $70,000; port de Saint-Jean, N.-B.—améliorations, $1,000,000; port de Tiffin—améliorations, $137,000; port de Victoria, Ont.—améliorations, $160,000; port de Victoria, C.-B.—améliorations, $500,000; port de Vancouver, C.-B.—améliorations, $500,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—en général:—Construction de bâtiments d'immigration, $15,000; ferme expérimentale—nouveaux édifices et réfections, améliorations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., $60,000; échelles de sauvetage pour édifices publics fédéraux, $5,000; édifices publics en général, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille neuf cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux

publics—havres et rivières—Ile-du-Prince-Edouard:—Cape-Traverse—réparations générales au quai, $900; Anse Head—réparations aux travaux du port, $500; Grande-Rivière, quai sud—reconstruction et réparations, $7,000; quai de Hickey—reconstruction et réparations, $750; ports, rivières et ponts—généralement—réparations et améliorations, $10,000; Miminegash, port de—améliorations et réparations, $1,000; North-Cardigan—réparations au pier, $500; Port-Selkirk—reconstruction et réparations au pier, $1,300; Pownal—réparations au quai, $500; quai de la Pointe-Rouge—compléter les réparations et agrandir la tête du pier, $1,500; Rustico, brise-lames—bloc de protection à l'extrémité extérieure—compléter, $500; quai de Southport—reconstruction, $4,500; Summerside, port—parachèvement, etc., du brise-lames, $9,500; Tignish, port—agrandissement des piers de protection du chenal du port à l'intérieur et réparations, $5,000; Tracadie—construction de brise-lames, $15,000; pier de la rivière Vernon (sud)—reconstruction et réparations, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille six cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—glissoirs et barrages flottants, bassins de radoub, écluses et barrages, etc., frais d'exploitation, etc.:—Glissoirs et barrages flottants, $107,100; bassins de radoub, $35,100; ouvrage de ports et de rivières, etc., $31,400; perception des revenus des travaux publics, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—lignes télégraphiques:—Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, $7,000; lignes de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais de vapeurs employés au service des câbles, $140,000; Saskatchewan et Alberta, $53,000; Colombie-Britannique, $48,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $213,000; service télégraphique en général, $7,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, et dépenses générales de l'immigration, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour du secours aux Canadiens nécessiteux dans les pays autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de l'immigration chinoise:—Appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de l'immigration chinoise:—Dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Service à la vapeur entre Annapolis

et Londres ou Hull, Angleterre, ou l'un ou l'autre, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille cinq cent neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ou l'un et l'autre, par l'océan Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre les ports canadiens de l'Atlantique et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service océanique et service de poste entre le Canada et la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Cuba, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accorlée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Mexique par l'océan Atlantique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Mexique par l'océan Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur ou services entre le Canada et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique-Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre les Iles Caraquet, Shippegan et Misçou, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la pointe Froude et Lockeport, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation de 1912, entre le bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service en goélette deux fois par mois durant la saison de navigation entre le bassin de Gaspé et la côte nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve en passant par les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, le sud du Cap-Breton et les ports des lacs du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton, avec arrêts aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, pour l'année finisasnt le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1912 entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la baie Mahone et l'île Tancook, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, durant la saison d'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester, durant la saison d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation de 1912, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain et autres ports sur les lacs du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac, avec escale à tous les ports intermédiaires sur la rivière Miramichi et la baie Miramichi, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac, entre Moncton et les ports de la rivière et un port ou des ports sur la côte ouest du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1912, entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et le pont Montague, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'ouverture et la clôture de la navigation en 1912, entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à vapeur durant l'année 1912, entre Québec et Blanc-Sablon, faisant escale aux ports et endroits le long de la côte nord du fleuve Saint-Laurent entre ces points terminaux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et le Bassin de Gaspé, avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant l'espace de temps qui s'écoule entre la clôture de la navigation régulière à l'automne et la formation du pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi après la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et les ports sur la côte nord de l'Ile d'Orléans, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la Côte Nord, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur d'hiver entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports du Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur d'hiver entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire, le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Bear-River et Clementsport, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow durant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur d'hiver entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Port-Wade et Bridgetown, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Saint-André, N.-B., avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour 52 voyages complets d'aller et retour chaque semaine entre Saint-Jean et Halifax par Yarmouth et les autres ports intercurrents durant la saison de 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretville, Port-Lorne, Port-George, Hall's-Harbour, Harbourville et Morden, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et les ports de la Baie de Fundy et le Bassin Minas, y compris Scott's-Bay, Windsor et Port-Williams, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et le bassin Cumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les autres ports intercurrents, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une ligne ou des lignes de steamers par voyage entre Saint-Jean et Halifax ou l'une ou l'autre de ces villes, et les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour l'année 1912, entre Saint-Stephen, N.-B., les points de la rivière Sainte-Croix, Beer-Island, Campobello et les îles de l'Intérieur, la baie de Passamaquoddy et l'Etete ou Black-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1912 entre Sydney et la baie Saint-Laurent avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

63. Résolu, qu'un somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1912 entre Sydney et Whycocomagh, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de Sydney, N.-E., pour faire le tour de l'île du Cap-Breton et revenir à Sydney, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

66. Résolu, qu'une somme nexcédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria, Vancouver et les ports intermédiaires et Skagway, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan:—Solde de l'effectif, $340,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillements, constructions, réparations et réfections, remontes, chiens, armes et cartouches, drogues et médicaments, logement, transport, service de l'eau, papeterie et dépenses casuelles, $410,000; indemnité à des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Traitement de M. Fred. White, C.M.G., à titre de commissaire des Territoires du Nord-Ouest, $1,000; traitement de L. DuPlessis, à titre de secrétaire du commissaire, $300; traitement de Geo. D. Pope, à titre de comptable du commissaire, $300; écoles, $3,500; secours aux indigents, $500; entretien des aliénés, $1,200; entretien des prisonniers, $500; dépenses diverses, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Mme Wm. McDougall, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Mme Delaney, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf dollars et quarante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour une indemnité à des pensionnaires, au lieu de terre, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885 et pour service actif en général, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables par suite de l'invasion fénienne, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quatre-vingt-un dollars et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables à des membres de la gendarmerie à cheval, à des volontaires de Prince-Albert et à des éclaireurs de la gendarmerie, par suite du soulèvement de 1885, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre dollars et soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour les pensions payables aux familles de certains membres de l'effectif qui perdirent la vie alors qu'ils étaient en service, comme suit: Beatrice Maud et Laura May Grundy, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et treize dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour Margaret Johnson Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour Annie Eva Emily et Arthur Stewart Mountford Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Elizabeth Willmett, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et le service des rivières:—Entretien et réparations des steamers du gouvernement et des brises-glace, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'examen des capitaines et des seconds, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des récompenses pour les sauvetages de vies, compris les stations de sauvetage, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les enqutêes sur les naufrages, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des écoles de navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des vaisseaux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enlèvement des obstructions des eaux navigables, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la poste d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses pour l'inspection des bestiaux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la continuation de la subvention pour les appareils pour les naufrages à Québec, dans les provinces maritimes et dans la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des navires employés à surveiller les eaux de la partie nord du Canada, aussi pour établir et entretenir des ports de police et de douane sur la terre ferme ou dans les îles, ainsi qu'il peut être jugé nécessaire de temps à autre, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses imprévues, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des phares et le service des côtes, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'un somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et les réparations des phares, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction de phares et aides à la navigation comprenant les appareils, signaux sous-marins et les travaux de construction, ainsi que pour l'amélioration de la route de la côte ouest, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bris de la glace dans la baie du Tonnerre et le lac Supérieur et autres points jusqu'à propos pour l'avantage de la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des signaux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration du pilotage et entretien et réparations au steamer *Eureka,* pour l'année finissant le 31 mars 1913.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour servir des pensions de $300 à chacun des pilotes qui suivent: E. Desrosiers, O. Larochelle, A. C. Bernier, Hubert Raymond, Nap. Rioux, Jos. Lapointe, Chas. Brown, L. E. Morin, Ed. Larochelle, Adelm Pouliot, F. X. Delisle, Laurent Godbout, Pierre Gobeil, J. F. Lachance, Chas. Normand, Alph. Asselin, N. Lachance, Bart. Lachance, L. R. Demers, Théo. Lachance, M. Godbout, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et les réparations des quais, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'établissement et entretien de stations de rapportage téléphonique le long du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les téléphones à divers endroits par tout le Dominion en rapport avec les aides à la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les réparations au chemin maritime, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

37. Résolu, qu'une somme n'excélant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat ou construction d'un steamer pour les phares et les bouées pour le fleuve Saint-Laurent pour remplacer le *Shamrock* (*Dollard*), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat ou construction d'un steamer pour les phares et les bouées de la côte du Pacifique *Estevan,* pour l'année finissant le 31 mars 1913.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat ou construction d'un steamer pour les phares et les bouées pour remplacer le *Scout,* pour l'année finissant le 31 mars 1913.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour la fourniture au bureau chef des Lloyds à Londres du bulletin quotidien fourni par les stations téléphoniques et de rapportage le long du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour rémunérer James McAllister pour avoir posé des bouées à Fort-William, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements de F. J. Harding du 1er décembre 1908 au 31 mars 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des délégués au congrès de l'Association internationale de navigation, à être tenu à Philadelphie en 1912 et le transport et la réception des membres du congrès durant leur séjour au Canada, y compris le coût de l'impression d'un pamphlet, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrogra-

phiques—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Observatoire magnétique, $1,000; service météorologique, y compris les gratifications de $500 chacune aux observations de Kingston et Montréal, $146,200; allocation à L. F. Gorman, observateur météorologique à Ottawa, $300, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de marine:—Soin des marins malades aux hôpitaux de marine et réparations aux hôpitaux de marine, $70,000; marins naufragés et indigents, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les inspections de bateaux à vapeur:—Inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Traitements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'échelles à poissons et curage des rivières, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de loi et dépense casuelle, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'exposition ichtyologique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ostréiculture, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien d'usine devant servir à faire des expériences pour la réduction du chien de mer, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction et entretien de stations navales biologiques et études, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien du laboratoire de la baie Georgienne, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

55. Résolu qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des primes aux percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de permis sous le régime du *modus vivendi*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries, et poursuivre une campagne éducationnelle parmi les pêcheurs, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la patrouille des pêcheries, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-deux mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements, construction et entretien d'établissements de pisciculture, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un steamer pour la patrouille des pêcheries de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Achat de 600 exemplaires du *Parliamentary Guide*, pour

l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service naval:—Service naval, y compris l'achat et l'entretien des navires, l'entretien et la garde au point des bassins de radoub, d'Esquimalt et de Halifax, et l'établissement et l'entretien des écoles de formation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la protection des pêcheries:—Réparation et entretien des steamers de la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la protection des pêcheries:—Achat de deux nouveaux navires requis pour le service de la protection des pêcheries sur les côtes de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le relevé hydrographique, y compris le relevé de la baie d'Hudsont, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les relevés hydrauliques:—Achat d'un nouveau navire pour relever la côte de l'Atlantique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et onze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service radiotélégraphique:—Construction et entretien des stations de télégraphie sans fil, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des marchés:—Entretien des stations de marées et des steamers d'étude, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Allocations, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les exercices annuels, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les bataillons scolaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les habillements et fourniment, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les droits de douane, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du ministère, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'arsenal fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service du génie, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions à des associations et corps de musique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la solde de l'état-major aux quartiers généraux de la milice et des divers commis et districts, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les propriétés militaires:—Entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices et travaux militaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trois cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les bouches à feu, terrains et équipement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour la troupe permanente, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les impressions et papeterie, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Collège Royal militaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et gages, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les écoles d'instruction, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les levés de plans, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le transport par eau et par terre, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le matériel de guerre, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre millions cent cinquante-huit mille trois cent cinquante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—Intercolonial:—Amélioration de triples valves de freins à air, $7,150; ponts—renforcement, $100,000; Campbellton—agrandissement des installations, $160,000; Chatham—déviation de ligne et embranchement jusqu'au quai, $160,000; Frédéricton—agrandissement des installations, $41,500; protection générale des voies publiques, $45,000; Halifax—docks et quais, $900,000; Halifax—agrandissement des installations, $200,000; Hampton—améliorations, $31,300; Moncton—ateliers de locomotives et de wagons avec matériel, et nouveau parc à marchandises et chemin de traverse, $300,000; Moncton—allonge et fournitures à l'édifice du bureau, $35,000; Mulgrave—améliorations, $9,600; construction originale, $800; quai Princess—nouvelles installations, $7,000; Rivière-du-Loup—agrandissement des installations, $11,500; matériel roulant, $400,000; appareils de sûreté pour équipement, $24,000; steamer *Scotia*—nouvelles machines, $1,200; Stellarton—agrandissement des installations, $9,000; Sainte-Flavie—agrandissement d'installations, $40,000; Saint-Jean—agrandissement des installations, $37,300; levés de plans et inspections, $15,000; Sussex—améliorations, $35,000; déviation aux mines Sydney, $219,000; agrandissement des installations le long de la ligne, $70,000; Truro—agrandissement des installations, $214,000; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de Dartmouth, dans le comté de Halifax, en passant par Musquodoboit-Harbour jusqu'à Dean-Settlement, dans le

dit comté, $1,000,000; pour payer la *Halifax and Eastern Railway Company* pour plans, arpentages, notes et levés, etc., pris par le gouvernement, $85,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Embranchement Harmony à Elmira, $69,500; construction originale, $1,000; Summerside—agrandissement des installations, $7,300; agrandissements des installations le long de la ligne, $8,550; établir des ferry-boats et y faire les changements voulus, y compris le changement de la largeur de voie étroite à la largeur type, $400,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix millions cinq cent dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Intercolonial, $10,000,000; embranchement de Windsor, $35,000; Ile-du-Prince-Edouard, $475,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Assistance aux enfants de feu Jos. Cuthbertson, tué à Moncton, le 20 juillet 1911, $1,000; assistance à Mme E. Bellavance, veuve de feu Absolon Lavoie, tué alors qu'il était à son travail de journalier sur le chemin de fer Intercolonial, $1,000; compensation à O. Savary, blessé alors qu'il était en fonction comme serre-freins sur le chemin de fer Intercolonial, $500; assistance à Mme Emilie Grenier, veuve de Xavier Letellier, tué alors qu'il remplissait ses fonctions de chauffeur sur le chemin de fer Intercolonial, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions de dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer de la Baie-d'Hudson:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer National-Transcontinental:—Levés de plans et travaux de construction, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour le pont de Québec:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Arpentages, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Achat du wagon "Canada" pour le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux—canal Chambly:—Pont entre Iberville et Saint-Jean, $52,000; remplissage au quai, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent soixante et douze dollars et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Galops:—Pour payer la créance de C. D. Maguire pour ouvrage supplémentaire à la réfection du mur de soutènement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et dix-huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Pont à Rockfield, $75,000; parois verticales en béton, $383,000; pour terminer les travaux du quai et des bassins, $20,800, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Construction d'un pont sur le canal Rideau à la rue Bank, Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault-Sainte-Marie:—Prolongement du quai d'amarrage du nord à l'entrée du haut, $23,000; élargissement du chenal à l'entrée d'aval, $23,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et dix-huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Poteaux d'amarrage, $3,200; nouveaux ponts, $6,000; travaux de protection à l'entrée supérieure, $200,000; bouchage des voies d'eau et entretien des talus, $165,000; aiguilles à l'écluse No 1, $4,200, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million neuf cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Construction, $1,900,000; dommages causés par l'inondation, $20,000; contribution au comté de Hastings pour aider à la construction d'un pont sur la rivière Trent à Frankford, $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-huit mille et cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Agrandissement de l'élévateur de Port-Colborne, $200,000; prolongement du brise-lames de l'ouest à Port-Colborne, $75,000; améliorations à Port-Colborne, $145,000; payer à Hogan et Macdonnell la balance d'estimation définitive, $8,100, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—Carillon et Grenville:—Prolongement du radier du barrage de Carillon, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly:—Amélioration, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille huit cent soixante et huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall:—Pont sur la vieille écluse No 17, $1,600; améliorations à l'entrée d'aval de l'écluse 15, $50,000; vannes pour barrage de garde, écluse 20, $2,000; pour payer la créance de W. M. Leacey pour ouvrage supplémentaire en exécution du contrat pour remplir l'espace entre les anciennes et les nouvelles écluses au pied du canal Cornwall, $268, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Farran's-Point:—Améliorations à l'entrée du bas, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Galops:—Améliorations à l'entrée du haut de l'écluse 28, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray:—Dragage, $9,000; logements pour gardiens de ponts, $4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Jauges automatiques, $1,500; dragage, $10,000; murs de protection, rives nord et sud du lac Saint-François, $6,000; enlèvement d'anciennes culées en pierre du pont dans le chenal abandonné de Saint-Timothée, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Rapide-Plat:—Améliorations à l'entrée du bas, écluse 24, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Nouvel outillage de dragage, $25,000; reconstruction du pont à la pointe Brass, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Sault-Sainte-Marie:—Nouveau remorqueur, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Réfection du sommet de la jetée de garde à l'entrée du bas, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Ours:—Réfections des piles d'estacades, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Trent:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Pont sur le canal d'alimentation, $3,000; grosses réparations, $10,000; installation d'appareils de sûreté Gowan, $8,000; réparations au pont, écluse 4, vieux canal, $6,000; réparations aux fondations des écluses, vieux canal, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg:—Construction d'un pier d'entrée, écluse 23, Morrisburg, $1,500; poteaux d'amarrage en fer, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent trente et un mille cinq cent seize dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Arbitrage et décisions, $4,000; Commission des chemins de fer du Canada—maintien et fonctionnement de la, $148,650; Commission des chemins de fer du Canada—paiement des dépenses se rattachant aux cas soumis à la, $10,000; frais judiciaires se rattachant aux chemins de fer et canaux, $6,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la facuté de l'Université McGill pour la fondation d'une école de travaux d'art de chemins de fer et de transports en général, attachée à la faculté des Sciences appliquées, $2,500; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'école poyltechnique, Montréal, pour l'avancement des sciences se rattachant aux travaux d'art sur les chemins de fer et aux transports en général, $2,500; wagons du Gouverneur—service, réparations et changements, $2,500; chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique—rémunération au directeur de l'Etat, $2,000; travaux divers pour lesquels il n'a pas été pourvu, $5,000; souscription au Congrès international de Bruxelles, $97,33; levés et travaux d'inspection—canaux, $25,000; levés et travaux d'inspection—chemins de fer, $50,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trois cent quarante-quatre mille cinq cent quinze dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux:—Personnel et réparations, $1,302,015; statisticiens, $42,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Chemins de fer et Canaux:—Appointements du secrétaire particulier, $1,200; pour porter à $1,500 par année les appointements de W. A. O'Leary, promu à la 2me division, subdivision B, $100, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cent trente dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—Intercolonial:—Pour nouveaux arrangements le long de la ligne—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly:—Amélioration du port de Saint-Jean, $250; pour

payer à la succession Gervais une réclamation pour terrain utilisé pour un ponceau à Saint-Jean, $52, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Murs verticaux en béton—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Soulanges:—Bouchage des fuites et entretien des talus—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—Cornwall:—Améliorations à l'entrée d'amont, écluse No 17—crédit supplémentaire, $3,500; pour payer à G. C. Smith pour terrain acquis, ainsi que l'intérêt depuis le 2 juin 1908, $850, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Empierrement de deux milles de voie publique, digue de Hungry-Bay—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille et trente et un dollars et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour le Rapide-Plat:—Dragage—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Wagons du Gouverneur général—service, réparations et changements—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Chemin de fer Intercolonial—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux:—Personnel et réparations—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent seize dollars et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—bureau du Conseil privé:—Appointements du secrétaire privé, depuis le 10 octobre 1911, à $2,800 par année, $1,332.26; pour payer à E. J. C. Markgraf, temporairement employé pour aider au secrétaire privé du premier ministre, $213; appointements de Jocelyn F. Boyce, 2me division, subdivision B, depuis le 10 octobre 1911, à $1,200 par année, $570.98; pour payer Benjamin Chilton, huissier de la Chambre du Conseil privé, à raison de $1,000 par année, $200, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Somme requise pour payer les honoraires aux fonctionnaires sous-mentionnés à l'occasion du Congrès international de la pêche du phoque en mer tenu à Washington, D.C., en mai 1911:—Sir Joseph Pope, sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures, $2,000, James M. Macoun, naturaliste et botaniste adjoint de la division géologique du département des Mines, $500, H. A. Found, surintendant des Pêcheries, $500, F. M. Baker, secrétaire de sir Joseph Pope, $250, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses de la convention forestière fédérale tenue à Québec en janvier 1911 (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission d'éducation technique—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à La Société Nationale de Gymnastique pour couvrir les

dépenses des gymnastes canadiens lors de la réunion internationale de Nancy, France, en 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour venir en aide à la succursale canadienne de la *St. John Ambulance Corporation,* pour l'année finissant le 31 mars 1912.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses relatives à la réception de L.A.R., le duc et la duchesse de Connaught (mandat du Gouverneur général, $35,000), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une pension de retraite au premier sergent James Codd, membre du personnel des sous-officiers de S.A.R. le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent douze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Appointements des fonctionnaires et des inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements selon le résultat de l'examen de l'accise, $508,000; service de surcroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, $15,000; rémunération pour longues heures de service, autres que pour exercices spéciaux, $1,500; service préventif, $13,000; frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc., $100,000; estampilles pour les tabacs importés et les tabacs canadiens, $93,000; percepteurs des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, $10,000; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $100; pour traduction spéciale, $100; allocation provisoire, ne dépassant pas $150, à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements de toutes sources payés par l'État n'excèdent pas $2,500 par année, $10,000; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., $62,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-neuf mille cent soixante et six dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique:—Appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $85,000; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., $47,000; allocation provisoire n'excédant pas $125 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassant pas $1,000 par année, $3,000; appointements des inspecteurs du gaz et le la lumière électrique, $49,700; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, $33,000; exportation de la force électrique, $1,000; bureau international des poids et mesures, $216; Commission électrotechnique internationale, $250, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les falsifications des substances alimentaires, etc.:—Médicaments dits *proprietary* ou brevetés, $1,500; menues recettes, $500; falsification des substances alimentaires et mise à exécution de la Loi relative aux engrais chimiques, aux marques frauduleuses et aux substances alimentaires du commerce, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante et deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des Douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les commissaires du commerce et agents commerciaux, y compris les

dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des primes sur l'acier et le fer, sur les articles d'acier, sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb, sur le pétrole brut et sur la cellulose de Manille (pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi des inspections, des Lois de l'*Inspection des grains* et des *Grains du Manitoba,* pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mesureurs de bois, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $2,000 pour mesureurs de bois à la retraite, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère du Commerce:—Appointements d'un commissaire du commerce ayant le rang de sous-chef, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Appointements des inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, salaires et dépenses imprévues sous le régime de la *Loi des Inspections et des Ventes* et de la *Loi des Grains du Manitoba*—crédit supplémentaire pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses de l'agence de Paris—crédit supplémentaire (précédemment voté sous la rubrique Divers), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour accorder des gratifications aux conférenciers et agents ci-après mentionnés, autrefois dans la division des annuités du ministère du Commerce, étant donné qu'on s'est passé des services de ces employés à la suite du transfert de la division des annuités au ministère des Postes, savoir: Dr James Samson, $580; L. L. Santerre, $375; Edwin Dickie, $375; Georges Belleau, $375; R. D. Cameron, $250; H. Cartwright, $250; Mme E. Cummings, $250; Pierre Gravel, $250; T. J. B. Léger, $125, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante et un dollars et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour défrayer le commissaire canadien du commerce à Berlin, Allemagne, de certaines obligations par lui encourues, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante-deux dollars et vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour item imprévus—1910-11:—Pour faire face aux item, 1910-11, suivant le rapport de l'Auditeur général, page B-5, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille trois cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Postes:—Pour porter de $3,100 à $3,750, depuis le 1er janvier 1912, les appointements de H. B. Verret, sous-ministre suppléant des postes, $162.50; pour quatre com-

mis dans la première division, subdivision B, et quatre dans la 2me division, subdivision A, $14,800; John Graham, promu par les présentes de la 2me division, subdivision A, à la 1re division, subdivision B, à partir du 1er avril 1911, $2,100; H. H. O. Gray, promu par les présentes de la subdivision B à la subdivision A de la 2me division, et pour porter ses appointements au maximum à partir du 1er avril 1911, $500; Mlle Kathleen Merrick, promue par les présentes de la 3e division, subdivision A, à la 2me division, subdivision B, pour porter ses appointements de $1,200 à $1,600, à partir du 1er avril 1911, $400; James O'Connor, promu par les présentes de la 3e division, subdivision A, à la 2me division, subdivision B, aux appointements de $1,350 par année depuis le 1er avril 1911, $150; dépense casuelle—commis aux écritures—crédit supplémentaire, $5,200, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes—service extérieur—appointements et allocations:—Pour porter les appointements de M. W. G. Milligan, sous-inspecteur des postes à Toronto, de $1,900 à $2,500, à partir du 1er avril 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service postal:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille six cent quarante-sept dollars et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses:—Divers—crédits supplémentaires, $75,000; pour dédommager M. F. Cavanagh, courrier sur chemin de fer, des frais de médecin et autres occasionnés, ainsi que de la perte de temps subie à la suite d'une lésion à un œil reçue le 30 janvier 1911, pendant qu'il était de service sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, entre Ottawa et Toronto, $572.30; pour dédommager M. Joseph A. de Champlain, courrier sur chemin de fer, de la perte d'effets d'habillement et personnels dans l'incendie d'un wagon-poste sur l'Intercolonial, le 23 octobre 1911, $34.75; pour dédommager M. Joseph Beaulieu, courrier temporaire sur chemin de fer, de la perte d'effets d'habillements et personnels, ainsi que des frais de médecin et autres déterminés par des lésions reçues dans un accident, pendant qu'il était de service sur l'Intercolonial, le 30 mai 1908, $40, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—bureau du Conseil privé:—Pour un commis de la troisième division, subdivision A, $900; archives fédérales—supplément à l'archiviste fédéral, pour changement de rang, en vertu de la loi sanctionnée le 12 mars 1912, $1,300; pour pourvoir à la promotion de treize commis de la troisième division, subdivision B à la troisième division, subdivision A, $1,300; pour pourvoir aux appointements d'un employé devant être nommé pour recevoir les visiteurs à l'édifice des Archives et pour entretenir les fournitures des archives, $800, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires Extérieures:—Pour un commis dans la troisième division, subdivision A, $900; dépenses casuelles—crédit supplémentaire, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cent vingt-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Sénat:—Pour payer aux membres du Sénat leur indemnité totale pour la session, y compris les jours d'absence causée par la maladie durant la session de 1911-12, nonobstant toute disposition contraire contenue dans le chapitre 10 des Statuts Refondus du Canada, Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, $12,910; pour le secrétaire privé de M. l'Orateur, $600; pour payer au Dr P. H. Bryce ses services rendus rela-

tivement au comité d'Hygiène publique, $250; pour les services d'un commis surnuméraire durant un mois, $108.33; dépense casuelle—crédit supplémentaire, $3,360, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et douze mille six cent quarante et un dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Dépense casuelle—pour les députés et la tribune des journalistes, $9,960; papeterie—pour les députés et la tribune des journalistes, $3,600; pour rajuster les appointements du sergent-d'armes en conséquence du retrait du loyer ci-devant exigé de cet officier, $500; pour pourvoir à la nomination d'un nouveau sténographe des Débats, première division, subdivision B, $2,100; crédit supplémentaire requis pour commis de la session, $1,700; pour acheter, pour l'usage des sénateurs et députés, 350 exemplaires du *Canadian Annual Review*, édition de 1912, $1,100; pour fournir aux députés la sténographie et la dactylographie requise -crédit supplémentaire, $50,000; sergent-d'armes—appointements de W. G. Thompson, électricien, permuté du ministère des Travaux Publics au personnel de la Chambre, $1,000; pour porter le salaire des femmes de journée permanentes de 75 cents à $1 par jour, $1,368.75; pour porter le salaire des femmes de journée employées durant la session de 75 cents à $1 par jour, $1,312.50, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer Intercolonial:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statitisques:—Archives, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le recensement et statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Annuaire statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'impression et distribution de bulletins et de rapports de stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial à Londres et aider à l'entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie laitière et de l'arboriculture fruitière, perfectionnement et transport de produits alimentaires et autres produits agricoles, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager la production et l'emploi de graines de semence supérieures et pour appliquer l'Acte relatif aux semences, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie du bétail, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la santé des animaux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques:—Etablissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour administrer et appliquer la loi sur les conserves alimentaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager la production et la vente du tabac canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution au maintien de l'Institut International d'Agriculture et frais de représentation à cet institut, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour appliquer la loi sur le marquage de l'or et de l'argent, 1908, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour expérience relative à l'emploi à froid des fruits, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions aux expositions fédérales, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration et la mise en vigueur de la *Loi des Insectes destructeurs et autres fléaux*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la Canadian National *Exhibition*, de Toronto, pour défrayer le coût de l'édifice fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la léproserie de Tracadie et de l'île D'Arcy et lèpre en général, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Acte des Travaux publics (hygiène), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de l'Agriculture:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Recensement et statistiques—pour payer à certains fonctionnaires du ministère des Affaires des Sauvages et à certains gendarmes de la police à cheval du Nord-Ouest les services qu'ils ont rendus lors du recensement de 1911—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques:—Pour l'établissement et l'entretien de nouvelles succursales—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour maintien et dépenses d'un représentant à l'Institut International d'Agriculture—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Salaires et dépenses imprévues des districts organisés et de la santé publique dans d'autres districts—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de l'Agriculture:—Pour un commis dans la première division, subdivision A, et pour la promotion de 2 commis de la première division, subdivision B, à la première division, subdivision A, $2,800; pour trois commis, première division, subdivision B, et trois promotions de la deuxième division, subdivision A, à la première division, subdivision B, $6,500; pour le secrétaire privé, $525; pour la promotion de quinze commis de la deuxième division, subdivision B, à la deuxième division, subdivision A—crédit supplémentaire, $9,000; promotion de vingt commis de la troisième division, subdivision B, à la troisième division, subdivision A—crédit supplémentaire, $2,400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ingénieur général consultant du gouvernement fédéral:—Promotion d'un commis de la deuxième division, subdivision B, à la deuxième division, subdivision A, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille et cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Somme requise pour remplacer l'édifice de la caserne où logeaient les sous-officiers et les gendarmes à Régina, Sask., et détruit par le feu, le 21 mars 1912, $25,000; somme requise pour remplacer les armes, l'équipement, les effets d'habillement et le matériel, détruits par le feu, $5,000; gratification et pension à Mme John Fitzgerald, la mère de feu l'inspecteur, qui perdi la vie sur la route reliant Dawson à McPherson, en février 1911, $2,100, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le monument Champlain, Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Monument Cartier, Montréal, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enquête sur la *Farmers' Bank*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les enquêtes sur la Loi des enquêtes, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution au monument d'Alexander Muir, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions pour payer les dépenses d'une équipe athlétique canadienne aux Jeux olympiques internationaux à Stockholm, Suède, en 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du tarif, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent quatre-vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les honoraires de J. M. McDougall, C.R., dans l'enquête sur les accusations portées contre M. Lanctôt, M.P., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à l'exposition socio-pédologique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour augmenter la souscription au Catalogue International de Littérature Scientifique en la portant de $500 à $585 (paiement d'une autre série), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rémunérer les services de la *Canadian Bank of Commerce* dans le Yukon, pour la période comprise entre le 1er avril 1910 et le 31 mars 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le salaire d'un secrétaire privé de l'honorable M. Lougheed, un membre du cabinet et leader du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la réclamation de Charlotte Wiley, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère du Revenu de l'Intérieur:—Pour porter à $3,750 par année, à partir du 1er avril 1911, les appointements de Wm. Himsworth, sous-ministre suppléant et secrétaire du ministère, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille trois cent soixante et treize dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc.—crédit supplémentaire, $5,000; timbres pour tabacs canadiens et tabacs importés—crédit supplémentaire, $8,000; traduction spéciale—crédit supplémentaire, $100; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc.—crédit supplémentaire, $7,000; pour indemniser les fonctionnaires de la perte d'effets personnels à la suite de la destruction par incendie du laboratoire et du dépôt à alcool méthylique, le 4 janvier 1911, $273.50, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique:—Appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures—crédit supplémentaire, $2,000; appointements des inspecteurs du gaz et de l'électricité—crédit supplémentaire, $7,000; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments—crédit supplémentaire, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère du Revenu de l'Intérieur:—Pour le secrétaire privé, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Mines:—Division des Mines—promotion de trois commis de la première division, subdivision B, à la première division, subdivision A—crédit supplémentire, $1,462.50; promotion de trois commis de la troisième division, subdivision B, à la troisième division, subdivision A—crédit supplémentaire, $300; pour remédier à l'insuffisance de l'estimation en ce qui concerne trois commis de la troisième division, subdivision B, $900; crédit supplémentaire requis pour la nomination d'un messager à $600 par année, $100; division

de la Commission géologique—promotion d'un commis de la première division, subdivision B à la première division, subdivision A—crédit supplémentaire, $400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—division des Mines:—Recherches relatives aux gisements de minerais—crédit supplémentaire, $9,200; impression et traduction des rapports en français—crédit supplémentaire, $15,000; études de problèmes métallurgiques d'importance économique—crédit supplémentaire, $3,300, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille et cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Traduction spéciale—crédit supplémentaire, $100; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en remboursent le prix de revient, et pour loyer, force motrice, transport, appointements, etc. —crédit supplémentaire, $13,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures, inspection du gaz et de la lumière électrique:—Loyer, combustible, frais de voyage, port de lettres, papeterie, etc., P. et M. compris une somme pour l'achat d'un type modèle métrique, traitements des inspecteurs et frais y relatifs—crédit supplémentaire, $5,000; loyer, combustible, frais de voyage, port de lettres, papeterie, etc., pour l'inspection du gaz et de la lumière électrique, et pour l'achat et réparations d'instruments—crédit supplémentaire, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les quarante-neuf premières résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cinquantième résolution, étant lue la seconde fois;

M. Borden propose, secondé par M. Monk,—Que la dite résolution soit modifiée en retranchant les chiffres "1913" et insérant les chiffres "1912".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les six résolutions subséquentes, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cinquante-septième résolution, étant lue la seconde fois;

M. Borden propose, secondé par M. Monk,—Que l'item 1 de la dite résolution soit modifié en substituant les mots "quatre commis" aux mots "trois commis", dans la première ligne.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la dite résolution, telle qu'amendée, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Les résolutions subséquentes, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Dépenses diverses, $10,000; traitements des magistrats stipendiaires du Nord-Ouest, $6,000; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, C.-B., $1,200, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la cour Suprême du Canada:—Dépense casuelle et déboursés, traitements des fonctionnaires (shérif, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $5,500; livres de droit et autres pour la bibliothèque, et reliure, $6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada:—Dépense casuelle, frais de voyage des juges et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impressions et papeterie, et $50 de livres pour les juges, $6,000; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, $1,500; supplément à L. A. Audette, registraire, en sa qualité d'éditeur de ces décisions, $300;

à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, $50; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $500; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $333.34, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-sept mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Allocation de voyage aux juges, $1,500; allocation de subsistance aux juges, $15,000; traitement du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $4,000 chacun, du shérif adjoint et du greffier adjoint, à $1,800 chacun, et des deux sténographes, à $2,000 chacun, $13,800; allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $10,400; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $8,000; entretien des prisonniers, $12,000; transport des prisonniers, $5,000; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses de ministère public, appointements et allocations de subsistance d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroners, etc., $12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Somme requise, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent seize mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Kingston, $151,200; Saint-Vincent-de-Paul, $128,000; Dorchester, $79,600; Manitoba, $62,300; Colombie-Britannique, $77,600; Alberta, $59,500; Saskatchewan, $49,500; en général, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Frais de contribution pouvant se répartir pour services relatifs aux litiges mus au ministère de la Justice, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution annuelle à la *Canadian Law Library* de Londres, Ang., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la réunion et publication des rapports généraux de l'Exécutif et des règlements du gouvernement fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la réunion et publication des rapports, arrêtés du Conseil et correspondance concernant la législation provinciale, 1896-1910, les deux années comprises, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais relevant de la convention, des revendications pécuniaires avec les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de voyage de Sir Charles Fitzpatrick pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les consultations d'avocat à l'Auditeur général et frais de voyage se rattachant à l'inspection et à l'examen des comptes, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à l'Association anti-tuberculose, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la *Canadian Handicraft's Guild*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour la continuation des expériences avec les rennes dans le Labrador canadien, sous la surveillance du Dr. W. T. Grenfell, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de la Commission de conservation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au *Canadian Mining Institute*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le juge en chef de la cour Suprême du Canada, pour couvrir les frais de voyage et autres dépenses que lui occasionnent ses fonctions de substitut de Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour défrayer les dépenses préliminaires relatives au Congrès international géologique, qui se tiendra au Canada, 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et neuf dollars et soixante et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de la Justice, y compris la division des pénitenciers—Somme requise pour appointements de J. Leslie, promu à la 1re division, subdivision A, à partir du 1er avril 1911, $275; appointements du secrétaire privé depuis le 15 janvier 1912, à $2,800 par année, $594.62, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice:—Pour pourvoir à la promotion d'un commis de la troisième division, subdivision B, à la troisième division, subdivision A, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille quatre cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Saint-Vincent-de-Paul—crédit supplémentaire, $15,000; Colombie-Britannique—crédit supplémentaire (y compris une somme de $133.33 pour payer à W. A. Patchell la différence entre le salaire de gardien ($800) et celui de gardien-chef ($1,000) du 1er août 1911 au 31 mars 1912), $20,133.33; Alberta—crédit supplémentaire, $10,000; Saskatchewan—crédit supplémentaire, $15,000; Saskatchewan—allocation à John McLeod, mécanicien et forgeron-inspecteur, pour frais de déménagement de Dorchester, N.-B., à Prince-Albert, Sask., $300, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Allocation supplémentaire aux juges en ce qui concerne la cour de Circuit, de Montréal, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Pour payer un bonus spécial de $100 chacun aux officiers et aux employés des pénitenciers dont le salaire n'atteint pas $1,000 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la *Canadian Peat Society*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—division des Mines:—Recherches

relatives aux dépôts de minerais, minéraux économiques, tourbières—détermination de la valeur comme combustibles des houilles et tourbes du Canada, y compris le salaire des ouvriers et journaliers, les machines additionnelles—recherches relatives au traitement des minerais, y compris les appareils et l'outillage d'un laboratoire—obtention de renseignements concernant les industries et opérations des mines et de la métallurgie, $75,000; impressions, livres, papeterie, dépenses des laboratoires de chimie et appareils, dépenses casuelles de bureau, services auxiliaires, $40,000; études de problèmes métallurgiques d'importance économique, $6,000; appareils et outillage, appointements d'inspecteurs, d'un chimiste, d'un machiniste, d'employés de bureau, et frais de voyage relativement aux études sur la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs en Canada, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'essayerie du Canada:—Maintien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et quatorze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Service géologique:—Explorations et études au Canada, y compris des études ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, et rémunération de géologues, auxiliaires, dessinateurs et autres, $142,000; publication de rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $75,000; achat de livres, instruments, appareils de laboratoire, substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, experts et employés temporaires de bureau, vêtements pour cinq aides, dépenses diverses, etc., $42,000; pour collection et achat de spécimens pour le musée commémorial Victoria, $15,000; compensation à John F. Lyons pour logement, combustible, éclairage et eau à lui fournis à titre de concierge du musée géologique, rue Susex, logement évacué lors du déménagement au musée Victoria, où il n'est plus ainsi logé, $400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Subvention pour venir en aide à la branche canadienne de la St. John Ambulance Association, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille et cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Chemins de fer et Canaux:—Pour un commis, première division, subdivision A, $3,000; appointements d'un commis de la deuxième division, subdivision B, à $1,200 par année, $1,200; pour un commis de la troisième division, subdivision A, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-neuf mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—Intercolonial:—Moncton—ameublement de la nouvelle allonge des bureaux, $16,000; Point-Tupper—améliorations, $93,000; embranchement à Wallace-Harbour, $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de la Baie-d'Hudson:—Construction de chemin de fer, de gares terminales et d'élévateurs, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux:—Canal Welland, à navires—construction, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly:—Nouvelles machines, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Améliorations, écluse No 4, $200,000; nouveau remorqueur—crédit supplémentaire, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Nouveau remorqueur—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour les grandes routes:—Pour pourvoir au paiement, sous le régime de la *Loi d'amélioration des grandes routes du Canada*, des subventions suivantes aux diverses provinces du Canada pour la construction ou l'amélioration de grandes routes, ou pour ces deux objets, suivant qu'il est stipulé dans la dite loi, savoir Alberta, $52,189.90; Colombie-Britannique, $54,669.52; Manitoba, $63,460.10; Nouveau-Brunswick, $49,-019.86; Nouvelle-Ecosse, $68,576.90; Ontario, $351,466.64; Ile-du-Prince-Edouard, $13,059.70; Québec, $278,964.80; Saskatchewan, $68,592.58, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—Québec:—Pour terminer les travaux de macadam de la chaussée de la Baie des Affamés, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Commission de chemin de fer du Canada—entretien et fonctionnement—crédit supplémentaire, $22,200; tracés, inspections et immigrations—chemins de fer—crédit supplémentaire, $50,000; Loi d'amélioration des Grandes Routes du Canada—montant requis pour l'administration de la loi, y compris organisation et paiement du personnel pour la mise en vigueur des dispositions de la dite loi, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent dix-sept mille cinq cent douze dollars et quatre-vingt-onze centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Ontario:—Ottawa—palais des Archives—pour payer à Wm. M. McGillivray, entrepreneur de la construction, intérêt à 5 pour 100 sur le montant restant dû sur l'état estimatif ($2,341.68), du 7 décembre 1906 à date du paiement 25 avril 1911, $512.91; Ottawa—musée Victoria (à voter de nouveau, $87,000), $87,000; Ottawa—nouveaux édifices ministériels et leurs terrains (à voter de nouveau, $280,000), $500,000; Ottawa—palais législatif—agrandissement de la Bibliothèque, $30,000; Toronto—nouveaux édifices fédéraux, $300,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—divers—Secours à Mme Rébecca McDonald, veuve de feu A. J. McDonald, cantonnier sur le chemin de fer Intercolonial, tué dans l'exercice de ses fonctions, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—*Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat:—Réparations et réfections, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat:—Nouvelles installations, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des impressions diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à la publication du Catalogue international des publications scientifiques, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une dépense occasionnée par la Loi de tempérance du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une dépense sous le régime de la Loi de naturalisation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements et dépenses de l'agence canadienne à Paris, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des publications canadiennes pour la bibliothèque du bureau du Haut-commaissaire à Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues à être autorisées par un décret du Conseil et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada dans les pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider à la poursuite des travaux de la Société astronomique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Société Royale, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—Secrétariat d'Etat:—Pour porter à $3,450 par année les appointements de P. Pelletier, sous-secrétaire d'Etat suppléant, $100; pour deux promotions de la subdivision B à la subdivision A de la première division, $250; pour pourvoir aux appointements du secrétaire privé à $2,100 par année, $2,125; pour trois nouveaux commis dans la subdivision B de la troisième division, 1 à $512.50, 2 à $750, $2,012.50, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du Service civil:—Appointement d'un nouveau commissaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers—Impressions diverses—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—Commission du Service civil:—Dépense casuelle—pour payer à Marc Sauvalle, travail spécial de traduction relativement aux examens du service civil, $230, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif—divers:—Impressions, papier à imprimer et reliure, $200,000; impressions, reliure et distribution des lois, $10,000; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $8,000; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $5,000; listes électorales des provinces, $11,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère du Travail:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ministères en général:—Dépense casuelle—pour nettoyage—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Loi de la conciliation et du travail, y compris publication, impressions, reliure et distribution de la *Gazette du Travail,* et allocation aux correspondants—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Loi des enquêtes en matières de différends industriels, 1907, y compris paiement aux membres de la commission, aux témoins et les frais de voyage, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère du Travail:—Pour le secrétaire privé, $2,100; pour deux commis dans la deuxième division, subdivision A, $3,200, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf millions, six cent soixante et cinq mille cent soixante et neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les postes—service extérieur:—Traitement et allocations, $3,861,856.50; service de distribution du courrier, $4,765,813; divers, $897,500; Territoire du Yukon, $140,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Postes:—Pour trois commis dans la première division, subdivision A, dont l'un devra être secrétaire-légiste, $8,400; crédit supplémentaire pour secrétaire privé, $1,125; pour un commis dans la deuxième division, subdivision A, $2,100; pour un commis dans la première division, subdivision B, $2,100; pour dix-sept commis dans la deuxième division, subdivision B—1 à $1,600, 1 à $1,400, 15 à $800, $15,000; appointements d'un commis, permuté du ministère du Commerce (omis du budget principal), $950; pour cinq trieurs à $500 chacun, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration des postes—service extérieur—traitements:—Crédit supplémentaire, $100,000; traitements de deux nouveaux sous-inspecteurs des postes à $1,800 chacun par année, l'un à Halifax et l'autre à Victoria, $3,600; pour porter le traitement de S. Tanner Green, inspecteur des postes à Québec, à $3,000, $400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service postal:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille cent dix-huit dollars et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses diverses:—Crédit supplémentaire, $100,000; installation d'un service télégraphique pour les îles de la Madeleine pendant les mois d'hiver, $338; pour payer à Mme Agnes Austin, veuve de J. J. Austin, sous-inspecteur des postes à London, une gratification équivalant à quatre mois du salaire de M. Austin, $566.66; service postal rural, livraison, $200,000; crédit requis pour le paiement des arrérages dus à 67 facteurs qui en 1909, ont accepté les dispositions de la Loi des Postes de 1902 et ont été classés au grade "C" à $2.25 par jour et pour les payer à raison de $2.75 à compter du 1er avril 1909, $26,213.75, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Pour aider à l'établissement, à l'entretien et à l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boëtte et à la conservation et au développement de la pêche des grands fonds et pourvoir à de meilleurs moyens de transport pour le poisson frais, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une dépense de la Commission internationale des pêcheries sous le régime du traité réglementant les pêches dans les eaux contiguës à la ligne des frontières, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante et un mille dollars —imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics (ministère de la Marine):—Fleuve Saint-Laurent (chenal des navires), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au parachèvement et à la construction du matériel de dragage pour le fleuve Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-aux-Pères, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Pour le secrétaire privé—crédit supplémentaire, $750; appointements d'un commis, dans la deuxième division, subdivision A (omis dans le budget principal), $2,100; pour quatre commis dans la deuxième division, subdivision B, 1 à $1,200, 3 à $800, $3,600; promotion de sept commis de la troisième division, subdivision B, à la troisième division, subdivision A, $1,100, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service naval:—Service radiotélégraphique—somme supplémentaire requise pour la construction et l'entretien de stations de télégraphie sans fil, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les reconnaissances hydrographiques:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Crédit supplémentaire pour agences, loyers et dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour dédommager M. M. Brais, agent à Parry-Sound, des lésions qu'il a reçues à la suite d'une explosion de l'acétylène, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ministère de la Marine:—Pour pourvoir au parachèvement et à la construction du matériel de dragage pour le Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-aux-Pères—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Somme requise pour pourvoir aux dépenses des commissions des pêcheries, $1,000; pour pourvoir à la construction de cinq chaloupes pour le service des patrouilles des pêcheries de homards (voté de nouveau), $25,000; pour pourvoir à la construction ou à l'achat de deux chaloupes pour le service des patrouilles des pêcheries dans la Colombie-Britannique, $10,000; crédit supplémentaire pour aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boëtte, et à la construction et au développement des pêcheries en eau profonde, et pour créer de meilleures facilités de transport pour le poisson frais, $15,000; pour payer les frais d'enquête concernant les demandes de dédommagement sous le régime du traité de la pêche de phoque pélagique, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions neuf cent soixante et dix casuelles aux différents ports du Canada, y compris des suppléments aux fonctionnaires mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Appointements et dépenses pour travail de surcroît, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil, $2,425,-000; appointements et frais de voyage des inspecteurs des ports et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, $175,000; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur les échantillons, papeterie et formules, frais de loi, primes sur les cautionnements et uniformes des employés

des douanes, $110,000; pour l'achat des nouveaux croiseurs et frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif (à voter de nouveau, $225,000), $255,000; somme à verser au ministère de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret, et auquel il doit en être rendu compte, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Douanes:—Pour le secrétaire privé, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Appointements et dépenses casuelles, aux différents ports du Dominion, y compris des suppléments pour service supplémentaire, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Vêtements et fournitures nécessaires—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille six cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service du génie:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dons aux associations:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chefs-lieux et états-majors de districts:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ses bâtiments et travaux militaires:—Nouvelle salle d'armes, Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'artillerie, armes, terres et équipement—montant requis pour achat de terrains pour tirs à la cible, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour impression et papeterie:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-treize mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les approvisionnements—crédits supplémentaires:—Approvisionnements généraux, $137,700; approvisionnements d'artillerie, $27,500; approvisionnements du génie, $28,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des monuments sur les champs de bataille:—Monument de Stoney-Creek, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la salle d'arme du 65me régiment, Montréal:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour des gratifications:—Sergent H. D. Stewart, à l'occasion de son congé, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour A. E. Wiggins, magasins d'artillerie, à l'occasion de sa mise à la retraite, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation de commisération à Mme Thompson, veuve de feu le sergent-major Thompson, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics en général:—Pour achat

de terrain et construction d'un édifice du gouvernement du Dominion, à Londres, Angleterre, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—Amélioration du chenal de la rivière aux Français, $100,000; port de Québec—améliorations, $1,000,000; Saint-Jean—améliorations du port—crédit supplémentaire, $100,000; Victoria, Ont.—améliorations du port—crédit supplémentaire, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—département de la Milice et de la Défense:—Crédit supplémentaire pour le secrétaire privé, $700; pour pourvoir à une promotion de la deuxième division, subdivision B, à la première division, subdivision B, $500; pour quatre commis de la troisième division, subdivision B, 1 à $800 et 3 à $500 chacun, $2,300, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Pour le secrétaire particulier, $2,425; promotion de neuf commis de la subdivision B à la subdivision A de la deuxième division, $14,400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Sauvages:—Dépense casuelle—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille et cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Pour un commis dans la troisième division, subdivision B, $600; pour trois promotions de la première division, subdivision B, à la première division, subdivision A, $450, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux Publics:—Pour porter à $4,000 les appointements d'A. Dufresne, sous-ingénieur en chef, $825; pour un commis, première division, subdivision A, $2,800; pour le secrétaire privé, $2,400; pour neuf commis dans la première division, subdivision B, 1 à $2,500 et 8 à $2,100, $19,300; pour un commis dans la troisième division, subdivision A, $900; pour deux messagers, à $500 chacun, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce:—Pour un commissaire du commerce, $6,000; appointements du secrétaire privé, $2,400; pour un commis de la première division, subdivision B, $2,100; pour un commis de la deuxième classe subdivision A, $1,600; pour trois commis dans la deuxième division, subdivision, B, 1 à $1,412.50, 2 à $800, $3,012.50, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de la Commission de conservation:—Pour un commis dans la première division, subdivision A, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille et cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif—bibliothèque du Parlement:—Pour un commis surnuméraire du 1er avril au 31 décembre 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour pourvoir au paiement, sous le régime de la *Loi d'aide à l'agriculture*, des subventions suivantes aux diverses provinces du Canada pour l'encouragement de l'agriculture, suivant qu'il est stipulé dans la dite loi, savoir: A la province d'Ontario, $175,733.32; à la province de Québec, $139,482.40; à la province de la Nouvelle-Ecosse, $34,288.45; à la province du Nouveau-Brunswick, $24,509.93; à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, $6,529.85; à la province de la Colombie-Britannique, $27,334.76; à la province du Manitoba, $31,730.05; à la province de la Saskatchewan, $34,296.29; à la province d'Alberta, $26,094.95, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le laboratoire national de biologie, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Institut International d'agriculture et section des publications, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration et la mise en vigueur de la Loi des conserves alimentaires—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour enquête sur les conditions agricoles du Dominion, afin d'aider et encourager à nouveau cette industrie, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Pour distribution de semences aux colons sur terres non patentées dans le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent treize dollars et deux centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Antigonish—édifice public—améliorations, $500; Amherst—édifice public—agrandissement, $5,000; Baddeck—édifice public—horloge de la tour (à voter de nouveau), $1,200; Dartmouth—nouvel édifice public, $10,000; Glace-Bay—édifices publics—améliorations, $1,000; Halifax—bureau le poste—taxe d'eau, $1,000; Halifax—édifices publics—pour paiement aux autorités municipales de la quote-part de l'Etat pour pavage permanent posé vis-à-vis le bureau de poste et la douane, $1,713.02; Halifax—hôpital de détention des immigrants, étables, etc., $2,500; Inverness—bureau de poste—mur de rétention en béton et trottoirs, $1,800; Windsor—édifice public—tour de l'horloge (à voter de nouveau), $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Summerside—édifice public—nouveau toit et agrandissement, y compris chauffage et aménagement divers (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille deux cent trente dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Chatham—édifice public—agrandissement (à voter de nouveau, $12,000), $12,000; Fredericton—édifice public, $10,000; Milton—édifice public, $5,000; Newcastle—édifice public—nouvelle horloge (à voter de nouveau, $1,000), $1,000; Sackville—édifice public, $10,000; Shediac—édifice public—pour achat de terrain, $1,000; Saint-Jean—hôpital de détention des immigrants—pour payer à C. H. et G. F. Brannan intérêt à 5 pour 100 sur paiement en retard de $11,666.07, constituant le solde de compte de l'achat de la propriété, $230.13, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent un mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Beauport—édifice public, $10,000; Berthierville—bureau de poste—améliorations, $2,500; Coaticook—édifice public—réparations, $2,000; East-Angus—édifice public, $5,000; Gaspé—édifice public, $6,000; Grand'Mère—édifice public, $10,000; Grosse-Ile—station de quarantaine—moteurs au pétrole pour la production de l'électricité destinée à l'éclairage, $2,500; Louiseville—édifice public—crédit supplémentaire, $5,000; Matane—édifice public, $10,000; Montréal—bureau de poste auxiliaire (Saint-Laurent-Centre), $25,000; Montréal—bureau de poste auxiliaire (rue Notre-Dame-Ouest), $35,000; Montréal—ancienne douane—réparations, $1,400; Montréal—nouveau bureau de poste " B " pour remplacer celui de la rue Sainte-Catherine-Ouest, $350,000; Montréal—bureau de poste, quartier Emard

(Côte Saint-Paul), $25,000; Malbaie—édifice public, $10,000; Québec—citadelle—réfections et améliorations, $10,000; Sorel—édifice public—réparations de l'appareil de chauffage, $1,000; Sainte-Agathe-des-Monts—édifice public, $10,000; Saint-Gabriel de Brandon—édifice public, $10,000; Saint-Laurent—édifice public, $25,000; Saint-Lambert—édifice public—crédit supplémentaire, $5,000; Thetford-Mines—édifice public—posage de fils électriques et lustres, $1,000; Verdun—édifice public, $10,000; Westmount—salle d'exercices et dépôt d'armes, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante et huit mille huit cent quarante-trois dollars et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Ontario:—Acton—édifice public, $10,000; Almonte—bureau de poste—horloge et réparations, $1,000; Barrie—édifice public—allonge et réfections, etc., $15,000; Belleville—édifices publics—améliorations, $2,500; Berlin—édifice public—la part du gouvernement dans le coût d'égouts de raccordement et pour le pavage posé par les autorités municipales (à voter de nouveau), $402.66; Bowmanville—édifice public—améliorations, $2,000; Bracebridge—édifice public—pour payer à Mme Mary McCash l'intérêt à 5 pour 100 sur versements retardés de $3,300 et $700 du prix de vente d'un emplacement, $46.49; Brantford—nouvel édifice public, $50,000; Brampton—édifice public—tour d'horloge, $1,000; Carleton-Place—bureau de poste—horloge et réparations, $1,000; Chelsey—édifice public ($15,000 à voter de nouveau), $15,000; Collingwood—édifice public, $25,000; Cornwall—édifice public—nouvelles chaudières, $2,000; Dresden—édifice public—tour d'horloge, $2,000; Dundas—édifice public, $20,000; Eganville—édifice public (à voter de nouveau, $2,000), $10,000; Fort-William—salle d'exercices, $3,000; Fort-William—douane et entrepôt d'examen, $50,000; Goderich—édifice public—améliorations, $1,200; Grimsby—édifice public, $10,000; Guelph—édifice public—la part du gouvernement dans le coût d'égouts de raccordement et du pavage posé par les autorités municipales (à voter de nouveau), $1,776.77; Hamilton—dépôts d'armes—balance due à l'architecte pour avoir surveillé la construction d'un édifice, $1,024.71; Hamilton—édifice public—allonge et améliorations, $22,000; Hespeler—édifice public, $10,000; Lakefield—édifice public, $10,000; Lindsay—édifice public—tour d'horloge et nouvelles chaudières, $4,500; Lindsay—salle d'armes, $25,000; London—bureau de poste—améliorations, $10,000; London—bureau de poste et douane—la part du gouvernement dans le coût du nouveau pavage posé sur la rue Richmond, $431.74; Markham—édifice public—terrain additionnel, $2,000; Midland—édifice public—crédit supplémentaire, $20,000; Milton—édifice public, $5,000; Mitchell—édifice public—crédit supplémentaire, $2,000; Newmarket—édifice public, $25,000; Orillia—salle d'exercices, $30,000; Oshawa—édifice public—la part du gouvernement dans le coût de nouveaux pavages et trottoirs posés par les autorités municipales sur les rues King et Wellington, $494.90; Oshawa—salle d'exercices, $30,000; Ottawa—nouvelle salle d'exercices, $50,000; Ottawa—parc Major-Hill—terminer l'éclairage électrique, $5,000; Ottawa—épreuve de combustible—agrandissement du laboratoire (à voter de nouveau, $13,000), $18,000; Palmerston—édifice public, $10,000; Paris—édifice public—tour et horloge, $3,000; Pembroke—édifice public—allonges, etc., $12,000; Perth—édifice public, $15,000; Peterboro—bureau de poste—allonge, $2,500; Picton—dépôt d'armes, $20,000; Port-Hope—édifice public—améliorations, $7,500; Port-Arthur—douane et entrepôt d'examen, $60,000; Preston—édifice public, $10,000; Sarnia—dépôt d'armes—pour payer aux autorités municipales 5 pour 100, l'intérêt d'un an sur taxes d'améliorations locales pour le pavage posé sur la rue Christina, vis-à-vis les terrains du dépôt d'armes, ainsi que les taxes en général pour 1909, $109.01; Sarnia—édifice public—pour payer aux autorités municipales la part du gouvernement pour taxes sur les améliorations locales pour le pavage posé sur la rue Front en face du bureau de poste, $552.59; Sarnia—édifice public—améliorations, $1,500; Sault-Sainte-Marie—édifice public—tour d'horloge, élévateurs, peinturage, etc., $12,000; Shelburne—édifice public, $5,000; Steelton—édifice public, $5,000; Stratford—édifice public—parfaire la part du gouvernement

dans le coût de nouveaux pavages, trottoirs, etc., posés par les autorités municipales (à voter de nouveau, $700), $1,200; Sudbury—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Toronto—édifice d'exposition canadienne—besoins de la douane, $200; Toronto—hôtel des postes—étage additionnel, $25,000; Toronto—entrepôt d'examen de la douane, $300,000; Toronto—bureau de poste, station est " G ", $50,000; Toronto—station de poste (aux environs de la rue Collège et de l'avenue Spadina), $50,000; Toronto-Nord—station de poste, $25,000; Walkerville—édifice public, $15,000; Wallaceburg—édifice public (à voter de nouveau, $15,000), $25,000; Watford—édifice public, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-deux mille trois cent quinze dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Carman—édifice public, $10,000; Dauphin—édifice public—la part du gouvernement dans le coût de la pose de trottoirs granolithiques sur l'avenue Burrows par les autorités municipales, $202.60; Melita—édifice public, $5,000; Virden—édifice public, $10,000; Winnipeg—ancien édifice de la douane—pour payer la part du gouvernement dans le coût du pavage de la rue York entre les rues Main et Front, $1,112.50; Winnipeg—salles d'immigration Nos 1 et 2—améliorations du système d'éclairage électrique, $2,000; Winnipeg—édifice public—pavages, égouts, y compris $873.77, etc., (à voter de nouveau), $14,000; Winnipeg—salle d'exercices, $100,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan:—Battleford—édifice du bureau de télégraphe—appareil de chauffage (à voter de nouveau), $1,300; Gravelbourg—édifice de télégraphe, etc., (à voter de nouveau), $5,000; Indian-Head—pépinière—commodités additionnelles (à voter de nouveau), $5,000; Lloydminster—édifice public (à voter de nouveau, $29,000), $38,000; Melfort—édifice public (à voter de nouveau, $20,000), $30,000; Moosejaw—salle d'exercices (à voter de nouveau, $15,000), $25,000; Battleford-Nord—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Prince-Albert—salle d'exercices, $25,000; Prince-Albert—pénitencier de Saskatchewan (à voter de nouveau), $6,000; Régina—salle d'exercices, $50,000; Saskatoon—pépinière, $20,000; Weyburn—édifice public (à voter de nouveau), $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent sept mille sept cent vingt-sept dollars et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Bassano—édifice public, $10,000; Calgary—entrepôt d'examen de la douane, $100,000; Calgary—salle d'exercices, $50,000; Calgary—édifice de l'immigration (à voter de nouveau, $35,000), $45,000; Calgary—emplacements de l'hôtel des postes et bâtiments, $200,000; Calgary—sièges des divisions d'irrigations et des forêts, ministère de l'Intérieur—édifice, $50,000; Edmonton—édifice public, $4,000; Edmonton—édifice public—payer des améliorations locales, etc., (à voter de nouveau), $3,727.03; Medicine-Hat—édifice public, $20,000; Red-Deer—édifice public, $10,000; Vegreville—édifice public (à voter de nouveau), $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent seize mille huit cent dix dollars et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Comox—édifice public, $5,000; Duncan's-Station—édifice public (à voter de nouveau), $10,000; Fernie—salle d'exercices (à voter de nouveau, $11,000), $20,000; Kamloops—nouvel édifice public, $10,000; Nanaïmo—édifice public—allonge (à voter de nouveau), $12,000; Mission-City—édifice public, $2,500; New-Westminster—examen d'entrepôt—améliorations—crédit supplémentaire, $1,000; New-Westminster—édifice public—addition, $15,000; Prince-Rupert—édifice de détention pour les immigrants, $6,000; Prince-Rupert—édifice public—crédit supplémentaire, $25,000; Soda-Creek—édifice public, $3,000; Union-Bay—édifice public, $5,000; Vancouver—salle d'exercices, $50,000; Vancouver—ancien hôtel des postes—trottoirs autour de l'édifice, $1,000; Vancouver—édifice public—améliorations, $13,000; Vancouver—installation

de fumigation pour dioxyde de soufre, $2,500; Vancouver—station de la poste, $25,000; Victoria—hospice de détention pour les immigrants, $3,000; Victoria—salle d'exercices, $100,000; Victoria—édifices publics—pour payer la part du gouvernement dans le coût des nouveaux pavages posés par les autorités municipales, $5,310.42; Victoria—installation de fumigation pour dioxyde de soufre, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Ferme expérimentale—crédit supplémentaire—reconstruction d'édifices détruits par le feu à Indian-Head, $25,000; drapeaux pour édifices publics fédéraux, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

120. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.—Ottawa—édifices publics:—Ottawa—service de téléphone, $5,500; Ottawa—opérateurs d'ascenseurs—crédit supplémentaire, $3,000; Rideau-Hall (y compris les terrains, améliorations, mobilier et entretien, etc.—crédit supplémentaire, $10,000; édifices fédéraux: Edifices publics fédéraux—gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc.—crédit supplémentaire, $30,000; édifices publics du Yukon—loyers, réparations, combustible, éclairage, service de l'eau et gages des gardiens—crédit supplémentaire, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

121. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Galerie Nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux, par la Commission des beaux-arts—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

122. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—quai (à voter de nouveau), $2,000; Avonport—prolongement du brise-lames (à voter de nouveau), $2,000; Bear-River—quai (à voter de nouveau), $4,700; Anse à Belliveau—prolongement du brise-lames nord et dragage, $2,000; Blanche—Brise-lames, $2,000; Boisdale—nouveau quai (à voter de nouveau), $5,000; Breen's-Pond—construction du brise-lames, $14,000; Brooklyn—dragage, $700; Burke's-Head—pour achèvement de brise-lames—crédit supplémentaire, $8,500; Cap-Rouge—construction du brise-lames (à voter de nouveau, $14,000), $16,400; Caribou, île—relever la chaussée (à voter de nouveau), $1,400; Carr's-Brook—quai, $6,100; Centreville (Anse à la Truite)—brise-lames, $60,000; Centreville (Ile du Cap)—quai, $1,000; Chester—compléter le canal, $2,300; Coffin's-Croft—améliorations, $600; Creignish—construction d'une jetée d'atterrissage (à voter de nouveau), $2,500; Cribbin's-Point—Compléter les réparations au quai (à voter de nouveau), $1,000; rivière Diligent—quai, $2,500; Drum-Head—améliorations au quai, $500; rivière de l'Est—dragage, $75,000; Feltzen-Sud—brise-lames dans l'anse Spindler, $10,000; Eel-Brook—quai (à voter de nouveau), $1,200; havre de l'est—réparations au quai, $1,000; havre de Findlay-Point—réparations au quai et protection de la plage (à voter de nouveau), $1,000; rivière des Français (côté nord)—brise-lames (à voter de nouveau, $3,800), $5,000; pointe Fruid—enlèvement des roches (à voter de nouveau), $3,200; pointe Gillis-Est—construction du quai (à voter de nouveau), $1,100; Grand-Etang—réparations au chenal, $3,000; Rivière-l'Habitant—améliorations entre Canning et le Bassin-Minas, $1,000; Hansport—quai, $16,000; Havre au Bouche—réparations au quai, $1,200; Harbourville—réparations au brise-lames (à voter de nouveau), $1,000; Inverness—améliorations au port, $5,000; Joggins-Mines—place à tourner sur le brise-lames (à voter de nouveau), $1,400; Kelly's-Cove—prolongement au brise-lames (à voter de nouveau, $3,500, $7,500; Point-Kraut—quai (à voter de nouveau, $2,000), $2,500; Petite-Anse—construction de brise-lames (à voter de nouveau, $20,000), $23,000; Petit-Bras-d'Or—construction du brise-lames (à voter de nouveau), $12,800; Little-Harbour—améliorations (à voter de nouveau), $1,600; Little-Narrows—compléter le quai (à voter de nouveau), $600; Louis-Head—prolongement et réparations au brise-lames, $4,100; Mabou—continuation de la construction

du brise-lames (à voter de nouveau), $2,000; Anse McNair—réparations et prolongement au quai brise-lames (à voter de nouveau), $1,100; Mochelle—quai, $2,000; Mushaboon—quai, $2,000; Neil's-Harbour—réparations au brise-lames, $1,700; New-Haven—réparations et prolongement au quai (à voter de nouveau, $1,400), $1,440; Rivière du Nord—améliorations au quai, $1,400; Anse du Nord-Ouest (île Tancook)—brise-lames, $5,000; Ogilvie—réparations au quai, $1,000; Piper's-Cove—quai brise-lames (à voter de nouveau), $2,000; Pleasant-Bay—réparations au quai, $1,200; Port-Dufferin—port—quai du côté ouest du port, $4,000; Port-Greville—quai, $5,000; rivière au Saumon—ouvrages de protection du port, $1,500; Seaforth—brise-lames, $17,500; île Seal—quai (à voter de nouveau), $3,000; île Spencer—réparations au quai, $1,600; Saint-Joseph—havre de bateau, protégé par la jetée du brise-lames (à voter de nouveau, $10,000), $12,000; Sterling-Brook—quai, $1,500; "The Wharves", comté de Lunenburg—brise-lames (à voter de nouveau, $1,000), $2,000; Three-Island-Cove—pour acquitter à la W. J. Poupore Co., Ltd., sa réclamation complète et définitive pour dragage, $5,845.82; Wallace—réparations au quai, $3,000; Wallace (port)—dragage, $50,000; West-Advocate—brise-lames (à voter de nouveau, $10,000), $18,000; Western-Head—réparations au brise-lames, $1,500; Côte de l'ouest—quai, $4,600; Weymouth—améliorations au port, $25,000; White-Point—brise-lames (à voter de nouveau), $1,000; Whycocomagh—réparations au quai et à l'entrepôt, $1,500; Windsor—améliorations au port, $25,000; Young's-Cove—brise-lames, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

123. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix-neuf mille cinq cent dix-sept dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Albert—quai, $15,000; Bathurst—pour règlement complet et définitif des réclamations de A. et R. Loggie pour dragage exécuté à Bathurst, Loggieville et Caraquet, $24,209.91; Bouctouche—dragage, $25,000; Cap-Bald—parachèvement du brise-lames—crédit supplémentaire, $3,500; Castalia—brise-lames (à voter de nouveau, $5,000), $6,400; Dalhousie—port—brise-lames (à voter de nouveau), $22,000; Dorchester—améliorations au quai (à voter de nouveau, $500), $6,000; Fairhaven—reconstruire tête de la jetée—crédit supplémentaire, $2,400; Grandique—quai (à voter de nouveau, $6,000), $6,500; Grassy-Island—pour règlement complet et définitif de la demande de J. S. Gregory pour dragage exécuté, $25,020; Grande Rivière au Saumon—pilots jointifs, jetée de l'ouest, $3,700; Green-Point—brise-lames (à voter de nouveau), $5,000; Harvey-Bank—hausser le quai—crédit supplémentaire, $650; cap Hopewell—réparations au quai—crédit supplémentaire, $1,000; L'Etang—réparations au quai, $2,000; Little-Gully—brise-lames, $4,000; Lorneville—brise-lames—prolongement au quai et réparations—crédit supplémentaire, $12,000; Millerton—quai, $2,500; Mispec—réparations aux ouvrages du port (à voter de nouveau, $450), $1,000; Neguac—prolongement du quai (à voter de nouveau), $2,300; North-Head—prolongement au quai brise-lames, $25,600; Petite Lamèque—quai (à voter de nouveau, $8,000), $20,000; Petit Rocher—brise-lames—réparations et améliorations, $1,500; Pointe du Chêne—mur de soutènement (à voter de nouveau), $1,000; Richibouctou, plage—brise-lames aux plages du nord et du sud (à voter de nouveau, $15,000), $26,000; Richibouctou, cap—compléter la construction du brise-lames (à voter de nouveau, $7,000), $21,000; Richibouctou—compléter la reconstruction et le prolongement du quai (à voter de nouveau), $14,000; Sackville—réparations et prolongement au quai, $5,000; Anse-au-Loup-marin (Seal-Cove)—île Grand-Manan—jetée brise-lames du côté est du port, $5,000; rivière Sainte-Croix—dragage (à voter de nouveau), $7,500; rivière Saint-Louis—quai, $3,500; Saint-Martin—quai, $8,000; Derby supérieur—quai, $2,000; rivière au Saumon supérieure—jetée (à voter de nouveau, $5,250), $5,900; Westfield—quai à l'eau haute, $3,000; Cap-Tourmentin—pour règlement complet et définitif de la réclamation de la *General Construction Company*, pour intérêt sur versements différés, $137.42, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

124. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Jetée de Bay-View—réparations à la jetée, $500; Belle-Rivière—quai, $1,000; Cascumpec ou Pointe à Gordon—quai (à voter de nouveau, $2,500), $2,700; Cove-Head—réparations aux travaux du port, $750; Crapaud—réparations à la jetée Victoria, $500; Graham's-Pond—reconstruction du brise-lames, $1,250; Grande-Rivière (nord), jetée—réparations, $750; Head St.-Peter's-Bay—reconstruction du quai, $5,000; jetée de Hurd's-Point—réparations, $1,250; Naufrage-Pond—prolongement du quai et creusement des abords du chenal (à voter de nouveau, $6,000), $7,500; New-London—réparations aux travaux du port, $1,500; jetée de Nine-Mile-Creek—réparations, $500; Rivière du Nord—Pointe Franklyn—quai, $10,000; île Robinson—réparations au brise-lames, $1,000; Souris—réparations au brise-lames (à voter de nouveau), $2,000; Souris—prolongement au brise-lames, $40,000; baie Saint-Pierre—réparations au brise-lames (à voter de nouveau), $2,500; île Wood—prolongement du brise-lames du sud, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

125. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million trois cent cinquante-sept mille sept cent quarante-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Beaumaris—construction du quai (à voter de nouveau), $20,000; Beaverton—améliorations au port, $15,000; Belle-Ewart—quai, $5,400; Belle-Rivière—améliorations au port (à voter de nouveau), $3,500; Belleville—améliorations au port, $50,000; Big-Bay—réparations au quai, $5,000; pointe de Big-Bay—quai, $7,500; Blind-River—réparations au dock (à voter de nouveau, $550), $1,000; Brockville—prolongement du dock de Tunnel-Bay—crédit supplémentaire, $10,000; Burlington—mur de soutènement, etc., $25,000; Cache-Bay—quai sur le lac Nipissing (à voter de nouveau), $2,500; Cobourg—prolongement à la jetée de l'ouest, $25,000; Colchester—prolongement au quai sur le lac Erié, $6,000; Collingwood—améliorations au port, $75,000; Dryden—quai et entrepôt (à voter de nouveau), $1,000; Goderich—améliorations au port, $50,000; Grand-Bend—jetée de protection, $5,000; Hamilton, port—améliorations, $200,000; Huntsville—prolongement du quai (à voter de nouveau), $1,750; Kempenfeldt-Bay—quai, $5,000; Kincardine—port à l'extrémité nord de la jetée du nord, $10,000; Kingston—améliorations au port—crédit supplémentaire, $100,000; lac Nipissingue—amélioration du chenal navigable dans le bras ouest allant par Shanty-Lake à Monetville (à voter de nouveau, $1,000), $2,500; L'Orignal—réparations au quai et au hangar à marchandises (à voter de nouveau), $500; La-Passe, traverse—quai (à voter de nouveau), $1,300; Longue-Pointe (près St. Williams)—quai, $2,600; Magnetawan, rivière—enlèvement des cailloux, $2,500; Midland—réparations au quai, $1,750; Muskoka, rivière—améliorations, $1,000; Orillia—quai, $4,000; Owen-Sound—améliorations, $25,000; Parry-Sound—dragage, $2,300; Parry-Sound—quai, $25,000; Penetanguishene—dragage et réparations au dock, $1,500; Peterborough—rivière Otonabee—pour règlement complet et définitif de la réclamation de John O'Toole pour loyer d'outillage à Peterborough, $2,943; Petewawa—améliorations au port (à voter de nouveau, $4,000; îles Picnic—dragage, $100,000; Picton, port—dragage, $19,000; lac Porcupine—quais, $3,700; Port-Bruce—parachèvement du dragage, $1,800; Port-Burwell—améliorations aux travaux du port—crédit supplémentaire, $50,000; Port-Findlay—prolongement du quai et construction d'un entrepôt, $6,600; Port-Rowan—réparations et réfections à la jetée, et enlèvement des obstructions du chenal, $4,100; Port-Stanley—améliorations au port, $50,000; rivière La-Pluie—améliorations, $60,000; Red-Bay—quai, $3,000; Richard's-Landing—île Saint-Joseph—réparations au quai, etc., $1,000; Rondeau (port)—réparations générales aux jetées, $2,500; Sault-Sainte-Marie—améliorations au port, $150,000; Sea-Gull—prolongement au quai, etc., $9,500; Severn-Bridge—quai, $1,800; Severn, rivière—lac Couchiching—réparations aux digues, $900; Sheguindah—île Manitouline—réparations au quai pour réparer le dommage causé par la débâcle de la glace (à voter de nouveau), $4,000; Silver-Centre—améliorations au quai, $2,500; Smith's Bay, Black River et South-Bay—dragage, $12,000; rivière Nation-Sud—améliorations au cours d'eau

($2,500 à voter de nouveau), $6,000; Sturgeon-Falls—réparations au dock, $900; Sundridge—quai, $2,500; îles Télégraphe et Nigger—dragage, $40,000; Thessalon—brise-lames ($13,600 à voter de nouveau), $16,400; Thornbury—améliorations au port ($20,500 à voter de nouveau), $29,000; Toronto—améliorations au port—crédit supplémentaire, $17,000; port de Two-Creeks (Wheatley)—brise-lames ($10,000 à voter de nouveau), $38,000; Whitby—améliorations au port, $20,000; Windermere—quai, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

126. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente-neuf mille sept cent un dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Batiscan—quai, $16,000; Beaulac (Garthby)—prolongement de quai, $500; Belœil—quai, $4,800; Cabano—jetée d'atterrissement du côté ouest du lac Témiscouata, $2,500; cap Chate—prolongement de la jetée de dérivation (à voter de nouveau), $5,000; Cap de la Madeleine—agrandissement du quai, $20,000; Carleton—réparations au quai (à voter de nouveau), $1,000; Chicoutimi—pour régler réclamation de T. Desbiens relativement à contrat pour prolongement du quai, $6,867.54; Cross-Point—réparations au quai, $650; Escoumains—réparations au quai, $1,000; Fraserville—réparations au quai, $3,000; rivière Gatineau—érosion à la Pointe-Gatineau, $1,000; Gaspé—quai en eau profonde ($75,000 à voter de nouveau), $100,000; Georgeville—réparations et renouvellement du quai (à voter de nouveau), $1,200; Grand Marais—drainage du, $4,500; Grande Rivière—réparations au quai, $5,000; Hull—réparations au quai (à voter de nouveau), $800; Ile-aux-Noix—réparations au quai (à voter de nouveau), $900; Kamouraska—addition au quai (à voter de nouveau), $6,500; Lac-aux-Ecorces—rivière Kiamika—quai à Baie-Creuse (à voter de nouveau), $1,300; Lacolle—réparations au quai (à voter de nouveau), $500; Le-Petit-Débarquement (rive nord du Saint-Laurent)—quai (à voter de nouveau), $10,500; l'Ile-Verte—améliorations, $3,700; L'Islet—réparations au quai, $20,000; Longueuil—quai, $2,800; Lotbinière—réparations et renouvellement au quai ($350 à voter de nouveau), $1,800; Malbaie—brise-lames, $5,000; Maria—réparations au quai (à voter de nouveau), $1,000; Mille-Vaches—enlèvement de cailloux dans le chenal (à voter de nouveau), $1,000; Mistook—fermer l'espace entre les piles (à voter de nouveau), $350; Mistassini—prolongement du quai (à voter de nouveau), $800; Montmagny—mur de protection du côté nord-est du bassin, $4,500; Natashquan—jetée brise-lames du côté nord du Saint-Laurent (à voter de nouveau), $3,700; Peel-Head-Bay—réparations et réfections au quai et aux abords (à voter de nouveau), $1,250; Peribonka—pour parachever le quai et construire hangar (à voter de nouveau), $900; Petite Rivière Saguenay—parachèvement du quai (à voter de nouveau), $350; Pointe-Piche—prolongement du quai, etc., $5,000; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai (à voter de nouveau), $2,000; Pointe-aux-Trembles (en bas)—réparations aux quai, $500; Poupore (rivière du Lièvre)—jetée de dérivation, $7,000; Rimouski—brise-lames—crédit supplémentaire, $17,000; Rimouski—prolonger conduite d'eau jusqu'au quai (à voter de nouveau), $6,000; Rimouski—améliorations au port, $25,000; rivière Batiscan—jetée d'atterrissement, $20,000; rivière du Lièvre—améliorations au quai, $1,500; rivière Laguerre—améliorations ($9,500 à voter de nouveau), $15,000; fleuve Saint-Laurent, à Laprairie—mur de protection (à voter de nouveau), $15,000; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations—crédit supplémentaire (à voter de nouveau), $50,000; Roberval—réparations au quai, $1,500; Ruisseau-à-Loutres—améliorations au port ($700 à voter de nouveau), $2,000; Rivière-du-Loup (en haut)—écluse et barrage, $10,000; Sabrevois—réparations et réfections au quai (à voter de nouveau), $1,400; Shigawake—planchéiage à neuf, etc., du quai ($300 à voter de nouveau), $500; Sorel—achat d'un nouveau quai, $15,000; Squateck—addition au quai, $2,500; Sainte-Adélaïde de Pabos—prolongement du brise-lames, $5,500; Saint-Alexis—en règlement complet et final de la réclamation de J. Girard relativement à l'entreprise du prolongement du quai, $1,933.46; Saint-Anicet—réparations de quai (à voter de nouveau), $1,200; Sainte-Anne-des-Monts—quai en eau profonde, $8,000; Sainte-Anne-de-la-Pocatière—prolongement du quai, $6,700; Saint-Antoine-de-Richelieu—construction de quai et dragage, $12,000; Sainte-Croix—quai (à voter de

nouveau), $16,200; Sainte-Famille—prolongement du quai (à voter de nouveau), $7,000; Sainte-Félicité—quai—crédit supplémentaire, $11,800; Saint-François-Régis—quai du côté est de la rivière Kiamika (à voter de nouveau), $2,500; Sainte-Geneviève de Batiscan—quai, $8,600; Saint-Germain de Kamouraska—quai, $10,000; Saint-Jean des Chaillons—quai—parachever les abords, hangar à marchandises, etc. (à voter de nouveau, $1,430), $2,100; Saint-Joseph de Letellier—quai (à voter de nouveau), $12,900; Saint-Jérôme—quai—réparations urgentes (à voter de nouveau), $2,300; Sainte-Luce—quai—crédit supplémentaire, $12,600; Saint-Majorique—abords du pont (3,000 à voter de nouveau), $5,000; Saint-Pierre les Becquets—quai, $30,000; Saint-Valier—prolongement du quai—crédit supplémentaire, $3,000; Sainte-Victoire—quai, $6,000; Tadoussac—quai et abords ($10,000 à voter de nouveau), $11,500; Trois-Pistoles, port—construction d'une jetée—crédit supplémentaire, $3,000; Trois-Pistoles—brise-lames, réparations, $4,000; Valleyfield—quai sur la baie de Valleyfield (à voter de nouveau), $3,000; Verchères—hangar sur le quai, $2,000; Verdun—quai, $3,300; Ville-Marie—quai, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

127. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Main-Lake—travaux de protection à Delta, $4,700; Lac-du-Pélican—quai, $3,500; Rivière-Rouge—amélioration à la navigation, $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

128. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille trois cent cinquante-neuf dollars et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Rivière Saskatchewan—améliorations, $50,000; lac de la Dernière-Montagne—afin de pourvoir au règlement de réclamations pour dommages aux immeubles provenant de la construction de la digue Craven en vue d'améliorer la navigation, y compris intérêt accumulé à 5 pour 100 par an sur versements arriérés (à voter de nouveau), $10,359.60, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

129. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante-huit dollars et huit centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Alberni—quai, $5,000; Alice-Arm—Observatory-Inlet—quai, $4,000; Boswell—quai (à voter de nouveau), $7,500; Campo-Island—réparations au quai, $2,000; rivière Campbell—réparations et prolongement du quai, $3,000; Celesta—quai, $5,000; Comoplix—quai, $7,000; rivière Coquitlam—enlèvement d'obstacles, $1,500; baie Galena—quai, $2,000; baie des Oies—Observatory-Inlet—quai, $3,500; Golden—quai, $4,500; port de Gowland—quai, $2,000; Holberg—île Vancouver—quai, $15,000; Kinkolith—quai (à voter de nouveau), $3,500; Kaslo—quai, $20,000; lac Kennedy—améliorations à la décharge, $1,500; Ladysmith—réparations au quai et addition au débarcadère flottant des cultivateurs, $2,000; Massett—établissement des blancs—quai (à voter de nouveau), $5,000; Metchosin—quai, $5,500; Nanaïmo—améliorations du port, $100,000; île Porcher—embouchure de la rivière Skeena—quai (à voter de nouveau), $3,500; Port-Moody—prolongement du quai, $9,200; baie du Refuge (île Porcher)—quai, $6,000; Renata—quai, $2,500; Sand-Split-Point—quai, $5,000; île Savary—quai, $5,000; baie de Shushartie—quai, $4,000; port de Sooke—amélioration de l'entrée (à voter de nouveau), $5,000; Stewart—quai—pour payer réclamation de Gillett et McDonald, intérêt sur versements arriérés, $458.08; île St. James—quai, $2,500; baie Sunshine—quai, $5,000; Surf-Inlet—quai (à voter de nouveau), $5,000; rivière Thompson—enlèvement de souches, etc., $2,500; baie Tucker—quai, $4,000; rivière Fraser supérieure et tributaires—amélioration du chenal navigable—crédit supplémentaire, $20,000; Willow-Point sur le lac Kootenay—quai, $14,500; Wooden-River—enlèvement d'obstacles, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

130. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—améliorations aux rivières Lewis et Yukon, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

131. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour du dragage:—Réparations aux vaisseaux de dra-

gage, $30,000; nouveau matériel de dragage—Ontario et Québec—chantier maritime sur l'île Victoria—crédit supplémentaire, $37,000; dragage d'Ontario et de Québec—crédit supplémentaire, $375,000; dragage des provinces maritimes—crédit supplémentaire, $375,000; dragage de la Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, $100,000; dragage en général—crédit supplémentaire, $75,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

132. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts:—Ponts de la ville d'Ottawa—chaussée et approches entre Ottawa et Hull, $5,000; ponts de la ville d'Ottawa—miner, sable, etc., $8,600; Miniota—pont pour la réserve des sauvages, $8,000; pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernement d'Ontario et de Québec devant chacun contribuer pour $15,000 (à voter de nouveau), $50,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

133. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Nouvelle-Ecosse:—Cap de l'île aux Nègres—câble, $3,000; l'île aux Phoques—câble, $10,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

134. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Ligne télégraphique ou téléphonique de Charlesbourg (près de Québec) pour communiquer avec Notre-Dame-des-Laurentides, Stoneham et les Martineau-Mills, $2,900; Mingan—ligne télégraphique—en règlement complet et final de la réclamation de la Compagnie du Labrador pour intérêt à 5 pour 100 sur versements arriérés relatifs à sa demande de $11,000 pour achat de droit de passage, $697, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

135. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan:—Moosejaw—ligne de Wood-Mountain—pour une ligne de ceinture entre Limerick et Leeville, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

136. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Ligne télégraphique de la rivière La-Paix—ligne de téléphone pour relier Grouard avec l'établissement de la rivière Prairie, $3,500; rivière La-Paix—ligne télégraphique de Grande-Prairie—construction d'un bureau à Dunvegan, $3,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

137. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Kelowan-Penticton—pour installation additionnelle de fil et la reconstruction partielle, $7,000; Atlin à Hazelton—nouveaux poteaux, etc., $3,500; Bella-Coola au poste du 150me mille—ligne de télégraphe, $48,000; Blackwater à Fort-George—ligne de téléphone, $5,000; Clinton à Quesnel—nouveaux poteaux, etc., $7,500; lac Fraser à Oménica *via* lac Stuart, $3,000; île Gabriola et phare de l'île Entrance—ligne de téléphone, $1,275; de l'île Hornby et de l'île Denman au quai Union, $900; de Lillooet à Pioneer-Mines—prolongement, $13,600; Malahot sur l'anse Saanich—pose du câble, $2,000; de Quesnel à Barkerville—nouveaux poteaux, etc., $3,500; de Quesnel à Hazelton, $3,500; d'Edewood à Nakusp—ligne de téléphone, $6,100; de Nicola inférieure à Canford—ligne de téléphone, $1,000; de la rivière Powell à Vancouver—ligne de télégraphe, $27,400, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

138. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Dépenses générales pour bassins de radoub—inspection, etc., $10,000; Commission internationale, rivière Saint-Jean, N.-B. (nouveau crédit de $16,500), $20,000; niveau des lacs—y compris paiements autorisés à A. Saint-Laurent, assistant sous-ministre des Travaux Publics—aussi pour investigation de niveaux du lac, en ce qui concerne le détournement d'eau du lac Michigan par le grand drain de Chicago, $5,000; levés et inspections—crédit supplémentaire, $12,000; bateau arrache-souche *Cygnet*—en règlement entier et définitif de la réclamation de Ben. Shulson pour lésions reçues alors qu'il était au service de l'Etat, $600, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

139. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de gestion:—Impression des billets du Dominion—crédit supplémentaire, $75,000; impression, annonces, inspection, frais de messageries—crédit supplémentaire, $15,000; pour soustraire à la circulation les monnaies étrangères et n'ayant pas cours—crédit supplémentaire, $4,000; bureaux des sous-receveurs généraux—dépenses casuelles—crédit supplémentaire, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

140. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille et vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Crédit supplémentaire pour aides-de-camp et personnel depuis le 12 octobre 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

141. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trente et un dollars et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense:—Appointements d'un sous-directeur des contrats, 1re division, subdivision B, depuis le 1er janvier 1912, $525; appointements du secrétaire privé depuis le 10 octobre 1911, à $2,400 par année—crédit supplémentaire, $356.85; crédit supplémentaire pour porter les appointements de J. W. Borden, comptable et payeur général à $3,600 par année, depuis le 1er octobre 1911, $150, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

142. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent trente-cinq dollars et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Appointements d'un secrétaire particulier à partir du 11 octobre 1911, $2,400 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

143. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quatre dollars et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Dépense casuelle—pour payer à Hubert Cottee, compensation pour le temps passé au service dans le contingent canadien en Afrique-Sud, en 1902-03, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

144. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-deux dollars et soixante et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et conseil de la Trésorerie:—Appointements du secrétaire particulier depuis le 10 octobre 1911, à $2,100 par année—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

145. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes:—Appointements du secrétaire particulier depuis le 28 octobre 1911, à $2,100 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

146. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Appointements du secrétaire particulier depuis le 11 novembre 1911, à $1,800 par année—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

147. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux Publics:—Appointements du secrétaire particulier, depuis le 20 octobre 1911, à $1,300 par année—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

148. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille deux cent soixante et trois dollars et soixante et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif—Sénat:—Pour parfaire l'indemnité de session de certains membres du Sénat—jours perdus par absence pour cause de maladie ou d'affaires publiques durant la dernière session, 1910-11—nonobstant les dispositions du chapitre 10 des Statuts revisés, *Loi du Sénat et de la Chambre des Communes*, $11,050; pour pourvoir à la promotion, 1re division, subdivision A, et augmenter les appointements de S. Lelièvre, second greffier adjoint, $174.33; pour pourvoir à la promotion, 1re division, subdivision B, et augmenter les appointements de M. Lemoine, sergent-d'armes, $86.68; pour pourvoir à la promotion, 3me division, subdivision A, et augmenter les appointements de T. W. Weston, $88.87; pour appointements d'un secrétaire particulier pour le président du Sénat (S. Lelièvre, second greffier adjoint), à partir du 11 novembre 1911,

$600 par année, $233; pour appointements d'un messager sessionnel, à $90 par mois, durant cinq mois, $450; pour appointements de onze messagers sessionnels, à $90 par mois, durant cinq mois, $2,970; pour appointements de cinq pages à $45 par mois, durant trois mois, $675; pour gages de six femmes de journée à $30 par mois, durant trois mois, $540; pour acquitter la dépense d'avoir fait peindre et encadrer le portrait de l'ex-président Kerr, pour la galerie du président, $1,000; pour dépenses du comité spécial institué, par ordre du Sénat, pour délibérer sur le bill (Q) intitulé: "Loi concernant les graines", $495.84; pour dépenses de comités spéciaux du Sénat, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

149. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Pour parfaire l'indemnité de session de certains membres de la Chambre des Communes—jours perdus par absence pour cause de maladie ou d'affaires publiques, au cours de la dernière session, 1910-11—nonobstant les dispositions du chapitre 10 des Statuts revisés, *Loi du Sénat et de la Chambre des Communes,* $2,475; pour payer au lieutenant-colonel H. R. Smith, sergent-d'armes, le remboursement de loyer de domicile occupé par lui du 1er avril 1911 au 31 mars 1912, $500; gratification à la femme de T. Joncas, ci-devant messager de la Chambre des Communes, qui après 25 ans de service est devenu aliéné incurable, $250, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

150. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Dépenses casuelles se rattachant aux listes d'électeurs—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

151. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Dépenses imprévues au Canada et dans les agences du Royaume-Uni et des pays étrangers, et dépenses générales d'immigration—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

152. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Loi de l'immigration chinoise—crédit supplémentaire (crédit autrefois voté pour le ministère du Commerce), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

153. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille trois cent dix-neuf dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice et la défense:—Approvisionnements militaires—pour remplacer les articles distribués aux victimes des incendies de Porcupine, Ont., Campbellton, N.-B., et autres endroits—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

154. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les écoles d'instruction:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

155. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les transports:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

156. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent cinquante et un dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour des gratifications:—Allocations de commisération et compensation pour blessures, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

157. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent soixante et dix-huit dollars et soixante et quatre centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Ontario:—Ottawa—parc Major—installation de lumière électrique, $2,378.64; Ottawa—édifices publics—édifice Langevin—nouvelles chaudières et modifications à l'appareil de chauffage—crédit supplémentaire, $2,000; Toronto—hôtel des postes—garage pour camions automobiles pour les postes—crédit supplémentaire, $4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

158. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réfections, etc., etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

159. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Vancouver—ancien bureau de poste —réfections et améliorations, mobilier, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

160. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Ottawa—édifices publics—préposés aux ascenseurs—crédit supplémentaire, $5,000; terrains—crédit supplémentaire, $3,220; Rideau-Hall, y compris les terrains—améliorations, mobilier et entretien—crédit supplémentaire, $60,000; enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall—crédit supplémentaire, $1,000; édifices fédéraux—mobilier—crédit supplémentaire, $4,000; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc.—crédit supplémentaire, $9,000; fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc.—crédit supplémentaire, $1,500; eau—crédit supplémentaire, $2,000; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc.—crédit supplémentaire, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

161. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent trente-sept dollars et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Petite-Rivière—quai du brise-lames—terminer le contrat—crédit supplémentaire, $667.45; Westport—quai—crédit supplémentaire, $1,770, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

162. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille et six dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Grande-Rivière au Saumon—nouveau pier sur le côté est du chenal d'entrée, etc., etc., pour terminer le contrat—crédit supplémentaire, $1,164.70; rivière Saint-Jean et tributaires—contribution au gouvernement local ne devant pas excéder la moitié du coût des quais en eau profonde construits par ce gouvernement—crédit supplémentaire, $1,841.70, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

163. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille trois cent un dollars et quatre-vingt-quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Paspébiac-Est (Portage)—brise-lames—terminer le contrat—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

164. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour du dragage:—Dragues, vaisseaux, réparations—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

165. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des chemins et ponts:—Cité d'Ottawa—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords qui y arrivent—réparations ordinaires, réfections et entretien—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

166. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des lignes télégraphiques:—Rivière Campbell—ligne téléphonique de l'île Texada—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

167. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Division des ingénieurs—traitement des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur—crédit supplémentaire, $15,000; relevés et inspections—crédit supplémentaire, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

168. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions postales et maritimes:—Service à la vapeur entre Pictou et Chéticamp, de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

169. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour pas moins de 40 voyages aller et retour entre Saint-Jean et Halifax *via* Yarmouth et autres ports intermédiaires pendant la saison de 1911 (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

170. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans pendant l'espace de temps qui s'écoule entre la clôture de la navigation régulière à l'automne et la formation du pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi, après la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

171. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages:—Pour faire face aux dépenses occasionnées par une épidémie de petite vérole chez les sauvages de Rampart-House, Territoire du Yukon—mandat du Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

172. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Subvention au conseil local pour couvrir les dépenses encourues relativement à une épidémie de petite vérole—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

173. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone du chemin de fer dans la Colombie-Britannique—arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

174. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour de la gravure, lithographie et impression des cartes du Dominion et des Territoires du Nord-Ouest—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

175. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation de charité à M. Joseph Beirle pour la mort de sa femme, tuée accidentellement en revenant de son ouvrage à la station de la pépinière d'Indian-Head, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

176. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la commission du service public (y compris $187.50 pour appointements de H. V. Rorke, secrétaire), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

177. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—lignes télégraphiques:—Lignes télégraphiques et câbles—Bas du Saint-Laurent et provinces maritimes, y compris les frais de manœuvre des navires requis pour le service de câbles—crédit supplémentaire, $10,000; Saskatchewan et Alberta, $9,000; Colombie-Britannique, $21,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

178. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour appointements d'un secrétaire particulier pour l'honorable M. Lougheed, membre du cabinet et président du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

179. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif—Sénat:—Appointements et dépenses casuelles, y compris S. Lelièvre à $3,000, L. DeMontigny à $2,000, J. Carleton à $1,600, A. R. F. Ralph à $1,200, Jos. Larose à $1,200, E. Ashe à $1,200, J. H. Pelletier à $1,050, E. Bérubé à $1,050 et N. M. Wood à $1,200, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

180. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix-sept mille et quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Traitement de l'Orateur suppléant, $2,000; appointements, $169,550; dépenses des comités, commis pour la session et commis surnuméraires, etc., $56,900; dépenses casuelles, $38,810; publication des *Débats*, $60,000; prévision du sergent-d'armes, $69,831.25, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

181. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement:—

Appointements, $32,975; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $15,000; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, $1,000; dépenses casuelles, $5,200, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

182. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Commission du service public, y compris $1,112.50 pour H. V. Rorke, secrétaire de la commission, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

183. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la succursale d'Ottawa de la Monnaie royale—crédit supplémentaire pour l'entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

184. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques —ministère de l'Intérieur:—Relevés astronomiques—études et détermination des fonctions extérieures du Canada, et le travail astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris les frais de l'observation astronomique fédéral, et $1,000 pour W. F. King, en sa faculté de connaissance des frontières, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

185. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ontario et Québec:—Secours, soins de médecins et médicaments, Québec, $7,025; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, $6,525; frais de justice en général, $13,500; réparations aux chemins et au système d'égouttement, Caughnawaga, $1,700, dépenses générales, $40,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

186. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouvelle-Ecosse:—Appointements, $1,450; secours et grains de semence, $3,200; pour encourager l'agriculture, $1,000; soins de médecins et médicaments, $3,700; dépenses diverses et imprévues, $1,800; réparations des chemins et digues, $500; achat de terrain pour les sauvages à Sheet-Harbour, comté d'Halifax, $800; pour l'établissement de digues à la réserve de Middle-River, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

187. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille et huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouveau-Brunswick:—Appointements, $1,958; secours et grains de semence, $3,000; soins de médecins et médicaments, $4,000; dépenses diverses et imprévues, $600; réparations aux chemins, $450; pour encourager l'agriculture, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

188. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ile-du-Prince-Edouard:—Appointements, $400; secours et grains de semence, $1,125; soins de médecins et médicaments, $850; dépenses diverses, $75, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

189. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-sept mille neuf cent quatorze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Instruments aratoires, outils, etc., $11,893; grains et graines de semence, $5,301; bétail, $6,945; secours aux sauvages indigents, $129,100; hôpitaux, médecins et médicaments, $76,579; habillements—distribution triennale, $4,500; arpentages, $15,000; Sioux, $6,531; moulins à farine et scieries, $1,001; dépenses générales, $271,064, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

190. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille sept cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Colombie-Britannique:—Appointements, $32,120; secours à des sauvages indigents, $9,000; grains de semence et instruments aratoires, $1,000; pour encourager l'agriculture et la fructiculture chez les sauvages, $3,000; hôpitaux, médecins et médicaments, $40,200; frais de voyage, $12,000; bureau, frais divers et imprévus, $8,920; arpentages, $10,000; nettoyage des vergers des sauvages, $3,500; maisons pour agents des sauvages, $4,000; frais judiciaires, question des terres de la Colombie-Britannique, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

191. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Yukon:—Secours, médecins et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

192. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour les écoles des sauvages:—Ecoles, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

193. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—dépenses générales:—A. J. Boyd, inspecteur, provinces maritimes, $1,600; inspecteur du bois et évaluateur, $1,200; frais de voyage et aide aux écritures des fonctionnaires ci-dessus, $2,700; à payer aux sauvages qui renoncent à leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des sauvages, remboursement devant se faire avec le produit de terres, $50,000; secours aux sauvages indigents dans les circonscriptions éloignées, $10,000; pour empêcher la propagation de la tuberculose, $5,000; impressions, papeterie, etc., $8,000; subvention au fonds des sauvages (en fidéicommis) No 310, pour la suppression du trafic des liqueurs enivrantes, $4,000; arpentages—Ontario, Québec et provinces maritimes, $10,000; pour dépenses occasionnées par une épidémie de petite vérole et par autres maladies, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

194. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Appointements et frais se rattachant à l'administration du Territoire, $128,000; subvention au conseil du Yukon, $125,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

195. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions quatre cent quarante-six mille cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Appointements du service extérieur, $370,000; dépenses casuelles, annonces, etc., $240,000; salaire d'un menuisier, M. John Mason, $914.50; arpentages, examen de rapports d'arpentage, impression de plans, etc., $965,000; rémunération des membres de la Commission d'examen des arpenteurs fédéraux, du secrétaire et des sous-examinateurs, et frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux, et ameublement, etc., (les vacations de E. Deville, W. F. King et d'Otto J. Klotz, membres de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payées sur ce crédit), $2,400; aider à la publication des comptes rendus de l'Association des arpenteurs des terres fédérales, $125; protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone du chemin de fer de la Colombie-Britannique—arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan, et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières, $355,000; pour défrayer les frais relatifs aux recherches et rapports sur les chutes d'eau, dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone du chemin de fer de la Colombie-Britannique, $110,000; pour arpentages et travaux faits sous l'empire de la Loi de l'irrigation etc., y compris $400 pour P. Marchand, comme auditeur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terrains sous le régime du système de l'irrigation, $100,000; parcs nationaux du Canada, $225,000; gravures, lithographie et impression des cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, $57,900; subvention à l'Association forestière canadienne, $2,000; frais de litiges, $11,000; terres de l'artillerie, appointements et dépenses, $1,770; protection de la horde des rennes, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

196. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions postales et maritimes:—Service à la vapeur entre le Canada et les Indes occidentales ou l'Amérique du Sud ou entre les deux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

197. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service ou services à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

198. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

199. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth, avec escale aux ports intermédiaires, pas moins de 40 voyages, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

200. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, *via* ports du Cap-Breton—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

201. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour l'année 1912 entre Saint-Stephen, N.-B., les points de la rivière Sainte-Croix, l'Ile-au-Daim, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy, et L'Etête ou Black-Bay—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

202. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses se rattachant à la surveillance de services des paquebots subventionnés, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

203. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ontario:—Somme pour réparer les chemins et ponts sur la réserve Tyendinaga, comté de Hastings, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

204. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Somme pour réparer le chemin sur la réserve des sauvages de Doncaster, comté de Terrebonne, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

205. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent cinquante-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouveau-Brunswick:—Somme pour construire une église sur la réserve de l'Eglise-Brûlée (voté de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

206. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Manitoba:—Somme pour la construction d'égouts sur la réserve des sauvages du Fort-Alexandre, $2,400; somme pour aider à la construction d'un pont sur le creek Birdtail, sur la limite orientale de la réserve des Way-way-see-cappo, dans la municipalité de Rossburn, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

207. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cent quatre-vingt-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Saskatchewan:—Somme pour payer les réclamations de dommages à la suite d'un feu de prairie allumé sur la réserve de Pasqua en octobre 1910, $9,684; somme pour payer dommage causé par les sauvages Sioux sur les sections 14 et 15, township 49, rang 26, à l'ouest du second méridien, $3,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

208. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Colombie-Britannique:—Pour payer le salaire de trois gendarmes pour les agences de Bella-Coola, Babine et Reine-Charlotte, $2,700, frais de déplacement, $1,000, $3,700; pour aider à construire une buanderie et une cuisine pour l'hôpital à Bella-Coola, $1,000; pour réparer le quai à la baie Hartley, $1,500; somme pour filets de pêche, grains de semence et instruments pour les sauvages des lacs Stuart et Fraser, $950, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

209. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille, sept cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'éducation des sauvages:—Crédit supplémentaire pour l'éducation des sauvages (y compris $800 à être payés à A. E. Wilson pour le dédommager de la perte d'effets personnels à la suite de la destruction par le feu de l'école sauvage d'Elkhorn, le 13 novembre 1895, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

210. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Subvention au conseil

local pour entretien et réparation des chemins, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

211. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone du chemin de fer dans la Colombie-Britannique—arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières—crédit supplémentaire, $7,500; subvention à l'Association d'irrigation de l'ouest du Canada, $500; pour dépenses du Congrès de culture sèche, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

212. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatorze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Subvention à la Commission des champs de bataille nationaux—(*a*) à être dépensée à tracer et établir un parc sur les champs de batailles historiques à Québec, $100,000; (*b*) à réparer la tour Martello No 4, en vue d'assurer sa conservation, $6,000; (*c*) pour frais d'administration, $8,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

213. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Commissaires du commerce et agents commerciaux, y compris les frais de négociation des traités, ou les frais relatifs aux relations commerciales—publicité et impressions diverses, ou autres frais se rattachant à l'extension du commerce—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

214. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais relatifs à la tournée des hommes d'affaires britanniques (*British Business Men's tour*), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

215. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais relatifs à la conférence du Canada et des Indes occidentales à Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

216. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction, l'acquisition, la location ou l'expropriation d'élévateurs de têtes de lignes, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

217. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements des commissaires, officiers et autres employés—loyers, gages, journaliers, et dépenses imprévues, conformément à la Loi des grains du Canada—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

218. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent cinquante et un mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Ottawa, édifices publics: Ottawa—préposés aux ascenseurs, $32,000; Ottawa—gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts, $60,000; Ottawa—terrains, $25,000; Ottawa—chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, $150,000; Ottawa—enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, $5,000; Ottawa—réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, mobilier, etc., $250,000; Ottawa—service téléphonique, $21,000; Rideau-Hall, y compris les terrains—améliorations, mobilier et entretien, $35,000; Rideau-Hall—allocation pour le combustible et l'éclairage, $9,000; édifices fédéraux: aménagements et fournitures en général, $80,000; mobilier, $19,000; chauffage, $150,000; éclairage, $145,000; force électrique pour ascenseur, machine à oblitérer les timbres, etc., $35,000; loyers, etc., $340,000; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $250,000; fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $17,000; eau, $28,000; stations fédérales de la quarantaine pour bestiaux—réfections, réparations, $20,000; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc., $16,000; stations fédérales de quarantaine—entretien, etc., $4,000; Yukon—édifices publics—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des concierges, etc., $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les cent douze premières résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cent treizième résolution étant lue la seconde fois;

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, que la prise en considération de la dite résolution, ainsi que des résolutions subséquentes, soit remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Liste du Service civil du Canada, 1911. (*Document de la session, No 30.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 1er avril 1912.

Onze heures a.m.

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 30 mars dernier, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Wilfrid Legris et autres; et de C. Hoffmann et autres, tous de la province de la Saskatchewan; du révérend Xavier Marie et autres, de Edmonton-Nord, province de l'Alberta; et de François-Xavier Benoît et autres, de la province du Manitoba; demandant qu'avant d'adopter le bill actuellement soumis au Parlement aux fins d'annexer à la province du Manitoba une partie du territoire de Keewatin, la Chambre insère dans le dit bill des dispositions de nature à sauvegarder et à assurer pour l'avenir à cette partie du dit territoire la pleine jouissance de ses droits aux écoles séparées.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres documents au sujet de divers paiements faits à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* Montréal, en rapport avec des lumières, manteaux de cheminée, becs de lampes, etc.; et, en l'espèce, il a examiné des témoins sous serment, et, pour l'information de la Chambre, soumet les témoignages entendus et les pièces à l'appui produites au cours de la dite enquête. Votre comité demande respectueusement que la dite preuve et les pièces à l'appui soient référées au comité des Impressions, en vue de les faire imprimer comme appendice du Journal de 1911-12.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Résolu, que cette Chambre concoure dans les cinquième et sixième rapports du comité des Comptes Publics.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

Bureau du secrétaire général du Gouverneur général,
Ottawa, 1er avril 1912.

Monsieur,—Je suis chargé par le Gouverneur général de vous informer que Son Altesse Royale se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi à 4 heures pour proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, Lt.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes.

M. White (Leeds), pour M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Commerce pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1911. Part. VI—Lignes de steamers subventionnées. (*Document de la session, No 10e.*)

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Cruise,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, etc., concernant la destitution de Frederick Veit, employé par le département de la Marine et des Pêcheries dans le comté de Gaspé.

Sur motion de M. Cruise, pour M. Cardin, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute lettre, requête, plainte, déclaration ou autre document quelconque en la possession du département de la Marine et des Pêcheries et se rapportant à la destitution de M. Alfred Lalonde, employé aux magasins des chantiers du gouvernement à Saint-Joseph de Sorel, et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, plaintes et autres papiers ou documents en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses départements, concernant la destitution de James Webber, gardien de phare à Torbay-Point, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, plaintes et autres papiers ou documents en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses départements, concernant la destitution de John Davis, garde-pêche, Guysboro, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, plaintes et autres papiers ou documents en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses départements, concernant la destitution de H. L. Tory, garde-pêche, Guysboro, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, accusations, etc., en la possession du gouvernement ou de l'un de ses départements, au sujet de la destitution d'Archibald Barss, maître de poste à New-Harbour (Ouest), comté de Guysboro, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, accusations, etc., en la possession du gouvernement ou de l'un de ses départements, au sujet de la destitution de A. B. Cox, gérant de l'usine de réduction du chien de mer à Canso, N.-E.

Sur motion de M. Séguin, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents et de toutes plaintes ou accusations, demandes d'enquêtes se rapportant en quelque manière aux gardiens de phare de Repentigny, P.Q., MM. Léon Rivest, J. B. Lachapelle et Louis Dubois, depuis le vingt et un septembre dernier, ainsi que copie de l'enquête et du rapport de l'enquête tenue en la matière.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, enquête, rapports, témoignages, etc., se rapportant à la destitution ou à la résignation de Baptiste Desjardins comme gardien du phare de Kamouraska il y a quelques années.

Sur motion de M. Rogers, secondé par M. Cochrane,

Résolu, que les décrets en conseil suivants soient approuvés.

1. Arrêtés en conseil édictés par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sous le régime de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908, aux dates respectivement mentionnées, à savoir:—

(1) C.P. No 1793, daté le 12 août 1911, remettant en vigueur et donnant force et effet à l'arrêté en conseil du 20 avril 1910, et modifiant l'arrêté en conseil du 25 mai 1910, rappelant les règlements régissant l'aliénation des droits miniers de houillères établis par l'arrêté en conseil du 9 mai 1907 et modifiant les arrêtés en conseil des 16 février et 9 décembre respectivement, et décrétant de nouveaux règlements pour les remplacer.

(2) C.P. No 1790, daté le 16 août 1911, confirmant l'arrêté en conseil du 9 décembre 1909, rappelant l'article 3 des règlements concernant les mines de charbon définis par l'arrêté en conseil du 9 mai 1907, et y substituant une nouvelle disposition.

(3) C.P. No 1792, daté le 12 août 1911, confirmant l'arrêté en conseil du 31 janvier 1910, quant au droit de royauté imposable sur la quantité de charbon extrait des mines de charbon.

(4) C.P. No 1786, daté le 12 août 1911, remettant en vigueur et donnant force et effet aux règlements régissant l'octroi des permis d'enlever le sable, la pierre et le gravier, propriété de la Couronne, du lit des rivières et lacs dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les territoires du Nord-Ouest et la zone du chemin de fer de la Colombie-Britannique, tels qu'approuvés par l'arrêté en conseil du 17 janvier 1910, et les arrêtés en conseil modifiés datés respectivement les 22 février et 21 avril 1910.

(5) C.P. No 1791, daté le 16 août 1911, remettant en vigueur et donnant force et effet aux règlements, approuvés par l'arrêté en conseil du 13 mai 1910, au sujet de la location et de l'administration des terres contenant de la pierre calcaire, du granit, de l'ardoise, du marbre, du gypse, de la marne, du gravier, du sable ou de la pierre propre à la construction, dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, les territoires du Nord-Ouest, dans la zone de vingt milles de chaque côté de la voie principale du Canadien-Pacifique dans la province de la Colombie-Britannique, et dans la région des trois millions et demi d'acres acquise par le gouvernement du Canada de la province de la Colombie-Britannique, et mentionné dans l'alinéa (*b*) de l'article 3 de la Loi des terres fédérales.

(6) C.P. No 1787, daté le 12 août 1911, remettant en vigueur et donnant force et effet aux règlements qui régissent l'aliénation des droits de pétrole et de gaz naturel, propriété de la Couronne, dans le Manitoba, l'Alberta, la Saskaschewan, les territoires du Nord-Ouest et le territoire du Yukon, tels qu'approuvés par l'arrêté en conseil du 11 mars 1910.

(7) C.P. No 1789, daté le 16 août 1911, remettant en vigueur et donnant force et effet aux règlements qui régissent l'aliénation des dépôts de sable bétumineux, propriété de la Couronne, dans cette partie de la province de l'Alberta qui se trouve au nord du township 80, et entre les 4me et 5me méridiens initials, tels qu'approuvés par l'arrêté en conseil du 14 février 1910.

(8) C.P. No 1796, daté le 12 août 1911, confirmant l'arrêté en conseil du 9 mai 1910, modifiant le paragraphe (*m*) du numéro 17 des règlements qui régissent l'octroi des permis annuels de coupe de bois sur les terres fédérales.

(9) C.P. No 1797, daté le 12 août 1911, remettant en vigueur et donnant force et effet aux règlements approuvés par l'arrêté en conseil du 15 octobre 1909, concernant l'octroi de permis annuels, dans le district de la rivière La Paix, aux propriétaires de scieries mobiles, et en vertu desquels il sera permis à chaque propriétaire de couper du bois sur une certaine étendue de terrain, bien définie et n'excédant pas un mille carré en étendue, la quantité de bois ne devant être plus de 200,000 pieds, mesure de planche.

(10) C.P. No 1788, daté le 16 août 1911, confirmant l'arrêté en conseil du 1er mars 1910, modifiant l'article 29 des règlements qui régissent l'exploitation des mines de quartz, approuvés par l'arrêté en conseil du 13 août 1908.

(11) C.P. No 1795, daté le 12 août 1911, confirmant l'arrêté en conseil du 20 avril 1910, modifiant les règlements établis en vertu de l'arrêté en conseil du 2 juin 1909, au sujet du mode d'octroi des forces hydrauliques en rapport avec les terres fédérales dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

(12) C.P. No 1798, daté le 12 août 1911, remettant en vigueur et donnant force et effet au règlement approuvé par l'arrêté en conseil du 21 janvier 1910, au sujet des droits payables sur permis de coupe de bois en vertu de licences forestières émises pour des zones de terres non arpentées et qui, après arpentage, sont devenues terres des écoles.

(Copies de chacun des arrêtés en conseil ci-dessus, ont été déposées devant la Chambre le 7 février 1912, pour l'approbation de la Chambre sous le régime de l'article 77 de la dite loi.)

---

(13) C.P. No 1951, daté le 12 octobre 1910, réservant à la Couronne, pour l'usage de la marine canadienne de Sa Majesté, le droit de préemption, quand il sera nécessaire, de tout le pétrole brut, ou ses produits, obtenu en vertu des permis de pétrole.

(14) C.P. No 2102, daté le 13 décembre 1910, accordant pour une période de dix ans à compter du 1er janvier 1911, exemption de droit régalien sur les produits des mines de cuivre.

(15) C.P. No 62, daté le 24 janvier 1911, modifiant le paragraphe (*i*) de l'article 8 des règlements approuvés par l'arrêté en conseil du 2 juin 1909, régissant l'octroi de privilèges de forces hydrauliques dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des territoires du Nord-Ouest.

(16) C.P. No 152, daté le 30 janvier 1911, modifiant l'alinéa (*m*) du numéro 17 des règlements qui régissent l'octroi des permis annuels de coupe de bois sur les terres fédérales.

(17) C.P. No 440, daté le 4 mars 1911, autorisant la conversion, en certain cas, d'inscriptions de préemption en ventes ordinaires, subordonnément à l'accomplissement des obligations ordinaires de homestead.

(18) C.P. No 417, daté le 11 mars 1911, modifiant les règlements relatifs et l'aliénation des droits de pétrole et de gaz naturel.

(19) C.P. No 1038, daté le 24 mai 1911, modifiant l'alinéa (*f*) du permis annuel au sujet des limites forestières sur les terres fédérales.

(20) C.P. No 1319, daté le 6 juin 1911, autorisant la location des terres des écoles dans la province du Manitoba, pour les fins de la coupe du foin.

(21) C.P. No 1343, daté le 6 juin 1911, modifiant les règlements relatifs à l'aliénation des *claims* de mines de quartz, établis par l'arrêté en conseil du 13 août 1908.

(Copies de chacun des décrets en conseil ci-dessus, ont été déposées devant cette Chambre le 1er décembre 1911, pour approbation par cette Chambre, sous le régime de l'article 77 de la dite loi.)

2. Arrêtés en conseil édictés par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sous le régime de la loi du Parc des Montagnes Rocheuses, chap. 60 des Statuts Revisés du Canada, aux dates mentionnées respectivement, savoir:—

(1) C.P. No 1869, daté du 26 septembre 1910, modifiant les règlements pour les parcs nationaux, approuvés par décret en conseil du 21 juin 1909.

(2) C.P. No 246, daté du 15 février 1911, modifiant les règlements approuvés par décret en conseil du 21 mai 1906, pour l'administration des essences forestières dans les parcs des Montagnes Rocheuses, Yoho et Glacier.

(3) C.P. No 730, daté du 8 avril 1911, établissant des règlements pour l'usage des automobiles dans le parc des Montagnes Rocheuses du Canada.

(Copies de chacun des décrets en conseil ci-dessus, soumises à la Chambre le 1er décembre 1911 pour son approbation, sous le régime de l'article 5 de la Loi du Parc des Montagnes Rocheuses.)

---

3. Décrets en conseil édictés par Son Excellence le Gouverneur général en conseil sous le régime de la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux, 1-2 George V, chap. 10, aux dates mentionnées respectivement, savoir:—

(1) C.P. No 1330, daté du 6 juin 1911, étendant les règlements pour la disposition des claims des mines quartzeuses, établis par décret en conseil du 13 août 1908, et des décrets subséquents les modifiant, aux parcs et réserves forestières établis par la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux.

(2) C.P. No 1331, daté du 6 juin 1911, étendant les règlements des mines de houille aux réserves forestières et aux parcs établis par la loi des réserves forestières et des parcs fédéraux.

(3) C.P. No 1332, daté du 6 juin 1911, étendant les règlements pour la location et l'administration des terres contenant de la pierre à chaux, du granit, etc., aux réserves forestières et aux parcs établis par la loi des réserves forestières et des parcs fédéraux.

(4) C.P. No 1333, daté du 6 juin 1911, étendant les règlements pour les réserves forestières établis par décrets en conseil du 13 janvier 1908 et le 12 octobre 1910, aux réserves forestières et aux parcs établis par la loi des réserves forestières et des parcs fédéraux.

(5) C.P. No 1334, daté du 6 juin 1911, étendant les règlements des pouvoirs hydrauliques aux réserves forestières et aux parcs établis par la loi des réserves forestières et des parcs fédéraux.

(6) C.P. No 1335, daté du 6 juin 1911, établissant des règlements pour l'octroi de baux pour sites de réservoirs dans les limites des réserves forestières.

(7) C.P. No 1336, daté du 6 juin 1911, réétablissant et étendant aux parcs fédéraux les règlements des parcs nationaux du Canada, approuvés par décret en conseil du 21 juin 1909 et amendant le décret en conseil du 26 septembre 1910,—les règlements pour l'usage d'automobiles dans le parc des Montagnes Rocheuses, approuvés par décret en conseil du 8 avril 1911,—les règlements pour l'administration et le contrôle des systèmes hydrographiques et de drainage à Banff, approuvés par décret en conseil du 23 juin 1908 et le décret en conseil le modifiant du 10 mars 1909,—et les règlements pour l'administration du bois dans les limites des parcs, approuvés par décret en conseil du 21 mai 1906 et le décret en conseil le modifiant du 15 février 1911.

(8) C.P. No 1337, daté du 6 juin 1911, établissant des règlements pour la protection du gibier dans les réserves forestières des Pins, des collines du Castor et de la montagne de l'Orignal.

(9) C.P. No 1338, daté du 8 juin 1911, établissant des parcs fédéraux.

(10) C.P. No 1361, daté du 8 juin 1911, établissant des règlements de pâturage pour la réserve forestière de la montagne de la Tortue.

(Copies de chacun des décrets en conseil ci-dessus, ont été soumises à la Chambre le 1er décembre 1911, pour son approbation, sous le régime de l'article 19 de la loi des réserves forestières et des parcs fédéraux.)

---

4. Décrets en conseil édictés par Son Excellence le Gouverneur général en conseil sous le régime de la loi du Yukon, 2 Ed. VII, chap. 34, aux dates mentionnées respectivement, savoir:—

(1) C.P. No 1036, daté du 16 mai 1911, suspendant pendant dix ans le paiement du droit régalien ou taxe d'exportation sur l'or extrait ou retiré du quartz dans le Territoire du Yukon.

(2) C.P. No 2170, daté du 31 mai 1911, amendant les règlements de dragage dans le territoire du Yukon, approuvés par décret en conseil du 14 mai 1907.

(Copies de chacun des décrets en conseil ci-dessus, ont été soumises à cette Chambre le 1er décembre 1911, pour son approbation, sous le régime de la loi du Yukon.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 178) intitulé: " Loi à l'effet d'accorder une subvention additionnelle à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard ".

Bill (No 137) intitulé: " Loi modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1908 ".

Bill (No 185) intitulé: " Loi à l'effet d'autoriser la vente à la province du Manitoba de certaines réserves militaires dans la cité de Winnipeg ".

Bill (No 190) intitulé: " Loi autorisant une gratification aux volontaires qui ont servi la Couronne lors des invasions féniennes ".

M. Monk, l'un les membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 janvier 1912,—Copie de tous documents relatifs à l'achat et aux réparations du bureau de poste de Berthier-en-haut. (*Document de la session, No 154.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous rapports, requêtes et correspondance en la possession du département des Travaux Publics, au sujet de l'amélioration du havre de Port-Dover, comté de Norfolk, Ont.; ainsi que de tous les papiers et documents qui se rapportent aux relations du Grand-Tronc avec ce port. (*Document de la session, No 127b.*)

La Chambre procède à la prise en considération des résolutions 113 à 218 passées le 29 courant.

Les résolutions 113 à 116 étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cent dix-septième résolution, étant lue la seconde fois;

M. Monk propose, secondé par M. White (Leeds),—Que la dite résolution soit amendée comme suit: Dans l'item " Red-Deer—édifice public ", retrancher " public " et insérer " de l'immigration ".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la dite résolution, telle qu'amendée, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Les résolutions 118 à 121, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cent vingt-deuxième résolution, étant lue la seconde fois;

M. Monk propose, secondé par M. White (Leeds),—Que la dite résolution soit amendée comme suit: Changer l'item " Hansport—quai " en " Hansport et Walton—quais "; retrancher l'item " Whycocomah—réparations au quai et à l'entrepôt, $1,500 ".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la dite résolution, telle qu'amendée, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Les résolutions 123 et 124, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cent vingt-cinquième résolution, étant lue la seconde fois;

M. Monk propose, secondé par M. White (Leeds),—Que la dite résolution soit amendée en remplaçant les mots de l'item " Kincardine " par les suivants " Kincardine—extension de la jetée et réparation—crédit supplémentaire, $10,000 ".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la dite résolution, telle qu'amendée, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Les résolutions 126 à 128, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cent vingt-neuvième résolution, étant lue la seconde fois;

M. Monk propose, secondé par M. White (Leeds),—Que la dite résolution soit amendée en retranchant tout l'item " Surf-Inlet—quai (à voter de nouveau), $5,000 ".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la dite résolution, telle qu'amendée, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Les résolutions 130 et 131, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cent trente-deuxième résolution, étant lue la seconde fois;

M. Monk propose, secondé par M. White (Leeds),—Que la dite résolution soit amendée comme suit: Item 2, retrancher " ville " et insérer " rivière ".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la dite résolution, telle qu'amendée, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Les résolutions subséquentes, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1912, la somme de $3,224,759.47 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1913, la somme de $141,652,018.77 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1912, la somme de $3,224,759.47 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1913, la

somme de $141,652,018.77 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 193) allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers se terminant respectivement le 31 mars 1912 et le 31 mars 1913.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat insiste sur son troisième amendement ainsi que sur ses autres amendements au bill (No 88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif", pour les raisons suivantes—

1. Parce que les renseignements qu'il désire obtenir se rapportent entièrement aux objets pour lesquels seulement l'institution d'une commission du tarif est justifiable.

2. Parce que ces renseignements peuvent aisément être obtenus en même temps que les autres renseignements requis par le paragraphe précédent.

3. Parce qu'il est très important, dans l'intérêt public, d'avoir un rapport sur les divers détails mentionnés dans le dit troisième amendement, des personnes qui s'occupent de l'imposition de taxes additionnelles sur tout le pays.

4. Parce que le Sénat est d'avis que la dite enquête spéciale se rapporte aux fins du bill.

5. Parce que la dite enquête et les dits renseignements sont désirables et n'empêcheront ni ne retarderont indûment l'enquête visée par le bill.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Cochrane,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre ayant pris en considération un deuxième message de Leurs Honneurs au sujet du bill (No 88) intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'une Commission du Tarif", insiste sur le message déjà envoyé à Leurs Honneurs concernant le dit bill le trentième jour de mars dernier.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 188) intitulé: "Loi à l'effet d'aider à la construction de certains ponts de chemins de fer de la *Saint John and Quebec Railway Company,* et de ratifier une convention faite entre la Compagnie et les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick".

Bill (No 149) intitulé: "Loi concernant les eaux dans la zone des chemins de fer et dans l'étendue de terres de la rivière La Paix".

Bill (No 194) intitulé: "Loi modifiant la loi de la présente session, intitulée: 'Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*'".

Bill (No 195) intitulé: "Loi modifiant la loi de la présente session, intitulée: 'Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*'".

Bill (No 193) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers se terminant respectivement le 31 mars 1912 et le 31 mars 1913".

Un message est reçu de Son Altesse Royale le Gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme, huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur,

Son Altesse Royale le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre.

Alors il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général de donner aux bills suivants la sanction royale:—

Loi concernant le Département des Affaires Extérieures.

Loi modifiant la Loi du Service civil.

Loi modifiant la Loi du Service civil.

Loi concernant la compagnie dite *The Ontario and Ottawa Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company.*

Loi concernant la *Kootenay Central Railway Company.*

Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Loi concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Ottawa and Ungava Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie *United Gold Fields of British Columbia (Limited).*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

Loi concernant la *Windsor, Chatham and London Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Quinze River and Ottawa Railway Company.*

Loi concernant la *Canadian Northern Montreal Tunnel and Terminal Company, Limited.*

Loi constituant en corporation la *Roman Catholic Episcopal Corporation of Keewatin.*

Loi concernant *The Rainy River Radial Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited.*

Loi pour faire droit à Ethel May Stewart.

Loi pour faire droit à William Holloway Adams.

Loi modifiant la Loi du Service civil.

Loi modifiant la Loi du Service civil.

Loi constituant en corporation *The British Western Loan Company.*

Loi créant le Conseil de Biologie du Canada.

Loi concernant le havre de Hamilton.

Loi concernant l'Institut d'Architecture du Canada et à l'effet de changer son nom en celui de l'Institut Royal d'Architecture du Canada.

Loi constituant en corporation la *Pacific, Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company.*

Loi concernant la *Saskatchewan Power Company.*

Loi concernant la *Canadian Northern Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi modifiant la Loi du Service civil.

Loi modifiant la Loi du Service civil.

Loi modifiant la Loi des Pêcheries.

Loi concernant la *British Columbia and Dawson Railway Company.*

Loi concernant *The Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.*

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Interprovincial Fire Insurance Company.*

Loi modifiant la Loi du Yukon.

Loi constituant en corporation *The Montreal and Lake Victoria Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Western Dominion Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Prince Edward and Hastings Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The British-American Trust Company.*

Loi constituant en corporation le *Queen's Theological College.*

Loi concernant certains brevets de *The Continental Can Company.*

Loi concernant *The Alberta, Peace River and Eastern Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Canadian Public Health Association.*

Loi pour faire droit à Alvena Bell Leaitch.

Loi pour faire droit à Isabella Helen Horncastle.

Loi pour faire droit à George MacKay Sutherland.

Loi concernant la *Mexican Interurban-Electric Traction Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexican Interurban Electric Railway Company, Limited.*

Loi concernant la *Saskatchewan Central Railway Company.*

Loi concernant la *Mexico North Western Transportation Company, Limited,* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Mexico North Western Pacific Railway Company.*

Loi concernant la *Alabama Traction, Light and Power Company, Limited.*

Loi constituant en corporation la *Dominion Trust Company.*

Loi modifiant le Code Criminel.

Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.

Loi constituant en corporation *The Guarantee Life Insurance Company of Canada.*

Loi concernant l'Eglise Méthodiste.

Loi pour faire droit à Isobell Isaac.

Loi constituant en corporation *The Universal Eyesight Insurance Company.*

Loi constituant en corporation la *International Guarantee Company.*

Loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province du Manitoba.

Loi à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway.*

Loi modifiant la Loi des Prisons publiques et de Réforme.

Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company.*

Loi pour faire droit à William Alexander Hunt Jenkins.

Loi pour faire droit à Edith Harriet Duffy.

Loi pour faire droit à John Angus Kennedy.

Loi pour faire droit à Henry Greek Wills.
Loi pour faire droit à Keitha Seeley.
Loi pour faire droit à David George Davidson.
Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company.*
Loi concernant la *Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company.*
Loi concernant *The Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company.*
Loi concernant la Compagnie du Canal à navires de Saint-Clair et Erié.
Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Loyal Order of Moose* dans la Puissance du Canada.
Loi à l'effet d'aider et d'encourager l'Agriculture.
Loi modifiant la Loi des banques.
Loi modifiant la Loi des Caisses d'Epargnes de Québec.
Loi modifiant la Loi de la Milice.
Loi modifiant le Code criminel.
Loi concernant les Commissaires du havre de Montréal.
Loi modifiant la Loi du Service civil.
Loi constituant en corporation la *Capital Trust Corporation, Limited.*
Loi concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail.
Loi modifiant la Loi des Juges.
Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de Winnipeg et Saint-Boniface.
Loi modifiant la Loi minière du Yukon.
Loi concernant le terrain de l'Hôtel du gouvernement, Toronto.
Loi modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910.
Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de l'Ontario.
Loi à l'effet d'accorder une subvention additionnelle à la Province de l'Ile-du-Prince-Edouard.
Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de Québec.
Loi à l'effet d'autoriser l'octroi d'une subvention à la *Canadian Northern Pacific Railway Company*, pour aider à la construction du chemin de fer y mentionné.
Loi à l'effet d'autoriser la vente à la province du Manitoba de certaines réserves militaires dans la cité de Winnipeg.
Loi modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1908.
Loi autorisant une gratification aux volontaires qui ont servi la Couronne lors des invasions féniennes.
Loi autorisant des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et des ponts qui y sont mentionnés.
Loi à l'effet d'aider à la construction du *Canadian Northern Alberta Railway.*
Loi concernant les grains.
Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.
Loi à l'effet de ratifier et confirmer certains contrats entre la compagnie dite *The Temiskaming and Northern Ontario Railway Commission* et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.
Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ordre ancien des Forestiers dans la Puissance du Canada.
Loi concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada, l'Impériale.
Loi modifiant une loi de la présente session, intitulée: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa and Lake McGregor Railway Company.*
Loi modifiant la loi de la présente session, intitulée: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*".
Loi modifiant la loi de la présente session, intitulée: "Loi concernant l'*Ottawa, Montreal and Eastern Railway Company*".
Loi concernant le *Queen's College* à Kingston, et le changement de son nom en celui de *Queen's University,* à Kingston.

Loi à l'effet d'aider à la construction de certains ponts de chemins de fer de la *Saint John and Quebec Railway Company,* et de ratifier une convention faite entre la Compagnie et les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick.

Loi à l'effet de refondre et de modifier les actes relatifs à *The Dominion-Gresham Guarantee and Casualty Company.*

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The British Trust Company, Limited.*

Loi concernant les eaux dans la zone des chemins de fer et dans l'étendue de terres de la rivière La Paix.

A ces bills la sanction royale est donnée dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Altesse Royale le Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Altesse Royale le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Altesse Royale:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Altesse Royale le bill suivant—

'Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers se terminant respectivement le 31 mars 1912 et le 31 mars 1913", que je prie humblement Votre Altesse Royale de sanctionner."

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Altesse Royale le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général de clore la Première Sesion du Douzième Parlement par le discours suivant:—

Honorable Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je suis heureux de pouvoir, à cette heure comparativement peu avancée de la saison, mettre un terme à vos labeurs parlementaires.

Le soin que vous avez apporté à vous acquitter de vos devoirs publics mérite mes vives félicitations.

La loi à l'effet d'étendre les frontières du Manitoba et d'établir des arrangements financiers en rapport avec les besoins de son domaine agrandi sera, j'en suis certain, bien accueillie par les habitants actuels de cette province et par ceux qui appartiennent au territoire maintenant admis à participer aux avantages attachés à l'état de province.

L'extension des provinces d'Ontario et de Québec contribuera, sans doute, au progrès et au développement de ces territoires septentrionaux peu connus jusqu'à ce jour et qui feront partie, à l'avenir, de ces grandes provinces.

Des avantages d'une haute importance et d'une très grande portée devraient résulter de la loi à l'effet de promouvoir et d'encourager l'agriculture de concert avec les différents gouvernements provinciaux, qui, je n'en doute pas, contribuera au développement et au progrès de cette grande industrie, base de la propriété.

La loi concernant les grains—mesure d'une très grande étendue—aidera le cultivateur à vendre ses produits et à lui procurer des prix plus rémunérateurs, et fera aussi disparaître les désavantages dont il a souffert dans le passé

Messieurs de la Chambre des Communes:

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des généreux subsides que vous avez votés pour les besoins des services publics.

Honorable Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

Je suis heureux de vous féliciter des nombreux signes de la prospérité immense de ce pays et je souhaite de tout cœur, que les bénédictions de la Provindence ne cessent de se répandre sur cette terre favorisée de ses dons.

L'ORATEUR du Sénat alors dit:

Honorable Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est le plaisir de SON ALTESSE ROYALE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à jeudi, le 9 mai prochain pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à jeudi, le 9 mai prochain.

INDEX

DU

QUARANTE-SEPTIÈME VOLUME

2 GEORGE V, 1911-1912.

A

B

D

E

F

G

H

I

J

K

L

Mc

M

N

R

S

V

W

Y


GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart